LE GRAND

CATÉCHISME

DE CANISIUS,

OU

PRÉCIS DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

APPUYÉ DE TÉMOIGNAGES NOMBREUX DE L'ÉCRITURE ET DES PÈRES.

PAR LE R. P. PIERRE CANISIUS,

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS :

OUVRAGE TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS EN ENTIER

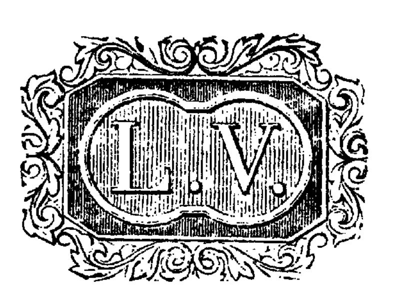
PAR M. L'ABBÉ A.-C. PELTIER,

CHANOINE HONORAIRE DE REIMS,

Traducteur de l'ouvrage intitulé : *Le Protestantisme et la Règle de foi*, &c.

TOME PREMIER.

QUATRIÈME ÉDITION.



PARIS.

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

13, RUE DELAMBRE, 13

1873



NOTICE SUR CANISIUS

ET

AVERTISSEMENT SUR CETTE TRADUCTION.

Nous allons emprunter cette notice à la Vie du révérend Père Canisius, composée par le révérend Père Dorigny, aussi de la compagnie de Jésus.

« Pierre Canisius naquit à Nimègue, capitale du duché de Gueldre, le 8 mai 1521, sous le pontificat de Léon X, et sous l'empire de Charles-Quint. Son père, Jacques Canisius, distingué par ses vertus et ses connaissances, fut appelé en Lorraine par la duchesse Philippine de Gueldre, épouse de René II, pour y être gouverneur des princes ses enfants : il remplit de plus avec succès plusieurs ambassades. Sa mère, Gilette Houvingane, exacte en général à tous ses devoirs, s'en faisait un tout particulier de l'éducation de cet enfant, qui était toute sa joie; mais il la perdit de bonne heure. Dieu cependant le dédommagea bientôt de cette perte par une faveur nouvelle. Son père, s'étant remarié, ouvrit en même temps sa maison à la sœur non mariée de sa nouvelle épouse, et cette femme providentielle prit le jeune Canisius tellement en affection, que sa propre mère n'eût pu lui en témoigner davantage. Uniquement occupée du désir de plaire à Dieu, elle crut ne pouvoir rien faire qui lui fût plus agréable, que de cultiver les bonnes dispositions qu'elle admirait dans cet enfant, et de travailler à les faire servir aux desseins que le ciel avait sur lui. Soit inclination, soit inspiration qui la fit agir, elle ne se trompa point. Canisius croissait en perfection, à mesure qu'il avançait en âge; il était doux, honnête, respectueux, et porté merveilleusement à remplir ses devoirs. Il avait l'esprit excellent, une mémoire heureuse, une pénétration vive, une ardeur extraordinaire pour l'étude, jointe à une facilité surprenante : tout cela faisait l'étonnement de ses maîtres.

Mais ce qui charmait ses parents, c'était une inclination naturelle qu'ils lui voyaient à la piété : tous ses plaisirs consistaient à orner de petits oratoires, à représenter les cérémonies de l'Eglise, à imiter les prêtres en fonction à l'autel ou dans la chaire. Ces petites choses, qu'on ne regarde souvent que comme de légers amusements de l'âge tendre de l'enfance, sont quelquefois des présages de ce qu'il y aura un jour de plus important dans la vie d'un serviteur de Dieu, comme Canisius le remarque lui-même, en rapportant dans ses Confessions ce qui faisait alors le charme de ses loisirs.

» Ce qui suit est moins équivoque, et paraîtra plus merveilleux. Il avait dès ses premières années un attrait singulier pour la prière; et, pour y vaquer avec plus de recueillement, il cherchait, à l'exemple de sa tante d'emprunt, les lieux les plus retirés ; il retranchait de son sommeil pour y consacrer encore une partie de la nuit; il mortifiait même son corps innocent par l'emploi du cilice. On n'a jamais pu savoir qui lui avait suggéré de si bonne heure cette sainte haine de lui-même, qu'il sut conserver jusqu'à la mort. Enfin, comme si Notre-Seigneur avait voulu faire connaître par avance le zèle qu'il montrerait dans la suite à réprimer l'impiété des libertins dans les jours de carnaval, il joignait ces jours-là à de plus longues prières une austérité encore plus grande, ne touchant point aux viandes les plus exquises qu'on lui servait, et se passant même de vin.

» On voit par là que Notre-Seigneur avait déjà pris possession de son cœur, qu'il se plaisait à y répandre ses dons avec abondance, et que cet enfant, par sa fidélité à suivre les mouvements du Saint-Esprit, se rendait digne d'en recevoir tous les jours de nouvelles grâces. C'est ce qu'il reconnaît lui-même dans le livre de ses Confessions, qu'il composa à l'imitation de saint Augustin. Voici comment il y parle des premières semences de sa vocation, que Notre-Seigneur jeta dans son cœur dès son entrée dans la vie : « Tout
» enfant que j'étais, ô mon Dieu, mais mûr au-dessus de
» mon âge, par un effet de votre miséricorde, j'avais assez

» de lumières pour connaître que je devais m'adresser à
» vous en ce qui concernait mon salut. Ainsi, je ne puis
» oublier la grâce que vous me fîtes dès lors, quand,
» prosterné aux pieds de vos autels dans l'Eglise de Saint-
» Etienne de Nimègue, j'y adorais votre divine majesté
» dans le sacrement de votre amour : car, autant que je
» puis m'en souvenir, l'esprit inquiet et agité, j'invoquais
» votre saint nom avec beaucoup de larmes, et je vous
» exposais tous mes désirs et toutes mes peines, à la vue
» des terribles dangers qui paraissent inévitables pour la
» jeunesse. Dans cet état, je vous priais, ô mon Dieu,
» d'avoir égard à ma faiblesse, et il me semble que je vous
» adressais ces paroles de votre prophète, ou du moins
» quelques autres qui avaient le même sens : *Découvrez-*
» *moi vos voies, Seigneur ; enseignez-moi par quelle route*
» *vous voulez que j'aille à vous, parce que vous êtes mon*
» *Dieu et mon Sauveur* (*Ps. XXIV*, 5). » « Je suis con-
» vaincu, dit-il un peu plus bas, que c'était vous unique-
» ment qui produisiez en moi cet esprit de crainte. C'est
» ce même esprit qui, par un effet particulier de votre
» grâce, retenait mon cœur sur le penchant du plaisir, dans
» un âge si dangereux, et où il est si difficile de ne pas s'y
» laisser aller : car vous perciez dès lors ma chair de votre
» crainte, pour que j'apprisse de plus en plus à redouter
» vos jugements. »

» A l'âge de treize ans, il fut envoyé à l'université de Cologne. Outre les dangers ordinaires qui se rencontrent parmi la jeunesse, il y avait de plus à craindre les séductions de l'hérésie, qui se glissait partout. Mais le ciel préparait au jeune Canisius un préservatif contre tous ces périls, dans la personne d'un saint prêtre, Nicolas Eschius, que les parents de notre étudiant avaient prié de prendre soin de sa conduite. C'était un des professeurs du collége du Mont, où l'on avait mis cet enfant. Sous la direction de ce sage ecclésiastique, le jeune Pierre fit des progrès dans les lettres humaines, au-delà même de ce qu'on pouvait attendre d'un esprit mûr, solide et appliqué. Il avait eu en même temps

le bonheur de s'insinuer dans l'esprit de plusieurs hommes de mérite ; pour mieux profiter de leurs lumières, il assistait à leurs harangues et à leurs sermons ; il s'appliquait surtout, dans les pièces qu'il composait et qu'il récitait en public, à imiter l'air et l'action de ceux qui lui paraissaient avoir plus de génie pour la déclamation, et par là, sans y songer, il secondait les vues de la Providence, qui le disposait insensiblement à devenir un des plus grands prédicateurs de son temps.

» Cette application à l'étude ne diminuait rien de celle qu'il apportait aux exercices de piété. Il purifiait souvent son cœur par le sacrement de pénitence, ce qui était assez rare en ce temps-là ; il donnait tous les jours un temps réglé à la prière et à la lecture spirituelle : la vie des saints en faisait d'ordinaire le sujet, et il avouait qu'il se sentait merveilleusement excité à la piété par les grands exemples qu'il tirait de cette lecture. Il lisait encore, chaque jour, d'après le conseil de son directeur, un chapitre de l'Evangile ; il en apprenait par cœur quelques traits, pour se les imprimer plus facilement par la méditation. Uniquement occupé des exercices de l'esprit, il négligeait assez le soin de son corps : il aimait à être vêtu simplement : ennemi du jeu et des plaisirs ordinaires à son âge, il employait en aumônes, ou à l'achat de quelques bons livres, l'argent que ses parents lui donnaient pour ses divertissements. Ainsi, il s'appliquait de telle sorte à devenir savant, que rien ne l'empêchât de devenir saint.

» C'était là le fruit des instructions et des exemples qu'il recevait de son bon père Eschius : c'est ainsi qu'il l'appelait. Quelque mérite qu'eût ce professeur, il était encore plus habile dans la science des saints que dans les lettres humaines, comme on peut le voir par quelques-uns de ses traités spirituels que le docte Surius, qui était son disciple, a donnés au public. Pour en être convaincu, il ne faut qu'en entendre parler Canisius dans le livre de ses Confessions : d'après le portrait qu'il y fait de ce saint homme, on ne peut voir un maître plus sage, ni un directeur plus éclairé ; on

peut ajouter que, dans ce qu'il y rapporte de lui-même, il fait aussi le portrait du disciple le plus docile et le plus reconnaissant. On y lira peut-être avec satisfaction tout ce qu'il fit à Cologne durant le cours de ses études ; rien n'est plus sincère que le récit qu'il en fait, ni plus capable d'inspirer des sentiments de piété. Le voici :

« Pour revenir à mon maître Eschius, ou plutôt à mon » père... ô mon âme, bénis le Seigneur, et n'oublie jamais » ses bontés, d'avoir bien voulu te donner un tel maître » pour te former à la piété, et qui, sans aucun retour sur » ses propres intérêts, recherchait uniquement ton salut. » C'est sous sa conduite, ô mon Dieu, qu'insensiblement » je commençais à me déplaire à moi-même, afin de vous » plaire plus parfaitement ; car je ne vous connaissais pas » encore assez. La sainteté de ses discours et de ses exemples » faisait sur mon cœur la plus heureuse impression ; la » vénération que j'avais pour lui était un frein qui réprimait les mouvements les plus impétueux de mon âge. » Heureux de me trouver dans sa compagnie, je me passais » volontiers de toutes les autres ; je recevais tous ses conseils avec la même docilité, que l'enfant le plus soumis » aurait pu avoir pour son père. Non-seulement je m'ouvrais à lui au tribunal de la pénitence de tout ce qu'il y » avait de plus caché dans l'intérieur de mon âme, ce que » je faisais souvent; mais encore, chaque jour avant de me » coucher, m'entretenant familièrement avec lui, je lui » rendais un compte exact de toutes les fautes où j'étais » tombé ce jour-là, et je me soumettais volontiers à la peine » qu'il jugeait à propos de m'imposer pour les expier. »

» Après s'être abandonné aux sentiments de la plus tendre reconnaissance envers Notre-Seigneur, qui, dans tous les temps et dans tous les lieux, avait, ce sont ses termes, béni toutes ses voies, il ajoute : « O Dieu de bonté, » gardien fidèle des hommes, et protecteur de ma vie, vous » m'aviez, par un effet de votre aimable providence, destiné » ce saint homme comme un autre Ananie, pour me former à la piété et m'attacher à vous de plus en plus. Que

» ne faisait-il pas pour cela ? Avec quelle bonté ne conti-
» nuait-il pas ses soins à mon égard, priant, pleurant,
» gémissant pour moi devant vous, m'engageant par ses
» avis, ses louanges, ses corrections mêmes ménagées si
» à propos, à remplir les desseins que vous aviez formés
» sur votre serviteur !... Vous continuiez, Seigneur, à veiller
» sur moi, lorsque, dans le temps que je retournais passer
» dans mon pays, il croyait avoir sujet de craindre que je
» ne me relâchasse dans les bonnes résolutions que vous
» m'aviez inspirées par son moyen : il m'écrivait pour lors,
» et les avis salutaires qu'il me donnait dans ses lettres
» m'étaient un préservatif contre tous les maux qui auraient
» pu résulter pour moi de son absence. »

» Il entre ensuite dans le détail de toutes les pratiques de piété que cet homme de Dieu lui suggérait, et conclut par ces belles paroles, qui sont le langage du cœur le plus tendre et le plus reconnaissant : « C'était par tous ces
» moyens ménagés par votre sagesse, ô mon Dieu, que
» l'amour et la crainte du monde s'évanouissait insensible-
» ment de mon cœur, et que vos préceptes et vos conseils
» y faisant plus d'impression, je concevais un plus ardent
» désir d'être entièrement à vous... Que tous vos saints
» vous rendent d'éternelles actions de grâces, pour le soin
» spécial que vous avez eu de mon salut dans ces années
» de la vie, où tant d'autres s'éloignent si facilement de
» vous, et tombent dans les piéges du démon, avec l'affreux
» danger d'y rester à jamais. »

» Canisius avait raison de parler ainsi : jamais il n'éprouva des effets plus sensibles de l'attention qu'avait eue pour lui la Providence, en inspirant à ses parents le choix d'Eschius pour veiller sur sa conduite, que vers la fin de ses études. Il eut alors pour professeur de philosophie un homme bien différent de ce saint prêtre : c'était Jean de Nimègue, écrivain fameux par plusieurs ouvrages qu'il a donnés au public, mais dont l'esprit s'était laissé gâter par les nouvelles opinions. On en était si persuadé, qu'étant mort quelque temps après à Cologne, on le regarda comme

un excommunié, et, comme tel, il fut privé de la sépulture ecclésiastique.

» Canisius trouva dans les soins charitables de son premier maître de quoi se précautionner contre les artifices du second, et, par ce moyen, sa foi et sa piété ne reçurent aucune atteinte, ni de la doctrine pernicieuse de ce professeur, ni du mauvais exemple de ses compagnons, qui s'étaient malheureusement laissé séduire par ce prévaricateur. Du reste, il eut un succès extraordinaire dans ses études de philosophie, et, après avoir soutenu des thèses à la fin du cours avec l'applaudissement de tous, il reçut le degré de maître-ès-arts dans le collége du Mont, et se disposa sérieusement à entrer en théologie.

» Cependant son père avait bien d'autres pensées sur lui : informé du mérite de ce cher fils, l'unique qu'il eût eu de son premier mariage, il songea à le rappeler à Nimègue, et afin de l'attacher auprès de lui, il résolut de le marier. Un parti avantageux, qui se présenta pour lors, le confirma dans cette résolution : le bien, la naissance, le mérite de la demoiselle, en un mot, tout ce qui pouvait flatter l'ambition d'un jeune homme qui aurait pensé à s'établir dans le monde, rendait la proposition séduisante. Mais Canisius avait une ambition plus noble, et portait ses vues plus haut : résolu de donner son cœur à Dieu, il crut devoir le lui donner tout entier, sans qu'aucune créature pût jamais le partager ; et pour mettre comme le sceau à cette sainte résolution, il lui consacra son corps et son âme par le vœu d'une perpétuelle chasteté, le 24 février, dans la vingtième année de son âge.

» A l'air avec lequel Canisius avait reçu la proposition de mariage qu'on lui avait faite, son père jugea bien qu'il avait plutôt de l'inclination pour l'état ecclésiastique : il lui fit donc entendre qu'il avait assez de crédit et d'amis pour l'y faire entrer par quelque bénéfice, et, comme en même temps il s'en présentait un considérable, il le pressa de l'accepter. Mais quand on songe sérieusement à quitter tout pour embrasser la pauvreté évangélique, on est bien éloigné

de vouloir s'enrichir de ce qu'on doit regarder comme le patrimoine des pauvres. Canisius se trouvait dans cette disposition ; il ne jugeait pas encore devoir la déclarer à son père ; il le conjura seulement, après avoir reçu tant de marques de sa bonté avec toute la reconnaissance possible, de lui laisser le choix de l'état qu'il plairait au ciel de lui faire embrasser. Son père, qui avait de la vertu, ne voulut point faire de violence aux inclinations d'un fils qu'il aimait; il lui témoigna seulement qu'il aurait de la joie à le voir s'appliquer à l'étude de la jurisprudence, dont la connaissance lui serait toujours utile, à quelque état qu'il dût se fixer.

» Canisius, qui croyait devoir tout sacrifier aux volontés de son père, tant qu'elles ne seraient pas contraires aux vues que Notre-Seigneur aurait sur lui, se rendit à tout ce qu'il voulut, et malgré toute la répugnance qu'il y avait, il commença à prendre régulièrement tous les jours des notions de droit ; mais en même temps, comme il se sentait intérieurement porté à l'étude de la théologie, il en fit sa principale occupation.

» Il ne parut pas plus tôt sur les bancs, qu'il attira sur lui les yeux de toute l'université : c'était, pour un homme de son âge, une pénétration, une netteté, une solidité, une facilité, qui allait jusqu'au prodige ; mais ce qui est beaucoup plus admirable, c'est qu'il était aussi petit à ses propres yeux, qu'il paraissait grand aux yeux des autres. La science, qui enfle, comme le dit saint Paul, n'eut point, grâce à Dieu, cet effet sur lui ; il s'avançait d'un pas égal dans les connaissances sublimes de la théologie, et dans l'humble science de la croix : « Ignorer tout le reste, mais connaître parfai-» tement Jésus-Christ, disait-il avec son maître Eschius, » c'est ne rien ignorer, c'est tout connaître ; toute autre » chose que de servir Dieu n'est que déception et men-» songe (1). » On dit même, et c'est ce que d'anciennes

(1) Una salus servire Deo, sunt cætera fraudes;
Si Christum bene scis, satis est; si cætera, nescis.

estampes justifient, que, pour se fortifier dans ce sentiment, et se précautionner en même temps contre la vanité, qui se glisse imperceptiblement dans l'esprit des gens d'étude, quand ils ne sont pas solidement humbles, il avait toujours une tête de mort sur sa table lorsqu'il étudiait : c'était là le livre qui ne le flattait pas ; il le consultait à tout moment, et il en tirait ces grandes maximes de vertu qui mirent pendant le reste de ses jours son humilité hors des atteintes de la vaine gloire, au milieu des applaudissements dont Notre-Seigneur récompensa partout sa doctrine et sa vertu.

» Un homme occupé de l'étude et de la pensée de la mort a peu de commerce avec le monde : Canisius, content d'un petit nombre d'amis choisis, que la conformité d'inclinations lui rendait plus familiers, leur témoignait souvent le mépris qu'il faisait du monde, et le désir qu'il sentait en lui de le quitter. Voici de quelle manière Dieu lui en fit accomplir le dessein, et lui fit en même temps connaître sa vocation.

» Le Père Pierre Lefèvre, le premier que saint Ignace s'était associé à Paris pour l'établissement de la compagnie de Jésus, ayant été appelé de Spire à Mayence par le cardinal Albert de Brandebourg qui en était archevêque, y fut arrêté plus longtemps qu'il ne s'y attendait, à cause des guerres qui duraient toujours entre Charles-Quint et François Ier. En attendant que les chemins fussent devenus libres pour qu'il pût se rendre au concile de Trente où il avait été appelé, il fut prié par le cardinal-archevêque d'expliquer l'Ecriture sainte dans son université, et il s'acquitta de cet emploi avec un succès qui répondit à l'attente qu'on avait conçue de sa haute réputation. Mais son zèle ne put se contenir dans des bornes si étroites : il se répandit encore avec bien plus d'éclat dans la chaire et dans la conversation, dans les conférences particulières avec les hérétiques, mais surtout dans les retraites qu'il faisait faire, selon la méthode de saint Ignace, à toutes sortes de personnes, qui s'empressaient de se mettre sous sa conduite ; car c'était là le moyen le plus ordinaire que les jésuites employaient alors pour la

réformation des mœurs, et pour porter les fidèles à une plus haute perfection.

» Le bruit des changements merveilleux que Lefèvre opérait dans les cœurs étant parvenu jusqu'à Cologne, Canisius en fut vivement frappé. Il conçut aussitôt, par un certain sentiment intérieur, que cet homme pourrait bien être celui que Dieu lui avait destiné pour lui marquer les voies qu'il devait tenir, et ce qu'il devait faire pour son service. Il part en même temps, emporté par je ne sais quelle impression que l'esprit de Dieu fait quelquefois dans les cœurs, et se rend à Mayence. Par bonheur, ou plutôt par un effet singulier de la Providence, il vint loger chez un ecclésiastique nommé Conrade, qui, plein de cet esprit de ferveur qu'il avait puisé dans la retraite, faisait autant d'honneur à son caractère par la vie nouvelle qu'il menait, qu'il l'avait déshonoré auparavant par une conduite tout-à-fait déréglée. Ce que cet ecclésiastique lui dit de la capacité et du zèle de Lefèvre augmenta dans son cœur le désir de le voir et de lui parler. Il fut aisé de lui ménager une entrevue avec ce célèbre directeur. Un air de sainteté, qui dès son premier abord paraissait à toutes ses manières, ravit Canisius ; il se mit aussitôt entre ses mains avec une simplicité d'enfant; il lui découvrit avec une candeur admirable toutes ses peines, tous ses désirs, tous les mouvements de son cœur; il fit les exercices spirituels sous sa conduite, et avec tant de ferveur, mais surtout de fruit, qu'avant même qu'il les eût achevés, il fut convaincu que Notre-Seigneur l'appelait à faire servir dans sa compagnie les talents qu'il avait reçus de sa main. Dès ce moment, il s'engagea par vœu à y entrer; il demanda cette grâce à Lefèvre, et l'obtint de lui, sous le bon plaisir de son supérieur ; il ajouta plusieurs autres vœux qui sont des preuves sensibles de son zèle, de son humilité, et de son parfait détachement de toutes les choses créées ; enfin il conclut cette première offrande qu'il faisait à Dieu de lui-même, par ces belles paroles, qui marquent la parfaite disposition où il était de ne jamais la révoquer : « Je conjure les supérieurs de vouloir bien avoir

» la charité de m'avertir et de me reprendre de mes fautes ; » et si j'avais le malheur de m'oublier jusqu'à me repentir » de cette première démarche, de me punir sévèrement, et » de me mettre par cette correction salutaire dans la néces- » sité de garder les engagements que je viens de con- » tracter. »

Nous nous sommes arrêté avec complaisance sur ces premières années de Canisius, pour l'édification de la jeunesse à qui ce travail est particulièrement destiné. Nous tâcherons d'abréger ce qu'il nous reste à dire de la vie de ce grand homme.

« Canisius, après ses deux années de noviciat passées à Louvain dans la propre maison du Père Lefèvre, fut admis en qualité de profès, et immédiatement après il reprit ses études à Cologne avec plus d'application que jamais.

» Non content de suivre avec assiduité tous les exercices de l'école, il faisait régulièrement, comme maître, des leçons sur l'Evangile au collége du Mont, et s'acquittait en même temps d'une pareille fonction dans l'université, où il expliquait les épîtres de saint Paul à Timothée. Infatigable dans le travail, il s'appliquait encore à la lecture des Pères : c'est à ses soins et à ses veilles que l'on doit une édition plus correcte de saint Cyrille d'Alexandrie, en deux volumes : il dédia le premier à l'archevêque de Mayence, et le second aux théologiens qui étudiaient avec lui dans cette même université. Ce fut encore en ce temps-là qu'il donna au public les œuvres de saint Léon-le-Grand, après les avoir exactement corrigées. Il dédia ce livre à l'évêque de Cyrène, suffragant de l'archevêque de Cologne.

» On ne concevait pas qu'un homme de son âge pût suffire à tant d'occupations différentes. Quand il eut atteint celui qui est nécessaire dans la société de Jésus pour recevoir les ordres sacrés, il fut ordonné par les mains d'un évêque catholique : c'est ce qu'il rapporte lui-même, en notant cette circonstance comme une grâce particulière du ciel, dans un temps où la foi de quelques prélats d'Allemagne commençait à devenir suspecte. Revêtu de ce nouveau

caractère, qui lui donnait plus d'autorité, il était de toutes les bonnes œuvres de la ville; et comme si tout ce que nous venons de rapporter n'eût pas suffi pour l'occuper, ou pour contenter son zèle, il trouvait encore du temps pour catéchiser, instruire, prêcher, et pour agiter et démêler plusieurs points controversés entre les catholiques et les hérétiques : enfin, il s'appliquait à porter tout le monde à la vertu, par tous les moyens qu'un zèle prudent et éclairé peut suggérer à celui qui en est pénétré.

» Ce fut pour lors, à proprement parler, que le bruit de sa réputation commença à se répandre dans l'Allemagne. Le Père Claude Lejay, à qui Ignace, depuis le départ de Lefèvre pour le Portugal, avait confié le soin des jésuites établis à Cologne, en fut tellement frappé, que, quelque idée qu'il eût de la vertu de Canisius, il sembla craindre qu'elle ne fût pas assez ferme pour soutenir tout l'éclat de sa réputation. C'est pourquoi il crut de son devoir de le précautionner contre la vaine gloire, et de lui adresser pour cela de Worms, où il se trouvait convoqué à l'occasion de la diète avec le cardinal d'Augsbourg, une lettre également pleine de sagesse et de charité, où il lui proposait entre autres l'exemple de l'ange de l'école saint Thomas, qui n'allait jamais à l'étude sans s'y être disposé par l'oraison ; parce que c'est uniquement du ciel qu'on doit attendre le bien qu'on peut espérer de faire ici-bas pour la conversion des pécheurs.

» Canisius reçut cette lettre comme si elle lui fût venue du ciel. Comparant ces avis salutaires que Lejay avait la bonté de lui donner, avec ceux qu'il avait reçus autrefois de Lefèvre, il ne pouvait assez admirer la sagesse et la charité de ces deux grands hommes, dont la Providence se servait pour le porter à la perfection de son état. Ainsi retiré d'abord par le conseil de Lefèvre du trop grand épanchement qu'un zèle ardent lui faisait avoir au dehors, et puis attiré de l'étude à la prière, selon l'avis de Lejay, il prenait un milieu, et tâchait de s'adonner tellement à l'étude, que l'esprit de dévotion n'en souffrît point, et de vaquer

de telle sorte à la prière, que l'étude en fût soutenue.

» Tout le monde sait le terrible scandale que Herman de Weiden causa dans l'église de Cologne, dont il était archevêque; malgré ses bonnes intentions, il se laissa surprendre, faute de science, par les artifices des novateurs, qui trouvèrent le moyen de lui insinuer le venin de leur hérésie, sous les termes spécieux de réforme et de pur évangile. Tout ce qu'il y avait de gens de bien à Cologne frémirent à la vue d'un tel scandale; le clergé, l'université, le magistrat, le peuple, tout s'émut. Le célèbre docteur Jean Gropper, qui, par les belles ordonnances insérées dans le premier concile de Cologne et sorties de sa plume, avait fait tant d'honneur aux premières années de l'épiscopat de Herman, croyant qu'il n'y avait plus rien à ménager, se déclara hautement contre les hérétiques, et de vive voix, et par écrit, avec une vigueur vraiment apostolique.

» Canisius et ses confrères, animés par l'exemple de ce grand théologien, et soutenus de l'autorité du nonce Poggio, firent paraître un pareil zèle, et eurent un succès qui donna autant de joie aux catholiques, qu'il causa de dépit à leurs adversaires. Ceux-ci conçurent bien que partout où il s'agirait des doctrines de l'Eglise romaine, ils trouveraient les jésuites sur leur chemin, et qu'ainsi le plus court moyen était de tâcher de les écarter et de s'en défaire : insultes, menaces, calomnies, rien ne fut épargné; mais tout cela n'était encore que le prélude des accusations qu'on leur intenta dans les formes; on ne prétendait rien de moins que de les expulser de Cologne. Enfin, par les intrigues de certaines gens qui se sentaient appuyés, on obtint du magistrat un arrêt qui obligeait les jésuites à sortir de la ville sans délai, ou du moins à quitter leur maison, à vivre séparément les uns des autres, et à s'abstenir dans leurs fonctions de tout ce qui paraîtrait avoir quelque air de communauté. Mais, tout en se soumettant avec respect, ces Pères ne prirent point le change ; résolus de tout souffrir, plutôt que d'abandonner la cause de l'Eglise dans un danger si pressant, ils ne doutèrent point que Dieu, qui fait tout servir au bien de ses

serviteurs, ne tirât sa gloire et leur propre avantage de cette petite disgrâce.

» En effet (comme nous avons vu nous-même la chose se réitérer à Paris il n'y a que quelques années), l'obligation de vivre séparément ne servit qu'à les unir davantage en esprit de charité; par là ils se virent plus à portée de découvrir et de déconcerter les desseins des novateurs dans tous les différents quartiers où ils s'étaient dispersés. La patience avec laquelle ils s'élevaient au-dessus de la passion qu'on remarquait dans ceux qui les poussaient si vivement, contribua beaucoup à leur attirer de la compassion, de l'estime, de l'affection, et un désir sincère de les soulager. Les magistrats eux-mêmes, le premier feu de cette persécution ralenti, revinrent à des procédés plus doux; ils permirent aux jésuites de rentrer dans leur maison, et quelque temps après, d'y vivre à leur manière et d'exercer dans la ville toutes leurs fonctions. On n'en resta pas là : du consentement unanime du clergé et de l'université, Canisius fut député vers le prince-évêque de Liége, fils du défunt empereur Maximilien I[er], et vers l'empereur Charles-Quint, pour les prier de venir en aide aux catholiques de Cologne, et il réussit dans sa double ambassade.

» De retour à Cologne, Canisius y fut reçu comme un ange de paix; mais le ciel, qui l'avait fait naître pour le bien de l'Eglise entière, ne voulut pas que son zèle fût renfermé dans l'enceinte d'une seule ville : il commença à disposer les voies pour en faire recevoir les fruits dans tout l'empire d'Allemagne par l'autorité qu'il lui donna, en faisant éclater ses talents sur le plus grand théâtre qui fût alors.

» Pendant le séjour qu'il avait fait auprès de l'empereur, il n'avait pu se dispenser de voir souvent le cardinal d'Augsbourg, celui de tous les prélats d'Allemagne sans contredit qui avait le plus de mérite et le plus de zèle pour la religion catholique. Othon Truchsès, c'était le nom de ce savant cardinal, n'eut pas plus tôt vu Canisius, qu'il jugea que la Providence n'avait réuni de si rares talents dans ce saint religieux, que pour les faire servir au bien de toute

l'Eglise dans les besoins pressants où elle se trouvait, et que par conséquent il fallait les faire connaître aux Pères assemblés à Trente pour le concile. Effectivement il résolut de l'y envoyer, et de le joindre au Père Lejay, qui s'y trouvait déjà en qualité de théologien. Malgré les liens réciproques qui s'étaient formés entre le savant jésuite et la population catholique de Cologne, il fallut obéir : Canisius fit par les ordres du cardinal le voyage de Trente avec Wolfgang Remius, prévôt de l'église d'Augsbourg, et y étant arrivé, il se joignit au Père Lejay, en qualité de théologien du cardinal. Mais ils ne demeurèrent pas longtemps à Trente, le concile ayant été transféré à Bologne, un peu après l'arrivée de Canisius. Ils partirent donc de Trente avec Laynez et Salmeron, autres religieux de la même société, et se rendirent à Bologne : là, Canisius dit son sentiment, comme les autres docteurs, dans l'assemblée des théologiens; il eut même l'honneur d'y parler devant les Pères, si nous en croyons Raderus, autre historien de sa vie, qui assure avoir tiré ce fait des écrits de Canisius lui-même.

» Son séjour à Bologne n'y fut point inutile : Laynez et Salmeron avaient eu commission de la part du concile de recueillir et de réduire en ordre tout ce qu'on avait traité jusque-là sur la matière des sacrements. Canisius se trouva là heureusement pour les soulager dans ce travail : il écrivait aisément et poliment en latin, et il peignait très-bien; il se fit un honneur de pouvoir rendre ce petit service à ces deux grands hommes, qu'il regardait comme ses supérieurs, et pour lesquels il avait une profonde vénération. Enfin, dans toutes les occasions où ce jeune religieux eut à paraître (il n'avait que vingt-six ans), il ne soutint pas moins par son érudition, que par sa modestie, l'estime que ses confrères avaient d'avance acquise à leur compagnie.

» De Bologne, Canisius reçut d'Ignace l'ordre d'accompagner Laynez à Florence : ils y logèrent l'un et l'autre à l'hôpital, et quoique Canisius ne sût pas parfaitement l'italien, il sut rendre de bons services dans cette ville pendant les trois mois qu'il y demeura.

» Il reçut alors des lettres de son général, qui lui mandait de venir à Rome. Il bénit Dieu de cette disposition, qui le mettait en état d'accomplir le vœu qu'il avait fait autrefois d'y aller, pour y demander à Dieu, sur le tombeau des apôtres et des martyrs, par l'intercession de ces héros du christianisme, cet esprit de force et de zèle si nécessaire dans les fonctions de son ordre.

» Ce fut pour lui un grand sujet de joie de voir Ignace, et de pouvoir conférer avec un homme si éclairé, sur les règles à suivre pour sa perfection particulière et la sanctification des autres; Ignace n'en eut pas moins à pouvoir embrasser un de ses chers enfants, qui faisait en tous lieux tant d'honneur à l'Eglise et en particulier à sa compagnie; il trouva que ce qu'on lui en avait dit était bien au-dessous de ce qu'il en voyait lui-même : pour le disposer plus particulièrement aux desseins que la divine sagesse avait sur lui, il prit plaisir, pendant cinq mois entiers qu'il le retint à Rome, à l'exercer dans toutes les pratiques de la vie intérieure, qui pouvaient perfectionner cet esprit apostolique dont il le voyait animé.

» A cette même époque, il apprit que Don Juan de Véga, vice-roi de Sicile, avait ménagé à sa compagnie la fondation de deux colléges dans les deux principales villes de ce royaume; il destina aussitôt douze de ses religieux pour aller ouvrir celui de Messine. Quelque envie qu'il eût de renvoyer Canisius en Allemagne, il crut qu'il était de la gloire de Dieu de le faire connaître ailleurs, et en conséquence, voulant avant tout le proposer à sa compagnie comme un modèle de l'obéissance la plus soumise, il lui ordonna, comme à tous les autres, sans s'expliquer davantage, de lui marquer par écrit la disposition de son cœur sur certains points qu'il leur avait proposés. Voici quelle fut la réponse de Canisius, traduite du texte latin, tel qu'on le conservait à Rome, il y a encore un siècle, dans les archives de la compagnie : « Ayant examiné devant Dieu ce que le
» Père Ignace, mon vénérable père et maître en Jésus-
» Christ, m'a proposé, 1° je me sens également porté, soit

» à demeurer ici pour toujours, soit à aller en Sicile, » aux Indes, et partout ailleurs où il jugera à propos » de m'envoyer; 2° s'il me faut aller en Sicile, je pro- » teste que, quelque emploi qu'on m'y donne, soit de » cuisinier, de jardinier, et de portier, soit d'écolier ou » de professeur en quelque faculté que ce soit, quand » elle me serait jusqu'ici entièrement inconnue, ce me sera » une chose très-agréable que de m'y appliquer. » Il ajoutait ces paroles, qui marquent bien la solidité de sa vertu : « Je m'engage par un vœu exprès, que je fais à mon Dieu » sans retour ni réserve, à ne jamais rien me procurer qui » puisse contribuer à ma commodité, soit dans les emplois, » soit dans les lieux de ma demeure ; laissant une bonne » fois et pour toujours ce droit entier à mon père en Jésus- » Christ le Père Ignace, à qui, pour la conduite de mon » âme et pour le soin de mon corps, je me remets entière- » ment de tout, lui soumettant et lui abandonnant en » Notre-Seigneur mon jugement et ma volonté, avec une » humble et parfaite confiance. Ce cinquième jour de » février 1548. » La fonction à laquelle Ignace nomma Canisius pour le nouveau collége de Messine, fut celle d'y professer la rhétorique. A Messine, comme à Cologne, le zèle de Canisius ne se borna point dans l'enceinte de sa classe, dont il faisait cependant sa principale occupation : il prêchait souvent, et toujours avec un grand fruit, quoiqu'il le fît en italien ; ce qui marque une facilité extraordinaire de génie qui le mit en très-peu de temps en état de s'expliquer en chaire dans cette langue qui lui était étrangère.

» Au bout de cette année même, Ignace le fit revenir à Rome ; il le destinait à une mission bien plus importante ; il l'y disposa par la profession solennelle des quatre vœux. Canisius eut la consolation de la faire entre les mains de ce saint général.

» La nouvelle mission à laquelle Ignace le destinait fut celle de Bavière, pour laquelle le duc Guillaume lui avait demandé des ouvriers. Ignace, sur l'ordre du pape lui-même, envoya au prince trois de ses religieux : Lejay, Sal-

meron et Canisius. Lejay reçut ordre du pape de se rendre à la diète d'Augsbourg ; les deux autres s'arrêtèrent à Ingolstadt. Salmeron expliquait les épîtres de saint Paul ; Canisius commentait saint Thomas. De leurs chaires, les deux apôtres passaient aux hôpitaux, aux prisons, aux maisons des pauvres les plus abandonnés ; ils entraient dans leurs besoins, et se mettaient en état de les soulager, en demandant eux-mêmes l'aumône par la ville pour eux.

» Un prédicateur qui commence par pratiquer ce qu'il enseigne est écouté volontiers, et parle toujours avec succès. L'Eglise où prêchait Canisius n'étant pas capable de contenir le monde qui courait en foule à ses sermons, on fut obligé d'en chercher une autre plus vaste ; et celle-ci se trouvant encore trop étroite, il prêchait deux fois le jour en différents endroits, afin qu'en se partageant ainsi, il pût contenter plus aisément le peuple, qui ne pouvait se lasser de l'entendre. Un ecclésiastique en conçut quelque chagrin : il était quelquefois arrivé à Canisius de faire à Ingolstadt ce qu'il avait vu pratiquer à Rome, et de rassembler le petit peuple en certains endroits de la ville, pour lui faire quelque instruction familière ; on y accourait avec d'autant plus d'ardeur, que, quelque empressement qu'on eût de se rendre de bonne heure à ses sermons, il n'était pas aisé d'y trouver place, tant la foule du monde, que sa réputation y attirait, était grande. Cet effet admirable du zèle, qui édifiait toute la ville, était regardé d'un autre œil par cet ecclésiastique : il crut entrevoir du mépris pour la parole de Dieu dans la manière dont ce nouveau venu s'ingérait de l'annoncer par les places publiques, où rien, disait-il, n'était capable d'exciter la piété des fidèles ; c'était là le prétexte dont il prétendait couvrir sa jalousie, et justifier l'emportement avec lequel il se déchaînait contre le prédicateur, tant dans la conversation que dans la chaire.

» Mais, par un effet de la Providence qui ménage les événements les plus contraires pour le bien de ses serviteurs, rien ne fit davantage éclater l'affection que toute la ville avait pour Canisius, et la charité sincère dont il était animé

lui-même pour ceux qui lui voulaient du mal : car, tandis que tout le peuple, que l'université, que l'évêque d'Aichstadt prenaient sa défense de manière à faire repentir cet ecclésiastique d'un procédé si peu charitable, tout l'embarras de Canisius était de l'excuser, d'adoucir les esprits extrêmement aigris, et d'empêcher qu'on ne lui fît insulte jusque dans sa maison. Mais il ne s'en tint pas là ; il vint de plus trouver lui-même cet ecclésiastique, et lui parla avec tant de douceur et de modestie, que ce bon prêtre, qui n'avait pas attendu jusque-là à reconnaître son indiscrétion, fut charmé de sa charité ; il lui demanda pardon, le remercia du bon office qu'il lui avait rendu, et il marqua bien dans la suite, par l'attachement sincère qu'il eut toute sa vie pour lui et pour sa société, l'heureux changement qu'avait produit dans son âme la générosité du saint homme. C'est ainsi que les saints se vengent, et c'est ainsi que Dieu venge les saints qui du fond du cœur lui remettent leurs ressentiments.

» Cet incident ne fit qu'augmenter l'estime qu'on avait conçue de la vertu du Père Canisius, et lui attira la vénération et la confianee de toute la ville. Tous ceux qui avaient un véritable amour du bien public virent bien que c'était là l'homme qu'il leur fallait pour rendre à l'université son ancienne splendeur, et pour y extirper les restes de cette malheureuse ivraie que l'ennemi du salut y avait répandue.

» Dans cette vue, au bout de quelques mois, on le força d'accepter la charge de recteur de cette même université. Ce fut une vraie charge pour lui ; car, sans toucher le moins du monde aux émoluments qui y étaient attachés, il s'appliqua avec une vigilance extraordinaire à en remplir tous les devoirs. Il fit de très-beaux réglements pour réformer tous les abus qui s'étaient glissés dans toutes les facultés, surtout dans les hautes sciences. Avec le secours d'un certain Père Gaudanus, qui fut souvent depuis le compagnon de ses travaux apostoliques, il rétablit dans la philosophie l'exercice de la dispute, qui languissait depuis quelques

années, soit par la nonchalance des professeurs, soit par la malignité des novateurs, qui, comme on l'a souvent remarqué, ne s'accommodent pas trop de cette manière de raisonner qu'on tire de la dialectique. Ses soins s'étendirent jusqu'aux dernières classes de la grammaire. Ceux qui ne conçoivent pas à quel point la charité est ingénieuse et condescendante, seront peut-être surpris qu'un personnage de ce mérite ait pu s'abaisser jusqu'à traduire lui-même les rudiments de Codret; mais comme un homme apostolique, qui n'a point d'autre but que le salut des âmes, ne perd jamais ce point de vue, lors même qu'il paraît s'occuper de tout autre chose, il y ajouta un petit abrégé de la doctrine chrétienne, afin qu'en même temps que les enfants s'appliqueraient à apprendre les premiers éléments des sciences profanes, ils apprissent insensiblement ceux de la science de Jésus-Christ (cet abrégé de la doctrine chrétienne fut comme la première pierre de l'édifice qu'il éleva dans la suite en composant son grand catéchisme). Il introduisit encore dans l'académie quelques pratiques de piété, qui pussent attirer la bénédiction du ciel sur les professeurs et sur les écoliers; il faisait souvent pour cela des sermons en latin à ces mêmes écoliers, pour leur inspirer l'horreur du vice et l'amour de la vertu; enfin, agissant de concert avec l'évêque d'Aichstadt, qui était chancelier-né de l'université, il n'omit rien pour rétablir la discipline et la piété, qui se ressentaient beaucoup du libertinage des prétendus réformateurs.

» Notre-Seigneur bénit le travail de son serviteur : l'université changea de face en peu de temps; c'est ce qu'elle a cru devoir marquer dans ses archives comme un témoignage authentique de sa reconnaissance : là, après des éloges extraordinaires qu'elle fait de l'esprit, de la doctrine et de la vertu de l'incomparable Canisius (c'est le terme dont elle se sert), elle reconnaît de bonne foi qu'elle lui doit, aussi bien qu'à ses confrères, le rétablissement de sa gloire et la conservation de la saine doctrine.

» La charge de vice-chancelier de l'université vint à

vaquer en ce temps-là ; elle était considérable pour l'honneur et pour le revenu : on la lui présenta ; mais il la refusa constamment, et quelque instance qu'on lui fît, on ne put jamais la lui faire accepter.

» Comme le bruit des belles choses qu'il faisait en Bavière pour le bien de la religion se répandait dans toute l'Allemagne, plusieurs prélats tâchaient à l'envi de procurer le même avantage à leurs diocèses. Ils le conjuraient par leurs lettres de ne pas refuser le secours de son zèle dans ce pressant besoin où se trouvait la religion parmi leurs peuples. Phlugius, évêque de Naumbourg (1) en Misnie, l'invita à passer en Saxe ; les chanoines de Strasbourg, rétablis depuis peu dans leur église, d'où ils avaient été chassés par les hérétiques, le prièrent de vouloir bien venir achever par la force de sa doctrine et de son éloquence, ce que l'empereur avait commencé de faire par son autorité ; les évêques de Frisingue et d'Aichstadt le conjurèrent de la manière la plus pressante de vouloir bien se rendre, en qualité de leur théologien, au concile qui recommençait à Trente par le zèle de Jules III, et où les Pères Laynez et Salmeron étaient déjà par ordre de ce pape, en qualité de théologiens de sa sainteté.

» Le duc Albert tint ferme contre toutes ces pressantes sollicitations, et ne voulut nullement permettre à Canisius de sortir de ses Etats, jusqu'à ce qu'il se vît obligé de le céder au roi des Romains son beau-père : ce dernier prince avait employé pour cela l'autorité du pape et celle de son général ; saint Ignace donc en écrivit au duc, et le supplia très-humblement de vouloir bien se passer quelque temps de Canisius, qu'il ne ferait que prêter au roi Ferdinand (ce sont les termes de sa lettre), l'assurant qu'il le lui renverrait le plus tôt qu'il lui serait possible.

» Le duc se rendit à ces instances : Canisius partit pour Vienne, où Ignace avait envoyé depuis peu, de tous les endroits de l'Europe, plusieurs ouvriers remplis de zèle pour

(1) Cette ville fait partie aujourd'hui de la province de Saxe, dans les états prussiens.

y travailler dans le collége que Ferdinand avait dessein de fonder à sa compagnie.

» Lejay était à la tête de cette troupe choisie; mais ce saint homme étant mort en ces mêmes conjonctures, épuisé qu'il était par les travaux que son zèle lui avait fait entreprendre pour le bien de la religion, tout le poids de l'ouvrage retomba sur Canisius.

» On ne peut mieux juger de ce qu'il eut à souffrir dans cette nouvelle mission, que par la vue des désordres que l'hérésie avait causés dans l'Autriche, quelque soin que les princes de cette auguste maison eussent apportés pour en arrêter les progrès.

» C'était un sentiment commun en ce temps-là, qu'à peine y avait-il la vingtième partie dans un pays si catholique, qui eût pu se garantir de cette funeste contagion : elle s'était répandue dans tous les ordres de l'Etat; les écoles publiques en étaient infectées; jusque dans le cloître, la piété n'était point à l'abri de ses atteintes; plusieurs monastères étaient abandonnés; la profession religieuse était tombée dans le dernier mépris; l'état ecclésiastique n'était guère moins décrié : de sorte que, selon la remarque de l'évêque de Laybach, confesseur du roi Ferdinand, depuis près de vingt ans personne de la ville de Vienne n'avait été promu aux ordres sacrés. Par le même principe, plusieurs paroisses manquaient de pasteurs, ou, ce qui n'était pas moins déplorable, des sujets indignes, qui s'étaient ingérés d'y entrer sans vocation, y vivaient de la manière la plus scandaleuse, et faisaient voir l'abomination dans le lieu saint : les catholiques, que par dérision on traitait de papistes, avaient honte de paraître ce qu'ils étaient; l'usage des sacrements était rare parmi eux, et souvent même tout-à-fait abandonné; les prédicateurs, par une lâche complaisance qu'ils avaient pour les nouveaux hérétiques, faisaient sonner bien haut dans la chaire l'excellence de la foi et des mérites de Jésus-Christ, et gardaient un profond silence sur la nécessité des bonnes œuvres, les livres de ces mêmes hérétiques passaient impunément entre les mains de

tout le monde; c'était dans ces sources empoisonnées, que les parents puisaient l'instruction qu'ils donnaient à leurs enfants : en un mot, il n'était guère de parties dans tout le corps de l'Etat, qui fussent exemptes de la corruption générale.

» Voilà à peu près l'état où se trouvait la religion dans la capitale de l'empire, quand le Père Canisius y arriva. Ses frères commençaient à y travailler avec une application que le ciel parut bénir visiblement; mais l'entier succès était particulièrement réservé à ses soins.

» On ne peut dire ce que son bon cœur souffrit d'abord à la vue de tous ces désordres : il en gémit devant Dieu, et dans l'amertume de sa douleur il écrivit au Père Ignace, pour obtenir par ses prières des lumières capables de dissiper les ténèbres de l'erreur, dont tous les pays du Nord étaient menacés. Ce saint général, qui (comme l'a prouvé surabondamment le procès de sa canonisation) était lui-même tout pénétré de zèle pour le salut des âmes, n'était que trop porté à lever les mains au ciel, pendant que ses enfants étaient engagés dans les combats du Seigneur; il ordonna même dans tout son ordre, à la sollicitation de Canisius, un certain nombre de messes et de prières tous les mois, pour tous les pays septentrionaux, et pour la conversion des hérétiques : c'est là l'origine de cette sainte pratique, qu'on a continué d'y garder très-religieusement.

» Canisius ne se contenta pas de gémir et de prier; il agit avec toute l'ardeur qu'on pouvait attendre de son zèle: il commença par l'employer au bien de l'université, où il avait une des principales chaires de théologie. La doctrine s'y trouvait altérée par l'entrée trop facile qu'on y avait donnée aux nouvelles opinions. Pour lui rendre sa première pureté, il eût voulu plus de sévérité dans l'examen des sujets qu'on y admettait aux degrés, ou qu'on faisait passer à la régence. Il tâcha d'inspirer là-dessus les mêmes sentiments aux autres docteurs; mais il ne trouva point de pareilles dispositions dans l'esprit de tous ses collègues. Si le succès ne fut pas aussi prompt qu'il l'avait été à Ingolstadt,

il n'en fut pas moins grand dans la suite : sa sagesse et sa constance, soutenues du crédit qu'il avait à la cour, ne contribuèrent pas peu à ramener les choses, avec le temps, au point où il avait souhaité de les mettre.

» Pour prévenir un autre inconvénient qui aurait pu avoir des suites aussi funestes, il fit entendre au roi, qu'il était du zèle que sa majesté avait pour la religion, de faire choisir dans ses Etats les jeunes gens à qui l'on trouverait le plus de dispositions pour les sciences et pour la piété, afin d'en former des ministres capables de bien servir l'Eglise, et de réparer le scandale que le libertinage des ecclésiastiques y avait causé. Ce prince goûta beaucoup ce projet; il donna aussitôt ses ordres pour le faire exécuter : on choisit d'abord cinquante enfants, qui furent élevés dans ce but sous la vue des jésuites dans une maison proche du collége qu'il venait de fonder pour eux. Ce nouveau collége devenait tous les jours plus florissant par le nombre des écoliers que la réputation des professeurs y attirait de toutes parts : l'exercice, l'émulation, le bon ordre, l'esprit de piété qu'on y remarquait, satisfit universellement la cour et la ville ; et l'université, entrant dans les sentiments du public à son égard, lui fit l'honneur de l'agréger à son corps. Dans la suite même Canisius fut fait doyen de cette académie, quelque instance qu'il pût faire pour décliner cette dignité.

» L'heureuse disposition à la vertu qu'il remarquait dans ces enfants, qui étaient sous la conduite de ses confrères, le confirma merveilleusement dans la pensée d'Ignace, qu'on devait s'attacher constamment dans son ordre à l'instruction de la jeunesse, et que c'était là le plus court et le plus efficace moyen de travailler à la sanctification de tous les âges de la vie et de tous les membres de l'Etat, puisque les premières semences de vertu qu'on jette aisément dans de jeunes cœurs, étant bien cultivées à la faveur des sciences, ne manquent point de pousser et de donner en leur temps le fruit qu'on doit en attendre.

» Se souvenant des miséricordes que Dieu lui avait faites autrefois par le ministère de l'admirable maître qu'il lui

avait donné à Cologne dans la personne du saint prêtre Eschius, il conjurait souvent ce Dieu de bonté de vouloir bien en répandre de pareilles sur cette jeunesse que le public confiait à sa compagnie. Voici comme il s'en explique dans ses papiers de dévotion :

« Je vous supplie, ô mon Dieu, fidèle gardien et ami » des hommes, de daigner accorder à ces enfants une grâce » semblable à celle que vous m'avez faite autrefois, quelque » indigne que j'en fusse, lorsque j'étais à leur âge ; augmen- » tez-la même, et faites que délivrés de bonne heure des » troubles et des dangers du monde, ils rencontrent de » pieux et bons maîtres, qui, par la force de leurs paroles » et de leurs exemples, les portent à éviter avec bien plus » de soin ce qui peut altérer la pureté des mœurs, que ce » qui peut choquer les règles de la grammaire. »

» A ce seul trait, on peut remarquer l'idée que ce saint homme se formait des régents de sa compagnie, qui ne doivent, selon l'esprit de leur institut, regarder leur classe et leur étude que comme des moyens de communiquer à tout le monde l'éminente science de Jésus-Christ.

» Par un effet de cette tendre charité, qu'à l'exemple du Sauveur, il avait pour les enfants, il les assemblait souvent pour leur faire le catéchisme, coutume qu'il a gardée toute sa vie. Il se sentait encore un attrait tout particulier pour annoncer la parole de Dieu aux pauvres de la campagne : le ciel lui fit naître plus d'une fois l'occasion de le suivre, et de contenter son zèle.

» Plus de trois cents paroisses de l'Autriche, faute de pasteurs, se voyaient depuis quelque temps destituées de tous secours spirituels. Le roi Ferdinand, sensible à ce malheur, invita, l'an 1553, les jésuites du collége de Vienne, par les lettres qu'il leur fit l'honneur de leur écrire de Gratz, à pourvoir tout de suite, autant qu'ils le pourraient, aux besoins de ces pauvres abandonnés. Canisius fut un des plus ardents à demander cette mission, pour laquelle, disait-il, la facilité qu'il avait à entendre le langage de ces bonnes gens lui donnait plus de dispositions. Il commença

ses courses apostoliques dès l'hiver ; et sans que la rigueur de la saison et la difficulté des chemins, que les neiges et les glaces rendaient impraticables, ralentissent l'ardeur de sa charité, il courait après la brebis égarée, instruisant, catéchisant, prêchant, confessant, administrant les sacrements, consolant les catholiques, et les précautionnant contre les entreprises des hérétiques, qui, dans l'absence des pasteurs, trouvaient l'entrée libre dans la bergerie et désolaient le troupeau.

» Ce fut dans une de ces missions, qu'un bon homme, âgé de quatre-vingt-dix ans, entrant dans la pensée du saint vieillard Siméon, s'écria : « Béni soyez-vous, ô mon Dieu !
» vous pouvez m'appeler à vous quand il vous plaira,
» depuis que vous m'avez fait la grâce de recevoir le corps
» de mon Sauveur de la main de ce saint homme. »

» Il passa tout le carême dans ce pénible exercice, sans rien diminuer de l'austérité de son jeûne, allant de village en village, travaillant infatigablement depuis le matin jusqu'au soir : c'est merveille, qu'il ne succombât pas à toutes ces fatigues. La parole de Dieu, dont il nourrissait ces pauvres gens, le soutenait particulièrement, et les consolations intérieures que le Saint-Esprit nourrissait dans son âme, rejaillissant jusque sur son corps, lui donnaient une nouvelle vigueur.

» Il eût continué plus longtemps, si on ne l'eût rappelé à Vienne après les fêtes de Pâques. On n'y avait pas moins d'empressement à l'entendre : il était toujours prêt à monter en chaire ; il instruisait le peuple dans les paroisses ; il faisait des exhortations ferventes aux religieuses ; il les excitait à se renouveler en esprit par la retraite qu'il leur fit faire selon la méthode de saint Ignace, et il eut la consolation de voir plusieurs monastères reprendre cette première ferveur, que le relâchement fait perdre si aisément, et qu'il est si difficile de recouvrer. Il allait aussi visiter souvent les hôpitaux et les prisons, et faisait aux malades et aux prisonniers de petits discours proportionnés à l'état où ils se trouvaient réduits par la Providence, les exhortant à faire servir

les maux de ce monde aux biens éternels de l'autre vie. Les plus misérables étaient ceux qui lui paraissaient les plus dignes de sa compassion : il l'étendait aux criminels condamnés à mort, il les accompagnait au supplice, et les assistait jusqu'au dernier soupir, avec un courage et une charité qui attendrissait et édifiait également tout le monde.

» Toutes ces différentes occupations que lui trouvait son zèle, ne l'empêchaient pas de prêcher les fêtes et les dimanches dans une des principales églises de la ville, à la prière de tout le sénat, qui lui députa pour cela un des principaux officiers de son corps. Il le fit avec un tel applaudissement, que Frédéric Nauséa, évêque de Vienne, qui était prédicateur de la cour, étant mort quelque temps après, le roi Ferdinand ne jugea personne plus propre à le remplacer en cette dernière qualité que Canisius. Le succès qu'il eut dans ce nouvel emploi fit honneur au prince qui l'avait choisi ; ses courtisans ne croyaient pas pouvoir lui faire mieux leur cour, qu'en lui faisant l'éloge de son prédicateur ; on voyait du reste par l'assiduité et l'attention avec laquelle ils l'entendaient, que la flatterie n'avait aucune part à ces louanges.

» La satisfaction que l'on goûtait à l'entendre en chaire, donnait encore envie de le revoir en particulier. Il était d'une douceur charmante, qui faisait passer avec plaisir dans l'esprit de ceux qui le pratiquaient les idées qu'un génie net et solide lui donnait de la doctrine de l'Eglise romaine. Ceux que l'entêtement n'avait point encore déterminés à fermer obstinément les yeux à tout ce qu'on pouvait dire en sa faveur, étaient surpris des affreuses peintures qu'on leur en avait faites : détrompés par la simple exposition que Canisius leur faisait de cette doctrine, ils revenaient de bonne foi et abjuraient leurs erreurs.

» L'avantage qu'il eut toujours sur les ministres des sectaires, dans les conférences qu'il avait avec eux, jeta la consternation dans tout leur parti : il en pressa deux si vivement dans deux différentes disputes, que l'un, saisi de honte, n'osa plus paraître et quitta la ville ; l'autre, profi-

tant de sa confusion, se fit instruire, abjura ses erreurs, et rentra dans l'Eglise romaine ; il demanda même d'être admis dans la compagnie de Jésus, ce qui lui fut accordé. Les autres ministres, désespérant de pouvoir sortir avec avantage de ces sortes de conférences, n'eurent plus la pensée de se mesurer avec un adversaire si formidable.

» Il ne faut pas s'étonner que les hérétiques, chagrins du désordre qu'il jetait dans leurs rangs, cherchassent à le décrier, à lui faire insulte et à le perdre : il n'en continuait pas moins ses exercices de charité à la cour et dans la ville avec une intrépidité surprenante. « Si Dieu est pour nous, avait-il coutume de dire avec l'Apôtre, qui sera contre nous? » Le roi Ferdinand, informé de la haine que lui portaient les luthériens, lui ordonnait de se ménager, et, pour marquer la considération qu'il avait pour sa personne, et le soin qu'il prenait de sa conservation, il lui donnait une escorte tirée de ses gardes, toutes les fois que cet homme de Dieu venait à la cour, ou qu'il en retournait.

» Une distinction si singulière faisait enrager de dépit les protestants, et donnait une extrême joie aux catholiques qui le regardaient comme leur maître et leur père. Il en était sincèrement aimé : aussi sa modestie et son affabilité le rendaient aimable à tout le monde. Il n'était point de ces prédicateurs que l'encens de la cour entête en quelque sorte, jusqu'à leur persuader qu'ils sont uniquement envoyés pour les grands : son inclination, à l'exemple du Sauveur, était pour les petits, et il n'en était point parmi les plus pauvres, au salut desquels il ne s'intéressât avec une charité pleine de condescendance et de tendresse : au sortir du sermon qu'il faisait d'ordinaire à la cour, il allait en faire un autre à la cathédrale, ou dans quelque autre paroisse pour le peuple.

» Une conduite si charitable donnait un poids merveilleux à ses paroles, confondait le silence que les novateurs gardaient sur le mérite et la nécessité des bonnes œuvres, réveillait en même temps les catholiques, que le malheur des temps avait tenus jusque-là dans une espèce de léthargie.

Plusieurs, effrayés des vérités terribles qu'il débitait en chaire avec une éloquence vive et touchante, recouraient aux pratiques les plus austères de la pénitence; des scélérats endurcis, que les misères d'une longue prison n'avaient pu amollir, sensibles à une de ses paroles, fondaient en larmes, se jetaient à ses pieds, et le priaient d'être le ministre de leur réconciliation auprès de Dieu. Enfin, presque tous convaincus par la force de ses raisons revinrent d'une erreur où ils étaient depuis longtemps, qu'il leur suffisait de se confesser en général sans entrer dans le détail de leurs péchés; instruits par les soins de Canisius, ils approchaient plus souvent du tribunal de la pénitence avec les dispositions requises, et goûtaient par leur propre expérience, que, bien loin que la confession soit le supplice et la torture des âmes, ainsi que les ministres protestants le débitaient si souvent pour donner de l'horreur de ce sacrement, elle est une source de joie et de paix intérieure pour les vrais pénitents.

» L'idée que l'on avait conçue de sa sainteté faisait croire qu'il suffisait de se confesser à lui pour obtenir, non-seulement la santé de l'âme, mais aussi celle du corps. Entre plusieurs guérisons extraordinaires opérées par le ministère du serviteur de Dieu, mais que son humilité lui faisait attribuer à la vertu du sacrement, je ne puis me dispenser de rapporter celle-ci dont toute la ville de Vienne fut témoin.

» Le démon avait fait une impression si terrible sur l'esprit d'une femme, dont il possédait le corps, que cette malheureuse, s'abandonnant au désespoir, se croyait livrée dès cette vie aux exécuteurs infernaux de la justice divine. Troublée de cette effroyable idée, elle jetait des cris épouvantables qui faisaient compassion à tout le monde. Canisius, en étant informé,se la fit amener et récita sur elle les exorcismes de l'Eglise; mais jugeant, par la résistance opiniâtre du malin esprit, que Notre-Seigneur ne lui avait livré cette pauvre créature, que parce qu'elle s'était rendue son esclave par toutes sortes de péchés dont elle ne s'était jamais confessée, il la traita avec tant de sagesse et de douceur, qu'il lui persuada de faire la confession générale de toute sa vie.

Elle suivit son conseil ; et elle n'eut pas plus tôt achevé de décharger son cœur aux pieds de ce charitable médecin, qu'elle jouit d'une tranquillité parfaite, et passa le reste de ses jours dans la pratique constante de toutes sortes de vertus.

» Tous ces effets surprenants de l'esprit de Dieu dans la conduite de Canisius, le firent regarder comme un de ces hommes puissants en œuvres et en paroles, que le ciel fait naître de temps en temps pour le bien de son Eglise. L'évêque de Vienne étant mort depuis quelque temps, ainsi que nous l'avons dit plus haut, Canisius lui avait succédé dans son emploi de prédicateur à la cour : Ferdinand, toujours plus frappé de l'éclat de son mérite, jugea qu'il ne pouvait rien faire de plus avantageux et de plus agréable à ses peuples, que de réunir encore dans sa personne la dignité épiscopale ; mais comme il était persuadé que le plus grand obstacle à son dessein viendrait de l'humilité de ce grand homme, il crut à propos de garder là-dessus un profond silence, jusqu'à ce qu'il eût engagé le pape à lui intimer l'ordre exprès d'accepter cet évêché. Le nonce Martinengue, à qui il s'en ouvrit, entra parfaitement dans sa pensée, et se chargea d'en écrire à Sa Sainteté; mais quelques précautions qu'ils prissent l'un et l'autre pour surprendre l'humilité du serviteur de Dieu, elle fut, et assez éclairée, et assez heureuse pour découvrir ce qu'on tramait à son préjudice; on dit même qu'il en informa son général, et le conjura d'agir en sa faveur avec la même ardeur qu'il avait montrée autrefois dans une occasion pareille, quand il s'était opposé si constamment à la nomination de Lejay pour l'évêché de Trieste. Ignace alla trouver le pape, et quelque désir qu'eût Sa Sainteté de contenter le roi des Romains, il lui fit si bien comprendre qu'il n'était ni du bien de sa compagnie qu'on y ouvrît cette porte à l'ambition, ni de celui de Canisius qu'on le tirât de cet état modeste où Notre-Seigneur semblait vouloir le glorifier, que le pape ne voulut point l'y contraindre.

» Ferdinand ne se rendit pas pour cela; mais il crut

devoir attendre un temps plus favorable à l'exécution de son dessein. Il se détermina cependant à donner au public le Catéchisme qu'il lui avait conseillé de composer, afin de l'opposer comme un antidote à ceux que les protestants faisaient courir dans toute l'Allemagne, pour infecter les peuples du venin de leur hérésie.

» Ce catéchisme (qui est celui même que nous traduisons aujourd'hui) parut d'abord sous l'autorité du roi Ferdinand, mais sans nom d'auteur, par un effet de la modestie de celui qui l'avait composé. On vit bientôt, par les mouvements qu'il excita dans l'esprit des hérétiques par tout l'empire, que ce petit livre était un trait mortel qui frappait l'hérésie au cœur, et qu'il lui avait fait une plaie qui ne se fermerait jamais : c'est ce qu'ils marquèrent par leurs satires, leurs libelles et leurs répliques, dont toute l'Allemagne se trouva inondée en très-peu de temps.

» Ferdinand jugea pour lors que Canisius devait le faire réimprimer, y mettre son nom, qui était déjà si formidable à l'hérésie, y indiquer à la marge les textes de l'Ecriture et des Pères qui appuyaient sa doctrine. Il s'en fit de tous côtés différentes éditions, accommodées à tous les âges et à toutes sortes de personnes. Enfin, quelque temps après parut ce gros volume, où ces textes sont rapportés tout au long ; ce qui fait, au sentiment de tous les savants, un des meilleurs livres qui aient jamais paru dans l'Eglise. Je ne rapporterai point en particulier tous les éloges que les écrivains ecclésiastiques lui ont donnés; il ne tire peut-être pas moins de gloire de ce que les hérétiques ont fait pour le décrier. Il suffira d'ajouter que Ferdinand, devenu empereur par l'abdication de Charles-Quint son frère, ordonna, l'an 1560, sous certaines peines, par un arrêt solennel, de recevoir ce catéchisme par tout l'empire, de l'enseigner aux enfants en public et en particulier, et de n'en point enseigner d'autres. Philippe II, roi d'Espagne, neveu de Ferdinand, fit la même chose dans ses Etats, apportant pour motif que, selon le témoignage des docteurs, et en particulier de ceux de l'université de Louvain, qu'il avait consultés, aucun autre livre

n'était plus propre à inspirer à la jeunesse la vraie doctrine et la solide piété.

» Dans les autres pays, qui n'étaient pas sujets à la juridiction de ces princes, il ne fut pas besoin de l'autorité souveraine pour le faire accepter : le mérite seul de l'ouvrage engagea les catholiques à le recevoir par toute la terre avec les mêmes applaudissements. Il a été traduit dans toutes les langues du monde; il s'en est fait plus de quatre cents éditions, comme on le remarque dans la préface d'une des dernières qui parut à Paris l'an 1686, par l'autorité de l'archevêque François de Harlay; de sorte que jusqu'à nos jours il n'est guère d'enfants qui n'aient comme sucé avec le lait la doctrine de l'Eglise par ce canal, et qui n'aient obligation à Canisius des premiers principes de la religion. »

Voilà ce qu'écrivait Dorigny, vers le commencement du siècle dernier. Les principales éditions qui ont paru du grand catéchisme, depuis l'époque de sa composition jusqu'à nos jours, sont les suivantes : publié en latin pour la première fois, sans nom d'auteur, en 1554, il fut réimprimé à Louvain en 1556, à Liége en 1557, à Louvain et en même temps à Anvers en 1558, à Anvers en 1559, à Anvers et à Louvain en 1560, à Louvain en 1561, à Anvers en 1562, à Cologne, avec des corrections et le nom de l'auteur, en 1566, à Cologne et à Anvers en 1567, à Anvers en 1569, 1574, 1589, 1592, 1601; à Annecy et à Dillingen en 1572, à Cologne en 1573, à Venise en 1574, à Cologne en 1577, à Urselle en 1602, à Ingolstadt en 1604, à Cologne en 1649, à Lucerne en 1667 et 1670, à Liége en 1679, à Bâle en 1668, à Mayence en 1778.

L'illustre auteur s'était contenté d'indiquer à la marge les passages de l'Ecriture et des Pères. En 1569, un autre jésuite, le P. Busée, parent de Canisius, donna à Cologne, en quatre volumes in-8°, une édition qui renfermait textuellement tous les témoignages de la parole écrite et de la tradition. Cette édition fut réimprimée à Cologne en 1570, à Venise en 1574, à Cologne en 1577, à Paris en 1585, à Cologne en 1586 (c'est sur celle-ci, imprimée en un gros

volume in-folio, que nous avons composé notre traduction), à Landshut en 1824. C'est, comme nous venons de l'indiquer, l'édition du P. Busée que nous avons suivie, reproduisant tous les textes de l'Ecriture et des Pères qui déposent en faveur de notre sainte croyance. Seulement, au lieu que le P. Busée, ou peut-être bien Canisius lui-même, avait établi des divisions dans chaque question, en marquant ces divisions par les majuscules A, B, C, nous n'avons marqué dans les réponses d'autres divisions que celle des alinéas, et quant aux textes de l'Ecriture et des Pères, nous avons pensé que l'ordre même dans lequel ils sont disposés, suffirait pour faire entrevoir à quelle partie de chaque réponse ils se rapportent. Par exemple, la dix-huitième question du chapitre premier traitant à la fois de l'Eglise et de la communion des saints, on verra facilement que les trente premiers témoignages de l'Ecriture et les trente-six premiers de la tradition se rapportent à l'Eglise, et que ceux qui viennent après se rapportent plus particulièrement à la communion des saints.

Le P. Canisius donna un abrégé de son grand ouvrage en 1556, sous le titre de *Petit Catéchisme à l'usage des catholiques (Parvus Catechismus catholicorum)*. Approuvé, recommandé, loué par les universités catholiques, cet abrégé fut accueilli avec le plus grand empressement. La compagnie de Jésus l'adopta comme livre classique dans son plan d'études *(Ratio studiorum)*, et saint Charles Borromée l'avait reçu depuis longtemps dans son séminaire. Il fut traduit, non-seulement en grec et en hébreu, mais dans toutes les langues de l'Europe. Pendant plus d'un siècle, plusieurs pays, la Suède, le Danemarck, l'Irlande, l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, la Pologne, la Russie, la Suisse, n'ont point connu d'autre ouvrage élémentaire traitant de la religion catholique. C'est de ce petit catéchisme que Dorigny vient de nous dire qu'il avait déjà paru quatre cents éditions en 1686.

« Mais pour revenir au temps auquel ce catéchisme parut pour la première fois, plus les hérétiques s'efforçaient de

rendre odieux celui qui en était l'auteur, plus le roi des Romains cherchait l'occasion de lui faire sentir l'estime qu'il avait de son mérite : il voulut qu'il logeât dans l'appartement du collége que les archiducs, qui en sont les fondateurs, avaient destiné pour les docteurs. La moindre distinction fait peine à un cœur véritablement humble : Canisius refusa longtemps cet honneur; il obéit pourtant, ne pouvant plus résister aux ordres du prince, ni aux prières de ses ministres, qui lui témoignèrent qu'un refus plus long le chagrinerait: il y alla donc, et il y était l'un des deux pères (c'est ainsi qu'on appelait en ce temps-là les deux principaux docteurs, qui avaient comme l'intendance sur les autres); mais à l'occasion d'une incommodité qui lui survint, il prit bientôt la résolution de rejoindre ses frères, disant qu'il lui serait toujours plus agréable de rendre les derniers services au moindre officier de sa communauté, que d'avoir ailleurs le premier rang,

» Il tint à peu de chose cependant qu'on ne l'arrachât pour jamais à ce bienheureux séjour : Ferdinand reprit tout de bon la pensée de renouer l'affaire de sa promotion à l'épiscopat; il donna là-dessus des ordres très-exprès à Jacques Lassus, son ambassadeur à Rome; il en écrivit à plusieurs cardinaux et au pape même, de la manière la plus pressante. Entre autres motifs qu'il apportait à Sa Sainteté, il lui marquait « qu'il ne voyait point de meilleur moyen pour » exterminer bientôt l'hérésie dans toute l'Autriche, et » pour y affermir la foi catholique, que de lui donner » Canisius pour évêque, et qu'il ne croyait point qu'il y » eût personne au monde plus capable de remplir la qualité de pasteur de ce troupeau, que ce saint homme, » qui le défendait avec tant de prudence et de courage » contre les artifices et la fureur des hérétiques, en même » temps qu'il le nourrissait d'une si salutaire doctrine. »

» L'ambassadeur, qui savait combien son maître avait cette affaire à cœur, la poussa vivement auprès du pape et des cardinaux. « Je ne puis, lui dit un jour le Saint-Père, » assez louer la sagesse et le zèle du roi des Romains dans

» le choix qu'il a fait de Canisius pour le faire évêque » de sa capitale, et je me sens porté d'inclination à le » seconder ; mais voyez là-dessus le père Ignace, ame- » nez-le ici, et tâchons l'un et l'autre de le faire entrer » dans ce sentiment. » — « Ah! si Votre Sainteté me » renvoie là, répartit l'ambassadeur, c'est la même chose » que si elle refusait absolument cette grâce au roi mon » maître : ce Père est là-dessus d'une fermeté à toute » épreuve. » En effet, la chose en demeura là ; car quelques ressorts qu'on fît jouer de tous côtés pour l'ébranler, Ignace demeura ferme, et protesta toujours qu'il n'était ni du bien de sa compagnie, ni même de celui de l'Eglise, que Canisius fût attaché à un lieu particulier, et qu'un zèle aussi ardent que celui de cet homme apostolique devait être prêt à se rendre au moindre signe de son supérieur partout où l'intérêt de la gloire de Dieu l'appellerait.

» Ferdinand ne put dissimuler le chagrin qu'il eut de la fermeté du général, et parut ensuite demander d'un ton si absolu, que du moins on laissât à Canisius pendant quelque temps l'administration de l'évêché, qu'Ignace, craignant d'aigrir davantage l'esprit du prince, se rendit à ce qu'il voulut, mais à condition que Canisius, en prenant toutes les peines attachées à cette charge, ne toucherait nullement aux revenus qui la relevaient aux yeux du monde.

» Ce ne fut pas une petite peine de porter l'homme de Dieu à accepter cet emploi, soit qu'il redoutât jusqu'à l'ombre des dignités ecclésiastiques, soit qu'il prévît bien que tous les soins qu'il pourrait prendre n'auraient point tout le succès qu'on attendait de son zèle. Quelque saintes que fussent les intentions du roi, par un malheur assez ordinaire à la cour, elles n'étaient pas suivies; les ministres de ce prince, dans l'exécution qui dépendait d'eux, par je ne sais quels motifs, trouvaient souvent des inconvénients qui arrêtaient les plus beaux projets.

» Dieu seul connaît ce qu'un cœur véritablement pénétré du désir de procurer sa gloire souffre en de pareilles circonstances; mais on ne demande pas toujours d'un médecin

spirituel qu'il guérisse les âmes : il suffit qu'il ne néglige rien pour le faire. Canisius n'eut rien à se reprocher là-dessus : il était l'homme du monde le plus laborieux et le plus attaché à ce qu'il croyait être de son devoir. Aussi parut-il à Ferdinand plus digne que jamais de l'épiscopat, dont il remplissait si bien toutes les charges ; et ce prince poursuivit une troisième fois cette affaire à Rome avec tant de chaleur et de succès auprès du nouveau pape Paul IV, que le P. Ignace en fut alarmé ; mais le cardinal de Carpi le rassura, en lui disant qu'elle dépendrait toujours de Canisius ; que Sa Sainteté en jugerait uniquement sur ce que ce Père lui en écrirait, et qu'elle ne l'obligerait jamais à accepter cet évêché, s'il persistait constamment à le refuser. Ignace, qui connaissait à fond la vertu de Canisius, ne douta plus après cela que la chose ne fût rompue. Canisius écrivit en effet au pape, et parla en même temps au roi des Romains avec tant d'efficacité, que le pape se rendit à ses raisons, et que le roi, sensible à l'embarras où il le voyait, ordonna à son ambassadeur de se désister de ses poursuites. Cette affaire dura quatre ans, et si nous l'avons racontée de suite, malgré les incidents dont elle fut embarrassée et les autres événements de l'époque qui la retardèrent, c'est uniquement pour en présenter le tableau d'une manière plus nette aux yeux des lecteurs.

» Pendant que le roi Ferdinand travaillait avec tant de persistance à attacher Canisius au siége de la première église de ses Etats, plusieurs autres princes faisaient tous leurs efforts pour l'attirer dans les leurs. Le vayvode de Transylvanie, pour cette province ; l'évêque de Strigonie ou de Gran, pour la Hongrie ; celui de Breslau, pour la Silésie, lui écrivirent pour le prier de venir à leur secours, ou de leur envoyer du moins des ouvriers formés de sa main pour s'opposer aux progrès de l'hérésie, qui devenait tous les jours plus menaçante. Crommer, à son tour, historien polonais, qui était pour lors à Vienne en qualité d'envoyé du roi Sigismond, fut si charmé du mérite de Canisius, qu'étant de retour en Pologne, il donna envie à tous les

grands du royaume, par ce qu'il leur en dit, de le voir et de conférer avec lui des moyens d'y arrêter les progrès de l'hérésie. L'évêque de Warmie entre autres, ce célèbre Stanislas Osius, qui fut depuis cardinal et légat du pape au concile de Trente, où il eut l'honneur de présider au nom de Sa Sainteté, résolut dès lors de fonder un collége de Jésuites à Braunesberg, ville de son diocèse, où il faisait d'ordinaire sa résidence; il lui écrivait souvent depuis ce temps-là, le consultait sur les matières de la religion et lui envoyait ses livres à corriger. Enfin, il lia avec lui le plus saint et le plus doux commerce, lui donnant en toutes sortes d'occasions des marques de l'amitié dont il l'a toujours honoré.

» Il n'y a que ceux qui sont pénétrés d'un véritable zèle pour les intérêts de la religion qui peuvent comprendre ce que le cœur de Canisius souffrait à la vue des ravages que l'hérésie continuait à causer dans tous les pays du Nord. Il redoublait ses prières et ses austérités pour obtenir du secours de Celui qui seul peut le donner; il eût souhaité pouvoir se multiplier, en quelque façon, pour travailler à réparer la gloire de Dieu dans tous les lieux où elle était outragée. On voit un effet de ce zèle admirable dans les lettres qu'il écrivit en ce temps-là de Vienne à saint Ignace et aux Pères de sa compagnie qui étaient à Rome; ce qu'il faisait en Autriche ne lui paraissait rien auprès de ce qu'il eût souhaité de faire par toute la terre. « Je me sens dis-
» posé, marquait-il dans ces lettres, à aller travailler au
» salut des peuples les plus abandonnés, et à passer en
» Pologne, en Lithuanie, en Moscovie, dans la Tartarie,
» jusqu'en Chine, etc. »

» Mais, quelque édifié que fût Ignace de ces grands sentiments, il n'eut garde d'y déférer : convaincu des vues que la Providence avait sur Canisius pour le bien de l'Allemagne, il jugea devoir l'y attacher toujours davantage par le nouvel emploi qu'il lui donna. En effet, ayant résolu de former une province des colléges fondés depuis peu dans l'empire, il lui ordonna d'en prendre soin. On ne peut dire tous les

mouvements que se donna le serviteur de Dieu, et ce qu'il écrivit à Ignace pour ne point accepter cette charge; mais tous ses efforts n'aboutirent qu'à donner une plus grande idée de sa vertu : plus il parut humble, plus on l'estima digne d'être élevé au-dessus des autres. Il fallut enfin que son humilité pliât sous le joug de l'obéissance : ainsi Canisius fut le premier provincial de sa compagnie en Allemagne. C'est en cette qualité qu'il acheva la fondation du collége de Prague en Bohême; il y avait déjà fait un voyage par l'ordre du roi Ferdinand, à l'occasion que nous allons rapporter.

» Ce prince très-catholique, ressentant vivement ce que la religion souffrait des différentes sectes qui partageaient son royaume de Bohême, en avait écrit au pape et à saint Ignace, en leur demandant du secours pour arrêter le progrès du mal, qui devenait tous les jours plus effrayant. Canisius était la ressource ordinaire dans les besoins qu'éprouvait alors la religion en Allemagne; il reçut donc ordre d'aller au plus tôt à Prague pour y donner comme une première forme au collége que ce prince y voulait fonder : douze de ses frères, formés à Rome de la main d'Ignace, devaient le joindre. Le pape Paul IV, qui s'intéressait à cette affaire sur l'invitation du roi des Romains, les avait demandés au général; il voulut même les voir avant qu'ils partissent pour la Bohême, les reçut avec une bonté toute paternelle, les excita à prendre des sentiments dignes d'une si belle entreprise, et leur dit entre autres ces paroles bien remarquables : « Allez hardiment comme des agneaux au milieu
» des loups sous la conduite de Jésus-Christ; allez avec la
» simplicité de la colombe et la prudence du serpent, et ne
» craignez pas de vous exposer aux plus grands dangers,
» si l'intérêt de la gloire de Dieu le demande. » Le vicaire de Jésus-Christ parlait; l'Esprit-Saint, qui l'inspirait, animait en même temps ces religieux d'une ferveur toute nouvelle, et les portait avec joie à tout ce qu'on semblait leur prédire : heureux de se voir dans l'occasion d'entreprendre et de souffrir quelque chose pour Jésus-Christ, plus heureux

si Jésus-Christ les jugeait dignes de cet honneur, ils partirent de Rome après avoir reçu la bénédiction de Sa Sainteté. Ce qu'ils souffrirent des incommodités du voyage et des insultes des hérétiques partout où ils passaient, commença bientôt à vérifier ce que le pape avait semblé leur marquer.

» Canisius but le premier le calice et en goûta ce qu'il avait de plus amer : étant arrivé à Prague, il y fut reçu de tous les catholiques avec une joie qu'il serait difficile d'exprimer ; mais, quelque pacifique que fût son entrée, elle jeta l'alarme dans le parti des hérétiques ; wicléfites, hussites, luthériens, tous divisés auparavant entre eux, se réunirent contre les catholiques, mais surtout contre les Jésuites, dont on leur avait fait les peintures les plus effroyables ; aveuglés par l'aversion qu'ils en avaient conçue, ils se persuadaient que ce serait faire un sacrifice agréable à Dieu que de les exterminer.

» Ils les chargèrent de boue dans les rues, ils les assaillirent à coups de pierres, et Canisius, étant un jour à l'autel, pensa être accablé par celles qu'on lui jetait à travers les fenêtres de l'église où il disait la sainte messe. Enfin, ils les menacèrent de les brûler dans leurs maisons, ou de les précipiter du haut du pont dans la rivière.

» Le gouverneur de la ville, ayant été informé des dangers qu'ils couraient, en avertit l'archiduc Ferdinand, qui gouvernait le royaume au nom du roi Ferdinand son père. Le vice-roi fit aussitôt publier des défenses très-expresses d'attenter en rien contre des gens qu'il prenait sous sa protection ; et pour plus de sûreté, il leur fit donner de ses gardes, qui leur servirent d'escorte, comme on avait fait autrefois à Vienne à l'égard de Canisius.

» Cet orage était trop violent pour durer longtemps : la manière dont les Jésuites le soutinrent toucha le cœur de ceux-là mêmes qui l'avaient excité, et ils eurent honte de leurs procédés, quand ils virent qu'ils avaient affaire à des gens qui ne se défendaient que par la patience. La douceur de Canisius charmait tout le monde ; les hérétiques mêmes, sensibles à ce qu'on leur en rapportait, eurent la curiosité

de voir et d'entendre un homme qui faisait tant de bruit; ce qu'il disait était net et solide; on ne remarquait point en lui ce zèle amer qui aigrit les esprits; on le voyait tout occupé des œuvres de miséricorde, ne rendre que de bons offices à ceux qui l'avaient le plus maltraité. Quelques-uns se convertirent, tous l'admirèrent : la plupart de ceux mêmes qui redoutaient le plus l'effet de son crédit et de son zèle ne pouvaient se dispenser de l'aimer, et l'on remarqua entre autres, que les hussites et les juifs mêmes, quelque ennemis qu'ils fussent de sa religion, avaient de la vénération pour sa personne.

» Canisius ayant fait revenir peu à peu les esprits de leurs préventions, l'établissement du collége se fit plus tranquillement; l'application qu'on remarquait dans les régents, le profit tout visible des écoliers, le bon ordre qui régnait dans ce nouveau collége, tout cela engagea les hussites eux-mêmes à y envoyer leurs enfants, plus volontiers qu'à celui de leurs anciens professeurs; ces enfants s'apprivoisèrent avec les autres écoliers catholiques; ce qu'ils voyaient de modestie, de douceur, de zèle pour leur bien dans leurs nouveaux maîtres, leur inspira de l'estime et du respect pour eux; ils commencèrent à s'en approcher avec moins de timidité; ils le firent ensuite avec confiance : par là, ils devinrent dociles aux instructions spirituelles qu'ils entendaient dans la classe, et apprirent insensiblement, avec les principes des sciences, ceux de la religion romaine.

» Ce fut là peut-être un des moyens les plus efficaces que Canisius employa dans ces commencements pour faire sans bruit dans Prague ce changement dans les mœurs et dans la religion, qu'on admira dans la suite. Cependant, il prêchait aussi dans la cathédrale avec un concours de peuple extraordinaire, que sa réputation lui attirait sans différence de catholiques et d'hérétiques : on se récriait sur les excellentes choses qu'il disait, et quelques-uns, au sortir du sermon, pénétrés de l'impression que son éloquence avait faite sur leurs cœurs, bénissaient hautement le Seigneur de les avoir fait naître dans un siècle qui avait

donné à l'Eglise un si grand homme; de sorte qu'en peu de temps il se fit un changement notable dans cette grande ville. La conversion de deux principaux ministres protestants, que le Ciel opéra par les prédications d'un de ses confrères, n'y contribua pas peu. Le crédit des ouvriers évangéliques augmentant tous les jours, Canisius entreprit de rétablir plusieurs cérémonies catholiques que les hérétiques avaient abolies, et il en vint à bout avec un succès qui surpassa son attente.

» Toutes ces bénédictions furent le fruit d'environ deux années de travail; car, sur le milieu de la seconde, il eut ordre du Père général d'aller faire un tour en Bavière pour y assister à l'ouverture du collége d'Ingolstadt, que le duc Albert venait de fonder pour les Jésuites. Canisius partit aussitôt, après en avoir obtenu la permission du roi des Romains, à qui saint Ignace en avait écrit, en le priant d'avoir la bonté de se souvenir que le duc avait bien voulu autrefois se priver de ce secours, uniquement pour faire plaisir à Sa Majesté.

» Le provincial étant arrivé à Ingolstadt, où le duc l'attendait, en fut reçu avec des honneurs que son humilité eut peine à souffrir; il accepta le collége au nom du général, qui y avait envoyé d'habiles professeurs en toutes sortes de facultés. L'ouverture s'en fit : on commença d'y enseigner les belles-lettres, les hautes sciences et les langues savantes, qui sont nécessaires pour la parfaite intelligence de l'Ecriture. Canisius, toujours attentif au bien de la religion, s'avisa encore d'un moyen qui y contribua beaucoup.

» L'expérience lui ayant fait connaître que le malheur des catholiques vient souvent du défaut des pasteurs qui les gouvernent, il crut qu'on devait, surtout dans ces temps malheureux, tâcher de lui en procurer qui pussent, par leur savoir et leur piété, réparer le tort que l'ignorance et le libertinage avaient causé dans l'état ecclésiastique : il établit pour cela, dans cette nouvelle académie, une classe particulière pour les écoliers qui penseraient à se consacrer au service des autels; il regarda cette classe comme un petit

séminaire, d'où l'on pourrait tirer dans la suite de dignes sujets, capables de faire part aux autres des fruits de science et de vertu qu'on leur aurait communiqués.

» Canisius, ayant achevé de régler toutes choses à Ingolstadt avec son zèle et sa prudence ordinaires, retourna à Prague et à Vienne pour mettre la dernière main aux deux nouveaux établissements que sa compagnie y avait fondés. Le roi Ferdinand le revit avec joie, et lui ordonna, quelque temps après, de le suivre à la diète de Ratisbonne, où il voulait se servir de ses conseils dans des affaires d'importance qui regardaient le bien de la religion.

» Comme l'assemblée des princes et des seigneurs de l'empire y était fort nombreuse, le mérite de Canisius y parut avec un éclat toujours plus grand, et le dépit que les hérétiques en conçurent augmenta leur haine contre ce grand homme. Une passion violente a de la peine à se contenir longtemps : cette haine éclata bientôt par des calomnies et des insultes; ils ne prétendirent rien de moins que de le faire chasser de la ville; mais à la sollicitation des catholiques, leur audace fut bientôt réprimée par l'autorité du roi des Romains et par le zèle du roi de Bavière. Il fut résolu qu'on le retiendrait pendant toute la durée de la diète, afin de l'opposer comme un mur pour la maison du Seigneur contre les entreprises des ennemis de son nom.

» Il parut donc toujours, dans les conférences publiques et particulières, avec le même crédit que son grand mérite lui avait acquis; il montait en chaire toutes les fêtes et tous les dimanches; il prêchait encore trois fois la semaine pendant l'Avent, avec un applaudissement universel; un grand nombre d'évêques et de prélats assistaient toujours à ses sermons : dans le particulier, ils se faisaient un plaisir de conférer avec lui des moyens de rétablir la discipline, de réformer les mœurs, et d'exterminer les erreurs et les vices.

» Un luthérien, en vue de décrier son catéchisme, entreprit, pendant la diète, d'y en opposer un autre qui déjà était sous presse, avec plusieurs autres livres non moins pernicieux, à l'usage des enfants. Canisius réfuta de vive

voix et par écrit la doctrine de cet auteur, le confondit, et eut assez de crédit pour arrêter l'impression de ses livres. La confusion que ce particulier en reçut devint salutaire à plusieurs, qui, plus dociles aux instructions du prédicateur, se réconcilièrent de bonne foi à l'Eglise. Il convertit en même temps un juif, qu'il mit bientôt en état de recevoir le saint baptême.

» Pendant que par des moyens si doux et si efficaces il procurait le bien de la religion, la politique et l'hérésie essayaient d'en employer d'assez équivoques pour affermir le bien qu'on prétendait tirer dans l'empire, et de la paix de Passau, et de la liberté de conscience accordée dans la dernière diète d'Augsbourg. Plusieurs croyaient qu'on devait dans ce but permettre une conférence, dans laquelle un certain nombre de docteurs des deux partis s'appliqueraient à terminer une bonne fois les controverses qui avaient jusque-là divisé les esprits; les hérétiques surtout demandaient cette conférence avec de grandes instances; c'était là l'objet principal de la diète. Ferdinand, qui se vit fort pressé de l'accorder, voulut auparavant avoir le sentiment de plusieurs personnes habiles; il forma dans cette vue un conseil de prélats et de quelques docteurs : Canisius fut de ce nombre. Quelque sensible qu'il fût à cet honneur que lui faisait le prince, sa reconnaissance n'alla jamais jusqu'à lui faire trahir ses sentiments : quand ce fut à son tour de parler, il répondit avec tout le respect qu'il devait à ce puissant monarque, mais aussi avec toute la liberté qu'un ministre évangélique doit à l'Eglise, que ce n'était là nullement le moyen de rappeler les esprits; que l'unique voie était la soumission aux décisions de l'Eglise, à laquelle seule il appartient de juger des différends qui s'élèvent en matière de religion; que l'expérience avait fait connaître dans tous les siècles que ces sortes d'assemblées se passent pour l'ordinaire en disputes, où chacun se fait un point d'honneur de soutenir son sentiment avec chaleur sans vouloir céder, et qu'au sortir de là les deux partis ne manquent pas de faire courir des relations opposées, dans lesquelles chacun

prétend avoir triomphé de ses adversaires, ce qui aigrit les esprits, et entretient la division au lieu de la calmer. Il conclut enfin qu'il ne pensait pas que Sa Majesté pût permettre cette conférence sans la participation du saint-siége.

» Le roi ne lui sut pas mauvais gré de la liberté de cette réponse; il parut même vouloir en profiter. Mais il avait besoin des secours de toute l'Allemagne pour se mettre en état de s'opposer aux Turcs qui menaçaient la Hongrie; et les hérétiques lui faisaient sentir qu'il n'avait aucun secours à attendre de leur part, si on ne leur accordait cette conférence. Ainsi Ferdinand, en cette considération, se détermina à la permettre.

» Il prétendit même que Canisius et Gaudanus son compagnon y fussent du nombre des théologiens catholiques; et dans l'espérance que ces deux religieux seraient assez tôt de retour d'Italie pour assister à ce colloque, il leur permit de faire le voyage de Rome, où l'un et l'autre avaient reçu ordre de se rendre pour assister à la congrégation générale, dans laquelle on devait élire un successeur à saint Ignace, qui, plein d'années et de mérites, était mort vers le milieu de l'été dernier.

» Arrivé bientôt à Rome, Canisius se voyait tiré d'intrigue, et délivré de la peine d'assister à la conférence projetée; mais le P. Laynez, qui venait de recevoir des lettres du roi des Romains, crut devoir faire connaître au pape ce que ce prince lui mandait de Canisius et de son compagnon, afin que si Sa Sainteté jugeait à propos qu'ils assistassent l'un et l'autre à la conférence, il lui plût de leur permettre de sortir de Rome pour retourner en Allemagne.

» Le pape, qui n'accordait cette conférence qu'avec peine, consentit d'autant plus volontiers à ce que ces deux théologiens s'y trouvassent, qu'il espérait que des gens d'un mérite aussi reconnu, et d'un zèle aussi dévoué aux intérêts de l'Eglise, n'y laisseraient rien passer qui fût contraire au bien de la religion, et que si l'on ne pouvait en attendre un grand bien, ils empêcheraient du moins qu'il n'en résultât un grand mal.

» Ces deux religieux ne furent pas plus tôt informés de la permission que Sa Sainteté leur accordait, qu'ils prirent par obéissance le chemin de l'Allemagne. Canisius vit, en passant à Inspruck, l'église que le roi Ferdinand y faisait bâtir pour sa compagnie, et il prit des mesures à Munich avec le duc de Bavière pour le collége que ce prince y voulait fonder; enfin il se rendit avec son compagnon, au commencement de septembre, à Worms, qui était le lieu choisi pour la conférence. Croyant que dans une affaire si délicate et si importante, on ne pouvait trop se prémunir contre les artifices des hérétiques, il avait envoyé un exprès au fameux Gropper, à Cologne, avec des lettres très-pressantes, par lesquelles il le conjurait de se joindre aux autres théologiens catholiques qui devaient, par l'ordre du roi Ferdinand, se trouver à Worms pour la conférence. Mais ce sage docteur, à qui il était libre de s'en dispenser, jugeant pour les mêmes raisons que Canisius avait apportées lui-même à ce prince, qu'il n'était nullement avantageux de s'engager dans ces sortes de disputes souvent dangereuses, et presque toujours inutiles pour la religion, continua à s'en excuser, et quoi qu'on pût faire pour l'y attirer, il ne voulut jamais y assister.

» Jules Phlugius, évêque de Naumbourg, un des trois docteurs que l'empereur Charles-Quint avait autrefois choisis pour dresser le projet de son fameux *Interim*, avait été nommé par le roi des Romains son frère pour présider à cette conférence : douze théologiens catholiques et douze du parti luthérien, devaient lui servir comme d'assesseurs; six de chaque côté devaient parler, et six autres les seconder. Les principaux d'entre les catholiques étaient Michel, évêque de Mersebourg, Delphius, suffragant de Strasbourg, Staphilus, Pierre Canisius, Martin et François Sennius, docteurs de Louvain, Jodocus de Ravenstein, Nicolas Gaudanus, etc. Les protestants étaient Mélanchton, Scneppius, Pistorius, Bullinger, Brentius, Illyricus, etc.

» Quoique Canisius fût déjà un de ceux qui étaient avertis de parler, il fut encore chargé par les docteurs du parti

catholique de choisir et de démêler les matières sur lesquelles ils devaient se concerter entre eux avant d'entrer dans la dispute, à laquelle on voyait bien que les hérétiques ne venaient nullement avec la disposition de céder, mais uniquement en vue de faire valoir leur mauvaise doctrine par toutes sortes de moyens.

» L'ouverture de la conférence fut arrêtée au 12 septembre de cette année 1557; on se rendit au lieu qui y était destiné, et chacun y prit sa place selon l'ordre convenu. La première chose qu'on y proposa fut de régler la manière de conférer; car si de bonne foi on ne convenait d'un point fixe qui servît comme de règle aux deux partis, ce serait en vain qu'on prétendrait les accorder.

» Les hérétiques en convinrent; mais ils prétendirent que la pure parole de Dieu devait être cette règle. Les catholiques avouaient bien que la parole de Dieu était la règle de la vérité; mais comme il n'est pas donné également à tout individu de pouvoir l'interpréter, ils demandèrent 1° qu'on reçût entièrement le canon des Ecritures, tel qu'il était universellement reçu et approuvé depuis mille ans; 2° que lorsqu'on ne pourrait pas convenir aisément du véritable sens de l'Ecriture, on en jugeât par le sentiment commun des Pères et de l'ancienne Eglise.

» Ces avances engagèrent insensiblement la dispute, et les catholiques s'aperçurent dès le commencement que leurs adversaires ne s'accordaient nullement sur leur propre doctrine, et qu'ils étaient de différentes sectes. C'est pourquoi on exigea que, puisque la liberté de disputer n'était accordée qu'à ceux qui suivaient la confession d'Augsbourg, ils renonçassent à tous ceux qui s'en étaient écartés en y ajoutant ou en y changeant, comme on avait fait tant de fois, ce qui causait une étrange diversité de sentiments parmi les luthériens.

» Ce coup, qu'ils n'avaient point prévu, les étourdit; car c'était là le faible de ces hérétiques, qui n'étaient proprement unis entre eux que par la furieuse et constante aversion qu'ils avaient pour l'Eglise romaine; « et ce fut là (pour

» nous servir des propres termes de Canisius) qu'on vit ces
» nouveaux géants travailler vainement à élever la tour de
» Babel, et que Dieu répandit sur eux un esprit de confusion
» pour les mettre aux prises avec eux-mêmes; et Philippe
» Mélanchthon, contredit bientôt par ses propres élèves, se
» vit puni à peu près comme ceux qui se voient dévorés par
» les bêtes féroces qu'ils ont pris le plus de peine à nourrir
» et à élever. »

« La division s'étant mise de cette manière parmi ces hérétiques, ce ne fut dans la suite que disputes, que reproches, qu'invectives, que répliques de bouche et par écrit; de sorte que l'on ne pouvait plus traiter avec des gens qui ne s'accordaient point du tout, quoique les uns et les autres protestassent également qu'ils étaient de la confession d'Augsbourg. La chose n'en demeura pas là : tous ces hérétiques, s'étant retirés de Worms les uns après les autres sous différents prétextes, reportèrent dans leurs pays des cœurs si pleins d'aigreur et d'animosité, que quelques-uns continuèrent à s'entre-déchirer par des écrits sanglants, au grand scandale de tout le parti qui avait demandé ce colloque avec le plus d'instance et d'empressement.

» Ainsi se termina cette fameuse conférence de Worms, sans qu'on pût en tirer le fruit qu'on s'en était promis, comme l'avait sagement prévu Canisius. On eut du moins la consolation de remarquer, par ces cruelles divisions qui partagèrent ces hérétiques, l'avantage de l'unité qu'on trouve dans la religion catholique; que c'est là comme le centre où tous les fidèles sont unis en matière de foi, et que ceux au contraire qui s'en séparent par le schisme ou par l'hérésie, ne manquent jamais, comme l'expérience l'a fait connaître, de se diviser en différentes sectes, qui les éloignent souvent autant les uns des autres, qu'ils se sont eux-mêmes éloignés de l'Eglise catholique.

» Les protestants avaient reçu trop de confusion dans la conférence de Worms, pour ne pas en garder du ressentiment contre ceux qu'ils croyaient la leur avoir attirée. Canisius, de l'aveu de toute l'assemblée, était un des doc-

teurs qui y avaient le plus agi, et qui, de vive voix et par écrit, s'étaient opposés avec le plus de fermeté aux entreprises des novateurs. Ce fut aussi sur lui principalement qu'ils crurent devoir se venger par toutes sortes de calomnies, ressource la plus commune de l'hérésie et du schisme. Il courut premièrement un bruit, qui de la Saxe se répandit dans toutes les provinces voisines, qu'enfin le ciel avait délivré la nouvelle religion du plus grand ennemi qu'elle eût pour lors en Allemagne dans la personne de Canisius; que ce jésuite, accablé de confusion dans les disputes qu'il avait eues avec Mélanchton, n'avait pu y survivre, et qu'une mort subite l'avait surpris dans la chaire où il était monté pour en imposer à son parti, en s'efforçant de donner un tour favorable à ce qui s'était passé entre lui et ce fameux protestant.

» Pendant qu'en Saxe on le faisait mort, on le ressuscitait sur le Rhin, mais pour donner une atteinte mortelle à sa réputation; on y chercha à le rendre infâme, dans le dessein de le rendre inhabile aux fonctions du ministère évangélique, qui demande une réputation nette et exempte du moindre soupçon qui puisse en ternir l'éclat. Mais si, dans cette conjoncture, il fut traité par les luthériens à peu près comme le fut autrefois saint Athanase par les ariens dans leur conciliabule de Tyr, il eut, aussi bien que ce généreux défenseur de l'Eglise, la consolation d'avoir part au calice du Sauveur, et de voir une accusation aussi mal fondée retomber uniquement sur ceux qui l'avaient si malicieusement inventée; aussi ne s'en alarma-t-il pas davantage. Continuant tranquillement ses exercices de charité, il répondait à ceux qui étaient indignés de la furieuse passion de ses calomniateurs, que le meilleur moyen de réfuter la calomnie était de la souffrir avec patience, et de tenir toujours une conduite égale dans le bien.

» Pendant que les hérétiques le traitaient si mal en son absence, les catholiques de Cologne ne savaient comment lui marquer la vénération qu'ils avaient pour lui. Il y était allé faire un tour par l'ordre du Père Laynez, qui voulait

être informé par son moyen de l'état du collége que sa compagnie avait dans cette ville. Ce fut pour toutes sortes de personnes un désir et une joie extraordinaires de le voir et de lui parler, mais surtout de l'entendre prêcher. Il ne put se dispenser de leur donner plus d'une fois cette satisfaction. On compte plus de deux mille personnes qui se rendirent de tous les endroits de la ville à la cathédrale pour assister au sermon qu'il devait y prêcher le jour de la Toussaint. Il régla bientôt, par le crédit qu'il avait à Cologne, les affaires qui l'y avaient amené; il en sortit charmé des bontés qu'on y avait pour sa compagnie, édifié du zèle des ouvriers évangéliques qui y travaillaient sous la conduite du saint homme le Père Léonard Kessel; mais surtout merveilleusement consolé de laisser la ville dans la résolution de tout sacrifier pour se conserver la réputation d'être à jamais la sainte colonie et la fille dévouée de l'Eglise romaine : qualités que l'église de Cologne s'est toujours fait honneur de porter.

» De là il prit le chemin de Strasbourg; Erasme de Limbourg en était évêque. Ce prélat, plus illustre encore par son propre mérite que par celui de ses ancêtres, ne voyait qu'avec douleur tous les ravages que les hérétiques faisaient dans son cher troupeau. Depuis près de deux ans il sollicitait Canisius, par les lettres les plus pressantes, de vouloir bien ne pas lui refuser les secours qu'il donnait à tant d'autres diocèses, qui en avaient moins besoin que le sien; mais le roi des Romains, à qui cet évêque, aussi bien que tout son chapitre, en avait écrit plusieurs fois, n'avait pu se résoudre à le laisser partir de ses Etats. Rien peut-être ne marqua mieux que le Seigneur l'avait oint de l'Esprit-Saint pour le bien de la nation allemande, que cet empressement presque universel de tous les prélats catholiques à l'inviter, à l'employer, à le retenir dans leurs diocèses. Ce fut pour l'évêque de Strasbourg une joie qu'on ne peut exprimer d'apprendre l'arrivée de Canisius. Il faisait d'ordinaire sa résidence à Saverne : il l'y retint quelque temps dans le dessein de prendre avec lui les mesures nécessaires

pour empêcher que la perte de sa capitale n'entraînât celle de tout le pays. Il lui témoigna la résolution où il était de fonder un collége de sa compagnie, d'où il pût, par la suite, tirer des ouvriers apostoliques pour les opposer aux ministres de l'erreur que l'hérésie formait dans sa ville épiscopale et répandait de là dans toutes les provinces de l'Allemagne. En attendant qu'il pût conclure cette affaire avec son chapitre, il pria le Père de faire ressentir les effets de son zèle à son peuple de Saverne, et de le prémunir par des instructions salutaires contre la contagion qu'il avait sujet de craindre du voisinage de Strasbourg. Canisius s'acquitta de cette commission pendant un mois avec son succès ordinaire. Il commença par la cour du prélat; ses soins s'étendirent à toutes les conditions de la ville; il les arrêta avec complaisance sur les enfants, qu'il visita dans leurs écoles, qu'il instruisit, qu'il confessa, qu'il disposa à faire leur première communion. Rien ne paraît bas à un véritable zèle; une charité sincère n'a nulle acception de personnes : les heureuses dispositions qu'il vit dans cet âge innocent, lui firent regretter la perte de cette florissante jeunesse, qui, à ce qu'on lui disait, venait de tous côtés à Strasbourg pour y puiser, comme dans sa source, la doctrine des nouveaux réformateurs. On y comptait en ce temps-là plus de mille écoliers. On voulait qu'il y eût pour lui du danger à paraître dans cette ville; il le méprisa, et il résolut d'y passer, après avoir fait pendant les fêtes de Noël, à la prière de l'évêque, toutes les fonctions de pasteur à Saverne.

» Loin d'être maltraité à Strasbourg, il n'y reçut que des honneurs. Cette autorité, que Dieu donne quelquefois à ses ministres, lui attira du respect dans ce lieu de l'Allemagne, où la religion était peut-être le plus méprisée; il eut même la consolation de prêcher le jour de l'Epiphanie dans cette illustre cathédrale. Il se fit un concours extraordinaire pour l'entendre : le petit nombre de catholiques, qui, depuis longtemps, n'avaient point vu de prêtre de l'Eglise romaine monter dans cette chaire, le regardaient avec admiration, et, les larmes aux yeux, remerciaient le

Seigneur d'avoir bien voulu les visiter en leur envoyant ce grand homme.

» Canisius lui-même était tout attendri et ne voyait qu'avec une extrême douleur le changement que l'hérésie avait fait dans cette église; mais ce fut pour lui une bien sensible consolation de voir de saintes épouses de Jésus-Christ, fidèles à leur vocation, au milieu d'une corruption si générale : c'étaient les filles pénitentes de Sainte-Elisabeth et les religieuses de Saint-Dominique. Canisius les visitait souvent pendant son séjour à Strasbourg; il les consolait et les animait, par les ferventes exhortations qu'il leur adressait, à mériter par leur fidélité la continuation des grâces que Notre-Seigneur répandait si visiblement sur leurs monastères. Les paroles de l'homme de Dieu furent comme le gage de la protection du Ciel, qui s'étendit non-seulement sur ces saintes filles, mais encore sur toutes celles qu'elles ont eues dans la suite pour imitatrices de leur foi.

» Les agents de l'évêque et du chapitre s'étant trouvés à Strasbourg, on y prit des mesures relativement au lieu où l'on pourrait faire l'établissement du collége qu'on méditait de fonder. On jeta les yeux sur la ville de Fribourg en Brisgau; on crut que les ouvriers évangéliques qui y seraient formés, seraient de là plus à portée, sous la protection du roi Ferdinand, de pourvoir aux besoins spirituels de l'Alsace, qui, en ce temps-là, était aussi bien que le Brisgau du domaine des archiducs d'Autriche. Canisius fut prié d'y faire un voyage pour sonder là-dessus les esprits; il les trouva mieux disposés qu'il n'aurait cru pouvoir l'espérer : la ville et l'académie témoignèrent de la joie de ce projet; l'une et l'autre voulurent bien y consentir, et en écrivirent de concert au roi des Romains; on s'empressa même de retenir Canisius, et on ne se consola de son départ que dans l'espérance de le revoir.

» En retournant à Strasbourg, il parcourut les principales villes de la haute Alsace, fortifiant et consolant les catholiques dans tous ces endroits, qui se ressentaient extrêmement de la contagion de leurs voisins. Bien qu'il fît ce

voyage dans la plus froide et la plus rigoureuse saison de l'année, il disait qu'il ne s'était jamais senti plus de vigueur, et qu'il n'avait point de termes capables d'expliquer la joie intérieure dont il se sentait pénétré : « Peut-être que Notre-
» Seigneur (c'est ainsi qu'il parlait) ne m'accorde ce lait
» des consolations comme à un enfant que parce que je ne
» suis pas capable d'une nourriture plus solide, que les
» parfaits trouvent dans les croix et dans les désolations.
» Je ne suis point encore digne d'offrir un parfait holo-
» causte en odeur de suavité, et de souffrir de grandes
» choses pour le nom de Jésus-Christ, que je cherche à
» porter devant ces peuples. »

» Ayant rendu compte de sa commission à ceux qui l'en avaient chargé, il se remit à eux de l'exécution, et se disposa à partir de Strasbourg. Les chanoines du chapitre, voulant lui marquer combien ils étaient sensibles aux soins que son zèle lui avait fait prendre pour le bien du diocèse, lui offrirent une somme d'argent considérable et quelques insignes reliques, tirées du sanctuaire de leur église ; il y avait entre autres un doigt de saint Polycarpe. Ce dernier présent lui fut très-agréable ; il le reçut avec cette profonde vénération qu'il avait pour toutes les choses saintes ; il regarda ces reliques comme un précieux trésor, dont il enrichit dans la suite l'église du collége de Fribourg en Suisse, lorsqu'il le gouvernait en qualité de recteur; mais pour l'argent, il le refusa constamment, quelques instances qu'on lui fit pour le lui faire accepter ; il ordonna même à ses frères du collége d'Ingolstadt, à qui on l'avait envoyé après qu'il eut quitté Strasbourg, de le renvoyer sur-le-champ, pour marquer par cet exemple de désintéressement quel devait être celui que saint Ignace avait tant à cœur d'inspirer à ses enfants dans leurs fonctions, en ce temps malheureux, où les hérétiques accusaient les ecclésiastiques de s'enrichir par la dispensation des choses saintes.

» De Strasbourg, Canisius se rendit à Dillingue, où l'attendait le cardinal d'Augsbourg. Ce prince de l'Eglise, qui avait pour lui, dès son vivant, toute la vénération que

l'Eglise a pour les saints qu'elle honore d'un culte religieux après leur mort, voulut marquer en cette occasion combien il s'estimait heureux de sa présence, et se souvenant des paroles du Sauveur, que celui qui reçoit ses ministres le reçoit lui-même, il se prosterna à ses pieds après l'avoir embrassé avec les démonstrations de l'amitié la plus tendre, et lui protesta qu'il ne se lèverait point qu'il ne les lui eût lavés.

» On ne saurait exprimer quelle fut la confusion de l'humble serviteur de Dieu, quand il vit ce cardinal à ses pieds, dans la disposition de les lui laver, ni ce qu'il dit ni ce qu'il fit pour le détourner de cette action ; mais tout fut inutile; l'humilité, en cette rencontre, soutenue de l'autorité de l'éminent prélat, exigeait ce sacrifice de son obéissance : « Vous le voulez, Monseigneur, lui dit-il, et je ne » puis, à l'exemple de saint Pierre mon patron, ne pas me » soumettre aux ordres de celui qui me représente la per- » sonne de Jésus-Christ; mais je vous supplie de croire que » si, en ce point, vous emportez devant Dieu et devant les » hommes la gloire d'être plus humble que moi, j'aurai du » moins l'avantage d'être plus humilié que vous. » Le cardinal fit donc ce qu'il voulut, et son humilité se trouva fort satisfaite de l'obéissance de Canisius. Tous deux se promirent un grand silence sur cette action ; mais ceux qui en furent témoins, ne se croyant pas obligés au même secret, la divulguèrent, à la gloire des deux serviteurs de Dieu, que le Ciel voulait relever autant qu'ils avaient prétendu s'abaisser.

» Canisius, après avoir quitté Dillingue et passé ensuite quelques jours à Nuremberg auprès du roi Ferdinand, se disposait à repasser les monts pour assister à la congrégation générale de son ordre, que la guerre avait fait différer jusque-là ; mais à la prière du duc de Bavière, il se vit obligé de faire un voyage à Straubing : c'était une des quatre principales places des Etats des ducs de ce nom (et qui aujourd'hui continue à faire partie du royaume de Bavière). Ferdinand, qui était informé de l'état pitoyable où se

trouvait depuis peu cette ville par la malice des hérétiques qui avaient trouvé le moyen de s'y glisser, voulut bien s'intéresser pour cette bonne œuvre en faveur du duc Albert son gendre. Canisius s'y porta avec joie, il se rendit à Straubing pour le commencement du carême, et se mit en devoir, dans ce saint temps, de réparer par ses prédications le mal que l'hérésie y avait causé. Sa douceur acheva, dans les conversations particulières, ce que son zèle avait commencé d'opérer dans la chaire; Dieu bénit tellement ses soins et son travail, que, quelque entêtement que les habitants eussent fait paraître, à l'exemple de plusieurs peuples d'Allemagne, pour retenir l'usage de la coupe, permis par l'intérim de Charles-Quint, il leur persuada à tous d'y renoncer, et il eut la consolation de leur voir faire la communion pascale sous une seule espèce. Ce fut là le fruit de son voyage et de ses prédications du carême. Il eût bien souhaité pouvoir demeurer plus longtemps à *Straubing pour* y perfectionner tout le bien que Notre-Seigneur y avait fait par son ministère; le duc l'en pressait, les nouveaux convertis l'en conjuraient; mais il lui fallut partir pour Rome, où il arriva juste au temps marqué pour la tenue de la congrégation. Les Pères assemblés le prièrent d'en faire l'ouverture par un discours qui disposât les cœurs à jeter les yeux, dans l'élection du général, sur celui que le Ciel avait choisi pour remplir la place de leur saint fondateur. On l'invitait d'ordinaire à se charger de ces sortes d'actions, tant on était prévenu partout de l'idée de son mérite. Canisius, dans ce discours, remplit parfaitement l'attente qu'on en avait conçue : l'élection suivit, et le sort tomba sur le Père Jacques Laynez.

» Comme cette congrégation était la première qui se fût tenue depuis l'établissement de la compagnie, on comptait beaucoup sur la sagesse et sur l'expérience de Canisius pour les choses qu'on avait à y régler; mais il ne put pas demeurer longtemps à Rome; la Providence voulut se servir de lui ailleurs. Les ouvriers évangéliques sont comme des astres, qui doivent leurs lumières à plus d'un pays. La

Pologne eut l'avantage de profiter à son tour des talents de cet homme de Dieu : voici quelle en fut l'occasion.

» Sigismond était roi de Pologne. Prince sans volonté, esprit faible, mais possédant toutes les vertus privées qui font les gens de bien, ce prince n'avait pas assez de vigueur dans le caractère pour résister aux empiétements du protestantisme; il sentait le mal, et n'osait pas y remédier. Ferdinand, dont il avait épousé la fille, connaissait les irrésolutions de son gendre; il les fit connaître à Canisius, qui, désigné par le saint-siége pour prendre part à la diète convoquée à Pétrikaw, s'était fait un devoir, chemin faisant, d'aller présenter ses hommages à ce prince, devenu empereur par l'abdication de son frère Charles-Quint et le choix, quoique tardif, des électeurs de l'empire.

» L'indolence du roi, au milieu de tous les partis qui agitaient la Pologne, avait donné aux sectaires une prépondérance qu'ils avaient su mettre à profit. Les lois fondamentales du royaume, son mode d'élection à la couronne, les troubles que le principe électif engendrait à la mort de chaque souverain, tout leur offrait d'incalculables avantages. Le clergé séculier ne se crut pas assez fort pour lutter; il accusa la cour, la cour rejeta l'accusation sur lui. Ces récriminations étaient aussi justes pour le roi que pour le clergé; mais, en face des hérétiques, dont le prince Radzivill soutenait chaudement la cause, ce n'était pas par des récriminations qu'il était sage de procéder. Canisius le fit comprendre à l'évêque et à l'université de Cracovie, ainsi qu'au primat du royaume, Nicolas Diegouwiski, archevêque de Gnesne.

» Les esprits étaient peu disposés à la paix; la diète pouvait déterminer une scission avec l'Eglise romaine; le pape la redoutait, et c'était pour la conjurer qu'il avait fait choix de Canisius. Le jésuite fut digne de la confiance du saint-siége et de son propre général : il prit souvent la parole dans cette assemblée, et laissa de côté les griefs politiques qui armaient les partis les uns contre les autres, pour ramener tout à la question la plus importante. Les Polonais pouvaient-

ils renoncer à la religion de leurs ancêtres? Canisius leur développa avec tant d'éloquence les maux que cette séparation attirerait sur leur pays, qu'il fut décidé qu'aucune innovation ne serait admise. Le roi lui-même puisa quelque énergie dans l'énergie du saint orateur, et s'engagea à n'accorder aucune modification aux droits épiscopaux, malgré les réclamations des hérétiques qui auraient voulu cette compensation aux sacrifices qu'ils s'étaient imposés dans l'intérêt général.

» La diète étant finie, Canisius reprit le chemin de l'Allemagne, mais en laissant son cœur en Pologne; le zèle qu'il avait pour le salut de ce royaume le faisait parler ainsi. A son retour, il visita les colléges de Prague et d'Ingolstadt, et de là se rendit à Augsbourg, selon les ordres qu'il en avait de l'empereur. Le cardinal-évêque de cette ville, qui prétendait bien le posséder plus longtemps qu'il n'avait fait l'année précédente à Dillingue, se chargea du soin de le loger, et mit sa plus grande joie à le voir, à l'entretenir, et à s'ouvrir à lui des affaires de sa conscience et de celles de son diocèse.

» Il y avait bien environ deux cents écoliers en ce temps-là dans Augsbourg, qui fréquentaient l'école établie dans la cathédrale. Le docteur préposé pour y enseigner s'acquittait parfaitement de son emploi, et ne négligeait rien pour les élever dans la piété et dans la saine doctrine de l'Eglise; mais la plupart de ces écoliers étaient pauvres, et par conséquent obligés d'aller chercher eux-mêmes de quoi s'entretenir pour leurs études. Les luthériens, attentifs à se faire des prosélytes, tâchaient par toutes sortes de moyens de débaucher ces écoliers, et de les gagner à leur parti; ils leur faisaient entendre qu'ils auraient parmi eux des maîtres bien plus éclairés, et que la charité qu'ils éprouveraient leur ôterait le chagrin de chercher eux-mêmes de quoi subsister, et leur procurerait plus de temps et de facilité pour étudier. La tentation était délicate, plusieurs y succombaient.

» Canisius en fut pénétré de douleur. « Quoi! disait-il, » les catholiques auront-ils moins de zèle pour donner des

» ministres à l'Eglise, que les hérétiques n'ont d'empresse-
» ment pour faire des disciples de l'erreur? » Pour obvier à un si grand mal, il vint solliciter tous les évêques réunis à Augsbourg pour la nouvelle diète qui s'y tenait, de subvenir aux besoins de ces étudiants, et prenant sur soi la confusion qu'il épargnait à ceux-ci, on le vit demander l'aumône par toute la ville, et presser ceux qui pouvaient les aider à concourir à cette bonne action. Son zèle eut tout le succès qu'il pouvait souhaiter : il recueillit une somme assez considérable pour pouvoir avec ce secours les loger tous ensemble, et les entretenir pendant l'hiver qui était fort rude cette année-là ; il régla le temps de leurs dévotions et de leurs études, et grâce aux bénédictions que le ciel répandit sur cette utile entreprise, tout le diocèse goûta dans la suite les fruits que son auteur s'en était promis.

» Canisius faisait toujours cependant sa principale occupation du ministère de la prédication ; il s'en acquitta avec tant de facilité et de succès tout ensemble, que l'évêque et le chapitre prirent la résolution de faire de lui leur théologal. Cette fonction, qui devait l'attacher à la chaire de la cathédrale d'Augsbourg, semblait tout-à-fait incompatible avec son emploi de provincial, qui le mettait dans la nécessité de visiter toutes les maisons de sa province, et lui ôtait le loisir d'écrire contre les hérétiques. Canisius fit valoir ces raisons, mais on refusa de s'y rendre, et le chapitre prit le parti d'en écrire au général de la société, qui, entrant dans ses vues, répondit en particulier à Canisius, que « comme
» il avait reçu plusieurs talents du Père de famille, il était
» obligé de les faire valoir ; qu'on ne s'attendait pas moins
» à le voir écrire contre les nouvelles erreurs, qu'à l'en-
» tendre s'élever contre elles du haut de la chaire ; qu'il
» remettait à son zèle et à sa prudence de pourvoir aux
» besoins de sa province, et qu'il devait être persuadé que
» le grand maître qui lui faisait l'honneur de lui confier
» tous ces emplois, lui donnerait la force de les soutenir. »

« Une réponse si sage et si consolante le fixa : le cardinal prit de là occasion d'introduire les jésuites dans Augsbourg ;

il leur donna la maison qu'il avait habitée lorsqu'il n'était encore que prévôt de la cathédrale; il y entretint toujours depuis quatre de ces Pères; et ce fut là le commencement du collége qu'ils ont eu dans cette ville. Canisius ne différa point à exercer son nouvel emploi; il répondit parfaitement à l'attente que les catholiques avaient conçue de son mérite, quand tout-à-coup il se vit obligé d'interrompre le cours de ses prédications à l'occasion que nous allons raconter.

» Le pape Paul IV étant mort, Pie IV son successeur envoya à l'empereur Ferdinand, en qualité de légat, l'évêque de Warmie, Stanislas Osius, qu'il venait de revêtir de la pourpre romaine : ce nouveau cardinal, qui regardait Canisius comme son ami, le demanda au P. Laynez, pour l'accompagner dans cette légation. Laynez ne put se dispenser d'accorder au légat ce qu'il demandait, et Canisius, après avoir pris congé du chapitre d'Augsbourg, rejoignit le légat et se rendit auprès de l'empereur. Il s'acquitta parfaitement de sa commission, profita de son voyage pour faire la visite des maisons de sa province, et partout où il passait, il renouvelait la ferveur par la sainteté de ses exemples et de ses discours.

» Ce fut dans ce voyage qu'il reçut des lettres très-obligeantes de la part des électeurs de Trèves et de Mayence, par lesquelles ces princes le priaient de leur donner de ses religieux pour les colléges qu'ils voulaient fonder dans leurs capitales. Il eut la joie de voir, en retournant par Munich, celui que le duc Albert y avait fait bâtir, et d'y embrasser un de ses frères consanguins, Thierry Canisius, que le général y avait envoyé pour en être le supérieur.

» De retour à Augsbourg, il s'appliqua entièrement à remplir les obligations de son emploi de théologal. Comme il avait affaire dans cette ville aux hérétiques et aux catholiques à la fois, il lui fallait ramener les premiers à l'ancienne croyance de l'Eglise, y retenir les seconds, et retirer les uns et les autres des désordres que l'erreur, le mauvais exemple et le malheur des temps avaient causés. Il fit pour cela des

sermons de controverse et de morale, et commença par la controverse. L'idée qu'on avait de sa capacité attira autour de lui un monde extraordinaire. Sachant la prétention que se donnaient les hérétiques d'avoir pour eux la parole de Dieu, Canisius les attaqua par cet endroit, et leur exposa avec tant de clarté et de solidité les marques auxquelles on doit reconnaître cette divine parole, que plusieurs, ne trouvant point ces marques dans ce que leurs ministres leur débitaient, renoncèrent à leur secte et se firent catholiques.

» Quelques-uns, attirés par le bruit de sa réputation, vinrent du milieu de la Saxe à Augsbourg pour l'entendre et conférer avec lui. L'homme de Dieu dissipa leurs préventions et leur fit connaître la vérité; ils l'embrassèrent avec joie, et retournèrent dans leur pays en glorifiant le Seigneur de la grâce qu'il leur avait faite par le ministère de son serviteur. Déjà, et dès sa première entrée à Augsbourg, il avait converti un célèbre ministre, Etienne Agricola, disciple et ami de Mélanchton.

» Si ses sermons de controverse firent ouvrir les yeux, ceux de morale remuèrent fortement les cœurs. Canisius jugea devoir les commencer par une matière qui fût capable de pénétrer l'âme de cette crainte salutaire qui dispose à la justification. Il fit pour cela plusieurs discours sur le jugement dernier. Le feu de l'Esprit-Saint animant ses paroles, elles firent une puissante impression sur ceux qui les écoutaient : catholiques et hérétiques, s'occupèrent sérieusement de réformer leurs mœurs. C'est ce qu'on vit surtout dans deux dames de qualité, Ursule de Liechtenstein, femme du comte George Fugger, et sa belle-sœur Sibylle d'Ebestein, qui avait épousé le comte Marc Fugger, frère du comte George. Toutes les deux, attirées par la grâce et gagnées à Dieu par Canisius, quittèrent le protestantisme, et devinrent des modèles de sainteté pour toutes les dames chrétiennes.

» Ce succès redoubla le courage de l'homme apostolique : le carême suivant, il ajouta aux quatre sermons qu'il faisait toutes les semaines, trois catéchismes ou instructions également solides et familières; la noblesse et le peuple y accou-

raient; les plus savants même, dans le désir de s'instruire de leurs devoirs, y étaient très-assidus; car il y entrait dans un détail admirable des obligations attachées à toutes sortes d'états.

» Comme Augsbourg était dès lors une ville d'un grand commerce, il était difficile qu'il ne s'y glissât bien des abus dans les contrats parmi les marchands. Il démêla avec tant de clarté les faux prétextes dont la cupidité couvrait les usures les plus énormes, qu'il en fit concevoir de l'horreur: on en vit des effets sensibles dans l'abolition de ces contrats, et dans de grosses restitutions qui furent faites à des créanciers qui ne s'y attendaient nullement.

» La confession générale, inconnue jusque-là, fut introduite; ce qui parut dans ce pays d'autant plus admirable, que le commerce qu'on y avait avec les nouveaux hérétiques en avait aboli la pratique. On ne connaissait plus, parmi les catholiques mêmes, ce que c'était que le jeûne : on commença à jeûner exactement le carême, et il y en eut même qui prirent la sainte coutume de jeûner tous les vendredis de l'année en l'honneur de la passion de Jésus-Christ.

» Canisius n'était point au reste de ces esprits jaloux, qui veulent faire seuls tout le bien qui se présente : ravi, selon l'expression de Moïse, que *tout le monde prophétisât* (*Nomb., XI*, 29), il engagea deux docteurs de réputation, Martin Crommer et Frédéric Staphile, qui étaient ses amis particuliers, à écrire contre les hérétiques; et deux ans auparavant, il avait conseillé à l'empereur d'attacher auprès de sa personne le vertueux et savant François Turriano, pour que ce prince pût se servir de ses conseils dans les affaires de la religion.

» Canisius ne s'en tint pas là : pour entretenir le bien que Notre-Seigneur faisait par son ministère, il composa quelques livres de doctrine et de piété; il donna entre autres au public un recueil de plusieurs prières fort dévotes, qu'il appela le Manuel des catholiques; l'empereur le trouva si beau, qu'il en fit faire une seconde impression, et le répandit dans toute l'Allemagne avec une nouvelle édition de

son catéchisme. Pour inspirer en même temps à la jeunesse, avec l'éloquence chrétienne, les sentiments d'une dévotion solide, il fit paraître un autre recueil des plus belles épîtres de saint Jérôme. Comme le véritable zèle n'est nullement intéressé, il voulut bien, à la prière du cardinal d'Augsbourg, interrompre un ouvrage de controverse qu'il avait commencé, pour s'appliquer à revoir celui que le cardinal Osius avait composé en latin contre l'hérétique Brentius; il le fit avec la même ardeur qu'il avait marquée quelques années auparavant à revoir, sur la demande du même prélat, un autre de ses livres, qu'il jugeait à propos de faire paraître pendant que se tenait la diète de Pétrikaw dont nous avons parlé. Canisius ne se contenta pas de revoir l'ouvrage composé contre Brentius : il le traduisit en allemand, et prit encore soin de le faire imprimer dans les deux langues; ce qui ne l'empêchait pas de travailler aussi à ce docte martyrologe que nous avons de lui, et qu'il fit imprimer l'année suivante. Comme on le croyait capable de tout, et incapable d'ailleurs de rien refuser à personne, quand il s'agissait de faire plaisir, on ne le ménageait nullement. Il fut prié en même temps par le chapitre d'Augsbourg de revoir le Bréviaire de cette église, dont il n'y avait presque plus d'exemplaires : il donna pendant quelques mois deux heures entières par jour à cet ouvrage. Toujours actif et vigilant quand il s'agissait du bien de la religion, il ne négligeait aucune occasion de le procurer. Il n'y avait à Augsbourg, à l'époque où il y était entré, aucun imprimeur catholique; il en fit venir d'ailleurs : le débit de leurs livres, qu'il procura par son crédit, ne leur laissa rien à regretter de leur premier établissement.

» Cet accablement d'affaires où il se trouvait ne l'empêchait pas de fournir au commerce de lettres qu'il était obligé d'entretenir avec tous ceux qui s'adressaient à lui de plusieurs endroits d'Allemagne, de Bohême, de Pologne et d'Italie : docteurs, évêques, cardinaux, princes, tous le consultaient sur les matières de la religion. Il ne négligeait pas pour cela ce qu'il devait à sa compagnie; mais il prenait

si bien son temps, que sans se relâcher en rien des soins que son emploi de prédicateur l'obligeait de donner au peuple d'Augsbourg, il faisait régulièrement la visite des colléges dont il était chargé en qualité de provincial. Ses confrères le revoyaient toujours avec une nouvelle joie, parce qu'ils trouvaient toujours dans ses paroles et dans ses exemples de quoi s'animer à la vertu, se consoler dans leurs peines, et se soutenir dans la fatigue de leurs emplois.

» Le cours de ses visites étant achevé, il se rendait le plus tôt qu'il pouvait à Augsbourg : c'était là comme le centre, d'où ses vues s'étendaient partout où il les croyait plus utiles au bien de l'Eglise et de sa compagnie; mais il paraissait tellement s'appliquer au bien spirituel de cette ville, qu'on aurait pu juger que toute son activité y était renfermée, si l'on n'eût pas connu d'ailleurs l'étendue de son génie. Dès qu'on le vit attaché à la chaire d'Augsbourg, toute l'Allemagne eut les yeux attentifs au tour qu'y prendraient les affaires de la religion. Tout le monde sait que la fameuse confession d'Augsbourg a tiré son nom de cette même ville où elle avait été composée et présentée à l'empereur Charles-Quint de la part des protestants : il semblait par là qu'Augsbourg dût être de toutes les villes d'Allemagne la plus attachée à la nouvelle doctrine : ce fut donc un grand sujet d'admiration qu'elle fût une des premières à revenir à la religion de ses pères.

» Canisius était l'instrument dont le Ciel se servait pour opérer cette merveille, et ce fut à cette occasion qu'on commença à lui donner constamment les noms glorieux de prédicateur catholique et d'apôtre de l'Allemagne, noms que la postérité conserve à sa mémoire chez tous ceux des peuples de ces contrées, qui sont demeurés dans la communion de l'Eglise. Sa réputation se répandit partout; elle passa jusqu'à Rome, et le pape, après s'être un jour étendu, devant plusieurs cardinaux, sur les louanges de ce fidèle ministre, crut, pour l'animer toujours davantage dans les combats du Seigneur, devoir lui témoigner par un bref exprès la satisfaction qu'il avait de sa conduite. Voici la

fidèle traduction de ce bref que Sa Sainteté lui fit l'honneur de lui adresser :

» A notre cher fils Pierre Canisius, de la compagnie de » Jésus,

» Le pape Pie IV.

» Notre cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction » apostolique. Nous avons appris par le rapport que nous » a fait notre cher fils le cardinal d'Augsbourg, avec quel » soin, quelle diligence et quelle charité vous travaillez pour » faire rentrer dans la voie du salut le plus que vous pouvez » de catholiques qui, séduits par les artifices des hérétiques, » s'en étaient écartés; et en même temps, combien, avec » le secours de la grâce, vous avez de succès dans votre » travail. Cette nouvelle nous a donné beaucoup de joie; » nous en rendons de très-humbles actions de grâces au Père » tout-puissant, qui, par sa miséricorde, a rappelé un si » grand nombre de ses enfants à l'Eglise catholique, par le » ministère de vos prédications. Continuez, cher fils, ainsi » que vous avez commencé, et faites tout pour gagner à » Dieu le plus d'âmes que vous pourrez; pressez une si » grande affaire; ne vous lassez pas dans un si saint exer- » cice, sûr que vous recevrez du grand Maître que vous » servez la récompense qu'il a promise à ses bons et fidèles » serviteurs. S'il y a quelque chose en quoi vous voyiez » que nous puissions contribuer au zèle que vous avez pour » le salut des âmes, soyez persuadé que nous vous l'accor- » derons avec plaisir. Donné à Rome, à Saint-Pierre, » sous l'anneau du Pêcheur, le 5 janvier de l'an 1560, et » le deuxième de notre pontificat. »

» L'homme apostolique reçut ce bref du saint-père avec une très-profonde et très-respectueuse reconnaissance, confus, comme il s'en explique dans la réponse qu'il se donna l'honneur d'y faire, de ce que Sa Sainteté, qui ne voyait rien sur la terre au-dessus d'elle, avait daigné s'abaisser jusqu'au plus petit et au plus indigne de ses enfants; ensuite l'ayant très-humblement remercié du zèle qu'elle avait pour le salut de la nation germanique, et en

particulier des bontés dont elle voulait bien honorer la compagnie de Jésus, il prenait la liberté de lui assurer qu'il n'y avait pas un de ses confrères qui ne fût aussi bien que lui disposé à sacrifier avec plaisir ses soins, ses travaux et sa vie pour les intérêts de la religion et du saint-siége apostolique; il finissait par lui demander pour toujours l'honneur de sa protection, et une ample bénédiction pour lui et pour tous ses frères qui avaient le bonheur de pouvoir consacrer leurs sueurs et leurs travaux au bien de la religion en Allemagne.

» Le concile, commencé depuis tant d'années et depuis si longtemps interrompu, recommençait enfin à Trente par les soins de Pie IV, et ce nouveau pontife, pour attirer la bénédiction du Ciel sur cette sainte assemblée et pour en obtenir une heureuse conclusion, avait ouvert les trésors de l'Eglise par un jubilé universel. Canisius résolut de se servir de cette nouvelle occasion pour instruire les peuples des avantages attachés aux indulgences que l'Eglise accordait dans ce jubilé, persuadé, d'ailleurs, que depuis les premiers troubles excités par Luther en Allemagne, plusieurs ne blasphémaient contre ces mêmes indulgences que parce qu'ils n'en connaissaient ni la nature ni la váleur. Il réussit parfaitement dans son dessein, et fit par ses sermons de si grandes impressions sur les esprits et sur les cœurs, que jamais on ne vit dans Augsbourg une plus grande disposition à profiter de ce temps de grâce et de salut.

» Ce fut partout une joie bien particulière pour tous les bons catholiques d'apprendre que le concile recommençait à Trente. Le cardinal Osius, un des légats chargés d'y présider, pressait instamment les Pères Laynez et Salmeron d'y faire venir Canisius; mais les chanoines d'Augsbourg, qui tenaient à le conserver, témoignèrent ouvertement à cette nouvelle qu'ils ne pouvaient nullement consentir à ce qu'on les privât du secours qu'ils attendaient de leur prédicateur. « Jamais, disaient-ils, la présence de Canisius ne
» sera si nécessaire à Trente qu'elle l'est présentement à
» Augsbourg; tout ce qu'il y a de plus habile dans le
» monde chrétien se trouve réuni au concile; on ne s'avi-

» sera pas de l'y regretter, au lieu qu'il est proprement le
» seul qui défende ici la religion. Il est à craindre que les
» nouveaux convertis ne soient pas encore en état de sou-
» tenir les attaques des luthériens : quelque abattus que
» paraissent ceux-ci par les avantages que Canisius a rem-
» portés sur eux, ils reprendront courage en son absence
» et reviendront plus fiers que jamais sur cette troupe
» craintive, faible encore et dépourvue du secours qu'elle
» attend uniquement de ce grand homme, qu'elle regarde
» comme son père et comme son apôtre. »

» Ces raisons firent tant d'impression sur l'esprit des légats, qu'ils jugèrent devoir se relâcher en quelque chose de leurs prétentions; et comme le carême approchait, ils consentirent volontiers à ne pas frustrer le peuple d'Augsbourg du secours de ses prédications pendant ce saint temps; mais ils crurent qu'ils pourraient, en faveur du concile, profiter de celui qu'il donnait d'ordinaire, après les grandes fêtes, à la visite de sa province : c'est à quoi l'on s'arrêta.

» Canisius se prépara au carême par des prières et des pénitences extraordinaires, convaincu, disait-il avec le premier des prédicateurs, *que celui qui plante n'est rien, que celui qui arrose n'est rien, mais que c'est Dieu qui donne l'accroissement*. Il ne se contenta pas de prêcher quatre fois par semaine, comme il avait fait jusque-là; il le fit régulièrement tous les jours. Le vendredi et le samedi, il donnait tout le temps que la chaire lui laissait libre à entendre les confessions, de sorte qu'il était obligé de retrancher sur son sommeil celui qui lui était nécessaire, tant pour réciter son bréviaire que pour se préparer au sermon du lendemain. Les forces du corps ne soutiennent pas toujours le courage : quelque vigoureuse que fût sa santé, elle fut notablement altérée par un si pénible exercice ; il se trouva si mal pendant la semaine sainte, qu'on craignit pour sa vie. La consternation fut grande parmi les catholiques; on se mit partout en prières pour lui; le Ciel y fut si sensible, que contre l'attente de tout le

monde, il parut en chaire le jour de Pâques, et Notre-Seigneur le consola à proportion de l'affliction qu'il lui avait envoyée : le nombre de ceux qui participèrent aux saints mystères cette année-là surpassa de plus de mille celui qu'on avait remarqué les années précédentes. Les conversions qui firent le plus de bruit furent celles d'une demoiselle élevée dans le protestantisme et d'un magistrat de la ville.

» Canisius partit pour Trente après les fêtes de Pâques; à l'instance de l'empereur, il passa par Inspruck, où il fit l'ouverture du collége que ce prince venait de fonder à sa compagnie.

» La joie qu'on eut de l'arrivée de Canisius à Trente répondit au désir que sa réputation avait fait naître de l'y voir. Personne n'y fut plus sensible que le cardinal Osius, personne aussi ne tira plus d'avantages de sa présence : étant dangereusement malade, il ne s'occupait plus que de la pensée de la mort; la vue de son cher ami lui rendit la vie; il sentit en l'embrassant une vigueur nouvelle qui, se répandant en un moment dans tous ses membres, dissipa parfaitement tout son mal. Il était naturel d'attribuer un si prompt changement à cette révolution générale, qu'une joie extraordinaire cause assez souvent dans le corps d'un malade; mais Osius, pénétré de l'idée qu'il avait de la sainteté de Canisius, jugea qu'il ne devait pas chercher d'autre cause de sa guérison, que le crédit que ce serviteur fidèle avait auprès de Notre-Seigneur. Dans l'admiration d'un effet si peu attendu, il s'en expliqua toute sa vie en ces mêmes termes.

» Un grand mérite est d'ordinaire pour celui en qui on le reconnaît une occasion de peine et de fatigue. Plusieurs, voulant profiter du peu de temps qu'il avait à demeurer à Trente, le consultaient très-souvent, et par là il se trouvait accablé d'une infinité d'affaires différentes, qui ne demandaient pas moins d'application que de capacité. Il eut l'honneur d'entrer dans l'assemblée des évêques et des théologiens chargés de revoir et de corriger le catalogue des livres mis à l'*index* par la congrégation du Saint-Office.

Il eut encore l'avantage de dire avec les autres théologiens son sentiment sur le sujet de la sainte Eucharistie, et il s'en acquitta d'une manière qui fit également admirer son savoir et sa modestie. On ne manqua pas de le féliciter du succès qu'il avait eu dans cette action; mais toujours, selon sa coutume, il le rapportait à Dieu et aux mérites de ses frères, qui le lui avaient procuré par leurs prières. L'honneur qu'il reçut au concile ne lui fit jamais oublier les bas sentiments qu'il avait de lui-même, et son humilité ne s'en expliquait qu'avec des termes (1) que je n'oserais traduire en notre langue.

» A peine eut-il demeuré deux mois à Trente, que l'empereur et le cardinal d'Augsbourg insistèrent pour qu'on le leur renvoyât, et c'est apparemment pour cela que son nom ne se trouva point avec ceux des autres théologiens qu'on lit à la fin de l'histoire du concile. Canisius se disposa donc à partir, aussi content de quitter cette auguste assemblée, qu'il l'avait été de s'y rendre. Il reprit son chemin par Inspruck, où il fit un plus long séjour pour les intérêts du nouveau collége, que les catholiques d'Augsbourg ne le souhaitaient; aussi s'en plaignirent-ils à son général, qui en ce moment retournait de France en Italie pour se trouver au concile; et en conséquence, Laynez lui ordonna, sous le bon plaisir de l'empereur, qui l'arrêtait à Inspruck, de revenir sans délai à sa mission.

» Il signala sa rentrée à Augsbourg par une nouvelle conquête, qui en valait plusieurs autres, puisque en gagnant à l'Eglise un célèbre anabaptiste, chef de tous ceux qu'il y avait à Augsbourg, il y extermina par ce seul coup cette misérable secte, qui commençait à s'y multiplier. Cette conversion fut proprement l'effet de la douceur et de la modestie de Canisius; c'est ce que l'anabaptiste avouait de bonne foi : charmé de ses manières dans la conférence qu'il demanda d'avoir avec lui, il se rendit de si bonne grâce à la vérité, qui lui parlait par la bouche du saint homme,

(1) « *Velut anser inter olores.* »

qu'après avoir reconnu et détesté ses erreurs en présence de tout le sénat, il protesta même avec serment que rien ne serait capable d'ébranler sa constance sur le point de la religion qu'il venait d'embrasser. Ce coup fut sensible aux luthériens, qui avaient fait inutilement leurs efforts pour attirer l'anabaptiste à leur parti : leur chagrin éclata en plus d'une manière contre Canisius; mais pour lui, il ne s'en vengea que par un plus grand zèle à leur procurer un pareil avantage, chérissant autant leurs personnes qu'il haïssait leurs erreurs. »

Une mésintelligence s'était élevée entre le pape et l'empereur Ferdinand au sujet de la manière dont les choses se passaient au concile de Trente : on peut en voir le détail dans l'*Histoire du concile de Trente*, par le cardinal Pallavicin, livre XX, chap. 43. Canisius se vit forcé d'aller pour ce sujet à Inspruck, où l'empereur avait convoqué avec lui plusieurs docteurs catholiques. Il sut représenter à l'empereur, avec tant de courage et de sagesse, ce qu'il croyait être de son devoir, que celui-ci revint de ses premières idées, et ordonna qu'on retranchât de l'écrit préparé pour être présenté de sa part au concile, tout ce qui pouvait s'y trouver de peu agréable à l'Eglise romaine.

« A peine de retour à Augsbourg, il reçut de George Islung, qui commandait pour lors dans la Souabe, l'invitation de parcourir quelques endroits de cette province, où l'on éprouvait un extrême besoin de son secours; et comme le diocèse d'Augsbourg s'étendait jusque-là, les chanoines eurent moins de peine à seconder le zèle du gouverneur, quelque répugnance qu'ils eussent à se priver de leur théologal. Ce fut pour lui une joie bien douce de faire goûter la parole de Dieu dans plusieurs monastères fort anciens, où depuis longtemps on ne s'était pas mis trop en peine de l'entendre. On voyait de tous côtés les pauvres catholiques de la campagne, affamés de ce pain céleste dont ils manquaient depuis plusieurs années, courir au devant de lui, le conjurer de le leur distribuer, et de les disposer par une bonne confession à recevoir de sa main la sainte Eucha-

ristie : hommes, femmes, enfants, tous se jetaient à ses pieds, les larmes aux yeux, lui baisaient les mains par respect, et après avoir obtenu ce qu'ils souhaitaient et reçu sa bénédiction, ils retournaient à leurs maisons ou à leurs champs, remplis de consolation d'avoir eu le bonheur de le voir et de l'entendre.

» Ayant eu à passer dans une ville hérétique, il ne craignit point d'y paraître ce qu'il était, et il annonça hautement les vérités de notre religion : la grâce concourut au dessein de ce fidèle ministre, et jusque dans un terrain si aride, la divine semence porta du fruit.

» Il n'y a rien de plus consolant que ce qui lui arriva sur la fin de cette mission. Lorsqu'il retournait à Augsbourg, il rencontra sur sa route un carrosse où était une dame de qualité : le malheur de sa naissance l'avait engagée dans l'hérésie; une alliance qu'elle avait contractée depuis peu avec une famille très-catholique faisait espérer qu'elle prendrait bientôt les mêmes sentiments; mais le zèle que son époux et sa belle-mère témoignèrent pour sa conversion ne fit qu'augmenter l'attachement qu'elle avait pour la secte dans laquelle elle avait été élevée.

» Cependant, soit par honnêteté, soit par un effet de la providence de Dieu, qui voulait se servir du Père Canisius pour la convertir, elle le pria de venir loger chez elle. Canisius accepta cette offre, en homme qui savait habilement se servir des occasions que Dieu lui présentait de le glorifier. Il prit place dans le carrosse de la dame, et logea dans son château. Il n'y était pas encore arrivé, que la grâce avait déjà touché le cœur de cette femme. Elle fut charmée de sa modestie et de son savoir, et, le regardant comme un prophète que Dieu lui envoyait pour calmer ses inquiétudes sur le sujet de la religion, elle résolut de s'instruire. Le Père n'eut besoin que d'une conversation pour dissiper ses doutes et lui faire détester ses erreurs. Il la disposa ensuite à faire une profession publique de la vraie religion, et par une confession générale de toute sa vie à se rendre digne de la communion. Toute sa maison prit part à

son bonheur, et il n'y eut personne qui ne voulût profiter pour sa propre édification du séjour que Canisius fit dans ce château. Pour lui, pénétré de cette sainte joie qui, dans ces bienheureux moments, le dédommageait abondamment de tous les travaux attachés à son ministère, il reprit le chemin d'Augsbourg en glorifiant le Seigneur, qui seul peut, quand il le veut, changer le cœur de l'homme, et des pierres les plus dures faire naître des enfants à Abraham.

» Toutes ces conquêtes spirituelles que Canisius faisait dans le diocèse d'Augsbourg déterminèrent enfin le cardinal Othon Truchsès à exécuter le dessein qu'il avait depuis longtemps de confier le soin de son université de Dillingue aux jésuites, pour lesquels, dès l'année précédente, il avait déjà fondé un collége dans cette même université. La cérémonie de cette translation se fit avec beaucoup d'appareil, et Canisius, dans un discours latin qu'il prononça à cette occasion en l'honneur de saint Jérôme, patron de l'université, ne fournit pas moins la preuve de sa piété et de son zèle que de sa reconnaissance et de sa capacité.

» La Providence conduisit en ce même temps à Dillingue le Père Jérôme Natal, homme illustre dans la société, tant par les emplois qu'il y a gérés, que par l'estime singulière que saint Ignace fit toujours de sa prudence et de sa vertu : il était pour lors visiteur de toutes les maisons de son ordre en Allemagne. Ce sage supérieur, jugeant que toutes ces nouvelles fondations rendaient la province dont Canisius était chargé et trop vaste et trop pénible, la divisa en deux : il donna le soin de celle d'Autriche au Père Nicolas Lannoy, que saint Ignace avait fait autrefois le premier recteur du collége de Vienne; il laissa celle de Bavière ou de la haute Allemagne à Canisius, pour ne pas l'éloigner d'Augsbourg et de tous les nouveaux colléges, qui attendaient de ses soins la même perfection qu'il avait donnée à tous les autres.

» Après avoir réglé tout ce qu'il jugeait nécessaire pour le bien de ses frères à Dillingue, Canisius reprit le chemin d'Augsbourg, annonçant, à l'exemple du Sauveur, le royaume de Dieu partout où il passait. Etant arrivé à la

ville, il se disposait à reprendre les prédications dans la cathédrale, quand il se vit engagé par la Providence dans une occupation qui demandait tout son zèle et tout son courage. Les atteintes d'un mal contagieux, qui dégénéra bientôt en peste, s'étant fait sentir sur la fin de cette année, ce fut une consternation générale parmi les habitants. Comme ce terrible fléau est le signe le plus sensible de la colère du Ciel irrité par les crimes des peuples, Canisius jugea qu'il fallait commencer par se mettre en disposition de le fléchir par la prière et par la pénitence. Son zèle ardent, mais toujours éclairé, prit de là occasion de renouveler dans Augsbourg l'usage des processions publiques, abolies dès le commencement du schisme par l'impiété des novateurs. Ce fut pour eux un nouveau chagrin de voir qu'en dépit de leurs railleries tout le peuple y assista, avec un concours, une ferveur et une dévotion extraordinaires. De si heureuses dispositions animèrent de plus en plus le courage et la confiance de Canisius; il n'eut rien plus à cœur que de se sacrifier entièrement au soulagement des corps et des âmes de ceux qui se sentaient frappés du mal : ainsi, bien loin de déférer au sentiment de ses amis, qui le conjuraient de pourvoir par la retraite à la conservation d'une santé qu'ils croyaient si précieuse à tous les catholiques : « Hé ! puis-je, » leur répondit-il avec cette ardeur qui marquait le feu de la charité dont son cœur était embrasé, « puis-je avec honneur et même sans scandale man-
» quer à la plus essentielle partie de mon ministère? Quoi!
» je vois dans Augsbourg de vos citoyens que la nécessité
» de leurs affaires y retient, malgré le danger dont vous
» me parlez, et je serais assez lâche pour m'en laisser
» effrayer? Grâces à Dieu, mon cœur n'est point suscep-
» tible de cette crainte, parce que nous avons un bon
» Maître, qui, s'il le juge à propos pour sa gloire, me con-
» servera pendant tout le temps de cette moisson, que je
» ne dois point négliger : heureux si je pouvais, au prix de
» ma vie, contribuer à la conservation de la vôtre et au
» salut de ce bon peuple. » Il continua donc cet office de

charité avec un zèle et une confiance qui attirèrent sur lui et sur toute la ville la bénédiction du Ciel; en très-peu de temps la contagion diminua, et elle n'eut point les suites fâcheuses qu'on avait lieu de craindre.

» Il reprenait l'année suivante le cours de ses visites et de ses prédications, avec un succès toujours plus grand, quand il reçut des lettres du duc de Bavière, qui l'informaient du danger que courait la religion dans ses Etats, où les peuples, portés à la révolte par les discours séditieux d'un ministre luthérien, demandaient l'usage de la coupe avec des instances qui tenaient de la fureur et qui causaient de vives alarmes. Canisius lui offrit aussitôt ses services et le fit avec une intrépidité qui ravit le duc en admiration et le charma ; mais quelque besoin qu'il se sentît avoir de son secours dans une nécessité si pressante, il avoua qu'il n'osait pas l'accepter, ne pouvant, disait-il, exposer à un danger si manifeste un homme dont la conservation lui paraissait nécessaire à l'Eglise entière. Il se contenta, en conséquence, de lui demander quelques-uns de ses frères, qui fussent d'un courage à tout entreprendre. Canisius lui en destina quatre, qu'il jugea capables de répondre parfaitement aux saintes intentions de ce prince ; il les suivit en esprit, et ne pouvant partager avec eux les travaux d'une si pénible mission, il les aida du moins de ses conseils, de ses vœux et de ses prières. Bientôt il reçut d'eux les nouvelles les plus consolantes : en moins de sept mois, ils eurent réussi à faire revenir la plupart des mutins de cet entêtement qui les avait portés à se soulever contre l'Eglise en même temps que contre leur souverain.

» *L'empereur Ferdinand* était un prince qui avait les meilleures intentions du monde, beaucoup de piété, beaucoup de zèle pour la religion ; mais prévenu depuis longtemps qu'on devait se relâcher de quelque chose pour engager les hérétiques à se rapprocher de la communion de l'Eglise, il eut toujours à cœur de leur permettre l'usage de la coupe ; il pressa plus d'une fois le concile d'accorder cette grâce pour les pays héréditaires de l'Autriche ; le con-

cile n'y voulut jamais entendre ; enfin, après bien des disputes et des délais, il renvoya l'affaire au Saint-Siége.

» Canisius et Lannoy, provincial des jésuites d'Autriche, s'étaient fortement opposés à cette trop grande condescendance qu'on avait pour les hérétiques, craignant l'un et l'autre qu'elle ne les portât à demander tous les jours de nouvelles faveurs qu'on ne serait plus en état de leur refuser quand ils se seraient rendus plus puissants par la faiblesse que les catholiques auraient fait paraître à leur égard. L'empereur cependant ne se rebuta pas ; il sollicita si vivement cette affaire à Rome, que le pape, tant pour n'avoir rien à se reprocher sur le chapitre de la conversion des protestants, que par l'espérance dont l'empereur le flattait de les faire revenir à la communion catholique, ou du moins dans la crainte d'un plus grand mal s'il lui refusait cette grâce, permit enfin par un bref la communion sous les deux espèces pour toutes les provinces héréditaires.

» On ne peut nier que cette nouvelle, qui se répandit aussitôt par tout l'empire, n'affligeât d'abord sensiblement Canisius : son cœur se trouva agité de tous ces mouvements que le zèle cause dans une âme qui en est sensiblement pénétrée ; il gémit, il se plaignit, il pleura, se représentant les suites funestes que cette trop grande indulgence allait attirer ; mais ces premiers mouvements étant passés, il avoua que son zèle l'avait porté trop loin, et s'élevant par la pensée à la considération de cette souveraine sagesse qui gouverne toutes choses et qui tire sa gloire des conjonctures mêmes qui lui paraissent les plus opposées : « J'ai tort, » dit-il, de m'abandonner ainsi à l'inquiétude et à la dou» leur ; eh ! ne sommes-nous pas fondés sur la pierre ? »

» Il eut plus tard la consolation de voir cette concession révoquée par les papes Pie V et Grégoire XIII, si nous en croyons un des continuateurs de Baronius (1).

» L'empereur Ferdinand mourut sur ces entrefaites, et tous les bons catholiques, persuadés du pouvoir que les

(1) Odericus Raynaldus, ann. 1564, n. 36.

protestants auraient dans la diète convoquée à Augsbourg par son successeur Maximilien, y jugeaient indispensable la présence de Canisius. Celui-ci se disposait à partir pour Rome, où l'on devait tenir une congrégation de son ordre pour y choisir un successeur au Père Jacques Laynez, décédé au commencement de cette même année. Ce voyage parut un fâcheux contre-temps au cardinal Truchsès, qui résolut de l'empêcher; il en écrivit au Père François Borgia, vicaire général de l'ordre, en lui marquant expressément que, « comme Canisius était de tous les docteurs d'Allemagne celui qui avait le plus de crédit auprès des électeurs de Mayence et de Trèves, de l'évêque de Wurtzbourg et des autres princes de l'empire, il était de la dernière importance pour le bien de l'Eglise qu'il se trouvât à Augsbourg pour la diète prochaine, parce que, dans ce temps malheureux, les hérétiques et les catholiques mêmes semblaient conspirer ensemble pour y affaiblir l'autorité de l'Eglise en plusieurs chefs, qu'ils prétendaient n'être pas tellement essentiels, qu'ils ne pussent s'en dispenser quand ils le jugeraient à propos. »

» Heureusement la diète fut différée à l'année suivante; ainsi, rien n'empêcha Canisius de faire le voyage de Rome. La déférence que toute la congrégation crut qu'elle devait avoir pour les sentiments du cardinal d'Augsbourg, lui fit quitter la résolution qu'elle avait prise d'attacher ce Père auprès de la personne du général en qualité d'assistant. Borgia eut les mêmes égards, quand il fut élevé à cette première charge de sa compagnie; et non content de confirmer Canisius dans la charge de provincial, il lui conféra, avec le titre de visiteur, un pouvoir plus ample sur toutes les maisons renfermées dans les trois provinces que la compagnie avait alors dans l'empire.

» Toutes ces marques de distinction qu'on s'empressait de donner à Canisius dans son ordre n'étaient encore rien en comparaison de celles qu'il reçut en ce même temps-là de la cour de Rome. Le pape, pour mettre comme le sceau à la grande affaire qu'il avait si glorieusement terminée par

la conclusion du concile de Trente, résolut d'employer tous ses soins pour le faire publier par tout le monde chrétien. Canisius lui parut plus capable que personne de disposer les princes de l'empire à le recevoir : il déclara donc la résolution où il était de le leur envoyer en qualité de nonce, dans l'espérance que ce nouveau caractère, joint au crédit qu'il s'était acquis par son mérite dans les principales cours d'Allemagne, donnerait beaucoup plus de poids à tout ce qu'il aurait à y traiter pour le bien de la religion.

» L'obéissance qu'il devait au vicaire de Jésus-Christ ne lui permit pas d'écouter les sentiments de son humilité, qui le portaient à refuser cet honneur ; il l'accepta, mais d'un air qui marquait assez que son cœur n'en était point changé. Il se mit en état de partir aussitôt qu'il eut reçu ses instructions ; son train de nonce (1) n'était point différent de celui d'un simple religieux, et sans autre escorte qu'un frère de son ordre, comme s'il eût eu pour toute dignité celle de provincial, il parcourut, par la plus rigoureuse saison de l'année, les principales cours de l'Allemagne, et partout sa nonciature fut couronnée de succès. « J'ai vu, » écrivait-il à son général en lui rendant compte de sa nouvelle mission, « les électeurs de Trèves et de Mayence, les » évêques de Wurtzbourg et d'Osnabruck..., et je puis » assurer qu'ils ont reçu tout ce que j'ai pris la liberté de » leur dire, non-seulement avec bonté, mais même avec » respect; j'ai traité par lettres avec d'autres pour des » raisons particulières. Dans le cours de mon voyage, j'ai » prêché souvent en allemand, souvent aussi en latin. Si » le Seigneur nous a donné quelque part à ses souffrances » dans les incommodités de la route et de la saison, sa » bonté a bien voulu nous les adoucir et nous protéger au » milieu des dangers que nous avons courus. La Providence

(1) M. Crétineau-Joly, dans son *Histoire de la compagnie de Jésus*, tome II, page 51, dit que Canisius devint alors légat. C'est une erreur, ce me semble : on ne doit pas confondre la qualité de légat avec celle de nonce. — Voir ces deux mots dans le *Cours de droit canon* de M. l'abbé André.

» nous a encore, de fois à autre, ménagé d'excellents amis,
» en considération desquels les sectaires qui nous étaient le
» plus opposés nous écoutaient sans peine lorsque nous leur
» rendions compte de notre religion. »

» Ce fut particulièrement à Osnabruck qu'il eut sujet d'admirer la modération que les ministres protestants firent paraître à son égard : il eut avec eux plusieurs conférences sur les matières de la religion, à la prière de l'évêque, qui le retint plus de quinze jours. Il prêcha souvent, surtout pendant les fêtes de Noël, et le zèle ardent du prédicateur contribua beaucoup à les faire entrer dans cette sainte joie qu'inspire la foi des mystères dont l'Eglise rappelle le souvenir à ses enfants. Les grandes vertus de cet homme apostolique donnèrent à l'évêque beaucoup d'affection pour toute sa compagnie ; il songea même à lui fonder un collége dans sa ville épiscopale; l'état pitoyable où était la province par la prépondérance que les hérétiques y avaient usurpée, ne lui permit pas pour lors de réaliser son dessein; mais on peut dire que Canisius jeta comme la semence des fruits que ses frères y ont recueillis dans la suite, quand ils eurent été établis dans cette ville, aussi bien qu'en plusieurs autres du cercle de Westphalie.

» D'Osnabruck il vint à Cologne. Ce fut une vraie fête pour tous les habitants de cette grande ville, de revoir leur cher père, et le conservateur de leur foi ; car c'est ainsi qu'ils l'appelaient. A peine fut-il arrivé, qu'on voulut l'entendre prêcher. Pour contenter ce bon peuple, tout fatigué qu'il était, et à jeûn, il monta en chaire, et parla avec son zèle et son éloquence ordinaires. Il ne s'arrêta pas à Cologne, et il remit à traiter des affaires de sa légation jusqu'à ce qu'il eût reçu de Rome un bref qu'il devait présenter au sénat de la part de Sa Sainteté. En attendant ce bref, il crut qu'il pouvait pousser jusqu'à Nimègue, à la demande de ses compatriotes, qui le conjuraient par leurs lettres de ne pas leur refuser les secours spirituels que son ministère l'engageait à procurer à tant d'autres.

» Ses parents, qui étaient en grand nombre, s'empres-

sèrent, à l'envi les uns des autres, de le loger et de le régaler pendant le séjour qu'il fit à Nimègue. Pour les contenter tous, ou du moins pour ne mécontenter personne par la préférence qu'il donnerait à l'un plutôt qu'à l'autre, il ne logea chez aucun, et si nous voulons en croire quelques mémoires du temps, il prit son logement à l'hôpital. Ne pouvant cependant résister aux pressantes invitations de ses proches : « Eh bien, leur dit-il, il faut vous contenter, et » je veux bien accepter l'honneur que vous voulez me » faire ; mais je vous prie que ce soit à l'hôpital, afin que » les pauvres, qui sont nos frères en Jésus-Christ, puissent » participer à cette fête. Je prétends bien aussi vous y » régaler à mon tour, et j'espère qu'avant de vous quitter, » j'aurai la consolation de vous voir tous réunis à la sainte » table, et de vous y servir le mets le plus exquis et le » plus délicieux, en vous y donnant le corps adorable de » Jésus-Christ. » Tous se conformèrent avec joie au désir de leur saint parent ; ils envoyèrent à l'hôpital ce qu'ils avaient préparé pour le festin, et se disposèrent à prendre part à celui qu'il souhaitait si fort de leur servir lui-même. Au jour et à l'heure marqués, ils se rendirent à l'hôpital, y entendirent la messe et y communièrent tous de sa main. Canisius, content de la complaisance qu'ils avaient eue pour lui, se fit un plaisir à son tour d'en avoir aussi pour eux : plusieurs tables avaient été préparées pour y recevoir toute la famille, qui était fort nombreuse, et il prit sans façon sa place au milieu d'eux. A mesure qu'on desservait, les pauvres se partageaient les restes, et cette fête, qui rappelait en quelque manière les agapes des premiers chrétiens, se termina par une exhortation touchante, dans laquelle Canisius conjura tous ses proches d'être fidèles à Dieu et à leur religion, de tenir ferme contre les nouveautés, et de ne pas se laisser emporter par ce malheureux torrent qui avait ravagé tant de pays et qui menaçait déjà leur province. L'impression qu'il fit sur leurs cœurs fut si vive, que tous, levant la main, lui promirent avec serment de quitter plutôt la vie que la religion de leurs pères. Plus

de cinquante ans après, pas une seule de plus de cent personnes qui composaient alors cette famille n'avait failli à son serment ou à celui de ses ancêtres.

» Au bout de huit jours, Canisius quitta Nimègue et revint à Cologne, où il fut reçu de la manière la plus obligeante par le clergé, le magistrat et tout le peuple. Quoiqu'on y eût appris quelques jours auparavant la nouvelle de la mort de Pie IV, au nom duquel il était envoyé, la république ne laissa pas de recevoir le bref de Sa Sainteté de la main de Canisius, avec toute la vénération qu'elle avait toujours eue jusque-là pour tout ce qui émanait du Saint-Siége, et le sénat, pour en remplir les intentions, porta aussitôt un arrêt par lequel il était ordonné : 1° que personne désormais ne serait admis à la régence dans les colléges, ni à la prédication dans les chaires de la ville, qu'on ne fût pleinement informé de la probité de ses mœurs et de l'intégrité de sa doctrine ; 2° qu'un certain précepteur, suspect de nouveauté, serait incessamment contraint de quitter la ville ; 3° qu'on ne souffrirait point qu'on y débitât aucun livre contraire à la doctrine de l'Eglise, et que les libraires, qui, ouvertement ou en cachette, contreviendraient à cet ordre, seraient grièvement punis ; 4° que personne ne fût assez hardi pour loger chez soi aucun ministre luthérien ou calviniste, ou de quelque autre secte que ce fût, etc. Tels étaient les principaux articles de cet arrêt.

» L'université de Cologne ne signala pas moins son zèle que n'avait fait le sénat ; elle reçut avec une reconnaissance pleine de respect un exemplaire du concile de Trente que lui présenta Canisius de la part de Sa Sainteté ; elle protesta qu'elle se ferait un point de religion de se conformer à ses décrets ; elle ajouta, en particulier, que personne ne serait dans la suite admis à aucun degré en théologie, ni même dans les autres facultés de l'académie, sans avoir fait sa profession de foi, selon le formulaire prescrit par Pie IV.

» C'était Canisius lui-même qui, quelques années auparavant, avait suggéré à ce pontife un tel moyen, comme le plus propre à conserver la pureté de la doctrine dans les

sources d'où elle doit naturellement couler : il eut la consolation de le voir employer, suivant un décret du même pape, dans toutes les universités de l'Italie, et par la suite, presque toutes celles de l'Europe se sont fait une loi de se conformer à ce décret, et d'exiger de tous ceux qui passeraient aux degrés la même profession de foi.

» Canisius ayant eu la satisfaction de faire à Cologne, pour le bien de la religion, tout ce qu'il avait voulu, reprit le chemin de Trèves et de Mayence. Ce fut de là qu'il informa la cour de Rome du succès de sa négociation, de l'état où il avait laissé la religion dans les lieux où il avait été, des maux qu'elle avait à craindre des novateurs, et des remèdes qu'on pouvait y apporter. Il marquait en particulier combien il était important d'envoyer sans délai à la diète d'Augsbourg un légat, qui joignît à un véritable zèle pour la religion, une sagesse et une fermeté à l'épreuve des artifices et des entreprises des hérétiques, qui paraissaient bien fiers de l'autorité qu'ils prétendaient y avoir.

» Le nouveau pape (c'était Pie V, que ses éminentes vertus ont fait mettre au nombre des saints) avait d'abord songé à continuer Canisius dans la nonciature que son prédécesseur lui avait confiée ; mais déférant au cardinal Truchsès, qui jugeait que la présence de Canisius était bien plus nécessaire à Augsbourg pendant que se tiendrait la diète, il lui envoya ordre de s'y rendre, aussi bien qu'à ses deux confrères Natal et Ledesme, pour y seconder, autant qu'ils le pourraient, le cardinal Commendon, qui, à son retour de Pologne, devait y assister en qualité de légat.

» Canisius n'eut pas plus tôt reçu cet ordre de Sa Sainteté, qu'il partit de Mayence, espérant trouver dans l'obéissance de nouvelles forces pour soutenir les nouvelles fatigues dans lesquelles il se voyait engagé. Il arriva sur la fin du carnaval à Augsbourg et se disposa aux sermons du carême, qu'il prêcha avec un succès qui répondait à la grandeur de son zèle. Il faisait encore toutes les semaines, à la prière de l'impératrice, une prédication au palais pour les dames qui étaient de sa cour : il avait outre cela de fréquentes confé-

rences avec le légat, avec le cardinal d'Augsbourg, avec les archevêques de Trèves et de Mayence, enfin avec tous les princes catholiques, sur les affaires de la religion, dont il pourrait être question à la diète. Ce fut en cette occasion que le P. Natal, ne pouvant comprendre comment Canisius pouvait suffire à tant d'occupations, dit de lui ce qu'un autre de ses confrères avait dit autrefois de saint François-Xavier dans les Indes, qu'il n'aurait jamais pû, sans une espèce de miracle, se soutenir au milieu de tant de fatigues. Elles augmentèrent beaucoup pendant la semaine sainte, à cause de l'ardeur qu'il mit à prêcher le jubilé que le pape avait fait publier pour obtenir du ciel l'heureux succès de la diète. On remarqua qu'il avait prêché huit heures entières en trois différents sermons qu'il fit le vendredi saint sur les souffrances du Sauveur; le concours du peuple y fut grand, l'applaudissement universel, et les personnes de la première qualité, tant hérétiques que catholiques, ne parlaient qu'avec admiration du prédicateur. Le travail de la chaire ne le dispensait pas de partager avec les autres pères celui des confessions; le nombre en fut extraordinaire cette année-là, par la grande quantité d'étrangers que la diète avait attirés à Augsbourg. Comme il s'était fait tout à tous, il ne rebutait personne, aussi content de donner ses soins aux pauvres que de les donner aux riches, et aux personnes les plus viles qu'à celles de la première qualité : ce qui ne l'empêchait pas d'avoir tous les égards qu'il fallait pour les cardinaux Commendon et Truchsès, qui l'avaient choisi en particulier pour être le directeur de leur conscience.

» Mais ce n'était encore là que le prélude des soins qu'il devait prendre et des fatigues qu'il aurait à essuyer lorsque la diète serait rassemblée. Cette diète était peut-être une de celles où la religion paraissait le plus menacée, et où par conséquent elle avait besoin d'un plus prompt secours; elle le trouva dans Canisius, qui, avec ses deux compagnons, n'omit rien pour la défendre, et qui fit pour cela des efforts dont elle tira dans la suite de fort grands avantages, au sentiment même du légat.

» En effet, les hérétiques, fiers de la protection qu'ils croyaient tirer de l'autorité de l'empereur Maximilien, demandèrent dès le commencement certaines choses qui allaient à détruire entièrement la religion catholique, comme celles-ci : 1° que les ecclésiastiques qui embrasseraient le parti protestant eussent droit de jouir des revenus de l'Eglise, dont ils se trouveraient en possession; 2° qu'on permît une conférence libre entre les princes de l'un et de l'autre parti, pour y traiter des affaires de la religion, et que tout y fût décidé à la pluralité des voix; 3° qu'on tînt un concile national, où se termineraient toutes les contestations qui s'étaient élevées dans l'empire en matière de religion; 4° qu'on cherchât les moyens de concilier ensemble les catholiques avec les protestants, en obtenant des uns comme des autres des concessions et des sacrifices; comme si l'on pouvait jamais accorder la lumière avec les ténèbres, ou faire pactiser la vérité avec l'erreur. Enfin quelques-uns vinrent jusqu'à demander qu'il fût permis à chacun de se choisir indifféremment la religion qu'il lui plairait d'embrasser.

» Le légat soutenait au contraire que le solide et unique moyen de pacifier toutes choses était de s'en tenir à ce que l'Eglise en avait décidé dans le concile tenu à Trente, et qu'il fallait obliger tous les catholiques du moins à le recevoir, afin qu'unis ensemble par cette règle de foi, ils fussent plus forts pour résister aux entreprises des protestants. On ne peut dire les mouvements que se donna Canisius en cette occasion, pour agir conformément aux intentions du légat. « Nous faisons bien des pas, écrivait-il à un de ses amis, » nous travaillons nuit et jour, nous écrivons, nous con- » férons, à peine avons-nous le loisir de nous reconnaître. »

» Cependant, quelque accablé qu'il fût, il lui fallut répondre à un libelle très-injurieux à l'Eglise romaine, que l'électeur Palatin faisait courir dans Augsbourg. Ce prince était Frédéric III. Né catholique, il avait donné successivement dans les erreurs de Luther et de Calvin, ou plutôt, ne sachant pas bien lui-même de quelle religion il était,

il voulut se signaler dans le parti qu'il paraissait avoir embrassé, par l'aversion terrible qu'il avait contre l'Eglise romaine. Il se vantait d'avoir trouvé un moyen plus court que tous ceux qu'on avait proposés jusque-là, pour pacifier les troubles élevés dans l'empire au sujet de la religion; et c'était, comme il prétendait le montrer dans l'écrit qui se débitait sous ses auspices, d'anéantir une bonne fois l'autorité du pape et la société de Jésus qui se faisait gloire de la soutenir.

» Canisius, à la prière des catholiques, répondit aussitôt à cet écrit de la manière la plus solide, et montra que l'esprit de l'Eglise était un esprit de paix, ce qu'on ne pouvait pas dire de l'hérésie, qui commençant par le schisme, portait naturellement au trouble et à la division; que, sans remonter à l'histoire de tous les siècles passés, on n'avait, pour s'en convaincre par ses propres yeux, qu'à les porter sur l'état présent de l'Allemagne, si cruellement divisée par toutes les sectes qui s'étaient élevées depuis le schisme de Luther. Il concluait de là, que le moyen le plus court et le plus naturel de ramener la tranquillité, était de remettre les choses au même état où cet hérésiarque les avait trouvées quand il était venu troubler la paix dont l'Eglise et l'empire jouissaient avant ce temps-là.

» Pendant que Canisius prenait si fortement le parti de la vérité contre les hérétiques qui l'attaquaient dans la diète, le légat ménagea si adroitement l'esprit de l'empereur et celui de tous les princes catholiques, que tous s'accordèrent à ne point permettre qu'on touchât en aucune manière à l'affaire de la religion, et que, comme la diète avait été principalement assemblée pour chercher les moyens de s'opposer aux Turcs, qui menaçaient la Hongrie et la capitale de l'empire, elle n'eut plus désormais pour objet que d'engager tous les membres de l'empire à fournir les secours qui seraient nécessaires pour rendre inutiles les efforts d'un si formidable ennemi.

» Quelque joie qu'eût Maximilien de l'heureuse conclusion de la diète, il ne pouvait songer sans chagrin aux tra-

verses qu'on lui avait suscitées, et sa prévention contre les jésuites lui faisait croire qu'ils en avaient été les principaux auteurs; il s'en plaignit amèrement au cardinal légat : « Je » ne puis nier, lui dit-il un jour, que ces Pères n'aient de » la vertu et de la capacité; mais leurs maximes sur le fait » de la religion sont d'une sévérité outrée : sans avoir égard » à ce que demande la nécessité des temps, ils poussent » les choses à des extrémités dangereuses pour le bien de » l'Etat : Canisius surtout est d'une rigidité inflexible, je » le trouve toujours en mon chemin. » Le cardinal, ravi d'avoir cette occasion de rendre justice à ces Pères et de faire connaître à tout le monde les services importants qu'ils venaient de rendre à l'Eglise : « Si Votre Majesté, » répondit-il à l'empereur, a sujet d'être contente des » catholiques qui ont assisté à la diète, c'est à ces trois » jésuites qu'elle en a la principale obligation, puisque ce » sont eux, et en particulier Canisius, qui, les premiers, » ont ouvert et appuyé de vive voix et par écrit le senti- » ment qui nous a tirés d'embarras. » Et il lui confirma la vérité de ce fait par des preuves qui l'en convainquirent parfaitement; de sorte que cette diète, que les ennemis des Jésuites avaient regardée comme l'écueil où cette société devait périr, servit à l'élever, à l'établir davantage, et à donner plus de crédit au ministère de ses enfants dans tout l'empire.

» La diète étant ainsi heureusement terminée, Natal, qui avait ordre du Père général de faire la visite des maisons que sa compagnie avait en Allemagne, pria Canisius de l'y accompagner, et de l'y aider de ses conseils et du crédit que sa sagesse lui avait acquis. Il le fit avec d'autant plus de joie, que cet emploi, où il ne paraissait qu'en second, lui procurait les moyens d'obéir, sans jamais commander, ce qu'il souhaitait avec passion. Ainsi, quoique revêtu de la dignité de provincial, il se comportait envers le visiteur avec tout le respect et toute la soumission qu'eût pu avoir le dernier de ses inférieurs. Natal en avait lui-même de la confusion, et il avouait que Canisius lui parais-

sait également grand, et lorsqu'il prenait plaisir à s'abaisser, et lorsque les hommes tâchaient de l'élever pour la gloire de Jésus-Christ.

» Au bout de quatre ou cinq mois, Natal, ayant pris le chemin de l'Autriche, renvoya Canisius dans sa province. L'homme apostolique, qui n'était plus attaché par son emploi de prédicateur à la chaire d'Augsbourg, dont il avait donné sa démission, eut toute liberté de contenter son zèle dans les missions qu'il entreprit en Souabe.

» Le comte Ulric de Helfestein en ressentit les premiers effets. Ce comte, qui, par je ne sais quel malheur, se trouvait engagé dans les nouvelles erreurs, par un malheur plus grand encore y avait entraîné tous ses vassaux, et, pour les y confirmer davantage, il entretenait alors six ministres protestants, occupés uniquement à cela. Cependant, à la faveur d'un rayon de lumière que la grâce répandit dans son esprit, il commença à s'apercevoir du faible de la réforme protestante; revenu de ses premières préventions, comme il avait naturellement l'esprit bon et le cœur droit, il regarda comme un crime de ne pas s'éclaircir pleinement dans une affaire de cette importance. Canisius était peut-être l'homme de son siècle le plus propre à démêler les artifices dont les hérétiques enveloppaient la vérité. Comme ce fut à lui que le comte crut devoir s'adresser, il n'eut aucune peine à lui faire remarquer, en remontant jusqu'aux apôtres, la sainteté, l'unité et la perpétuité de la doctrine de l'Eglise, au lieu qu'une infinité de personnes qui vivaient encore avaient vu l'origine et l'établissement de la secte protestante. En même temps, le Seigneur, secondant intérieurement par sa grâce les efforts de son ministre, Ulric reconnut la vérité, et son zèle, devenu plus saint en changeant d'objet, le porta à la faire connaître et à la faire aimer de ses vassaux, avec autant d'ardeur et de succès qu'il en avait eu auparavant pour les porter à l'erreur.

» La conversion du comte de Helfestein fit grand bruit dans tout le pays et ne contribua pas peu à ranimer la ferveur des catholiques; plusieurs personnes de la première

qualité en furent excitées à mener une vie plus parfaite, et, conjurant Canisius de vouloir bien les aider, elles commencèrent par lui faire une confession générale de toute leur vie, et s'appliquèrent sous sa conduite à tous les exercices de piété, de zèle et de charité, qui pouvaient les sanctifier dans leur état.

» Natal ayant rejoint Canisius, ils se rendirent tous deux à Wurtzbourg, pour y terminer l'affaire du collége que l'évêque avait résolu de fonder à la compagnie. Une des conditions que le prélat voulut qu'on insérât dans le contrat, fut que Canisius prêcherait le carême prochain dans la cathédrale; ce Père n'eut point de peine à l'accepter. Pour se disposer à une si importante mission, il se retira dans le collége de Dillingue, et y passa plusieurs jours dans les exercices de la prière et de la pénitence; revêtu de la vertu d'en haut, il sortit de sa solitude, et retourna à Wurtzbourg, où il reprit le travail de l'action avec une ferveur semblable à celle qu'il avait fait éclater autrefois à Augsbourg dans une pareille occasion. Dieu bénit ses efforts, ainsi que les soins du prélat qui l'avait invité : en peu de temps, la ville changea de face; plusieurs catholiques, de toutes sortes de conditions, touchés extraordinairement par les discours du prédicateur, firent honneur à la religion par une vie plus réglée; plusieurs hérétiques firent entre ses mains abjuration de leurs erreurs, et il eut même la consolation de voir la grâce triompher par ses instructions de la dureté du cœur d'une fille juive, qu'il disposa à recevoir le baptême.

» Quelque robuste que fût sa complexion, elle ne fut pas à l'épreuve de tant de fatigues; il les continua cependant avec un courage invincible, tant qu'il demeura à Wurtzbourg; mais il n'eut pas plutôt regagné Dillingue, que, n'étant plus soutenu par l'ardeur de l'action, il fallut que la nature épuisée succombât. Une fièvre ardente qui survint consuma bientôt le reste de ses forces, de sorte qu'il y avait tout à craindre pour sa vie; mais son heure n'était pas encore venue; il était réservé à bien d'autres épreuves.

Celle-ci ne servit qu'à faire éclater davantage sa vertu dans la tribulation : tranquille au milieu des douleurs les plus aiguës, on eût dit qu'il goûtait sensiblement l'avantage qui se trouve à souffrir pour Jésus-Christ. Loin de se plaindre, il n'ouvrait la bouche que pour remercier Notre-Seigneur de lui avoir donné quelque part à son calice. Sa maladie fut plus violente qu'elle ne fut longue, et le Seigneur, se contentant d'avoir éprouvé la fidélité de son serviteur dans la souffrance, le remit bientôt en état d'agir tout de nouveau pour les intérêts de sa gloire.

» A peine fut-il rétabli, qu'étant venu à Augsbourg à la prière du cardinal, il s'appliqua à disposer toutes choses pour le synode que ce prélat voulait tenir dans son diocèse, conformément aux décrets du concile de Trente. Canisius travailla avec tant de succès, qu'il obtint enfin que ce même concile fût reçu dans cette assemblée, et qu'on y fît plusieurs beaux règlements pour le bien de tout le diocèse.

» Il n'était pas entièrement débarrassé des soins que lui avait donnés le synode, qu'il reçut ordre de Sa Sainteté d'aller trouver de sa part les évêques de Wurtzbourg et de Strasbourg, pour engager en particulier ces prélats, déjà âgés, à se nommer des coadjuteurs, dans la crainte qu'à leur mort les hérétiques ne profitassent de la vacance de leurs siéges pour porter des coups mortels à la religion dans leurs diocèses. Il s'acquitta de cette nouvelle mission avec tout le soin qu'on pouvait attendre de son zèle et de sa vertu ; quant au succès, il dut l'abandonner à la Providence.

» De retour à Dillingue, il fut bien consolé des peines de son voyage par la joie qu'il eut d'y trouver un jeune gentilhomme polonais, âgé de seize ans, qui, fuyant la persécution de son frère, venait se jeter entre ses bras et lui demander la grâce d'être reçu dans sa compagnie. Stanislas Kostka, c'était le nom de ce bienheureux enfant, avait fait à pied plus de cent lieues, dans l'espérance d'obtenir cet avantage. Canisius, charmé d'une vertu si extraordinaire dans une si grande jeunesse, jugea bien qu'elle ne pouvait être que l'effet de la grâce, qui avait des vues particulières

sur ce prosélyte ; il se sentit en même temps inspiré de les seconder, en mettant sa vocation à de nouvelles épreuves. Kostka les soutint avec un courage héroïque : c'est dans ce même esprit que le Père provincial lui ayant proposé d'aller à Rome, afin d'y être plus à l'abri des persécutions de sa famille, qui s'opposait à son admission, il partit sur-le-champ, et vint se jeter aux pieds du Père François de Borgia, à qui il présenta les lettres de recommandation que Canisius lui avait données ; l'éloge que ce Père y faisait de la vertu de Stanislas. était conçu en des termes qui présageaient qu'il la porterait bien plus loin. Sur de si bons témoignages, le saint général ne balança point à recevoir un sujet de ce mérite ; il le mit au noviciat, où, en très-peu de temps, il fit de si grands progrès dans la perfection, qu'il a mérité d'être mis après sa mort, arrivée peu de temps après, c'est-à-dire le 15 août 1568, comme nous le verrons bientôt, au nombre des bienheureux (et des saints même canonisés).

» Pour revenir à Canisius, il demeura quelque temps à Dillingue, tant pour y donner ses soins au gouvernement de sa province, que pour y revoir une version allemande du catéchisme du concile, dont il avait chargé le Père Paul Hoffeus, par ordre de Sa Sainteté. Mais ce qui doit passer sans doute pour un témoignage éclatant de l'idée avantageuse que le saint pape Pie V avait de la sagesse et de la capacité de Canisius, c'est qu'il lui avait marqué expressément qu'il ne voulait pas que cette traduction parût en Allemagne avant qu'il l'eût revue et corrigée exactement, et qu'il lui en eût fait son rapport.

» Il fut, presque en même temps, chargé lui-même d'un travail bien plus difficile et bien plus long, par un nouvel ordre du même pape. Les fameuses centuries qu'Illyricus et les autres ministres de Magdebourg avaient écrites avec tant de malignité, pour décrier la doctrine et l'autorité de l'Eglise romaine, faisaient tous les jours de très-funestes impressions dans l'esprit de ceux qui les lisaient, tant l'air satyrique avec lequel elles sont écrites donnait d'agrément

aux calomnies les plus noires, qui y sont répandues partout. Le pape, jugeant qu'il fallait opposer un puissant antidote à un poison si dangereux, se persuada qu'il n'y avait personne en Allemagne qui pût s'en acquitter plus parfaitement que Canisius. Il s'ouvrit là-dessus au Père Borgia, qui fit aussitôt savoir à ce Père les intentions de Sa Sainteté. L'humilité du serviteur de Dieu lui fit d'abord trouver dans la grandeur de cet ouvrage des raisons assez fortes pour le dispenser de l'entreprendre ; mais enfin, l'obéissance l'emporta sur son humilité. « Quelque indigne » que je sois, écrivait-il à son général, de l'honneur que Sa » Sainteté m'a fait de songer à moi pour un si grand » dessein, j'espère trouver dans l'obéissance, dans les » prières de mes frères, et surtout dans la bénédiction de » Sa Sainteté, de quoi suppléer ce qui manque à mon » insuffisance. »

» Canisius donna pour titre à ce nouvel ouvrage celui d'*Altérations de la parole de Dieu (De divini verbi corruptelis)*. Pour faire mieux sentir la mauvaise foi des novateurs, il réduisit ces altérations à certains articles, qui renfermaient ce qu'il avait à dire de plus fort sur les trois personnes qu'on voit dans l'Evangile avoir le plus de rapport avec Jésus-Christ, parce qu'en effet c'était Jésus-Christ que les hérétiques attaquaient dans ces trois personnes, qui sont Marie sa sainte Mère, Jean-Baptiste son précurseur, et saint Pierre son vicaire sur la terre.

» Ce qu'il dit à l'occasion de saint Jean-Baptiste, pour défendre le texte sacré des altérations qu'y avaient faites les ministres de Magdebourg, lui fit donner à son premier tome le nom de ce saint précurseur. Dès que ce livre parut, Rome le reçut avec applaudissement, et le pape, à qui il en fit présenter un exemplaire, témoigna la satisfaction singulière qu'il en avait, par l'indulgence plénière et la très-ample bénédiction qu'il lui donna sur-le-champ. Les louanges de la sainte Vierge firent la matière du second volume, qui parut quelque temps après le premier. Les diverses occupations qui lui survinrent l'ayant obligé d'in-

terrompre ce travail, il l'a laissé inachevé, et le tome troisième, qui devait avoir saint Pierre pour objet, est resté tout entier à faire.

» Les protestants, voyant que tout ce qu'ils avaient ourdi jusque-là pour ternir la réputation de ce grand homme n'avait servi qu'à lui donner encore plus d'éclat, s'avisèrent de faire courir le bruit qu'enfin la grâce ayant triomphé de son cœur, il s'était mis au-dessus de toutes les considérations humaines, qui l'avaient jusque-là retenu dans le parti de l'Eglise romaine, et, qu'ayant embrassé celui des protestants, il y faisait une haute profession de suivre l'Evangile dans toute sa pureté. Cette fable, qui d'abord ne fit qu'attirer le mépris des gens tant soit peu éclairés, était déguisée d'une manière si plausible, qu'elle fit impression sur l'esprit des simples; à mesure qu'elle grossissait par les nouvelles circonstances dont ceux qui en étaient les inventeurs prenaient plaisir à la revêtir, elle causait parmi les sages l'indignation, le murmure et le scandale.

» Les hérétiques, cependant, goûtaient une joie maligne, en voyant l'embarras où étaient les catholiques, et par de nouveaux contes aussi malicieusement tournés, ils leur insultaient hautement, ajoutant à ces noires calomnies les railleries les plus piquantes. Ceux-ci, las de souffrir toutes ces insultes, crurent qu'il n'y avait que la présence de Canisius qui pût confondre les calomniateurs, dissiper le scandale, et fortifier ceux qui s'étaient inscrits en faux contre d'aussi grossières impostures : et c'est ce qui leur fit écrire ces lettres si pressantes, par lesquelles on le conjurait de se rendre sans délai à Wurtzbourg. Il le fit, il y parut lorsqu'on s'y attendait le moins, il parcourut les principales rues de cette grande ville, il monta en chaire, et par trois diverses fois il y parla dans la plus nombreuse assemblée qu'on eût peut-être vue jusque-là dans la cathédrale, tant la joie et l'empressement que tous les catholiques avaient de le voir et de l'entendre concouraient à les assembler. On ne peut dire combien cette arrivée inopinée de Canisius déconcerta tout le parti; la scène changea tout-à-coup, le trouble passa chez

les hérétiques, et les catholiques triomphaient à leur tour de la confusion que leurs adversaires s'étaient eux-mêmes attirée.

» Canisius, se prévalant sagement de cette heureuse conjoncture, fit vivement sentir aux catholiques la mauvaise foi qui se rencontre dans le parti de l'erreur; il les consola, il les anima; et après les avoir merveilleusement confirmés dans la religion de leurs ancêtres, il les laissa pénétrés de cette grande maxime de l'Apôtre, de dire un anathème à quiconque, fût-ce un ange descendu du ciel, qui voudrait leur annoncer un évangile différent du sien.

» Après avoir pleinement satisfait les catholiques de Wurtzbourg, il reprit le chemin d'Augsbourg, où il fut présent à une congrégation provinciale de son ordre; il y fut choisi en qualité de député pour aller à Rome rendre compte au général de l'état de sa province. Comme la seule ombre d'une distinction tant soit peu honorable suffisait pour l'effrayer, sa modestie le porta à s'excuser et à prier qu'on le dispensât de ce voyage; mais la congrégation ne jugea pas à propos de recevoir ses excuses; ainsi il fallut partir : heureusement, le cardinal d'Augsbourg, qui, en ce temps-là, devait se rendre à Rome, l'obligea de se joindre à lui. Un si grand voyage ne se fait point sans fatigues: Notre-Seigneur voulut les adoucir à Canisius par les consolations les plus intimes. On a trouvé dans ses papiers les sentiments intérieurs dont le Saint-Esprit avait rempli son cœur, lorsqu'il priait dans la grande église de la ville d'Ancône. Ces sentiments de piété s'augmentèrent dans la dévote chapelle de Notre-Dame-de-Lorette; il eut la consolation d'y prêcher le jour de la Trinité, à la messe que le cardinal y célébra; enfin il arriva à Rome sur la fin du mois de juillet, l'an 1568.

» Pie V, par un effet de cette sympathie que la grâce met dans le cœur de ceux qu'elle unit en Notre-Seigneur, témoigna désirer vivement de le voir. L'humble religieux, dans une des audiences que Sa Sainteté lui fit l'honneur de lui donner sur les affaires de la religion en Allemagne, prit la liberté de lui proposer d'établir une congrégation de

quatre cardinaux, qui s'occupât à chercher les moyens de ramener les hérétiques à la foi catholique. Dieu bénit son zèle et celui du P. François de Borgia, qui appuyait de si saintes intentions par le crédit qu'il avait auprès de Pie V. La congrégation fut établie, et on doit regarder cette bonne œuvre comme un fruit du zèle de ce saint pape et de ces deux autres saints personnages.

» Canisius n'eut pas moins à cœur le bien particulier de sa compagnie : uni avec son général, dans le dessein d'y augmenter la ferveur et l'esprit apostolique, il lui communiqua toutes les pieuses inventions qu'un zèle éclairé et soutenu d'une longue expérience peut suggérer.

» Il ne s'oublia pas non plus lui-même : croyant avoir trouvé le moment favorable d'être déchargé de l'emploi de provincial, tant l'humilité est quelquefois ingénieuse et pressante, il agit si puissamment auprès du P. Borgia, qui, par le même principe d'humilité, venait de faire tous ses efforts pour se démettre de celui de général, qu'il eut enfin quelque espérance qu'on aurait égard à ses prières.

» Ce fut un sujet tout particulier de joie pour tous ses frères de voir un homme qui faisait tant d'honneur à leur compagnie; il n'y eut personne, dans toutes les maisons qu'elle avait dans Rome, qui n'ait eu alors l'avantage de participer aux lumières et aux ardeurs de son zèle. Il y fit plusieurs exhortations, mais celle qu'il accorda aux novices le premier jour d'août eut un effet bien particulier : il y parla du bonheur d'un religieux que la sainteté de son état doit mettre en disposition de paraître devant Dieu. Saint Stanislas y assista : il entendit en même temps au fond de son cœur une voix intérieure qui lui parlait par la bouche de Canisius; il s'en expliqua dès le même jour à ceux qui étaient avec lui en conversation : « C'est à moi, leur dit-il, » que l'exhortation d'aujourd'hui s'adresse; la préparation » à la mort est pour tous une pensée salutaire, parce qu'on » peut mourir en tout temps; mais elle est de nécessité » pour moi, qui dois mourir dans peu de jours. » L'événement suivit la prédiction. Stanislas mourut le jour de

l'Assomption, plus par un saint transport de l'amour qu'il avait pour Dieu, que par la violence de la maladie; et il semble que Notre-Seigneur ait voulu que Canisius, après avoir aidé à perfectionner la vertu de Stanislas pendant sa vie, contribuât encore à la sainteté de sa mort, par les merveilleuses dispositions que le saint novice y apporta à la suite de l'exhortation qu'il avait entendue.

Canisius ayant heureusement terminé toutes les affaires qui l'avaient amené à Rome, reprit le chemin de l'Allemagne, et après avoir réglé, en passant par Inspruck, quelques affaires qui regardaient le bien de sa province, il arriva à Augsbourg. Il fut prié par les comtes Fugger de prêcher le carême dans l'église collégiale de Saint-Maurice: c'était une fondation de leurs ancêtres, où ces mêmes comtes avaient fait rétablir le culte catholique, malgré les efforts de quelques magistrats hérétiques, qui avaient soin de la fabrique de cette même église. Cette considération, jointe à la reconnaissance particulière que Canisius avait pour ces insignes bienfaiteurs de sa compagnie, le détermina, malgré toutes ses fatigues, à entreprendre de fournir encore cette pénible carrière; il en sortit avec son succès ordinaire; il se vit en même temps déchargé de son emploi de provincial, qu'il avait depuis quatorze ans; ce qui lui donna une joie qu'il ne put s'empêcher de faire paraître au dehors. Il remercia aussitôt le P. Borgia de lui avoir accordé cette grâce; et il le fit avec des sentiments d'humilité que ce grand saint, qui était lui-même si humble, ne pouvait assez admirer. « Vous avez quitté, lui répondit Borgia, la charge de la » province avec le même esprit qui vous l'avait fait rece- » voir; la joie, l'humilité, l'obéissance que vous avez fait » paraître dans cette action, répond au courage, à la » patience, au zèle, avec lequel vous avez soutenu durant » tant d'années le poids des affaires, pour les intérêts de » l'Eglise et de la compagnie. »

» Canisius se retira au collége de Dillingue, sa maison de prédilection, pour se livrer tout entier à la composition de l'ouvrage qu'il avait entrepris contre les centuriateurs

de Magdebourg, en même temps qu'aux exercices de la vie intérieure après lesquels il soupirait depuis longtemps. Mais il fut encore plusieurs fois tiré de cette retraite, tantôt par quelque œuvre de zèle, tantôt par le devoir de l'obéissance, jusqu'à ce qu'il fût mandé à Rome par le pape Grégoire XIII, successeur de saint Pie V, qui voulait savoir de lui ce qu'il croyait pouvoir contribuer le plus au rétablissement de la foi dans tous les pays du nord.

» Entre tous les moyens que l'homme apostolique prit la liberté de suggérer à sa sainteté, selon les ordres qu'elle lui en donnait, il lui dit, qu'il n'en voyait point de plus efficace, que d'établir le plus de séminaires que l'on pourrait, parce que, l'hérésie étant un mal contagieux qui se perpétue par les funestes principes dont elle infecte la jeunesse, et passe ainsi à tous les âges de la vie, on trouverait un remède proportionné à ce mal dans ces sortes d'établissements, d'où l'on pourrait tirer chaque année des prêtres, des prédicateurs et des pasteurs d'une doctrine saine et d'une vie pure, qui étant envoyés partout où leurs évêques jugeraient leur secours plus nécessaire, en extirperaient l'erreur, y conserveraient la foi, et par là renouvelleraient insensiblement la face de l'Eglise dans tous les pays que l'hérésie avait désolés. Il ajouta que ç'avait été la pensée du P. Ignace dans la fondation du collége des Allemands; que les commencements de cet établissement avaient été très-heureux, grâce aux libéralités dont Jules III en particulier l'avait soutenu pendant toute sa vie; mais que depuis la mort de ce pape, les guerres et d'autres affaires ayant détourné ailleurs les secours qui faisaient subsister ce collége, il n'avait plus été en état de fournir un assez grand nombre de sujets aux besoins de tant de provinces.

» Le pape, convaincu de la solidité de ces raisons, travailla tout de bon à remettre le collége des Allemands en état de répondre à de si saintes intentions; il en augmenta la fondation, et en rétablit les bâtiments avec une libéralité digne du chef de l'Eglise : presque en même temps le collége des Anglais, qui ne cédait en rien à celui des Allemands,

fut fondé sur le même plan que Canisius avait donné, aussi bien que celui des Grecs et celui des Maronites; enfin le même pontife étendit ses soins et ses libéralités, non-seulement à plusieurs endroits de l'Europe, pour y procurer de pareils établissements, mais jusqu'aux Indes et jusqu'au Japon, et il eut la consolation, dans le cours de son pontificat, de voir la foi se soutenir par ce moyen, et s'accroître même au milieu des hérétiques de l'Europe et parmi les idolâtres du Nouveau-Monde.

» Ce fut là l'effet des conseils de Canisius; mais persuadé que les projets les plus saints n'ont de succès qu'autant qu'ils sont soutenus de la vertu d'en haut, il allait souvent la demander sur le tombeau des apôtres et des martyrs, par l'intercession de ces grands saints, que leur zèle a portés à tout sacrifier pour le salut du prochain. Embrasé d'une nouvelle ardeur, il la communiquait également aux élèves du collége des Allemands; il les voyait souvent, et dans les ferventes exhortations qu'il leur adressait, il les encourageait à ne pas se rendre indignes du choix qu'on avait fait d'eux pour travailler au salut de leurs compatriotes, et à servir de modèles par leur conduite à ceux que Sa Sainteté nommerait dans la suite pour être formés avec eux à une mission si sublime.

» Dans le temps qu'il était le plus occupé à ces exercices de zèle et de piété, il disparut tout-à-coup dans Rome, et on apprit quelque temps après qu'il avait repris le chemin de l'Allemagne : on en chercha la raison, et le bruit se répandit que la crainte d'être élevé aux dignités ecclésiastiques l'avait obligé à un départ si précipité. Ce soupçon n'était pas mal fondé : déjà saint Pie V avait eu la pensée de l'élever au cardinalat, et Grégoire XIII, charmé de ce qu'il avait entendu dire de lui, et plus encore de ce qu'il en voyait lui-même, songeait plus sérieusement que jamais à mettre ce projet à exécution. Mais la fuite de Canisius, et peut-être aussi la mort du cardinal d'Augsbourg qui arriva sur ces entrefaites, en firent évanouir tout-à-fait le dessein.

» Canisius ne fut pas plus tôt de retour à Dillingue, qu'il

reprit ses études avec sa tranquillité ordinaire; il en goûtait tout le plaisir à l'abri du danger qui l'avait si fort effrayé : c'est ainsi qu'il parlait des honneurs qu'on avait voulu déférer à son mérite : tant les sentiments que l'humilité inspire sont différents de ceux qui viennent de l'ambition ! Mais il était de sa destinée qu'il ne jouît pas long-temps du repos de sa solitude; il eut ordre d'accompagner le légat Moron à la diète de Ratisbonne; il s'y rendit, et tout le temps qu'il y fut, il ne négligea aucune occasion d'avancer, selon sa coutume, les affaires de la religion, soit par ses prédications, soit dans ses entretiens particuliers.

» Au sortir de la diète, l'obéissance l'obligea de s'arrêter à Ingolstadt, et de là, sur les instances du prince Guillaume, fils du duc Albert, il alla prêcher le carême à Landschut, où ce prince tenait ordinairement sa cour. Un tel séjour n'était nullement du goût du serviteur de Dieu, mais il avouait que ce qu'il avait remarqué de régularité dans toute la conduite de ce prince, diminuait beaucoup en lui l'aversion qu'il avait naturellement de paraître à la cour. Guillaume soutenait plus encore par son exemple que par son autorité les pieux desseins de son prédicateur; il était occupé aux exercices de piété, de zèle, de charité; il ne souffrait point que, durant ce saint temps, on donnât la moindre atteinte à la sainteté du jeûne et de l'abstinence; il visitait les pauvres et les malades; il soulageait lui-même leurs misères par ses aumônes, et, pour entretenir le bien que Canisius avait commencé d'opérer par ses prédications, il acheta par son conseil une grande quantité de bons livres, qui furent distribués à la cour et parmi le peuple. C'était là comme un antidote dont l'homme apostolique se servait pour fortifier l'esprit des catholiques contre le venin renfermé dans les livres que les hérétiques avaient soin de répandre adroitement de tous côtés.

» Content au-delà de ce qu'il eût pu souhaiter des bénédictions que le ciel avait données à ses travaux, il eut encore la consolation de voir sa mission terminée par la conversion d'un Turc, qu'il avait lui-même instruit de nos

mystères : la cérémonie du baptême se fit avec beaucoup de solennité ; il y eut un concours extraordinaire de monde, attiré par la nouveauté du spectacle, et par le désir de gagner les indulgences que Canisius avait obtenues du nonce pour tous ceux qui auraient la dévotion d'y assister.

» La Bavière et le Tyrol possédaient alternativement notre saint missionnaire : après avoir prêché à Inspruck devant l'archiduc, il se rendit à Landschut, pour s'acquitter du même emploi auprès du prince Guillaume ; il passa de là chez le comte Albert de Furstemberg.

» Ce comte, à la sollicitation de la comtesse son épouse, se sentit porté à mener une vie plus parfaite, et à régler sa maison sur les principes de la sagesse évangélique. Il avait demandé au Père Evrard Mercurien, successeur de saint François de Borgia dans la charge de général, un de ses religieux qui pût seconder ses bons desseins. Canisius fut choisi pour cela ; il y réussit avec tant de satisfaction de la part du comte et de la comtesse, qu'ils le regardaient l'un et l'autre comme un de ces prophètes envoyés de Dieu, qui n'entraient dans aucune maison qu'ils n'y fissent entrer avec eux la paix et le salut. Le bien qu'ils goûtaient dans la compagnie d'un si saint homme leur faisait souhaiter de le retenir plus longtemps ; mais comme il était persuadé que l'air de la cour ne convenait guère à un homme de sa profession, dès qu'il eut réglé ce qu'il jugeait être de son ministère, il pria qu'on lui laissât la liberté de se retirer, et il le fit avec cet air honnête et modeste, qui, dans un religieux de son âge et de son mérite, obtient toujours ce qu'il veut : il sortit donc, quelque instance qu'on fît pour le retenir, laissant le comte et la comtesse sensiblement mortifiés de son départ, mais édifiés également, et du zèle qu'il avait fait paraître pour le salut de toute leur maison, et du peu d'attachement qu'ils avaient remarqué en lui pour tout ce que le monde estime et recherche davantage.

» Canisius était entré dans la soixantième année de son âge : il semblait qu'on eût dû songer à mettre fin à ses fatigues ; mais quiconque s'engage dans la milice de Jésus-

Christ doit s'attendre à combattre jusqu'à la mort, et à n'avoir de repos que dans le ciel. C'est ce qu'il éprouva cette même année, par un effet de la Providence, qui permit, pour la sanctification de son serviteur, que jamais peut-être il n'eût plus d'occasions de contenter le désir qu'il avait de travailler pour les intérêts de ce divin maître.

» Le Père provincial l'avait pris depuis peu en qualité de son compagnon, pour se soulager dans son emploi. Le même provincial, à l'occasion d'un voyage assez long qu'il fut obligé de faire, lui remit pour quelques mois toute la charge de la province. Presque en même temps, le pape ayant destiné l'évêque de Brescia Delfino pour aller en qualité de nonce à la diète de Nuremberg, et lui ayant ordonné de prendre avec lui un jésuite, qui pût l'aider dans son ministère, ce prélat, informé du mérite de Canisius, jeta aussitôt les yeux sur lui, et le pria de s'y rendre; il le fit, mais la diète ayant été remise à un autre temps, il n'eut point d'autre fruit de son voyage, que celui qu'il pouvait tirer de l'obéissance. Enfin, l'évêque de Verceil, nonce de Grégoire XIII auprès de l'empereur Rodolphe II, ayant reçu ordre de Sa Sainteté de passer en Suisse et d'y visiter les cantons catholiques, ce prélat crut qu'il ne pouvait mieux faire, pour répondre aux saintes intentions de ce grand pape, que d'engager Canisius à l'y accompagner.

» A la vue du danger continuel dont la religion se trouvait menacée, dans un pays semé de zizanie et de toutes parts environné d'hérétiques, le nonce, à la suite de la visite qu'il avait faite dans les neuf cantons restés fidèles, écrivit au pape Grégoire XIII qu'il croyait que le meilleur remède à un si grand mal était de fonder à Fribourg un collége de jésuites; que les ouvriers évangéliques qui y seraient élevés, seraient à portée de secourir les autres cantons catholiques, et de les préserver des erreurs de leurs alliés, tandis que les professeurs, occupés à l'éducation de la jeunesse, travailleraient, à la faveur des sciences, à faire passer dans l'esprit de leurs écoliers les principes de la vraie religion et d'une solide piété.

» Le pape approuva la pensée du nonce; la chose fut proposée par ses ordres au sénat de Fribourg, et Sa Sainteté, à l'insu même des jésuites, destina de son propre mouvement à la fondation du collége un bénéfice qui venait de vaquer dans cette même ville.

» Au premier bruit qui se répandit dans le pays que les jésuites allaient y être introduits, la haine des hérétiques se réveilla contre ces pères; on renouvela en même temps contre eux toutes les anciennes calomnies, et l'on y en ajouta de nouvelles. Les catholiques qui n'avaient jamais vu de jésuites, surpris extrêmement des étranges portraits qu'on leur faisait de ces religieux, eurent d'abord de la peine à se défendre de toutes les préventions qu'ils en concevaient naturellement : c'est à cette occasion que la Providence avait attaché l'arrivée de Canisius dans ce pays.

» Le nonce jugea que le moyen de dissiper ces préventions, était d'engager ce Père à venir lui-même travailler au salut de ces peuples, et que la seule présence de ce saint vieillard y ferait l'apologie de sa compagnie : il en écrivit à ses supérieurs. Canisius eut ordre d'aller immédiatement trouver le nonce; les incommodités de l'âge, de la saison, du voyage, ne sont point capables d'arrêter le zèle d'un homme véritablement obéissant. Il part aussitôt, il s'engage dans les Alpes au fort de l'hiver, il se rend auprès du nonce qui l'attendait à Lucerne, et qui voulait le conduire lui-même à Fribourg. Dans le voyage, l'un et l'autre eurent l'honneur d'avoir part au calice du Seigneur. Comme ils entraient dans Berne, ils trouvèrent tout le peuple assemblé à l'occasion d'un criminel qu'on allait exécuter à mort. La vue de ces étrangers, que ces hérétiques reconnurent à leurs habits pour des prêtres de l'Eglise romaine, fut pour eux un sujet de divertissement. Ces sortes de gens, par l'effet d'une charité qui est sans doute particulière au nouvel évangile, croyant que tout leur était permis à l'égard de ce qu'on appelait prêtre et religieux, chargèrent ceux-ci d'injures, et firent mille insultes au nonce et à tous ceux de sa suite : on les poursuivit avec des huées et des moqueries

sanglantes, on leur jeta de la neige et de la boue. Parmi cette troupe tumultueuse, il y eut un artisan, homme insolent et emporté, qui, s'étant approché du prélat, tâcha de le renverser de dessus sa mule, en lui disant, aussi bien qu'à Canisius, de la manière du monde la plus brutale et avec toutes sortes d'imprécations, qu'ils étaient l'un et l'autre bien plus dignes de l'infâme supplice de la potence, que ce misérable voleur qu'on y allait attacher. Il est vrai que le magistrat, qui fut informé dans la suite de la qualité des étrangers, désapprouva le procédé de cette insolente populace, et qu'il envoya des députés à Fribourg, pour en faire satisfaction au nonce, qui s'était plaint avec justice de ce qu'on avait violé le droit des gens en sa personne; mais le Ciel, jaloux de l'honneur de ses ministres, ne fut pas longtemps sans faire éclater sa vengeance sur la tête de ce scélérat, qui avait osé insulter l'oint du Seigneur. Convaincu d'un crime infâme, il fut condamné à mort, et il souffrit, cette même année et dans ce même endroit, le honteux supplice qu'il avait si indignement souhaité à ces deux illustres personnages.

» Autant le nonce avait reçu d'outrages à Berne, autant il reçut d'honneurs à Fribourg. Dès la première visite de cérémonie qu'on lui rendit : « Voici un homme, dit-il en » montrant Canisius, qui doit vous être bien cher; vous » ne sauriez le garder assez précieusement : c'est un saint, » dont vous devez vous faire honneur d'avoir les reliques » dans votre ville. » La suite a vérifié que l'évêque parlait en homme inspiré; à peine eut-on vu Canisius l'espace de quelques jours, que les habitants de Fribourg disaient de ce saint religieux, que ce n'était point sur le témoignage du nonce qu'ils l'estimaient, mais sur ce qu'ils en voyaient eux-mêmes de leurs propres yeux. Ils le respectaient comme leur maître, ils l'aimaient comme leur père, ils le révéraient comme leur apôtre et leur patriarche : c'est l'éloge qu'ils gravèrent sur son tombeau après sa mort. Canisius avait réciproquement pour eux le zèle le plus ardent et le plus tendre; à la réserve de deux ou trois petits voyages,

qui le tirèrent de Fribourg pour assister aux congrégations de son ordre, il n'en sortit plus durant les dix-sept dernières années de sa vie. Une fois même qu'il était disposé à partir, pour suivre les ordres de l'obéissance qui l'appelait alors, comme si le Ciel, de concert avec les habitants, eût formé un obstacle à sa sortie, il fut arrêté subitement par une maladie, qui ne dura qu'autant de temps qu'il en fallait pour faire comprendre à ses supérieurs, que cette nouvelle destination venant de plus haut, ils ne devaient point la contrarier. Aussi tous les habitants disaient hautement, que n'ayant point encore de corps de saints dans leur ville, ils ne permettraient jamais qu'on leur enlevât un homme, qui après sa mort la rendrait considérable par la protection qu'ils attendaient de ses reliques. Le Ciel ne tarda pas à vérifier cet oracle par les miracles qui s'opérèrent au tombeau du serviteur de Dieu. Encore aujourd'hui, on y accourt de tous les endroits, et les peuples le regardent comme un des monuments les plus saints que la piété des fidèles ait non-seulement en Suisse, mais encore dans toute l'Allemagne.

» Canisius ne fut pas plus tôt arrivé à Fribourg, que s'étant fait un plan fidèle du pays, il régla ses soins sur les besoins que la religion y avait, et dans la ville, et dans les quatre-vingts paroisses qui dépendaient de la seigneurie. Sa douceur et son humilité lui ayant concilié tous les cœurs, il entreprit de réparer les désordres que le mélange des hérétiques y avait causés. Il commença dans ce but à prêcher régulièrement toutes les fêtes et tous les dimanches dans la grande église dédiée à saint Nicolas; il faisait souvent en d'autres jours des instructions familières au peuple et des catéchismes aux enfants. La vérité, soutenue de la sainteté du prédicateur, produisit bientôt un changement admirable dans la doctrine et dans les mœurs, qui s'étaient ressenties elles-mêmes du venin de l'erreur. Au bout de quelque temps, tous ne parlèrent plus qu'un même langage; de sorte que le sénat, suivant le conseil de Canisius, s'engagea par un serment solennel, au nom de toute la seigneurie, à con-

server toujours la religion catholique, et à ne donner jamais entrée à aucune doctrine étrangère, dans toutes les terres de leur obéissance. De la capitale, l'homme de Dieu étendit son zèle sur les peuples de la campagne : on voyait ce bon vieillard, aux jours qu'il avait destinés pour ces petites courses apostoliques, sortir de Fribourg le bâton à la main, et parcourir, à l'exemple du Sauveur, toutes les bourgades, aussi content que s'il eût eu à traiter avec les princes de l'empire : il visitait ces pauvres gens dans leurs cabanes, et loin de se rebuter de la grossièreté de leurs manières, il les consolait, les instruisait, les affermissait dans la piété; après les avoir disposés à faire la même profession de foi qu'on avait faite dans la ville, il la reçut, par ordre du sénat, et il eut la consolation, en moins de deux années, d'avoir banni l'erreur de ce pays-là, et d'y avoir confirmé les peuples dans la religion catholique et apostolique romaine. »

Indépendamment de ces œuvres de zèle, « Canisius fit sa principale occupation de l'établissement du collége que la seigneurie voulait fonder à sa compagnie. L'affaire fut bientôt résolue, l'intérêt spirituel et temporel concourant à la terminer : comme il n'y avait point d'écoles publiques à Fribourg, on était obligé d'envoyer étudier les enfants ailleurs, et la proximité des lieux déterminait leur envoi à Lausanne, à Bâle ou à Genève. Canisius, effrayé du danger que courait cette pauvre jeunesse abandonnée à elle-même jusque dans le sein de l'hérésie, crut devoir apporter un prompt remède à un mal si pressant; il obtint pour cela du sénat un arrêt, par lequel tous les parents étaient obligés de rappeler sans délai ceux de leurs enfants qui étudiaient dans ces villes. Leur retour rendit le collége florissant; le grand nombre d'écoliers y mit de l'émulation, et il s'y fit un progrès sensible dans la piété et dans les lettres. Enfin cette maison, sous la conduite de Canisius, était comme un séminaire où se formaient des ouvriers évangéliques, qui se répandaient à certaines fêtes de l'année dans toutes les montagnes voisines. Lorsqu'ils partaient pour ces petites mis-

sions, l'homme apostolique les animait, à l'exemple de leur saint fondateur, à y embraser les cœurs du feu que Notre-Seigneur est venu apporter sur la terre; et par là, il entretenait l'innocence, la religion et la piété parmi ces peuples, et leur donnait d'excellents préservatifs contre l'air contagieux que l'hérésie répandait dans tous les pays d'alentour.

» Le cardinal Borromée n'eut pas plus tôt appris à Milan le bien que Canisius faisait dans la Suisse, qu'il lui témoigna par ses lettres la joie qu'il ressentait des grands succès que Notre-Seigneur donnait à son zèle; il lui marqua aussi le désir qu'il avait de lier un petit commerce avec lui, qui le mît à même d'être informé de ce qu'il jugerait être le plus nécessaire pour le bien spirituel des peuples que le pape avait confiés à ses soins. L'humble religieux, sensible autant qu'on peut l'être à l'honneur que lui faisait ce saint cardinal, lui obéit avec la même simplicité qu'il avait fait autrefois aux souverains pontifes lorsqu'ils l'avaient obligé de leur faire part de ses pensées sur l'état des affaires de la religion en Allemagne.

» Dès qu'il vit le collége parfaitement établi et en état de se passer de ses soins, il agit auprès du Père général pour en remettre le gouvernement à quelque autre qui fût plus capable de le soutenir. Son grand âge lui servit de prétexte pour satisfaire là-dessus son humilité et le désir qu'il avait d'obéir. Il obtint ce qu'il souhaitait; déchargé de l'obligation de veiller à la conduite des autres, il s'occupa plus que jamais aux exercices de la vie intérieure, dans lesquels il avait coutume de dire qu'il puisait de nouvelles forces pour agir avec le prochain : car, quelque affaibli que fût son corps par l'âge et le travail, il ne perdait jamais de vue le salut des autres, non plus que le soin de sa propre perfection.

» Son courage le soutint jusqu'à la soixante-huitième année de son âge dans les plus pénibles fonctions du ministère évangélique, avec autant de ferveur qu'il en avait montré dans la plus vigoureuse jeunesse; mais la nature épuisée ne fut plus à l'épreuve d'une si forte et si constante

application : il fut frappé tout-à-coup d'une apoplexie qui fit désespérer de ses jours. La nouvelle qui s'en répandit aussitôt dans toute la ville y causa une consternation générale, chacun le pleurant déjà comme s'il eût perdu son propre père. Mais son heure n'était pas encore venue; Notre-Seigneur voulut bien le rendre aux prières et aux larmes de ce bon peuple : il se rétablit peu à peu; mais les restes fâcheux de cet accident le mirent hors d'état de soutenir la fatigue de la prédication; il fallut absolument y renoncer. Son zèle ne se rendit pas pour cela : ne pouvant plus exercer par lui-même cet important emploi, il résolut de continuer de son mieux à le faire exercer par d'autres, ou du moins à le faciliter à ceux que la Providence y destinerait dans la suite. On le pria de donner ses sermons au public : peu content de lui-même là-dessus, il ne jugeait pas qu'ils méritassent de paraître; il essaya d'en composer de nouveaux, et il ménagea si bien son temps et ses forces, qu'en trois ou quatre ans, il se vit en état de publier plusieurs volumes de notes sur les Evangiles de toutes les fêtes et de tous les dimanches de l'année. Il dédia tout l'ouvrage au clergé de Fribourg : il est excellent et tout-à-fait digne de son auteur; et, parce qu'il peut également former un homme à la prière et à la prédication, on lui donne quelquefois le nom de Sermons, et quelquefois celui de Méditations.

» Porté de tout temps à honorer les saints patrons des lieux où il travaillait à la gloire de Notre-Seigneur, il recueillit avec soin les actions de ceux que toutes ces contrées regardent comme leurs apôtres et leurs protecteurs auprès de Dieu; il fit imprimer ce recueil, qui se compose principalement des vies de saint Maurice, de saint Béat, de saint Nicolas anachorète, et de saint Fridelin, en langage du pays, pour la consolation de ces peuples. On ne peut dire combien ce petit ouvrage leur fut agréable, et combien il lui attira de bénédictions.

» Enfin, il donna encore au public deux autres petits livres de piété à l'usage des personnes qui font profession

d'une vie plus parfaite; il en envoya quelques exemplaires aux archiduchesses filles de l'empereur Ferdinand I[er], qui vivaient dans la retraite qu'elles s'étaient choisie, par ses conseils, à Hall, petite ville du Tyrol, en les priant de regarder ces dernières productions de son esprit comme les marques les plus sincères du zèle qu'il conserverait pour leur salut jusqu'aux derniers moments de sa vie.

» C'étaient là les principales occupations de son zèle, dans les heures que l'oraison lui laissait libres. Mais, dans cet autre exercice, il était tellement uni à Dieu, que rien alors ne pouvait l'en séparer; en tout autre temps, il n'était pas difficile à toutes sortes de personnes de l'approcher; mais il était inaccessible en celui-ci. On ne peut dire les grâces que Notre-Seigneur lui communiquait pour lors; la douceur qui inondait son cœur se répandait ensuite au dehors dans les entretiens qu'il avait avec ses frères et dans ceux que plusieurs amis qu'il avait dans la ville s'empressaient d'avoir aussi avec lui : se servant de l'ascendant que donnent l'estime, la confiance et l'amitié, il s'insinuait de plus en plus dans leurs esprits et dans leurs cœurs, les portant surtout à travailler efficacement à l'affaire de leur salut. Il ne paraissait pas non plus indifférent pour celles de leurs familles; il prenait part à leurs disgrâces et à leurs prospérités; il les aidait à se précautionner contre les mésintelligences qui pouvaient en altérer la paix; il réconciliait ceux que la haine ou l'intérêt avait divisés. C'était là le fruit de ses conseils; ils étaient souvent accompagnés d'une lumière surnaturelle, qu'il puisait dans l'oraison par son commerce intime avec le Père des lumières.

» Il n'oubliait pas ses chers enfants du collége de Fribourg, comme on le voit dans un écrit qu'on y a conservé jusqu'à l'époque du renvoi de la société, et que ceux qui vivaient dans ce collége regardaient comme le testament de leur bon père. En effet, un an avant sa mort, les voyant assemblés pour entendre une de ces exhortations que l'on fait de temps en temps dans de pareils établissements, suivant l'ordre établi par saint Ignace, il leur dit les choses les plus tou-

chantes sur la Providence, qui avait éclaté dans l'érection de leur maison; il leur dit ensuite la confusion qu'il éprouvait d'avoir si peu soutenu par sa conduite et par son exemple les obligations attachées aux différents emplois qu'il avait exercés; il les conjura de vouloir bien suppléer, par la vertu et le zèle qu'ils feraient paraître au dedans et au dehors, à tout ce qui avait manqué de sa part; il les anima à veiller soigneusement dans le poste où ils étaient établis, afin d'en écarter, avec le glaive de l'esprit, tous les ennemis de la religion qui oseraient y paraître : « Respectez, » ajouta-t-il, honorez, aimez en Notre-Seigneur le clergé, » le sénat et tout le peuple de Fribourg; vous ne sauriez » le faire assez; continuez à y former la jeunesse aux belles- » lettres et à la piété par vos instructions et vos catéchismes; » ne vous appliquez pas moins à édifier ceux qui sont dans » un âge plus avancé par le ministère de la parole, dans » vos entretiens particuliers, et surtout par vos exemples; » mais n'oubliez jamais l'évêque de Verceil, ce prélat in- » comparable, qui a rempli si dignement la charge de » nonce apostolique, et dont la mémoire est en bénédiction » dans tout le pays. Mais comme c'est à lui que vous devez » la protection dont le pape Grégoire XIII a honoré et sou- » tenu ce nouvel établissement, c'est à vous aussi, mes » chers frères, de répondre aux saintes intentions de ce » grand pape, aux vœux de son illustre nonce, et à l'attente » de cette auguste république, afin que tous ceux qui, dans » la suite, habiteront ce collége, fondé à nos usages avec » tant de magnificence et de bonté, en aient une vive et » éternelle reconnaissance, et que nous la fassions paraître » plus encore par nos actions que par nos paroles, travaillant » infatigablement et constamment, comme de dignes » ouvriers du père de famille, au salut de ce bon peuple. » Enfin, mes très-chers frères, si le Ciel permet que je » meure chez vous, quand vous aurez mis en terre ce » faible corps, qui doit être bientôt la pâture des vers, ne » cessez point, je vous conjure, de recommander mon » âme à Dieu, afin qu'étant purifié par son infinie miséri-

» corde, j'aie le bonheur d'être réuni au corps des prêtres » élus du Seigneur, et que je prie à mon tour dans la » région des vivants, et pour vous, et pour votre collége. »

» Il ne se contenta pas d'inspirer à ses enfants ces sentiments d'une juste reconnaissance; il voulut lui-même en donner des preuves publiques, à l'occasion qui s'en présenta la dernière année de sa vie.

» Depuis seize ans que les jésuites étaient à Fribourg, en attendant qu'ils eussent un lieu commode pour faire les fonctions propres de leur compagnie, ils s'étaient toujours servis de la grande église que les chanoines leur avaient offerte très-obligeamment pour cela. Cette année 1597, qui était la soixante-dix-septième de la vie du Père Canisius, on ouvrit la chapelle qui était destinée à ces saints exercices. Comme cela se fit avec quelque cérémonie, ce Père, qui avait eu plus de part que personne à la fondation du collége, voulut faire un dernier effort pour y prêcher, et donner par là une marque publique du dévouement entier avec lequel il avait consacré ses derniers jours au service de la seigneurie.

» Ce fut une vraie joie pour tout le monde d'apprendre cette nouvelle; toute la ville accourut à la chapelle; chacun s'y empressa d'y avoir place, ravi de le voir encore une fois en chaire; je dis de le voir, car il était si faible, qu'à peine pouvait-il se faire entendre des premiers rangs; mais le plaisir qu'on avait de le considérer tenait lieu de tout ce qu'on pouvait attendre de son discours; tous pleuraient de joie; attendris à la vue de ce vénérable vieillard, ils recueillaient le même fruit qu'une prédication éloquente aurait pu faire sur eux : comme si, au défaut de ses paroles, un prédicateur intérieur leur eût fait entendre qu'ils ne devaient pas avoir moins de zèle pour le salut de leurs âmes que n'en avait eu ce saint homme, qu'ils voyaient épuisé par les travaux dont il s'était chargé uniquement dans cette vue.

» Ce fut là le dernier effort de son zèle : il sentit bien que Notre-Seigneur voulait l'attirer à lui; aussi ne son-

geait-il plus qu'à la mort; il ne parlait plus que de la mort, demandant à tous ses amis le secours de leurs prières, pour s'y préparer en véritable chrétien : « Fasse le Ciel, dit-il » dans une de ses lettres, que le désir de la bienheureuse » éternité s'augmente toujours en nous, afin que, dégagés » une bonne fois des choses de la terre, nous ayons le » bonheur d'être réunis dans le ciel avec nos premiers pères, » et de jouir avec eux de la souveraine félicité dans la » possession de Dieu. »

» Ce fut au commencement de septembre de cette année 1597, que l'hydropisie dont il était menacé depuis longtemps se déclara entièrement : il vit bien que c'était la dernière épreuve à laquelle Notre-Seigneur mettait sa fidélité; il eut en même temps une connaissance particulière du terme que le Ciel avait marqué à ses travaux; et cela parut assez par une parole qu'il dit à un de ses frères, qui avait la charité de lui faire tous les jours une lecture spirituelle dans le livre de la Vie des Saints. Il avait choisi ce livre plutôt qu'un autre, pour s'animer à souffrir, par les grands exemples qu'on y trouve d'une patience héroïque et d'une parfaite soumission aux ordres de la divine Providence. Un jour donc qu'il mettait ce livre entre les mains de ce charitable frère : « Commencez, lui dit-il, par les saints qui sont marqués au commencement de ce mois; en les parcourant ainsi le reste de l'année, nous en aurons jusqu'à la fin. » Soit que ce bon religieux ne fît pas assez réflexion à ce que le Père lui avait dit, soit qu'à cause de l'état pitoyable où il le voyait, il crût qu'il ne pouvait aller si loin, il ne lisait pas exactement toute la suite de l'histoire, mais il en passait souvent plusieurs endroits et ne s'attachait qu'à ceux qu'il trouvait plus à son goût. Canisius s'en étant aperçu, l'avertit de ne pas se presser si fort, parce que le terme que Notre-Seigneur avait mis à ses jours n'était pas encore venu, et il l'assura plus d'une fois que, sans rien omettre, il aurait de quoi fournir jusque-là. En effet, depuis ce temps-là, le Père vécut encore près de quatre mois, pendant lesquels on continua chaque jour à lire toute la suite de ce qui se rencontrait

dans le livre, de sorte qu'on ne l'acheva que le vingtième jour de décembre, qui fut la veille de sa mort.

» Il serait difficile d'exprimer avec quelle paix, quelle constance il soutint les dernières épreuves par lesquelles il plut au souverain Pasteur des âmes de perfectionner sa vertu. Convaincu que la tribulation est une grâce spéciale qu'il réserve aux élus, à proportion que son mal augmentait, sa reconnaissance augmentait aussi; c'était alors qu'il disait avec le Prophète : *Je bénirai le Seigneur en tout temps, et ses louanges seront toujours en ma bouche.* On ne savait en quelle posture on devait le mettre; il avait de la peine à être assis, il ne pouvait demeurer au lit, parce que, tout son corps étant beaucoup enflé, ses nerfs se trouvaient extraordinairement tendus et lui causaient une douleur très-vive, pour peu qu'on le touchât ou qu'on le remuât: « Que je suis obligé à Dieu, s'écriait-il, de me donner » quelques traits de ressemblance avec Jésus crucifié! »

» Un jour ses douleurs s'augmentèrent jusqu'à un tel excès, qu'il lui échappa de dire à celui qui avait soin de lui pendant sa maladie : « N'y a-t-il pas moyen, mon frère, » de me trouver quelque endroit où je puisse être plus dou- » cement? » Mais se reprenant aussitôt, et se reprochant à soi-même sa lâcheté : « Il n'en est pas besoin, ajouta-t-il, » il ne faut pas traiter son corps si délicatement. » Il recevait avec la dernière soumission les ordres du médecin; quelque dégoûtants que fussent les remèdes dont il voyait assez l'inutilité, il les prenait sans façon : « Ce cadavre, » disait-il, n'a pas besoin de remèdes, il ne les mérite pas; » il faut rejoindre nos pères qui nous ont précédés, mais il » faut aussi obéir. »

» Cependant il lui survint un fâcheux dégoût, qui lui donnait de l'aversion pour le peu de nourriture qu'on l'obligeait de prendre et qui pouvait le soutenir. On dit que Notre-Seigneur voulut soulager sa peine par une voie qui tenait du miracle; mais sans entreprendre d'examiner ce fait, la grandeur d'âme qui lui fit prendre le calice de Jésus-Christ, sans en vouloir tempérer l'amertume par

aucun adoucissement, me paraît encore quelque chose de plus merveilleux. Un jour qu'il parut à son infirmier accablé de douleurs plus violentes et plus aiguës : « Ne » pourriez-vous pas, mon Père, lui dit celui-ci, représenter » vos besoins à Notre-Seigneur, et lui demander du soula- » gement dans vos peines? » Il lui répartit aussitôt : « Lais- » sons faire ce bon Maître; il sait mieux que nous ce qu'il » nous faut : je me suis trop bien trouvé de m'être aban- » donné à la disposition de son aimable providence, pen- » dant tant d'années que j'ai eu l'honneur de le servir, pour » vouloir m'y soustraire dans ce peu de temps qu'il me » reste à lui marquer ma fidélité. »

» Un de ses amis lui demandant si rien ne lui faisait de la peine : « Ce m'en serait une bien grande, répondit-il, » de me voir entièrement inutile et incapable de rendre » aucun service au prochain, si la volonté de Dieu, qui le » permet, n'était pas pour moi un grand sujet de consola- » tion : je ne puis plus rien faire pour sa gloire, mais je » puis souffrir pour son amour; mon sort n'est pas à » plaindre. » On voit par là que le zèle du salut du prochain fut toujours sa passion dominante; il le porta dans son cœur jusqu'à la mort. Incapable d'agir, il priait pour la conversion des pécheurs. Par le même motif, il ne passait pas un jour sans offrir plusieurs fois des vœux pour l'Eglise universelle, pour le souverain Pontife et pour les princes chrétiens. Il avait reçu de la main du nonce un exemplaire de certaines litanies, composées pour demander à Dieu qu'il répande ses bénédictions sur l'Eglise, et il les récitait régulièrement tous les jours.

» Il traîna dans cet état, également languissant et douloureux, jusqu'à l'Avent, qu'il parut avoir une connaissance plus distincte de la fin de sa vie; on en jugeait ainsi par les entretiens plus fréquents qu'il avait sur la mort, sur le jugement, sur l'obligation qu'il y a de se préparer à l'avènement du Seigneur. Ainsi, quelque espérance qu'on crût pouvoir lui donner que sa santé se rétablirait bientôt, sur ce que son enflure paraissait diminuer notablement, il fit

appeler son confesseur, à qui il dit qu'il rendait à Dieu de très-humbles actions de grâces de ce qu'enfin tout se disposait pour son futur changement; il lui déclara qu'il sortirait bientôt de ce monde, et le conjura de ne point l'abandonner, mais de vouloir bien l'aider à se préparer comme il faut à cette importante et terrible séparation.

» Ses forces diminuant peu à peu, il ne parlait plus qu'avec peine; les yeux baissés sur un livre de prières qu'il avait composé à son propre usage, il eut encore la force d'y lire une oraison destinée pour se préparer à la mort. Sensible à la reconnaissance, qui ne finit qu'avec sa vie, il pria le Père recteur de témoigner à tous ceux qui étaient en prières au pied de son lit, qu'il recevait avec joie ces dernières marques de leur charité, et qu'il les en remerciait de tout son cœur.

» Quand on le laissait à lui-même, il s'entretenait tranquillement avec Dieu ; on le voyait de temps en temps élever doucement les mains et les yeux vers le ciel, comme on le rapporte de saint Martin; et ceux qui approchaient le plus près l'oreille de sa bouche, entendaient qu'il répétait en même temps ces paroles de l'Apôtre : *Cupio dissolvi, et esse cum Christo.* (Je souhaite de mourir, et d'être avec Jésus-Christ.)

» Comme il baissait sensiblement, on se disposa à lui donner l'extrême-onction, ainsi qu'il l'avait souhaité; quand tout-à-coup, jetant les yeux fixement sur un certain endroit de sa chambre, et désignant de son doigt ce même endroit : « Ne voyez-vous pas? ne voyez-vous pas? » s'écria-t-il avec un certain air de joie qui éclata sur tout son visage. Personne ne voyait rien; mais comme dans toute sa maladie il ne donna jamais le moindre signe de faiblesse ou de rêverie, et que dans ce transport il s'adressait à la sainte Vierge avec les paroles de la Salutation Angélique, il donna sujet de croire que cette Mère de bonté, pour laquelle il avait eu toute sa vie les sentiments de la tendresse la plus respectueuse, lui avait apparu pour lui ôter les frayeurs que cause ordinairement ce terrible passage, et pour lui donner

des assurances du souverain bonheur dans lequel il allait entrer : sans rien décider là-dessus, je me contente de raconter simplement ce que rapportent tous les historiens de la vie de Canisius.

» Ayant reçu l'extrême-onction avec une admirable présence d'esprit, il ne cessa de prier avec beaucoup de douceur et d'attention, autant qu'on pouvait le comprendre par le mouvement de ses lèvres. Enfin, baisant tendrement le crucifix qu'il portait dans l'une de ses mains, et tenant de l'autre le cierge bénit allumé, symbole éclatant de la foi vive qu'il avait eue toute sa vie et qu'il avait tâché d'inspirer à tout le monde, il rendit doucement son âme entre les mains de son Créateur, au milieu des prières et des larmes de ses frères et de quelques-uns de ses bons amis du sénat et du clergé de Fribourg, presque sans qu'on s'en aperçût, sur les trois heures du soir, le 21 décembre, fête de l'apôtre saint Thomas, l'an 1597, dans la 77e année de son âge. »

Voilà, sans entrer dans le détail de ses vertus et de ses miracles, ce qu'était le savant théologien dont nous traduisons aujourd'hui le principal ouvrage. Il ne nous reste plus à dire que deux ou trois mots sur la méthode que nous avons observée dans cette traduction.

D'abord, nous avons cru ne pouvoir rien faire de plus agréable à ceux qui verront ce travail que de leur mettre sous les yeux le texte même du grand catéchisme de Canisius. Ce n'est certes pas l'amour-propre qui nous a fait prendre ce parti, puisque par là nous nous exposons évidemment à montrer toute l'infériorité de la copie auprès de son brillant original, et à subir la critique plus ou moins juste de ceux qui croiront y voir des inexactitudes. Mais la latinité de ce catéchisme, devenu rare parmi nous, nous a paru si belle, que nous aurions craint de faire acte de vandalisme en refusant cette satisfaction à nos lecteurs.

Quant aux passages latins de l'Ecriture et des Pères, qui viennent à l'appui des réponses et qui rendent l'ouvrage original si volumineux, il a dû nous suffire d'en présenter la traduction, tant pour réduire le nombre des volumes, que

parce que le texte latin de l'Ecriture et des Pères de l'Eglise étant aujourd'hui fort répandu parmi nous, chacun sera toujours libre en consultant, soit sa propre bibliothèque, soit les bibliothèques des villes, de faire la comparaison de notre traduction avec les passages traduits.

Pour les soins que nous avons donnés à cette traduction même, c'est au public à en juger. Non-seulement nous nous sommes permis, mais nous nous sommes même fait un devoir de profiter des traductions déjà publiées, non en les copiant servilement, mais en nous les appropriant partout où elles nous ont paru fidèles, et en les rectifiant ou les améliorant toutes les fois qu'elles nous ont semblé imparfaites ou défectueuses. Les traductions dont nous avons principalement fait usage, et pour lesquelles nous avons des obligations, soit à leurs auteurs, soit aux personnes bienveillantes qui nous les ont prêtées, sont les suivantes :

1. La sainte Bible, traduite par le Maistre de Sacy, avec les Commentaires du P. de Carrières;

2. La sainte Bible, traduction de M. de Genoude, dirigée par les soins de M. l'abbé Juste;

3. Le livre des Psaumes, traduit par l'abbé Bondil, chanoine de Digne;

4. Job et les Psaumes, par H. Laurens;

5. OEuvres de saint Denis l'aréopagite, traduites par le frère Jean de Saint-François, feuillant;

6. Les mêmes, traduites par M. l'abbé Darboy;

7. Les Lettres de saint Clément pape, et de saint Ignace d'Antioche, traduites par le Maistre de Sacy;

8. Les Traductions de saint Clément de Rome, de saint Irénée, de Clément d'Alexandrie, de Tertullien, d'Origène, de saint Cyprien, etc., publiées sous le nom de M. de Genoude;

9. La Démonstration évangélique d'Eusèbe, faisant partie des Démonstrations évangéliques publiées par M. l'abbé Migne;

10. Les Ascétiques de saint Basile, traduites par Hermant, Paris, 1679;

11. Les Lettres du même, traduites par l'abbé de Bellegarde, Paris, 1693;

12. Les Sermons de saint Basile, trad. par le même, Paris, 1691;

13. Les Sermons de saint Grégoire de Nazianze, traduits par le même, Paris, 1693;

14. Devoirs de l'honnête homme et du chrétien, par saint Ambroise, trad. par le même, Paris, 1689;

15. Les Homélies de saint Jean Chrysostôme sur la Genèse, par le même, Paris, 1703;

16. Du même sur les Actes des apôtres, par le même, Paris, 1703;

17. Opuscules de saint Jean Chrysostôme, traduits par le même, Paris, 1691;

18. Homélies du même sur l'Epître aux Romains, traduites par de Sacy et par Fontaine, Paris, 1693;

19. Homélies du même au peuple d'Antioche, trad. par Maucroix, Paris, 1689;

20. OEuvres choisies de saint Jean Chrysostôme, trad. par l'abbé Augé;

21. Sermons choisis de saint Jean Chrysostôme, traduits par l'abbé de Bellegarde, Paris, 1690;

22. Lettres de saint Ambroise, trad. par Duranti de Bonrecueil, Paris, 1740;

23. Lettres de saint Jérôme, trad. par dom Guillaume Roussel, Paris, 1704 et 1707;

24. Lettres choisies de saint Jérôme, trad. par Collombet;

25. Confessions de saint Augustin, traduction de M. Moreau;

26. Cité de Dieu de saint Augustin, traduite par le même;

27. Lettres de saint Augustin, traduites par Goibaud-Dubois, Paris, 1684;

28. Traités de saint Augustin sur saint Jean, trad. par les bénédictins de Saint-Maur, Paris, 1700;

29. Doctrine chrétienne de saint Augustin, trad. par M. de Villefore, Paris, 1701;

30. Véritable religion et mœurs de l'Eglise catholique de saint Augustin, trad. de Dubois et de la Bonodière, Paris, 1690;

31. Soliloques, méditations et manuel de saint Augustin, Paris, 1752;

32. Poème de saint Prosper sur les ingrats, trad. par le Maistre de Sacy;

33. Vocation des gentils, Paris, 1649;

34. Conférences de Cassien, trad. par Ant. le Maistre de Sacy, Paris, 1663;

35. Sermons de saint Césaire d'Arles, trad. par l'abbé Dujats de Villeneuve, Paris, 1760;

36. Quarante homélies de saint Grégoire sur les Evangiles, trad. par le duc de Luynes, Paris, 1692;

37. Morales de saint Grégoire, par le duc de Luynes, Paris, 1666.

38. Saint Grégoire de Tours, trad. par M. de Marolles (Le Maistre de Sacy), Paris, 1668;

39. L'Echelle sainte de saint Jean Climaque, trad. par Arnaud d'Andilly ;

40. Sermons de saint Bernard et de saint Augustin sur le psaume 90, trad. par dom Antoine de Saint-Gabriel, feuillant, Paris, 1658 ;

41. Sermons de saint Bernard sur le Cantique des cantiques, trad. par le même, Paris, 1686 ;

42. Sermons de saint Bernard sur les fêtes des saints, trad. par le même, Paris, 1678 ;

43. Lettres de saint Bernard, trad. de Villefore.

44. Traités de saint Bernard de la conversion des mœurs, de la vie solitaire, des commandements et des dispenses, trad. par Bernard Lamy, Paris, 1656 ;

45. Enfin, la Bibliothèque choisie des Pères de l'Eglise, par N. S. Guillon ;

46. La Bibliothèque ecclésiastique publiée à Lille dans ces dernières années.

APERÇU GÉNÉRAL DE TOUTES LES MATIÈRES TRAITÉES DANS CET OUVRAGE.

Elles se résument dans cette maxime du Sage : *Mon fils, si tu désires la* SAGESSE, *conserve la* JUSTICE, *et Dieu te la donnera.* (Ecclésiastique, XIV, 33.)

PREMIÈRE PARTIE. — PRINCIPES DE LA SAGESSE CHRÉTIENNE.

Chapitre I, de la foi et du symbole de la foi, 22 questions, parmi lesquelles il faut distinguer la 5e sur l'origine du symbole des apôtres, la 13e sur la descente de Jésus-Christ aux enfers, et la 18e sur les notes de la véritable Eglise.

Chapitre II, de l'espérance, de l'oraison dominicale et de la salutation angélique, 19 questions parmi lesquelles il faut distinguer la 2e sur l'obligation de joindre l'espérance et la crainte, la 15e et les suivantes sur les prérogatives de la sainte Vierge et sur le devoir de l'honorer et de l'invoquer.

Chapitre III, divisé en trois articles, dont le premier traite de la charité, 14 questions ; le second, des commandements de Dieu, 16 questions, où il est traité en même temps, question 6, de l'obligation qu'il peut y avoir pour les chrétiens d'observer les commandements faits par Dieu à l'ancien peuple ; même question, de la possibilité de les observer ; question 8, de l'invocation, du culte, des reliques et des fêtes des saints ; question 9, des images de Jésus-Christ et des saints. — Article 3, des commandements de l'Eglise, 19 questions, où il est traité en même temps des traditions apostoliques et ecclésiastiques, question 1re et suivantes ; de l'Eglise et de son autorité, questions 9, 10 et 16 ; du Pape et de l'Eglise romaine, question 9 ; des conciles, question 11 ; de l'autorité des saints Pères, même question ; des cinq commande-

ments de l'Eglise, question 14; de l'Ecriture sainte et du droit de l'interpréter, question 16.

Chapitre IV, des sacrements, divisé en huit articles :

Article 1, des sacrements en général, huit questions, où il est traité en même temps des cérémonies sacrées, question 8.

Article 2, du Baptême, quatre questions, où il est traité en même temps de la concupiscence qui reste dans ceux qui sont baptisés, question 3.

Article 3, de la Confirmation, quatre questions, où il est traité en même temps du saint-chrême, question 4.

Article 4, de l'Eucharistie, dix questions, où il est traité en même temps de la présence réelle, question 4; de la transsubstantiation, question 5; de l'obligation qu'il y a d'adorer les saintes espèces, question 6; de la messe, question 7; de la communion sous les deux espèces, question 8.

Article 5, du sacrement de Pénitence, dix questions, où il est traité en même temps de la contrition, question 4; de la confession, questions 5 et 6; de la satisfaction, questions 7 et 8; du purgatoire, question 9.

Article 6, de l'Extrême-Onction, trois questions.

Article 7, de l'Ordre, huit questions, où l'on fait voir en même temps que tous les chrétiens ne sont pas prêtres, question 8; qu'il faut honorer les prêtres, soit bons, soit mauvais, questions 6 et 7.

Article 8, du Mariage, cinq questions, où il est traité en même temps du divorce, question 3; de la violation du vœu de chasteté, question 4; des mariages de moines et de religieuses, même question; du célibat des prêtres, questions 4 et 5; de la virginité, question 5. Ce sujet sera d'ailleurs traité avec plus d'étendue dans la deuxième partie, à l'article des conseils évangéliques, question 4.

DEUXIÈME PARTIE. — PRINCIPES DE LA JUSTICE CHRÉTIENNE.

Section I.—Du mal qu'il s'agit d'éviter. Elle se subdivise en six articles.

Article 1, du péché en général, six questions.

Article 2, des sept péchés capitaux, neuf questions.

Article 3, des péchés d'autrui qui peuvent nous être imputés, onze questions.

Article 4, des péchés contre le Saint-Esprit, huit questions.

Article 5, des péchés qui crient vers le ciel, cinq questions.

Article 6, de l'expiation des péchés, quatre questions.

Section II. — Du bien qu'il s'agit de faire. Elle se subdivise en cinq chapitres.

Chapitre I. Article 1, des trois principales espèces de bonnes œuvres, trois questions, où il est traité en même temps du fruit des bonnes œuvres, question 2; article 2, du jeûne, trois questions

article 3, de la prière; article 4, de l'aumône et des œuvres de miséricorde, neuf questions.

Chapitre II, des vertus cardinales, six questions.

Chapitre III, des dons et des fruits du St.-Esprit, quatre questions.

Chapitre IV, des huit béatitudes, trois questions.

Chapitre V, des conseils évangéliques, six questions, où il est traité en particulier de la pauvreté évangélique, question 3; de la chasteté, question 4; de l'obéissance religieuse, question 5; de l'état religieux, même question.

Section III. — Des quatre fins dernières de l'homme, sept questions.

Appendice sur la chute de l'homme et sur l'œuvre de sa justification, suivant la doctrine du concile de Trente, sessions V et VI.

Chapitre I, de la chute du premier homme.

Chapitre II, de la transmission du péché d'Adam à tous ses descendants.

Chapitre III, du remède au péché originel.

Chapitre IV, des restes du péché originel dans les chrétiens baptisés.

Chapitre V, de l'impuissance de la nature et de la loi à justifier les hommes.

Chapitre VI, de l'économie et du mystère de la venue du Sauveur.

Chapitre VII, qui sont ceux qui ont part à la justification apportée aux hommes par Jésus-Christ.

Chapitre VIII, tableau de la justification de l'impie, et de son passage à l'état de grâce.

Chapitre IX, nécessité pour les adultes de se préparer à la grâce de la justification, et raisons de cette nécessité.

Chapitre X, des moyens de se préparer à la justification.

Chapitre XI, en quoi consiste la justification de l'impie, et quelles en sont les causes.

Chapitre XII, en quel sens il est vrai que l'impie est justifié gratuitement et par la foi.

Chapitre XIII, contre la vaine présomption des hérétiques.

Chapitre XIV, des progrès de la justification une fois reçue.

Chapitre XV, de la nécessité et de la possibilité d'observer les commandements.

Chapitre XVI, qu'il ne faut point présumer témérairement qu'on se trouve du nombre des prédestinés.

Chapitre XVII, du don de persévérance.

Chapitre XVIII, de ceux qui font des chutes après leur baptême, et des moyens qu'il y a pour eux de se relever.

Chapitre XIX, que tout péché mortel fait perdre la grâce, mais ne fait pas perdre pour cela la foi.

Chapitre XX, du fruit de la justification, c'est-à-dire, du mérite des bonnes œuvres, et en quoi il consiste.

PRÉCIS

DE LA

DOCTRINE CHRÉTIENNE.

PREMIÈRE PARTIE.

PRINCIPES DE LA SAGESSE CHRÉTIENNE.

CHAPITRE I.

DE LA FOI ET DU SYMBOLE DE LA FOI.

Question I.

A qui doit-on attribuer le nom de chrétiens?

On doit appeler chrétiens ceux qui professent la saine doctrine de Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, dans l'Eglise qu'il a fondée.

Le vrai chrétien est donc celui qui, en même temps qu'il est fermement attaché à la doctrine de Jésus-Christ, condamne et déteste du fond de son cœur toute secte comme tout culte étranger à cette doctrine, ou réprouvé par l'autorité de l'Eglise : telles sont les sectes juives, idolâtriques, mahométanes, et en général toutes les sectes hérétiques (1).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Act. XI*, 25-27. « Barnabé s'en alla ensuite à Tarse pour chercher Paul, et l'ayant trouvé il l'amena à Antioche. Ils demeurèrent une année entière dans cette église, où ils instruisirent un

---

OPUS CATECHISTICUM, SIVE DE SUMMA CHRISTIANÆ :

CAPUT PRIMUM, DE FIDE ET SYMBOLO FIDEI.

I.

Quis dicendus est Christianus?

Qui Jesu Christi veri Dei et hominis, salutarem doctrinam in ejus Ecclesia profitetur.

Omnes proinde cultus et sectas, quæ extra Christi doctrinam et Ecclesiam ubivis gentium reperiuntur, ut est judaica, ethnica, mahometica, hæretica, damnat et detestatur penitus, qui verè Christianus est : et in ipsa Christi doctrina firmiter acquiescit.

fort grand nombre de personnes ; de sorte que *ce fut à Antioche que les disciples furent pour la première fois nommés chrétiens.* »

2. *I Petr., IV,* 15-16. « Que nul de vous ne soit maltraité comme coupable d'homicide, ou comme larron, ou comme faisant de mauvaises actions, ou comme envieux des avantages d'autrui. Mais s'il est maltraité comme *chrétien,* qu'il n'en ait point de honte, et qu'au contraire il en glorifie Dieu. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Athanase, *Orat. II cont. Arian.* « Est-ce qu'aucun peuple chrétien a jamais emprunté son nom de ses évêques, et non pas plutôt du Seigneur, en qui il croit ? Certes, ce n'est pas des bienheureux apôtres nos maîtres, ni des autres ministres de l'Evangile du Christ, mais du Christ lui-même que nous avons reçu notre appellation comme notre profession de chrétiens. Ceux au contraire dont la foi n'a pas la même origine, ont raison de prendre les noms des auteurs de leur secte, parce que c'est à ceux-là qu'ils appartiennent.

« C'est ainsi que notre nom comme notre qualité de chrétiens, que nous tenons du Christ, a suffi pour réfuter Marcion, inventeur de son hérésie nouvelle : ce nom de chrétiens est resté à ceux qui ne se sont pas laissé ébranler par Marcion ; ceux au contraire qui se sont attachés à cet hérésiarque, ont perdu leur nom de chrétiens pour n'être plus connus que sous celui de marcionites. C'est encore ainsi que Valentin, Basilide, Manichée et Simon le magicien ont donné leurs noms à leurs sectateurs, et c'est de là que les uns ont été appelés valentiniens, d'autres basilidiens, d'autres manichéens, d'autres simoniens, d'autres cataphrygiens (nom qu'ils ont pris de la Basse-Phrygie), d'autres novatiens, de Novat, leur chef. Ainsi Mélèce, excommunié par Pierre, évêque et martyr, a donné son nom à ses partisans, qui dès lors ont cessé d'être appelés chrétiens. C'est encore de cette manière qu'Arius ayant été excommunié par Alexandre, ceux qui sont restés avec l'évêque ont conservé leur nom de chrétiens, et que ceux au contraire qui se sont attachés à Arius n'ont plus été appelés qu'ariens, en laissant Alexandre seul avec les siens en possession du nom du Sauveur.... Ceux de cette espèce qui vont se joindre à ces hérétiques en désertant notre Eglise, perdent en même temps leur nom de disciples du Christ pour prendre celui d'ariens, comme ayant renoncé à la foi chrétienne pour mettre à la place l'erreur inventée par Arius. Comment donc seraient-ils chrétiens,

ceux qui ne s'appellent pas chrétiens, mais qu'on doit plutôt appeler ariomanes? Comment pourraient-ils compter comme faisant partie de l'Eglise catholique, ceux qui ont rejeté l'antique foi, et qui répandent parmi les peuples le venin de leurs doctrines, doctrines convaincues de fausseté par cela seul qu'elles sont nouvelles? »

2. S. Cyprien, *Ep.* 52 *ad Anton.* « Celui-là, quel qu'il soit d'ailleurs, n'est pas chrétien, qui n'est pas dans l'Eglise du Christ. »

3. Le même, *de Unit Eccl.* « Celui qui abandonne l'Eglise de Jésus-Christ, ne recevra jamais les récompenses de Jésus-Christ. C'est un étranger, c'est un profane, c'est un ennemi. Celui-là ne peut avoir Dieu pour père, qui n'a point l'Eglise pour mère. »

4. S. Ignace, *Ep. ad Magnes.* « Montrons-nous dignes du surnom que nous avons reçu; car quiconque est appelé d'un autre nom, n'appartient point à Dieu; c'est comme s'il rejetait l'Ecriture inspirée qui a dit de nous dans son langage prophétique : *On les appellera d'un nom nouveau, que le Seigneur leur donnera de sa propre bouche, et ils seront le peuple saint* (Isa., LXII, 2). C'est ce qui s'est accompli la première fois en Syrie; car c'est à Antioche que les disciples, instruits par Pierre et Paul, fondateurs de cette Eglise, ont été les premiers de tous appelés chrétiens. »

5. S. Augustin, *Tract. CXIII in Joan.* « Nous devons remarquer, au sujet du renoncement de l'apôtre Pierre, que le Christ est renié non-seulement par ceux qui disent de lui qu'il n'est pas le Christ, mais encore par ceux qui disent d'eux-mêmes qu'ils ne sont pas chrétiens, quoiqu'ils le soient en effet. Car le Christ ne dit pas à Pierre, vous nierez que vous soyez mon disciple, mais il lui dit, vous me renierez : et cependant il n'a pas fait autre chose pour le renier, que de nier qu'il fût son disciple. »

6. Le même, *Serm. CLXXXI de tempore* (1), c. 12. « *Quisquis ille est, et qualiscumque ille est, christianus non est, qui in Christi Ecclesiâ non est.* » Ce sont les paroles de saint Cyprien lui-même traduites plus haut, n° 2.

7. Le même, *Enchirid. ad Laur.*, c. 5 : « Le fondement assuré et véritable de la foi catholique, c'est le Christ. Car, comme dit l'Apôtre, *personne ne peut poser un autre fondement que celui qui a été posé, et qui est Jésus-Christ.* Et qu'on ne s'imagine pas que ce ne soit pas là le véritable fondement de la foi catholique, sous

(1) Ce sermon, au jugement des docteurs de l'ancienne université de Louvain, ne paraît pas être de saint Augustin, puisqu'il se compose plutôt de paroles de saint Grégoire-le-Grand. V. *Natal. Alexand., Hist. eccl.*, tome V, p. 108, édition de Venise.

prétexte qu'on pourrait croire que ce fondement nous serait commun avec quelques hérétiques. Car si l'on examine la chose de près, on verra que Jésus-Christ n'est reconnu que de nom, sans l'être de fait par les hérétiques, quels qu'ils soient, qui prétendent porter comme nous le nom de chrétiens. Il serait trop long d'en fournir la preuve, puisqu'il faudrait pour cela passer en revue toutes les hérésies, soit anciennes soit nouvelles, en montrant de chacune d'elles en particulier combien est vrai ce que nous disons ici de toutes en général. »

8. Tertullien, *de Pudicitiâ*, c. 7 : « La brebis, c'est à proprement parler le chrétien ; le troupeau du Seigneur, c'est la multitude des fidèles; le bon pasteur, c'est le Christ. Il faut donc entendre par cette brebis qui s'égare loin du bercail le chrétien qui se sépare de l'Eglise. »

9. Le même, *de Præscript.*, n. 37 : « Ils ne sauraient être chrétiens, dès lors qu'ils sont hérétiques, et qu'ils ne tiennent pas de Jésus-Christ une doctrine qu'ils ont choisie de leur autorité privée ou qu'ils ont empruntée à d'autres hérétiques. »

Question II.

A quoi peut se réduire la doctrine chrétienne?

La doctrine chrétienne comprend en général les vérités et les devoirs, dont l'ensemble constitue la véritable sagesse et la véritable justice. La sagesse, comme le fait voir saint Augustin, a pour objet les vertus théologales, qui sont la foi, l'espérance et la charité, vertus divinement infuses dans l'âme, et qui rendent bienheureux et en quelque sorte divins les hommes qui s'attachent à les cultiver ici-bas. La justice, à son tour, comprend deux choses : la fuite du mal et la pratique du bien; car c'est cette vertu de justice qu'avait en vue le Prophète royal quand il disait : *Détournez-vous du mal, et faites le bien.* Or, de la sagesse et de la justice découle, comme de deux sources, tout l'ensemble de la doctrine et de la morale chrétiennes (II).

II.

Quo compendio Christianam doctrinam licet complecti?

Ut nimirum Christianus ea nôrit et observet, quæ tum ad sapientiam, tum ad justitiam spectant. Sapientia, ut Augustinus ostendit, circa virtutes theologicas versatur, fidem, spem, et charitatem, quæ et divinitus infunduntur, et cùm in hac vitâ purè maximeque excoluntur, beatos homines divinosque reddunt. Justitia verò duabus partibus, declinatione à malo, et bona operatione absolvitur. Huc enim spectat, quod Propheta inquit regius : *Diverte à malo, et fac bonum.* Jam ex hisce fontibus, Sapientiæ scilicet et Justitiæ, non dissimiliter hauriuntur cætera, quæcumque Christianæ quidem institutioni atque disciplinæ congruunt.

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Eccli., I, 33.* « Mon fils, si vous désirez la sagesse avec ardeur, conservez la justice, et Dieu vous la donnera. »

2. *I Cor., XIII, 13.* « Or, ces trois vertus, la foi, l'espérance et la charité, demeurent à présent; mais la charité est la plus excellente des trois. »

3. *Ps. XXXIII, 15.* « Détournez-vous du mal, et faites le bien. »

4. *Ps. XXXVI, 27.* « Détournez-vous du mal, et faites le bien; et soyez assuré d'une demeure éternelle. »

5. *I Petr., III, 10-11.* « Si quelqu'un aime la vie, et désire que ses jours soient heureux, qu'il empêche que sa langue ne se porte à la médisance, et que ses lèvres ne prononcent des paroles de tromperie; qu'il se détourne du mal, et qu'il fasse le bien. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. AUGUSTIN, *Lib. Retract.*, c. 63 : « J'ai composé un livre (1) touchant la foi, l'espérance et la charité, sur la demande que m'avait faite d'un ouvrage de ma plume celui à qui il est adressé, pour qu'il ne sortît pas de ses mains. C'est ce que nous appellerions *Manuel*, et que les Grecs appellent Ἐγχειρίδιον. Il me semble y avoir montré assez bien quel est l'ensemble des devoirs à remplir envers Dieu, ce en quoi l'Ecriture fait consister la véritable sagesse. »

2. Le même, *Enchirid. ad Laur.*, c. 2. « La piété, voilà la sagesse de l'homme. C'est ce que vous trouverez dans le livre de Job; car on y lit en propres termes, que la sagesse a dit à l'homme; *La piété envers Dieu, voilà la sagesse* (JOB. XXVIII, 28). C'est ce que marque plus précisément le mot grec θεοσέβεια employé dans cet endroit. »

3. Le même, c. 3 : « Si je réponds à cette question (comment honorer Dieu), qu'on doit l'honorer par la foi, l'espérance et la charité, vous m'alléguerez sans doute que cette réponse est trop courte au gré de votre désir. »

4. S. PROSPER, *Sent. ex L. Aug. decerpt., sent.* 98 : « La justice consiste tout entière à éviter le mal et à faire le bien : deux points auxquels on doit tenir invariablement au milieu de toutes les adversités, parce que ce qu'on donne à la piété est la seule chose qui ne soit jamais perdue. »

(1) C'est l'*Enchiridion* adressé à Laurent.

Question III.

Quel est le premier objet de la doctrine chrétienne?

Le premier objet de la doctrine chrétienne c'est la foi, qui est comme la porte de notre salut, et sans laquelle personne dans cette vie ne peut trouver Dieu, ni par conséquent l'invoquer, le servir et lui plaire. *Car pour s'approcher de Dieu,* dit l'Apôtre, *il faut croire. Celui qui ne croira pas,* a dit Notre-Seigneur lui-même, *sera condamné*, ou plutôt *il l'est déjà,* comme Notre-Seigneur Jésus-Christ l'a dit encore (III).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Rom., X, 14.* « Comment l'invoqueront-ils, s'ils ne croient point en lui? »

2. *Hebr., XI,* 6. « Il est impossible de plaire à Dieu sans la foi; car pour s'approcher de Dieu, il faut croire premièrement qu'il y a un Dieu, et qu'il récompensera ceux qui le cherchent. »

3. MARC., XVI, 16. « Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé; mais celui qui ne croira point, sera condamné. »

4. JOAN., III, 18. « Celui qui croit en lui n'est pas condamné; mais celui qui ne croit pas est déjà condamné, parce qu'il ne croit pas au nom du Fils unique de Dieu. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. AUGUSTIN, *Serm.* 38 *de temp.* (1) : « Il est certain que personne ne peut parvenir à la véritable félicité s'il n'est agréable à Dieu, et que personne ne peut être agréable à Dieu que par la foi. La foi, en effet, est le fondement de tous les biens. La foi est le principe de notre salut. Sans elle personne ne saurait participer à la dignité des enfants de Dieu, parce que sans elle ni on ne peut obtenir la grâce de la justification dans le siècle présent, ni on ne pourra posséder la vie éternelle dans le siècle à venir.

(1) Ce sermon n'est pas de saint Augustin, mais c'est une partie de l'ouvrage d'Alcuin *de Trinitate*, c'est-à-dire tout le livre Ier et une partie du second. V. NOEL-ALEXANDRE, *Hist. eccl. V sæc.*, c. IV, art. III, § IX.

III.

Quid primum traditur in doctrina christiana?

Fides, janua illa nostræ salutis, sine qua Deum invenire et invocare, Deo servire et placere, nullus in hac vita potest : *Credere enim oportet accedentem ad Deum,* inquit Apostolus; *qui verò non crediderit, condemnabitur, et jam judicatus est,* ex Christi sententia.

Et si l'on refuse de marcher ici-bas dans les sentiers de la foi, on n'arrivera jamais au bonheur de voir dans sa propre essence Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Ce passage se trouve répété au commencement du sermon CLXXXI (1) *de tempore* du même Père.

2. Le même, *Serm. I de verb. Apost.* (2) : « Il n'y a ni richesses, ni trésors, ni honneurs, ni quoi que ce soit au monde, qui surpasse en valeur la foi catholique, laquelle sauve les hommes de leurs péchés, les guérit de leurs maux spirituels, procure aux catéchumènes la grâce du baptême, aux fidèles celle de la justification, aux pénitents le moyen de réparer leurs offenses, aux justes celui d'accroître leurs mérites ; qui couronne les martyrs, qui maintient dans les bornes d'une chaste pudeur les vierges, les veuves et les époux ; qui ordonne les clercs, qui consacre les évêques, qui initie les uns et les autres au royaume céleste, et les fait entrer en société avec les anges. » Saint Augustin répète les mêmes paroles dans son sermon CLXXXI *de tempore*, c. 12 (3).

3. S. Léon-le-Grand, *Serm. 4 in solemn. Nativ. D. N. J. C.* « C'est un puissant soutien que la foi, quand elle est saine et entière, cette foi à laquelle il n'y a rien à ajouter, rien à retrancher; car la foi ne saurait subsister, si elle n'est une, selon ce que dit l'Apôtre : *Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, qu'un baptême, qu'un Dieu, père de toutes choses, qui est au-dessus de tout, qui est partout, qui est en nous tous.* Attachez-vous inébranlablement à cette unité, mes chers frères, et dans cette unité pratiquez la sainteté avec tout le zèle dont vous êtes capables; dans cette unité appliquez-vous à observer les préceptes du Seigneur, parce que sans la foi il est impossible de plaire à Dieu; sans la foi, il n'y a rien de saint; sans la foi, il n'y a rien de chaste; sans la foi, on est privé de toute vie spirituelle. Car il est écrit : *Le juste vit de la foi.* »

Question IV.

Qu'est-ce qu'on entend par ce nom de foi?

La foi est un don de Dieu, et une lumière dont il éclaire notre âme, pour nous porter à donner notre assentiment et à nous atta-

(1) Ce sermon n'est pas de saint Augustin. V. Noel-Alexandre, *Hist. eccl. V sæc.*, c. IV, art. III, § IX, et plus haut question I.

(2) Ce sermon n'est pas non plus de saint Augustin. V. *ibidem.*

(3) Ce sermon, nous l'avons déjà dit, est lui-même supposé, et composé en partie de paroles de saint Grégoire. V. Noel-Alexandre, *ibid.*

cher fermement à tout ce qu'il nous a révélé, et qu'il nous propose à croire par son Eglise.

Ces vérités que l'Eglise nous propose à croire de la part de Dieu sont, par exemple, que Dieu est un dans sa nature et subsiste néanmoins en trois personnes; que le monde a été créé de rien; que Dieu s'est fait homme, et qu'il est mort pour nous; que Marie est vierge et mère de Dieu tout ensemble; que tous les morts seront rappelés à la vie; que l'homme est régénéré par l'eau et par le Saint-Esprit; que Jésus-Christ est contenu tout entier dans l'Eucharistie, et tant d'autres augustes mystères de notre sainte religion, qui nous ayant été révélés de Dieu, n'ont pas besoin d'être compris par notre intelligence, mais simplement d'être admis par la foi.

C'est ce qui a fait dire au Prophète : *Si vous ne croyez pas, vous ne comprendrez pas.* En effet, la foi ne consulte point l'ordre de la nature, ne s'en rapporte point à l'expérience que les sens fournissent, ne s'appuie point sur la puissance et la raison de l'homme; mais elle se fonde uniquement sur la vertu et l'autorité de Dieu, assurée qu'elle est que la vérité souveraine et éternelle, qui est Dieu, ne peut ni se tromper ni nous tromper.

C'est pourquoi ce qui caractérise surtout la foi, c'est de réduire tout esprit en servitude, et de nous faire rendre obéissance à Jésus-Christ, pour qui rien n'est impossible, ni même difficile. Telle est la foi, qu'on peut appeler la lumière de l'âme, la porte de la vie et le fondement du salut éternel (IV).

IV.

Quid fidei nomine intelligitur?

Dei donum ac lumen, quo illustratus homo, firmiter assentitur atque adhæret iis, quæ ut credantur, sunt divinitus revelata, et ab Ecclesia nobis proposita.

Cujusmodi sunt, Deum esse trinum et unum, è nihilo creatum mundum, Deum factum esse hominem, et pro hominibus mortem sustinuisse, Mariam et Virginem et Dei Matrem existere, mortuos omnes ad vitam excitandos esse, hominem ex aqua et Spiritu sancto regenerari, totum Christum in Eucharistia contineri, et id genus alia religionis nostræ veneranda mysteria, quæ divinitus revelata, non humani sensus captu comprehendi, sed fide duntaxat percipi possunt.

Unde Propheta : *Nisi credideritis*, inquit, *non intelligetis.* Non enim spectat fides naturæ ordinem, non sensuum fidit experientiæ, non potentiâ aut ratione humanâ, sed virtute et auctoritate divinâ nititur, illud planè certum habens, summam æternamque veritatem, quæ Deus est, nec falli posse unquam, nec fallere.

Quamobrem id fidei vel maximè proprium est, ut in captivitatem redigat omnem intellectum in obsequium Christi, apud quem non est difficile, nedum impossibile, omne verbum. Hæc fides lumen est animæ, ostium vitæ, fundamentum salutis æternæ.

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Eph., II,* 8. « C'est par la grâce que vous êtes sauvés en vertu de la foi ; et cela ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu. »

2. *Hebr., XI,* 1. « La foi est le fondement des choses que l'on doit espérer, et une pleine conviction de ces choses qu'on ne voit point. »

3. I. JOAN., V, 7. « Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, et ces trois sont une même chose. »

4. *Gen., I,* 1. « Au commencement Dieu créa le ciel et la terre. »

5. JOAN., I, 14. « Et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous. »

6. LUC., II, 7 et 11. « Elle enfanta son Fils premier-né.... Aujourd'hui dans la ville de David il vous est né un Sauveur, qui est le Christ, le Seigneur. »

7. *Rom., V,* 8-9. « Ce qui fait éclater davantage l'amour de Dieu envers nous, c'est que, lors même que nous étions encore pécheurs, Jésus-Christ n'a pas laissé dans le temps de mourir pour nous. »

8. LUC., I, 35. « Le fruit saint qui naîtra de vous, sera appelé le Fils de Dieu. »

9. *I Cor., XV,* 51-53. « Nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés. En un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette : car la trompette sonnera, et les morts ressusciteront en un état incorruptible, et alors nous serons changés. Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, et que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité. »

10. JOAN., III, 3. « En vérité, en vérité je vous dis, que personne, s'il ne naît de nouveau, ne peut entrer dans le royaume de Dieu. »

11. *Eccli., III,* 22-26. « Ne recherchez point ce qui est au-dessus de vous, et ne tâchez point de pénétrer ce qui surpasse vos forces ; mais pensez toujours à ce que Dieu vous a commandé, et n'ayez point la curiosité d'examiner la plupart de ses ouvrages : car vous n'avez que faire de voir de vos yeux ce qui est caché. Ne vous appliquez point avec empressement à la recherche des choses non nécessaires, et n'examinez point avec curiosité les

divers ouvrages de Dieu. Car il vous a découvert beaucoup de choses qui étaient au-dessus de l'esprit de l'homme. Plusieurs se sont laissé séduire par leurs fausses opinions, et l'illusion de leur esprit les a retenus dans la vanité et dans le mensonge. »

12. *II Cor., X, 5*. « Nous réduisons en servitude tous les esprits pour les soumettre à l'obéissance de Jésus-Christ. »

13. Isaïe, VII, 9, d'après les Septante : « *Si non credideritis, non intelligetis.* — Si vous n'avez une ferme foi, vous n'aurez point l'intelligence. »

14. Luc., I, 37 : « Il n'y a rien d'impossible à Dieu. »

15. Jerem., XXXII, 27 : « C'est moi qui suis le Seigneur, le Dieu de toute chair : y a-t-il rien qui me soit difficile? »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Basile, *Serm. de fid. confess. siv. de verâ et piâ fide in Ascet.* : « Ainsi donc la foi est un assentiment exempt d'hésitation à la parole de Dieu, avec l'intime persuasion de la vérité des choses qu'il a bien voulu apprendre ainsi aux hommes. »

2. S. Bernard, *Epist. CXC ad Innoc. contr. Petr. Abailard* : « Dès les premières lignes de son extravagante théologie, il (Abailard) définit la foi une opinion *(æstimatio)*, une conjecture préalable, comme si les mystères de notre foi dépendaient de la raison humaine, au lieu d'être appuyés, comme ils le sont, sur les fondements inébranlables de la vérité. Est-ce que, du moment que la foi chancelle, notre espérance n'est pas par cela même anéantie? Ce seraient donc des insensés que nos martyrs, qui auraient enduré tant de tourments pour de pures opinions, et n'auraient pas hésité à se soumettre à un long exil ou à une dure captivité, tout en hésitant sur la certitude de leur récompense à venir? Mais à Dieu ne plaise, qu'à l'exemple de ce téméraire, nous pensions que l'hésitation ou le doute puisse entrer dans la foi ou dans l'espérance chrétienne, ou que la foi ne soit pas tout entière appuyée sur une vérité ferme et solide, ayant pour garantie des miracles et des oracles divins, et se présentant à nous cimentée et sanctionnée par l'enfantement d'une vierge, par le sang du Sauveur, par la gloire du Christ ressuscité. Ces témoignages-là sont infiniment dignes de notre croyance, *credibilia facta sunt nimis*. Que dis-je? L'Esprit lui-même rend ce témoignage à notre esprit, que nous sommes les enfants de Dieu. Comment donc oserait-on appeler la foi une opinion, à moins d'être convaincu par là même qu'on n'aurait pas encore reçu cet esprit divin, ou d'ignorer

l'Evangile, ou de le regarder comme une fable? *Je sais*, nous crie l'Apôtre, *à qui j'ai confié mon dépôt, et je suis certain*, CERTUS SUM; et vous, vous venez nous criailler que la foi est une opinion! Quoi! vous me proposez comme douteux ce qu'il y a au monde de plus certain! Saint Augustin ne parlait point de la sorte. La foi, disait-il, n'est point une conjecture ou une opinion qui se forme en nous par le travail de nos réflexions; elle est une conviction intérieure avouée par la conscience. Laissons donc ces théories problématiques aux philosophes académiciens, qui se font une règle de douter de tout, et qui effectivement ne savent rien. Pour nous, tenons-nous-en à la définition du Docteur des nations, et nous serons assurés de n'être pas confondus: *Scio quia non confundar*. Oui, je l'avoue, sa définition de la foi me plaît plus que toute autre, encore bien que mon adversaire s'applique secrètement à la renverser. *La foi*, dit cet apôtre, *est le fondement des choses qu'on espère, une conviction certaine des choses qu'on ne voit pas*. Elle est donc un fondement, et non point une opinion, et non point une déduction de nos vaines pensées; elle est une certitude, et non point une conjecture » (1).

3. Le même, *ibidem*: « Qu'y a-t-il de plus déraisonnable que de vouloir, avec la raison, aller au-delà de ce qui en constitue les limites? et qu'y a-t-il de plus contraire à la foi que de refuser de croire tout ce qu'avec sa raison on ne saurait atteindre? Enfin, prétendant donner le commentaire de ces paroles du Sage: *Celui qui croit sans examen est un esprit léger (Qui credit citò, levis est corde)*: Croire sans examen, dit-il, c'est produire un acte de foi avant tout raisonnement; tandis que Salomon entendait son proverbe, non de la foi en Dieu, mais de notre trop grande facilité à nous croire les uns les autres. Car, pour ce qui est de la foi divine, le pape saint Grégoire soutient au contraire qu'elle serait sans mérite, si nous prétendions la fonder sur la raison humaine (*Hom.* 26 *in Evang.*); et il loue les apôtres de s'être rendus sur-le-champ à l'ordre que le Sauveur leur avait donné de le suivre. Ce grand pape n'ignorait pas en effet que ces paroles d'un psaume, *Il m'a obéi dès qu'il a entendu ma voix* (Ps. XVII, 45), renferment une louange du peuple dont il s'agit dans ce verset, et que d'autres au contraire ont été repris pour avoir tardé à croire. Enfin, nous pouvons nous rappeler que Marie a été récompensée d'avoir cru sans raisonner, et Zacharie puni d'avoir raisonné avant de croire,

(1) Voir l'*Histoire de S. Bernard*, par M. l'abbé Théodore Ratisbonne,

et qu'Abraham a été loué par l'Apôtre pour avoir espéré contre toute espérance (*Rom., IV, 18*), et cru contre les apparences mêmes. »

4. S. Augustin, *contr. Epist. Manich. quam vocant. fundamenti*, c. 5 : « Que feriez-vous, si vous trouviez quelqu'un qui ne croirait pas encore à l'Evangile et qui vous dirait qu'il ne croit pas? Pour moi, je ne croirais pas à l'Evangile, si je n'y étais porté par l'autorité de l'Eglise catholique. »

5. Le concile d'Ephèse, canon 13 (on le trouvera rapporté plus bas, question X, en tête des témoignages de la tradition).

6. Les conciles de Constance, de Florence et de Trente (voir plus bas, chapitre *des sacrements*, article *du sacrement de l'Eucharistie*).

7. S. Basile, *in Ps. CXV, in ea verba : Credidi propter quod locutus sum* : « Que les sacrés oracles qui ont Dieu pour objet aient donc pour interprète non le raisonnement, mais la foi; la foi, dis-je, qui, mieux que tous les arguments, invite, ou plutôt encore, détermine l'esprit à donner son assentiment. La foi, en effet, ne s'appuie point sur des démonstrations mathématiques, sur des raisons *à priori*; mais elle s'insinue dans nos âmes par la vertu toute-puissante de l'Esprit-Saint.... Eh quoi! dans les sciences même purement humaines, quand elles sont traitées avec ordre et méthode, on ne cherche point à démontrer les propositions qui servent de point de départ, d'autant plus que cela serait impossible, et il est nécessaire d'admettre sans preuve, comme avoués de tous, les principes d'un art quelconque, pour passer ensuite à l'étude des conséquences qu'on en déduit. C'est de cette même manière que les mystères de la théologie requièrent notre assentiment, sans examen ou discussion qui le précède. Certes, l'Apôtre dit aussi qu'il faut croire que Dieu est (*Hebr., XI, 6*), et non mettre son existence en question, ou demander insolemment : mais ce Dieu quel est-il? Enfin, si la foi est le fondement des choses qu'on espère, la conviction assurée des choses qu'on ne voit pas, vous ne devez pas chercher avec anxiété à voir ce qui maintenant est encore si éloigné de vous, ni révoquer en doute ce que vous espérez obtenir un jour, sous prétexte que votre raison a été jusqu'ici inhabile à l'atteindre. »

8. Le même, *Moral. Reg. LXXX*, c. 21 : « Qu'est-ce que la foi dans son essence? C'est le parfait acquiescement de l'âme à la vérité des paroles divines, au point qu'aucune raison tirée soit de l'ordre de la nature, soit des scrupules d'une piété mal entendue,

ne puisse l'ébranler. Qu'est-ce qu'un vrai fidèle? C'est celui qui acquiesce ainsi fermement aux vérités contenues dans l'Ecriture, sans en rien rejeter, sans y rien innover. »

9. S. GRÉGOIRE-LE-GRAND *Hom. 26 in Evang. :* « Sachons que si l'œuvre divine était comprise par notre propre raison, elle cesserait par là même d'être admirable à nos yeux. La foi serait sans mérite, si elle se fondait sur des raisons humaines... Puisque, suivant l'apôtre saint Paul, la foi est le fondement des choses qu'on doit espérer, la conviction assurée des choses qu'on ne voit pas, il est évident que la foi a pour objet précisément ce qui ne saurait être aperçu par notre esprit. Car ce qui est aperçu de cette manière, n'est déjà plus l'objet de la foi, mais devient celui de l'intelligence. Lors donc que saint Thomas vit et palpa Jésus, comment Jésus lui dit-il : *Parce que vous m'avez vu, vous avez cru?* C'est qu'il crut autre chose encore que ce qu'il voyait. Car la divinité ne saurait être vue par un homme mortel. Ainsi ce fut un homme qu'il vit, mais ce fut un Dieu qu'il confessa. »

10. S. JEAN CHRYSOSTÔME, *Hom. 4 in I Cor. :* « Ce qui surpasse la raison, ne demande que d'être cru. »

11. EUSÈBE d'Emèse, *Hom. 2 de Symb. :* « La foi catholique est la lumière de l'âme, la porte de la vie, le fondement du salut éternel. Quiconque l'abandonne pour suivre ce guide aveugle qui est sa raison, quiconque prétend pouvoir, à l'aide de sa propre sagesse, pénétrer dans le sanctuaire des mystères divins, fait comme celui qui voudrait bâtir un édifice sans lui donner de fondements, ou entrer dans une maison par le toit au lieu de le faire par la porte, ou comme celui qui marcherait de nuit sans lumière, et qui irait tête baissée donner dans un précipice. Ainsi le Christ, en venant dans ce monde, nous a apporté la foi comme un flambeau, destiné à nous montrer la route à suivre pour sortir de notre égarement, en cherchant Dieu que nous ne connaissions pas, en croyant en lui à la suite de nos recherches, et en le trouvant par la foi : *ignotus inquiri, quæsitus credi, creditus inveniri.* »

12. S. CYRILLE de Jérusalem, *Catechesi V illuminatorum :* « La foi est comme l'œil du cœur de l'homme; elle conduit à l'intelligence. C'est ce que dit le Prophète : *Si vous ne croyez, vous ne comprendrez point.* »

13. S. JEAN CHRYSOSTÔME, *Serm. de fide, spe et char. :* « La foi est le principe de la justice, la source de la sainteté, le fondement de la piété, la base de la religion. Sans elle jamais personne n'est arrivé à Dieu; sans elle personne n'a jamais pu atteindre la cité

où il habite. Car la foi est une disposition d'esprit pleine de simplicité et de docilité, qui nous fait aller à Dieu, observer ses préceptes, vénérer sa grandeur. Elle exclut le doute, s'en tient à la vérité certainement révélée, attend avec sécurité les biens promis. Heureux est celui qui la possède, malheureux celui qui l'abandonne. C'est elle qui dans l'Eglise opère les miracles, fait germer les vertus et procure tous les dons célestes. »

14. S. Cyrille d'Alexandrie, *in Joan.*, l. IV, c. 9, sur ces paroles, *Amen, amen dico vobis, qui credit in me habet vitam æternam :* « La porte et le chemin qui conduit à la vie c'est la foi, qui nous tire de la corruption et nous fait entrer dans les voies de l'immortalité. »

Question V.

Existe-t-il quelque part un abrégé de la foi, ou un sommaire des articles à croire?

Nous avons celui que les apôtres nous en ont donné dans leur symbole, et qu'ils ont divisé en douze articles ou sections, par allusion au nombre qu'ils formaient entre eux : ouvrage certainement digne d'avoir pour auteurs ceux qui, dociles à la voix et fidèles aux exemples de Jésus-Christ, ont été à sa suite les principaux fondateurs de la foi chrétienne. Ce symbole est comme la marque caractéristique, dont on doit se servir pour distinguer les chrétiens des impies, qui, ou ne croient pas en Jésus-Christ, ou n'ont qu'une fausse idée de sa doctrine » (V).

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Clément pape, *Epist. I ad fratrem Domini* (1) : « Après que Jésus-Christ fut ressuscité et monté au ciel, que le Saint-Esprit eut été envoyé, que les apôtres eurent reçu la science des langues, ils composèrent, en donnant chacun leur pensée, comme ils étaient encore tous réunis, le symbole que la société des fidèles professe aujourd'hui, afin que, lors même qu'ils seraient séparés, ils se

(1) C'est une lettre supposée, mais fort ancienne.

V.

Estne brevis aliqua fidei complexio ac summa omnium nobis credendorum?

Est illa, quam duodecim Apostoli suo symbolo tradiderunt, quamque in sectiones, seu articulos duodecim aptè distinxerunt. Dignum sanè opus his auctoribus, qui post Christum Dominum Christianæ fidei præcipui et sanctissimi fundatores extitêre. Quod quidem symbolum velut illustris nota est, quâ Christiani ab impiis, qui vel nullam vel non rectam Christi fidem profitentur, discernendi ac internoscendi sunt.

trouvassent inculquer la même règle à tous les peuples.... Ce mot *symbole*, qui vient du grec, signifie en latin *collatio* (en français quote-part, cotisation). Et c'est un grand bien pour l'Eglise, que les apôtres, dirigés par le Saint-Esprit, y aient fourni chacun leur part, de la manière qu'on vient de dire. Ce mot signifie encore marque, indice, parce qu'il sert à faire reconnaître ceux qui ont la vraie foi. »

2. S. Ambroise, *Epist. LXXXI ad Syric.* : « On doit s'en rapporter au symbole des apôtres, que l'Eglise romaine garde et conserve invariablement dans son intégrité. »

3. Le même, *Serm. XXXVIII* (1) : « Je crois que tous les apôtres, comme douze ouvriers très-habiles, ont concouru ensemble à composer leur symbole de foi. Car toute la doctrine de la foi est contenue dans ce symbole, qui est comme la clef dont on peut se servir pour en trouver l'explication. En ouvrant la porte à la lumière que le Christ a apportée au monde, il dissipe les ténèbres de satan, il découvre les péchés cachés au fond de la conscience, et fait briller les œuvres de sainteté et de justice. C'est donc cette clef qu'il faut montrer à nos frères, pour qu'en leur qualité de disciples de Pierre, ils apprennent eux-mêmes à se fermer l'enfer et à s'ouvrir le ciel. »

4. S. Augustin, *Serm. CLXXXI de temp., sive serm. 1 in vig. Pentec., præfat.* (2) : « Les saints apôtres nous ont transmis une règle certaine de foi, comprise en douze articles conformément à leur nombre, et qu'ils ont appelée symbole, comme devant servir à maintenir l'unité de croyance parmi les fidèles et à confondre la perversité hérétique. Nos pères ont donc appelé symbole cette règle de foi ainsi établie et fixée. On rapporte, en effet, qu'après que Jésus-Christ Notre-Seigneur fut monté au ciel, et que les apôtres, embrasés d'un feu divin par la descente du Saint-Esprit, eurent reçu le don de parler toutes les langues, au moment de se séparer pour aller prêcher la foi aux diverses nations, ils convinrent ensemble de certaines règles à suivre dans leurs prédications, pour ne pas s'exposer, en se séparant les uns des autres, à prêcher chacun une doctrine différente. Tous donc réunis, et remplis de l'Esprit-Saint, s'accordèrent à donner une exposition abrégée de la foi qu'ils avaient à prêcher, contribuèrent chacun pour leur part à sa confection, et voulurent qu'elle servît à l'avenir de règle à tous les fidèles. Ce symbole paraîtra court, si l'on veut en compter

(1) Il n'est pas démontré que ce sermon soit de saint Ambroise.
(2) Nous avons déjà dit que ce sermon n'est pas de saint Augustin.

les paroles, mais il est grand par les mystères qui s'y trouvent renfermés; car il contient et exprime en abrégé tout ce qui a été figuré dans les patriarches, tout ce qui a été annoncé dans les Ecritures, tout ce qui a été prédit par les prophètes, soit au sujet du Père non engendré, soit au sujet du Fils engendré du Père, soit au sujet du Saint-Esprit, soit enfin au sujet des mystères de la mort et de la résurrection de Notre-Seigneur, comme de tous les sacrements. Que chacun donc, une fois parvenu à l'âge de discrétion, s'instruise de la foi apostolique qu'il a professée dans son baptême par la bouche de ceux qui l'ont tenu sur les fonts sacrés. »

5. RUFFIN, *Expos. in Symb. apost.* : « Après l'ascension du Sauveur, les apôtres, pleins de l'Esprit-Saint, qui était venu se reposer sur chacun d'eux sous la forme de langues de feu, et les avait initiés à la connaissance des langues diverses, pour qu'ils pussent se faire entendre de tous les peuples, avant de se disperser pour remplir leur mission, arrêtèrent entre eux une formule de profession de foi, uniforme pour toutes les Eglises du monde, et lui donnèrent le nom de symbole, pour exprimer soit le résultat des conférences qu'ils avaient tenues sur la foi, soit le précis ou abrégé des articles de foi, réunis sous un même point de vue, par opposition aux dogmes erronés qui avaient commencé à se répandre dès le temps de saint Paul; soit enfin pour marquer les fidèles entre eux, par allusion au symbole ou signe militaire qui servait à distinguer les soldats d'une armée et les empêchait de se confondre avec l'ennemi. Ils ne le mirent point par écrit, et se contentèrent de vouloir qu'il fût imprimé dans le cœur des fidèles, afin que les païens n'en eussent point connaissance; ce qui n'aurait pas manqué d'arriver, s'il eût été écrit sur du papier. Ainsi les apôtres, avant de se séparer pour aller prêcher la foi comme nous l'avons dit, convinrent entre eux de ce signe de ralliement ou de l'unité de leur foi : entreprise bien différente de celle qu'avaient formée les enfants de Noé avant leur dispersion, quand ils voulurent élever jusqu'au ciel une tour qui n'était formée que de briques et de bitume, au lieu que ceux-ci en ont élevé une toute composée de pierres vivantes et précieuses, taillées par les mains du souverain Architecte; en un mot, telle qu'il convenait qu'elle fût pour résister à tous les assauts de l'ennemi du genre humain, et dont les solides fondements ne seront jamais ébranlés, ni par l'impétuosité des vents, ni par les traits de la foudre, ni par les tourbillons des tempêtes. Aussi, tandis que

ceux-là, en voulant élever, avant de se séparer les uns des autres, une tour d'orgueil, se sont attiré la juste peine de la confusion de leur langage, en sorte qu'ils ne pouvaient plus s'entendre mutuellement ; ceux-ci, en élevant au contraire la tour d'une foi docile et soumise, ont mérité le don d'entendre et de parler toutes les langues, Dieu jugeant à propos de signaler le mérite de la foi avec le même éclat qu'il avait signalé autrefois le crime de l'orgueil. »

6. S. IRÉNÉE, *adv. hær. Valent.*, l. 1, c. 2 : « L'Eglise de Jésus-Christ, répandue par toute la terre jusqu'aux extrémités du monde, a reçu des mains des apôtres et de leurs disciples le dépôt de la foi qu'elle professe. Cette foi consiste à croire en un seul Dieu, Père tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qui s'y trouve contenu, etc. »

7. Le même, *lib. III*, c. 4 : « Qu'aurions-nous fait, si les apôtres ne nous avaient laissé aucune écriture ? Certainement nous aurions suivi le canal de la tradition. C'est ce que font plusieurs nations barbares qui possèdent la foi, et ne connaissent l'usage ni de l'encre, ni du papier. La doctrine du salut une fois écrite dans leurs cœurs par l'Esprit-Saint, ces peuples ont su la retenir en observant avec soin l'ancienne tradition, et ils ont ainsi persévéré à croire en un seul Dieu qui a créé le ciel et la terre, et tout ce que le ciel et la terre contiennent, par Jésus-Christ fils de Dieu. »

8. S. JÉRÔME, *ad Pammach. adv. error. Joan. Hierosol. epist.* 61 : « Dans le symbole de notre foi et de notre espérance, qui, venu des apôtres par tradition jusqu'à nous, est écrit non sur le papier et avec de l'encre, mais sur des tables de chair qui sont nos cœurs, après avoir confessé la Trinité divine et l'unité de l'Eglise, nous terminons par la résurrection de la chair tout l'ensemble mystérieux du dogme chrétien. »

9. S. LÉON-le-Grand, *Serm. XI de pass. Dom.* : « Dans cette règle de notre foi, que nous avons reçue avec soumission dès le commencement comme d'origine apostolique et comme nous ayant été intimée par l'autorité des apôtres, nous confessons que Jésus-Christ Notre-Seigneur, que nous appelons le Fils de Dieu Père tout-puissant, est né aussi de la vierge Marie par l'opération de l'Esprit-Saint. »

10. Le même, *Epist. XIII ad Pulch. Aug.* : « L'abrégé si parfait de la croyance catholique elle-même renferme dans ses douze propositions, nombre égal à celui des apôtres, une sorte d'arsenal céleste, suffisant tout seul pour fournir des armes contre quelque

hérésie que ce soit. Si Eutychès avait voulu s'en tenir purement et simplement à ce symbole, sans rien altérer des vérités qu'il contient, il ne se serait écarté en rien des décrets du saint concile de Nicée, et il aurait compris la sagesse de ce qu'ont ordonné les Pères de ce concile, que le génie et l'éloquence n'eussent point à s'élever contre la foi apostolique, dont l'unité fait le caractère. »

11. Le même, *Serm. contr. Eutych.*: « Nous vous donnons cet avertissement fraternel et paternel tout à la fois, de rompre tout accord avec les adversaires de la foi catholique, avec les ennemis de l'Eglise, avec ceux qui nient la vérité de l'incarnation, ou qui contredisent le symbole prescrit par les apôtres. »

12. MAXIME de Turin, *Hom. de trad. symb. et expos. ejusd.*: « Dans l'ancien peuple de Dieu, ainsi qu'il est rapporté au livre des Juges, comme certaines tribus israélites étaient en guerre entre elles, et que les combattants des deux partis ne pouvaient se distinguer les uns des autres à cause de la conformité de leurs habitudes traditionnelles, celle de ces tribus qui avait le bon droit de son côté, présumant avec raison que Dieu lui accorderait la victoire, se donna à elle-même pour moyen de se reconnaître dans le combat certaine manière de prononcer les mots, afin que le langage du moins servît à distinguer ceux entre qui le genre de costume militaire n'établissait aucune distinction. Il me semble que les saints apôtres ont suivi cet exemple, en donnant à l'Eglise de Dieu dans leur mystérieux symbole comme le mot du guet, pour combattre avec sagesse et succès les puissances infernales, et pour que dans la suite, s'il s'en trouvait parmi les disciples vrais ou prétendus du Christ qui tinssent une doctrine différente, le symbole servît de signe aux vrais fidèles pour en faire le discernement, et pour déceler d'une manière ostensible autant que sûre, soit l'ignorance des uns, soit l'hérésie coupable des autres. »

Question VI.

Quels sont les articles du symbole ?

Les voici : 1. Je crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre ;

2. Et en Jésus-Christ, son Fils unique, Notre-Seigneur ;

3. Qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la vierge Marie ;

4. A souffert sous Ponce-Pilate, est mort et a été enseveli ;

5. Est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité d'entre les morts ;

6. Est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant;
7. D'où il viendra juger les vivants et les morts.
8. Je crois au Saint-Esprit;
9. La sainte Eglise catholique, la communion des saints;
10. La rémission des péchés;
11. La résurrection de la chair,
12. La vie éternelle. Ainsi soit-il (VI).

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

On trouvera des explications du symbole dans saint Cyrille de Jérusalem, je veux dire dans ses catéchèses; dans deux homélies de saint Chrysostôme qui n'ont pas d'autre sujet que cette explication; dans saint Augustin, *Enchiridion ad Laurentium, lib. 4 de symbolo ad catechumenos; lib. de fide et symbolo; Serm.* 115, 119, 123, 125, 131, 181, 192, 193, 194 *de tempore*.

Nota. Les sermons 115, 123, 125, 181, 192, 193 et 194 *de tempore* ne paraissent pas être de saint Augustin. V. NAT. ALEX. *hist. eccles. sæc. V*, c. IV, art. III, § IX. (*Note du traducteur.*)

Question VII.

A quelle fin se rapportent les paroles contenues dans le symbole des apôtres?

Le contenu du symbole des apôtres a pour objet de nous donner succinctement de Dieu, et des choses divines, une connaissance telle qu'il est indispensable à tous de l'avoir pour mener une vie sainte et chrétienne.

La première et la principale de ces vérités, qu'on doit croire fermement et professer avant tout le reste, c'est que Dieu, cet être infiniment grand, infiniment bon et infiniment sage, en même

---

VI.

Qui sunt symboli articuli?

I. Credo in Deum Patrem omnipotentem, creatorem cœli et terræ;
II. Et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum;
III. Qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria Virgine;
IV. Passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus et sepultus;
V. Descendit ad inferos, tertiâ die resurrexit à mortuis;
VI. Ascendit ad cœlos, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis;
VII. Inde venturus est judicare vivos et mortuos.
VIII. Credo in Spiritum Sanctum,
IX. Sanctam Ecclesiam catholicam, sanctorum communionem,
X. Remissionem peccatorum,
XI. Carnis resurrectionem,
XII. Vitam æternam. Amen.

temps qu'il est un et simple dans son essence ou sa nature, subsiste en trois personnes distinctes, dont la première est le Père, la seconde le Fils, et la troisième le Saint-Esprit. C'est le Père qui engendre le Fils de toute éternité, et qui, principe de tout, a créé tout ce vaste univers; c'est le Fils, engendré de la substance du Père, qui est le rédempteur et le sauveur du monde; c'est le Saint-Esprit, autrement appelé Paraclet, qui régit l'Eglise ou les fidèles du Christ. Or, ces trois personnes sont une même chose, c'est-à-dire un même Dieu, le seul vrai, le seul éternel, immense, incompréhensible.

On voit par là comment à cette sainte et indivisible Trinité répondent les trois principales parties du symbole, dont la première traite de la création, la seconde de la rédemption, et la troisième de la sanctification (VII).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. Jerem., IX, 23-24 : « Que le sage ne se glorifie point dans sa sagesse; que le fort ne se glorifie point dans sa force; que le riche ne se glorifie point dans ses richesses; mais que celui qui se glorifie, dit le Seigneur, mette sa gloire à me connaître, et à savoir que je suis le Seigneur. »

2. Joan., XVII, 3 : « La vie éternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous avez envoyé. »

3. *I Cor., II,* 2 : « Je n'ai point fait profession de savoir autre chose parmi vous que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié, etc. »

4. I Petr., I, 8-9 : « En qui vous croyez, quoique vous ne le voyiez point encore maintenant : ce qui vous fait tressaillir d'une

---

VII.

Quò maximè spectant hæc Symboli verba?

Eò certè, ut veram Dei divinarumque rerum cognitionem, quæ ad benè beateque vivendum est cuique necessaria, succinctè comprehensam habeamus.

Ubi primum et præcipuum habet locum agnitio et confessio sanctissimæ Trinitatis, ne ullo modo dubitetur, Deum, quo nihil aut majus, aut sapientius potest excogitari, in essentia quidem seu natura divina unum et simplicem, in personis verò tribus esse distinctum, ut alius Pater, alius Filius, alius Spiritus Sanctus esse ante omnia certè credatur. Pater est, qui suum ab æterno filium generat, fons et opifex rerum, Filius ex Patris genitus substantia, mundi redemptor est ac Salvator. Spiritus Sanctus, qui et Paracletus dicitur, Ecclesiæ seu Christi fidelium est administrator. Jam hi tres unum sunt, hoc est, unus, verus, æternus, immensus et incomprehensibilis Deus.

Pulchrè igitur huic sanctissimæ simul et individuæ Trinitati, partes symboli tres præcipuæ respondent. Prima nimirum de creatione, secunda de redemptione, tertia de sanctificatione.

joie ineffable et pleine de gloire, et remporter le salut de vos âmes comme la fin et le prix de votre foi. »

5. *Sagesse, XIII, 1* : « Ainsi tous les hommes qui n'ont point la connaissance de Dieu ne sont que vanité; ils n'ont pu comprendre par les biens visibles le souverain Etre, et ils n'ont point reconnu le Créateur par la considération de ses ouvrages. »

6. MATTHIEU, XXVIII, 19 : « Les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

7. *Psaume CIX, 3* : « Vous posséderez la principauté et l'empire au jour de votre puissance et au milieu de l'éclat qui environnera vos saints. Je vous ai engendré de mon sein avant l'étoile du matin. »

8. *Hébreux, I, 2-9* : « *Dieu* nous a parlé tout récemment et de nos jours par son propre Fils, qu'il a fait héritier de toutes choses, et par qui il a créé les siècles. — Et comme il est la splendeur de sa gloire et l'empreinte de sa substance, et qu'il soutient tout par la puissance de sa parole, après nous avoir purifiés de nos péchés, il est assis au plus haut du ciel à la droite de sa majesté. — Etant d'autant plus élevé au-dessus des anges, que le nom qu'il a reçu est plus glorieux que le leur. — Car qui est l'ange à qui Dieu ait jamais dit : Vous êtes mon Fils; je vous ai engendré aujourd'hui? Et ailleurs : Je serai son Père, et il sera mon Fils. — Et lorsqu'il introduit de nouveau son premier-né dans le monde, il dit : Que tous les anges l'adorent. — Aussi l'Ecriture dit-elle au sujet des anges : Dieu fait ses anges vent, et flammes ardentes ses ministres. — Mais au Fils : Votre trône, ô Dieu, sera un trône éternel, le sceptre de votre empire sera un sceptre d'équité. — Vous avez aimé la justice, etc. »

9. I JEAN, IV, 14 : « Le Père a envoyé son Fils *pour être* le Sauveur du monde. »

10. *Id., ibid.,* 10 : « Il a envoyé son Fils *en* propitiation pour nos péchés. »

11. JEAN, XV, 26 : « Mais lorsque le consolateur sera venu, cet esprit de vérité qui procède de mon Père, et que je vous enverrai de la part de mon Père, etc. »

12. *Id.,* XVI, 7 : « Si je ne m'en vais point, le Consolateur ne viendra pas à vous. »

13. *Id.,* XIV, 16 : « Et je prierai mon Père, et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous. »

14. *Id., ibid.* 26 : « Mais le Paraclet, qui est le Saint-Esprit que *mon* Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous fera souvenir de tout ce que je vous ai dit. »

15. I Jean, V, 7 : « Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel : le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, et ces trois sont une même chose. »

16. *I Timothée, I*, 17. « Au roi des siècles, immortel, invisible, à l'unique Dieu, soit honneur et gloire dans les siècles des siècles. Amen. »

17. *Id.*, VI, 15-16 : « Que doit faire paraître en son temps celui qui est heureux, qui est le seul puissant, le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs, — qui seul possède l'immortalité, qui habite une lumière inaccessible, que nul des hommes n'a vu ni ne peut voir, à qui est l'honneur et l'empire dans l'éternité. Amen. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Augustin, *Confess.*, l. I, c. 4 : « Qu'êtes-vous donc, ô mon Dieu, sinon le Seigneur et le Dieu maître de toutes choses? Y a-t-il un autre Seigneur que Notre-Seigneur, un autre Dieu que notre Dieu? O Dieu infiniment grand, infiniment bon, infini dans votre puissance, dans votre miséricorde, dans votre justice, invisible à la fois et présent en tous lieux, incomparable dans votre bonté, invincible dans votre force; toujours le même et toujours incompréhensible; immuable en vous-même, et changeant et renouvelant tout ce qui n'est pas vous-même; jamais nouveau, jamais ancien; conduisant d'une main invisible les superbes à leur fin; toujours en action, toujours en repos; amassant sans besoin; donnant à toutes choses l'être, la conservation, l'accroissement, la perfection; nous cherchant dans votre amour, quoique rien ne manque à votre puissance.

» Vous aimez, Seigneur, mais sans passion; vous êtes jaloux, mais sans inquiétude; vous vous repentez, mais sans douleur et sans tristesse, et votre colère est calme et tranquille; vous changez vos ouvrages, vous ne changez pas vos desseins; vous recouvrez ce que vous n'avez pu perdre; possédant tout, vous voulez encore posséder nos cœurs; infiniment libéral, vous exigez que nous vous rendions avec usure; nous vous donnons en surérogation pour vous rendre notre débiteur, et pourtant qu'avons-nous qui ne soit à vous? Vous nous payez vos dettes, sans devoir rien à personne; vous nous remettez les nôtres, sans éprouver aucune perte. Mais que sont mes vaines paroles devant votre grandeur éternelle, ô mon Dieu, ô ma vie, ô mes saintes délices! Malheur cependant à ceux qui se taisent de vous; car parler d'autre chose que de vous, c'est ne rien dire. »

2. Le même, *De fide et symb.*, c. 9 : « Cette Trinité ne fait qu'un Dieu : non que le Père soit une même personne que le Fils et le Saint-Esprit ; mais quoique le Père soit le Père sans être le Fils, et que le Fils soit le Fils sans être le Saint-Esprit, ces trois personnes n'en font pas moins un seul Dieu, comme il est écrit : *Ecoute, Israël ; le Seigneur ton Dieu est un seul Dieu.* Cependant, si l'on nous interroge sur chacun à part, et qu'on nous demande, par exemple, le Père est-il Dieu ? nous répondrons, le Père est Dieu. Si l'on nous demande ensuite du Fils s'il est Dieu, nous répondrons de même. Et si l'on nous fait la même demande au sujet du Saint-Esprit, nous ne devrons pas répondre qu'il soit autre chose que Dieu, et nous nous donnerons bien de garde d'attacher à ce mot *Dieu* le même sens que dans cette manière de parler appliquée à des hommes, *vous êtes des Dieux* (*Ps. LXXXI*, 6). Car ceux-là ne sont pas Dieu par nature, qui ont été faits et créés par la puissance du Père, par la sagesse du Fils et par le bienfait du Saint-Esprit, *ex Patre per Filium dono Spiritûs Sancti.* Car c'est la Trinité elle-même qui est désignée par ces paroles de l'Apôtre (*Rom. XI*, 36) : « Tout est *de* lui, tout est *par* lui, et tout est *en* lui. *Quoniam ex ipso, et in ipso, et per ipsum sunt omnia.* Quelque demande donc qu'on nous fasse au sujet de chacun, nous répondrons qu'il est Dieu, soit qu'il s'agisse du Père, ou du Fils, ou bien du Saint-Esprit, sans qu'on doive penser pour cela que nous admettions trois Dieux. Et qu'on ne trouve pas étonnant que nous tenions ce langage relativement à une nature aussi ineffable que la nature divine, puisque dans les choses mêmes que nous voyons des yeux du corps, et que nous expérimentons par nos sens, il se passe quelque chose de semblable. Car d'une source, etc. »

3. S. Athanase, dans son symbole (1) : « Voici quelle est la foi catholique : c'est d'adorer dans la Trinité un seul Dieu, et dans son unité la Trinité, sans confondre les personnes, sans diviser la substance. Car autre est la personne du Père, autre est celle du Fils, autre est celle du Saint-Esprit ; mais le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont une seule et même divinité, une gloire égale, une majesté coéternelle. Tel est le Père, tel est le Fils, tel est aussi le Saint-Esprit. Le Père est incréé, le Fils l'est de même, le Saint-Esprit l'est également. Le Père est immense, le Fils est immense, le Saint-Esprit est immense. Eternel est le Père, éternel est le Fils, éternel est le Saint-Esprit. Et cependant ils ne font

(1) Ou plutôt Vigile de Tapse, auteur du symbole dit de S. Athanase.

pas trois éternels, mais un seul éternel ; ils ne font pas non plus trois incréés, trois êtres immenses, mais un seul être incréé et un seul être immense. De même, le Père est tout-puissant, le Fils est tout-puissant, le Saint-Esprit est tout-puissant ; pourtant ce ne sont pas trois tout-puissants, mais un seul Tout-Puissant. Ainsi le Père est Dieu, le Fils est Dieu, le Saint-Esprit est Dieu ; et pourtant ce ne sont pas trois Dieux, mais un seul Dieu. Ainsi le Père est le Seigneur, le Fils est le Seigneur, le Saint-Esprit est le Seigneur ; toutefois ce ne sont pas trois Seigneurs, mais un seul Seigneur. Car de même que la vérité chrétienne nous oblige à confesser de chaque personne à part qu'elle est Dieu et le Seigneur de toutes choses, la religion catholique nous interdit d'en parler comme si c'étaient trois Dieux ou trois souverains Seigneurs. Le Père n'a été ni fait, ni créé, ni engendré par personne : le Fils n'est ni fait ni créé, mais il est engendré du Père, et seulement du Père : le Saint-Esprit n'est ni créé ni engendré, mais il procède du Père et du Fils. Un seul donc est le Père, et non les trois un seul est le Fils, et il ne partage cette qualité avec aucun autre ; un seul est le Saint-Esprit, et ce nom est également incommunicable. Dans cette Trinité il n'y a non plus ni priorité ni postériorité, ni supériorité, ni infériorité ; mais les trois personnes sont absolument coéternelles et absolument égales l'une à l'autre. De sorte que, sous tous les rapports, comme nous l'avons déjà dit, il faut adorer l'unité dans la Trinité, et la Trinité dans l'unité. Voilà donc ce que doit penser au sujet de la Trinité quiconque a vraiment à cœur son propre salut. »

Question VIII.

Que signifie le premier article du symbole : *Je crois en Dieu le Père ?*

Cet article nous fait entendre avant tout qu'il n'y a qu'un Dieu ; et ensuite, que dans la nature divine on doit reconnaître une première personne, qui est le Père céleste, éternel, souverainement grand et souverainement puissant, pour qui rien n'est impossible ni difficile, et qui a tout pouvoir sur la vie et sur la mort. C'est lui, c'est-à-dire le Père, qui a engendré le Fils de toute éternité, et qui dans ce temps de grâce nous a adoptés nous-mêmes pour ses enfants. Telle est l'efficacité de son pouvoir, que d'une seule parole il a fait sortir du néant toutes les choses tant visibles qu'invisibles, et qu'il conserve de même et gouverne avec autant

de sagesse que de bonté tout ce qu'il a une fois créé comme en étant le principe et comme devant en être la fin. C'est lui qui est le Père des lumières, en qui il n'y a pas de changement ; le Père des miséricordes, et le Dieu de toute consolation ; il est tel en un mot, et tellement puissant, qu'à sa volonté seule tout fléchit dans le ciel, sur la terre et dans les enfers. Ayons-le pour guide et pour protecteur, et nous n'aurons rien à craindre, soit des plus grands dangers, soit même des plus grands maux (VIII).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Deuteron., VI, 4* : Ecoutez, Israël : le Seigneur notre Dieu est le seul et unique Seigneur. »

2. MATTHIEU, VI, 2 : « Notre Père qui êtes dans les cieux. »

3. *I Timoth., I, 17* : « Au roi des siècles, immortel, invisible, à l'unique Dieu, soit honneur et gloire dans les siècles des siècles. Amen. »

4. *Genèse, I, 1* : Au commencement Dieu créa le ciel et la terre. »

5. ISAÏE, LIII, 1 : « Qui a cru à notre parole, et à qui le bras du Seigneur a-t-il été révélé? »

6. JOB, XXXVII, 3-7 : « Il considère lui-même *tout ce qui se passe* sous le ciel, et il répand sa lumière jusqu'aux extrémités de la terre. — Un grand bruit s'élèvera après lui, il tonnera par la voix de sa grandeur, et après *même* qu'on aura entendu sa voix, on ne pourra *même* le comprendre. — Dieu se rendra admirable par la voix de son tonnerre. C'est lui qui fait des choses grandes et impénétrables, — qui commande à la neige de descendre sur la terre, et aux pluies de l'hiver, et aux eaux impétueuses des grands orages ; — qui met comme un sceau sur la main de tous les hommes, afin qu'ils reconnaissent chacun *que* leurs œuvres *dépendent de sa volonté*. »

7. *Id. ibid.*, 23-24 : « Nous ne pouvons le comprendre d'une

---

VIII.

Quid sibi vult primus Symboli articulus, Credo in Deum Patrem?

Ostendit nobis primùm, Deum unum, et in Deitate primam personam esse Patrem cœlestem, æternum, potentia majestateque summum, cui nihil factu impossibile sit vel difficile, qui vitæ ac mortis potestatem omnem obtinet.

Is ipse Pater Filium ex omni æternitate genuit et nos hoc tempore gratiæ in filios adoptavit. Ejus tanta vis est, ut verbo solo, tam visibilia, quàm invisibilia produxerit ex nihilo, producta verò usque conservet atque gubernet summa cum bonitate ac sapientiâ : à quo et ad quem omnia ipse Pater luminum, apud quem non est transmutatio, Pater misericordiarum, et Deus totius consolationis : talis demùm ac tantus, ut ad nutum illius supera, terrestria, infera subitò pareant : quo duce ac protectore nos in summis etiam malis atque periculis illæsi ac tuti conservamur.

manière digne de lui. Il est grand par sa puissance, par son jugement et par sa justice; et il est véritablement ineffable. — C'est pourquoi les hommes le craindront, et nul de ceux qui se croient sages n'osera envisager sa grandeur. »

8. *Ecclésiaste, III*, 11 : « Tout ce qu'il a fait est bon en son temps; il a livré le monde à leurs disputes, sans que l'homme puisse reconnaître les ouvrages que Dieu a créés dès le commencement du monde jusqu'à la fin. »

9. Luc, I, 37 : « Parce qu'il n'y a rien d'impossible à Dieu. »

10. *Sagesse, XVI*, 13 : « C'est vous, Seigneur, qui avez la puissance de la vie et de la mort, et qui menez jusqu'aux portes de la mort et en ramenez. »

11. *I Rois, II*, 6-8 : « Le Seigneur ôte et donne la vie; il conduit aux enfers et en retire. C'est au Seigneur qu'appartiennent les fondements de la terre, et c'est lui qui a posé sur eux le monde. »

12. *Psaume II*, 7 : « Le Seigneur m'a dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui. »

13. *Hébreux, I*, 5 : « Qui est l'ange à qui le Seigneur ait jamais dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui? et ailleurs : Je serai son Père, et il sera mon Fils. »

14. *Romains, VIII*, 14, 17-23 : « Tous ceux qui sont poussés par l'Esprit de Dieu, sont les enfants de Dieu. — Car vous n'avez pas reçu un esprit de servitude qui vous retienne encore dans la crainte; mais vous avez reçu l'esprit d'adoption des enfants, par lequel nous crions : Abba, Père. — Puisque l'Esprit rend lui-même témoignage à notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu. — Si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers, héritiers de Dieu, et cohéritiers de Jésus-Christ, pourvu toutefois que nous souffrions avec lui, afin que nous soyons glorifiés avec lui. — Et nous qui possédons les prémices de l'Esprit, nous gémissons en nous-mêmes, attendant l'adoption divine. »

15. *Psaume XXXII*, 6, 9 : « C'est par la parole du Seigneur que les cieux ont été affermis, et c'est le souffle de sa bouche qui a produit leur vertu. — Car il a parlé, et *toutes choses* ont été faites, il a commandé, et *toutes choses* ont été créées. »

16. *Coloss., I*, 16-17 : « Tout a été créé par lui dans le ciel et sur la terre, les choses visibles et les invisibles, soit les trônes, soit les dominations, soit les principautés, soit les puissances, tout a été créé par lui et pour lui. — Et il est avant tous, et toutes choses subsistent en lui. »

17. MATTHIEU, VI, 26-30 : « Considérez les oiseaux du ciel : ils ne sèment point, ils ne moissonnent point, et ils n'amassent rien dans des greniers; mais votre Père les nourrit. — Considérez comment croissent les lis des champs : ils ne travaillent point, ne filent point. — Cependant je vous déclare que Salomon même dans toute sa gloire n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux. — Si donc Dieu a soin de vêtir de cette manière une herbe des champs qui est aujourd'hui, et qui sera demain jetée dans le four, combien aura-t-il plus de soin de vous vêtir, ô hommes de peu de foi! »

18. *Hébreux, XIII,* 5-6 : « Que votre vie soit exempte d'avarice; soyez contents de ce que vous avez, puisqu'il dit lui-même : Je ne vous laisserai point et je ne vous abandonnerai point. — C'est pourquoi nous disons avec confiance : le Seigneur est mon secours, je ne craindrai point ce que les hommes pourront me faire. »

19. *I Timoth., IV,* 10 : « Nous espérons dans le Dieu vivant, qui est le Sauveur de tous les hommes, principalement des fidèles. »

20. *Id. VI,* 15-16 : « Que doit faire paraître en son temps celui qui est heureux, qui est le seul puissant, le Roi des rois, et le Seigneur des seigneurs : — qui seul possède l'immortalité, qui habite une lumière inaccessible, que nul des hommes n'a vu ni ne peut voir, à qui est l'honneur et l'empire dans l'éternité. »

21. *Romains, XI,* 36 : « Tout est de lui, tout est par lui, et tout est en lui. »

22. JACQUES, I, 17 : « Toute grâce excellente et tout don parfait vient d'en haut, il descend du Père des lumières, qui ne peut recevoir aucun changement, ni aucune ombre de vicissitude. »

23. *II Corint., I,* 3-4 : « Béni soit le Dieu et le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le père des miséricordes, et le Dieu de toute consolation; — qui nous console dans tous nos maux. »

24. *Actes, XIV,* 14-16 : « Nous vous annonçons *qu'il vous faut* quitter ces vaines superstitions pour vous convertir au Dieu vivant, qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent; — lequel dans les siècles passés, a laissé marcher toutes les nations dans leurs voies; — sans que néanmoins il ait cessé de rendre témoignage de ce qu'il est, en faisant du bien aux hommes, en dispensant les pluies du ciel et les saisons favorables pour les fruits *de la terre,* en nous donnant les fruits avec abondance, et remplissant nos cœurs de joie. »

25. LUC, XII, 5 : « Je vais vous apprendre qui vous devez

craindre : craignez celui qui, après avoir ôté la vie, a *encore* le pouvoir de jeter dans l'enfer. »

26. *Genèse, XVII*, 1, 8 : « Je suis le Seigneur tout-puissant; marchez devant moi, et soyez parfait. Je vous donnerai, à vous et à votre race, la terre où vous demeurez maintenant comme étranger, tout le pays de Chanaan, afin que vos descendants le possèdent à jamais, et je serai leur Dieu. »

27. *Psaume XVI*, 1-2 : « Le Seigneur est ma lumière et mon salut; qui craindrai-je? — Le Seigneur est le défenseur de ma vie; qui pourra me faire trembler? »

28. *Psaume XC*, 1-5 : « Celui qui demeure sous l'assistance du Très-Haut, se reposera sous la protection du Dieu du ciel. — Il dira au Seigneur : Vous êtes mon défenseur et mon refuge; il est mon Dieu et j'espérerai en lui. — Parce qu'il m'a délivré lui-même du piége des chasseurs, et de la parole âpre et piquante. — Il vous mettra comme à l'ombre sous ses épaules, et vous espérerez sous ses aîles. — Sa vérité vous environnera comme un bouclier; vous ne craindrez rien de tout ce qu'on peut craindre durant la nuit. »

29. *Psaume CXXIV*, 1-3 : « Ceux qui se confient dans le Seigneur sont comme la montagne de Sion; celui qui demeure dans Jérusalem ne sera jamais ébranlé. — Car le Seigneur ne laissera pas toujours la race des justes assujettie à la verge des pécheurs, de peur que les justes n'étendent les mains vers l'iniquité. »

30. Job, XLI, 1-2 : « Qui est-ce qui peut *seulement* répondre à mon visage *irrité?* Qui m'a donné le premier afin que je lui rende? Tout ce qui est sous le ciel est à moi. »

31. *I Corint., X*, 13 : « Dieu est fidèle, et il ne permettra pas que vous soyez tentés au-dessus de vos forces; mais en permettant la tentation, il vous donnera le moyen d'y résister avec succès. »

32. *Eccli., XXXIII*, 1 : « Celui qui craint le Seigneur, ne sera accablé d'aucun mal; mais Dieu le conservera dans la tentation, et le délivrera de tout mal. »

Question IX.

Que contient le second article, *Je crois en Jésus-Christ?*

Cet article témoigne qu'il y a en Dieu une seconde personne, qui est Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme; appelé Jésus, c'est-à-dire Sauveur, et Christ, c'est-à-dire oint de l'Esprit-Saint,

et plein de grâce et de vérité; Messie (1), roi et pontife, le premier en tout, et en qui habite corporellement toute la plénitude de la divinité.

Cet article fait voir aussi que ce même Jésus-Christ est le Fils unique de Dieu, né du Père, engendré de toute éternité, son Fils par nature, consubstantiel à lui, égal à lui en toutes choses quant à sa divinité; en même temps qu'il est Notre-Seigneur, et le Seigneur à la fois de tous ceux qui croient en lui, nous ayant tous délivrés par sa pure bonté de l'esclavage du démon qui avait causé notre perte, et nous ayant rachetés, captifs que nous étions sous le joug du péché, et voués par cela seul à une réprobation éternelle.

Les impies comme les autres sont assujettis à son empire : tout a été mis sous ses pieds. Mais il se montrera surtout comme le Seigneur des seigneurs et comme le Roi des rois aux yeux des méchants et du monde entier, lorsqu'il asservira à son pouvoir tous ses ennemis sans exception malgré l'opposition de leurs volontés, et qu'il les fera brûler, comme la paille, dans un feu qui ne s'éteindra jamais. C'est là ce Fils bien-aimé, c'est là notre Emmanuel et le maître que nous devons écouter; nul autre nom sous le ciel que le sien n'a été donné aux hommes, pour qu'ils puissent être sauvés (IX).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. I JEAN, V, 20: « Et nous savons que le Fils de Dieu est venu, et qu'il nous a donné l'intelligence, afin que nous connaissions

(1) Le nom de *Messie* est un mot venu de l'hébreu, qui signifie *oint* aussi bien que le nom de Christ en grec.

IX.

Quid habet secundus articulus, Credo in Jesum Christum?

Commonstrat secundam in Deitate personam, Jesum Christum verum Deum et verum hominem, dictum quidem Jesum, hoc est, salvatorem populi sui; et Christum, id est, unctum Spiritu Sancto, ac plenum omni gratia et veritate, Messiam, Regem et Pontificem nostrum, qui primatum tenet in omnibus, et in quo corporaliter inhabitat omnis plenitudo divinitatis.

Ostendit eumdem esse filium Dei unicum à Patre natum, ab æterno genitum naturalem, consubstantialem, et ei prorsus æqualem secundùm divinitatem : Dominum verò nostrum et omnium in ipsum credentium, ut quos ipse perditos ex servitute Satanæ ultrò liberavit, quosque jugo peccati et damnationis obnoxios liberalissimè redemit.

Is impiis quoque dominatur : omnia enim pedibus ejus subjecta sunt. Tum verò maximè Dominum dominantium, et Regem regum se improbis ac universo mundo palam declarabit, cùm hostes ad unum omnes quamvis invitos suæ subjiciet potestati, ac veluti paleam igne comburet inextinguibili. Hic dilectus Filius, hic noster Emmanuel, et audiendus Præceptor : nec aliud nomen est sub cœlo datum hominibus, in quo nos salvos fieri oporteat.

le vrai Dieu, et que nous soyons en son vrai Fils. C'est lui qui est le vrai Dieu et la vie éternelle. »

2. Luc, I, 31-32-35 : « Vous allez concevoir dans votre sein, et vous enfanterez un Fils à qui vous donnerez le nom de Jésus. — Il sera grand, et il sera appelé le Fils du Très-Haut. » — *Et un peu après :* « C'est pourquoi le saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu. »

3. Luc, II, 10, 11, 21 : « Je viens vous apporter une nouvelle qui sera pour tout le peuple *le sujet d'*une grande joie. — C'est qu'aujourd'hui, dans la ville de David, il vous est né un Sauveur, qui est le Christ, le Seigneur. » — *Et un peu après :* « On lui donna le nom de *Jésus*, qui était le nom que l'ange lui avait donné avant qu'il fût conçu dans le sein *de sa mère.* »

4. Matthieu, I, 21 : « Et elle enfantera un Fils à qui vous donnerez le nom de *Jésus;* parce que ce sera lui qui sauvera son peuple de ses péchés. »

5. Isaïe, IX, 6 : « Car un petit enfant nous est né, et un Fils nous a été donné; il portera sur son épaule la marque de sa principauté; et il sera appelé l'Admirable, le Conseiller, Dieu, le Fort, le Père du siècle futur, le Prince de la paix. »

6. *Id., LXI.* 1 : « L'esprit du Seigneur s'est reposé sur moi; car le Seigneur m'a rempli de son onction, il m'a envoyé pour annoncer *sa parole* à ceux qui sont doux, pour guérir ceux qui ont le cœur brisé *de douleur*, etc. »

7. Luc, IV, 18 : « L'esprit du Seigneur s'*est reposé* sur moi; c'est pourquoi il m'a consacré par son onction, il m'a envoyé prêcher l'Evangile aux pauvres, etc. »

8. *Psaume XLIV*, 8 : « Vous avez aimé la justice et haï l'iniquité; c'est pourquoi, ô Dieu! votre Dieu vous a oint d'une huile de joie d'une manière plus excellente que tous ceux qui ont participé à votre *gloire.* »

9. *Psaume LXXXVIII*, 21, 36, 38 : « J'ai trouvé David, mon serviteur, et je l'ai oint de mon huile sainte; — j'ai fait à David un serment irrévocable par mon saint *nom;* et je ne lui mentirai point; — que sa race demeurera éternellement, — et son trône sera éternel en ma présence comme le soleil, comme la lune qui est dans son plein, et comme *l'arc qui est* dans le ciel un témoin fidèle. »

10. *Actes, IV*, 27-28 : « Hérode et Ponce-Pilate, avec les gentils et le peuple d'Israël, se sont unis ensemble dans cette ville contre votre saint Fils Jésus, que vous avez consacré par votre

onction, — pour faire tout ce que votre puissance et votre conseil avait ordonné *comme* devant être fait. »

11. *Id., X,* 38 : « Vous savez.... comment Dieu a oint de l'Esprit-Saint Jésus de Nazareth, qui *allant de lieu en lieu,* faisait du bien *partout,* et guérissait tous ceux qui étaient sous la puissance du diable, parce que Dieu était avec lui. »

12. *I Rois, X,* 1 : « En même temps Samuel prit une petite fiole d'huile, qu'il répandit sur la tête de Saül, et il le baisa, et lui dit : C'est le Seigneur qui, par cette onction, vous sacre pour prince sur son héritage; et vous délivrerez son peuple de la main de ses ennemis qui l'environnent. Voici la marque que vous aurez que c'est Dieu qui vous a sacré pour prince. »

13. *Ibid., XVI,* 13 : « Samuel prit donc la corne pleine d'huile, et il le sacra au milieu de ses frères; depuis ce temps-là l'esprit du Seigneur fut toujours avec David. »

14. Jean, I, 14, 16, 41 : « Le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous; et nous avons vu sa gloire, la gloire du Fils unique du Père, nous l'avons vu plein de grâce et de vérité. — Nous avons tous reçu de sa plénitude, et grâce pour grâce.... — Nous avons trouvé le Messie, c'est-à-dire le Christ. »

15. *Apocal., XVII,* 14 : « Ils combattent contre l'Agneau, et l'Agneau les vaincra, parce qu'il est le Seigneur des seigneurs, et le Roi des rois. »

16. *Ibid., XIX,* 16 : « Et il porte écrit sur son vêtement et sur sa cuisse : le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs. »

17. *Hébreux, III,* 1-2 : « Considérez Jésus l'apôtre et le pontife de la religion que nous professons. — Qui est fidèle à celui qui l'a établi, comme Moïse lui a été fidèle dans toute sa maison. »

18. *Ibid., V,* 5-10 : « Jésus-Christ ne s'est pas élevé de lui-même à la dignité de souverain pontife; mais celui qui l'y a élevé est celui qui lui a dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui. — Comme il lui a dit dans un autre endroit : Vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech. — Aussi, durant les jours de sa chair, ayant offert, avec de grands cris et avec larmes, ses prières et ses supplications à celui qui le pouvait tirer de la mort, il a été exaucé à cause de son humble respect. — Quoiqu'il fût le Fils de Dieu, il a appris l'obéissance par tout ce qu'il a souffert. — Et son œuvre étant consommée, il est devenu l'auteur du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent, — Dieu l'ayant déclaré Pontife selon l'ordre de Melchisédech. »

19. I Pierre, II, 25 : « Vous étiez comme des brebis égarées;

mais maintenant vous êtes retournés au Pasteur et à l'Evêque de vos âmes. »

20. *Colossiens, I,* 18-20 : « Et il est le chef ou la tête du corps de l'Eglise, il est les prémices, le premier-né d'entre les morts, en sorte qu'il est le premier de tous, — parce qu'il a plu *au Père* de le faire le centre de toutes choses, et de réconcilier toutes choses par lui, en pacifiant par le sang qu'il a répandu sur la croix, tant ce qui est sur la terre, que ce qui est dans le ciel. »

21. *Ibid., II,* 9-10 : « C'est en lui que la plénitude de la divinité habite corporellement; et c'est en lui que vous en êtes remplis, lui qui est le chef de toutes principautés et de toutes puissances. »

22. *Ephésiens, I,* 3, 6, 16, 17, 20, 21 : « Béni soit le Dieu et le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui nous a comblés de toutes sortes de bénédictions, etc. — afin que la louange et la gloire en soit donnée à sa grâce, par laquelle il nous a rendus agréables en son Fils bien-aimé, etc. — Je ne cesse point de rendre grâces pour vous, en me souvenant de vous dans mes prières, afin que le Dieu de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Père de toute gloire, vous donne l'esprit de sagesse et de révélation, etc., — le ressuscitant d'entre les morts, et le faisant asseoir à sa droite dans le ciel, — au-dessus de toutes les principautés et de toutes les puissances, de toutes les vertus, de toutes les dominations, etc. »

23. JEAN, X, 30, 36, 38 : « Mon Père et moi, nous sommes une même chose. — Pourquoi dites-vous que je blasphème, moi que mon Père a sanctifié et a envoyé dans le monde, parce que j'ai dit : je suis le Fils de Dieu? — Mon Père est en moi, et moi dans mon Père. »

24. *Hébreux, I,* 1-3 : « Dieu ayant parlé autrefois à nos pères en diverses occasions et en diverses manières, par les prophètes, — nous a parlé tout nouvellement, et de nos jours, par son propre Fils, qu'il a fait héritier de toutes choses, et par qui il a créé les siècles. — Et comme il est la splendeur de sa gloire, et l'empreinte de sa substance, etc. »

25. *Apocal., I,* 17-18 : « Je suis le premier et le dernier, — et celui qui vit; j'ai été mort, mais voilà que je vis dans les siècles des siècles; et j'ai les clefs de la mort et de l'enfer. »

26. MATTHIEU, XXVIII, 18 : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. »

27. DANIEL, VII, 13-14 : « Je considérais ces choses dans une vision de nuit, et je vis comme le Fils de l'Homme qui venait avec

les nuées du ciel, qui s'avança jusqu'à l'Ancien des jours; ils le présentèrent devant lui. — Et il lui donna la puissance, l'honneur et la royauté; et tous les peuples, toutes les tribus et toutes les langues le serviront : sa puissance est une puissance éternelle, qui ne lui sera point ôtée, et son royaume ne sera jamais détruit. »

28. *Philippiens, II,* 5, 7, 9, 11 : « Soyez dans le même sentiment où a été Jésus-Christ, qui ayant la forme et la nature de Dieu, n'a point cru que ce fût une usurpation pour lui d'être égal à Dieu : — mais il s'est anéanti lui-même, etc. — C'est pourquoi Dieu l'a élevé et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom, — afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, — et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père. »

29. Luc, XV, 6, 22, 24 : « Réjouissez-vous avec moi, parce que j'ai retrouvé ma brebis qui était perdue, etc. — Alors le père dit à ses serviteurs : Apportez-moi promptement la plus belle robe, et l'en revêtez; et mettez lui un anneau au doigt et des souliers à ses pieds. — Amenez un veau gras et le tuez; faisons bonne chère et réjouissons-nous : — parce que mon fils que voici était mort, et il est ressuscité; il était perdu, et il est retrouvé. »

30. Luc, XI, 21-22 : « Lorsque le fort armé garde sa maison, tout ce qu'il possède est en sûreté.—Mais s'il en survient un autre plus fort que lui, qui le surmonte, il lui enlèvera toutes les armes dans lesquelles il mettait sa confiance, et il partagera ses dépouilles. »

31. *Romains, VIII,* 1-2 : « Ainsi il n'y a point maintenant de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, qui ne se conduisent point selon la chair. — Parce que la loi de l'esprit de vie qui est en Jésus-Christ m'a délivré de la loi du péché et de la mort. »

32. *I Corint., VI,* 20 : « Car vous avez été rachetés à un grand prix. Glorifiez donc et portez Dieu dans votre cœur. »

33. I Pierre, I, 18-19 : « Ce n'a point été par des choses corruptibles, comme de l'or ou de l'argent, que vous avez été rachetés de la vaine superstition où vous avait fait vivre la tradition de vos pères; — mais par le précieux sang de Jésus-Christ, cet Agneau sans tache et sans défaut. »

34. *Psaume VIII,* 8 : « Vous avez mis toutes choses sous ses pieds.

35. *Romains, XIV,* 9 : « C'est pour cela même que Jésus-Christ est mort, et qu'il est ressuscité, afin d'acquérir une souveraine domination sur les morts et sur les vivants. »

36. *Apocalypse*, *XIX*, 16 : « Le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs. »

37. *Ibid.*, *XVII*, 14 : « Ils combattront contre l'Agneau, et l'Agneau les vaincra, parce qu'il est le Seigneur des seigneurs, et le Roi des rois. »

38. MATTHIEU, XXV, 31-32 : « Quand le Fils de l'Homme viendra dans sa majesté, accompagné de tous ses anges, il s'assiéra sur le trône de sa gloire. — Et toutes les nations étant assemblées devant lui, il séparera les uns d'avec les autres, etc. »

39. *I Corint.*, *XV*, 24-28 : « Et alors ce sera la fin, lorsqu'il aura remis son royaume à Dieu son Père, et qu'il aura détruit tout empire, toute domination et toute puissance. — Car Jésus-Christ doit régner jusqu'à ce que son Père ait mis tous ses ennemis sous ses pieds. — Or, la mort sera le dernier ennemi qui sera détruit, car *Dieu* lui a mis tout sous les pieds, lui a tout assujetti. Mais quand elle dit : — Que tout lui est assujetti, il est indubitable qu'il faut en excepter celui qui lui a assujetti toutes choses. — Lors donc que toutes choses auront été assujetties au Fils, alors le Fils sera lui-même assujetti à celui qui lui aura assujetti toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous. »

40. *Psaume CIX*, 1-3 : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite ; — jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pied. — Le Seigneur fera sortir de Sion le sceptre de votre puissance ; régnez au milieu de vos ennemis. »

41. LUC, 3, 16-17 : « C'est lui qui vous baptisera dans le Saint-Esprit et dans le feu. — Il a le van à la main, et il nettoiera son aire ; il amassera le blé dans son grenier, et il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais. — *Et un peu après :* On entendit une voix du ciel, *qui dit :* Vous êtes mon Fils bien-aimé, c'est en vous que j'ai mis toute mon affection. »

42. LUC, XX, 13 : « Le maître de la vigne dit : Que ferai-je ? j'enverrai mon fils bien-aimé ; peut-être qu'en le voyant, ils auront quelque respect pour lui. »

43. MATTHIEU, XVII, 5 : « Il sortit de cette nuée une voix qui fit entendre ces paroles : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toute mon affection : écoutez-le. »

44. MATTHIEU, I, 23 : « La Vierge concevra, et elle enfantera un fils, à qui on donnera le nom d'Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous. »

45. ISAÏE, VII, 14 : « Et il sera appelé Emmanuel. »

46. *Actes*, *IV*, 11-12 : « Il est cette pierre que vous, architectes,

avez rejetée, et qui a été faite la principale pierre de l'angle. Et il n'y a de salut par aucun autre; car aucun autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes, pour qu'ils puissent être sauvés. »

Question X.

Que nous propose à croire le troisième article, *A été conçu du Saint-Esprit?*

Cet article déclare que ce même souverain Seigneur, qui, sans avoir de mère, est engendré de Dieu le Père de toute éternité, est descendu du ciel par amour pour nous, et a pris notre nature, ayant été conçu dans la suite des temps à Nazareth, et étant né à Bethléem, sous César-Auguste, de la Vierge Marie, sans avoir de père, mais par l'effet de l'opération toute-puissante de l'Esprit-Saint, en sorte que, par un miracle incompréhensible, le Verbe s'est fait chair et Dieu s'est fait homme, et que Marie est devenue mère de Dieu en même temps qu'elle est restée vierge.

Cette conception et cette génération temporelle du Fils de Dieu renferme les éléments du salut et de la rédemption du monde, et est le modèle de notre régénération à nous-mêmes; grâce à ce prodige de la divine miséricorde, nous pouvons, quoique enfants d'Adam pécheur, conçus d'une semence impure et nés enfants de colère, recouvrer la pureté de l'homme primitif, et de charnels que nous étions jusque-là, devenir spirituels et vraiment enfants de Dieu en Jésus-Christ, à qui le Père éternel a voulu que ses élus se rendent conformes, pour qu'il soit ainsi, comme le dit saint Paul, *le premier-né entre plusieurs frères* (X).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. MICHÉE, V, 2 : « Et vous, Bethléem Ephrata, vous êtes petite entre les villes de Juda; mais c'est de vous que sortira celui qui

---

X.

Quid credendum proponit tertius articulus, Conceptus est de Spiritu Sancto?

Eumdem testatur Dominum, qui jam inde ab æterno genitus à Deo Patre sine matre fuit, propter nos de cœlis descendisse, et humanam assumpsisse naturam, quâ temporaliter et conceptus fuit in Nazareth, et sub Cæsare Augusto in Bethleem natus sine Patre ex illibata Virgine, operante scilicet in illa sic Spiritus Sancti virtute, ut (quod admirationem omnem excedit) Verbum caro, et Deus homo fieret : atque Maria simul Dei Mater et virgo esset.

Hæc Filii Dei temporalis conceptio et generatio, humanæ salutis ac redemptionis primordia continet, nostræque est forma regenerationis. Quâ fit, ut maledicti Adæ filii de immundo semine concepti, et iræ filii nati purificemur : tum ut è carnalibus spirituales, ac planè filii Dei efficiamur in Christo, cui Pater æternus conformes fieri voluit electos, *ut sit ipse*, quemadmodum Paulus ait, *in multis fratribus primogenitus*.

doit régner dans Israël, dont la génération est dès le commencement, dès l'éternité. »

2. JEAN, I, 1-2 : « Au commencement était le Verbe; et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. — Il était au commencement en Dieu. »

3. *Ibid.*, XVI, 28, 29, 30 : « Je suis sorti de mon Père et je suis venu dans le monde; maintenant je laisse le monde et je m'en vais à mon Père. — Ses disciples lui dirent :.... — C'est pour cela que nous croyons que vous êtes sorti de Dieu. »

4. ISAÏE, LIII, 8 : « Qui racontera sa génération? »

5. JEAN, VI, 40, 46, 51 : « Telle est la volonté de mon Père qui m'a envoyé. — Ce n'est pas qu'aucun homme ait vu le Père, si ce n'est celui qui est de Dieu, celui-là a vu le Père. — Je suis le pain vivant descendu du ciel. »

6. *Galat., IV, 4* : « Lorsque le temps a été accompli, Dieu a envoyé son Fils formé d'une femme, et assujetti à la loi. »

7. *Rom., I,* 2-3 : « Qu'il avait promis auparavant par ses prophètes dans les Ecritures saintes, — touchant son Fils, qui lui est né selon la chair du sang de David. »

8. MATTHIEU, I, 18, 20, 21 : « Marie, sa mère, étant fiancée à Joseph, se trouva grosse, avant qu'ils eussent été ensemble, ayant conçu dans son sein *en vertu de l'opération* du Saint-Esprit, etc. — Car ce qui est né en elle, *a été formé par le* Saint-Esprit. — Elle enfantera un Fils, à qui vous donnerez le nom de Jésus. »

9. LUC, I, 26, 27, 30, 31 : « L'ange Gabriel fut envoyé de Dieu en une ville de Galilée appelée Nazareth, — à une vierge qui était fiancée à un homme de la maison de David, nommé Joseph, et cette vierge s'appelait Marie. — Et l'ange lui dit : Ne craignez point, Marie, car vous avez trouvé grâce devant Dieu. Vous allez concevoir dans votre sein, et vous enfanterez un fils à qui vous donnerez le nom de Jésus. »

10. *Ibid., II,* 1, 4, 7 : « On publia un édit de César-Auguste, pour faire un dénombrement de toute la terre, etc. — Joseph partit aussi de la ville de Nazareth, qui est en Galilée, et vint en Judée à la ville de David, appelée Bethléem, parce qu'il était de la maison et de la famille de David, — pour se faire enregistrer avec Marie, son épouse, qui était grosse. — Pendant qu'ils étaient là, il arriva que le temps auquel elle devait accoucher s'accomplit. — Et elle enfanta son fils premier-né. »

11. ISAÏE, VII, 14 : « La Vierge concevra et enfantera un fils. »

12. JÉRÉMIE, XXXI, 22 : « Le Seigneur a créé un nouveau

prodige, une femme environnera un homme *de son chaste sein.* »

13. Ézéchiel, XLIV, 2 : « Le Seigneur me dit : Cette porte demeurera fermée ; elle ne sera point ouverte, et nul homme n'y passera, parce que le Seigneur, le Dieu d'Israël, est entré par cette porte, et elle demeurera fermée pour le prince. »

14. Jean, III, 5 : « Si quelqu'un ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. »

15. I Pierre, II, 1-2 : « Vous donc, vous étant dépouillés de toute sorte de malice, de tromperie, de dissimulation, d'envie et de médisance, — comme des enfants nouvellement nés, désirez ardemment le lait spirituel et tout pur, afin qu'il vous fasse croître pour le salut. »

16. *Ibid., III,* 21 : « Ce qui (l'arche) était la figure à laquelle répond maintenant le baptême. »

17. *Hébreux, II,* 3-4 : « Comment pourrons-nous l'éviter (notre punition), si nous négligeons le véritable salut, qui, ayant été d'abord annoncé par le Seigneur même, a été confirmé parmi nous, par ceux qui l'ont entendu, — et auxquels Dieu a rendu témoignage par les miracles, les prodiges, les différents effets de sa puissance, et par la distribution des grâces du Saint-Esprit, qu'il a partagées comme il lui a plu. »

18. *Ibid., VII,* 25 : « Il peut toujours sauver ceux qui s'approchent de Dieu par son entremise, étant toujours vivant pour intercéder pour nous. »

19. *Tite, III,* 5-6 : « Il nous a sauvés par l'eau de la renaissance et par le renouvellement du Saint-Esprit ; — qu'il a répandu sur nous avec une riche profusion par Jésus-Christ notre Sauveur. »

20. Job, XIV, 4 : « Qui peut rendre pur celui qui est né d'un sang impur ? N'est-ce pas vous seul qui le pouvez ? »

21. *Ephés., II,* 3-6 : « Nous étions par nature enfants de colère, aussi bien que les autres ; — Mais Dieu qui est riche en miséricorde, poussé par son amour extrême pour nous, — lorsque nous étions morts par nos péchés, nous a rendu la vie en Jésus-Christ par la grâce duquel vous êtes sauvés : — Et il nous a ressuscités avec lui, et nous a fait asseoir dans le ciel en Jésus-Christ. »

22. *Romains, VI,* 3-4 : « Nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort. — Nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir au péché, afin que, comme Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire de son Père, nous marchions aussi dans *les sentiers* d'une vie nouvelle. »

23. *Ibidem, VIII*, 1, 4, 12, 14, 17, 29 : « Ainsi il n'y a point maintenant de damnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, et qui ne marchent point selon les inclinations de la chair, parce que la loi de l'esprit de vie, qui est en Jésus-Christ, m'a délivré de la loi du péché et de la mort. — Car ce qu'il était impossible que la loi fît, parce qu'elle était rendue impuissante par *les révoltes de* la chair, Dieu, en envoyant son propre Fils, revêtu d'une chair semblable à celle qui est assujettie au péché, a condamné le péché par le péché lui-même ou par la chair *qui en était le siége*, afin que la justice de la loi soit accomplie en nous, qui ne nous conduisons pas selon la chair, mais selon l'esprit. — Ainsi, M. F., nous ne sommes point redevables à la chair, pour vivre selon la chair. — Car si vous vivez selon la chair, vous mourrez ; mais si vous faites mourir par l'esprit les œuvres de la chair, vous vivrez ; car tous ceux qui sont poussés par l'esprit de Dieu, sont les enfants de Dieu. — Si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers ; héritiers de Dieu, cohéritiers de Jésus-Christ, pourvu toutefois que nous souffrions avec lui, afin que nous soyons glorifiés avec lui. — Ceux qu'il a connus par sa prescience, il les a aussi prédestinés à être conformes à l'image de son Fils, afin que celui-ci soit l'aîné entre plusieurs frères. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. Le concile d'Ephèse, can. XIII (1) : « Nous ne disons pas que la nature de Dieu ait été changée ou convertie en chair, ni qu'elle ait été transformée dans un homme composé d'âme et de corps ; mais nous disons que le Verbe s'est uni substantiellement un corps animé d'une âme raisonnable, et que par une opération ineffable et incompréhensible il s'est fait homme, et a pu être appelé le fils de l'homme, non par la simple conformité des volontés, ou par la simple adoption d'une personne humaine, mais par l'union de deux natures différentes. Et cependant ces deux natures réunies ne font qu'un Christ et un seul Fils de Dieu, non que leur union fasse cesser leur différence, mais parce que ces deux natures, nous voulons dire la divinité et l'humanité, nous ont donné par leur

(1) Le concile d'Ephèse n'a porté que six canons, et aucun de ces six canons ne ressemble à celui-ci. Je conjecture que Canisius a pris par inadvertance pour un canon du concile d'Ephèse le treizième chapitre ou paragraphe d'une lettre doctrinale de saint Cyrille ou de quelque autre Père, insérée parmi les actes de ce concile. Il est certain que plusieurs de ces lettres renferment des passages qui ont bien de la ressemblance avec celui que Canisius donne ici pour un treizième canon du concile même. — V. *Conc. Labb.*, t. III, *ad ann.* 431.

union mystérieuse et vraiment ineffable un seul Seigneur, un seul Christ, un seul Fils de Dieu. »

2. S. Jérôme, *Lib. adv. Helvid.*, présente d'excellentes preuves de la perpétuelle virginité de la sainte Mère de Dieu.

3. S. Ambroise, *Epist. LXXXI (aliàs XLII) ad Syric. Pap.* : « Ceux-là trahissent bien la perversité de leurs pensées, qui disent : c'est une vierge qui a conçu, mais elle n'était plus vierge quand elle a enfanté. Car puisque l'enfantement n'est que la suite de la conception, si une vierge a pu concevoir, elle a par là même pu enfanter. Mais si l'on refuse de croire là-dessus ce qu'enseigne le corps des évêques, qu'on daigne du moins ajouter foi aux oracles du Christ, qu'on daigne ajouter foi au témoignage des anges qui ont déclaré que rien n'est impossible à Dieu. Qu'on daigne ajouter foi au symbole des apôtres, que l'Eglise romaine conserve inaltérable. Marie entendit la voix de l'ange, et elle qui avait dit auparavant : *Comment cela se fera-t-il?* sans faire de questions sur la manière dont l'enfantement aura lieu, elle ne répond plus que ces mots : *Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole.* C'est là vraiment la Vierge qui a conçu dans son sein, la Vierge qui a enfanté un fils. Car il est écrit : *Voici que la Vierge concevra dans son sein, et elle enfantera un fils.* Le prophète ne dit pas seulement que la Vierge concevra, mais il ajoute qu'elle enfantera aussi. Eh! quelle est cette porte du sanctuaire, cette porte tournée vers l'orient, qui demeure fermée, sans qu'aucun autre puisse passer par elle que le Dieu d'Israël seul? Cette porte est-elle autre que Marie, par laquelle le Rédempteur est entré dans le monde? Elle est la porte de la justice, selon ce qui a été dit : *Laissez-nous accomplir toute justice.* Marie est cette porte dont il est écrit que *le Seigneur passera par elle, et* qu'*elle sera fermée* après l'enfantement, parce qu'elle a enfanté étant vierge, comme elle était vierge quand elle avait conçu. Et comment refuser de croire que Marie a pu enfanter d'une manière contraire à l'ordre habituel des lois de la nature, après que contrairement à ces mêmes lois la mer a rebroussé son cours à la vue du peuple de Dieu, qu'une source abondante est sortie d'une roche aride, que les eaux de la mer se sont condensées de manière à former comme un mur? Il n'y a donc rien d'incroyable à ce qu'un homme soit né d'une vierge, puisqu'un rocher a bien pu se fondre en eau, un vaste fleuve sortir d'une petite source, que le fer a bien pu flotter sur les eaux, et un homme y marcher comme sur la terre ferme. Quoi! si l'eau a pu porter un homme, une vierge n'a pas pu enfanter un homme,

et cet homme-là précisément dont il est écrit : *Le Seigneur leur enverra un homme qui pourra les sauver, et le Seigneur sera connu des Egyptiens* (ISAÏE, XIX, 20).

Question XI.

Que contient le quatrième article, *A souffert sous Ponce-Pilate?*

Cet article nous fait entendre que Jésus-Christ, après avoir achevé le cours de ses sublimes prédications et de ses miracles, a livré son dernier combat pour la rédemption de nous tous qui, sans lui, étions à jamais perdus. Ainsi cet agneau sans tache, quoiqu'il fût l'innocence même, que dis-je? tout Dieu, tout immortel qu'il était, a voulu nous montrer l'excès de son amour pour nous, en endurant de la part des méchants les plus affreux tourments et le dernier supplice; et c'est pour cela qu'il n'a point cherché à se soustraire, soit à l'inique sentence d'un juge impie tel que Pilate, soit au supplice ignominieux de la croix, affrontant pour nous la mort la plus cruelle, et consentant à recevoir la sépulture dans un tombeau étranger, pour être ainsi tout à nous, à la mort comme à la vie.

Cette passion du Christ, son sang versé, sa croix, ses plaies, sa mort enfin, sont pour tous les pécheurs une source intarissable de consolation, de salut et de vie, pourvu toutefois que nous lui obéissions comme à notre chef, et que nous compatissions à ses souffrances, afin d'être un jour glorifiés avec lui. Car c'est *pour ceux qui lui obéissent, et pour eux tous*, sans exception, *qu'il est devenu l'auteur du salut éternel* (XI).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Actes, X, 37-39* : « Vous savez, dit saint Pierre, ce qui est arrivé dans toute la Judée, et qui a commencé par la Galilée,

---

XI.

Quid continet articulus quartus. Passus sub Pontio Pilato?

Ostendit Christum, cùm præclarè docendi, et miracula patrandi finem fecisset, suum pro nobis, qui peribamus, redimendis agonem tandem absolvisse. Itaque licet agnus esset absque macula innocentissimus, immò et Deus simul immortalis, tamen ut charitatem erga nos suam maximam declararet, passus est ille volens à scelestissimis extrema et acerbissima quæque : unde nec judicium impii judicis Pilati quamvis iniquissimum, neque crucem, probrosissimum supplicii genus, defugit, mortem pro nobis crudelissimam adiens, et sepulturam in alieno etiam monumento delatam non recusans : totum ut se vivens et moriens donaret atque impenderet mortalibus.

Quæ Christi passio, sanguis, crux, vulnera et mors, peccatoribus consolationem, sanitatem, virtutem et vitam continuè exhibent, si tamen paremus et compatimur capiti, ut ita simul et conglorificemur. *Consummatus enim factus est omnibus obtemperantibus sibi causa salutis æternæ.*

après le baptême que Jean a prêché : — comment Dieu a oint de l'Esprit-Saint et de sa vertu Jésus de Nazareth, qui, allant de lieu en lieu, faisait du bien partout, et guérissait tous ceux qui étaient sous la puissance du diable, parce que Dieu était avec lui. — Cependant ils l'ont fait mourir, en l'attachant à une croix. »

2. Matthieu, XXVII, 50 : « Mais Jésus jetant encore un grand cri, rendit l'esprit. »

3. Marc, XV, 24 : « Et après l'avoir crucifié, ils partagèrent ses vêtements, etc. »

4. Isaïe, L, 6-7 : « J'ai abandonné mon corps à ceux qui me frappaient, et mes joues à ceux qui m'arrachaient le poil de la barbe : je n'ai point détourné mon visage de ceux qui me couvraient d'injures et de crachats. — Le Seigneur Dieu est mon protecteur, c'est pourquoi je n'ai point été confondu ; j'ai présenté mon visage comme une pierre très-dure, car je sais que je n'aurai point à rougir. »

5. *Ibid., LIII*, 1, 10-12 : « Qui a cru à notre parole? et à qui le bras du Seigneur a-t-il été révélé? — Il s'élèvera comme un arbrisseau devant le Seigneur, et comme un rejeton d'une terre aride. Il est sans beauté, sans éclat. Nous l'avons vu, et il n'avait rien qui plût à l'œil ; ainsi nous l'avons méconnu. — Il nous a paru un objet de mépris, le dernier des hommes, un homme de douleurs, qui sait ce que c'est que de souffrir. Son visage était comme caché; il paraissait méprisable, et nous ne l'avons point reconnu. — Il a pris véritablement nos langueurs, il s'est chargé lui-même de nos douleurs. Nous l'avons considéré comme un lépreux, comme un homme frappé de Dieu et humilié. — Il a été percé de plaies pour nos iniquités, il a été brisé pour nos crimes. Le châtiment qui devait nous procurer la paix est tombé sur lui, et nous avons été guéris par ses meurtrissures. — Nous nous étions tous égarés comme des brebis *sans pasteur;* chacun s'était détourné pour suivre sa voie, et le Seigneur l'a chargé de l'iniquité de nous tous. — Il a été offert, parce que lui-même l'a voulu, et il n'a point ouvert la bouche pour se plaindre ; il sera mené à la mort comme une brebis qu'on va égorger ; il demeurera dans le silence, sans ouvrir la bouche, comme un agneau est muet devant celui qui le tond. — Il est mort au milieu des douleurs, ayant été condamné par des juges : qui racontera sa génération ? Car il a été retranché de la terre des vivants ; je l'ai frappé à cause des crimes de mon peuple. — Et le Seigneur lui donnera les impies pour sa sépulture, et les riches pour sa mort ; parce qu'il n'a point commis d'iniquité,

et que le mensonge n'a jamais été dans sa bouche. — Il a livré son âme à la mort ; il a été mis au nombre des scélérats ; il a porté les péchés de plusieurs, et il a prié pour les violateurs de la loi. »

6. Jean, I, 29 : « Le lendemain Jean vit venir Jésus à lui, et il dit : Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui efface les péchés du monde. »

7. *Hébreux, VII*, 26-27 : « Car il était bien raisonnable que nous eussions un Pontife comme celui-ci, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, et plus élevé que les cieux, — qui ne fût point obligé, comme les autres pontifes, d'offrir tous les jours des victimes, premièrement pour ses propres péchés, et ensuite pour ceux du peuple. »

8. I Pierre, I, 19 : « Vous avez été rachetés par le précieux sang du Christ, cet agneau sans tache et sans défaut. »

9. I Pierre, II, 22-24 : « Lui qui n'avait commis aucun péché, et de la bouche duquel nulle parole trompeuse n'est jamais sortie. — Quand on l'a chargé d'injures, il n'a point répondu par des injures, quand on l'a maltraité, il n'a point fait de menaces; mais il s'est livré entre les mains de celui qui le jugeait injustement. — C'est lui qui a porté nos péchés en son corps sur la croix, afin qu'étant morts au péché, nous vivions pour la justice : c'est par ses meurtrissures que vous avez été guéris. »

10. *Apocalypse, I*, 17-18 : « Je suis le premier et le dernier, — et celui qui vit ; j'ai été en état de mort, mais voilà que je suis vivant dans les siècles des siècles ; et j'ai les clefs de la mort et de l'enfer. »

11. *I Timothée, VI*, 13-16 : « Je vous ordonne devant Dieu qui vivifie tout, et devant Jésus-Christ, qui a rendu sous Ponce-Pilate un si bon témoignage, de garder les préceptes que je vous donne, en vous conservant sans tache et sans reproche jusqu'à l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Que doit faire paraître en son temps celui qui est infiniment heureux, qui est le seul puissant, le Roi des rois, et le Seigneur des seigneurs ; — qui seul possède l'immortalité, etc. »

12. *Romains, V*, 6-10 : « En effet, pourquoi, lorsque nous étions encore dans les langueurs de nos iniquités, Jésus-Christ est-il mort dans le temps pour des impies? — Car à peine quelqu'un voudrait-il mourir pour un juste : peut-être néanmoins que quelqu'un aurait le courage de donner sa vie pour un homme de bien. — Mais ce en quoi Dieu fait surtout éclater son amour pour nous, c'est que, lorsque nous étions encore pécheurs, Jésus-Christ est

mort pour nous dans le temps. Maintenant donc que nous sommes justifiés par son sang, nous serons à plus forte raison délivrés par lui de la colère *de Dieu*. — Car si, lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous avons été réconciliés avec lui par la mort de son Fils, à plus forte raison, étant maintenant réconciliés avec lui, nous serons sauvés par la vie de ce même Fils. »

13. JEAN, XV, 13 : « Personne ne peut montrer plus d'amour qu'en donnant sa vie pour ses amis. »

14. *Ibid., XVIII*, 4-5 : « Cependant Jésus qui savait tout ce qui devait lui arriver, vint au-devant d'eux et leur dit : Qui cherchez-vous ? — Ils répondirent : Jésus de Nazareth, etc. »

15. *Ibid., XIX*, 11 : « Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, s'il ne vous avait été donné d'en-haut. »

16. *Ibid., III*, 14-17 : « Comme Moïse dans le désert éleva en haut le serpent, il faut de même que le Fils de l'Homme soit élevé en haut ; — afin que tout homme qui croit en lui ne périsse point, mais entre en possession de la vie éternelle. — Car Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui, ne périsse point, mais soit mis en possession de la vie éternelle. — Car Dieu n'a point envoyé son Fils dans le monde pour condamner le monde, mais afin que le monde soit sauvé par lui. »

17. MATTHIEU, XXVII, 2-26 : « Et l'ayant lié, ils l'emmenèrent, et le mirent entre les mains de Ponce-Pilate, gouverneur. — Et *Pilate* leur accorda la grâce de Barabbas ; et ayant fait fouetter Jésus, il le leur abandonna pour être crucifié. »

18. MARC, XV, 15 : « Enfin Pilate voulant contenter le peuple, leur délivra Barabbas ; et ayant fait fouetter Jésus, il le leur livra pour être crucifié. »

19. LUC, XXIII, 24-25 : « Enfin Pilate ordonna que ce qu'ils demandaient fût exécuté. — Alors il leur fit donner celui qui avait été mis en prison pour crime de sédition et de meurtre, selon qu'ils l'avaient désiré ; et il abandonna Jésus à leur volonté. »

20. JEAN, XIX, 16 : « Alors il leur abandonna Jésus pour qu'ils le missent en croix. »

21. *Actes, XIII*, 28-29 : « Et ne trouvant en lui rien qui méritât la mort, ils demandèrent à Pilate qu'il le fit mourir. — Et lorsque tout ce qui avait été écrit de lui fut accompli, on le descendit de la croix et on le mit dans un tombeau. »

22. *Sagesse, II*, 1, 12-21 : « En effet, les méchants ont dit dans l'égarement de leurs pensées : Faisons tomber le juste dans nos piéges, parce qu'il nous incommode, qu'il est contraire à

notre manière de vivre, qu'il nous reproche les violements de la loi, et qu'il nous déshonore en décriant les fautes de notre conduite. — Il assure qu'il a la science de Dieu, et il se donne le nom de Fils de Dieu. — Il est devenu le censeur de nos pensées mêmes. — Sa seule vue nous est insupportable, parce que sa vie n'est pas semblable à celle des autres, et qu'il suit une conduite bien différente. — Il nous considère comme des gens qui ne s'occupent qu'à des niaiseries; il s'abstient de notre manière de vivre, comme d'une chose impure; il préfère ce que les justes attendent à la mort, et il se glorifie d'avoir Dieu pour père. — Voyons donc si ses paroles sont véritables : éprouvons ce qui lui arrivera, et nous verrons quelle sera sa fin. — Car s'il est véritablement le Fils de Dieu, *Dieu* prendra sa défense, et le délivrera des mains de ses ennemis. — Eprouvons-le par les outrages et les tourments, afin que nous reconnaissions quelle est sa douceur, et que nous fassions l'épreuve de sa patience. — Condamnons-le à la mort la plus infâme; car si ses paroles sont véritables, Dieu prendra soin de lui. — Les impies ont eu ces pensées, et ils se sont égarés, parce que leur propre malice les a aveuglés. »

23. *Hébreux, XII*, 2-4 : « Jetant les yeux sur Jésus, l'auteur et le consommateur de la foi, qui, en vue de la joie qui lui était proposée, a souffert la croix, en méprisant la confusion, et est maintenant assis à la droite du trône de Dieu. — Pensez donc en vous-mêmes à celui qui a essuyé une si grande contradiction de la part des pécheurs, afin que vous ne vous découragiez point, et que vous ne tombiez point dans l'abattement; — car vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang, en combattant contre le péché. »

24. *Philippiens, II*, 8 : « Il s'est rabaissé lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix. »

25. *Romains, V*. Voir plus haut, même question, témoignage 12.

26. Matthieu, XXVII, 59-60 : « Joseph ayant donc reçu le corps, l'enveloppa dans un linceul blanc, — et le mit dans un sépulcre tout neuf qu'il s'était fait tailler *pour lui-même* dans la pierre. »

27. *Tite, II*, 14 : « Qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de nous purifier, pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service, et fervent dans les bonnes œuvres. »

28. *Galates, I*, 4 : « Qui s'est livré lui-même pour nos péchés, et pour nous retirer de la corruption du siècle présent, selon la volonté de Dieu notre Père. »

29. Isaïe, LIII, 12 : « Il a porté les péchés de plusieurs. »

30. I Pierre, I, 18-19 : « Sachant que ce n'a point été par des choses corruptibles, comme de l'or ou de l'argent, que vous avez été rachetés de la vaine superstition où vous avait fait vivre la tradition de vos pères ; — mais par le précieux sang de Jésus-Christ, cet Agneau sans tache et sans défaut. »

31. I Jean, I, 7 : « Mais si nous marchons dans la lumière, comme il est lui-même dans la lumière, nous sommes en société avec lui comme lui avec nous ; et le sang de Jésus-Christ son Fils nous purifie de tout péché. »

32. *Apocalypse, I,* 5 : « Il nous a aimés, et nous a lavés de nos péchés dans son sang. »

33. *Ephésiens*, *I,* 7 : « En qui nous trouvons la rédemption par son sang, et la rémission de nos péchés selon les richesses de sa grâce. »

34. *Romains, VIII,* 16-18 : « Puisque l'Esprit rend lui-même témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. — Si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers ; héritiers de Dieu, et cohéritiers de Jésus-Christ, pourvu toutefois que nous souffrions avec lui, afin que nous soyons glorifiés avec lui. — Car je suis persuadé que les souffrances de la vie présente n'ont point de proportion, etc. »

35. *II Corinthiens, I,* 7 : « Sachant bien, qu'ainsi que vous avez part aux souffrances, vous aurez aussi part à la consolation. »

36. *II Timothée, II,* 10-12 : « C'est pourquoi j'endure tout pour le salut des élus, afin qu'ils acquièrent aussi le salut qui est en Jésus-Christ, avec la gloire du ciel. — C'est une vérité très-assurée, que si nous mourons avec *Jésus-Christ*, nous vivrons aussi avec *lui ;* si nous souffrons avec lui, nous régnerons aussi avec lui. »

37. *Hébreux, V,* 8-9 : « Quoiqu'il fût le Fils de Dieu, il a appris l'obéissance par tout ce qu'il a souffert : — et ayant consommé son œuvre, il est devenu l'auteur du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent. »

Question XII.

Quelle utilité et quel fruit pouvons-nous retirer du signe de la croix ?

Cette pratique usitée constamment dans l'Eglise parmi tous les pieux fidèles, à partir même de l'origine du christianisme, se recommande fortement par cela seul à notre respect et à notre piété. Et d'abord elle sert à réveiller en nous le sentiment de la

reconnaissance pour le mystère qui s'est accompli en notre faveur sur la croix, et pour toutes les grâces dont ce mystère a été pour nous la source.

Elle nous excite en second lieu à mettre dans la croix du Sauveur toute notre gloire, comme toute l'espérance de notre salut.

Elle est de plus, de notre part, une protestation continuelle que nous n'avons rien de commun avec les juifs ni avec les gentils, *qui les uns et les autres sont* ennemis de la croix de Jésus-Christ, et qu'en dépit de leurs mépris comme de leur haine, nous ne voulons pas avoir d'autre maître que Jésus, et Jésus crucifié.

Ce signe nous sert encore d'exhortation à la pratique de la patience, en nous offrant la perspective de la gloire éternelle à laquelle nous devons aspirer, et il nous est un avertissement muet d'embrasser sans répugnance la croix et les saintes voies de la croix, sous la conduite de Jésus-Christ notre divin chef.

Il nous fournit en même temps des armes victorieuses contre Satan, dont l'empire a été renversé par la vertu de la croix, et il nous rend forts en général contre tous les ennemis de notre salut.

Enfin nous prenons en main, pour ainsi parler, cet illustre trophée de la croix, pour commencer plus heureusement nos entreprises et les poursuivre avec plus de succès, assurés que nous sommes de vaincre par ce signe, et c'est pour tous ces motifs que nous répétons si fréquemment : *Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit* (XII).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. MATTHIEU, XVI, 24 : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive. »

XII.

Quis usus et fructus in eo est, quod crucem Christi digitis efformamus, et eâ frontem consignamus?

Hunc sanè ritum et veterum pietas, et constans Ecclesiæ consuetudo nobis commendat. Ac primùm hinc excitamur ad gratam memoriam summi mysterii atque beneficii, quod nobis in cruce peractum ac amplissimè donatum fuit.

Deinde provocamur ad veram sanctamque gloriam, et totius salutis nostræ anchoram, in cruce Domini nostri defigendam.

Est hoc prætereà testimonium, nos cum inimicis crucis Christi Judæis ac Ethnicis nihil habere commune, sed contra hos omnes liberè profiteri, quem colimus, Dominum Jesum et hunc crucifixum.

Hoc etiam signaculo, ad patientiæ studium incitamur, ut si æternæ gloriæ cupidi sumus (esse verò debemus omnes) crucem quam colimus et viam crucis, duce Christo non gravatim amplectamur. Neque minùs arma hinc victricia petimus adversus Satanam olim crucis virtute prostratum, immò et contra omnes nostræ salutis adversarios ita communimur.

Demum ut auspicatiùs ordiamur, et majorem in rebus gerendis successum experiamur, hoc crucis illustre trophæum arripimus, in hoc signo victuri; sæpe dicere non dubitamus: In nomine † Patris, et † Filii, et † Spiritûs Sancti.

2. Luc, IX, 23 : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa croix tous les jours et qu'il me suive. »

3. I Pierre, III, 14, 17-18 : « Si vous souffrez pour la justice, vous serez heureux, — car il vaut mieux être maltraités, si Dieu le veut ainsi, en faisant bien qu'en faisant mal; — puisque Jésus-Christ même a souffert une fois la mort pour nos péchés, *c'est-à-dire*, le juste pour les coupables, afin qu'il pût nous offrir à Dieu, étant mort en sa chair, mais vivifié *néanmoins* par l'esprit. »

4. *Ibid., II*, 19-21 : « Car ce qui est agréable *à Dieu*, c'est que nous endurions en vue de lui plaire les peines qu'on nous fait souffrir avec injustice. — Aussi quel sujet de gloire aurez-vous, si c'est pour vos fautes que vous endurez les soufflets? Mais si, au contraire, faisant du bien, vous souffrez avec patience, c'est là ce qui est agréable à Dieu. —Car c'est là à quoi vous avez été appelés, puisque Jésus-Christ même a souffert pour nous, vous laissant son exemple, afin que vous marchiez sur ses traces. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. Tertullien, *De coronâ militis*, faisant l'énumération des traditions non écrites, dit en particulier ces paroles : « S'agit-il de nous mettre en voyage et de changer de lieu, d'entrer ou de sortir, de nous habiller, de nous chausser, de descendre au bain, de nous mettre à table, de prendre de la lumière, de nous asseoir, ou d'entrer au lit, quelque chose que nous fassions, nous marquons notre front du signe de la croix : *Quæcumque nos conversatio exercet, frontem crucis signaculo terimus.* »

2. S. Basile-le-Grand, *Lib. de Spir. Sancto*, c. 27, ayant à rapporter les traditions non écrites venues des apôtres : « Pour commencer, dit-il, par la première de toutes comme par la plus vulgaire, qui est-ce qui nous a enseigné par écrit à marquer du signe de la croix ceux qui ont mis leur espérance dans le Christ? »

3. S. Augustin, *Lib. de catech. rudibus*, c. 20 : « Votre front va être aujourd'hui marqué du signe de la croix ou de la passion du Christ, comme chaque israélite marquait autrefois du sang de l'agneau pascal le dehors de la porte de sa maison, et c'est ainsi que tous les chrétiens ont coutume d'imprimer sur eux le même signe. »

4. Le même, *Tract. 118 in Evang. Joan.* : « Quel est, comme chacun sait, le signe de Jésus-Christ, sinon la croix de Jésus-Christ?

Ce signe est tellement prescrit aux chrétiens, que s'il n'est imprimé sur le front de ceux qui reçoivent le baptême, ou sur l'eau même dans laquelle ils sont régénérés, ou sur l'huile employée en qualité de chrême à les confirmer, ou sur le sacrifice dont ils nourrissent leur âme, il n'y a rien de tout cela qui soit fait dans l'ordre. »

5. S. Grégoire de Nazianze, *Orat. 1, contr. Julian. Apost.* : « Julien, voulant s'instruire de l'avenir, consultait les démons, et descendait dans je ne sais quel antre obscur, inconnu et inaccessible à la plupart des hommes. L'aspect en était horrible. Hé! plût à Dieu qu'il fût tombé dans l'enfer, avant de se porter à de telles abominations! Il était accompagné, à la descente de ce lieu ténébreux, d'un homme, digne, comme lui, d'être enseveli dans les plus noirs abîmes, qui passait pour fort habile dans l'art de la divination, mais qui n'était qu'un fourbe et un imposteur. C'est l'usage de ces sortes de devins, d'aller consulter les démons dans certains endroits obscurs et souterrains, soit parce que les ténèbres plaisent aux démons, puisqu'ils sont des esprits de ténèbres, aimant les ténèbres où s'enveloppe le crime, soit parce que les imposteurs, en général, évitent l'œil des gens de bien, ouvert sur leurs artifices.

» Julien, avec tout son courage, tremblait en y entrant, frappé, dit-on, d'un bruit inconnu de voix confuses, qui prenaient par intervalles un accent plus formidable, de l'infection des odeurs qui s'exhalaient, de la vue de spectres tout en flammes, et de prestiges ridicules, mais inattendus. Dans son épouvante, l'habitude qu'il avait du signe de la croix le fit recourir à cette armure, et à la protection de celui-là même dont il était le persécuteur. Les détails qui suivent ont encore quelque chose de plus effrayant. Le signe de la croix eut son effet. Les démons sont vaincus, ils fuient, et les terreurs avec eux. L'empereur, rassuré, revient à son premier dessein : mêmes spectacles, mêmes terreurs. Le disciple éperdu ne sait ce qu'il doit faire. Son maître revient à la charge ; il finit par triompher des alarmes de son prosélyte, pour l'entraîner avec lui dans les abîmes du crime. »

6. S. Jérôme, *Epist. 22 ad Eustoch. de custod. virg.* : « Que votre main trace le signe de la croix à chacune de vos actions, à chacun de vos pas : *Ad omnem actum, ad omnem incessum manus pingat crucem.* »

7. Le même, *ad Fabiol. de vest. sacerd. Epist.* 128 : « Ce que signifiait autrefois la lame d'or placée sur le front du grand-prêtre

(*Exod., XXVIII,* 36, 38), le signe de le croix la signifie aujourd'hui parmi nous. Autrefois aussi, suivant le prophète Ezéchiel, un signe libérateur était marqué sur le front aux juifs affligés (EZECH., IX, 4); aujourd'hui, en portant la croix, nous pouvons dire avec le Psalmiste : « *La lumière de votre visage, Seigneur, est gravée sur nous* » *(Ps. IV, 7)*.

8. Le même, *in IX Ezech. sup. ea verba, Omnem autem super quem videritis Thau ne occidatis :* « Dans l'ancien alphabet des hébreux, dit-il, qu'ont conservé les samaritains, la dernière lettre, qui est le thau, a la ressemblance de la croix que les chrétiens ont coutume de marquer sur leur front, et de tracer souvent avec leur main. »

9. S. JEAN CHRYSOSTÔME, *in I Cor. Hom.* 42 : « Ceux qui adorent la croix, et participent aux mystères sacrés, etc. »

10. Le même, *in Matt. Hom.* 54, *al.* 55 : « Portons gaîment la croix de Jésus-Christ, comme nous porterions une couronne. Car tout ce qui concerne notre salut reçoit de là sa perfection. A-t-on besoin d'être régénéré, vite la croix; s'agit-il de se nourrir de l'aliment mystique, de recevoir l'ordination, ou de toute autre chose semblable, encore et toujours notre symbole de victoire. Aussi avons-nous soin de représenter partout la croix, dans nos maisons, sur nos murailles, sur nos fenêtres, sur nos fronts, sur nos cœurs, aussi-bien que dans nos pensées. Car c'est bien là le signe de notre salut, de la liberté du monde et de la douceur de notre divin Maître si bien exprimée par ces paroles : *Il s'est laissé mener à la mort comme une brebis qu'on allait égorger* (*Act., VIII,* 32; Is., LIII, 7). Lors donc que vous vous signez, rappelez-vous le mystère entier de la croix, et étouffez en vous la colère et les autres passions déréglées. Lorsque vous vous signez, mettez la confiance sur votre front et la liberté dans votre âme. Vous savez sans doute les moyens d'acquérir cette liberté, telle qu'elle convient à des chrétiens. Rappelez-vous seulement ce que dit le grand Paul pour nous exhorter à l'acquisition de ce bien précieux, lorsque, mettant sous nos yeux et la croix et le sang de notre commun Maître, il ajoute : *Vous avez été rachetés à un grand prix, ne vous faites pas les esclaves des hommes (I Cor., VII, 23)*. C'est comme s'il nous eût dit : Pensez quel est le prix qui a été payé pour vous, et vous ne vous ferez l'esclave d'aucun homme quel qu'il soit. Et par ce prix, il entendait la croix. Car il ne s'agit pas de l'imprimer simplement avec le doigt, mais il faut avant tout qu'une foi vive nous la grave dans le cœur. Si c'est de cette manière que

vous la représentez sur votre front, aucun esprit impur n'osera s'approcher de vous, en vous voyant ainsi armé de l'épée dont il a été frappé déjà, de l'arme terrible qui lui a fait une plaie mortelle. En effet, si nous-mêmes, en voyant les lieux où l'on exécute les condamnés, nous ne pouvons nous défendre d'un certain frisson, concevez, je vous prie, ce qu'éprouveront les démons, et Lucifer à leur tête, en apercevant ce glaive avec lequel le Christ a renversé leur puissance, avec lequel il a coupé la tête au dragon infernal. Gardez-vous donc de rougir d'un bien qui vous est si avantageux, si vous ne voulez pas que le Christ rougisse de vous quand il viendra dans sa gloire, en faisant briller devant lui son étendard rendu plus éclatant que tous les rayons du soleil. Car ce sera la croix qui paraîtra alors, et la seule vue de la croix sera pour tout l'univers une prédication éloquente en faveur du Maître que nous servons, un témoignage péremptoire de l'immensité de son sacrifice. C'est ce signe encore qui, et du temps de nos pères, et de nos jours mêmes, a plus d'une fois ouvert les portes des prisons, arrêté l'effet mortel des plantes vénéneuses, neutralisé les poisons les plus subtils, guéri des piqures des serpents et des aspics. Eh! qu'y a-t-il d'étonnant, si après avoir forcé les portes de l'enfer, rouvert celles du ciel, rendu facile de nouveau l'accès du paradis, ruiné la puissance du démon, ce signe peut aussi empêcher les poisons, et les animaux venimeux, et les autres choses semblables de nous faire du mal? Gravez donc avec soin la croix dans votre cœur, et embrassez avec amour ce gage précieux du salut de nos âmes, etc. »

11. L'auteur de l'*Histoire tripartite* (1), *Lib. VI*, c. I, *ex hist. eccles. Theodoreti, lib. III*, c. 3: « Julien en vint donc à ambitionner le trône impérial. Dans cette pensée, il se mit à parcourir toute la Grèce, cherchant partout des devins qui pussent l'assurer qu'il parviendrait à l'empire, et il finit par en trouver un qui se rendit à ses vœux. En conséquence, ils se transportèrent de compagnie dans un lieu rempli d'idoles, et là, après avoir introduit le prince dans l'appartement le plus secret, le prétendu prophète se mit en travail d'évoquer les démons séducteurs. A leur aspect effrayant, Julien, glacé d'effroi, forme comme malgré lui un signe de croix sur son front. Les démons n'eurent pas plus tôt aperçu l'image du trophée du Christ, que se souvenant de leur défaite, ils prirent

(1) Cassiodore, qui a traduit en latin pour ses moines de Viviers les trois histoires grecques de Socrate, de Sozomène et de Théodoret, collationnées ensemble.

sur-le-champ la fuite. Le magicien s'en aperçut, et quand Julien, qui pour se défendre lui fit part de la terreur dont il avait été saisi, et de l'admiration où l'avait jeté la vertu de la croix, dont le seul aspect avait suffi pour faire disparaître les démons: Ne pensez pas, mon prince, lui répliqua le magicien, que les démons aient craint comme vous le dites; mais c'est plutôt l'horreur qu'ils ont eue de ce signe qui a causé leur retraite. Et par cette nouvelle imposture, il inspira à ce malheureux prince une haine de plus en plus forte pour le signe du chrétien. »

12. S. Ephrem de Syrie, *Lib. de verâ pœnit.*, c. 3: « Chrétiens, tenons-nous séparés des gentils et des juifs, et ornons nos portes de l'image précieuse et vivifiante de la croix, en disant avec l'apôtre Paul: *A Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose que dans la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* Imprimons ce signe salutaire, et sur nos portes, et sur nos fronts, et sur nos lèvres, et sur nos poitrines, et sur tous nos membres. Armons-nous de cette arme, qui doit être invincible entre les mains de tout vrai disciple de Jésus-Christ. Elle a vaincu la mort; elle est l'espérance des fidèles; elle est la lumière du monde; elle est la clef du paradis; elle est le fléau des hérésies, la consolation des solitaires, l'appui de la foi, la puissante sauvegarde et la gloire éternelle des orthodoxes. Chrétien, que cette armure t'accompagne en tous lieux, et tous les jours de ta vie, la nuit comme le jour, à tous les instants; n'entreprends rien sans elle; que tu dormes ou que tu veilles, ou que tu sois en voyage ou que tu sois occupé de quelque ouvrage, que tu manges ou que tu boives, que tu traverses les mers ou les fleuves, couvre-toi de cette cuirasse, revêts chacun de tes membres de ce signe protecteur, et les maux ne pourront t'atteindre. A l'aspect de ce signe, les puissances ennemies s'effraient, tremblent et se retirent. C'est la croix du Christ qui a sanctifié le monde, elle en a dissipé les ténèbres, en y ramenant la lumière. Elle a exterminé les erreurs; elle a montré à tous la véritable route. Elle a recueilli les nations des quatre parties du monde, et les a faites toutes entrer dans la même Eglise, pour n'avoir toutes qu'une même foi, sous un même chef, avec le lien commun de la charité. La croix est l'invincible rempart des chrétiens. »

13. Origène, *Hom. VIII in div. Evang. locos*: « L'humilité du Fils de Dieu est notre orgueil; sa croix est notre victoire; son gibet est notre triomphe. Portons avec joie cet étendard, élevons avec orgueil ce signal de victoire. Imprimons sur nos fronts ce

signe de notre salut eternel. Les démons trembleront en l'apercevant. Ils ne craignent pas les capitoles dorés ; mais ils craindront la croix. Les sceptres des rois, la pourpre et le luxe des Césars ne leur font aucune peur ; mais les haillons et les jeûnes du chrétien leur commanderont le respect. Quoi de plus? Nous voyons dans Ezéchiel que l'ange exterminateur ayant commencé ses exécutions par le peuple de Dieu, il n'y eut d'épargnés que ceux qui portaient sur le front le signe du Tau, lettre qui représente la croix. Réjouissons-nous donc, mes frères, et élevons vers le ciel des mains innocentes en forme de croix : les démons, nous voyant ainsi armés, seront terrassés par cette seule vue. Tant que Moïse tenait ses mains élevées en haut, Amalec pliait. S'il les abaissait, Amalec reprenait le dessus. Les vergues et les mâts des navires, destinés à soutenir les voiles, ne représentent-ils pas aussi la croix? Les oiseaux eux-mêmes, quand ils planent dans les airs avec leurs ailes étendues, tracent l'image de la croix. Que dis-je? Les trophées de victoires, les étendards portés en triomphe, sont des croix. Mais ne nous bornons pas à les porter sur nos fronts, ayons-les surtout gravées dans nos cœurs, et ainsi défendus, nous pourrons à la suite du Christ marcher sans crainte sur l'aspic et le basilic » (*Ps.* 90).

14. Ruffin, *Eccles. Hist. lib. II*, c. 29 : « Voici un fait dont la ville d'Alexandrie fut témoin : les bustes de Sérapis, qui étaient des images peintes dans toutes les maisons, sur tous les murs, à toutes les portes et à toutes les fenêtres, se trouvèrent tellement effacées, qu'il n'en resta plus de traces, ni même le nom, et il en fut de même des autres démons ou faux dieux qui peuplaient auparavant la ville ; et à leur place on vit l'image de la croix de Notre-Seigneur dépeinte par chacun à l'envi sur les portes, dans les vestibules, aux fenêtres, aux murs et aux colonnes. Les païens qui restaient, voyant cela, se rappelèrent un fait mémorable fondé parmi eux sur une ancienne tradition. C'est que les Egyptiens comptent, dit-on, la croix parmi les lettres de leur alphabet, qu'ils appellent *hiératiques* ou sacerdotales, et que cette lettre a pour eux le même sens que pour nous *la vie à venir*. Ceux donc d'entre eux que la vue de tant de prodiges déterminait à embrasser la foi, disaient avoir appris des anciens que leur culte d'alors subsisterait jusqu'à ce qu'ils vissent paraître le signe dans lequel était la vie. De là vient que ces conversions eurent lieu encore plus parmi les prêtres et les ministres des temples, que parmi le peuple qui aimait à se bercer dans ses erreurs. »

15. Nicéphore, *Hist. eccles.*, lib. XVIII, c. 20 : « L'empereur, voyant que les Turcs que Chosroès avait envoyés à Constantinople portaient sur le front en guise de stigmates des croix imprimées à l'aide d'une certaine encre, leur demanda pourquoi ils portaient sur eux des signes qui n'étaient pas l'objet de leur culte. Ils lui répondirent qu'une peste affreuse s'était déclarée il y avait quelques années en Perse et dans leur patrie, et que comme ce fléau faisait beaucoup de victimes, des chrétiens qui se trouvaient parmi eux leur avaient persuadé que, s'ils avaient recours à ce moyen, ils n'auraient plus rien à craindre, et que le fléau cesserait dans le pays, et qu'ils s'étaient bien trouvés d'avoir suivi ce conseil. »

16. S. Cyrille de Jérusalem, *Catech. IV illuminatorum :* « Tant d'autres ont subi en divers temps et en divers lieux le supplice de la croix : en a-t-on jamais vu dont le nom, invoqué par ses disciples, ait mis en fuite les démons? Ne rougissons donc pas de la croix de Jésus-Christ. Imprimez-la sur votre front, afin que les démons voyant ce royal étendard, s'enfuient en tremblant. Armez-vous de ce signe en toutes circonstances, soit que vous mangiez, soit que vous buviez, ou quelque autre chose que vous fassiez. »

17. Le même, *Catech. XIII illuminatorum :* « Cet arbre de vie a donc été planté en terre, pour que cette terre maudite pût désormais être en bénédiction, et les morts être rendus à la vie. N'ayons donc point de honte de confesser Jésus crucifié, mais imprimons sans crainte le signe de la croix sur nos fronts, et qu'il en soit de même dans tout le reste : imprimons partout la croix, et sur les choses que nous mangeons, et sur celles que nous buvons, et en entrant dans un lieu, et en sortant de ce lieu, et avant le sommeil, et quand nous sommes au lit, et quand nous nous levons, et en mouvement, et en repos. Cette puissante sauvegarde ne coûtera rien aux pauvres, elle est toute gratuite; elle ne doit point effrayer les infirmes, car elle n'exige aucune fatigue; signe de salut pour les fidèles, objet de terreur pour les démons, c'est une grâce dont nous sommes purement redevables à la bonté divine. C'est par ce signe que l'empire des démons a été renversé. Montrez-le leur donc sans crainte. Toutes les fois qu'ils voient la croix, ils se rappellent celui qui a été crucifié. Ils redoutent celui qui a écrasé la tête du dragon. Et si l'impression de ce signe ne vous coûte rien, ne le regardez pas pour cela comme peu de chose; n'en ayez au contraire que plus de vénération pour le bienfaiteur. »

18. S. JEAN CHRYSOSTÔME, *Demonst. adv. Gentiles quod Christus sit Deus :* « Cet objet de malédiction et d'infamie, ce signe odieux du dernier supplice, le voilà proposé à tous les hommages comme à tous les vœux. La couronne des monarques est pour leurs têtes un ornement moins illustre que cette croix, plus précieuse que le monde entier. Et ce que naguères on n'envisageait qu'avec horreur, on en fait aujourd'hui sa plus riche parure. Tous, depuis celui qui porte le sceptre jusque dans les dernières classes de la société, en impriment le signe sur leur front; ils en décorent la plus noble partie d'eux-mêmes, et l'y gravent à tous les moments du jour, comme une inscription sur une colonne. On la porte au banquet sacré, dans l'imposition des mains que fait le prêtre, dans la participation au pain eucharistique qui nous incorpore la chair de Jésus-Christ. Elle se montre en triomphe dans les maisons, dans les places publiques, dans les solitudes, dans les chemins, au milieu des montagnes, sur le sommet des collines et dans le fond des vallons, sur les eaux et dans la navigation, dans les îles les plus reculées. Elle se produit dans tous les actes de la vie, tant généraux que particuliers; sur les murailles des édifices, mêlée aux pierres les plus précieuses, appliquée sur les corps des animaux malades et des hommes possédés du démon, dans les assemblées des riches fastueux et dans les paisibles retraites des solitaires. Tant est vif l'empressement avec lequel chacun recherche à l'envi l'un de l'autre cet admirable présent. Chose admirable! personne n'en rougit, personne n'en a honte, quoiqu'on sache bien que c'est là le symbole d'une mort ignominieuse; et cela n'empêche personne de s'en orner avec plus d'orgueil qu'on ne le ferait d'un diadème, d'une couronne, d'un collier ou de bracelets de prix. Non-seulement on n'en a aucune aversion, mais on le désire et on le recherche avec ardeur ; et partout on le fait briller, et sur les murailles, et sur les faîtes des maisons, et sur les livres, dans les villes et dans les bourgs, et dans les lieux habités, et dans les déserts.... Pourquoi donc tout l'univers est-il tellement jaloux de posséder ce bois où a été crucifié le corps sacré du Sauveur, que ceux qui peuvent en avoir la moindre parcelle, hommes ou femmes, l'incrustent dans de l'or, l'attachent à leurs cous, et s'en font honneur et gloire, encore bien que ç'ait été un bois maudit? »

19. S. ATHANASE, dans la *Vie* qu'il a écrite *de saint Antoine*, rapporte que ce saint solitaire disait aux démons: « Si vous pouvez quelque chose, si Dieu vous a donné pouvoir sur moi, me voici,

dévorez-moi si cela vous plaît. Mais si vous ne le pouvez pas, pourquoi faire des efforts inutiles? En effet, le signe de la croix et la foi au Seigneur est pour nous un rempart inexpugnable. » Et dans un discours adressé à ses moines, il disait : « Les démons ont coutume de venir la nuit nous surprendre, en se donnant pour les anges de Dieu, et en louant à dessein notre régularité, admirant notre persévérance, nous promettant les récompenses à venir. Lorsqu'ils se présenteront à vous, armez-vous, armez vos cellules du signe de la croix, et aussitôt ils s'évanouiront comme de vains fantômes : car ils redoutent par-dessus tout le trophée avec lequel le Sauveur, après avoir désarmé les puissances de l'air, en a triomphé à la face du monde. »

20. S. Jérôme, *Vita S. Hilarionis :* « Il (Hilarion) entendit une nuit comme des cris de petits enfants, des plaintes de femmes, des bêlements de brebis, des mugissements de bœufs, des rugissements de lions, le bruit d'une armée, et le son horrible de plusieurs voix affreuses mêlées ensemble, afin qu'étant épouvanté de ce qu'il entendait, il se rendît même avant d'avoir rien vu. Mais il reconnut aussitôt que tout cela n'était qu'une illusion du démon; et s'étant mis à genoux, il fit le signe de la croix, et armé de ce casque d'un nouveau genre, en même temps que du bouclier de la foi, il combattit avec d'autant plus de courage qu'il mettait moins sa confiance en lui-même. Ayant eu cependant quelque curiosité de voir ce qu'il avait horreur d'entendre, il jeta soigneusement les yeux de côté et d'autre, et aperçut tout d'un coup à la lueur de la lune un chariot, dont les chevaux étaient enflammés, qui venait fondre sur lui. Alors, dès qu'il eut invoqué Jésus-Christ, la terre s'ouvrit en sa présence, et engloutit tout cet échafaudage ; ce qui lui fit dire comme à Moïse : *Il a précipité dans la mer le cheval et le cavalier;* et cet autre passage de l'Ecriture : *Ils se glorifient en leurs chariots et en leurs chevaux; nous, au contraire, nous ne nous glorifions que dans le nom du Seigneur.* Vers ce même temps, le grand tremblement de terre qui arriva après la mort de Julien, ayant fait dépasser à la mer ses limites accoutumées, il semblait que Dieu menaçât les hommes d'un second déluge, ou que la nature fût sur le point de rentrer dans son ancien chaos ; car on voyait jusqu'à des vaisseaux s'accrocher au sommet des montagnes. Les habitants d'Epidaure entendant les horribles mugissements des vagues, et voyant ces montagnes d'eau s'avancer vers leurs habitations, eurent peur que leur ville ne fût entièrement submergée, comme cela était autrefois arrivé.

Ils vinrent donc trouver le vieillard, et comme s'ils eussent voulu engager une bataille, le mirent à leur tête sur le rivage. Hilarion fit trois signes de croix sur le sable et étendit les mains contre cette inondation, comme pour en arrêter le cours. Alors la mer s'enfla on ne saurait croire jusqu'à quelle hauteur, en se tenant ainsi élevée devant lui sans avancer davantage. Enfin, après avoir long-temps mugi, indignée de l'obstacle qui lui était opposé, elle s'abaissa peu à peu et rentra dans son lit. *La ville d'Epidaure et toute la contrée d'alentour font encore aujourd'hui de ce miracle l'objet de leurs récits*, et les mères le racontent à leurs enfants, afin d'en transmettre ainsi la mémoire à la postérité. »

21. S. Ignace, *Epist. ad Philippenses* (1) : « Le signe de la croix est un trophée élevé contre la puissance du prince de ce monde, qui s'effraie à sa vue, et craint même d'en entendre parler. »

22. S. Ambroise, *Serm.* 43 (2) : « Nous devons donc dès notre lever rendre grâces à Jésus-Christ, et sanctifier avec le signe du Sauveur tout ce que nous ferons dans la journée. Eh quoi! lorsque vous étiez païen, n'aviez-vous pas coutume de consulter les signes, de chercher avec inquiétude ceux qui pouvaient amener la prospérité dans vos affaires? Maintenant vous n'avez point à craindre de vous tromper sur le nombre : un signe seulement, celui du Christ, assurera le succès de toutes vos entreprises. Celui qui sèmera sous ce signe, recueillera sûrement la vie éternelle. Celui qui entreprendra un voyage en s'armant de ce signe, ne pourra manquer d'arriver jusqu'au ciel. »

23. Eusèbe de Césarée, *De vitâ Constantini Magni*, lib. I, c. 22: « Comme l'empereur était en prières, il eut une vision divine et tout-à-fait surprenante, qu'on aurait peine à croire, si c'en était un autre qui l'eût rapportée ; mais puisque c'est l'empereur qui nous l'a racontée à nous-même qui écrivons cette histoire, et qu'il nous l'a racontée long-temps déjà après l'événement, et depuis que nous avons été admis à son intimité, qu'il nous l'a même assurée par serment, qui pourra hésiter d'y ajouter foi, après surtout que les faits eux-mêmes en ont si hautement confirmé la vérité? Il nous a dit que le soleil ayant déjà achevé plus de la moitié de sa course, c'est-à-dire comme il était un peu après midi,

(1) Au jugement de Noël-Alexandre (*Hist. eccl. sæc. I et II*, c. XII, art. XVI) et des meilleurs critiques, cette épître est controuvée.

(2) Ce sermon, comme la plupart des autres attribués à saint Ambroise, n'est pas de ce Père. — Voir Noel-Alexandre, *ibidem*, *sæc. III*, c. VI, art. XXVII, § 1.

il avait vu très-clairement au-dessus du soleil l'image de la croix toute formée de ses rayons les plus brillants, et sur cette croix une inscription contenant ces mots : *In hoc vinces* (vous vaincrez par ce signe). L'admiration le saisit en même temps, lui et toute son armée qui l'accompagnait en ce moment, et qui fut par conséquent spectatrice comme lui de ce prodige. » *Ibidem*, c. 23 : « Il m'a ajouté que, comme il était fort occupé de savoir ce que pouvait signifier ce prodige, la nuit l'avait surpris au milieu de ces pensées, et que, tandis qu'il dormait, l'Oint de Dieu lui avait apparu avec le même signe qui avait brillé au ciel, et qu'il lui avait ordonné de faire faire un étendard de la même forme, dont il se ferait accompagner ensuite pour le protéger dans tous les combats. » *Ibidem*, c. 24 : « Dès que le jour eut paru de nouveau, Constantin se leva, et après avoir dit à ses amis la vision qu'il avait eue, il manda les plus habiles orfèvres et les plus industrieux lapidaires, se plaça au milieu d'eux, leur décrivit la forme du signe même, et leur donna l'ordre de disposer d'après ce modèle leurs dorures et leurs pierreries. Nous avons eu un jour le bonheur de voir de nos propres yeux cette image, que, grâces à Dieu, l'empereur lui-même a daigné nous montrer. » *Ibidem*, c. 25, l'historien donne la description de l'étendard fabriqué en forme de croix, que les Romains appellent aujourd'hui *labarum*. Puis il ajoute : « En conséquence l'empereur, à partir de ce moment, s'est toujours fait accompagner de ce signe, qui lui servait de rempart contre toutes les agressions de ses ennemis ; et il a voulu que de semblables étendards fussent toujours portés en tête de toutes ses troupes. » *Ibidem*, c. 33 : « Il a fait dresser au milieu de la ville (de Rome), c'est-à-dire sur la place la plus fréquentée, ce magnifique trophée de ses victoires ; et sur ce trophée, il a fait graver en caractères ineffaçables ce signe salutaire, pour qu'il soit exposé en vue à tout le monde et serve de boulevart à tout l'empire romain. Et la statue qui le représente lui-même, tenant en main l'étendard fait en forme de croix, n'a pas plus tôt été dressée à Rome dans un des lieux les plus fréquentés de la ville, qu'il a fait mettre au bas cette inscription écrite en latin : *Hoc salutari signo, vero fortitudinis indicio, civitatem vestram tyrannidis jugo liberans, pristinæ amplitudini et splendori restitui ;* c'est-à-dire : « C'est par ce signe salutaire, indice non trompeur du courage, que j'ai délivré votre ville du joug de la tyrannie, et l'ai rendue à son ancienne grandeur et à son ancienne gloire. »

24. Le même, *De vitâ Constantini Magni*, lib. II, c. 7 :

« Ainsi l'étendard glorieux du Sauveur marchant en tête de son armée, il obtint des victoires de plus en plus éclatantes. Car partout où paraissait cette image salutaire de la croix, les ennemis prenaient la fuite devant nos soldats victorieux. L'empereur s'étant assuré de ce phénomène singulier, prit dès lors le parti de faire porter l'illustre étendard, comme un renfort puissant et un gage de victoire, partout où il voyait ses soldats plier. Par ce moyen il eut bientôt obtenu la victoire, les combattants se sentant tout particulièrement soutenus par la toute-puissance divine. » Au chapitre 8 de ce même livre, Eusèbe rapporte que cinquante hommes d'élite furent désignés pour porter la croix. Puis il raconte au chapitre 9, qu'un de ces hommes choisis ayant pris la fuite fut tué sur-le-champ, tandis que son compagnon resté ferme au poste ne reçut aucune atteinte : chose d'autant plus surprenante, ajoute l'historien, que tous les traits des ennemis étant dirigés vers cet étendard choisi par eux comme point de mire et qui s'en trouva bientôt tout criblé, celui-là même qui le portait échappa à la mort; et en général tous ceux qui le secondaient dans ce ministère, ne reçurent aucun mal, pas même une égratignure. Et ici ce n'est pas nous seul qui parlons; c'est l'empereur lui-même, qui, entre bien d'autres particularités, nous a rapporté, cette circonstance.

25. Nicéphore Calliste, *Hist. eccles.*, lib. VIII, c. 3, rapporte comme Eusèbe, l'apparition de la croix faite à Constantin, dans le temps où ce prince était en guerre contre Maxence.

26. *Ibidem*, lib. VII, c. 47, le même auteur dit que Constantin eut une nouvelle vision de ce même signe qui lui parut dans le ciel avec cette inscription : *In hoc signo hostes omnes vinces*; c'est-à-dire : Par ce signe vous vaincrez tous vos ennemis, dans la guerre qu'il eut à soutenir contre les Byzantins.

27. Enfin, au chapitre 49, il raconte que le même signe apparut une troisième fois à Constantin, comme il faisait la guerre aux Scythes.

Question XIII.

Que nous propose à croire le cinquième article, *Est descendu aux enfers, et le troisième jour est ressuscité d'entre les morts?*

Cet article a pour objet de nous enseigner qu'après que Jésus-Christ fut mort sur la croix, son âme pénétra jusqu'aux enfers, tant pour y proclamer sa victoire sur la mort et sur Satan, que pour délivrer les âmes des patriarches détenus dans les limbes;

et que son corps même, après avoir reposé dans le sépulcre, en sortit le troisième jour vivant et ressuscité, et désormais glorieux et immortel, à la suite de ce triomphe obtenu dans les enfers.

Mystère admirable, et rempli pour nous de consolation comme d'instruction. Nous y voyons les élus délivrés de la tyrannie de Satan, de la mort et de l'enfer, et tous les vrais fidèles en général, mis à même de recevoir la grâce si précieuse de la résurrection, qui doit consister pour eux à ressusciter du vice à la vertu, ou de la mort du péché à la vie de la grâce, en attendant qu'à la fin de tous les siècles ils passent, même quant à leurs corps, de l'état de mort à une vie impérissable, suivant ce que nous a dit l'Apôtre, que *Celui qui a ressuscité Jésus, nous ressuscitera aussi avec Jésus* (XIII).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Psaume XV, 9-10* : « Ma chair se reposera dans l'espérance ; — parce que vous ne laisserez pas mon âme dans l'enfer, et vous ne souffrirez point que votre saint éprouve la corruption. »

2. ZACHARIE, IX, 11 : « C'est vous aussi qui par le sang de votre alliance, avez fait sortir vos captifs du fond du lac qui était sans eau. »

3. I PIERRE, III, 18-20 : « Jésus-Christ a souffert une fois la mort pour nos péchés, le juste pour les injustes, afin qu'il pût nous offrir à Dieu, étant mort en sa chair, mais vivifié néanmoins par l'esprit, — par lequel aussi il alla prêcher aux esprits qui étaient retenus en prison, — qui autrefois avaient été incrédules lorsqu'au temps de Noé la patience de Dieu les attendait pendant qu'on préparait l'arche. »

4. *Colossiens, II, 14-15* : « Il a effacé la cédule qui nous était contraire, il a entièrement aboli le décret de notre condamnation en l'attachant à *sa* croix. — Et ayant désarmé les principautés

---

XIII.

Quid credendum profert quintus articulus, Descendit ad inferos, et resurrexit ?

Christum docet, postquam mortuus esset in cruce, secundùm animam quidem ad inferos usque penetrasse, tum ut mortis ac Sathanæ devictorem, tum ut Patrum in limbo sedentium liberatorem sese declararet : secundùm corpus autem, quo jacuerat in sepulchro, tertio post die cùm triumphator ex inferis redire vellet, eumdem ad vitam sua vi immortalem ac gloriosum primogenitum ex mortuis surrexisse.

Quo admirabili opere consolatur ac docet, electos de potestate Sathanæ, mortis et inferni liberari ; eamque resurgendi gratiam omnibus offert, atque commendat, ut verè credentes in Christum, de vitiis ad virtutem, à morte peccati ad vitam gratiæ, in fine porrò sæculorum omnium de morte corporis ad vitam immortalem resurgant. *Nam qui suscitavit Jesum, et nos cum Jesu suscitabit.*

et les puissances, il les a menées hautement en triomphe à la face de tout le monde, après les avoir vaincues en lui-même. »

5. *Ecclésiastique, XXIV, 45* : « Je pénétrerai jusqu'au plus profond de la terre, je lancerai mes regards sur tous ceux qui dorment, et j'éclairerai tous ceux qui espèrent au Seigneur. »

6. *Actes, II, 24-25*, 31 : « Mais Dieu l'a ressuscité en arrêtant les douleurs de l'enfer où il était impossible qu'il fût retenu. — Car David dit de lui : j'ai toujours le Seigneur présent devant moi ; car, etc. — Dans cette connaissance qu'il avait de l'avenir, David a parlé de la résurrection du Christ, *en disant* que son âme n'a point été laissée dans l'enfer, et que sa chair n'a point éprouvé la corruption du tombeau. »

7. Osée, XIII, 14 : « Je les délivrerai de la puissance de la mort, je les rachèterai de la mort. O mort! je serai ta mort; ô enfer, je serai ta ruine. »

8. Matthieu, XII, 29 : « Comment quelqu'un peut-il entrer dans la maison d'un fort armé pour lui enlever ses meubles, si auparavant il ne le lie pour pouvoir ensuite piller sa maison? »

9. *Hébreux, II*, 14-15 : « Afin de détruire par sa mort celui qui était le prince de la mort, c'est-à-dire le diable, — et de mettre en liberté ceux que la crainte de la mort tenait dans une continuelle servitude pendant leur vie. »

10. Marc, XVI, 6-9 : « Il est ressuscité, il n'est point ici. — Or, Jésus étant ressuscité le matin, le premier jour de la semaine, il apparut premièrement à Marie-Madeleine. »

11. *Apocalypse, I*, 5, 17-18 : « Jésus-Christ, qui est le témoin fidèle, le premier-né d'entre les morts. — Je suis le premier et le dernier, — et celui qui vit ; j'ai été en état de mort, mais voilà que je suis vivant dans les siècles des siècles, et j'ai les clefs de la mort et de l'enfer. »

12. Jean, II, 19-21 : « Détruisez ce temple, et je le rétablirai en trois jours. — Il entendait parler du temple de son corps. »

13. *Colossiens, I*, 18-20 : « Il est le chef et la tête du corps de l'Eglise, il est *comme* les prémices et le premier-né d'entre les morts ; en sorte qu'il est le premier en tout ; — parce qu'il lui a plu de le faire le centre de tout, — et de réconcilier par lui toutes choses avec lui-même ; ayant pacifié par le sang qu'il a répandu sur la croix, tant ce qui est sur la terre, que ce qui est dans le ciel. »

14. *I Corinthiens, XV*, 3-8, 13-21 : « Car premièrement je vous ai transmis ce que j'avais moi-même reçu par tradition,

savoir que le Christ est mort pour nos péchés selon les Ecritures, — qu'il a été enseveli, qu'il est ressuscité le troisième jour selon les Ecritures; — qu'il s'est fait voir à Céphas, puis aux onze apôtres. — Après cela il a été vu en une seule fois par plus de cinq cents frères, dont il y a plusieurs qui vivent encore aujourd'hui, et quelques autres sont morts. — Ensuite il s'est fait voir à Jacques, puis à tous les apôtres. — Enfin, après tous les autres, il s'est fait voir à moi-même qui ne suis qu'un avorton. — Si les morts ne ressuscitent point, Jésus-Christ n'est donc point ressuscité. — Et si Jésus-Christ n'est point ressuscité, notre prédication est vaine, et votre foi est vaine aussi. — Nous serons même convaincus d'avoir été de faux témoins à l'égard de Dieu, puisque nous aurions rendu témoignage contre Dieu, *en témoignant* qu'il a ressuscité Jésus-Christ, qu'il n'aurait pas néanmoins ressuscité, si les morts ne ressuscitent point. — Car si les morts ne ressuscitent point, Jésus-Christ n'est pas non plus ressuscité. — Si Jésus-Christ n'est point ressuscité, votre foi est vaine, vous êtes encore dans vos péchés. — Ceux qui sont morts en Jésus-Christ sont donc anéantis pour toujours. — Si nous n'avions d'espérance en Jésus-Christ que pour cette vie, nous serions les plus misérables de tous les hommes. — Mais Jésus-Christ étant ressuscité d'entre les morts, est devenu les prémices de ceux qui dorment. — Car comme la mort est venue par un seul homme, la résurrection des morts doit venir aussi par un seul. »

15. *Romains, VI*, 4-13 : « Car nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir au péché, afin que comme Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts pour la gloire de son Père, nous marchions aussi dans *les sentiers d'*une vie nouvelle. — Car si n us avons été entés dans la ressemblance de sa mort, nous le serons aussi dans la ressemblance de sa résurrection, — sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit, et que désormais nous ne soyons plus asservis au péché. — Car celui qui est mort est délivré du péché. — Si donc nous sommes morts avec Jésus-Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec Jésus-Christ, sachant que Jésus-Christ étant ressuscité d'entre les morts, ne mourra plus, et que la mort n'aura plus d'empire sur lui. — Car quant à ce qu'il est mort pour le péché, il est mort seulement une fois; mais quant à ce qu'il vit, il vit pour Dieu. — Considérez-vous de même comme étant aussi morts au péché, et ne vivant plus que pour Dieu en Jésus-Christ Notre-Seigneur. — Ainsi donc, que le péché ne règne point dans votre

corps mortel, en sorte que vous obéissiez à ses désirs déréglés. — N'abandonnez point au péché les membres de votre corps comme si c'étaient des armes d'iniquité; mais donnez-vous à Dieu comme vivants, de morts que vous étiez, et consacrez-lui les membres de votre corps pour être entre ses mains des instruments de justice. »

16. *Colossiens, III*, 1-2, 5-8, 10-12 : « Si donc vous êtes ressuscités avec Jésus-Christ, recherchez ce qui est dans le ciel, où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu. — N'ayez de goût que pour les choses du ciel, et non pour celles de la terre. — Faites donc mourir les membres de l'homme terrestre qui est en vous, la fornication, l'impureté, etc. — Mais maintenant quittez aussi vous-mêmes tous ces péchés, la colère, l'aigreur, la malice, la médisance, que les paroles déshonnêtes soient bannies de votre bouche. N'usez point de mensonge les uns envers les autres, dépouillez-vous du vieil homme avec ses œuvres, et revêtez-vous de cet homme nouveau, qui se renouvelle pour connaître Dieu, selon l'image de celui qui l'a créé. — Revêtez-vous donc, comme élus de Dieu, saints et bien-aimés, de tendresse, d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, etc. »

17. *Philippiens, III*, 20-21 : « Mais pour nous, nous vivons déjà dans le ciel, comme si nous en étions dès à présent citoyens. C'est de là aussi que nous attendons le Sauveur, Notre-Seigneur Jésus-Christ, — qui transformera notre corps tout vil et abject qu'il est, afin de le rendre conforme à son corps glorieux par cette vertu efficace par laquelle il peut s'assujettir toutes choses. »

18. *Ephésiens, IV*, 22-25, 32 : « Dépouillez-vous du vieil homme selon lequel vous avez vécu dans votre première vie, qui se corrompt, en suivant l'illusion de ses passions; — Renouvelez-vous dans l'intérieur de votre âme, et revêtez-vous de l'homme nouveau qui a été créé selon Dieu, dans une justice et une sainteté véritable. — C'est pourquoi en vous éloignant de tout mensonge, que chacun parle de son prochain dans la vérité, etc. — Mais soyez bons les uns envers les autres, etc. »

19. I Pierre, I, 3-4 : « Béni soit le Dieu et le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, selon la grandeur de sa miséricorde, nous a régénérés par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts pour *nous* donner la vive espérance — de cet héritage où rien ne peut ni se détruire, ni se corrompre, ni se flétrir, qui vous est réservé dans le ciel, etc. »

21. *I Corinthiens, XV*, 22-23 : « Et comme tous meurent en Adam, tous revivront aussi en Jésus-Christ; — et chacun en son

rang : Jésus-Christ *comme* les prémices ; puis ceux qui sont à lui, qui auront cru en son avènement. »

22. *II Corinthiens, IV,* 14 : « Sachant que celui qui a ressuscité Jésus nous ressuscitera aussi avec Jésus. »

23. *I Thessaloniciens, IV,* 13-16 : « Si nous croyons que Jésus est mort et qu'il est ressuscité, Dieu aussi amènera avec Jésus ceux qui se seront endormis en lui. — Car nous vous déclarons, comme l'ayant appris du Seigneur, que nous, qui vivons, et qui sommes réservés pour son avènement, nous ne préviendrons point ceux qui sont déjà dans le sommeil. — Car aussitôt que le signal aura été donné par la voix de l'archange et par le son de la trompette de Dieu, le Seigneur même descendra du ciel, et ceux qui seront morts en Jésus-Christ, ressusciteront les premiers. — Puis nous autres, qui sommes vivants, et qui serons demeurés, nous serons emportés avec eux dans les nues, pour aller au-devant du Seigneur au milieu de l'air, et ainsi nous serons pour jamais avec le Seigneur. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Irénée, *Lib. V adv. hær.*, c. 31 : « Il est constant que » Notre-Seigneur est resté durant trois jours dans le lieu où sont » les âmes des morts, comme dit le Prophète : Dieu s'est souvenu » de ceux qui sont morts et qui dorment dans la terre de la sépul- » ture ; il est descendu vers eux pour les conduire dans les cieux » et les faire jouir du salut. » De même encore Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit : « Car, comme Jonas fut trois jours et trois nuits » dans le ventre de la baleine, ainsi le Fils de l'Homme sera trois » jours et trois nuits dans le sein de la terre. » L'Apôtre à son tour ajoute : « Et pourquoi est-il dit qu'il est monté, sinon parce qu'il » était descendu auparavant dans les parties les plus basses de la » terre ? » David, en prédisant cet événement, avait dit : « Et » vous avez tiré mon âme des abîmes de l'enfer. » Il ressuscita donc le troisième jour, et voici ce qu'il dit à Marie, qui le vit la première et qui se prosterna devant lui : « *Ne me touchez pas,* » *car je ne suis pas encore monté vers mon Père ; mais allez vers mes* » *frères, et dites-leur : Je monte vers mon Père, et votre Père.* » Il est donc vrai que Notre-Seigneur est descendu dans le séjour des morts, afin de devenir ensuite le premier-né d'entre les morts ; qu'il y est demeuré pendant trois jours ; qu'il est ensuite ressuscité avec le même corps qu'il avait eu sur la croix, et sur lequel ses disciples virent la marque des clous de sa Passion, et que de là

il est monté vers son Père. S'il en est ainsi, comment pourrait-on écouter ceux qui veulent que les enfers soient ce monde même que nous habitons, et que l'âme des justes après la mort monte aussitôt dans le ciel? Puis donc que le Christ, après être allé au sein des ombres de la mort, est ressuscité et monté au ciel, etc.

2. S. Augustin, *Epist.* 99 *ad Evod.* « Il est suffisamment démontré que Notre-Seigneur est descendu aux enfers après avoir subi la mort selon la chair. Car comment contredire le Prophète, qui a dit (*Ps. XV,* 10) : *Vous ne laisserez pas,* ô Dieu, *mon âme dans l'enfer?* Paroles qui, de peur que quelqu'un n'osât les détourner à un autre sens, ont été expliquées dans celui-ci par l'apôtre saint Pierre. Ou comment contredire cet apôtre lui-même, qui nous a assuré (*Act., II,* 24) que *les douleurs de l'enfer s'étaient arrêtées* pour Jésus-Christ, parce qu'*il était impossible qu'il y fût retenu?* Personne donc, si ce n'est un infidèle, ne peut nier que Jésus-Christ ait été aux enfers. Que si l'on est en peine de savoir en quel sens on peut dire que les douleurs de l'enfer ont été arrêtées pour lui, puisque n'ayant jamais été détenu dans ces douleurs comme dans des liens, il n'a pas pu s'en débarrasser comme de chaînes dont il aurait été d'abord chargé, on comprendra sans peine qu'il en a été délivré, de la manière que des oiseaux peuvent l'être de filets auxquels, sans s'y laisser prendre, ils ont su échapper. On peut encore entendre par là qu'il a arrêté les douleurs de l'enfer moins pour lui-même que pour les autres, qu'il savait bien devoir en être délivrés par son entremise. Si l'on demande pourquoi il a voulu descendre dans l'enfer, où il n'y a point de douleurs qui pussent avoir de prise sur lui, puisqu'il était, comme l'affirme le Psalmiste (*Ps. LXXXVII,* 6), libre entre les morts, et que le prince ou le premier ministre de la mort n'a rien trouvé en lui qui méritât le supplice, ces paroles, *il a arrêté les douleurs de la mort,* peuvent être entendues non de tous, mais seulement de quelques-uns, savoir de ceux qu'il jugeait dignes d'en être délivrés. C'est ainsi que l'Eglise à peu près tout entière s'accorde à penser que le premier homme ou le premier père du genre humain en a été délivré dans ce moment solennel; et gardons-nous bien de croire que cette croyance, quelle qu'en soit l'origine, ne soit appuyée sur rien de solide, bien qu'on ne puisse produire à son appui aucun texte formel des Ecritures canoniques: *Et de illo quidem primo homine patre generis humani, quòd eum ibidem solverit, Ecclesia ferè tota consentit; quod eam non inaniter credidisse credendum est, undecumque hoc traditum sit, etiamsi*

canonicarum scripturarum hinc expressa non proferatur auctoritas. »

3. Le même, *Epist.* 57 *ad Dardanum, ad quæst. primam*, ayant à expliquer ces paroles : *Vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis* (Luc, XXIII, 43), s'exprime ainsi : « Il ne faut pas en conclure que le paradis soit dans le ciel. Car Jésus-Christ lui-même, en sa qualité d'homme, devait être ce jour-là non dans le ciel, mais plutôt dans les enfers quant à son âme, et dans un sépulcre quant à son corps. Que son corps, en effet, ait été ce jour-là dans le sépulcre, c'est ce qui est on ne peut plus clair d'après l'Evangile. Et que son âme soit descendue aux enfers, c'est aussi ce que nous prêche la doctrine venue des apôtres. Car c'est en preuve de cette vérité que saint Pierre invoque le témoignage du Psalmiste, dont il applique à Jésus-Christ les paroles qui suivent : *Parce que vous ne laisserez point mon âme dans l'enfer, et ne souffrirez point que votre Saint soit sujet à la corruption* (*Ps. XV,* 10). La première partie de ce passage regarde l'âme, qui n'a pas été laissée dans les enfers, puisqu'elle en est sitôt sortie ; et la seconde regarde le corps, auquel la promptitude de sa résurrection n'a pas donné le temps de se corrompre dans le sépulcre où il avait été déposé. Mais personne ne prétendra que dans cet endroit le paradis veuille dire le sépulcre. Il ne reste donc plus d'autre parti à prendre, que de dire que, si ces paroles : *Vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis,* se rapportent à l'humanité de Jésus-Christ, on doit entendre par le paradis les enfers où il a été ce jour-là quant à son âme humaine. »

4. Le même, *Lib. XX, de civit. Dei,* c. XV : « S'il est au fond assez vraisemblable que les saints de l'ancien Testament qui ont cru à l'avènement futur du Christ, ont été après leur mort loin sans doute de l'enfer des impies, mais pourtant dans les enfers, jusqu'à ce qu'ils en fussent tirés par la vertu du sang du Sauveur, et de la descente qu'il fit dans ces lieux, il est certain que désormais les justes rachetés par l'effusion de ce sang divin, sont exemptés d'aller dans ces mêmes lieux, et qu'ils n'attendent plus que le jour où, réintégrés dans leurs corps, ils recevront la récompense qu'ils ont méritée. »

5. Le même, *Serm.* 137 *de tempore* (1) : « Ce n'est par l'effet d'aucune nécessité, mais uniquement par sa propre volonté qu'il

(1) Ce sermon appartient plus vraisemblablement à Eusèbe d'Emèse. V. Nat. Alex., *Hist. eccl. sæc. V,* c. IV, art. III, § IX.

s'est laissé attacher sur le bois, qu'il a souffert qu'on perçât ses membres avec des clous, qu'il a subi la mort en rendant le dernier soupir, que son corps a été porté au tombeau, et que son âme toujours unie à sa divinité, est descendue aux enfers. C'est cette âme qui a rappelé aux délices du paradis la troupe des élus qui jusque-là étaient détenus dans les enfers, quoique jouissant dès lors d'un parfait repos. Ce que Notre-Seigneur avait dit avant sa passion, il l'a accompli dans sa résurrection : *Si je suis élevé de terre*, avait-il dit (Joan., XII, 32), *j'attirerai tout à moi.* Car celui-là a tout attiré, qui n'a pas laissé dans les enfers un seul de ses élus. Il a tout entraîné avec lui; tout, c'est-à-dire tout ce qui a été l'objet de son élection. Car pour les infidèles et pour tous ceux que leurs crimes ont fait condamner à d'éternels supplices, il ne les a certes pas rétablis en grâce à l'époque de sa résurrection; mais il a emmené avec lui hors des cachots des enfers ceux que leur foi et leurs œuvres lui ont fait reconnaître pour être à lui. C'est ainsi qu'a été accomplie cette parole des prophéties d'Osée: *Je serai ta mort, ô Mort; ô Enfer, je serai ta ruine* (Os., XIII, 14). Il dit donc : *O Mort, je serai ta mort;* c'est-à-dire, je te détruirai dans la personne de mes élus; et : *O Enfer, je serai ta ruine,* c'est-à-dire, je t'abolirai en partie en t'enlevant ceux qui sont à moi. Alors, en effet, le Seigneur Jésus a enchaîné le prince de la mort et des ténèbres; alors il a jeté le désordre dans ses légions, rompu les barrières de fer des portes infernales, absous tous les justes qui se trouvaient toujours liés par le péché originel, rendu ces heureux captifs à la liberté primitive, et dissipé par son éclatante lumière les ténèbres d'aveuglement que le péché avait répandues. Vous l'avez entendu : notre défenseur, le Seigneur des vengeances a agi avec liberté (*Ps. XCIII*, 1); car, pour le rappeler en peu de mots, après qu'il a été élevé, c'est-à-dire suspendu sur la croix par les juifs, et aussitôt qu'il a eu rendu l'esprit, son âme unie à sa divinité est descendue dans les profondeurs des enfers. Et lorsqu'il parcourait l'empire des ténèbres comme un glorieux conquérant qui jette la terreur tout autour de lui, les légions impies du tartare, tremblantes à sa vue, se demandaient avec effroi : Quel est donc cet ennemi terrible, dont l'éclat surpasse celui de la neige? Jamais personnage de cette espèce n'a pénétré jusqu'ici dans ces lieux obscurs, jamais le monde ne nous en a envoyé un seul qui lui ressemblât. C'est un ravisseur qui vient nous enlever notre bien, et non un débiteur qui vient nous payer sa dette; ce n'est pas un pécheur, c'est un explorateur du péché;

ce n'est pas un suppliant, c'est un juge; il vient donner ses ordres, et non recevoir la loi; se charger de nos dépouilles, et non nous laisser les siennes, etc. »

6. S. JÉRÔME, *in c. IV ad Ephesios :* « Par les lieux bas de la terre il faut entendre les enfers, où le Sauveur est descendu, pour en retirer les âmes des saints qui y étaient détenues, et les emmener avec lui en triomphe dans le ciel. De là vient qu'après sa résurrection, on vit dans la ville sainte beaucoup de justes qui étaient ressuscités. Or, que les enfers soient situés dans les lieux bas de la terre, nous n'avons besoin pour nous en assurer que du témoignage suivant des psaumes (*Ps. CV, 17*) : *La terre s'ouvrit, et dévora Dathan, et elle engloutit de même la famille d'Abiron.* Ce fait lui-même se trouve rapporté plus complètement dans le livre des Nombres (*Num. XVI*). Nous lisons encore dans un autre endroit : *Que la mort fonde sur eux, et qu'ils descendent tout vivants dans les enfers* (*Ps. LIV, 16*). »

7. Le même, *in cap. XIII Osée :* « Le Seigneur les a tous délivrés, et les a rachetés par sa mort endurée sur la croix, comme par son sang qu'il y a répandu; alors que son âme est descendue aux enfers, en même temps que son corps n'a point éprouvé la corruption; alors qu'il a dit à la mort et à l'enfer : *Je serai ta mort, ô Mort.* Si je suis mort, c'est pour te donner la mort par la mienne. *O Enfer, je serai ta ruine,* toi qui jusqu'ici faisais entrer dans ta gueule ouverte tout le genre humain. »

8. TERTULLIEN, *Lib. II adversùs Marcionem*, c. 4, après avoir décrit la passion et la mort de Jésus-Christ, ajoute : « Lorsqu'il fut arrivé à ces fleuves des enfers qui roulent dans les abîmes, et que, vainqueur, il eut fait se réfléchir sur son captif la lumière dont il était resplendissant, qu'il eut exécuté avec courage les ordres de son Père, il reprit le corps qu'il avait quitté de son plein gré (1). »

Question XIV.

Que nous apprend le sixième article, *Est monté aux cieux?*

Il nous apprend que Notre-Seigneur Jésus-Christ, après avoir achevé l'œuvre de notre rédemption, après être apparu vivant à

(1) Post ubi secretas inferni venit ad undas,
Atque suum victor captivum luce retexit
Astanti, jussumque patris virtute peregit,
Sponte suum corpus quod liquerat, ipse recepit.

Ce poëme contre Marcion n'est pas de Tertullien, au jugement des meilleurs critiques. V. NOEL-ALEXANDRE, *Hist. eccl. sæc. II*, c. VIII, art. IV.

ses disciples, et leur avoir donné bon nombre de preuves de la vérité de sa résurrection, monta enfin au ciel le quarantième jour, pour être élevé dans son humanité au-dessus de tout, et être l'objet des louanges de toutes les créatures. Notre-Seigneur est donc dans le ciel, assis à la droite de la vertu de Dieu, exerçant un pouvoir égal à celui de son Père, gouvernant tout, et remplissant tout de l'éclat de sa divine majesté : c'est là ce que nous appelons être assis à la droite du Père.

Cette joyeuse ascension de Jésus-Christ est l'affermissement de notre foi et de notre espérance ; car nous devons avoir confiance, nous qui sommes les membres de ce divin chef, de parvenir un jour là où il est arrivé le premier après avoir terrassé ses ennemis et les nôtres, pourvu que nous lui soyons soumis et que nous nous attachions fidèlement à le suivre : *Je m'en vais*, nous a-t-il dit, *vous préparer une place* (XIV).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Psaume LXVII*, 33-34, 19, 25-26 : « Royaumes de la terre, chantez les louanges de Dieu, faites retentir des cantiques au Seigneur ; chantez en l'honneur de Dieu, — qui est monté au-dessus de tous les cieux vers l'Orient ; — vous êtes monté en haut, vous avez pris un grand nombre de captifs, vous avez fait des présents aux hommes. — Ils ont vu, ô Dieu, votre entrée, l'entrée de mon Dieu, et de mon roi qui réside dans son sanctuaire. — Les princes, conjointement avec ceux qui chantent de saints cantiques, se hâtèrent de venir au-devant de lui, au milieu des jeunes filles qui jouaient des instruments et qui battaient du tambour. »

2. *Psaume XLVI*, 6 : « Dieu est monté au milieu des cris de joie ; le Seigneur est entré au bruit des trompettes. »

3. *Psaume VIII*, 2 : « Votre magnificence surpasse celle des cieux. »

XIV.

Quid adfert sextus articulus, Ascendit ad cœlos.

Absoluto humanæ redemptionis opere Dominum Jesum ostendit, postquam redivivus ille suis apparuisset, multisque argumentis resurrectionis suæ veritatem confirmasset, demum quadragesimo die in cœlum ascendisse, ut secundum naturam humanam super omnia exaltaretur, et unus omnium maximè ab omnibus celebraretur. Sedet igitur Dominus Jesus in cœlis ad dexteram virtutis Dei, parem cum Patre potestatem exercens, gubernans omnia, divinaque majestate resplendens penitus : quod est nimirum ad Patris sedere dexteram.

Hæc læta Christi ascensio nostræ Fidei ac Spei certitudo est, ut quò caput præcessit, prostratis semel hostibus, eodem membra etiam, si capiti modò pareant et inhæreant suo, perventura esse maximè confidamus. *Vado*, inquit, *parare vobis locum.*

4. Marc, XVI, 19 : « Le Seigneur Jésus, après leur avoir ainsi parlé, fut élevé dans le ciel, et il est assis à la droite de Dieu. »

5. Jean, III, 13 : « Personne n'est monté au ciel que celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'Homme qui est dans le ciel. »

6. *Actes des Apôtres, I*, 1-3, 9 : « J'ai parlé dans mon premier livre, ô Théophile, de tout ce que Jésus a fait et enseigné — depuis le commencement *de sa vie* jusqu'au jour où il fut élevé *dans le ciel*, après avoir instruit, par le Saint-Esprit, les apôtres qu'il avait choisis; — auxquels aussi il s'était montré depuis sa passion, leur faisant voir par beaucoup de preuves qu'il était vivant; leur apparaissant durant quarante jours, et leur parlant du royaume de Dieu. — Ils le virent s'élever, et il entra dans une nuée qui le déroba à leurs yeux. »

7. *Ephésiens, IV*, 8-10 : « Etant monté au plus haut *des cieux*, il a mené en triomphe une grande multitude de captifs, et il a répandu ses dons sur les hommes. — Mais pourquoi est-il monté, sinon parce qu'il était descendu auparavant dans les parties les plus basses de la terre? — Celui qui est descendu est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux, afin de remplir toutes choses. »

8. *Ephésiens, II*, 5-6 : « Lorsque nous étions morts par nos péchés, Dieu nous a rendu la vie en Jésus-Christ, par la grâce duquel vous êtes sauvés; — et il nous a ressuscités avec lui, et nous a fait asseoir dans le ciel en Jésus-Christ. »

9. *Ephésiens, I*, 20-23 : « Le ressuscitant d'entre les morts, et le faisant asseoir à sa droite dans le ciel, — au-dessus de toutes les principautés et de toutes les puissances, de toutes les vertus, de toutes les dominations et de tous les noms de dignité qui peuvent être non-seulement dans le siècle présent, mais encore dans celui qui est à venir. — Car il a mis toutes choses sous ses pieds, et il l'a donné pour chef à toute l'Eglise, — qui est son corps, et dans laquelle celui qui accomplit tout en tous, trouve la perfection et l'intégrité de tous ses membres. »

10. *Colossiens, III*, 1-2 : « Si donc vous êtes ressuscités avec Jésus-Christ, recherchez ce qui est dans le ciel, où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu. — N'ayez de goût que pour les choses du ciel, et non pour celles de la terre. »

11. *Hébreux, I*, 3-4, 13 : « Il est assis au plus haut des cieux à la droite de la Majesté. — Etant d'autant plus élevé au-dessus des anges, que le nom qu'il a reçu est plus glorieux que le leur.

— Car quel est l'ange à qui le Seigneur ait jamais dit : Asseyez-vous à ma droite ? »

12. I Pierre, II, 4 : « Et vous approchant de lui comme de la pierre vivante que les hommes à la vérité ont rejetée, mais que Dieu a choisie et mise en honneur. »

13. I Jean, II, 1-2 : « Si quelqu'un pèche, nous avons pour avocat auprès du Père Jésus-Christ qui est juste ; — car c'est lui qui est la victime de propitiation pour nos péchés ; et non-seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde. »

14. Jean, XX, 17 : « Allez trouver mes frères, et dites-leur ceci de ma part : Je monte vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu. »

15. *Psaume CIX*, 1-2 : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, — jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pied. »

16. *Actes, VII*, 55 : « Mais Etienne étant rempli du Saint-Esprit, et levant les yeux au ciel, vit la gloire de Dieu, et Jésus qui était debout à la droite de Dieu ; et il dit : Je vois les cieux ouverts, et le Fils de l'Homme qui est debout à la droite de Dieu. »

17. Luc, XXII, 69 : « Cependant bientôt le Fils de l'Homme sera assis à la droite de la puissance de Dieu. »

18. *I Corinthiens, XV*, 25 : « Car Jésus-Christ doit régner jusqu'à ce que son Père lui ait mis tous ses ennemis sous les pieds. »

19. *Ephésiens, I*, 20 : « Le ressuscitant d'entre les morts, et le faisant asseoir à sa droite dans le ciel, etc. »

20. Matthieu, XXVIII, 18 : « Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre. »

21. *Hébreux, V*, 8-9 : « Car, quoiqu'il fût le Fils de Dieu, il a appris l'obéissance par tout ce qu'il a souffert : — et ayant consommé son œuvre, il est devenu l'auteur du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent. »

22. *Romains, VIII*, 16-17 : « Et cet Esprit rend lui-même témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. — Si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers, héritiers de Dieu, et cohéritiers de Jésus-Christ, pourvu toutefois que nous souffrions avec lui, afin que nous soyons glorifiés avec lui. »

23. *II Timothée, II*, 11-12 : « Car c'est une vérité très-assurée, que si nous mourons avec Jésus-Christ, nous vivrons aussi avec lui ; — si nous souffrons avec lui, nous régnerons aussi avec lui. »

24. Jean, XV, 6-7 : « Celui qui ne demeure pas en moi sera jeté dehors comme un sarment *inutile*, il sèchera et on le ramas-

sera, et on le jettera au feu, et il brûlera. — Si vous demeurez en moi, et que mes paroles demeurent en vous, vous demanderez tout ce que vous voudrez, et cela vous sera accordé. »

25. JEAN, XIV, 2 : « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père ; si cela n'était, je vous l'aurais dit, car je m'en vais vous préparer une place. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

S. AUGUSTIN, *De fide et symbolo*, c. 7 : « Nous croyons qu'il est assis à la droite de Dieu le Père ; mais on ne doit pas penser pour cela que Dieu le Père ait une forme humaine, qu'il ait un côté droit et un côté gauche, ou qu'il soit assis comme nous nous asseyons nous autres en ployant les genoux : car ce serait là tenir un langage sacrilége, et encourir le reproche que faisait saint Paul à ceux qui avaient *transféré l'honneur qui n'est dû qu'au Dieu incorruptible, à l'image d'un homme corruptible* (*Rom., I,* 23). Car un chrétien ne saurait sans crime élever à l'honneur de Dieu un simulacre semblable dans un temple, et bien moins encore dans son cœur, qui est le vrai temple que Dieu aime à se choisir, pourvu qu'il soit pur de toute erreur comme de toute affection terrestre. Il faut donc entendre par être placé à la droite, la même chose qu'être élevé au comble de la souveraine félicité, là où règnent la justice, la paix et la joie, de même qu'être placé à la gauche avec les boucs, c'est être plongé dans la souveraine misère, en proie aux tourments et à toutes les suites malheureuses du péché. Par conséquent, dire que Dieu est assis, ce n'est pas non plus marquer une situation corporelle, mais indiquer la puissance de juger qui lui appartient essentiellement, et qu'il exerce en rendant à chacun selon ce qu'il mérite ; mais ce sera surtout au jugement dernier que le Fils unique de Dieu fera éclater sa justice aux yeux de tous les hommes, en sa qualité de juge souverain des vivants et des morts. »

Question XV.

Que nous présente à croire le septième article, *De là il viendra juger les vivants et les morts*?

Cet article nous propose le jugement du dernier jour, alors que le Fils de Dieu redescendra du ciel avec le corps qu'il a pris, exercera sur le monde entier sa redoutable autorité de juge, et rendra publiquement à chacun selon ses œuvres. Il jugera donc

sur le trône de sa majesté tous les bons et tous les méchants sans en excepter un seul, aussi-bien ceux que ce grand jour trouvera encore vivants, que tous les autres qui seront morts jusque-là.

Cela doit nous engager à mettre d'autant plus de circonspection et de régularité dans toutes nos démarches, que nous sommes plus assurés que toutes nos actions, toutes nos pensées, tous les accidents de notre vie se passent sous les yeux d'un Dieu qui voit tout, et qui juge tout avec une souveraine équité. Car il est le scrutateur des cœurs, le vengeur des iniquités, et il faut que nous comparaissions tous à son tribunal, pour recevoir de lui la juste rétribution du bien ou du mal que nous aurons fait ici-bas. Il ne laissera aucune de nos bonnes actions sans récompense, pas plus qu'il ne pourra souffrir qu'aucune mauvaise reste sans châtiment (XV).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Psaume XCVI*, 2-6 : « Une nuée est autour de lui, et l'obscurité l'environne. La justice et le jugement sont le soutien de son trône. — Le feu marchera devant lui, et embrasera tout autour de lui ses ennemis. — Ses éclairs ont brillé par toute la terre; elle les a vus et en a été toute émue. — Les montagnes se sont fondues comme la cire à la présence du Seigneur : la présence du Seigneur a fait fondre toute la terre. — Les cieux ont annoncé sa justice, et tous les peuples ont vu sa gloire. »

2. Isaïe, III, 14, 15 : « Le Seigneur entrera en jugement avec les anciens et les princes de son peuple. — Le Seigneur est près de juger les peuples. »

3. Isaïe, LXVI, 15-16 : « Le Seigneur va paraître dans les feux, et son char *viendra fondre* comme la tempête, pour répandre son indignation et sa fureur, et *pour exercer* sa vengeance au

---

XV.

Quid credendum exhibet septimus articulus, Inde venturus est judicare vivos et mortuos?

Proponit extremum judicii diem, quando Christus in humana carne, rursus à summo cœlo descendet, ac tremendum aget judicem totius orbis, et palàm unicuique reddet secundùm opera sua. Judicabit igitur in sede majestatis suæ ad unum omnes probos ac improbos, sive quos judicii dies illa vivos adhuc in carne, vel antea mortuos offendet. Unde admonemur, eò cautiùs rectiusque nobis vivendum esse, quò certiùs persuasum habemus, nostras actiones, cogitationes, et vitæ rationes omnes ob oculos cuncta cernentis, et æquissimè judicantis Dei usque versari. Etenim æquus et justus est scrutator ille cordium et vindex iniquitatum, ante cujus tribunal manifestari nos omnes oportet, ut unusquisque prout gessit suo in corpore, sive bonum, sive malum, ab illo recipiat. Qui nec boni quicquam in hac vita gestum suo præmio defraudabit, nec perperam facta ulla impunè sinet abire.

milieu des flammes. — Le Seigneur viendra environné de feux et armé de son glaive pour juger toute chair ; le nombre de ceux que le Seigneur tuera se multipliera. »

4. JEAN, V, 22-23, 26-28 : « Car le Père ne juge personne, mais il a donné tout pouvoir de juger au Fils, — afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. » — *Et un peu après :* « Car comme mon Père a la vie en lui-même, il a donné aussi au Fils d'avoir la vie en lui-même ; et il lui a donné le pouvoir de les juger, parce qu'il est Fils de l'Homme. — Ne vous étonnez pas de ceci, car le temps viendra où tous ceux qui seront dans les sépulcres entendront la voix du Fils de Dieu. »

5. SOPHONIE, I, 14-18 : « Le jour du Seigneur est proche ; il est proche, ce grand jour ; il s'avance à grands pas. *J'entends déjà* les bruits lamentables de ce jour du Seigneur, où les plus puissants seront accablés de maux. — Ce jour sera un jour de colère, un jour de tristesse et de serrement de cœur, un jour d'affliction et de misère, un jour de ténèbres et d'obscurité, un jour de nuages et de tempêtes ; — un jour où les villes fortes et les hautes tours trembleront au son et au retentissement de la trompette. — Je frapperai les hommes de plaies, et ils marcheront comme des aveugles, parce qu'ils ont péché contre le Seigneur ; leur sang sera répandu comme la poussière, et leurs corps morts *foulés aux pieds* comme du fumier. — Tout leur or et leur argent ne pourra les délivrer au jour de la colère du Seigneur ; le feu de son indignation va dévorer toute la terre, parce qu'il se hâtera d'exterminer tous ceux qui l'habitent. »

6. MALACHIE, IV, 1-6 : « Car il viendra un jour semblable à une fournaise ardente ; tous les superbes et tous ceux qui commettent l'iniquité seront alors comme de la paille : et ce jour qui doit venir les embrasera, dit le Seigneur des armées, sans leur laisser ni germe ni racine. — Mais le soleil de justice se lèvera pour vous, qui avez une crainte *respectueuse* pour mon nom ; et vous trouverez votre salut sous ses ailes, vous sortirez alors et vous tressaillerez comme les jeunes taureaux d'un troupeau. — Vous foulerez aux pieds les impies, lorsqu'ils seront devenus comme de la cendre sous la plante de vos pieds, en ce jour où j'agirai moi-même, dit le Seigneur des armées. — Souvenez-vous de la loi de Moïse, mon serviteur, que je lui ai donnée sur le mont Horeb, afin qu'il portât à tout Israël *mes* préceptes et *mes* ordonnances. — Je vous enverrai le prophète Elie, avant que le grand et épouvantable jour du Seigneur arrive. — Et il réunira le cœur

des pères avec leurs enfants, et le cœur des enfants avec leurs pères, de peur qu'en venant je ne frappe la terre d'anathème. »

7. Joel, III, 1-2, 12 : « En ces jours-là et en ces temps-là, lorsque j'aurai fait revenir les captifs de Juda et de Jérusalem, — j'assemblerai tous les peuples, et je les amènerai dans la vallée de Josaphat, où j'entrerai en jugement avec eux touchant Israël mon peuple et mon héritage qu'ils ont dispersé parmi les nations, et touchant ma terre qu'ils ont divisée entre eux. — Que les peuples viennent se rendre à la vallée de Josaphat, j'y paraîtrai assis pour juger tous les peuples qui y viendront de toutes parts. »

8. Matthieu, XXV, 31-34 : « Quand le Fils de l'Homme viendra dans sa majesté, accompagné de tous ses anges, il s'assiéra sur *le trône de sa gloire. — Et toutes les nations étant assemblées devant lui, il séparera les uns d'avec les autres, comme un berger* sépare les brebis d'avec les boucs ; — et il mettra les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche. — Alors le roi dira à ceux qui seront à sa droite : Venez, vous qui êtes bénis de mon Père, etc. »

9. Matthieu, XXIV, 11-14, 24-31, 36-39 : « Il s'élèvera plusieurs faux prophètes, etc. Et cet évangile du royaume sera prêché dans toute la terre, pour témoignage à toutes les nations, et alors la fin arrivera. — Il s'élèvera de faux christs et de faux prophètes, qui feront de grands prodiges et des choses étonnantes, jusqu'à séduire, s'il était possible, les élus mêmes. — J'ai voulu vous en prévenir auparavant. Si donc on vous dit : Le voilà dans le désert, ne sortez point. Le voici dans le lieu le plus retiré de la maison, ne le croyez point. — Car comme un éclair qui sort de l'Orient paraît jusqu'à l'Occident, ainsi sera l'avènement du Fils de l'Homme. — Partout où se trouvera le corps, les aigles s'y assembleront. — Mais aussitôt après ces jours d'affliction, le soleil s'obscurcira, la lune ne donnera plus sa lumière, les étoiles tomberont du ciel, et les vertus des cieux seront ébranlées. — Et alors le signe du Fils de l'Homme paraîtra dans le ciel, et à cette vue tous les peuples de la terre s'abandonneront aux pleurs et aux gémissements, et ils verront le Fils de l'Homme venir sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté. — Et il enverra ses anges qui feront entendre la voix éclatante de leurs trompettes, et qui rassembleront ses élus des quatre coins du monde, depuis une extrémité du ciel jusqu'à l'autre. — Mais pour ce qui regarde le jour et l'heure, qui que ce soit, excepté mon Père, n'en a connaissance, non pas même les anges du ciel. — Et il arrivera à l'avènement du Fils de l'Homme ce qui arriva

au temps de Noé ; — car comme un peu avant le déluge les hommes mangeaient et buvaient, se mariaient et mariaient leurs enfants, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche, et qu'ils ne pensèrent au déluge que lorsqu'il survint et les fit tous périr, il en sera de même à l'avènement du Fils de l'Homme, etc. »

10. Luc, XXI, 25, 27, 32-36 : « Il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles, et sur la terre ; les nations seront dans la consternation, par la crainte que leur causera le bruit confus de la mer et de ses flots ; — de sorte que les hommes sècheront de frayeur dans l'attente des maux dont tout le monde sera menacé ; car les vertus des cieux seront ébranlées ; — et alors ils verront le Fils de l'Homme qui viendra sur une nuée avec une grande puissance et une grande majesté. — Je vous le dis en vérité, cette génération ne finira point que tout ne soit accompli. — Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point. — Prenez donc garde à vous, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des viandes et du vin et par les inquiétudes de cette vie, et que ce jour ne vienne tout d'un coup vous surprendre ; — car il enveloppera, comme un filet, tous ceux qui habitent sur la face de la terre. — Veillez donc et priez en tout temps, afin que vous méritiez d'éviter tous ces maux qui arriveront, et de comparaître avec confiance devant le Fils de l'Homme. »

11. *Actes, X,* 42 : « Et il nous a commandé de prêcher au peuple, et de témoigner que c'est lui qui a été établi de Dieu pour être le juge des vivants et des morts. »

12. *I Thessaloniciens, IV,* 14-18 : « Nous qui vivons, et qui sommes réservés pour son avènement, nous ne préviendrons point ceux qui sont déjà dans le sommeil. — Car aussitôt que le signal aura été donné par la voix de l'archange, et par le son de la trompette de Dieu, le Seigneur même descendra du ciel, et ceux qui seront morts en Jésus-Christ ressusciteront les premiers. — Pour nous autres, qui sommes vivants, et qui serons demeurés jusqu'alors, nous serons emportés avec eux dans les nuées, pour aller au-devant du Seigneur au milieu de l'air ; et ainsi nous serons pour jamais avec le Seigneur. — Consolez-vous donc les uns les autres par ces vérités. »

13. *Ibid., V,* 2-4 : « Le jour du Seigneur doit venir comme un voleur pendant la nuit. — Car lorsqu'ils diront : Nous sommes en paix et en sûreté, ils se trouveront surpris tout d'un coup par une ruine imprévue, comme l'est une femme grosse par les dou-

leurs de l'enfantement, sans qu'il leur reste aucun moyen de se sauver. — Quant à vous, ô frères, vous n'êtes pas dans les ténèbres, en sorte que ce jour puisse vous surprendre comme un voleur. »

14. *I Corinthiens, XV,* 51-52 : « Voici un mystère que je vais vous dire : nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés. — En un moment, en un clin-d'œil, au son de la dernière trompette (car la trompette sonnera), les morts ressusciteront en un état incorruptible, et alors nous serons changés. »

15. *I Thessaloniciens, II,* 2-4, 8-11 : « Ne vous laissez pas légèrement ébranler dans votre premier sentiment, et ne vous troublez pas, en croyant, sur la foi de quelque esprit prophétique, ou sur quelques discours, ou sur quelque lettre qu'on supposerait venir de nous, que le jour du Seigneur est près d'arriver. — Que personne ne vous séduise en quelque manière que ce soit; car ce jour-là ne viendra point, que la révolte et l'apostasie ne soit arrivée auparavant, et qu'on n'ait vu paraître cet homme de péché, qui doit périr misérablement ; — qui s'opposant à Dieu, s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu. — Et alors se découvrira l'impie, que le Seigneur Jésus détruira par le souffle de sa bouche, et qu'il perdra par l'éclat de sa présence ; cet impie qui doit venir accompagné de la puissance de Satan avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges trompeurs, — et avec toutes les illusions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui périssent, parce qu'ils n'ont pas reçu et aimé la vérité pour être sauvés. C'est pourquoi Dieu leur enverra des illusions si efficaces, qu'ils croiront au mensonge, — afin que tous ceux qui n'ont point cru la vérité, et qui ont consenti à l'iniquité, soient condamnés. »

16. II Pierre, III, 3-13 : « Sachez avant toutes choses, qu'aux derniers temps il viendra des imposteurs, des séducteurs qui suivront leurs propres passions, — et qui diront : Qu'est devenue la promesse de son second avènement? car depuis que nos pères sont dans le sommeil, toutes choses demeurent au même état où elles étaient au commencement du monde. — Mais c'est par une ignorance volontaire qu'ils ne considèrent pas que les cieux furent faits d'abord par la parole de Dieu, aussi-bien que la terre qui parut hors de l'eau, et qui subsiste au milieu de l'eau : — Et que le monde d'alors périt, étant submergé par le déluge des eaux du ciel. — Ainsi les cieux et la terre d'à-présent sont gardés par

la même parole, et sont réservés pour être brûlés par le feu au jour du jugement et de la ruine des hommes méchants et impies. —Mais il y a une chose que vous ne devez pas ignorer, mes bien-aimés, qui est qu'aux yeux du Seigneur un jour est comme mille ans, et mille ans comme un jour. — Ainsi le Seigneur n'a point retardé sa promesse, comme quelques-uns se l'imaginent; mais c'est qu'il vous attend avec patience, ne voulant pas qu'aucun périsse, mais que tous reviennent à pénitence. — Comme un voleur vient *durant la nuit*, ainsi le jour du Seigneur viendra *tout-à-coup*; et alors, dans le bruit d'une effroyable tempête, les cieux passeront, les éléments embrasés se dissoudront, et la terre avec tout ce qu'elle contient sera consumée par le feu. — Puis donc que toutes ces choses doivent périr, quels devez-vous être? et quelle doit être la sainteté de votre vie et la piété *de vos actions*, — attendant, hâtant l'avènement du jour du Seigneur, où l'ardeur du feu dissoudra les cieux et fera fondre les éléments? — Car nous attendons, selon sa promesse, de nouveaux cieux et une nouvelle terre, dans lesquels la justice habitera. »

17. MATTHIEU, XII, 36-37 : « Or, je vous déclare qu'au jour du jugement, les hommes rendront compte de toutes les paroles inutiles qu'ils auront dites; — car vous serez justifiés par vos paroles, et vous serez condamnés par vos paroles. »

18. *Sagesse, I*, 8-9, 11 : « C'est pourquoi celui qui profère des paroles d'iniquité ne peut se cacher, et il n'échappera pas au jugement qui doit tout punir. — Car l'impie sera interrogé sur toutes ses pensées, et ses discours iront jusqu'à Dieu, qui les entendra pour le punir de son iniquité. — La parole la plus secrète ne sera point impunie. »

19. ISAÏE, LXVI, 18 : « Car pour moi je viens pour recueillir toutes leurs œuvres et toutes leurs pensées, et les assembler avec tous les peuples, de quelque pays et de quelque langue qu'ils puissent être, et ils comparaîtront, et ils verront ma gloire. »

20. *Ecclésiaste, XII*, 14 : « Dieu fera rendre compte en son jugement de toutes les fautes, et de tout le bien comme de tout le mal qu'on aura fait. »

21. *Romains, II*, 14-16 : « Car lorsque les gentils qui n'ont point la loi font naturellement les choses que la loi commande, n'ayant point de loi, ils se tiennent à eux-mêmes lieu de loi : — Et ils font voir que ce qui est prescrit par la loi, est écrit dans leurs cœurs, par le témoignage que leur en rend leur conscience, et par la diversité des réflexions et des pensées qui les accusent

ou les défendent ; — au jour où Dieu jugera tout ce qui est caché dans le cœur des hommes. »

22. *Apocalypse, XX,* 11-15 : « Alors je vis un grand trône blanc, et quelqu'un assis dessus, devant la face duquel le ciel et la terre s'enfuirent ; et il n'en resta pas même la place. — Je vis ensuite les morts, grands et petits, qui comparurent devant le trône : et des livres furent ouverts : et puis on en ouvrit encore un autre, qui est le livre de vie ; et les morts furent jugés sur ce qui était écrit dans ces livres, selon leurs œuvres. — Et la mer rendit les morts qui étaient ensevelis dans ses eaux : la mort et l'enfer rendirent aussitôt les morts qu'ils recelaient : et chacun fut jugé selon ses œuvres. — Et l'enfer et la mort furent jetés dans l'étang de feu. C'est là la seconde mort. — Et celui qui ne fut pas trouvé dans le livre de vie, fut jeté dans l'étang de feu. »

23. Jérémie, XVIII, 9-10 : « Le cœur de l'homme est corrompu et impénétrable : qui pourra le connaître ? — C'est moi qui suis le Seigneur, qui sonde les cœurs et qui éprouve les reins, qui rends à chacun selon sa voie, et selon le fruit de ses pensées et de ses œuvres. »

24. *Hébreux, IV,* 12-13 : « La parole de Dieu est vivante et efficace, et elle perce plus qu'une épée à deux tranchants : elle entre et elle pénètre jusque dans les replis de l'âme et de l'esprit, jusque dans les jointures et dans les moelles, et elle démêle les pensées et les mouvements du cœur. — Nulle créature ne lui est cachée ; car tout est nu et découvert à ses yeux. »

25. *Galates, VI,* 5, 8, 9 : « Chacun portera son propre fardeau. — Ce que l'homme aura semé, il le recueillera. Ainsi celui qui sème dans sa chair, recueillera de la chair la corruption ; et celui qui sème dans l'esprit recueillera de l'esprit la vie éternelle. — Ne nous lassons donc point de faire le bien, puisque si nous ne perdons pas courage, nous en recueillerons le fruit en son temps. »

26. *I Thessaloniciens, IV,* 6 : Que personne n'opprime son frère et ne lui fasse tort en aucune affaire, parce que le Seigneur est le vengeur de tous ces péchés. »

27. *Ecclésiaste, XII,* 14 : « Dieu fera rendre compte en son jugement de toutes les fautes, et de tout le bien comme de tout le mal qu'on aura fait. »

28. *II Corinthiens, V,* 10 : « Nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps. »

29. *Romains, XIV, 10, 12* : « Nous comparaîtrons tous devant le tribunal de Jésus-Christ. — Et chacun de nous rendra compte à Dieu de soi-même. »

30. Matthieu, X, 41, 42 : « Celui qui reçoit un prophète en qualité de prophète, recevra la récompense du prophète ; et celui qui reçoit le juste, recevra la récompense du juste.—Et quiconque donnera seulement à boire un verre d'eau froide à l'un de ces plus petits, parce qu'il est de mes disciples, je vous le dis en vérité, il ne sera pas privé de sa récompense. »

31. Job, XXIV, 12 : « Dieu ne laisse point le désordre impuni. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

S. Basile-le-Grand, *Epist. ad virg. lapsam :* « Rappelez à votre mémoire la vision que Dieu envoya à Daniel (Dan., VII, 10) : *Un fleuve de feu sortait de devant sa face* (de l'Ancien des jours), *des millions d'anges le servaient, et mille millions assistaient devant lui. Le jugement se tint, et les livres furent ouverts.* Actions, paroles, pensées, bonnes ou mauvaises, publiques ou secrètes, tout sera révélé au grand jour, tout sera publié de manière à pouvoir être entendu de tous les anges et de tous les hommes. Quelle figure feront alors ceux qui auront mal vécu? »

Question XVI.

Quel résumé y a-t-il à faire des articles qui concernent la seconde personne divine?

Nous pouvons résumer ces articles en disant que Jésus-Christ est vrai Dieu et vrai homme ; qu'il a entrepris et conduit à sa perfection l'ouvrage admirable de la rédemption du genre humain, de sorte qu'il est pour nous la voie, la vérité et la vie, et que c'est par lui seul que, perdus que nous étions, nous avons été sauvés et délivrés, et réconciliés enfin avec Dieu le Père.

Voici de quelle manière s'exprime l'Ecriture sur ce bienfait et sur ces avantages à recueillir de la rédemption : *La grâce de Dieu s'est manifestée pour le salut de tous les hommes, et elle est venue nous apprendre à renoncer à l'impiété et aux désirs du siècle, et à vivre dans ce monde avec tempérance, justice et piété, dans l'attente du bonheur proposé à notre espérance, et de l'avènement glorieux de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ, qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de nous purifier, pour faire de nous un peuple particulièrement consacré à*

son service, et fervent dans les bonnes œuvres. Ainsi parle l'apôtre saint Paul (*Tit., II, 11-14*). Et ailleurs (*Eph., II, 10*) il dit : *Nous sommes son ouvrage, ayant été créés en Jésus-Christ, pour les bonnes œuvres dont Dieu nous a imposé le devoir et ménagé d'avance les moyens.* Il dit encore (*II Cor., V, 15*) : *Jésus-Christ est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et qui est ressuscité pour eux.*

C'est pourquoi il faut éviter surtout avec soin l'erreur de ceux qui ne confessent Jésus-Christ qu'imparfaitement, et comme à moitié seulement, en le reconnaissant, il est vrai, pour le médiateur et le rédempteur en qui nous devons mettre notre confiance, mais en lui refusant en quelque sorte sa qualité de législateur, qui entraîne pour nous l'obligation d'obéir à ses lois, ou sa qualité de modèle de toutes les vertus, qui nous oblige à l'imiter, ou enfin sa qualité de juste juge, qui fait que nous devons attendre de lui la digne récompense ou le châtiment mérité de toutes nos actions (XVI).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. JEAN, I, 1, 14, 34 : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. — Et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous. » — *Et un peu après :* « Je l'ai vu, et j'ai rendu témoignage que c'est lui qui est le Fils de Dieu. »

2. I JEAN, V, 20 : « Nous savons encore que le Fils de Dieu est venu, et qu'il nous a donné l'intelligence, afin que nous

---

XVI.

Quæ summa articulorum de secunda in Deitate persona?

Hæc summa est, Christum verum Deum et hominem esse, qui mirificum redemptionis humanæ opus sit aggressus, atque perfecerit, ut idem sit nobis via, veritas et vita, per quem unum, cùm periissemus omnes, salvati et liberati, Deoque Patri reconciliati sumus.

De cujus quidem redemptionis beneficio ac vero usu ita scriptum est : *Apparuit gratia Dei Salvatoris nostri omnibus hominibus, erudiens nos, ut abnegantes impietatem et sæcularia desideria, sobrie et justè et piè vivamus in hoc sæculo, expectantes beatam spem, et adventum gloriæ magni Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi : qui dedit semetipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum.* Sic Apostolus Paulus. Et alibi : *Ipsius* (Dei) *sumus factura, creati in Christo Jesu in operibus bonis, quæ præparavit Deus ut in illis ambulemus.* Atque iterum : *Pro omnibus mortuus est Christus,* inquit, *ut qui vivunt, jam non sibi vivant, sed ei, qui pro ipsis mortuus est, et resurrexit.*

Quare cavendus illorum est error maximè, qui Christum non integrè, sed veluti mutilatum confitentur, dùm solum Mediatorem illum et Redemptorem, cui fidamus, agnoscunt, nec simul recipiunt eum ut legislatorem, cujus jussis obtemperemus, et virtutum exemplar omnium, quod imitemur, et justum judicem, qui debitum cujusque operi præmium aut supplicium certò rependat.

connaissions le vrai Dieu et que nous soyons en son vrai Fils. C'est lui qui est le vrai Dieu et la vie éternelle. »

3. *Ephésiens, I,* 6 : « Il nous a rendus agréables à ses yeux en son Fils bien-aimé, — dans lequel nous trouvons la rédemption par son sang et la rémission de nos péchés, selon les richesses de sa grâce. »

4. JEAN, XIV, 6 : « Je suis la voie, la vérité et la vie ; personne ne vient au Père que par moi. »

5. *Romains, V,* 6-10 : « En effet, pourquoi, lorsque nous étions encore dans les langueurs *de nos iniquités*, Jésus-Christ est-il mort dans le temps pour les impies ? — car à peine quelqu'un voudrait-il mourir pour un juste : peut-être néanmoins que quelqu'un aurait le courage de donner sa vie pour un homme de bien. — Mais ce qui fait éclater encore davantage l'amour de Dieu pour nous, c'est que, lorsque nous étions encore pécheurs, Jésus-Christ n'a pas laissé dans le temps de mourir pour nous. — Maintenant donc que nous sommes justifiés par son sang, nous serons à plus forte raison délivrés par lui de la colère *de Dieu*. — Car si, lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous avons été réconciliés avec lui par la mort de son Fils, à plus forte raison, étant maintenant réconciliés avec lui, nous serons sauvés par la vie de ce même Fils. »

6. *Apocalypse, I,* 5 : « Il nous a aimés, et nous a lavés de nos péchés dans son sang. »

7. *I Timothée, II,* 5, 6 : « Il y a un Dieu, et un médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme, — qui s'est livré lui-même pour la rédemption de tous. »

8. *Romains, III,* 24, 25 : « Etant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ, — que Dieu a proposé pour être la victime de propitiation, par la foi en son sang, pour faire paraître sa justice, par la rémission de leurs péchés passés. »

9. *Tite, II,* 11 : « La grâce de Dieu s'est manifestée pour le salut de tous les hommes, etc. » (Voir le corps de la réponse.)

10. *Ephésiens, II,* 10 : Car nous sommes son ouvrage, etc. » (Voir le corps de la réponse.)

11. *II Corinthiens, V,* 15 : « Jésus-Christ est mort pour tous, etc. (Voir le corps de la réponse.)

12. *I Timothée, II,* 5 : « Il y a un Dieu, etc. » (Comme ci-dessus, témoignage 7.)

13. *Romains, III.* (Comme ci-dessus, témoignage 8.)

14. ISAÏE, XXXIII, 22 : « Le Seigneur est notre juge, le

Seigneur est notre législateur, le Seigneur est notre roi, c'est lui qui nous sauvera. »

15. JACQUES, IV, 12 : « Il n'y a qu'un législateur et qu'un juge, qui peut sauver et qui peut perdre. »

16. JEAN, XIII, 15, 34 : « Je vous ai donné l'exemple, afin que ce que j'ai fait à votre égard, vous le fassiez aussi. — Je vous laisse un commandement nouveau, c'est de vous aimer les uns les autres, de sorte que vous vous entr'aimiez comme je vous ai aimés. »

17. I JEAN, II, 6, 7 : « Celui qui dit qu'il demeure en Jésus-Christ, doit marcher lui-même comme Jésus-Christ a marché. — Mes très-chers, je ne vous écris point un commandement nouveau, mais le commandement ancien que vous avez reçu dès le commencement. »

18. I PIERRE, II, 20, 21, 24 : « Aussi quel sujet de gloire aurez-vous, si c'est pour vos fautes que vous enduriez les soufflets? Mais si, faisant le bien, vous souffrez avec patience, c'est là ce qui sera agréable à Dieu. — Car c'est à quoi vous avez été appelés, puisque Jésus-Christ même a souffert pour nous, vous laissant un exemple, afin que vous marchiez sur ses traces. — C'est lui qui a porté nos péchés en son corps sur la croix, afin qu'étant morts au péché, nous vivions pour la justice : c'est par ses meurtrissures que vous avez été guéris. »

19. *II Timothée, IV,* 7, 8 : « J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi. — Il me reste à attendre la couronne de justice qui m'est réservée, et que le Seigneur comme un juste juge me rendra en ce jour, et non-seulement à moi, mais encore à tous ceux qui aiment son avènement. »

20. *Romains, II,* 5-10 : « Par votre dureté et par l'impénitence de votre cœur, vous vous amassez un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu, — qui rendra à chacun selon ses œuvres, — en donnant la vie éternelle à ceux qui, par leur patience dans les bonnes œuvres, cherchent la gloire, l'honneur et l'immortalité, — et en répandant sa colère et son indignation sur ceux qui ont l'esprit contentieux, et qui ne se rendent point à la vérité, mais qui embrassent l'iniquité. — Tribulation et angoisse sur tout homme qui fait le mal, sur le juif d'abord, et ensuite sur le gentil. — Mais gloire, honneur et paix à tout homme qui fait le bien, au juif premièrement, et ensuite au gentil. »

Question XVII.

Que nous enseigne le huitième article, *Je crois au Saint-Esprit?*

Cet article a pour objet de joindre aux deux premières personnes de la Trinité la troisième, qui est l'Esprit-Saint : il procède du Père et du Fils, et est vrai Dieu comme eux ; il leur est coéternel, égal en tout, consubstantiel enfin, et par conséquent il doit être également honoré et servi.

C'est lui qui est le consolateur promis, le docteur de toute vérité, qui enrichit les âmes des fidèles de ses grâces et de ses dons, qui les purifie, les sanctifie et les affermit dans tout genre de sainteté. C'est lui qui est le gage de notre héritage, qui vient au secours de notre faiblesse, et qui partage et distribue à chacun ses faveurs diverses, dans la mesure qu'il lui plaît de le faire (XVII).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Genèse, I,* 2 : « La terre était informe et toute nue, et les ténèbres couvraient la face de l'abîme, et l'Esprit de Dieu était porté sur les eaux. »

2. *Psaume CIII,* 30 : « Vous enverrez votre Esprit et ils seront créés, et vous renouvellerez la face de la terre. »

3. JOB, XXIV, 13 : « Ils ont été rebelles à la lumière, ils n'ont point connu les voies de Dieu. »

4. MATTHIEU, XXVIII, 19 : « Les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

5. JEAN, I, 32, 33 : « J'ai vu l'Esprit descendre du ciel, comme une colombe, et demeurer sur lui. — C'est lui qui baptise dans le Saint-Esprit. »

6. JEAN, XIV, 16, 17, 26 : « Je prierai mon Père, et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous ; — l'Esprit de vérité que le monde ne peut recevoir, demeurera avec vous, et il sera en vous. — Mais le consolateur,

---

XVII.

Quid docet octavus articulus, Credo in Spiritum Sanctum?

Subjungit tertiam in Deitate personam, Spiritum Sanctum : qui ex Patre Filioque procedens, verus, utrique coæternus, coæqualis, consubstantialis Deus existit, et eadem fide parique cultu et honore colendus est.

Hic ille paracletus et doctor veritatis, qui corda credentium gratia sua, suisque donis illustrat, purificat, sanctificat, et in omni sanctitate confirmat. Hic est pignus hæreditatis nostræ, qui adjuvat infirmitatem nostram, et singulis prout vult, varias donationes suas distribuit impertitque.

qui est le Saint-Esprit que mon Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit. »

7. JEAN, XVI, 7, 8, 13, 14 : « Si je ne m'en vais pas, le consolateur ne viendra point à vous. — Et lorsqu'il sera venu, il convaincra le monde du péché, de la justice et du jugement. — Car quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité, il vous annoncera les choses à venir. — C'est lui qui me glorifiera, parce qu'il prendra de ce qui est à moi, et il vous l'annoncera. »

8. I JEAN, V, 7 : « Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, et ces trois sont une même chose. »

9. *Romains, VIII*, 9, 11, 14-17 : « Mais pour vous, vous n'êtes pas dans la chair, mais selon l'esprit, si toutefois l'Esprit de Dieu habite en vous ; car si quelqu'un n'a point l'Esprit de Jésus-Christ, il n'est point en lui. — Car si l'esprit de celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts donnera aussi la vie à vos corps mortels, à cause de son Esprit qui habite en vous. — Tous ceux qui sont poussés par l'Esprit de Dieu sont les enfants de Dieu. — Aussi n'avez-vous point reçu l'esprit de servitude qui vous retienne encore dans la crainte, mais vous avez reçu l'esprit de l'adoption des enfants, par lequel nous crions : Abba, mon Père ! — Et cet Esprit rend lui-même témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. »

10. *II Corinthiens, III*, 17 : « Or, le Seigneur est Esprit ; où est l'Esprit du Seigneur, là aussi est la liberté. »

11. *I Corinthiens, VI*, 19 : « Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit qui habite en vous, et qui vous a été donné de Dieu, et que vous n'êtes plus à vous ? »

12. *Ibid., III*, 16, 17 : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? — Si quelqu'un donc viole le temple de Dieu, Dieu le perdra ; car le temple de Dieu est saint. C'est vous qui êtes ce temple. »

13. *Psaume L*, 12-14 : « Créez en moi un cœur pur, ô mon Dieu, et rétablissez de nouveau un esprit droit au fond de mes entrailles. — Ne me rejetez pas de devant votre face, et ne retirez pas de moi votre Esprit. — Rendez-moi la joie de votre *assistance* salutaire, et affermissez-moi en me donnant un esprit de force. »

14. ISAÏE, XI, 1-3 : « Il sortira un rejeton de la tige de Jessé, et une fleur naîtra de sa racine. — L'esprit du Seigneur se reposera sur lui, l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété. — Et il sera rempli de l'esprit de la crainte du Seigneur. »

15. *Galates, V,* 22, 23 : « Les fruits de l'esprit au contraire sont la charité, la joie, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la persévérance, — la douceur, la foi, la modestie, la continence, la chasteté. »

16. *Romains, V,* 5 : « L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs, par le Saint-Esprit qui nous a été donné. »

17. *Ephésiens, I,* 13, 14 : En croyant en Jésus-Christ, vous avez été scellés du sceau de l'Esprit-Saint, qui avait été promis, — qui est le gage de notre héritage jusqu'à la parfaite délivrance du peuple que Jésus-Christ s'est acquis pour la louange de sa gloire. »

18. *Romains, VIII,* 26 : « De plus, l'Esprit de Dieu aide notre infirmité. »

19. *I Corinthiens, XII,* 3-11 : « Nul ne peut confesser que Jésus est le Seigneur, sinon par le Saint-Esprit. — Il y a à la vérité diversité de grâces, mais il n'y a qu'un même Esprit. — Il y a diversité de ministères, mais il n'y a qu'un même Seigneur. — Il y a diversité d'opérations surnaturelles, mais il n'y a qu'un même Dieu qui opère tout en tous. — Or, ces dons du Saint-Esprit, qui se font connaître au dehors, sont donnés à chacun pour l'utilité de l'Eglise. — L'un reçoit du Saint-Esprit le don de parler dans une haute sagesse; un autre reçoit du même Esprit le don de parler avec science. — Un autre reçoit le don de la foi par le même Esprit; un autre reçoit du même Esprit la grâce de guérir les maladies. — Un autre, le don des miracles; un autre le don de prophétie; un autre le don du discernement des esprits, un autre le don de parler différentes langues, un autre celui de les interpréter. — Or, c'est un seul et même Esprit qui opère toutes ces choses, distribuant à chacun ses dons, selon qu'il lui plaît *de le faire.*

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. Le symbole du premier concile de Constantinople, deuxième œcuménique : « Nous croyons au Saint-Esprit, Seigneur et vivifiant, qui procède du Père, qui est adoré et glorifié avec le Père et le Fils; qui a parlé par les prophètes. »

2. Le concile de Florence, dans les Lettres d'union : « Nous définissons, pour que cette vérité de foi soit crue, admise et professée par tous les chrétiens, que le Saint-Esprit est éternellement du Père et du Fils; et que de toute éternité il procède de l'un et de l'autre, comme d'un seul principe, et par une seule production qu'on appelle *spiration*.... Nous définissons en outre que l'addition de ce mot *Filioque*, faite au symbole, est légitime, comme étant devenue une explication nécessaire au dogme. »

Question XVIII.

Que nous enseigne de plus l'article neuvième : *Je crois la sainte Eglise catholique, la communion des saints?*

Cet article nous montre l'Eglise comme la société visible de tous les fidèles chrétiens, pour qui le Fils de Dieu a pris notre nature, a enduré tous les travaux de sa vie mortelle et tous les tourments de sa passion.

Il nous apprend que cette Eglise premièrement est une, n'ayant qu'une même foi et une même doctrine, ainsi que les mêmes sacrements, et se conservant dans l'unité sous son unique chef qui est le Christ, représenté sur la terre par son vicaire qui est un aussi, savoir le Pape.

Cet article nous enseigne en second lieu que cette Eglise est sainte, étant continuellement sanctifiée par les dons de l'Esprit-Saint selon la promesse de Jésus-Christ, de sorte qu'elle produit toujours des saints, et est toujours gouvernée par de saintes lois. Et personne hors de son sein ne saurait participer à la sainteté.

En troisième lieu, qu'elle est catholique, c'est-à-dire universelle, tellement que, répandue sur toute la surface de la terre, elle embrasse et nourrit dans son sein maternel tous les hommes de tous les temps et de tous les lieux, qui s'accordent dans la foi et dans la doctrine de Jésus-Christ.

En quatrième lieu, que dans cette Eglise est la communion des saints, qui consiste en ce que tous ceux qui en font partie sont comme la maison et composent une seule et même famille, dont tous les membres sont indivisiblement unis; et ils s'aident entre eux comme feraient les membres d'un même corps par des services réciproques, par une certaine réversibilité de mérites et par des échanges de prières. Ils possèdent en commun l'unité de foi, l'accord des croyances et l'usage uniforme des sacrements : quelles que soient les erreurs ou les dissensions qui puissent s'élever parmi

quelques-uns, ils travaillent avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix. Dans cette communion doivent être compris non-seulement les saints de l'Eglise militante pendant toute la durée de leur pèlerinage terrestre, mais encore tous les bienheureux qui composent dans le ciel l'Eglise triomphante dans la société de Jésus-Christ, et de plus, les âmes qui, au sortir de cette vie, n'ont pu être immédiatement admises à cette éternelle félicité.

Hors de cette communion des saints, comme autrefois hors de l'arche de Noé, il n'y a de salut pour personne, mais pour tous au contraire une damnation assurée; et ainsi faut-il raisonner, soit par rapport aux juifs et aux gentils, qui n'ont jamais embrassé la foi de l'Eglise; soit par rapport aux hérétiques, qui l'ont abandonnée ou altérée; soit par rapport aux schismatiques, qui ont rompu la paix et l'unité de l'Eglise; soit enfin par rapport aux excommuniés, qui ont mérité pour quelque autre cause grave d'être retranchés et séparés du corps de l'Eglise comme des membres gâtés. Tous ces derniers, n'appartenant pas à l'Eglise et à sa communion sainte, ne sauraient participer à la grâce divine et au salut éternel, à moins que préalablement ils ne se réconcilient et ne reviennent à l'Eglise dont ils ont eu le tort de se séparer. Car elle est invariable cette règle posée par saint Cyprien et saint Augustin : Celui-là n'aura pas Dieu pour père, qui refuse d'avoir l'Eglise pour mère (XVIII).

XVIII.

Quid addit articulus nonus, Credo Ecclesiam sanctam Catholicam?

Ostendit Ecclesiam, id est, cunctorum Christi fidelium visibilem congregationem, pro qua Dei Filius hominis natura suscepta, cuncta et fecit et pertulit : eamque docet primùm unam esse et consentientem in fide, fideique doctrina, et administratione Sacramentorum, quæque sub uno capite suo Christo, unoque vices ejus in terris gerente Pontifice maximo regitur, ac in unitate conservatur.

Deinde hanc sanctam esse prædicat, quia per Spiritum Sanctum à Christo usque sanctificatur, ut sancti homines et sanctæ leges nunquam in illa desint. Nec ullus extra hujus consortium sanctitatis particeps esse potest.

Tertio esse catholicam, id est, universalem, adeò ut per orbem longè lateque diffusa, omnes omnium temporum, locorum ac nationum homines, qui modò in Christi fide ac doctrina conveniunt, uno quasi materno sinu excipiat, concludat ac salvet.

Quarto esse in eadem Ecclesia sanctorum communionem, ut qui in Ecclesia, veluti domo Dei familiaque versantur, societatem quamdam inter se et unionem servent individuam, et sicuti unius corporis membra, mutuis officiis, meritis et orationibus se invicem juvent. Apud hos est unitas fidei, doctrina consentiens, conformis usus sacramentorum : qui etiam, qualescumque demum quorumdam errores aut dissensiones incidant, soliciti sunt servare unitatem Spiritus in vinculo pacis. In qua quidem communione non modò sancti Ecclesiæ militantis in terra peregrinantes, verùm etiam beati omnes Ecclesiæ cum Christo in cœlis, felicissime triumphantis, ac insuper piorum

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. Matthieu, V, 14-16 : « Vous êtes la lumière du monde. Une ville située sur une montagne ne peut être cachée. — On n'allume point une lampe p ur la mettre sous le boisseau, mais on la met sur le chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison : — Ainsi, que votre lumière luise devant les hommes, afin que voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père qui est dans le ciel. »

2. Isaïe, LX, 1-3, 10, 14-15 : « Levez-vous, Jérusalem, soyez toute brillante de clarté, parce que votre lumière est venue, et que la gloire du Seigneur s'est levée sur vous. — Car les ténèbres couvriront la terre, et une nuit sombre couvrira les peuples; mais le Seigneur se lèvera sur vous, et sa gloire éclatera dans vous. — Les nations marcheront à la lueur de votre lumière, et les rois à la splendeur qui se lèvera sur vous, etc. — Vos portes seront toujours ouvertes; elles ne seront fermées ni jour ni nuit, afin qu'on vous apporte les richesses des nations, et qu'on vous amène leurs rois. — Les enfants de ceux qui vous avaient humiliée viendront se prosterner devant vous, et tous ceux qui vous décriaient adoreront les traces de vos pas, et vous appelleront la cité du Seigneur, la Sion du saint d'Israël. — Parce que vous avez été abandonnée et exposée à la haine, et qu'il n'y avait personne qui passât jusqu'à vous, je v us établirai dans une gloire qui ne finira jamais, et dans une joie qui durera dans la succession de tous les âges. »

3. Isaïe, II, 2, 3 : « Dans les derniers temps la montagne sur laquelle se bâtira la maison du Seigneur sera fondée sur le haut des monts, et elle s'élèvera au-dessus des collines, toutes les nations y accourront en foule. —Et plusieurs peuples y viendront, en disant : Allons, montons à la montagne du Seigneur, et à la maison du Dieu de Jacob. Il nous enseignera ses voies, et nous

---

animæ, quæ ex hac vita egressæ, nondum tamen illam beatorum felicitatem sunt consecutæ, simul comprehenduntur.

Extra hanc sanctorum communionem (sicuti extra Noe arcam) certum quidem exitium, nulla verò salus mortalibus : non Judæis aut Ethnicis, qui fidem Ecclesiæ nunquam receperunt : non hæreticis, qui receptam deseruerunt, vel corruperunt; non schismaticis, qui pacem et unitatem Ecclesiæ reliquerunt : postremò neque excommunicatis, qui qualibet alia gravi de causa id meruerunt, ut ab ecclesiæ corpore, ceu perniciosa quædam membra, præscinderentur ac separarentur. Atque istiusmodi omnes, quoniam ad Ecclesiam, ejusque sanctam communionem non pertinent, divinæ gratiæ et salutis æternæ non possunt esse participes, nisi Ecclesiæ, à qua suo illi vitio sunt semel avulsi, primùm reconcilientur atque restituantur. Certa est enim Cypriani et Augustini regula : Non habebit Deum patrem, qui Ecclesiam noluerit habere matrem.

marcherons dans ses sentiers, parce que la loi sortira de Sion, et la parole du Seigneur de Jérusalem, »

4. *Psaume XVIII*, 5, 6 : « Leur voix a éclaté dans toute la terre, et leurs paroles jusqu'aux extrémités du monde. — Dieu a établi sa tente dans le soleil, semblable à un époux sortant de sa chambre nuptiale. »

5. JEAN, XI, 51, 52 : « Or, il ne disait pas cela de lui-même, mais comme il était grand-prêtre cette année-là, il prophétisa que Jésus devait mourir pour la nation, — et non-seulement pour la nation, mais aussi pour rassembler en un même corps les enfants de Dieu qui étaient dispersés. »

6. JEAN, X, 16 : « J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie, et il faut que je les amène; elles entendront ma voix, et il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur. »

7. JEAN, XVII, 11 : « Père saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme nous. »

8. *Cantiques, VI*, 8 : « Une seule est ma colombe et ma parfaite *amie*, elle est unique pour sa mère, et choisie *entre toutes* par celle qui lui a donné la vie. »

9. *I Corinthiens, I*, 9, 10 : « Dieu par qui vous avez été appelés à la société de son Fils Jésus-Christ Notre-Seigneur, est fidèle et véritable. — Or, je vous conjure, mes Frères, par le nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur, d'avoir tous un même langage, et de ne point souffrir de divisions parmi vous, mais d'être tous unis ensemble dans un même esprit et dans un même sentiment. »

10. *Ibid., XII*, 12, 13, 24-28 : « Car, comme notre corps n'étant qu'un, est composé de plusieurs membres, et qu'ils ne sont tous néanmoins qu'un même corps, il en est de même de Jésus-Christ. — Car nous avons tous été baptisés dans le même Esprit, pour n'être tous ensemble qu'un même corps, soit juifs, soit gentils, soit esclaves ou libres; et nous avons tous reçu un divin breuvage, pour n'être tous qu'un même esprit. — Mais Dieu a mis un tel ordre dans tout le corps, qu'on honore davantage ce qui est moins honorable de soi-même; — afin qu'il n'y ait point de division dans le corps, mais que tous les membres conspirent mutuellement à s'entre-aider les uns les autres; — et que si l'un des membres souffre, tous les autres souffrent avec lui, ou si l'un des membres a quelque avantage, tous les autres s'en réjouissent avec lui. — Or, vous êtes le corps de Jésus-Christ et membres les uns des autres. — Car Dieu a établi dans son Eglise premièrement des apôtres, etc. »

11. *Ephésiens, IV, 3-7* : « En travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix. — Vous n'êtes tous qu'un corps, qu'un esprit, comme vous n'avez tous été appelés qu'à une même espérance. — Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi et qu'un baptême. — Il n'y a qu'un Dieu, père de tous, qui est au-dessus de tous, qui étend sa providence sur tous, et qui réside en nous tous. — Car la grâce a été donnée à chacun de nous, selon la mesure du don de Jésus-Christ. »

12. *Ephésiens, V, 25-27* : « Maris, aimez vos femmes, comme Jésus-Christ a aimé l'Eglise, et s'est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée dans le baptême de l'eau, par la parole de vie; — pour la faire paraître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais étant sainte et irrépréhensible. »

13. *Cantiques, IV, 7* : « Vous êtes toute belle, ma bien-aimée, et il n'y a point de tache en vous. »

14. I Pierre, II, 9, 10 : « Mais quant à vous, vous êtes la race choisie, l'ordre des prêtres rois, la nation sainte, le peuple conquis, afin que vous publiiez les grandeurs de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière ; — vous qui autrefois n'étiez pas son peuple, mais qui maintenant êtes le peuple de Dieu ; vous qui n'aviez point obtenu miséricorde, mais qui maintenant avez obtenu miséricorde. »

15. *Actes, I, 8* : « Vous me rendrez témoignage dans Jérusalem, et dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre. »

16. *Genèse, XXII, 17, 18* : « Je vous bénirai, et je multiplierai votre race, comme les étoiles du ciel et comme le sable qui est sur le rivage de la mer ; votre postérité possédera les villes de ses ennemis ; — et toutes les nations de la terre seront bénies dans celui qui sortira de vous, parce que vous avez obéi à ma voix. »

17. Marc, XVI, 15, 20 : « Allez par tout le monde, prêchez l'Evangile à toute créature. — Ses disciples étant partis, prêchèrent partout, le Seigneur agissant avec eux, et confirmant sa parole par les miracles qui l'accompagnaient. »

18. Luc, XXIV, 46, 47 : « Il fallait que le Christ souffrît de la sorte, et qu'il ressuscitât le troisième jour : — et qu'on prêchât en son nom la pénitence et la rémission des péchés parmi toutes les nations, en commençant par Jérusalem. »

19. Matthieu, XXVIII, 19, 20 : « Allez donc, et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père et du Fils, et du

Saint-Esprit : — Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. »

20. Matthieu, XVI, 18 : « Sur cette pierre je bâtirai mon Eglise ; et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. »

21. *Ephésiens, IV*, 11, 12, 15, 16 : « Lui-même a donné à son Eglise quelques-uns pour être apôtres, etc. — Afin que les uns et les autres travaillent à la perfection des saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du corps de Jésus-Christ, etc. — Afin que nous croissions en toutes choses dans Jésus-Christ, qui est notre chef ou notre tête ; — de qui tout le corps, dont les parties sont jointes et unies ensemble avec une si juste proportion, reçoit, par tous les vaisseaux et toutes les liaisons qui portent l'esprit et la vie, l'accroissement qu'il lui communique par une influence proportionnée à chacun des membres, afin qu'il se forme ainsi, et qu'il s'édifie par la charité. »

22. *Psaume CXVIII*, 63 : « Je me suis uni avec tous ceux qui vous craignent et qui gardent vos commandements. »

23. *Colossiens, I*, 12, 14 : « Rendant grâces à Dieu le Père, qui, en nous éclairant de sa lumière, nous a rendus dignes d'avoir part au sort et à l'héritage des saints ; — qui nous a arrachés de la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé, — par le sang duquel nous avons été rachetés. »

24. *Philippiens, I*, 3-5 : « Je rends grâces à mon Dieu, toutes les fois que je me souviens de vous, — et je ne fais jamais de prières, que je ne prie aussi pour vous tous, ressentant une grande joie — de ce que vous avez reçu l'Evangile et y avez persévéré, depuis le premier jour jusqu'à cette heure. »

25. *II Corinthiens, VIII*, 13-15 : « Et ainsi je n'entends pas que les autres soient soulagés, et que vous soyez surchargés ; mais que, pour ôter l'inégalité, — votre abondance supplée maintenant à leur pauvreté, afin que votre pauvreté soit soulagée par leur abondance, et qu'ainsi tout soit réduit à l'égalité, selon qu'il est écrit : — Celui qui recueillit beaucoup n'en eut pas plus que les autres ; et celui qui recueillit peu n'en eut pas moins. »

26. I Jean, I, 3 : « Afin que vous entriez vous-mêmes en société avec nous, et que notre société soit avec le Père, et avec son Fils Jésus-Christ. »

27. *Romains, XII*, 4-7 : « Car comme dans un seul corps nous avons plusieurs membres, et que tous ces membres n'ont pas la

même fonction ; — de même en Jésus-Christ nous sommes plusieurs qui ne formons qu'un seul corps, étant tous réciproquement les membres des uns et des autres. — Nous avons aussi des dons différents, selon la grâce qui nous a été donnée. Que celui qui a reçu le don de prophétie, en use selon la règle de la foi. — Que celui qui est appelé au ministère de l'Eglise, s'attache à son ministère. — Que celui qui a reçu le don d'enseigner, s'applique à enseigner, etc. »

28. *I Corinthiens, XII,* 12, 26, 27 : « Comme notre corps n'étant qu'un, est composé de plusieurs membres, etc. — Et si l'un des membres souffre, tous les autres souffrent avec lui, ou si l'un des membres a quelque avantage, tous les autres s'en réjouissent avec lui. — Or, vous êtes le corps de Jésus-Christ et membres les uns des autres. »

29. *Ephésiens, IV,* 1-3 : « Je vous conjure, moi qui suis dans les chaînes pour le Seigneur, de vous conduire d'une manière qui soit digne de l'état auquel vous êtes appelés. — Pratiquant en toutes choses l'humilité, la douceur et la patience, vous supportant les uns les autres avec charité, — en travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de paix. »

30. *Genèse, VII,* 23 : « Toutes les créatures qui étaient sur la terre, depuis l'homme jusqu'aux bêtes, tant celles qui rampent que celles qui volent dans l'air, tout périt : il ne demeura que Noé seul, et ceux qui étaient avec lui dans l'arche. »

31. I Pierre, III, 20 : « Au temps de Noé, pendant qu'on préparait l'arche, dans laquelle si peu de personnes, savoir huit seulement, furent sauvées du milieu du déluge. »

32. Isaïe, LX, 12 : « Le peuple et le royaume qui ne vous sera point assujetti, périra. »

33. I Jean, II, 18, 19 : « Mes petits enfants, c'est ici la dernière heure : et comme vous avez entendu dire que l'Antechrist doit venir, il y a dès maintenant même plusieurs antechrists ; ce qui nous fait connaître que nous sommes entrés dans la dernière heure. — Ils sont sortis d'avec nous, mais ils n'étaient pas d'avec nous ; car s'ils eussent été d'avec nous, ils fussent demeurés avec nous : afin qu'on reconnaisse clairement que tous ne sont pas d'avec nous. »

34. Jean, VI, 67, 68 : « Dès lors plusieurs disciples se retirèrent de sa suite, et ils n'allaient plus avec lui. — Sur quoi Jésus dit aux douze *apôtres :* Et vous aussi, voulez-vous me quitter ? »

35. Jean, XIII, 30 : « Judas ayant donc pris le morceau, sortit aussitôt ; et il était nuit. »

36. JUDE, 18, 19 : « Dans ces derniers temps il s'élèvera des imposteurs qui suivront leurs passions déréglées et pleines d'impiétés. — Ce sont des gens qui se séparent eux-mêmes, des hommes sensuels qui n'ont pas l'esprit de Dieu. »

37. *I Corinthiens, V,* 1-7, 13 : « C'est un bruit constant qu'il y a de l'impureté parmi vous, et une telle impureté qu'on n'entend point dire qu'il s'en commette de semblable parmi les païens, jusque-là qu'un d'entre vous abuse de la femme de son père. — Et vous êtes enflés *d'orgueil,* et vous n'avez pas au contraire été dans les pleurs, pour faire retrancher du milieu de vous celui qui a commis une telle action! — Pour moi, étant à la vérité absent de corps, mais présent en esprit, j'ai déjà prononcé ce jugement comme présent, — savoir, que vous et mon esprit étant assemblés au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, celui qui est coupable de ce crime soit, par la puissance de Notre-Seigneur Jésus, — livré à Satan pour mortifier sa chair, afin que son âme soit sauvée au jour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Vous n'avez point sujet de vous glorifier. — Ne savez-vous pas qu'un peu de levain aigrit toute la pâte? — Purifiez-vous du vieux levain. — Retranchez ce mal du milieu de vous. »

38. *I Timothée, I,* 19, 20 : « Conservant la foi et la bonne conscience, à laquelle quelques-uns *ont eu le malheur de* renoncer, et ont fait ainsi naufrage dans la foi. — De ce nombre sont Hyménée et Alexandre que j'ai livrés à Satan, afin qu'ils apprennent à ne plus blasphémer. »

39. *Nombres, XII,* 14, 15 : « Le Seigneur répondit à Moïse : Qu'elle soit donc séparée hors du camp pendant sept jours, et après cela on la fera revenir. — Marie fut donc chassée hors du camp pendant sept jours, et le peuple ne sortit point de ce lieu, jusqu'à ce que Marie fût rappelée. »

40. MATTHIEU, XVIII, 15-18 : « Si votre frère a péché contre vous, allez lui représenter sa faute en particulier entre vous et lui; s'il vous écoute, vous aurez gagné votre frère. — Mais s'il ne vous écoute pas, prenez encore avec vous une ou deux personnes, afin que tout soit confirmé par l'autorité de deux ou trois témoins. — S'il ne les écoute pas, dites-le à l'Eglise, et s'il n'écoute pas l'Eglise même, qu'il soit à votre égard comme un païen et un publicain. — En vérité, je vous le dis, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. »

41. II JEAN, 10, 11 : « Si quelqu'un vient à vous, et ne fait

pas profession de cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, et ne le saluez point; — car celui qui le salue participe à ses mauvaises actions. »

42. *II Thessaloniciens, III*, 6, 14 : « Nous vous commandons, nos frères, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de vous retirer de tous ceux d'entre vos frères qui se conduisent d'une manière déréglée, et non selon la tradition qu'ils ont reçue de nous. — Si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons par notre lettre, notez-le, et ne communiquez pas avec lui, afin qu'il en ait de la confusion; ne le considérez pas néanmoins comme votre ennemi, mais avertissez-le comme votre frère. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Augustin, *Tract. 1 in Epist. Joannis :* « N'est-il pas vrai que cette pierre (dont il est parlé dans Daniel, c. II, 45), de petite qu'elle était dans ses commencements, a crû de manière à devenir une grande montagne, qui a rempli l'univers? Avons-nous montré cette montagne comme on montre aux hommes la lune dans son dernier quartier? Quand les hommes veulent voir, par exemple, la lune nouvelle, on leur dit: Voyez-la, c'est de ce côté qu'elle est; et s'il s'en trouve qui ne puissent l'apercevoir, et qui demandent : où est-elle? on cherche alors à la leur montrer par la direction qu'on donne à son doigt. Quelquefois ils rougissent de ne pas voir, et pour n'être pas traités d'aveugles, ils répondent qu'ils ont vu quoiqu'ils n'aient rien vu. Est-ce de cette manière, mes frères, que nous vous montrons l'Eglise? N'est-elle pas visible à tous, et même aux plus aveugles? N'est-elle pas répandue dans le monde entier? Ne voyons-nous pas l'accomplissement de la promesse faite à Abraham tant de siècles à l'avance, que toutes les nations seraient bénies dans sa race? La promesse a été faite à un seul fidèle, et elle trouve son accomplissement dans des millions de fidèles. La voilà, cette montagne qui remplit toute la terre; la voilà, cette ville dont il a été dit : *Une ville bâtie sur une montagne ne saurait être cachée* (Matth., V, 14). Mais nos adversaires vont heurter contre cette montagne, et lorsqu'on leur dit: « Montez : » « Ce n'est pas une montagne, » répondent-ils; et ils aiment mieux s'y heurter la tête, que d'y chercher un asile.

Dans les derniers temps, dit Isaïe (II, 2), *la montagne sur laquelle se bâtira la maison du Seigneur, sera fondée sur le haut des monts.* Qu'y a-t-il de plus visible qu'une montagne? Mais il y a des montagnes ignorées, parce qu'elles se trouvent situées dans d'autres

contrées que celle où nous nous trouvons. Qui de vous, par exemple, connaît le mont Olympe? Et ceux qui habitent le mont Olympe, ne connaissent pas davantage notre Giddaba. Ces montagnes n'occupent que de très-petites parties de la terre. Mais il n'en est pas ainsi de celle-ci : elle remplit la terre entière, et c'est d'elle qu'il est dit qu'elle est *fondée sur le haut des monts, et* que *toutes les nations y accourront en foule.* Qui est-ce qui s'égare tant qu'il se tient sur cette montagne? qui est-ce qui heurte du pied contre elle faute de la voir? qui peut ne pas connaître cette ville bâtie sur la montagne? Mais ne soyez point étonnés si elle est ignorée de ceux qui haïssent leurs frères : ils marchent dans les ténèbres, et ils ne savent où ils vont, parce que les ténèbres les ont aveuglés. »

2. Le même, *in lib. de unit. Eccl. contra Epist. Petiliani donatistæ,* c. 16 : « L'Eglise n'est point cachée : elle n'est pas sous le boisseau, mais sur le chandelier, pour éclairer tous ceux qui sont dans la maison. Et c'est d'elle qu'il a été dit, qu'une ville ne peut pas être cachée quand elle est bâtie sur une montagne. Mais elle est comme couverte pour les donatistes, puisque, malgré les témoignages si éclatants et si publics de l'univers entier, qui les invite à suivre son exemple, ils aiment mieux aller les yeux fermés se heurter contre une montagne, que d'y monter eux-mêmes : contre cette montagne, dis-je, qui n'était d'abord qu'une petite pierre détachée de la montagne sans main d'homme (DAN., II, 45), et qui, grossissant peu à peu, en est venue à couvrir de sa masse la terre entière. »

3. Le même, *in Ps. trigesim. conc. II, super illum versum, Qui videbant me foras fugerunt à me :* « Ce qui est plus déplorable et qu'on ne saurait supporter, c'est que beaucoup de personnes, connaissant tous les titres qui recommandent l'Eglise, l'aient quittée cependant, et aient élevé contre elle des schismes et des hérésies. *Ceux qui me voyaient,* dit le Psalmiste, c'est-à-dire ceux qui connaissaient ce qu'est l'Eglise, qui la voyaient dépeinte dans les Ecritures, *ont fui loin de moi.* Les prophètes se sont exprimés moins clairement sur Jésus-Christ que sur l'Eglise; sans doute parce qu'ils voyaient en esprit que les hommes formeraient des partis contre l'Eglise, et qu'ils se soulèveraient contre elle plus encore que contre Jésus-Christ. Cela donc qui devait occasionner plus de contestations a été prédit avec plus d'insistance et de clarté, afin que l'évidence de ces prophéties fût un témoignage contre ceux qui en verraient l'accomplissement et qui néanmoins

se sépareraient de l'Eglise.... Presque partout le Christ n'est annoncé par les prophètes que sous certains emblêmes mystérieux, tandis que l'Eglise est désignée par ces mêmes prophètes ouvertement et sans voile, afin qu'elle soit reconnue pour ce qu'elle est même de ceux qui s'élèvent contre elle, et qu'ainsi il y ait de leur part cette malice consommée, dont elle se plaint par la bouche du Psalmiste : *Ils me voyaient, et ils se sont enfuis loin de moi.* C'est d'eux aussi que l'apôtre Jean (I JOAN., II, 19) a dit ces paroles : *Ils sont sortis d'avec nous, mais ils n'étaient pas d'avec nous.* »

4. S. CHRYSOSTÔME, *Hom. IV de verbis Isaiæ, Vidi Dominum* : « L'Eglise a ses racines plantées dans le ciel plutôt qu'elles ne le sont en terre. Peut-être que certain païen va là-dessus me taxer d'arrogance ; mais qu'il attende les preuves que j'ai à lui en fournir, et que la force de la vérité l'oblige à confesser que le soleil s'éteindrait plutôt, que l'Eglise ne vînt à s'obscurcir. »

5. S. CYPRIEN, *De unit. Eccl.* : « Le Saint-Esprit, parlant au nom du Seigneur dans le Cantique des cantiques, préludait ainsi à ce mystère : « Une seule est ma colombe et ma parfaite amie; » elle est unique pour sa mère, choisie de préférence entre toutes » par celle qui lui a donné le jour. » Quoi donc ! celui qui ne garde pas l'unité de l'Eglise croit-il garder encore la foi ? Celui qui résiste à l'Eglise, qui se révolte contre elle, qui abandonne la chaire de Pierre, sur laquelle est fondée l'Eglise, s'imagine-t-il encore être dans l'Eglise, surtout après que le bienheureux apôtre Paul nous a appris en ces termes quelle est la nature du mystère de l'unité : « Vous n'êtes qu'un corps et qu'un esprit, comme vous avez été » tous appelés à une même espérance. Il n'y a qu'un Seigneur, » qu'une foi, qu'un baptême, qu'un Dieu. » Nous devons donc maintenir et garder invariablement cette unité, nous surtout évêques, qui sommes placés à la tête de l'Eglise, afin de constater que l'Episcopat est également un et indivisible. Que personne ne trompe ses frères par le mensonge ; que personne ne corrompe la vérité de la foi par une prévarication perfide. Il n'y a qu'un Episcopat, un seul, dont chaque évêque possède une partie solidairement ; il n'y a de même qu'une Eglise, quoique, par les accroissements de sa glorieuse fécondité, elle s'étende à une infinité de membres. Regardez : le soleil envoie beaucoup de rayons, mais il n'y a qu'un foyer de lumière ; l'arbre se divise en beaucoup de rameaux, mais il n'y a qu'un tronc, appuyé sur une racine vigoureuse ; la source distribue au loin ses eaux ; mais, quelle

qu'en soit l'abondance, chacun de ces ruisseaux part d'une source commune. Séparez le rayon de soleil du foyer qui l'envoie, en détruisant son unité vous détruisez sa lumière; détachez le rameau de l'arbre qui le nourrit, le fruit ne pourra plus germer; retranchez un ruisseau de la source qui l'alimente, il tarit aussitôt. Il en va de même de l'Eglise du Seigneur. Soleil universel, elle épanche ses rayons jusqu'aux extrémités du monde; mais c'est toujours une seule lumière qu'elle envoie, sans que l'unité du corps soit divisée. Arbre majestueux, elle étend l'immensité de ses rameaux sur toute la terre; vaste fleuve, elle arrose toutes les contrées par la richesse de ses eaux. Mais partout un même principe, partout une même origine, partout une même mère, riche des trésors de sa fécondité. C'est son sein qui nous a portés, c'est son lait qui nous a nourris, c'est son esprit qui nous anime. L'épouse du Christ repousse toute alliance adultère, sa pudeur est incorruptible; elle ne connaît qu'une maison; elle garde avec un soin religieux la sainteté de la couche nuptiale; elle nous conserve à Dieu, et destine au trône les enfants qu'elle a engendrés. »

6. S. Irénée, *adv. hær.*, l. 1, c. 10 : « Tous les membres (1) de cette Eglise, quoique disséminés sur la terre, sont unis par une même foi, comme si réellement ils vivaient tous ensemble, n'ayant qu'un cœur et qu'une âme, et s'attachent à conserver le dépôt de ces mêmes doctrines; les prêchant, les enseignant, en continuant partout la tradition, comme s'ils n'avaient tous qu'une même bouche; car la différence des langues n'altère en rien la force et l'unité de ces traditions : les Eglises de la Germanie ont la même croyance que les autres Eglises; les Eglises de l'Ibérie, de la Gaule celtique, de l'Egypte, de la Libye, celles qui sont aux extrémités, comme celles qui sont au centre du monde, n'ont qu'une même foi. De même que le soleil, œuvre de Dieu, verse sans cesse sur le monde une lumière toujours la même, ainsi les enseignements de la vérité illuminent des mêmes rayons tous les hommes qui veulent la connaître. Ne croyez pas que le fidèle moins instruit ait une autre doctrine que le pontife éloquent; tous sont subordonnés au même maître, et l'homme

(1) J'ai suivi ici en grande partie la traduction de M. de Genoude. Il serai peut-être plus conforme au sens du texte de dire *tous les pasteurs*, au lieu de *tous les membres*. Voici le texte latin : *Hanc prædicationem cùm acceperit et hanc fidem..... Ecclesia, et quidem in universum mundum disseminata, diligenter custodit..... et consonanter hæc prædicat et docet*, etc.

qui sait le moins bien parler en sait toujours assez pour transmettre la tradition sans l'altérer ; la foi étant, comme nous l'avons dit, une et invariable, celui qui peut longuement s'étendre à son sujet n'y ajoute point ; celui qui est inhabile à la développer ne l'amoindrit point. »

7. S. Jérôme, *ad Ageruchiam sive Gerontiam de Monogamiâ, Epist. XI*, c. 4 : « *Ils seront deux dans une même chair*, et non dans deux ou dans trois. *C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à son épouse* (Matth., XIX), et non certes à ses épouses. Saint Paul, en reproduisant ce témoignage, le rapporte à Jésus-Christ et à l'Eglise, de manière toutefois à représenter le Christ pratiquant avec l'Eglise son épouse une sorte de monogamie spirituelle, comme Adam doit avoir pratiqué une monogamie charnelle. Qu'il n'y ait qu'une Eve en tout, mère de tous les vivants ; et qu'il n'y ait en tout qu'une Eglise, mère de tous les chrétiens. Mais de même que Lamech, cet homme maudit de Dieu, se partagea entre deux femmes, et divisa ainsi, pour ainsi dire, la femme elle-même ; les hérétiques, à son exemple, divisent l'Eglise en plusieurs Eglises différentes, qu'on pourrait, avec saint Jean dans son Apocalypse, appeler à meilleur droit synagogues de Satan, que rassemblements de chrétiens. »

8. S. Chrysostôme, *Hom. I in priorem Epistolam ad Corinthios :* « L'apôtre appelle l'Eglise (formée à Corinthe) l'Eglise de Dieu, pour montrer qu'elle ne doit faire qu'une même Eglise avec les autres. Car si elle est l'Eglise de Dieu, elle n'est donc pas simplement l'Eglise de Corinthe, mais l'Eglise du monde entier. Le nom d'Eglise en effet ne signifie pas séparation, mais plutôt union et accord. »

9. S. Cyprien, *Tract. de simplicit. Prælatorum sive de unit. Ecclesiæ :* « Terrassé à l'avènement du Rédempteur, alors que la lumière du salut éclaira les nations et vint réchauffer la terre ; furieux de voir les sourds ouvrir l'oreille à la voix de la grâce, les aveugles tourner vers Dieu des regards dessillés, les infirmes se renouveler dans une immortelle vigueur, le boiteux courir à l'Eglise, le muet trouver une langue pour prier ; le père du mensonge, seul dans ses temples déserts et parmi ses idoles abandonnées, parce que le nombre des chrétiens s'accroissait de jour en jour, imagina de nouvelles ruses. Il se déguisa sous le nom chrétien lui-même, pour mieux tromper. Il inventa les schismes et les hérésies, afin de renverser la foi, d'altérer la vérité, et de déchirer l'unité. Il circonvient et conduit à travers des illusions

nouvelles ceux qu'il n'a pu retenir dans l'aveuglement de leur antique ignorance. C'est au sein de l'Eglise même qu'il choisit ses victimes. Les infortunés! ils se croyaient échappés à la nuit du siècle, et près d'atteindre à la lumière; mais l'ennemi épaissit autour d'eux d'autres ténèbres, sans qu'ils le sachent, si bien que, tout en rompant avec Jésus-Christ, tout en divorçant avec l'Evangile, ils continuent de s'appeler Chrétiens, et qu'en marchant dans les ténèbres, ils s'imaginent avoir la lumière. Ce n'est pas tout : l'ange de ténèbres se transforme encore, suivant l'apôtre, en ange de lumière. Il dispose ses ministres comme autant de ministres de la justice. Puis, les voilà donnant à la nuit le nom de jour, à la mort le nom de la vie, au désespoir le nom de l'espérance, à la perfidie le nom de la foi, à l'Antechrist le nom de Jésus-Christ, afin de mieux ruiner la vérité par des inventions qui en ont l'apparence.

« Quelle est la cause de ce mal, mes frères bien-aimés? C'est qu'on ne remonte point à la source de la vérité; c'est que l'on se détache du chef; c'est que l'on ne garde point la doctrine du divin législateur. Si l'on veut s'arrêter à ces principes, il ne faut ni une longue discussion, ni beaucoup de preuves. Il est facile de reconnaître où est la foi; il suffit d'interroger brièvement la vérité.

» Le Seigneur dit à Pierre : « Tu es Pierre, et sur cette pierre » je bâtirai mon Eglise; et les portes de l'enfer ne prévaudront » pas contre elle. Je te donnerai les clés du royaume des cieux. » Ce que tu lieras sur la terre sera lié au ciel, ce que tu délieras » sur la terre sera délié dans le ciel. » — « Pais mes brebis, dit-il encore au même apôtre après sa résurrection. » C'est sur un seul qu'il bâtit son Eglise; à un seul qu'il confie le soin de paître ses brebis. Il est bien vrai qu'après sa résurrection il confère à tous ses apôtres une pareille puissance, et qu'il leur dit à tous ensemble : « Comme mon Père m'a envoyé, moi, je vous envoie; » recevez le Saint-Esprit, ceux à qui vous remettrez les péchés, » ils leur seront remis; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur » seront retenus. » Toutefois, pour nous manifester le mystère de l'unité, il voulut, par son autorité divine, que cette unité eût son principe dans un seul. Sans doute les autres apôtres étaient ce qu'était Pierre, élevés à un honneur et à une puissance semblables; mais l'unité est le point de départ, et la primauté est donnée à Pierre, pour montrer qu'il n'y a qu'une Eglise de Jésus-Christ, et qu'il ne doit y avoir qu'une chaire dans cette Eglise. Tous sont pasteurs, mais il n'y a qu'un seul et même

troupeau, que tous les apôtres ensemble doivent gouverner d'un accord unanime. Pour attester encore que l'Eglise de Jésus-Christ est une, le Saint-Esprit, parlant au nom du Seigneur, dans le Cantique des cantiques (*Cant., VI, 8*), préludait ainsi à ce mystère : *Une seule est ma colombe,* etc. Et le reste comme ci-dessus.

10. Le même, *ad Corn. Epist.* 55 : « Le schisme et l'hérésie n'ont pas de cause plus ordinaire que le refus d'obéir à l'évêque, institué de Dieu, et l'oubli trop fréquent de cette vérité qu'il n'y a dans l'Eglise qu'un pasteur, vicaire de Jésus-Christ, investi pour le temps présent du sacerdoce et de la judicature. Si, docile aux enseignements divins, la grande famille lui était soumise, dès lors plus de rébellion contre le collége épiscopal. Une fois que la sentence divine aurait prononcé, que le peuple aurait donné son suffrage et les chefs leur assentiment, on ne verrait pas l'audace se constituer le juge non plus seulement de l'évêque, mais de Dieu lui-même, l'unité de l'Eglise mise en lambeaux, et d'orgueilleux sectaires, pleins de complaisance dans leurs pensées, fonder hors de l'enceinte sacrée des hérésies nouvelles.... L'ennemi du Christ ne s'acharne obstinément contre le pilote, que pour mieux consommer le naufrage de l'Eglise, quand la main qui dirige ne tiendra plus le gouvernail. » Saint Cyprien dit encore un peu plus loin : « Pierre, sur qui le Seigneur avait bâti son Eglise, Pierre répond pour tous et au nom de l'Eglise universelle : » « A qui » irions-nous, Seigneur? vous avez les paroles de la vie éternelle. » Nous croyons et nous savons que vous êtes le Christ, fils du » Dieu vivant. » Il témoignait par-là que s'éloigner de Jésus-Christ, c'est périr par sa faute; que l'Eglise qui croit en Jésus-Christ, et garde invariablement la foi qu'elle a embrassée, ne se détache jamais du Seigneur, et qu'enfin ceux-là forment l'Eglise, qui se maintiennent constamment dans la maison sainte. » Plus loin encore, saint Cyprien ajoute : « L'hérésie consommée, ils lui donnent un prétendu chef; puis les voilà qui traversent les mers, afin d'aller porter les lettres des schismatiques et des profanes au siége de Pierre, à l'Eglise principale, d'où émane l'unité sacerdotale, sans songer qu'ils s'adressent à ces mêmes Romains à la foi desquels l'apôtre a rendu un glorieux témoignage, et auprès de qui le parjure n'a point d'accès. »

11. Le même, *ad Florentium sive Puppianum, Epist.* 69 : « Loin de moi la vaine gloire et la jactance! Je ne parle qu'à regret, parce que vous vous constituez le juge de Dieu et de son Christ, qui a dit aux apôtres, et dans leurs personnes aux successeurs

des apôtres : « Qui vous écoute, m'écoute, et celui qui m'écoute, » écoute celui qui m'a envoyé. Qui vous repousse, me repousse, » et repousse en même temps celui qui m'a envoyé. » Telle est la source la plus commune du schisme et de l'hérésie. Une présomption orgueilleuse commence par faire mépriser l'évêque, le seul qui ait le droit de gouverner l'Eglise, et quand Dieu a prononcé hautement sur la dignité du pontife, les hommes le déclarent indigne! Notre-Seigneur lui-même, à la vue de quelques disciples qui l'abandonnaient pendant qu'il parlait, se tourne vers les douze apôtres et leur dit : « Et vous, songez-vous à me quitter aussi? » — Seigneur, lui répondit Pierre, à qui irons-nous? Vous avez » les paroles de la vie éternelle. Et nous avons cru, et nous avons » reconnu, que vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant. » C'est Pierre qui répond, cette pierre sur laquelle avait été bâtie l'Eglise. Il nous a enseigné par là, au nom de l'Eglise, qu'au milieu de la désertion de quelques rebelles qu'entraîne l'esprit d'orgueil, jamais l'Eglise ne se sépare de Jésus-Christ, et que l'Eglise, c'est le peuple uni à son évêque, le troupeau attaché aux pas de son pasteur. Sachez donc que l'évêque est dans l'Eglise, l'Eglise dans l'évêque; n'être pas avec l'évêque, c'est être hors de l'Eglise. Oui, c'est une vaine illusion que de se croire en communion avec l'Eglise parce que, tout en ne gardant pas la paix avec les évêques, on entretient secrètement et dans l'ombre une certaine communion avec quelques-uns. L'Eglise catholique est une; chez elle point de rupture, ni de scission. Tous les membres se tiennent indivisiblement, et les évêques, unis ensemble, sont le lien de cette magnifique unité. »

12. S. Irénée, *adv. hæres. lib. III, c.* 3 : « C'est à cette Eglise de Rome, à cause de sa primauté prédominante *(propter potentiorem principalitatem),* que doivent se rattacher toutes les autres Eglises et tous les fidèles répandus sur toute la terre, la considérant comme la dépositaire fidèle et indéfectible de la tradition transmise par les apôtres : *In quâ semper ab his qui sunt undique, conservata est ea quæ est ab apostolis traditio.* »

13. S. Jérôme, *ad Damasum, Epist.* 57 : « Sans reconnaître rien au-dessus de Jésus-Christ, je suis uni de communion à votre béatitude, et par elle à la chaire de Pierre : c'est sur cette pierre que je sais que l'Eglise a été bâtie. Quiconque mange l'Agneau hors de cette maison, est un profane; quiconque ne sera pas dans l'arche de Noé, périra dans les eaux du déluge... Quiconque ne moissonne point avec vous, dissipe son grain; c'est-à-dire, que

quiconque n'est pas du côté de Jésus-Christ est de celui de l'Antechrist. »

14. Le même au même, *Epist.* 58 : « En attendant, je ne me lasse pas de crier : Si quelqu'un est uni avec la chaire de Pierre, il peut me regarder comme à lui. »

15. S. Léon-le-Grand, *ad Episcopos per Viennensem provinciam constitutos*, Epist. 89 : « Tel est le plan sur lequel notre Seigneur Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, a établi sa religion qui, par un effet de la grâce divine, doit éclairer toutes les nations et tous les peuples, que la vérité, qui ne se trouvait autrefois que dans les livres de la loi et des prophètes, est maintenant publiée par la trompette apostolique pour le salut de tout le genre humain, selon ce qui est écrit dans les Psaumes (Ps. XVIII, 5) : *Leur bruit s'est répandu par toute la terre, et leurs paroles jusqu'aux extrémités du monde.* Mais, tout en confiant à chacun des apôtres cette sainte et sublime fonction, Notre-Seigneur a établi principalement saint Pierre, le premier de tous, pour que ses dons se répandissent de cet apôtre dans toutes les parties de son Eglise, comme du chef dans tout le corps, et aussi pour que personne n'eût la prétention d'appartenir à la religion qu'il avait fondée, si l'on ne s'appuyait en même temps sur la foi de Pierre *(hujus muneris sacramentum ità Dominus ad omnium apostolorum officium pertinere voluit, ut in beatissimo Petro, apostolorum omnium summo, principaliter collocaret, ut ab ipso, quasi quodam capite, dona sua velut in corpus omne diffunderet, ut exortem se mysterii intelligeret esse divini, qui ausus fuisset à Petri soliditate recedere).* Car se personnifiant, pour ainsi dire, dans ce disciple privilégié, il lui a donné un nom qui lui appartenait plutôt à lui-même, lorsqu'il lui a dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise *(hunc enim in consortium individuæ unitatis assumptum, id quod ipse erat, voluit nominari, dicendo : Tu es Petrus,* etc.); afin que cet édifice destiné à durer toujours, reposât tout entier sur Pierre comme sur son solide fondement, par un effet admirable de la grâce divine *(ut æterni ædificatio templi, mirabili munere gratiæ Dei, in Petri soliditate consisteret)* : ne donnant point à son Eglise d'autre moyen de solidité que celui-là, pour qu'elle n'eût rien à craindre ni des attentats de la témérité humaine, ni de tous les efforts des puissances de l'enfer *(hâc Ecclesiam suam firmitate corroborans, ut illam nec humana temeritas posset appetere, nec portæ contra illam inferi prævalerent).* Et quoique le pouvoir de lier et de délier ait été déjà confié à Pierre plus qu'à tous les

autres apôtres, c'est encore plus spécialement à lui qu'a été remis le soin de paître les brebis de son troupeau (*Cui Petro, cùm præ cæteris solvendi et ligandi tradita sit potestas, pascendarum tamen ovium cura specialiùs mandata est*). Lui refuser donc la primauté, ce ne serait pas là certes être assez puissant pour le dépouiller de son privilége divin, mais ce serait bien plutôt être assez aveuglé par l'esprit d'orgueil pour se précipiter soi-même dans l'enfer (*Cui quisquis principatum æstimat denegandum, illius quidem nullo modo potest minuere dignitatem, sed inflatus spiritu superbiæ suæ, semetipsum in inferna demergit*). »

16. S. Augustin, *Enchirid. ad Laurentium*, c. 56 : « L'ordre naturel de notre confession (de foi) demandait qu'aux articles qui concernent la Trinité on joignît immédiatement celui qui concerne l'Eglise, comme, après avoir parlé de Dieu, il est naturel de parler de son temple; d'une maison, après celui qui l'habite; d'une ville enfin, après celui qui l'a fondée. »

17. Le même, *in Ps.* 85, *Super ea verba*, *Custodi animam meam quoniam sanctus sum* : « Que le corps qui appartient au Christ ne craigne pas, que chacun des mêmes membres de ce corps ait la hardiesse de crier des extrémités de la terre à son chef et sous l'influence de son chef : *Sanctus sum*, je suis saint. Car cet individu a reçu la grâce de la sainteté en recevant le baptême et la rémission de ses péchés. Que chaque fidèle dise de même : *Sanctus sum*, je suis saint. Ce n'est point là un acte d'orgueil, c'est un témoignage de reconnaissance. Dites à votre Dieu : Je suis saint; mais en ajoutant : Et c'est vous qui m'avez sanctifié. Car si tous les chrétiens, ou tous les fidèles baptisés en Jésus-Christ, sont revêtus de lui, selon ce qu'a dit l'apôtre aux Galates (III, 27) : *Vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez été revêtus de Jésus-Christ*; s'ils sont devenus membres de son corps et qu'ils disent cependant qu'ils ne sont pas saints, ils font injure à ce chef lui-même, dont tous les membres doivent être saints (*capiti ipsi faciunt injuriam, cujus membra sancta sunt*). »

18. S. Bernard, *Serm.* 3, *in vigil. Nativ. Domini* : « *Vous saurez aujourd'hui que le Seigneur viendra* (paroles de l'introït). Ces paroles, imitées de l'Ecriture (*Exod.*, *XVI*, 6), ont été dites, il est vrai, dans d'autres circonstances de temps et de lieu; mais ce n'est pas sans propos que notre mère la sainte Eglise les a accommodées à la vigile de la Nativité de Notre-Seigneur : l'Eglise, disons-nous, qui est toujours assistée des conseils comme de l'Esprit de son époux et de son Dieu, qui se plaît à prendre son

repos dans son sein devenu ainsi le trône principal où se dilate son cœur. Car c'est cette Eglise qui, comme l'épouse des Cantiques, a véritablement blessé le cœur du divin époux; c'est à elle qu'il a été donné de plonger son regard amoureux dans l'abîme le plus profond des secrets de Dieu, en sorte que le cœur de celui-ci est devenu son asile à elle-même, comme son propre cœur est à toujours l'asile de son divin époux. »

19. S. Grégoire-le-Grand, *Moralium*, lib. 35, c. 6 : « L'Eglise catholique est la seule des mains de laquelle le Seigneur accepte volontiers nos sacrifices, la seule qui intercède avec confiance pour le salut des pécheurs. De là vient que Dieu avait donné cet ordre, même par rapport à l'agneau pascal, de le manger dans une même maison et de ne transporter dehors rien de sa chair (*Exod., XII,* 46). L'agneau est mangé en effet dans une même maison; car c'est dans l'Eglise catholique, et non ailleurs, qu'est immolée la vraie victime qui efface nos péchés. Or, la loi divine défend de porter dehors quoi que ce soit de sa chair; car elle interdit de donner les choses saintes aux chiens (Matt., VII, 6). Elle est la seule dans laquelle les bonnes œuvres se fassent avec fruit, de même que dans la parabole des vignerons il n'y eut que ceux qui avaient travaillé dans la vigne du père de famille qui reçurent leur denier pour récompense. Elle est la seule qui, comme une arche fortement liée, assure le salut à tous ceux qui cherchent en elle leur refuge et qui s'y mettent sous la sauvegarde de la charité, ce lien de toute perfection (*Col., III,* 14). Ainsi l'arche de Noé s'élevait-elle vers le ciel à l'aide des eaux mêmes du déluge, tandis que ceux qui étaient hors de l'arche n'y trouvaient que la mort. Elle est la seule qui offre à notre piété la fidèle image des mystères célestes, selon ce que Dieu dit à Moïse (*Exod., XXXIII,* 21): *Il y a un lieu où je suis, où vous vous tiendrez sur la pierre;* et deux lignes plus loin (*Ibid.*, 23) : *J'ôterai ma main et vous me verrez par-derrière.* Car il n'y a que l'Eglise catholique de laquelle, comme d'un roc élevé, on puisse découvrir la vérité; et c'est pour cela que Dieu ajoute qu'il y a un lieu où il est et d'où l'on peut le voir. »

20. S. Irénée, *adv. hœres. lib. III*, c. 25 : « Dieu, comme dit saint Paul, a établi dans son Eglise, premièrement des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs, » et tout le reste de cette hiérarchie que le Saint-Esprit dirige et dont sont exclus nécessairement tous ceux qui ne marchent pas avec l'Eglise, et qui, par leur conduite criminelle, prononcent leur propre con-

damnation et s'excluent eux-mêmes de la vie éternelle. Car, là où est l'Eglise, là est l'Esprit de Dieu; et là où est l'Esprit de Dieu, là est l'Eglise et la source de toute grâce : et enfin là est l'esprit de l'Eglise, c'est-à-dire la vérité même. Aussi ceux qui ne reçoivent pas les émanations de cet esprit, ne seront pas admis à boire du lait de vie aux mamelles de cette mère commune, qui est l'Eglise, ni à goûter, en se nourrissant du corps du Christ, des eaux de la fontaine ineffable de l'immortalité; mais, pour parler le langage du prophète, ils se creusent des citernes et ne boivent que des eaux fétides et corrompues; ils redoutent la foi de l'Eglise qui serait leur condamnation, et ils rejettent l'Esprit qui confondrait leur ignorance. Ceux donc qui se sont ainsi séparés sont condamnés à flotter à tout vent de doctrine. »

21. S. Augustin, *ad Severin. consanguineum suum, Epist.* 52 (édit. S. Maur) : « Vous voyez combien c'est une chose déplorable, que nous, qui sommes frères selon la chair, nous ne soyons pas de société dans le corps de Jésus-Christ, tandis surtout qu'il vous est si facile d'observer et de voir cette cité bâtie sur la montagne, et de laquelle le Seigneur dit dans l'Evangile qu'elle ne saurait être cachée (Matt., V, 15). Cette cité, en effet, c'est l'Eglise catholique, appelée de ce nom grec Καθολικὴ, parce qu'elle est répandue par tout l'univers. Il n'est permis à personne d'ignorer l'existence de cette Eglise, et voilà ce qui a fait dire à notre Seigneur qu'elle ne saurait être cachée. »

22. Le même, *ad donatistas, Epist.* 105 (édit. S. Maur) : « Les Ecritures nous ont fait connaître Jésus-Christ, les Ecritures nous ont fait connaître aussi l'Eglise. Ces Ecritures, nous les possédons en commun; pourquoi n'y gardons-nous pas de même en commun Jésus-Christ et son Eglise? Si nous reconnaissons Jésus-Christ dans ces paroles de l'apôtre (*Gal., III,* 16) : *Les promesses de Dieu ont été faites à Abraham et à sa race; l'Ecriture ne dit pas* à ceux de sa race, *comme s'il eût voulu marquer plusieurs; mais à sa race, c'est-à-dire à l'un de sa race, qui est Jésus-Christ;* nous reconnaissons aussi l'Eglise dans ces paroles de Dieu à Abraham : *Toutes les nations seront bénies dans votre race.* Si nous reconnaissons Jésus-Christ dans ces paroles que David lui met à la bouche : *Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui* (*Ps. II,* 7); nous reconnaissons aussi l'Eglise dans celles qui suivent : *Faites-m'en la demande, et je vous donnerai les nations pour votre héritage, et j'étendrai vos possessions jusqu'aux extrémités de la terre.* Si nous reconnaissons Jésus-Christ dans ce passage d'un autre psaume : *Il est là-même comme*

un époux qui sort de sa chambre nuptiale, il sort plein d'ardeur pour courir comme un géant dans sa carrière (Ps. XVIII, 6 et 7); nous reconnaissons aussi l'Eglise dans ce que nous lisons immédiatement après (*Ibid.*, 5 et 6) : *Leur bruit s'est répandu par toute la terre, et leurs paroles jusqu'aux extrémités du monde : il a établi sa tente dans le soleil.* C'est l'Eglise elle-même qui est établie dans le soleil, puisqu'elle est visible pour tous d'une extrémité du monde à l'autre. » S. Augustin continue à rapporter plusieurs autres témoignages de l'Ecriture, tels que ces paroles du psaume XXI, 28 : *La terre dans toute son étendue se convertira au Seigneur;* ces autres du psaume LVI, 12 : *O Dieu, élevez-vous au-dessus des cieux, et que votre gloire éclate sur toute la terre;* celles-ci du psaume LXXI, 8: *Et il règnera depuis une mer jusqu'à une autre mer;* ces autres des prophéties de Daniel, II, 35, que la pierre aperçue en vision grossit et devint une grande montagne qui remplit toute la terre; ces autres d'Habacuc, III, 2 : *La terre est pleine de ses louanges;* ces autres d'Isaïe, LIV, 1 : *Réjouissez-vous, stérile, qui n'enfantiez point;* celles-ci du psaume XLIX, 1 et 2 : *Et il a appelé la terre depuis le levant jusqu'au couchant;* ces autres enfin de Sophonie, II, 11 : *Il sera adoré par chaque homme dans chaque pays et par toutes les îles où habitent les nations.* »

23. Le même, *contra epist. manichei quam vocant fundamenti*, c. 4 : « Pour ne rien dire de cette sagesse sans défauts que vous refusez de voir dans l'Eglise catholique, il y a bien d'autres motifs encore qui me retiennent dans son sein. Ce qui m'attache à elle, c'est le consentement des peuples et des nations; c'est son autorité inaugurée par les miracles, nourrie par l'espérance, accrue par la charité, fortifiée par la durée des âges. Ce qui me tient attaché à elle, c'est la succession de ses évêques, depuis l'apôtre Pierre, à qui le Seigneur, après sa résurrection, a recommandé le soin de son troupeau, jusqu'à celui qui occupe aujourd'hui le même siége; ce qui m'attache à elle enfin, c'est son nom même de catholique, qu'elle seule, entre tant de sectes qui se sont élevées, elle a toujours conservé à juste titre, au point que, malgré la prétention qu'ont tous les hérétiques de se faire passer *pour catholiques*, aucun d'eux cependant n'ose montrer sa maison ou sa basilique, comme on voudra l'appeler, à tel étranger qui lui demandera quel est l'endroit où se rassemble la communauté catholique. »

24. Le même, *Lib. de vera religione*, c. 7 : « Nous devons nous tenir attachés à la religion chrétienne et à la communion de cette

Eglise qui est catholique, et qui est appelée catholique, non-seulement par ses enfants, mais par la bouche même de tous ses ennemis : les hérétiques et les schismatiques étant forcés, malgré qu'ils en aient, de l'appeler catholique, lorsqu'ils ne parlent pas avec ceux de leur secte, mais avec les étrangers, parce qu'ils ne peuvent pas se faire entendre, en parlant d'elle, autrement qu'en la distinguant des autres par le nom que lui donne toute la terre. »

25. S. Pacien, évêque de Barcelone, *Epit. I, ad Sympronianum novatian. de catholico nomine*, s'adresse en ces termes à ce novatien : « Du temps des apôtres, dites-vous, personne ne s'appelait catholique. Je veux bien qu'il en ait été ainsi; mais lorsqu'après les apôtres les hérésies ont commencé à s'étendre, et que, sous des noms divers, chacune d'elles a porté atteinte à la pureté de cette colombe, à l'honneur de cette reine que nous appelons l'Eglise de Dieu, le peuple héritier de la foi des apôtres ne devait-il pas recevoir un surnom qui le fît reconnaître et servît à le maintenir dans son unité, de peur que la foi de quelques-uns ne vînt à être surprise par les ruses cachées des novateurs? Ne convenait-il pas de désigner par un titre spécial la société à laquelle appartenait le premier rang? Si j'étais pour entrer dans une ville considérable, et que j'apprisse qu'il y aurait dans cette ville des marcionites, des apollinaristes, des cataphrygiens, des novatiens et d'autres encore de cette espèce qui se disent chrétiens, par quel surnom aurais-je à distinguer le peuple qui partagerait ma foi, sinon par celui de catholique? Mais qui est-ce, je vous prie, qui a donné aux autres communautés les noms qui les distinguent? Celui qui me demande d'où me vient le nom de catholique serait bien embarrassé de me répondre, si je lui demandais la cause du nom qu'il porte lui-même. Il avouera du moins qu'il n'est pas emprunté des hommes, ce nom qui dure déjà depuis tant de siècles. Reconnaissons-le, ce nom de catholique ne sent ni son Marcion, ni son Apelles, ni son Montan, ni tout autre hérétique qu'il aurait pour auteur. Rappelons ensuite que bien des choses nous ont été enseignées par l'Esprit-Saint, que Dieu a envoyé du ciel aux apôtres pour être leur consolateur et leur maître en même temps. Ce que je sais, c'est que chrétien est mon nom, et catholique mon surnom. Voilà ce qui me distingue, voilà ce qui me montre au doigt, voilà ce qui me fait connaître pour ce que je suis. Enfin, si l'on veut à tout prix que je donne la raison de mon surnom de catholique, ou que je rende par un mot latin

ce mot d'origine grecque, je dirai que ce mot signifie *ce qui est partout le même*, ou suivant l'interprétation d'autres plus instruits, l'*obéissance à tout*, c'est-à-dire à tous les commandements de Dieu. Donc, qui dit catholique, dit celui qui obéit : celui qui obéit, c'est le chrétien; et ainsi le vrai chrétien, c'est le catholique. Ce nom sert donc on ne peut mieux à distinguer nos fidèles de tous ceux à qui revient un nom d'hérétique, quel qu'il soit. »

26. Vincent de Lérins, dans son *Commonitorium adversùs profanas omnium hæreseon novationes:* « Il n'y a de vraiment catholique que celui qui aime la vérité de Dieu, qui aime l'Eglise, qui aime le corps mystique de Jésus-Christ, qui met avant tout la religion et la foi catholique, qui ne lui préfère ni l'autorité, ni l'affection, ni le génie, ni l'éloquence, ni la science d'un homme quel qu'il soit; mais qui, méprisant tout cela, et demeurant ferme et inébranlable dans la foi, ne veut admettre et croire que ce qu'il sait avoir toujours été admis par l'Eglise universelle; qui n'accepte point pour la vraie doctrine, mais regarde au contraire comme une tentation pour les fidèles toute nouveauté qu'un seul isolément ou contre le sentiment de tous ose enseigner dans l'Eglise.» Au commencement de cet ouvrage, l'auteur avait dit : « Dans l'Eglise catholique elle-même, on doit avoir grand soin de s'en tenir à ce qui a été cru dans tous les lieux, dans tous les temps et par tous les fidèles : *Magnopere curandum est, ut id teneamus, quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est.* Car voilà ce qui est vraiment et proprement catholique, comme le déclare la signification du mot lui-même, qui exprime l'idée de généralité. Et c'est ce que nous obtiendrons, si nous nous attachons tout à la fois à l'antiquité, à l'universalité et au consentement unanime. Nous suivrons l'universalité, si nous reconnaissons pour la seule vraie foi celle que toute l'Eglise confesse dans tout l'univers; l'antiquité, si nous ne nous écartons en rien des sentiments que nous savons avoir été ceux de nos pères dans la foi; le consentement, enfin, si entre les croyances, même les plus anciennes, nous nous attachons de préférence à celles qu'ont adoptées et définies tous, ou du moins, presque tous les évêques et les docteurs de toutes les Eglises. Mais que doit faire un chrétien lorsqu'une faible partie de l'Eglise se sépare de la communion du reste des fidèles? Ce qu'il doit faire? Préférer le corps entier et resté sain, à un membre isolé et corrompu. Que s'il arrive qu'une nouvelle erreur menace d'infecter toute l'Eglise, il doit s'attacher à l'an-

tiquité, dont il n'y a point à craindre qu'elle se laisse séduire par les artifices trompeurs de la nouveauté.

Mais que fera-t-il, si dans l'antiquité même, il trouve que deux ou trois personnes, ou des villes mêmes et des provinces se sont écartées du sentiment des autres? Alors il saura préférer à la témérité ou à l'ignorance du petit nombre, la doctrine la plus générale et la plus ancienne, surtout si elle se trouve établie par les décrets de quelque concile universel. Que si enfin on se trouve dans une conjoncture plus embarrassée, où le vrai soit plus difficile à démêler du faux, alors il faut consulter les docteurs approuvés qui ont vécu en divers lieux et en divers temps dans la communion de l'Eglise, et tenir pour certain ce que tous ont enseigné clairement, unanimement et sans varier. »

27. S. Jérôme, *Dialog. adv. Luciferianos*, c. 9 : « Je vais vous dire en peu de mots mon sentiment, qui n'a rien de secret : c'est qu'il faut s'attacher à cette Eglise qui, fondée par les apôtres, a continué d'exister jusqu'à nos jours. Si quelques-uns de ceux mêmesqui se disent chrétiens vous sont désignés comme portant d'autres noms que celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et tels, par exemple, que ceux de marcionites, de valentiniens, de montanistes ou de cataphrygiens (1); sachez bien que ce n'est plus là l'Eglise de Jésus-Christ, mais plutôt une synagogue de l'Antechrist. Car, par cela seul que l'existence de leur secte est postérieure au temps des apôtres, ils font bien voir qu'ils sont de ceux contre l'apparition future desquels les apôtres nous ont prémunis dans leurs épîtres *(I Tim., IV)*. »

28. Le V. Bède, *in sextum caput Canticorum* : « De même qu'il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, qu'un baptême, qu'un Dieu enfin, Père de toutes choses, de même, il n'y a qu'une Eglise catholique, qui renferme tous les élus (2), et qui embrasse tous les temps et tous les lieux, rendant partout et toujours un culte légitime au même Dieu et Père. »

29. S. Augustin, *Tract.* 32 *in Evang. Joannis* : « L'Eglise est le corps de Jésus-Christ, et vous êtes un membre de ce corps.

(1) Il y a dans le latin *Montenses sive Campitas*, mots qui, rapprochés l'un de l'autre, renferment à raison de leur étymologie une antithèse grammaticale impossible à rendre en français.

(2) Peut-il y avoir des élus, c'est-à-dire, peut-on se sauver hors de l'Eglise catholique? Cette question a été solidement traitée par le R. P. Perronne dans son ouvrage intitulé : *Le Protestantisme et la règle de foi*, t. II, p. 581 et suiv. de la traduction française.

Puis donc que vous êtes membre d'un corps qui parle toutes les langues, croyez que vous les parlez toutes aussi. Car l'unité des membres exige qu'il y ait accord entre eux par la charité; et l'unité a son langage commun à tous ceux qui la composent, comme il n'y avait alors qu'un homme à parler au nom de tous. *Les dons du Saint-Esprit*, nous dit l'apôtre *(I Cor. XII, 7 et 8), se font connaître au dehors*, et *sont donnés* à chacun *pour* l'utilité de tous les autres : *l'un reçoit du Saint-Esprit* le don de *parler avec* une haute *sagesse*, etc. Vous direz peut-être que vous n'avez rien de tous ces dons que j'ai énumérés. Mais aimez seulement, et vous ne pourrez pas dire que vous n'ayez rien de ces dons; car si vous aimez l'unité, vous possédez en commun tout ce qu'en possèdent les autres qui entrent dans la même unité. Mettez l'envie de côté, et tout ce que j'ai est à vous; mettez l'envie de côté, et tout ce que vous avez est à moi. L'envie sépare, la charité unit. Dans le corps humain il n'y a que les yeux qui voient; mais voient-ils pour eux seuls? Non, sans doute; mais ils voient pour les mains aussi, et pour les pieds, et pour tous les autres membres. Car si, par exemple, les pieds sont sur le point de heurter contre quelque écueil, les yeux voient le danger, et avertissent les pieds de se tenir en garde. »

30. EUSÈBE de Césarée, *Eccl. hist.*, lib. VII, c. 19, parlant de l'évêque Nepos et de son schisme, rapporte, d'après Denis d'Alexandrie, de quelle manière ce dernier sut éclairer les prêtres qu'il avait trouvés infectés de l'hérésie des millénaires, et comme ceux-ci à leur tour, une fois instruits de la vérité, se montrèrent tout disposés à l'embrasser et à renoncer en même temps à leur schisme et à leur erreur.

31. S. AUGUSTIN, lib. II, *de Baptismo contra Donatistas*, c. 6: « Vous donc, Donatistes, que dites-vous à cela? Si notre doctrine sur le baptême est conforme à la vérité, tous ceux qui pensaient autrement du temps de Cyprien n'ont pas été pour cela séparés de l'unité de l'Eglise, tant qu'ils n'avaient pas appris de Dieu ce qu'il y avait à corriger dans leur sentiment. Mais vous, pourquoi par un schisme sacrilége avez-vous rompu le lien de la paix? » Le saint docteur explique ensuite dans les termes qu'on va lire le crime qu'il y a à faire schisme dans l'Eglise : « Dans ces temps où Dieu apprenait par des châtiments exemplaires à prendre garde de retomber dans le péché; lorsque le peuple se fut fait une idole et l'eut adorée *(Exod., XXXII)*; qu'un roi impie eut brûlé un livre de prophéties dans sa colère (JÉRÉM., XXXVI); que d'autres eurent

essayé de créer un schisme *(Num., XVI)* : l'idolâtrie fut punie avec le glaive, l'acte sacrilége commis contre le livre du prophète fut puni par une guerre désastreuse et par une dure captivité, le schisme fut puni dans ses auteurs par la terre qui les engloutit vivants, ou par le feu du ciel, qui les consuma. Qui après cela pourrait douter qu'un crime réprimé par des peines si terribles soit énorme devant Dieu? »

32. Le même, écrivant à saint Jérôme, *Epist.* 82, lui fait voir qu'il a pu combattre son sentiment sans blesser la charité, de la même manière que saint Paul avait pu reprendre saint Pierre.

33. Le même, *Lib. de verâ religione*, c. 6, dit en parlant des bons chrétiens : « La providence de Dieu permet souvent que des hommes même vertueux soient chassés de la communion de l'Eglise par des troubles et des tumultes que des âmes charnelles excitent contre eux; ce qui arrive, afin qu'après avoir souffert avec une patience exemplaire cette ignominie et cette injure, pour conserver la paix de l'Eglise, sans vouloir y former quelque nouveau schisme ou quelque nouvelle hérésie, ils apprennent à tout le monde par leur exemple combien nous devons servir Dieu avec une affection véritable et une charité sincère. Dans des conjonctures semblables, les hommes vraiment vertueux dont il s'agit sont disposés, ou à reprendre le cours paisible de leurs travaux après que la tempête sera passée, ou s'ils ne le peuvent faire, et qu'ils voient que l'orage dure toujours, ou qu'ils craignent que leur retour n'occasionne les mêmes troubles ou encore de plus grands, ils restent toujours dans la même disposition de faire du bien à ceux-là mêmes qui les ont expulsés par leurs violences et leurs cabales; et sans former de conventicules particuliers, ils soutiennent jusqu'à la mort, et continuent à confirmer par leur propre conduite la foi qu'ils savent être enseignée dans l'Eglise catholique. Ces âmes magnanimes recevront en secret du Père céleste, qui les voit dans le secret, la couronne qu'elles auront méritée. Des cas de cette espèce paraîtront peut-être rares, mais il y en a pourtant, et plus qu'on ne saurait croire. C'est ainsi que la divine Providence se sert de toute sorte d'hommes comme d'exemples, pour le bien des âmes et pour l'instruction du peuple spirituel. »

34. Le même, *Serm.* 181 *de tempore*, c. 13 : « La communion des saints, c'est-à-dire, que nous devons rester unis par l'espérance et par la charité avec les saints qui sont morts dans la foi que nous avons nous-mêmes embrassée. Si donc nous voulons

communier avec eux dans l'éternelle vie, occupons-nous actuellement de les imiter. Car il faut qu'ils aperçoivent en nous quelque chose de leurs vertus, pour qu'ils daignent intercéder en notre faveur auprès de Dieu. »

35. Le même, *Enchirid.*, c. 56 : « Il faut entendre ici l'Eglise entière, et non-seulement la partie de cette Eglise qui accomplit ici-bas son pèlerinage, en s'occupant à louer le Seigneur du couchant à l'aurore, attendant pour chanter un cantique nouveau qu'elle soit délivrée de sa captivité ; mais encore la partie de cette Eglise qui, depuis qu'elle a été créée, a toujours habité dans les cieux, et n'a jamais éprouvé la vicissitude du péché. Elle se compose des saints anges, qui ne cessent de venir en aide à leurs frères d'ici-bas ; et ces deux sociétés, destinées à être réunies dans le séjour de l'éternité, le sont déjà d'esprit par les liens de la charité, ayant l'une et l'autre également pour fin de servir un seul et même Dieu. »

36. Le même, *Lib. XX de Civitate Dei*, c. 9 : « Les âmes des fidèles morts en état de grâce ne sont pas séparées de l'Eglise qui dès à présent est le royaume de Jésus-Christ ; autrement on n'en ferait point mémoire à l'autel quand on est pour participer au corps du Sauveur, et il ne servirait de rien de recourir au baptême dans le danger, pour ne pas sortir du monde sans avoir reçu ce sacrement ; ni à la réconciliation, lorsqu'on a été séparé de ce même corps soit par pénitence soit pour sa mauvaise vie. Pourquoi toutes ces pratiques, sinon parce que les fidèles, tout morts qu'ils sont, ne laissent pas d'être membres de l'Eglise? »

37. S. Grégoire, *Dialogor., lib. IV*, c. 39 : « Nous devons croire qu'il y a un purgatoire ou un feu destiné à purifier avant le jugement les âmes coupables de fautes légères, puisque la vérité elle-même a dit (Matth., XII, 32) : *Si quelqu'un vient à parler contre le Saint-Esprit, il ne lui sera remis ni en ce siècle, ni dans le siècle à venir.* » Le reste de ce passage se trouvera plus bas, au chapitre du sacrement de pénitence, question IX, témoignage 12.

38. S. Augustin, *ad Bonif. comitem*, Epist. 50, al. 185 : « Tous tant que nous sommes, nous ne formons qu'un même corps en Jésus-Christ (*Rom., XII*, 5). Ainsi donc, que personne ne prétende être juste, s'il est séparé de l'unité de ce corps. Car de même qu'un membre retranché d'un homme vivant auquel il appartient, ne peut pas posséder l'esprit de vie, de même celui qui est retranché du corps de Jésus-Christ, ce juste par excellence, ne peut pas posséder l'esprit de justice, quand même il conti-

nuerait à conserver la forme d'un membre de ce même corps. » Saint Augustin dit encore vers la fin de cette lettre : « L'Eglise catholique est la seule qui soit le corps de Jésus-Christ, comme Jésus-Christ est à la fois son chef et son Sauveur. Hors de ce corps, personne ne peut être vivifié par l'Esprit-Saint (1) ; parce que, comme le dit l'Apôtre, la divine charité est répandue dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné (*Rom., V,* 5). Mais celui qui est ennemi de l'unité ne saurait participer à la charité divine. Ceux-là donc n'ont pas l'Esprit-Saint, qui sont hors de l'Eglise. Car c'est d'eux qu'il est écrit (Jud., 19) : *Ce sont des gens qui se séparent eux-mêmes, des hommes sensuels, qui n'ont point l'Esprit de Dieu.* Mais celui-là ne l'a pas non plus, qui n'est que fictivement dans l'Eglise, puisque nous lisons aussi (*Sap., I,* 5) : *L'Esprit-Saint qui est le maître de la science fuit le déguisement.* Celui donc qui veut avoir l'Esprit-Saint doit prendre garde, et de demeurer hors de l'Eglise, et d'y entrer frauduleusement. Ou s'il y est entré de cette manière, qu'il prenne garde d'y rester dans cet état de dissimulation, mais qu'il entre plutôt dans la disposition sincère d'être greffé véritablement sur l'arbre de vie. »

39. Le même, *ad Donatistas, Epist.* 15, *aliàs* 141 : « Quiconque donc est séparé de cette Eglise catholique, quelque louable d'ailleurs que soit sa vie ou qu'elle lui paraisse à lui-même, par cela seul qu'il est hors de l'unité de Jésus-Christ, ne peut avoir une vie véritable, mais la colère de Dieu demeure sur sa tête. »

40. Le même, *Lib. de unit. Eccl.,* c. IV : « Quiconque n'est pas en communion avec l'Eglise, est hors de l'Eglise, quand bien même il serait d'accord avec nous et avec l'Ecriture sur la question de son chef (invisible), parce qu'il contredit le témoignage de Jésus-Christ lui-même, au sujet du corps de Jésus-Christ, qui est l'Eglise..... Ceux, par exemple, qui croient que Jésus-Christ est venu dans une chair véritable, qu'il est véritablement ressuscité dans cette même chair dans laquelle il est né et a souffert, qu'il est le Fils de Dieu, Dieu en Dieu, etc., mais qui cependant ne sont pas en communion avec l'Eglise entière, répandue par toute

(1) Observons ici avec attention que saint Augustin ne dit pas qu'on ne puisse être vivifié hors du corps de l'Eglise, mais hors du corps de Jésus-Christ, ce qui est bien différent; car, par le corps de Jésus-Christ, il faut entendre ici non le corps de l'Eglise, mais l'Eglise elle-même, ou plutôt son âme. Et quand on dit, hors de l'Eglise point de salut, on ne veut pas dire hors du corps de l'Eglise point de salut, mais hors de l'âme de l'Eglise.

la terre, et font schisme avec quelqu'une de ses parties, sont évidemment par cela seul hors de l'Eglise catholique. »

41. *Ibid.*, c. XIX : « Personne ne parvient au salut et à la vie éternelle, s'il n'a Jésus-Christ pour chef. Et d'un autre côté personne ne pourra avoir Jésus-Christ pour chef, s'il n'appartient en même temps à son corps, qui est l'Eglise. »

42. S. Fulgence, *Lib. de fide ad Petrum diac.*, c. 37 : « Croyez fermement et sans hésitation, que nul de ceux qui sont baptisés hors de l'Eglise, ne pourra être admis à posséder la vie éternelle, si avant de mourir il n'est rendu et incorporé à l'Eglise catholique. Car, comme le dit l'Apôtre (*I Cor., XIII*, 2), quand j'aurais toute la foi possible, que je pénétrerais tous les mystères, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien. Et nous ne voyons pas non plus qu'au moment du déluge quelqu'un hors de l'arche ait pu se sauver. »

43. *Ibidem*, c. 38 : « Croyez fermement comme sans hésitation, que non-seulement les païens, mais encore les juifs, les hérétiques et les schismatiques qui meurent hors de l'Eglise catholique, iront tous sans exception au feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges. »

44. *Ibid.*, c. 39 : « Croyez fermement et sans la moindre hésitation, qu'aucun hérétique ou schismatique baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, s'il n'est pas uni de communion à l'Eglise catholique, quelques aumônes qu'il ait pu faire pendant sa vie, et eût-il même répandu son sang pour le nom de Jésus-Christ, ne pourra être sauvé. Car ni le baptême, ni l'aumône quelque abondante qu'elle puisse être, ni la mort endurée pour le nom de Jésus-Christ ne pourra procurer le salut à celui qui est hors de l'unité de l'Eglise catholique, tant qu'il ne renonce pas à cet état de schisme ou d'hérésie, qui conduit à la mort. »

45. S. Pacien, évêque de Barcelonne, *Ep. 2 ad Sympronian. novatianum* : « Novatien n'a jamais souffert le martyre, et nous n'avons rien vu de semblable dans ce que saint Cyprien a dit ou écrit de ce novateur. Vous avez les lettres du saint évêque de Carthage, où il rapporte que l'évêque Corneille, contre lequel Novatien s'était porté comme concurrent, résista aux princes ennemis de Jésus-Christ, confessa souvent sa foi, fut souvent maltraité, servit comme de guide à un grand nombre de confesseurs et de martyrs, tandis que Novatien passait ses jours hors de tous ces dangers. Car il avait quitté l'Eglise de Jésus-Christ, précisément pour s'épargner la peine de confesser la foi. Mais quand je supposerais que Novatien aurait souffert quelques tourments, il

serait toujours faux qu'il aurait donné sa vie ; et quand il aurait donné sa vie, il ne serait pas pour cela couronné. Pourquoi? parce qu'il avait rompu l'union et la paix avec l'Eglise sa mère, à laquelle il faut appartenir pour être martyr. Ecoutez l'Apôtre (*I Cor., XIII, 2-3*) : *Quand j'aurais toute la foi possible, jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai point la charité, je ne suis rien. Et quand j'aurais distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres, et que j'aurais livré mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, tout cela ne me sert de rien.* »

46. S. Irénée, *adv. hæres., lib. IV*, c. 25 : « C'est aux évêques et aux prêtres, qui tiennent des mains des apôtres le dépôt de la foi, et qui ont reçu l'ordination d'après l'institution de Jésus-Christ même, que nous devons nous en rapporter pour les véritables règles de notre croyance. Quant à ceux qui s'éloignent du sein de l'Eglise, quel que soit le lieu où ils se réunissent, nous devons les tenir pour suspects, à l'égal des hérétiques et des gens d'une croyance erronée, ou comme des hommes égarés par l'orgueil et ne se complaisant qu'en eux-mêmes; ou bien enfin comme des hypocrites, qui n'ont pour mobile de leur conduite qu'un vil intérêt et une vaine gloire. Tous ceux-là ont quitté le chemin de la vérité. Mais un châtiment particulier est réservé aux hérétiques, qui apportent à l'autel de Dieu un feu étranger, un feu autre que celui destiné au sacrifice, c'est-à-dire des doctrines fausses et impies; ils seront frappés de la foudre céleste, comme Nadab et Abiu dont parle l'Ecriture. Pour ceux qui s'élèvent contre la vérité, qui cherchent à susciter des ennemis à l'Eglise, ils seront jetés dans les enfers et engloutis dans le sein de la terre, ils subiront le sort de Coré, Dathan et Abiron ; et pour ceux qui cherchent à rompre l'unité de l'Eglise et à opérer des schismes, Dieu leur infligera le même châtiment qu'à Jéroboam. »

47. S. Grégoire, *Moralium lib. IV*, c. 2 : « La sainte Eglise universelle enseigne qu'on ne peut véritablement être sauvé que dans son sein, et qu'aucun de ceux qui sont hors d'elle n'obtiendra le salut. »

48. S. Chrysostôme, *in Epist. ad Ephes., hom. XI* : « Rien n'irrite Dieu comme les divisions introduites dans l'Eglise. Et quand même nous aurions fait des bonnes œuvres sans nombre, nous ne serons pas moins sévèrement punis que ceux qui ont déchiré son propre corps, si nous portons atteinte à l'unité de l'Eglise. D'autant plus, que ce qu'il a souffert de ses bourreaux a tourné au salut du monde entier, bien que leurs intentions fussent diffé-

rentes ; au lieu que la division portée dans l'Eglise ne produit que beaucoup de maux, sans mélange d'aucun bien. Ce que je dis ici doit s'appliquer non-seulement à ceux qui gouvernent l'Eglise, mais aussi à ceux qui sont gouvernés. Un saint homme (Cyprien) a dit à ce sujet une parole qui paraîtra hardie ; mais il l'a dite cependant. Et quelle est cette parole? C'est que le supplice même du martyre n'effacerait pas un tel péché. Car, dites-moi, pourquoi souffre-t-on le martyre? n'est-ce pas pour la gloire de Jésus-Christ? Comment donc donner sa vie pour Jésus-Christ, et porter en même temps le ravage dans l'Eglise, cette Eglise pour laquelle Jésus-Christ a donné sa propre vie? Ecoutez l'apôtre Paul qui vous dit de lui-même : *Je ne mérite pas d'être appelé apôtre, parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu (I Cor., XV, 9),* et que je l'ai ravagée... J'affirme donc hautement, que diviser l'Eglise, ce n'est pas un moindre crime que de tomber dans l'hérésie. »

49. Le grand concile de Latran tenu sous Innocent III, canon I: « L'Eglise universelle des fidèles est une, et hors d'elle personne sans exception ne peut obtenir le salut. »

50. S. Avit, archevêque de Vienne, *Lib. IV, de diluvio,* c. 19: « L'antique arche de Noé représentait l'Eglise du Christ, dans laquelle seule on peut être sauvé, hors de laquelle aussi personne ne saurait l'être (1). »

51. S. Cyprien, *ad Pomponium, Epist.* 62 : « Dieu prescrivait dans l'ancienne loi de mettre à mort ceux qui n'obéiraient pas à leurs prêtres, ou aux juges qu'il avait établis pour ces temps-là ; et il s'agissait de la mort corporelle, parce qu'on était alors sous la loi de la circoncision charnelle ; au lieu que maintenant, comme la circoncision spirituelle est la seule qui soit prescrite aux serviteurs de Dieu, le glaive spirituel est aussi le seul qui soit tiré contre les rebelles qui obligent l'Eglise par leur opiniâtreté à les expulser de son sein. Car il n'est pas possible qu'ils aient la vie étant séparés d'elle, puisque la maison de Dieu est une, et que personne ne peut être sauvé hors de l'Eglise. »

52. S. Augustin, *contra adversarium Legis et Prophetarum, lib. I,* c. 17 : « Jésus-Christ, en donnant à l'Eglise les clefs du royaume des cieux, n'a pas dit seulement : *Ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel* (Matth., XVI et XVIII), ministère où il est évident que l'Eglise rend le bien pour le mal, et

(1) Arca vetus Noe, Christi est Ecclesia, per quam,
Extra etiam quam nemo potest salvarier.

jamais le mal pour le mal; mais il a dit aussi : *Ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel*, parce que la justice que l'Eglise exerce en liant est encore une bonne chose. Aussi ce qu'a dit Jésus-Christ : *S'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit pour vous comme un païen et un publicain*, renferme une peine plus à craindre que d'être frappé du glaive, consumé par les flammes ou exposé aux bêtes. Car il a ajouté aussi : *En vérité je vous le dis, ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel*, pour nous faire comprendre combien est plus grave le châtiment d'un homme qui semblerait par là être laissé impuni. Que notre adversaire dise ici, tant qu'il voudra : Est-ce donc ainsi que nous entendons les paroles du Sauveur, qui nous a fait cette défense : *Ne rendez point le mal pour le mal, mais si quelqu'un vous frappe sur une joue, présentez-lui l'autre*, et pardonnez à vos frères les injures que vous en avez reçues? Voilà des hommes qui ne savent point rendre le mal pour le mal, et qui n'en lient pas moins tel autre homme avec les clefs de l'Eglise, d'une manière plus terrible et plus effrayante, que si cet homme était chargé de chaînes de fer d'un poids énorme. »

53. Eusèbe, cité par S. Jean Damascène, *lib. III Parallelorum*, c. 45 : « Lorsqu'un pécheur est chassé de l'Eglise, aussitôt Satan se saisit de lui, et ne le quitte plus, à moins qu'un prêtre ne vienne le tirer de ses mains. Car tant qu'un homme est séparé de la société des chrétiens, il est assimilé aux infidèles. »

54. S. Augustin, *Serm. CLXXXI de tempore*, c. 12 : « Celui qui n'est pas dans l'Eglise de Jésus-Christ, par cela seul, n'est pas chrétien, quel qu'il soit d'ailleurs et quelles que soient ses qualités. Car cette Eglise est la seule des mains de laquelle le Seigneur accepte volontiers nos sacrifices, la seule qui intercède avec confiance pour le salut des pécheurs. De là vient aussi, etc., » comme plus haut, page 104, témoignage 19, S. Grégoire, etc. (1).

55. Le même, *in Ps.* 88, *conc. II :* « Aimons le Seigneur notre Dieu, aimons son Eglise : lui comme notre père, elle comme notre mère; lui comme notre Seigneur, elle comme sa servante; car nous sommes les enfants de sa servante. Mais ce mariage a pour lien une admirable charité. On ne peut pas blesser l'un sans par là même offenser l'autre. Que personne, par exemple, ne dise : je vais aux idoles, je consulte les devins et les sorciers, mais je ne déserte pas pour cela l'Eglise de Dieu : je suis catholique. Quoi!

(1) On a déjà fait observer que ce prétendu sermon de saint Augustin se composait en partie des paroles de saint Grégoire.

vous offensez votre père, et vous prétendez être attaché à votre mère! Un autre dira : à Dieu ne plaise que je consulte les sorciers, les énergumènes, que j'aie recours à des divinations sacriléges, que j'adore des démons ou des idoles; mais cela ne m'empêche pas d'être du parti de Donat. A quoi vous servira-t-il de n'avoir pas offensé votre père en personne, puisqu'il vengera contre vous l'offense faite à votre mère? A quoi vous servira-t-il d'avoir confessé votre Dieu, honoré votre Dieu, cru en son Fils, confessé qu'il est assis à la droite du Père, si vous blasphémez contre son Eglise? Les exemples tirés des choses humaines ne doivent-ils pas suffire pour corriger votre erreur? Si vous aviez un protecteur à qui vous feriez votre cour, dont vous assiégeriez sans cesse l'antichambre, que vous ne salueriez pas seulement avec respect, mais dont vous iriez jusqu'à baiser les pieds, à qui vous rendriez tous les services les plus bas, et que vous vous prissiez à calomnier son épouse, oseriez-vous ensuite reparaître dans sa maison? Soyez-y donc attentifs, mes frères, attachez-vous tout à la fois, et à Dieu votre père, et à l'Eglise votre mère. »

56. Le même, *ad Donatum presb. donatistam*, Epist. 204 : « Placé hors de l'Eglise, séparé de l'unité après avoir rompu les liens de la charité, vous seriez puni de l'éternel supplice, quand même vous consentiriez à être brûlé vif pour le nom de Jésus-Christ. »

57. S. Cyprien, *Epist.* 57 : « L'ennemi de l'Eglise méprise et laisse de côté, comme étant déjà ses captifs, ceux qu'il a séparés de l'Eglise et décidés à faire schisme avec elle; il dirige toutes ses attaques contre ceux en qui il voit que Jésus-Christ habite. Après tout, quand même quelqu'un viendrait à être mis à mort dans son état de séparation d'avec l'Eglise, il n'aurait point à se flatter pour cela de mériter le titre de confesseur, ni à prétendre à la couronne du martyre, la mort endurée par lui dans ces conditions n'étant pas pour lui la couronne du martyre, mais le châtiment infligé à sa perfidie. »

58. Le même, *Epist.* 52, *ad Antonianum*, vers la fin : « Les apostats, les déserteurs, les ennemis du Christ, et tous ceux qui déchirent l'unité de l'Eglise, fussent-ils immolés en apparence pour son nom, l'Apôtre nous défend de les admettre à la paix de l'Eglise, parce qu'ils ont rompu avec l'unité de l'Esprit et de l'Eglise. »

59. Le même, *Tract. de simplicitate Prælatorum, sive de unitate Ecclesiæ* : « Se séparer de l'Eglise, c'est abjurer sa part aux

royales promesses ; c'est se prostituer indignement à la femme adultère. Non, il n'arrivera jamais aux récompenses éternelles de Jésus-Christ, le chrétien qui abandonne l'Eglise de Jésus-Christ. C'est un étranger, un profane, un ennemi ; il ne peut avoir Dieu pour père, puisqu'il n'a point l'Eglise pour mère. Si un seul homme a pu être sauvé autrefois hors de l'arche, le salut pourra aussi se trouver hors de l'Eglise..... Pensez-vous être debout et encore vivant, lorsque vous abandonnez l'Eglise pour vous bâtir ailleurs un autre domicile, tandis qu'il est dit à Rahab, antique figure de l'Eglise : « *Tu rassembleras dans ta maison ton père, et » ta mère, et tes frères, et toute ta parenté ? Quiconque franchira » le seuil de ta maison, son sang sera sur sa tête.* » Même symbole dans l'Exode. La chair de l'agneau pascal, dont l'immolation préludait à l'immolation du Christ, devait être mangée en commun dans une même maison. Le Seigneur parle ainsi : « Il sera mangé » dans une même maison, et vous ne porterez point sa chair au » dehors. » La chair de Jésus-Christ, le Saint du Seigneur, ne peut donc être portée au dehors : point d'autre maison que l'Eglise pour les enfants de la foi..... Quelle paix se promettent donc ces ennemis de l'Eglise ? Quels mystères s'imaginent-ils célébrer avec leur fantôme de sacerdoce ? Croient-ils que Jésus-Christ descende au milieu d'eux quand ils se rassemblent hors de l'Eglise ? Qu'ils rendent, s'ils le veulent, leur dernier soupir dans les tortures de la persécution, et en confessant le nom de Jésus-Christ ; la souillure de leur apostasie, s'ils persévèrent dans ce crime, ne sera point lavée par l'effusion de leur sang. Hors de l'Eglise, point de vrais martyrs. On ne peut être appelé à régner là-haut, quand on abandonne celle qui est destinée à régner.... Il est impossible de demeurer en Dieu, quand on ne veut pas garder la paix avec l'Eglise. Que ces ennemis de la paix montent sur les bûchers, que les flammes du martyre consument leurs corps, qu'ils expirent sous l'ongle et la dent des bêtes féroces, qu'importe ? Le châtiment de leur trahison commence là où ils cherchaient les récompenses de la foi ; au lieu de les conduire à la félicité, leur trépas les précipite dans l'éternel désespoir. Ces transfuges de l'Eglise peuvent être immolés ; mais de couronnes, il n'en est pas pour eux..... Dira-t-il qu'il demeure uni à Jésus-Christ, quand il s'élève contre les prêtres de Jésus-Christ ? Quand il a rompu ouvertement avec le clergé, avec le troupeau ? Il tourne ses armes contre l'Eglise ; il combat contre la volonté de Dieu..... S'il meurt hors de l'Eglise, il ne peut parvenir aux récompenses de l'Eglise..... Il n'y a qu'un

Dieu, qu'un Sauveur, qu'une Eglise, qu'une foi, qu'un peuple, formant un seul corps, par le ciment indissoluble de la charité. L'unité est indivisible : un corps, où tout s'enchaîne dans un harmonieux ensemble, ne peut subsister dès que vous le mettez en lambeaux. Tout ce qui s'éloigne du centre de la vie ne pouvant plus ni vivre, ni respirer dans son isolement, perd tout son droit au salut. »

60. S. AUGUSTIN, *Serm. IV de Symbolo ad Catechumenos*, c. 13 : « Cette profession de foi (le symbole des apôtres) se termine par ces mots : *la sainte Eglise*, parce que quiconque est séparé de l'Eglise, est par là même retranché du nombre des enfants de Dieu. Celui-là n'aura pas Dieu pour père, qui refusera d'avoir l'Eglise pour mère. Il ne lui servira de rien d'avoir fait tel bien qu'on voudra, s'il lui manque malgré cela le souverain bien. L'Eglise est notre mère spirituelle ; l'Eglise est l'épouse de Jésus-Christ, purifiée et embellie par sa grâce, dotée de son sang précieux. Elle possède en entier cette dot qu'elle a reçue de son époux. Une société hérétique, quelle qu'elle soit, est comme une concubine reléguée dans un coin de la maison ; elle doit céder la place à la véritable épouse. Lorsque l'époux aura entendu les plaintes de celle-ci, il chassera cette servante avec ses fils, parce que les fils de l'esclave ne doivent pas hériter avec les fils de la femme libre (*Gen., XXI*). »

Question XIX.

Que nous propose l'article dixième ?

Cet article nous propose la rémission des péchés, sans laquelle personne ne peut être juste ni par conséquent être sauvé. Or, Jésus-Christ nous a acquis ce riche trésor par la mort cruelle qu'il a endurée et par le sang qu'il a répandu, dans la vue de délivrer le monde de l'état de péché et des peines éternelles qui en seraient la suite.

Ceux-là seulement participent à ce trésor, en mettant à profit la grâce de Jésus-Christ, qui appartiennent à l'Eglise par la foi et par le baptême, et qui ensuite persévèrent dans son unité et dans la soumission qui lui est due ; qui font une pénitence sérieuse de leurs péchés commis depuis leur baptême, et qui recourent à propos, pour s'en guérir, aux remèdes institués par Jésus-Christ, c'est-à-dire aux sacrements.

C'est à cet objet que se rapporte le pouvoir dit des clefs, que

Jésus-Christ a confié dans ce but aux ministres de son Eglise, et principalement à saint Pierre et aux légitimes successeurs de cet apôtre, investis en cette qualité de l'autorité suprême sur tout le troupeau (XIX).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. Isaïe, XXXIII, 22, 24 : « Le Seigneur est notre juge, le Seigneur est notre législateur, le Seigneur est notre roi : c'est lui qui nous sauvera. — Le peuple qui habitera dans Jérusalem recevra le pardon de ses péchés. »

2. Matthieu, I, 21 : « Vous lui donnerez le nom de Jésus, parce que ce sera lui qui sauvera le peuple de ses péchés. »

3. Matthieu, IX, 2, 6 : « Jésus voyant leur foi, dit au paralytique : Ayez confiance, mon fils, vos péchés vous sont remis. — Or, afin que vous sachiez que le Fils de l'Homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés, etc. »

4. Apocalypse, I, 5 : « Il nous a aimés, et nous a lavés de nos péchés dans son sang. »

5. Luc, XXIV, 46, 47 : « Il fallait que le Christ souffrît, qu'il ressuscitât le troisième jour, — et qu'on prêchât en son nom la pénitence et la rémission des péchés parmi toutes les nations, en commençant par Jérusalem.

6. Actes, X, 42, 43 : « Il nous a commandé, dit saint Pierre, de prêcher au peuple, et de témoigner que c'est lui qui a été établi de Dieu pour être le juge des vivants et des morts. Tous les prophètes lui rendent ce témoignage, que quiconque croira en lui, recevra par son nom la rémission de ses péchés. »

7. Hébreux, IX, 11-14 : « Jésus-Christ, le pontife des biens futurs étant venu dans le monde, est entré dans le sanctuaire une fois par un tabernacle plus grand et plus excellent, qui n'a point été fait par la main des hommes, c'est-à-dire qui n'a point été

XIX.

Quid proponit articulus decimus?

Remissionem peccatorum, quâ sine justus et salvus esse nullus potest. Hunc autem verè divitem thesaurum Christus nobis acerba morte, suoque pretioso sanguine comparavit, totus ut mundus peccatis eorumque pœnis perpetuis liberaretur.

Cujus quidem thesauri per Christi gratiam participes duntaxat fiunt ii, qui se fide et baptismo ad Christi adjungunt Ecclesiam, et in ejus unitate obedientiaque persistunt. Deinde qui de commissis post baptismum peccatis pœnitentiam seriò agunt, et iis adversus peccata pharmacis, quæ Christus instituit, hoc est, sacramentis convenienter utuntur.

Atque huc spectat potestas, ut vocant, clavium, quam Christus ad remittenda peccata ministris Ecclesiæ, et imprimis apostolo Petro ejusque successoribus legitimis, utpote summis Ecclesiæ rectoribus commendavit.

formé par la voie commune et ordinaire. — Il y est entré, non avec le sang des boucs et des veaux, mais avec son propre sang, ayant acquis une rédemption éternelle. — Car si le sang des boucs et des taureaux, et l'aspersion de la cendre d'une génisse, sanctifient ceux qui ont été souillés, en leur donnant une pureté charnelle, — combien plus le sang de Jésus-Christ qui, par le Saint-Esprit, s'est offert lui-même à Dieu comme une victime sans tache, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortes, pour nous faire rendre un culte au Dieu vivant. »

8. I Jean, I, 7 : « Le sang de Jésus-Christ son Fils nous purifie de tout péché. »

9. *Ephésiens, I,* 6, 7 : « Il nous a rendus agréables à ses yeux en son Fils bien-aimé, — en qui nous trouvons la rédemption par son sang, et la rémission de nos péchés, selon les richesses de sa grâce. »

10. *Colossiens, I,* 13, 14 : « Il nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé, — par le sang duquel nous avons été rachetés et avons reçu la rémission de nos péchés. »

11. *Hébreux, I,* 3 : « Après nous avoir purifiés de nos péchés, il est assis au plus haut des cieux à la droite de la majesté *de Dieu.* »

12. *Actes, II,* 37, 38 : « Ayant entendu ces choses, ils furent touchés de componction en leur cœur, et dirent à Pierre et aux autres apôtres : Frères, que faut-il que nous fassions ? — Pierre leur répondit : Faites pénitence, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ pour la rémission de vos péchés, et vous recevrez le don du Saint-Esprit. »

13. *Actes, VIII,* 12, 36-38 : « Ayant cru ce que Philippe leur annonçait du royaume de Dieu, ils (les Samaritains) étaient baptisés, hommes et femmes, au nom de Jésus-Christ. — Après avoir marché quelque temps, ils rencontrèrent de l'eau, et l'eunuque lui dit : Voilà de l'eau, qui empêche que je ne sois baptisé ? Philippe lui répondit : Vous pouvez l'être, si vous croyez de tout votre cœur. Il lui répartit : Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu. — Il commanda aussitôt qu'on arrêtât son chariot, et ils descendirent tous deux dans l'eau, et Philippe baptisa l'eunuque. »

14. Marc, XVI, 16 : « Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé. »

15. Jean, III, 5 : « Si quelqu'un ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. »

16. *II-Corinthiens, XII*, 20, 21 : « Je crains qu'en arrivant chez vous, je ne vous trouve pas tels que je voudrais, etc. — Et qu'ainsi Dieu ne m'humilie lorsque je serai revenu chez vous, et que je ne sois obligé d'en pleurer plusieurs, qui étant déjà tombés dans des impuretés, des fornications et des dérèglements infâmes, n'en ont pas fait pénitence. »

17. *Actes, VIII*, 22 : « Faites pénitence de cette méchanceté, dit Pierre à Simon-le-Magicien, et priez Dieu qu'il vous pardonne, si c'est possible, cette méchanceté de votre cœur. »

18. Jean, XX, 22, 23 : « Recevez le Saint-Esprit, — Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. »

19. *Apocalypse, II*, 4, 5 : « J'ai un reproche à vous faire, c'est que vous vous êtes relâché de votre première charité.— Souvenez-vous donc d'où vous êtes déchu, et faites-en pénitence, et rentrez dans la pratique de vos premières œuvres : si vous y manquez, je viendrai à vous, j'ôterai votre chandelier de sa place, si vous ne faites pénitence. »

20. Luc, X, 35 : « Le lendemain, il tira deux deniers qu'il donna à l'hôte, et lui dit : Ayez soin de cet homme, et tout ce que vous dépenserez, je vous le remettrai à mon retour. »

21. Matthieu, XVIII, 18 : « En vérité, je vous le dis, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. »

22. Jean, XX, 22 : « Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, etc. »

23. Matthieu, XVI, 19 : « Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux, dit le Seigneur à Pierre, et tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. »

24. Jean, XXI, 15-17 : « Jésus dit à Simon-Pierre : Simon, *fils* de Jean, m'aimez-vous plus que tous ceux-ci? Il lui répondit : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes agneaux. — Il lui demanda une seconde fois : Simon, *fils* de Jean, m'aimez-vous? Pierre lui répondit : Oui, Seigneur, vous savez bien que je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes agneaux. — Il lui demanda pour la troisième fois : Simon, *fils* de Jean, m'aimez-vous? Pierre fut attristé de ce qu'il lui demandait pour la troisième fois : M'aimez-vous? Et il lui répondit : Seigneur, vous connaissez toutes choses, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes brebis. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Augustin, *Enchirid. ad Laurentium*, c. 65 : « Comme les sentiments d'un cœur ne peuvent être connus des autres que par les paroles ou d'autres signes, tandis qu'ils sont présents aux yeux de celui pour qui nos gémissements ne peuvent être cachés (ps. 37), c'est avec raison que les pasteurs de l'Eglise ont établi des temps de pénitence, pour qu'il soit fait aussi satisfaction à l'Eglise, dans le sein de laquelle les péchés sont remis, et hors de laquelle ils ne peuvent l'être. Car c'est elle proprement qui a reçu pour gage l'Esprit-Saint, sans lequel on n'obtient pas la rémission de ses péchés de manière à mériter la vie éternelle. »

2. Le même, Serm. XI *de verbis Domini*, c. 20 : « Comme la rémission des péchés n'est donnée que par la vertu de l'Esprit-Saint, il n'y a d'Eglise qui puisse la donner que celle qui possède l'Esprit-Saint. Ainsi la rémission des péchés, qui renverse le royaume divisé en lui-même de l'esprit infernal, et la société parfaitement une de l'Eglise de Dieu, de cette Eglise hors de laquelle il n'y a pas de rémission de péchés, sont l'ouvrage proprement dit de l'Esprit-Saint, avec le concours sans doute du Père et du Fils; car le Saint-Esprit est en quelque sorte l'union du Père et du Fils. » Le même, c. 22 : « Notre Seigneur a fait entendre beaucoup plus clairement, dans saint Matthieu, ce que c'est qu'une parole proférée contre le Saint-Esprit : c'est toute opposition faite à l'Eglise, dans laquelle seule on peut obtenir par la vertu de l'Esprit-Saint la rémission des péchés. Car ceux-là ne peuvent pas se flatter de posséder l'Esprit-Saint, qui sont séparés de la société dans laquelle cet Esprit-Saint réside, quand même ils prétendraient d'ailleurs pratiquer la religion de Jésus-Christ. »

3. S. Jérôme, *ad Heliod.* Ep. 1, c. 7 : « A Dieu ne plaise que je me permette de parler mal de ces hommes, successeurs des apôtres, qui ont l'honneur de consacrer le corps de Jésus-Christ par la vertu des paroles qu'ils prononcent, qui nous impriment le caractère de chrétiens, qui ont reçu les clefs du royaume du ciel pour exercer sur la terre un jugement anticipé, et qui conservent par une vie chaste l'alliance qu'ils ont faite avec l'épouse de Jésus-Christ. »

4. S. Augustin, *Lib. quinquaginta homiliarum*, hom. 49, c. 3: « Faites pénitence, comme on a coutume de le faire dans l'Eglise, afin que l'Eglise prie pour vous. Que personne ne se flatte en disant : Je fais pénitence en secret, je fais pénitence devant Dieu;

Dieu, de qui seul j'ai à obtenir le pardon, sait que je fais pénitence dans mon cœur. Est-ce donc sans sujet qu'il a été dit : *Ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel?* Est-ce donc sans sujet que les clefs ont été remises à l'Eglise de Dieu? Voulons-nous donc que l'Evangile de Dieu, que les paroles de Jésus-Christ soient frustrées de leur effet? Pouvons-nous promettre ce qu'il refuse lui-même? »

5. *Ibidem*, hom. 50, c. 4 : « Comment celui qui est engagé dans les funestes liens du péché, peut-il refuser, ou différer, ou balancer de recourir aux clefs de l'Eglise, au moyen desquelles, délié sur la terre, il serait aussi délié dans le ciel? Peut-il se promettre le salut après cette vie par cela seul qu'il est chrétien? Que l'homme se juge donc lui-même là-dessus tandis qu'il le peut, qu'il réforme sa volonté, qu'il corrige ses mœurs, au lieu d'attendre le moment où il ne pourra plus se juger lui-même, et où à son tour Dieu le jugera, quoi qu'il fasse, avec une souveraine justice. Et après s'être condamné lui-même à employer des remèdes sévères, mais des remèdes après tout, qu'il aille s'adresser aux pasteurs, à qui est confié dans l'Eglise le pouvoir des clefs; que, comme un fils repentant, il se jette dans le sein maternel de cette Eglise, et qu'il accepte la pénitence que lui imposeront les ministres des sacrements. » *Ibidem*, c. 5 : « Les clefs de l'Eglise sont plus sûres que ne peuvent l'être les cœurs des rois; ces clefs qui doivent avoir pour effet de délier dans le ciel ce qu'elles délient sur la terre. Et l'humilité qu'on pratique en s'humiliant devant l'Eglise de Dieu, est aussi beaucoup plus honorable; de plus, la peine est moindre, et en même temps qu'on évite la mort éternelle, on ne court aucun danger de subir une mort temporelle. »

6. S. Chrysostôme, *de Sacerd., lib. III :* « Des êtres nés sur la terre où ils sont attachés, sont les dispensateurs des trésors du ciel, et ont reçu une puissance que Dieu a refusée aux anges et aux archanges! Car ce n'est pas à ces derniers qu'il a été dit : « *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel.* » Ce pouvoir de lier, les princes de la terre l'exercent aussi, sans doute, mais sur les corps seulement; au lieu que le lien mis entre les mains des prêtres s'étend à l'âme, et exerce sa contrainte jusque dans le ciel; ce que fait le prêtre ici-bas, Dieu le confirme dans le séjour de sa gloire, et le maître ratifie la sentence qu'a prononcée le serviteur. Car, que cela veut-il dire, sinon que c'est aux prêtres

qu'est confiée l'administration des dons célestes? « *Tous ceux*, dit Jésus-Christ, *à qui vous remettrez les péchés, leurs péchés leur seront remis; tous ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus.* » Y a-t-il pouvoir plus grand que celui-là? Le Père a donné au Fils tout pouvoir de juger; ce pouvoir, le Fils l'a transmis aux prêtres..... Nos prêtres ont le pouvoir, non pas seulement de déclarer guérie, mais de guérir même la lèpre, je ne dis pas du corps, mais de l'âme. »

7. S. Cyprien, *ad Cornelium, Epist.* 54 : » La bonté paternelle du Seigneur et la divine miséricorde ne nous permettaient pas de fermer éternellement l'Eglise à ceux qui frappaient si instamment à sa porte, de refuser à leurs larmes et à leurs prières l'espérance du salut, ni de renvoyer au Seigneur sans le bienfait de la communion et de la paix ceux pour qui le monde allait disparaître. Le divin législateur lui-même n'a-t-il pas dit que ce qui serait lié sur la terre par les mains de l'Eglise, le serait également dans le ciel? »

8. S. Hilaire de Poitiers, *can.* 16 *in Matthæum* : « O heureux fondement de l'Eglise désigné par un nom nouveau, ô pierre vraiment digne de servir à sa construction, capable de vaincre les portes de l'enfer et les barrières de la mort! O fortuné portier du ciel, à qui sont confiées les clefs des demeures célestes, et dont le jugement porté sur la terre détermine celui qui doit l'être dans le ciel, en sorte que ce qui est lié ou délié ici-bas est par là même lié ou délié là haut! »

9. S. Bernard, *de Consideratione ad Eugenium Papam*, lib. II, c. 8 : « Voyons encore avec plus de soin qui vous êtes, et quel rôle vous remplissez aujourd'hui dans l'Eglise. Qui êtes-vous? le grand-prêtre et le souverain pontife. Vous êtes le prince des évêques, l'héritier des apôtres, vous avez la primauté d'Abel, la puissance de gouvernement de Noé, le patriarchat d'Abraham, le sacerdoce de Melchisédech, le pontificat d'Aaron, l'autorité de Moïse, la judicature de Samuel, le pouvoir de Pierre, l'onction du Christ. Vous êtes celui à qui les clefs du ciel ont été données, celui à qui la garde du troupeau a été confiée. A la vérité vous n'êtes pas le seul à qui soient confiés la garde du ciel et le soin du troupeau; mais vous êtes d'autant plus élevé au-dessus des autres, que le nom que vous avez reçu est plus distingué que le leur. Chacun d'eux a son troupeau particulier, vous êtes le pasteur du troupeau universel; vous êtes le pasteur, non-seulement des brebis, mais encore de tous les pasteurs. Et si vous voulez savoir

d'où je tire mes preuves, je vous dirai que c'est des paroles mêmes du Seigneur. Et, en effet, auquel, je ne dis pas des évêques, mais des apôtres, le soin du troupeau a-t-il été confié d'une manière aussi absolue et aussi indéfinie? « *Si vous m'aimez,* dit-il à Pierre, *faites paître mes brebis?* » Mais lesquelles? Pensez-vous qu'il parle des habitants d'une ville, d'une contrée, d'un royaume? « *Mes brebis,* » dit-il; d'où il suit qu'il ne lui en a désigné aucune en particulier, et qu'il les lui a toutes confiées : il n'y a pas d'exception là où il n'y a pas de distinction. Peut-être les autres disciples étaient-ils présents, lorsque le Seigneur, confiant le troupeau à un seul, recommandait à tous l'unité en un seul troupeau et en un seul pasteur, selon cette parole : « *Ma colombe, ma belle, ma parfaite colombe est unique (Cant., VI, 8).* » Là où est l'unité, là est la perfection; les autres membres n'ont pas la perfection, mais la division, en s'écartant de l'unité. C'est pourquoi les disciples, connaissant le mystère, prirent chacun la charge d'un peuple particulier. Enfin Jacques, qui était regardé comme la colonne de l'Eglise, se contenta de Jérusalem, laissant l'univers à Pierre. Et il était bien juste que Jacques fût établi à Jérusalem pour soutenir la famille de son frère qui venait d'expirer; car il fut appelé le frère du Seigneur. Or, le frère du Seigneur reconnaissant la prérogative de Pierre, qui aurait osé la lui contester?

» Ainsi, d'après les canons ecclésiastiques, les autres ont été appelés pour partager les soins que l'Eglise doit aux peuples; vous seul avez été établi dans la plénitude de la puissance. Leur pouvoir est restreint dans de certaines limites; le vôtre s'étend sur ceux-là mêmes qui ont reçu l'autorité sur les autres. Ne pouvez-vous pas en effet, s'il le faut, fermer le ciel à un évêque, le déposer de son évêché et même le livrer à Satan? Votre privilége est donc inébranlable et sans limites, tant dans la garde des clefs qui vous ont été confiées, que dans le soin des ouailles qui vous ont été commises. Mais remarquez une autre circonstance qui confirme votre prérogative. Les disciples étaient en mer; Jésus-Christ leur apparut sur le rivage, et ce fut pour eux un grand sujet de contentement que de le voir ressuscité. Pierre, aussitôt qu'il a reconnu le Seigneur, se jette à la mer et parvient jusqu'à lui, tandis que les autres y arrivent avec leurs barques. Qu'est-ce que cela signifie, sinon le sublime pontificat de saint Pierre, qui a reçu la mission de gouverner, non pas une barque, mais le monde entier? car la mer représente le monde, et les barques représentent les églises particulières. Ayant marché

une autre fois sur les eaux à l'exemple de son maître, Pierre prouva par là qu'il était lui seul vicaire de Jésus-Christ, celui qui devait commander, non pas à un seul, mais à tous les peuples. De même que *plusieurs eaux* signifient *plusieurs disciples*, de même, tandis que chacun a sa barque particulière, il vous a été confié un immense vaisseau : c'est l'Eglise universelle répandue sur toute la terre, et composée de toutes les églises particulières. »

10. Le concile de Florence, dans ses lettres d'union : « Nous définissons que le saint-siége apostolique et le pontife romain a la primauté sur tout l'univers, et que ce même pontife romain est le successeur de saint Pierre prince des apôtres, le véritable vicaire de Jésus-Christ, le chef de toute l'Eglise, le père et le docteur de tous les chrétiens, et que Notre-Seigneur lui a remis dans la personne de saint Pierre le plein pouvoir de paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle, comme le prouvent les actes des conciles œcuméniques et les sacrés canons. »

Question XX.

Que contient le onzième article ?

Le onzième article contient ces mots : *La résurrection de la chair*, résurrection qui aura lieu au dernier jour pour les bons et pour les méchants. Car ce corps qui nous porte, maintenant si fragile, si caduc, si sujet aux maladies et à mille infirmités, et qui après la mort sera devenu la proie des vers, redeviendra vivant au dernier jour, lorsque tous les morts, répondant à l'appel de Jésus-Christ notre souverain juge, seront jugés aussitôt que rendus à la vie. Ainsi tous sans exception comparaîtront dans leur propre chair devant le tribunal de Jésus-Christ, pour recevoir chacun le juste prix du bien ou du mal qu'ils auront fait ici-bas. *Ceux qui auront fait de bonnes œuvres sortiront des tombeaux pour ressusciter à la vie, et ceux qui en auront fait de mauvaises ressusciteront pour leur condamnation et leur éternel supplice.* »

Armé de cette foi, l'homme vertueux et patient se console dans ses plus cruelles disgrâces, pour pouvoir dire au moment de rendre son dernier soupir : *Je sais que mon Rédempteur est vivant, que je ressusciterai de la terre au dernier jour, que je serai encore revêtu de ma peau, et que je verrai mon Dieu dans ma chair* (Job, XIX, 25-26). Ceux-là sont vraiment sages, qui réduisent en servitude, sous les lois de la justice et de la vertu, ces membres formés de

terre et destinés à la mort, et qui conservent leurs corps purs pour les rendre dignes de la bienheureuse immortalité (XX).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. Isaïe, XXVI, 19 : « Ceux que vous aviez fait mourir vivront; ceux qui étaient tués dans moi ressusciteront. Réveillez-vous de votre sommeil, et chantez les louanges *de Dieu*, vous qui habitez dans la poussière. »

2. Job, XIX, 25-27 : « Je sais que mon Rédempteur est vivant, et que je ressusciterai de terre au dernier jour. — Et je serai revêtu de nouveau de ma peau, et je verrai mon Dieu dans ma chair. — Je le verrai moi-même, et non un autre; et je le contemplerai de mes propres yeux. C'est là l'espérance que j'en ai, et qui reposera toujours dans mon sein. »

3. Ezéchiel, XXXVII, 1-10 : « La main du Seigneur s'étendit sur moi; et m'ayant mené dehors par l'esprit du Seigneur, elle me laissa au milieu d'une campagne qui était toute pleine d'os. — Elle me mena tout autour de ces os; il y en avait une très-grande quantité qui étaient sur la surface de la terre, et extrêmement secs. — Alors le Seigneur me dit : Fils de l'homme, croyez-vous que ces os puissent revivre? Je lui répondis : Seigneur Dieu, vous le savez. — Et il me dit : Prophétisez sur ces os, et dites-leur : Ossements arides, écoutez la parole du Seigneur. — Voici ce que le Seigneur Dieu dit à ces os : Je vais mettre en vous un esprit *de vie*, et vous vivrez. — Je ferai naître des nerfs sur vous; j'y formerai des chairs, j'étendrai de la peau par-dessus, et je vous donnerai un esprit *de vie*, et vous vivrez, et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur. — Je prophétisai donc, comme le Seigneur me l'avait commandé; et lorsque je prophétisais, on

---

XX.

Quid habet undecimus articulus?

Carnis resurrectionem, quæ in novissimo die bonis malisque continget. Nam corpus hoc, quod fragile, caducum, multisque morbis et perpetuis ærumnis obnoxium, et post mortem quoque vermibus exedendum circumferimus, tùm reviviscet, cùm in extremo illo die mortui omnes, Christo vocante judice, simul ad vitam et judicium excitabuntur. Igitur ante Christi tribunal in carne cuncti apparebunt, ut citra exceptionem unusquisque, prout gessit in corpore suo, quod illi reddetur integrum, sive bonum, sive malum recipiat. *Procedent autem qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ : qui verò mala egerunt, in resurrectionem judicii, et in supplicium æternum.*

Hac fide vir bonus et patiens in ærumnis se vel maximis consolatur, ut in supremo etiam vitæ agone dicat : *Scio quòd redemptor meus vivit, et in novissimo die de terra surrecturus sum, et rursum circumdabor pelle mea, et in carne mea videbo Deum.* Prudentes illi sanè, qui terrena hæc et moribunda membra in justitiæ ac virtutis servitutem redigunt, quique corpus hoc veluti vas purum beatæ præparant immortalitati.

entendit un bruit, et aussitôt il se fit un remuement parmi ces os: ils s'approchèrent l'un de l'autre, et chacun se plaça dans sa jointure. — Je vis tout d'un coup que des nerfs se formèrent, des chairs les environnèrent, et de la peau s'étendit par-dessus; mais l'esprit *de vie* n'y était pas encore. — Alors le Seigneur me dit: Prophétisez à l'instant; prophétisez, fils de l'homme, et dites à l'esprit : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Esprit, venez des quatre vents, et soufflez sur ces morts, afin qu'ils revivent. — Je prophétisai donc comme le Seigneur me l'avait commandé, et en même temps l'esprit *de vie* entra dans ces os, ils devinrent vivants et animés, et ils se tinrent tout droits sur leurs pieds, et il s'en forma une grande armée. »

4. *I Corinthiens, XV,* 51-53 : « Nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés. — En un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette (car la trompette sonnera), et les morts ressusciteront en un état incorruptible, et alors nous serons changés. — Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibité, et que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité. »

5. *I Thessaloniciens, IV,* 16, 17 : « Aussitôt que le signal aura été donné par la voix de l'archange, et par le son de la trompette de Dieu, le Seigneur même descendra du ciel, et ceux qui seront morts en Jésus-Christ ressusciteront les premiers. — Puis nous autres, qui sommes vivants, et qui serons demeurés jusqu'alors, nous serons emportés avec eux dans les nues, pour aller au-devant du Seigneur au milieu de l'air. Et ainsi nous serons pour jamais avec le Seigneur. »

6. JEAN, XI, 24 : « Marthe dit à Jésus : Je sais qu'il ressuscitera au dernier jour. »

7. JEAN, V, 25, 28, 29 : « En vérité, en vérité, je vous dis que l'heure vient, et qu'elle est déjà venue, où les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui l'entendront vivront. — Ne vous étonnez pas de ceci; car le temps viendra où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de Dieu. — Et ceux qui auront fait de bonnes œuvres sortiront pour ressusciter à la vie; mais ceux qui en auront fait de mauvaises ressusciteront pour leur condamnation. »

8. MATTHIEU, XXII, 23-32 : « Ce jour-là, les sadducéens, qui nient la résurrection, vinrent le trouver, et lui proposèrent cette question : — Maître, Moïse a ordonné que, si quelqu'un mourait sans enfants, son frère épousât sa femme, et suscitât des enfants

à son frère. — Or, il s'est rencontré sept frères parmi nous, dont le premier ayant épousé une femme, est mort, et n'en ayant pas eu d'enfants, il l'a laissée à son frère. — Le second de même, et le troisième *pareillement* jusqu'au septième. — Enfin cette femme est morte aussi après eux tous. — Lors donc que la résurrection arrivera, duquel de ces sept maris sera-t-elle femme, puisque tous l'ont épousée? — Jésus leur répondit : Vous êtes dans l'erreur, parce que vous ne comprenez ni les Ecritures, ni la puissance de Dieu. — Car, après la résurrection, les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris; mais ils seront comme les anges de Dieu dans le ciel. — Et pour ce qui est de la résurrection des morts, n'avez-vous point lu ces paroles que Dieu vous a dites : — Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob? Or, Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais le Dieu des vivants. »

9. Daniel, XII, 2, 3 : « Et toute cette multitude de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, et les autres pour un opprobre qu'ils auront toujours devant les yeux. — Or, ceux qui auront été instruits brilleront comme les feux du firmament, et ceux qui auront enseigné à plusieurs la voie de la justice, luiront comme des étoiles dans toute l'éternité. »

10. *Philippiens, III,* 20, 21 : « Mais pour nous, nous vivons déjà dans le ciel, et c'est de là aussi que nous attendons le Sauveur, Notre-Seigneur Jésus-Christ, — qui transformera notre corps, tout vil et abject qu'il est, afin de le rendre conforme à son corps glorieux, par l'action de cette puissance par laquelle il peut s'assujettir toutes choses. »

11. *II Corinthiens, V,* 10 : « Nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps. »

12. *Romains, XIV,* 10, 12 : « Nous comparaîtrons tous devant le tribunal de Jésus-Christ, et chacun de nous rendra compte à Dieu de soi-même. »

13. Matthieu, XIII, 30, 40-43; 47, 50 : « Au temps de la moisson, je dirai aux moissonneurs : Arrachez premièrement l'ivraie, et la liez en bottes pour la brûler, puis amassez mon blé dans mon grenier. — Comme donc on ramasse l'ivraie, et qu'on la brûle dans la feu, il en sera de même à la fin du monde. — Le Fils de l'Homme enverra ses anges, qui ramasseront et en-

lèveront hors de son royaume les scandales et ceux qui commettent l'iniquité. — Et il les jetteront dans la fournaise de feu : c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents. — Alors les justes brilleront comme le soleil dans le royaume de leur père. — Le royaume des cieux est semblable à un filet jeté dans la mer, qui prend toutes sortes de poissons. — Lorsqu'il est plein, les *pêcheurs* le tirent sur le bord, où s'étant assis, ils mettent ensemble tous les bons dans des vaisseaux, et ils jettent dehors tous les mauvais. — Il en sera de même à la fin du monde : les anges viendront, et ils sépareront les méchants du milieu des justes. — Ils les jetteront ensuite dans la fournaise de feu ; c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents. »

14. Matthieu, XXV, 46 : « Et ceux-ci iront dans le supplice éternel, et les justes dans la vie éternelle. »

15. Job, XIX, 25 : « Je sais que mon Rédempteur est vivant, etc. » *Comme plus haut, n° 2.*

16. *Colossiens, III,* 5 : « Faites mourir les membres de l'homme terrestre qui est en vous, la fornication, l'impureté, etc. »

17. I Pierre, III, 18 : « Le Juste est mort pour les injustes, afin de nous offrir à Dieu, étant mort en sa chair, mais en même temps vivifié par l'esprit. »

18. *I Corinthiens, IX,* 27 : « Je châtie mon corps et le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne devienne moi-même réprouvé. »

19. *Romains, VI,* 12, 13, 19 : « Que le péché ne règne donc point dans votre corps mortel, en sorte que vous obéissiez à ses désirs déréglés ; — Et n'abandonnez point au péché les membres de votre corps pour servir d'instruments d'iniquité ; mais donnez-vous à Dieu comme vivants, de morts que vous étiez, et consacrez-lui les membres de votre corps pour servir d'instruments de justice. — Comme vous avez fait servir les membres de votre corps à l'impureté et à l'injustice, pour commettre l'iniquité, faites-les maintenant servir à la justice pour votre sanctification. »

20. *I Corinthiens, XV,* 42-44 : « Le corps maintenant, comme une semence, est mis en terre plein de corruption, et il ressuscitera incorruptible. — Il est mis en terre tout difforme, et il ressuscitera tout glorieux ; il est mis en terre privé de mouvement, et il ressuscitera plein de vigueur. — Il est mis en terre corps animal, et il ressuscitera corps spirituel.

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. JÉRÔME, *ad Minerium et Alexandrum, Epist.* 152 : « Vous demandez en quel sens ont été dites, et comment doivent être lues ces paroles de la première épître aux Corinthiens : *Nous dormirons tous, mais nous ne serons pas tous changés*. Ou bien faut-il lire, comme le portent quelques exemplaires : *Nous ne dormirons pas tous, mais nous serons tous changés?* Ces deux leçons se trouvent l'une et l'autre dans le grec. » Saint Jérôme rapporte les explications et les sentiments des anciens sur ce sujet; puis il ajoute : « Didyme, s'attachant aux pas d'Origène, suit une marche toute contraire. *Voici un mystère que je m'en vais vous dire : nous mourrons tous, mais nous ne serons pas tous changés*. Ce qu'il explique ainsi : Si la résurrection n'avait pas besoin d'interprètes, il n'y aurait pas d'obscurité dans le sens de la phrase, et après tout ce qu'il a dit de la résurrection, Paul n'aurait pas ajouté : *Voici un mystère que je m'en vais vous dire :* Nous dormirons tous, c'est-à-dire nous mourrons tous; mais nous ne serons pas tous changés, parce qu'il n'y aura que les saints à l'être. Je sais qu'il est écrit dans quelques exemplaires : *Nous ne dormirons pas tous, mais nous serons tous changés*. Mais il faut examiner si avec ces paroles, *nous serons tous changés*, on peut faire s'accorder celles qui suivent : *Les morts ressusciteront dans un état incorruptible, et nous serons changés*. Car si tous doivent être changés, et que cela soit commun aux uns et aux autres, il était inutile de dire, *et nous serons changés*. Il faut donc lire ainsi : *Nous dormirons tous, mais nous ne serons pas tous changés*. Car si tous meurent en Adam, et que la mort soit un sommeil, il est donc vrai que nous dormirons tous, puisque nous mourrons tous. Or, d'après la manière de s'exprimer des Ecritures, celui-là dort, qui meurt avec l'espérance de ressusciter un jour. Et quiconque ne fait que dormir se réveillera certainement, à moins peut-être qu'il ne soit frappé de mort subite, et qu'il ne joigne ainsi la mort au sommeil. Et lorsque tous se seront ainsi endormis conformément aux lois de la nature, les saints, mais les saints tout seuls, seront changés en mieux et quant au corps et quant à l'âme; de sorte que tous il est vrai, seront incorruptibles, mais il n'y aura que les saints qui seront glorifiés, et à proprement parler, changés. » Un peu plus loin, saint Jérôme rapporte l'explication d'Acace, évêque de Césarée, que voici : « Parlons d'abord de ce qui se trouve dans la plupart des exemplaires : « Voici un mystère que je m'en vais

vous rapporter : Nous dormirons tous, mais nous ne serons pas tous changés. Le sommeil signifie ici la mort, telle qu'elle est commune à tout le monde. L'Apôtre a donc eu grandement raison de dire que nous dormirons tous, c'est-à-dire que nous mourrons tous, comme il avait dit plus haut : *De même que tous meurent en Adam, tous seront vivifiés en Jésus-Christ.* Puis donc que nous devons tous mourir, retenez bien le mystère que je m'en vais vous rapporter : c'est que nous mourrons tous, mais que nous ne serons pas tous changés. Ce changement que saint Paul et tous les saints éprouveront un jour, c'est leur glorification. L'incorruptibilité sera commune à tous, l'état des pécheurs devant être d'autant plus déplorable, que leurs tourments dureront toujours : ce qui n'aurait pas lieu si leurs corps étaient mortels et corruptibles. Nous lisons dans la même épître que, selon la doctrine de l'Apôtre, la différence entre les corps ressuscités ne consistera pas dans une différence de nature, mais dans une différence de gloire, les uns ressuscitant pour des supplices éternels, les autres pour une gloire éternelle. *Car autre est la chair des bêtes, autre celle des oiseaux, autre celle des poissons; il y a aussi des corps célestes et des corps terrestres. Il en sera de même,* ajoute-t-il, *dans la résurrection des morts.* C'est là le sens le plus suivi dans l'Eglise, savoir que nous mourrons tous d'une commune mort, mais que nous ne serons pas tous changés dans un état glorieux, suivant cette parole du prophète Daniel, que ceux qui dorment dans la poussière ressusciteront les uns pour une gloire éternelle, les autres pour une confusion et un opprobre éternels. Car ceux qui ressusciteront pour une confusion et un opprobre éternels, ne ressusciteront pas pour la gloire éternelle dans laquelle, par un merveilleux changement, entreront Paul et les autres saints. » Saint Jérôme conclut en ces termes : « Je finis par ce simple avis : ce qui se lit dans les exemplaires latins, *nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés*, ne se trouve pas dans les exemplaires grecs; mais on lit dans ces derniers, ou bien : *Nous dormirons tous, mais nous ne serons pas tous changés,* ou bien : *Nous ne dormirons pas tous, mais nous serons tous changés.* Nous avons expliqué plus haut le sens de ces paroles. »

2. Le même, *ad Pammachium adv. errores Joannis Hierosolymitani, Epist.* 61, c. 9 : Jean de Jérusalem, s'attachant au sentiment d'Origène, confessait, il est vrai, la résurrection future des corps, mais non de la même chair ni des mêmes membres. Croyez-moi, lui répondit saint Jérôme, il n'y a pas de franchise

dans votre réserve, lorsque, pour jeter de la poussière aux yeux des ignorants dans l'exposition que vous faites de votre croyance, vous nommez le corps jusqu'à neuf fois, sans nommer une seule fois la chair. Car le corps et la chair ne sont pas absolument synonymes. Toute chair est corps, mais tout corps n'est pas chair. La chair est à proprement parler ce qui est resserré entre le sang, les veines, les os et les nerfs. Le corps, quoiqu'il puisse être chair aussi, peut n'être que de l'air imperceptible au toucher et à la vue, comme il peut être également visible et tangible. Dans le symbole de notre foi et de notre espérance, tel qu'il nous vient des apôtres, qui l'ont écrit non sur le papier et avec de l'encre, mais sur des tablettes de chair qui sont nos cœurs, après avoir confessé la Trinité et l'unité de l'Eglise, tout l'ensemble des dogmes chrétiens se conclut par ces paroles : *la résurrection de la chair*. Et vous, vous ne faites mention que du corps, et puis du corps, et toujours du corps, sans nommer une seule fois la chair, que les apôtres ont nommée seule, sans nommer une seule fois le corps. » *Ibidem*, c. 10, en rapportant les paroles de Job, *je me revêtirai encore de ma peau*, il demande à son adversaire : Est-il ici question de corps aérien, d'air, ou d'éther, ou d'autre chose semblable? Assurément la peau et la chair, les os, les nerfs, le sang et les veines, dénotent bien ce qui constitue ou ce qui suppose la chair, et même la différence des sexes. *Je verrai Dieu dans ma chair*, dit Job. *Lorsque toute chair verra le salut envoyé de Dieu*, c'est-à-dire le Seigneur Jésus, alors *je verrai mon Rédempteur*, mon Sauveur et mon Dieu; je le verrai dans cette chair qui cause maintenant mon tourment, et dont les douleurs que je souffre mettent en mouvement toutes les humeurs. *Je le verrai, moi-même et non un autre*, etc. Si ce n'est pas avec son propre sexe qu'il ressuscitera, si ce n'est pas avec ces mêmes membres qu'il étend maintenant sur le fumier, si ce ne sont pas les mêmes yeux avec lesquels il verra Dieu, où donc Job sera-t-il? » *Ibidem*, c. 11 : « Je parlerai avec franchise, je confesserai sans détour la foi de l'Eglise. La vérité catholique de la résurrection ne saurait se comprendre, si l'on ne suppose de la chair et des os, du sang et des membres. Là où il y a de la chair, des os, du sang et des membres, il y a par une conséquence nécessaire une diversité de sexe; et là où il y a diversité de sexe, Jean reste Jean, et Marie reste Marie. Voilà ce que mon gros bon sens me dit, tout en comprenant fort bien que la différence des sexes n'entraîne pas nécessairement avec elle les opérations des sexes; que ce sont des hommes

qui ressuscitent, mais qui mènent désormais une vie semblable à celle des anges. Et qu'on ne regarde pas comme superflue la résurrection de membres qui n'auront point à remplir leur office, puisque même dès cette vie nous nous étudions à ne point en faire les œuvres..... Pourquoi calomnier la puissance de Dieu? Celui qui peut d'une matière fétide faire sortir non-seulement de la chair, mais un corps tout entier, changer de l'eau insipide en un vin généreux, une autre substance en une autre substance, peut certainement, avec la même puissance avec laquelle il a fait tout de rien, rendre à la vie ce qui l'a autrefois reçue; car il est bien plus facile de rétablir ce qui a été, que de faire ce qui n'a pas encore été. Vous étonnerez-vous que des enfants ou des vieillards ressuscitent hommes faits, après que le premier homme, sans passer par le premier âge, a été créé homme fait, et tiré dans cet état du limon de la terre? » *Ibidem*, c. 12 : « Si je voulais prouver la résurrection de la chair et de tous nos membres, et joindre des commentaires à chaque témoignage, j'aurais besoin de plusieurs livres. » Il rapporte ensuite plusieurs passages de l'Ecriture qui viennent à l'appui de son sentiment.

3. S. Grégoire, *Moralium*, lib. XIV, c. 30 (al. 18) : « Qu'est-ce que le monde représente dans ses éléments, si ce n'est notre résurrection? Tous les jours la lumière du soleil meurt pour nous, lorsqu'elle fait place aux ténèbres de la nuit; et tous les jours aussi elle semble ressusciter, lorsqu'elle reparaît et que les ténèbres sont dissipées. Nous voyons encore, suivant les saisons, les arbres se dépouiller de leur verdure, perdre leurs feuilles, cesser de produire des fruits; et tout-à-coup nous voyons, d'un bois aride, des feuilles sortir comme par une espèce de résurrection, des fruits grossir, et l'arbre entier se revêtir de verdeur et de force. Tous les jours nous voyons des grains presque imperceptibles qui, confiés à la terre, produisent bientôt de grands arbustes chargés de feuilles et de fruits. Qu'y a-t-il donc d'étonnant, si celui qui fait sortir, comme de nouveau, de très grands arbres de très petites semences, refait aussi quand il lui plaît le corps humain avec de la poussière, réduite elle-même à ses parties les plus élémentaires et les plus imperceptibles? Comme donc nous avons été créés raisonnables, nous devons nous servir de ces objets, dont le phénomène se produit sous nos yeux, pour appuyer notre espérance par rapport à notre résurrection future. Mais comme notre raison, affaiblie par le péché, ne nous parlait plus elle-même un langage assez fort, la grâce de notre divin

rédempteur est venue encore à notre aide. Celui-là même qui nous avait créés a pris notre nature, a accepté la mort, et puis il nous a montré dans sa résurrection, l'exemple de la nôtre à venir, afin que, si nous refusons d'en croire là-dessus notre raison, nous en croyions du moins le témoignage de notre foi. Que celui dont l'imagination recule devant la possibilité d'une résurrection, rougisse de lui-même, en se rappelant les paroles de ce fidèle des temps anciens (Job), vivant au sein de la gentilité, et qu'il considère de quel châtiment il se rendrait digne, s'il doutait encore de sa résurrection future, après s'être convaincu de celle de Jésus-Christ accomplie depuis long-temps, tandis que Job a cru à la sienne, lorsqu'il ne pouvait encore qu'espérer celle du divin rédempteur. »

4. *Ibidem*, c. 31 : « Dans la gloire de cette résurrection, le corps deviendra subtil par la vertu spirituelle qui sera en lui, en même temps qu'il restera palpable par l'effet de sa propre nature. Notre chair, tout en gardant la nature qui lui est propre, n'aura plus les passions qui la tourmentent, parce que, comme elle aura vaincu l'aiguillon de la mort, rien n'altérera désormais sa pureté. »

5. *Ibidem*, c. 33 : « Si après sa résurrection le corps n'était plus palpable, ce ne serait plus le même corps qu'avant de mourir ; mais ce serait un crime de croire que celui qui meurt n'est pas celui-là même qui ressuscitera. »

6. S. AUGUSTIN, *Enchirid. ad Laurentium*, c. 84 : « Un chrétien ne doit avoir aucun doute sur la future résurrection selon la chair de tous les hommes nés ou à naître, de tous les hommes déjà morts ou qui doivent mourir. »

7. *Ibidem*, c. 85 et 86, le saint docteur entre en discussion au sujet de la résurrection des avortons, et examine si elle aura lieu aussi.

8. Il dit donc, c. 86 : « Du moment où l'on commence à vivre, de ce moment là même on est sujet à mourir. Or, je ne trouve nulle part le moyen d'excepter de la loi de la résurrection générale celui qui est mort une fois. »

9. Il ajoute, c. 87, au sujet des enfants monstres : « Les monstres qui parviennent à la vie, quelque prompte que soit leur mort, n'en ressusciteront pas moins ; et on ne voudra pas croire, sans doute, qu'ils ressuscitent à l'état de monstres, mais ils ressusciteront plutôt affranchis de cette difformité native qui déparait leur nature. »

10. *Ibidem*, c. 88 : « Rien de toute cette matière terrestre dont

se compose le corps de l'homme, ne périt devant Dieu ; mais en quelque poussière, en quelque cendre qu'elle se réduise, en quelque vapeur, en quelque partie d'air ou d'éther qu'elle se transforme, en quelque autre substance corporelle ou élément de substance qu'elle se transmute, quand même elle serait devenue l'aliment d'un animal, ou même d'un autre homme, elle sera, dans le temps marqué, réunie à cette même âme qui l'avait animée depuis le moment de sa formation jusqu'à celui de sa décomposition ou de la mort. » Saint Augustin a traité cette même matière plus au long dans son vingt-deuxième livre de la *Cité de Dieu*, comme on va le voir un peu plus bas.

11. *Ibidem*, c. 90 : « Là il n'y aura rien qui ne convienne pas; mais tout individu qui ressuscitera, ressuscitera dans un état convenable, puisque, s'il ne devait pas ressusciter ainsi, il ne ressusciterait pas du tout. »

12. *Ibidem*, c. 91 : « Ainsi donc les saints ressusciteront sans aucune défectuosité, sans rien de difforme, sans rien de corruptible, sans rien qui les gêne ou les embarrasse dans leurs mouvements. Ce seront leurs corps qui ressusciteront, mais non leur chair, si par ce dernier mot on entend cette corruption qui présentement appesantit l'âme, ou les vices de la chair, dont les désirs sont si souvent contraires à ceux de l'esprit. Malgré cela, ce sera toujours leur chair, si l'on en considère la substance. Aussi le corps de Jésus-Christ est-il appelé sa chair, même après sa résurrection (Luc, XXIV, 39). L'apôtre a dit cependant (*I Cor.*, *XV*, 44): *Notre corps, tout animal quand il est mis en terre, deviendra spirituel à la résurrection*, parce que tel sera alors l'accord de la chair avec l'esprit, telle sera la liberté de celui-ci et l'assujettissement de celle-là, qu'il n'y aura plus pour nous de lutte à soutenir avec nous-mêmes, et que nous n'aurons plus d'ennemi au-dedans de nous, pas plus que nous n'en aurons au dehors. »

13. Le même, *de Civitate Dei*, lib. XXII, c. 12, propose à résoudre les arguments et les blasphèmes des infidèles contre la foi de la résurrection.

14. *Ibidem*, c. 13, il dit au sujet des avortons la même chose que dans son *Enchiridion* que nous venons de citer.

15. *Ibidem*, c. 14, il dit au sujet des enfants : « Les enfants ne ressusciteront pas avec la même exiguité corporelle qu'ils auront eue au moment de leur mort ; mais ils parviendront en un instant, par un effet admirable de la puissance de Dieu, au même état de croissance qu'ils auraient eu avec les années. »

16. *Ibidem*, c. 15 : « Reste donc que chacun reprenne la taille qu'il avait en sa jeunesse, bien qu'il soit mort vieux, ou qu'il aurait eue si la mort n'eût prévenu son accroissement. Quant à ce que dit l'Apôtre de la mesure de l'âge parfait de Jésus-Christ, ou il le faut expliquer autrement, et dire que la mesure de l'âge parfait de ce chef mystique trouvera son accomplissement dans la perfection des membres; ou, si nous l'entendons de la résurrection des morts, il faut dire que les corps ne ressusciteront ni au-dessus ni au-dessous de la jeunesse, mais dans l'âge et la force où nous savons que Jésus-Christ est arrivé. Les plus savants même d'entre les païens ont jugé que l'âge de jeunesse est celui de trente ans à peu près; après quoi l'homme commence à être sur son retour. »

17. *Ibidem*, c. 17 : « J'estime plus raisonnable le sentiment de ceux qui croient à la résurrection des organes sexuels. Il n'y aura point là-haut de convoitise, unique cause de la confusion que nous éprouvons à l'occasion de ces membres..... Celui qui a créé l'un et l'autre sexe, les rétablira tous les deux. »

18. *Ibidem*, c. 19 : « Cette difformité, qui naît de la disproportion des parties, n'aura plus lieu lorsque le Créateur suppléera ce qui manque, ou ôtera ce qui se trouve de superflu. Pour la couleur, combien ne sera-t-elle pas vive et éclatante, puisque *les justes brilleront comme le soleil dans le royaume de leur Père!* Il faut croire que Jésus-Christ déroba cet éclat aux yeux de ses disciples, quand il se fit voir à eux après sa résurrection, puisque sans doute ils ne l'eussent pu soutenir; et cependant ils avaient besoin de regarder leur maître pour le reconnaître. »

19. *Ibidem*, c. 20 : « Je ne sais comment l'affection que nous avons pour les bienheureux martyrs, fait que nous voudrions bien voir dans le ciel les cicatrices des plaies qu'ils ont reçues pour le nom de Jésus-Christ, et peut-être les verrons-nous. Ce ne sera pas une difformité dans leurs corps, mais des marques honorables qui leur donneront encore plus de lustre et d'éclat. Il ne faut pas croire toutefois que les membres qu'on leur aura coupés leur manquent à la résurrection, eux à qui il a été dit que pas un cheveu de leur tête ne périra; mais s'il est à propos qu'on voie les marques glorieuses de leurs blessures dans leur chair immortalisée, les endroits où ils auront été blessés ou mutilés en conserveront les cicatrices, sans qu'ils manquent pour cela d'aucun de leurs membres. Encore bien qu'alors les corps n'aient plus aucun vice, il ne faut pas prendre pour des vices ces glorieux souvenirs de vertus pratiquées jusqu'à l'héroïsme. A Dieu ne plaise que la toute-puissance

du Créateur ne puisse rappeler, pour ressusciter les corps, toutes les parties qui ont été, ou dévorées par les bêtes, ou consumées par le feu, ou changées en poussière, en eau ou en air! A Dieu ne plaise que rien soit tellement caché dans le sein de la nature, qu'il se dérobe à la connaissance ou au pouvoir du Créateur!... Quand cette chair serait tout-à-fait anéantie, et qu'il n'en serait rien demeuré dans les plus secrets abîmes de la nature, il serait aisé à un Dieu tout-puissant d'en suppléer une autre semblable. »

20. S. Athanase (ou plutôt Vigile de Tapse, dans le symbole qui porte le nom de saint Athanase) : « A son approche, tous les hommes ressusciteront avec leurs propres corps, et rendront compte de chacune de leurs actions. Et ceux qui auront fait le bien, iront à la vie éternelle; ceux au contraire qui auront fait le mal, iront au feu éternel. »

Question XXI.

Quel est le dernier article du symbole des apôtres?

Le dernier article traite de la vie éternelle, qui sera après la mort, comme nous ne devons pas en douter, le partage des élus. Tel est le fruit, comme la fin, qu'attendent les chrétiens de leur foi, de leur espérance, de leur patience et de toutes leurs pratiques de vertus. En considérant cette récompense, le vrai fidèle ne doit trouver ni difficile aucune œuvre de piété, ni pénible aucun travail, ni insupportable aucune douleur, ni trop long ou trop incommode le temps de l'épreuve. Si, malgré toutes les calamités auxquelles cette vie est sujette, nous ne trouvons rien de plus doux ou de plus désirable que cette vie même, que penserons-nous donc de cette autre vie, qui sera exempte de tout sentiment de crainte ou de douleur, qui abondera en jouissances célestes et ineffables, en plaisirs qui n'auront point de fin, en délices et en voluptés sans mesure?

C'est de cette vie éternelle que Jésus-Christ a dit : *Ne craignez point, petit troupeau, car il a plu à votre père de vous donner un royaume.* Et au jour du jugement dernier, il dira à ses élus : *Venez, les bénis de mon Père, entrez en possession du royaume qui vous a été préparé dès la création du monde.* Au lieu qu'il dira aux impies : *Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel, qui a été préparé pour le diable et ses anges.* Malédiction qui tombera non-seulement sur les païens, les hérétiques, les schismatiques, les pécheurs publics, mais aussi sur les chrétiens que la mort aura surpris dans l'état de péché mortel.

On ajoute au symbole ce mot *amen* comme conclusion, pour faire voir la pleine persuasion et l'entière certitude avec laquelle nous rendons témoignage à la vérité de cette profession de foi chrétienne (XXI).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *I Corinthiens, II, 9* : « Il est écrit que l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, et le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment. »

2. JEAN, XVII, 3 : « La vie éternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous avez envoyé. »

3. MATTHIEU, XIX, 12, 14, 16, 17, 23, 29 : « Il y en a qui se sont faits eux-mêmes eunuques en vue du royaume des cieux. —Laissez-là ces enfants, et ne les empêchez pas de venir à moi, car le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent. — Bon maître, quel bien me faut-il faire pour acquérir la vie éternelle? — Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandements. — Un riche entrera difficilement dans le royaume des cieux. — Quiconque aura quitté sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, son père ou sa mère, etc., recevra le centuple, et aura pour héritage la vie éternelle. »

4. MATTHIEU, XXV, 34, 46 : « Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. — Et ceux-ci iront dans le supplice éternel, et les justes dans la vie éternelle. »

XXI.

Quis est postremus articulus?

De vita æterna, quam electis post mortem superesse minimè dubitemus. Atque hic fructus et finis est fidei, spei, patientiæ et exercitationis christianæ.

Cujus vitæ consequendæ causa nullum pietatis opus arduum, nullus labor gravis, nullus dolor acerbus, nullum in agendo, patiendoque tempus diuturnum ac molestum verè credenti debet existimari.

Quòd si vita hac, quæ calamitatis alioquin plena est, nihil dulcius ac optabilius ducitur; quanto illa demum potior habenda est, quæ ab omni malorum sensu et metu procul abest, quæ cœlestibus et ineffabilibus sine fine gaudiis, deliciis ac voluptatibus omni ex parte semper abundat!

De qua vita Christus : *Nolite timere pusillus grex,* inquit, *quia complacuit Patri vestro dare vobis regnum.* Qui et in extremo judicii die dicet electis : *Venite benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum à constitutione mundi.* Impiis verò in hunc modum loquetur : *Discedite à me maledicti in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus.* Id quod non solùm ad ethnicos, hæreticos, schismaticos et palàm flagitiosos pertinet, verùm etiam ad christianos, quos in mortali peccato mors opprimit, est referendum.

Adjicitur demùm clausula isthæc *Amen,* ut fidei et confessionis hujus christianæ testimonium apud nos indubitatum esse ac solidum demonstretur.

5. *Apocalypse, II*, 7, 10, 17, 26-28 : « Je donnerai au victorieux à manger du fruit de l'arbre de la vie, qui est au milieu du paradis de mon Dieu. — Soyez fidèle jusqu'à la mort, et je vous donnerai la couronne de vie. — Je donnerai au victorieux une manne cachée, etc. — Quiconque aura vaincu et persévéré jusqu'à la fin dans mes œuvres, je lui donnerai puissance sur les nations. Il les gouvernera avec un sceptre de fer, et elles seront brisées comme un vase d'argile, — selon que j'en ai reçu moi-même de mon Père le pouvoir, et je lui donnerai l'étoile du matin. »

6. *Apocalypse, III*, 11, 12 : « Je viendrai bientôt; conservez ce que vous avez, de peur qu'un autre ne prenne votre couronne. — Quiconque sera victorieux, je ferai de lui une colonne dans le temple de mon Dieu; il n'en sortira plus, et j'écrirai sur lui le nom de mon Dieu, et le nom de la ville de mon Dieu, de la nouvelle Jérusalem qui descend du ciel, venant de mon Père, et mon nom nouveau. — Quiconque sera victorieux, je le ferai asseoir avec moi sur mon trône, comme je me suis assis moi-même avec mon Père sur son trône, après être resté victorieux. »

7. *Apocalypse, VII*, 14-17 : « Ce sont ceux qui sont venus ici, après avoir passé par la grande tribulation, et qui ont lavé et blanchi leur robe dans le sang de l'Agneau. — C'est pourquoi ils sont devant le trône de Dieu, et ils le servent jour et nuit dans son temple; et celui qui est assis sur le trône les couvrira comme une tente; — Ils n'auront plus ni faim, ni soif, et le soleil ni aucune autre chaleur ne les incommodera plus; — parce que Dieu qui est au milieu du trône sera leur pasteur : il les conduira aux fontaines des eaux vivantes; et Dieu essuiera toutes les larmes de leurs yeux. »

8. *Apocalypse, XXI*, 2-4 : « Je vis la ville sainte, la nouvelle Jérusalem, qui venant de Dieu, descendait du ciel, étant parée comme une épouse qui se pare pour son époux. — Et j'entendis une grande voix qui venait du trône, et qui disait : Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes; et il demeurera avec eux, et ils seront son peuple, et Dieu, demeurant lui-même au milieu d'eux, sera leur Dieu. — Dieu essuiera toutes les larmes de leurs yeux, et la mort ne sera plus; il n'y aura plus aussi ni pleurs, ni cris, ni afflictions, parce que le premier état sera passé. »

9. *Ibidem, XXI*, 7, 8, 10, 11, 23, 25, 27 : « Celui qui sera victorieux, possédera ces choses, et je serai son Dieu, et il sera mon fils. — Mais pour ce qui est des timides et des incrédules, des exécrables et des homicides, des fornicateurs et des empoi-

sonneurs, des idolâtres et de tous les menteurs, leur partage sera l'étang brûlant de feu et de souffre qui est la seconde mort. » — *Et un peu après :* « Il me transporta en esprit sur une grande et haute montagne, et il me montra la ville sainte, la nouvelle Jérusalem qui descendait du ciel, venant de Dieu ; — elle était toute brillante de la clarté de Dieu ; et la lumière qui l'éclairait était semblable à une pierre précieuse, etc. — Cette ville n'a point besoin d'être éclairée du soleil ni de la lune, parce que c'est la lumière de Dieu qui l'éclaire, et que l'Agneau en est la lampe. — Ses portes ne se fermeront point chaque jour, parce qu'il n'y aura point là de nuit. — Il n'y entrera rien de souillé, ni aucun de ceux qui commettent l'abomination ou le mensonge, mais ceux-là seulement qui sont écrits dans le livre de vie de l'Agneau. »

10. *Ibidem, XXII,* 12 : « Je vais venir bientôt, et j'ai ma récompense avec moi, pour rendre à chacun selon ses œuvres. »

11. *Romains, II,* 6, 7, 10 : « Il rendra à chacun selon ses œuvres, — en donnant la vie éternelle à ceux qui, par leur patience dans les bonnes œuvres, cherchent la gloire, l'honneur et l'immortalité. — Gloire, honneur et paix à tout homme qui opère le bien. »

12. *Tite, I,* 1, 2 : « Paul, apôtre, pour instruire les élus de Dieu dans la foi et dans la connaissance de la vérité qui est selon la piété, — et qui donne l'espérance de la vie éternelle, que Dieu, qui ne peut mentir, a promise avant tous les siècles. »

13 *Tite, II,* 13 : « Etant toujours dans l'attente du bonheur proposé à notre espérance, et de l'avènement glorieux du grand Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ, etc. »

14. *Tite, III,* 7 : « Afin qu'étant justifiés par sa grâce, nous devinssions les héritiers de la vie éternelle selon l'espérance que nous en avons. »

15. *II Timothée, IV,* 7, 8 : « J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi. — Il me reste *à recevoir* la couronne de justice qui m'est réservée, que le Seigneur, comme un juste juge, me rendra en ce jour, et non-seulement à moi, mais encore à tous ceux qui aiment son avènement. »

16. I Jean, II, 25 : « Et c'est ce que lui-même nous a promis, en nous promettant la vie éternelle. »

17. I Jean, III, 2, 3 : « Mes bien-aimés, nous sommes déjà enfants de Dieu ; mais ce que nous serons un jour ne paraît pas encore. Nous savons que lorsque Jésus-Christ se montrera dans sa gloire, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons

tel qu'il est. — Et quiconque a cette espérance en lui se sanctifie, comme il est saint lui-même. »

18. I Pierre, I, 3, 4 : « Béni soit le Dieu et le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, selon la grandeur de sa miséricorde, nous a régénérés par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts pour nous donner la vive espérance — de cet héritage, où rien ne peut ni se détruire, ni se corrompre, ni se flétrir, et qui vous est réservé dans les cieux. »

19. *Romains, VI,* 22 : « Mais à présent, étant affranchis du péché, et devenus serviteurs de Dieu, le fruit que vous retirez est votre sanctification, et la fin sera la vie éternelle. »

20. Ezéchiel, XVIII, 4 : « L'âme qui a péché mourra elle-même. »

21. *Ibid., XXXIII,* 8 : « L'impie mourra dans son iniquité. »

22. *Romains, VI,* 23 : « La mort est la solde du péché. »

23. *Sagesse, I,* 12, 16 : « Cessez de chercher la mort avec tant d'ardeur dans les égarements de votre vie, et n'employez pas les travaux de vos mains à acquérir ce qui doit vous perdre. — Les méchants ont appelé la mort à eux par leurs œuvres et par leurs paroles. »

24. *I Corinthiens, VI,* 9, 10 : « Ne savez-vous pas que les injustes ne seront point héritiers du royaume de Dieu? Ne vous y trompez pas : ni les fornicateurs, etc., — ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médisants, ni les ravisseurs du bien d'autrui, ne seront héritiers du royaume de Dieu. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Augustin, lib. XXII, c. 29, *de Civitate Dei :* « De là vient cette parole de l'Apôtre : *Nous ne voyons maintenant que dans un miroir et en énigme, mais alors nous verrons face à face.* — Cette vision nous est réservée pour récompense de notre foi, et saint Jean en parle ainsi : « Lorsqu'il paraîtra, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est. » Par la *face* de Dieu il faut entendre sa manifestation, et non cette partie du corps que nous appelons ainsi. » Saint Augustin examine ensuite si c'est des yeux du corps que nous verrons Dieu.

2. *Ibidem,* c. 30 : « Combien sera grande cette félicité qui ne sera traversée d'aucun mal, et où l'on n'aura point d'autre occupation que de chanter les louanges de Dieu qui sera toutes choses en tous! Que faire en effet, si ce n'est cela, dans un lieu où il n'y aura ni paresse à gourmander, ni indigence à craindre? Le

Psalmiste n'est pas d'un autre sentiment, quand il dit : *Heureux ceux qui habitent dans votre maison, Seigneur; ils vous loueront éternellement.* Toutes les parties de nos corps qui sont maintenant destinées à certains usages nécessaires à la vie, n'auront point alors d'autre emploi que de servir aux louanges de Dieu. Toute cette harmonie de nos organes corporels dont j'ai parlé, et qui nous est maintenant cachée, se découvrant alors à nos yeux avec une infinité d'autres choses admirables, nous transportera d'une sainte ardeur pour louer hautement un si grand ouvrier. Je n'oserais déterminer quels seront les mouvements de ces corps spiritualisés; on peut dire néanmoins que les mouvements et l'assiette du corps, quels qu'ils soient, seront toujours dans un état de bienséance aussi bien que sa forme même, en ce lieu où il n'y aura rien que de bienséant. Au moins est-il certain que le corps sera sur-le-champ là où l'esprit voudra qu'il soit, et que l'esprit ne voudra rien qui soit messéant au corps ou à lui-même. C'est là que se trouvera la vraie gloire, là où il n'y aura ni erreur, ni flatterie dans la louange. C'est là que se trouvera le véritable honneur, puisqu'on ne le refusera à aucun qui le mérite, et qu'il ne sera déféré à aucun qui ne le mérite pas, et que même personne qui en soit indigne ne le demandera, dans ce lieu où il n'y aura personne qui n'en soit digne. C'est là que se trouvera la véritable paix, là où l'on n'essuiera de contrariété de la part ni de soi-même, ni des autres. La récompense de la vertu sera celui-là même qui l'aura inspirée, parce qu'il ne peut y avoir rien de meilleur, ni de plus grand que lui, et qu'il s'est promis lui-même pour récompense. Eh! Que peut signifier ce qu'il a dit par son prophète : *Je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple,* sinon : Je serai l'objet qui remplira tous leurs souhaits; je serai tout ce que les hommes peuvent honnêtement désirer, vie, santé, aliment, richesses, gloire, honneur, paix, en un mot toutes sortes de biens; afin que, comme dit l'Apôtre *Dieu soit toutes choses en tous?* Il sera la fin de nos désirs comme on le verra sans fin, comme on l'aimera sans dégoût, comme on le louera sans lassitude : occupation qui sera commune à tous aussi bien que la vie éternelle. — Au reste, il n'est pas possible de savoir quel sera le degré de gloire proportionné aux mérites de chacun. Il n'y a point de doute pourtant qu'il n'y ait beaucoup de différences entre eux. Et c'est encore un des grands biens de cette cité, que l'on ne portera point envie à ceux qu'on verra au-dessus de soi, comme maintenant les anges ne sont pas envieux de la gloire des archanges. »

2. Le même, *de libero arbitrio, lib. III*, c. 25 *eoque ultimo*: « Telle est la beauté de la justice, tel est l'éclat ravissant de la lumière éternelle, qui n'est autre que l'immuable vérité ou la divine sagesse, que, quand même il ne serait donné d'en jouir que l'espace d'un jour, on devrait regarder en comparaison comme rien des siècles entiers de la vie présente passés dans les délices et dans l'abondance de tous les biens temporels. Car ce n'est pas à tort ou par exagération de langage que le Psalmiste a dit : *Un seul jour passé dans vos temples vaut mieux que mille partout ailleurs.* »

3. Le même, *Serm. 64 de verbis Domini*, c. 1 : « Ce qu'il y a de grand, ce n'est pas de vivre long-temps, ou de vivre toujours; mais c'est de vivre heureux. » *Ibidem*, c. 2 : « Aimons la vie éternelle, et apprenons à connaître combien nous devons travailler pour l'obtenir, en voyant les hommes attachés à cette vie présente qui doit sitôt finir, travailler pour elle avec une telle ardeur, que lorsque survient pour eux le danger de mourir, ils font tout ce qu'ils peuvent, non pour s'exempter de la mort, mais pour la retarder. Quels efforts de leur part, quand la mort les menace, pour la fuir, pour s'y soustraire, pour donner, s'il le faut, tout ce qu'ils possèdent, pour s'en racheter à tout prix! Ils ne reculent devant aucun sacrifice, devant l'amertume ou la violence d'aucun remède. Il nous est plus facile de dire ce que la vie éternelle n'est pas, que de dire ce qu'elle est. » *Ibidem*, c. 3 : « Elle vaut tout ce que vous possédez; elle vaut tout ce que vous êtes. Donnez-vous vous-même, et vous l'aurez en échange. On n'y connaît ni la fatigue, ni le sommeil; on n'y éprouve ni la faim, ni la soif; on n'y voit ni croissance, ni décrépitude. Malgré tout ce que je viens de vous en dire, je n'ai pas dit encore ce qu'elle sera. Je vous ai dit qu'on y trouve la vie, la santé, l'exemption de toute peine, et qu'on n'y trouve ni faim, ni soif, ni défaut; non, la vie éternelle n'est rien de tout cela; et pourtant je n'ai pas dit encore ce que l'œil n'a point vu, ce que l'oreille n'a point entendu, ce que n'a jamais conçu le cœur de l'homme (*I Cor., II,* 9). »

4. Le même, *de Symbolo ad Catechumenos, lib. III*, c. 12 *et ultimo* : « Il nous est plus facile de dire ce que la vie éternelle n'est pas, que de dire ce qu'elle est. Il n'y a là ni mort, ni deuil, ni lassitude, ni infirmité, ni faim, ni soif, ni excès de chaleur, ni corruption, ni indigence, ni tristesse, ni chagrin. Nous venons de dire ce qu'elle n'est pas. Voulez-vous maintenant connaître ce qu'elle est? Ni l'œil n'a vu, ni l'oreille n'a entendu, ni le cœur

de l'homme n'a conçu ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment (*I Cor.*, *II*, 9). Si le cœur de l'homme ne l'a pas conçu, qu'il tâche au moins d'y atteindre (*Si in cor hominis non ascendit, cor hominis illùc ascendat*). Que le cœur se purifie de toute impureté, pour se rendre capable de posséder Dieu, qui est la vraie et éternelle justice. »

5. S. FULGENCE, *de fide ad Petrum diaconum*, c. 38. Voir plus haut, question XVIII, témoignage 42, page 114.

6. Le même, c. 40 : « Croyez fermement et sans nulle hésitation que tous ceux qui sont baptisés dans le sein de l'Eglise catholique, n'obtiendront pas pour cela la vie éternelle ; mais qu'il n'y aura à l'obtenir que ceux qui, étant baptisés, mènent une bonne vie, c'est-à-dire, s'abstiennent des vices et des convoitises de la chair. Car les mauvais catholiques ne pourront pas plus posséder le royaume des cieux, que ne le pourront les infidèles, les hérétiques et les schismatiques. »

7. S. JÉRÔME, *ad Marcellam*, Epist. 137 : « Aquila rend le mot hébreu *amen* par le grec πεπιστωμένως, que nous pourrions traduire par l'adverbe (français) *fidèlement*, mot qui a pour étymologie le mot (latin) *fides* (foi). Les Septante ont traduit le même mot *amen* par γένοιτο, c'est-à-dire *fiat*, qu'il en soit ainsi ; de là vient qu'à la fin de chacun des livres des Psaumes (car le psautier des Hébreux est divisé en cinq livres), ils ont traduit par γένοιτο, γένοιτο, *fiat*, *fiat*, l'*amen*, *amen*, qui les termine dans l'hébreu, et qui sert comme de confirmation à tout ce que contient le livre. C'est ce qui a fait dire à saint Paul (*I Cor.*, *XIV*, 16), qu'on ne peut pas répondre *amen*, c'est-à-dire appuyer ce qu'un autre a dit, à moins de savoir ce qu'il a dit. »

Question XXII.

Suffit-il à un chrétien de ne croire que les choses contenues dans le symbole ?

Chaque fidèle doit croire avant tout le reste et professer ouvertement les vérités contenues dans le symbole des apôtres ; mais on en aura une connaissance plus explicite en s'aidant, tant du symbole de Nicée, que du symbole attribué à saint Athanase.

En second lieu, un chrétien doit croire tout ce que contient l'Ecriture divine ou canonique. Mais pour connaître quels sont les livres de l'Ecriture véritablement et certainement inspirés, nous n'avons point d'autre moyen général que le jugement et l'autorité de l'Eglise.

En troisième lieu, disons la même chose des dogmes qui découlent nécessairement, soit des articles du symbole, soit des Ecritures, comme d'autant de sources divines.

Quatrièmement enfin, on doit tenir pour divinement révélé, et croire d'une ferme foi tout ce que l'Esprit-Saint nous propose à croire de même par le ministère de l'Eglise, soit qu'il s'agisse de la parole de Dieu écrite, ou qu'il s'agisse de vérités transmises de vive voix. Nous reviendrons dans la suite plus au long sur ce dernier point.

Tout cela fait donc l'objet de la foi orthodoxe, de cette foi sans laquelle les sectaires, quels qu'ils soient, se promettent vainement à eux-mêmes et aux autres la grâce et le salut en Jésus-Christ (XXII).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Hébreux, V, 12* : « Car, au lieu que depuis long-temps vous devriez être maîtres, vous auriez encore besoin qu'on vous apprît les premiers éléments par où l'on commence à expliquer la parole de Dieu, et vous êtes devenus comme des enfants à qui on ne devrait donner que du lait, et non une nourriture solide. »

2. *Ibidem, VI, 1-2* : « Quittant donc les instructions que l'on donne à ceux qui ne font que commencer de croire en Jésus-Christ, passons à ce qui est plus parfait, sans nous arrêter à établir de nouveau *ce qui n'est que* le fondement *de la religion, comme est* la pénitence des œuvres mortes, la foi en Dieu, — et ce qu'on enseigne touchant les baptêmes, l'imposition des mains, la résurrection des morts et le jugement éternel. »

3. I Pierre, III, 15 : « Sanctifiez dans vos cœurs le Seigneur Jésus-Christ; soyez toujours prêts à répondre pour votre défense à tous ceux qui vous demanderont raison de l'espérance que vous avez. »

XXII.

Estne satis christiano ea sola credere, quæ complectitur symbolum?

Primùm et maximè quidem ea, quæ symbolo traduntur apostolico, cuivis credenda et apertè profitenda sunt. Ea verò explicatiora fiunt ex collatione tum Nicæni symboli, tum ejus quod Athanasio inscribitur.

Secundo christianus, quæcumque scriptura divina seu canonica complectitur, credat necesse est. Certos verò et legitimos scripturæ libros non aliunde, quàm ex Ecclesiæ judicio et auctoritate petere fas est.

Tertio huc illa pertinent, quæ partim ex symboli articulis, partim ex scripturis, velut divinis fontibus, necessario deducuntur.

Quarto demum pro sacrosanctis habenda, firmissimaque fide complectenda sunt, quæ Spiritus sanctus credenda nobis revelat, pronuntiatque per Ecclesiam, sive scripto illa, seu vivæ vocis traditione nobis commendentur. Quâ de re posteà commodiùs disseretur.

Circa hæc igitur omnia fides orthodoxa versatur, qua sine sectarii omnes frustra sibi ac aliis gratiam et salutem in Christo pollicentur.

4. II Pierre, I, 19-21 : « Mais nous avons les oracles des prophètes, dont la certitude est plus affermie, auxquels vous faites bien de vous arrêter, comme à une lampe qui luit dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour commence à vous éclairer, et que l'étoile du matin se lève dans vos cœurs ; — étant persuadés avant tout que nulle prophétie de l'Ecriture ne s'explique par une interprétation particulière. — Car ce n'a pas été par la volonté des hommes que les prophéties nous ont été anciennement apportées ; mais c'est par le mouvement du Saint-Esprit que les saints hommes de Dieu ont parlé. »

5. *Romains, XV,* 4-6 : « Tout ce qui a été écrit, l'a été pour notre instruction, afin que nous concevions une ferme espérance par la patience et par la consolation que les Ecritures nous donnent. — Que le Dieu de patience et de consolation vous fasse la grâce d'être toujours unis de sentiment et d'affection les uns avec les autres, selon l'esprit de Jésus-Christ, — afin que, d'un même cœur et d'une même bouche, vous glorifiiez le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

6. *II Timothée, III,* 14-17 : « Quant à vous, demeurez ferme dans ce que vous avez appris, et qui vous a été confié, sachant de qui vous l'avez appris, — et vous souvenant que dès votre enfance vous avez été nourri des lettres saintes, qui peuvent vous éclairer pour le salut, par la foi qui est en Jésus-Christ. — Toute Ecriture inspirée de Dieu est utile pour enseigner, pour reprendre, pour corriger et pour former à la pratique de la justice : — afin que l'homme de Dieu soit parfait, et disposé à toutes sortes de bonnes œuvres. »

7. Matthieu, XXII, 29-32 : « Vous êtes dans l'erreur, ne comprenant ni les Ecritures ni la puissance de Dieu. — Car après la résurrection, les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris, mais ils seront comme les anges de Dieu dans le ciel. — Et pour ce qui est de la résurrection des morts, n'avez-vous point lu ces paroles que Dieu vous a dites : — Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob? Or, Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais le Dieu des vivants. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Ambroise, *de Virginibus,* lib. III : « Nous devons aussi repasser tous les jours dès le matin le symbole de notre foi, qui restera comme un sceau sur notre cœur ; et dans nos perplexités, rappelons-le à notre mémoire. Car est-ce que le soldat peut paraître

sous les drapeaux, et sur le champ de bataille, autrement qu'avec les marques distinctives du corps auquel il appartient?

2. S. AUGUSTIN, *de Symbolo ad Catechumenos*, lib. I, c. 1: « Recevez la règle de notre foi, appelée symbole; et l'ayant reçue, écrivez-la dans vos cœurs, et tous les jours redites-vous-la à vous-mêmes; avant de vous livrer au sommeil, avant de vous lever, armez-vous de votre symbole. »

3. *Ibidem*, lib. II, c. 1 : « Si quelquefois le démon, votre adversaire, veut nous tendre des piéges, sachons aller à sa rencontre armés du symbole et de l'étendard de la croix. »

4. Le Ier concile de Tolède, can. 21 (1), *assert. fidei catholicæ:* « Si quelqu'un dit ou croit qu'on doive admettre ou vénérer d'autres Ecritures que celles que reçoit l'Eglise catholique, qu'il soit anathème. »

5. S. AUGUSTIN, *Serm.* 129 *de tempore :* « Si quelqu'un croit devoir admettre comme ayant autorité, ou vénère d'autres Ecritures que celles qu'a reçues l'Eglise catholique, qu'il soit anathème. »

6. Le même, *Serm.* 191 *de tempore :* « Nous recevons autant de livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament, que nous en recommande la tradition de l'Eglise catholique. »

7. Le même, *contra Epistolam Manichæi quam vocant fundamenti*, c. 5 : « Je ne croirais pas à l'Evangile, si je n'y étais déterminé par l'autorité de l'Eglise catholique (*Ego verò Evangelio non crederem, nisi me catholicæ Ecclesiæ commoveret authoritas).* »

8. Le concile de Trente, sess. IV, *Decret. de canonicis Scripturis:* « Si quelqu'un ne reçoit pas comme sacrés et canoniques tous ces livres (dont le concile vient de faire l'énumération) avec tout ce qu'ils contiennent, tels qu'ils sont en usage dans l'Eglise catholique, et tels qu'ils se lisent dans l'ancienne édition vulgate latine, ou méprise avec connaissance et de propos délibéré les traditions dont nous venons de parler, qu'il soit anathème. » (Voir plus bas ce que nous rapportons avec plus d'étendue, chapitre des commandements de l'Eglise, question XVI, témoignage 11).

(1) Ce canon, qui du reste ne serait que le 32e, comme n'étant que le 12e de la règle de foi insérée à la suite des 20 canons du premier concile de Tolède, tenu l'an 400, n'appartient pas à ce concile même, mais plutôt à quelque autre concile de Tolède ou d'Espagne, tenu en 447 ou 448. Voir NAT. ALEX. *Hist. eccl. sæc. V*, c. V, art. 1, p. 143, édition de Venise, et notre *Dictionnaire universel des conciles*, art. *Concile I de Tolède*, où les preuves de notre assertion sont déduites au long.

9. S. CYRILLE d'Alexandrie, et le concile d'Alexandrie avec lui, *Epist. X ad Nestorium* : « Il ne suffira pas que vous professiez le symbole de Nicée ; car, ou vous ne l'entendez pas, ou vous lui donnez des interprétations violentes : mais il est nécessaire que vous anathématisiez par écrit tous les mauvais sentiments que vous avez eus jusqu'ici, et dont vous avez imbu les autres ; que vous promettiez avec serment de croire et d'enseigner à l'avenir ce que nous croyons tous, nous et tous les évêques d'Occident et d'Orient, et tous ceux qui conduisent les peuples..... Nous avons indiqué à la suite de cette lettre, et les vérités que vous devez croire et enseigner, et les erreurs dont vous devez vous abstenir. Car, telle est la foi de l'Eglise catholique et apostolique, admise par tous les évêques orthodoxes tant de l'Orient que de l'Occident. »

10. S. IRÉNÉE, *adv. hæres.*, lib. III, c. IV : « Il ne faut point chercher la vérité autre part que dans l'Eglise, où il est facile de s'en instruire. C'est dans son sein que les apôtres ont placé le riche dépôt qui contient abondamment tout ce qui appartient à la vérité du christianisme ; c'est à cette source de vie que chacun peut venir puiser selon ses besoins ; c'est par cette porte que l'on entre dans la carrière du chrétien. Chercher à y entrer par un autre côté, ce serait agir à la manière des voleurs ou des larrons ; c'est pourquoi il faut éviter soigneusement tout contact avec les hérétiques, et s'instruire avec ardeur de tout ce qui tient à la tradition de la vérité. Eh quoi ! s'il s'élevait un dissentiment de quelque importance entre les chrétiens, ne faudrait-il pas avoir recours aux Eglises les plus anciennes, à celles qui ont reçu leurs instructions des apôtres eux-mêmes, et s'en rapporter à ce qu'elles décideraient sur le point en litige ? et enfin, si les apôtres ne nous eussent rien transmis par écrit, ne faudrait-il pas suivre la tradition, telle qu'elle nous a été communiquée par ceux à qui ces mêmes apôtres ont confié l'administration de ces mêmes Eglises ? C'est sur cette autorité de la tradition que plusieurs nations barbares, qui croient en Jésus-Christ, placent le fondement de leur foi ; elles conservent fidèlement gravés dans leur esprit, sans le secours de l'écriture qui parle aux yeux, les commandements qui intéressent le salut et les principes de l'ancienne tradition. »

11. Le même, lib. IV, c. 45 : « *Dieu,* dit saint Paul, *a établi dans son Eglise, premièrement des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs.* » Où chercherions-nous donc ailleurs la vérité, que là où le Seigneur lui-même en a établi le sanctuaire, où l'Eglise conserve la succession spirituelle des apôtres, et

maintient dans toute sa pureté, dans son incorruptibilité, la parole du salut? Voilà quels sont ceux qui gardent le dépôt de notre foi en un seul et même Dieu, auteur de toutes choses: ils alimentent, ils accroissent de plus en plus notre amour pour le Christ, son Fils, qui nous a donné tant de preuves de sa bonté; enfin ce sont eux qui, en nous expliquant les Ecritures avec la fermeté de la conviction, trouvent une nouvelle occasion de louer Dieu et de glorifier les patriarches et les prophètes.

12. *Ibid.*, c. 63 : « Ce qui constitue la véritable croyance, c'est la doctrine des apôtres, sur laquelle repose l'établissement de l'Eglise, répandue aujourd'hui sur toute la terre; c'est cette représentation continue du Christ dans la succession des évêques, qui ont établi des Eglises dans chaque lieu, selon les besoins des fidèles; enfin, c'est cette transmission jusqu'à nous, pleine et entière, sans retranchement, sans addition, des saintes Ecritures, dont le dépôt a été confié à l'Eglise: c'est la pureté des traditions de la foi, concordantes avec les Ecritures, qui, loin de nous exposer à aucun danger, à aucun blasphême, sont notre guide et notre flambeau; enfin, c'est le don de l'amour divin, qui est plus précieux que la croyance, plus glorieux que le don de prophétie, en un mot, d'une valeur supérieure à toutes les autres grâces. »

13. S. Jérôme, *dial. adv. Luciferianos*, c. 4, où il fait parler Lucifer de la manière suivante : « Quand même nous n'aurions pas l'autorité de l'Ecriture, le consentement du monde entier sur ce point devrait nous servir de règle. Car il y a bien d'autres choses encore, que l'Eglise observe par tradition, et qui ont acquis l'autorité d'une loi écrite. » Et l'orthodoxe mis en scène par saint Jérôme en tombe d'accord avec Lucifer.

14. Vincent de Lérins, *Commonit. adv. prof. omn. hær. novitates* : « Il m'est souvent arrivé de consulter des personnes recommandables par leur science et leur piété pour en apprendre les règles certaines qui aident à distinguer les vérités qui constituent le dépôt de la foi catholique, des erreurs que l'hérésie s'efforçait d'établir; j'en ai toujours reçu cette réponse, que non-seulement moi, mais quiconque voudrait démêler les artifices des hérétiques, éviter leurs piéges, et se maintenir dans la sainte et invariable pureté de la foi, devait, après avoir imploré le secours du ciel, observer deux choses dont le succès est infaillible : premièrement, consulter avant tout l'autorité de la loi de Dieu; secondement, suivre avec docilité la tradition de l'Eglise.

» On m'arrêtera peut-être par cette question : L'Ecriture sainte ne suffit-elle pas, sans que je sois obligé de recourir à l'autorité de l'Eglise? A cela je réponds, que la sublimité de l'Ecriture fait que diverses personnes l'interprètent diversement. Tous ne l'expliquent point dans le même sens; autant de lecteurs, autant d'esprits différents et d'opinions diverses. N'est-ce point dans l'Ecriture que les hérétiques qui se sont succédé jusqu'à nous ont prétendu puiser les preuves de leurs dogmes impies? Cette variété, qui ne peut se fixer à rien, prouve évidemment combien il est nécessaire que les paroles des prophètes et des apôtres soient expliquées par la règle sûre du sens que leur donne l'Eglise catholique. Il n'est pas moins important de s'attacher avec le plus grand soin à reconnaître et à suivre ce qui a été cru en tous lieux, en tous temps, et par tous les fidèles : *Magnopere curandum est, ut id teneamus quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est.* »

15. S. Léon-le-Grand, *Serm. IV de Nativit. Domini :* « On est bien fort, quand on possède la foi véritable, et qu'on la possède dans son entier, sans rien y ajouter, sans rien en retrancher; car la foi ne saurait être qu'une, suivant cette parole de l'Apôtre : *Un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de toutes choses, qui est au-dessus de tout, qui est partout, qui est en nous tous.* Attachons-nous inébranlablement, mes frères, à cette unité, et dans cette unité appliquons-nous à vivre saintement en observant les préceptes du Seigneur; puisque sans la foi il est impossible de plaire à Dieu (*Hebr., XI,* 6), et que sans elle il n'y a ni sainteté, ni chasteté, ni vie spirituelle. Car le juste vit de la foi (Habac., II, 4). Celui qui, trompé par les ruses du démon, a le malheur de la perdre, est mort, tout vivant qu'il paraisse. Car, de même que la justice s'obtient au moyen de la foi, ainsi c'est par la vraie foi que l'on peut obtenir la vie éternelle, suivant cette parole du Sauveur (Joan., XVII, 3) : *La vie éternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul vrai Dieu, et à connaître Jésus-Christ que vous avez envoyé.* »

CHAPITRE II.

DE L'ESPÉRANCE, DE L'ORAISON DOMINICALE ET DE LA SALUTATION ANGÉLIQUE.

ARTICLE I. — DE L'ESPÉRANCE.

Ce premier article renfermera les trois premières questions du chapitre second.

Question I.

Qu'est-ce que l'espérance?

L'espérance est une vertu divinement infuse, par laquelle nous attendons de Dieu avec une ferme confiance notre salut éternel, et tous les biens qui se rapportent à l'autre vie.

Ce ne serait pas assez de croire à Dieu et à sa parole, et de faire profession de tous les dogmes enseignés dans l'Eglise, si le chrétien s'appuyant, comme il le doit, sur la bonté de Dieu, n'en concevait l'espérance et la confiance d'obtenir la grâce et le salut éternel. Cette espérance soutient si puissamment le juste dans les plus cruelles épreuves, que, quand même il se verrait sans aucun appui dans le monde, il n'en dirait pas moins avec une intrépide constance : *Quand même il me tuerait, j'espérerais encore en lui;* et : *J'ai mis mon espoir en Dieu, je ne craindrai rien de ce que l'homme pourra me faire. Je mets ma confiance en vous, ô mon Dieu; ne permettez pas que je tombe dans la confusion* (1).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *I Corinthiens, XIII*, 13 : « Ces trois vertus, la foi, l'espérance et la charité, subsistent maintenant, mais la charité est la plus grande des trois. »

2. *Romains, V*, 2-5 : « Par lui (Jésus-Christ) nous avons accès,

---

I.

Quid est spes?

Virtus est divinitus infusa, per quam certa cum fiducia nostræ salutis et æternæ vitæ bona exspectantur.

Parum est alioquin Deo Deique verbo fidem habere, ac divina, quæ in Ecclesia prædicantur, dogmata profiteri, nisi christianus Dei bonitate percepta spem inde concipiat ac fiduciam consequendæ gratiæ et salutis æternæ. Quæ spes tantoperè justum fulcit in summis ærumnis, ut etiamsi mundi præsidiis omnibus destituatur, intrepidè tamen dicat : *Etiamsi me occiderit, in eum sperabo.* Et : *In Deo speravi, non timebo quid faciat mihi caro. Deus meus, in te confido, non erubescam.*

au moyen de la foi, à cette grâce dans laquelle nous sommes établis, et nous nous glorifions dans l'espérance d'obtenir un jour la gloire préparée aux enfants de Dieu. — Et non-seulement dans cette espérance, mais encore dans les afflictions, sachant que l'affliction produit la patience, la patience l'épreuve, et l'épreuve l'espérance. — Or, cette espérance ne trompe point, parce que l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs, etc. »

3. *Romains, VIII,* 24, 25 : Nous ne sommes encore sauvés qu'en espérance : or, l'espérance qui se voit n'est plus espérance; car qui est-ce qui espère ce qu'il voit déjà? — Si nous espérons ce que nous ne voyons pas encore, nous l'attendons avec patience. »

4. *Tite, II,* 11-13 : « La grâce de Dieu s'est manifestée pour le salut de tous les hommes, et elle est venue nous apprendre à renoncer à l'impiété et aux désirs du siècle, et à vivre dans ce monde avec tempérance, justice et piété, — dans l'attente du bonheur proposé à notre espérance, et de l'avènement glorieux de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ. »

5. *Tite, III,* 7 : « Afin qu'étant justifiés par sa grâce, nous devinssions les héritiers de la vie éternelle, selon l'espérance que nous en avons. »

6. I PIERRE, I, 3 : « Il nous a régénérés pour nous donner la vive espérance, etc. »

7. I JEAN, V, 14 : « Et ce qui nous donne de la confiance en Dieu, c'est qu'il nous exauce en tout ce que nous lui demandons qui est conforme à sa volonté. »

8. JACQUES, I, 3, 5-7 : « L'épreuve de votre foi produit la patience. — Si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous libéralement sans reprocher *ses dons*, et la sagesse lui sera donnée. — Mais qu'il la demande avec foi, sans défiance; car celui qui est dans la défiance ressemble au flot de la mer, qui est agité et emporté çà et là par la violence du vent. — Il ne faut donc pas que celui-là s'imagine qu'il obtiendra quelque chose du Seigneur. »

9. JEAN, XIV, 13, 14 : « Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, je le ferai, afin que le Père soit glorifié dans le Fils. — Si vous me demandez quelque chose en mon nom, je vous l'accorderai. »

10. JEAN, XV, 7, 16 : « Si vous demeurez en moi, et que mes paroles demeurent en vous, vous demanderez tout ce que vous voudrez, et cela vous sera accordé. — Je vous ai établis, afin que vous alliez, que vous rapportiez du fruit, et que votre fruit ne

périsse point ; en sorte que mon Père vous donne tout ce que vous lui demanderez en mon nom. »

11. Jean, XVI, 23, 24 : « En vérité, en vérité je vous le dis, tout ce que vous demanderez à mon Père, il vous le donnera. — Demandez et vous recevrez, afin que votre joie soit pleine. »

12. Marc, XI, 24 : « Tout ce que vous demandez dans vos prières, croyez que vous l'obtiendrez, et cela vous sera accordé. »

13. *Psaume XXVI*, 13, 14 : « Je crois voir les biens du Seigneur dans la terre des vivants. — Attends le Seigneur, agis avec courage, que ton cœur prenne une nouvelle force, et sois ferme dans l'attente du Seigneur. »

14. *Psaume CXXIX*, 4-8 : « Mon âme s'est soutenue par sa confiance dans la parole du Seigneur. — Mon âme a espéré au Seigneur. — Qu'Israël espère au Seigneur, depuis la veille du matin jusqu'à la nuit. — Parce que le Seigneur est plein de miséricorde, et qu'on trouve en lui une miséricorde abondante. — Et lui-même rachètera Israël de toutes ses iniquités. »

15. *Psaume LXXII*, 28 : « C'est un avantage pour moi de demeurer attaché à Dieu, et de mettre mon espérance dans celui qui est le Seigneur Dieu. »

16. *Psaume LXI*, 8, 9, 11 : « C'est en Dieu que je trouve mon salut et ma gloire ; c'est de Dieu que j'attends mon secours, et mon espérance est en Dieu. — Espérez en lui, vous tous qui composez l'assemblée du peuple, répandez vos cœurs en sa présence : Dieu est notre protecteur pour jamais. — Gardez-vous bien de mettre votre espérance dans l'iniquité, etc. »

17. *I Timothée, IV*, 10 : « Nous espérons dans le Dieu vivant qui est le Sauveur de tous les hommes, principalement des fidèles. »

18. *I Thessaloniciens*, *V*, 8 : « Mais nous qui sommes enfants du jour, gardons-nous de cette ivresse, et armons-nous en prenant pour cuirasse la foi et la charité, et pour casque l'espérance du salut. »

19. *Ephésiens, VI*, 16, 17 : « Servez-vous surtout du bouclier de la foi, afin de pouvoir repousser tous les traits enflammés du malin esprit. — Prenez encore le casque du salut, et l'épée spirituelle, qui est la parole de Dieu. »

20. *Hébreux*, *X*, 35, 36 : « Ne perdez pas la confiance que vous avez, et qui doit être suivie d'une grande récompense ; — car la patience vous est nécessaire, afin qu'en faisant la volonté de Dieu, vous puissiez obtenir les biens qui vous sont promis. »

21. *Hébreux*, *VI*, 18, 19 : « Nous avons une puissante con-

solation, nous qui avons mis notre refuge dans l'espérance qui nous est donnée, — et qui sert à notre âme comme d'une ancre ferme et assurée, et qui pénètre jusqu'au dedans du voile mystérieux. »

22. *Ecclésiastique, XXXIV,* 15, 16 : « L'espérance de ceux qui craignent Dieu est en celui qui les sauve, etc. — Celui qui craint le Seigneur ne tremblera point; il n'aura point de peur, parce que Dieu même est son espérance. »

23. *Romains, VIII,* 35, 38, 39 : « Qui nous séparera donc de l'amour de Jésus-Christ? etc. — Car je suis assuré que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni les choses présentes, ni les futures, ni la violence, — ni tout ce qu'il y a de plus haut ou de plus profond, ni aucune autre créature ne pourra jamais nous séparer de l'amour de Dieu, en Jésus-Christ Notre-Seigneur. »

24. *Psaume XXX,* 25 : « Agissez avec courage, et que votre cœur s'affermisse, vous tous qui mettez votre espérance au Seigneur. »

25. *Proverbes, XXVIII,* 1 : « Le méchant fuit sans être poursuivi de personne; mais le juste est hardi comme un lion et ne craint rien. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

S. AUGUSTIN, *Enchirid.,* c. 8 : « Peut-on espérer autre chose que ce qu'on croit déjà? Mais on peut croire autre chose que ce qu'on espère. Quel est en effet le fidèle qui ne croie la vérité des châtiments réservés aux impies? et cependant il est loin de les espérer. Ainsi donc la foi s'étend au mal qu'on peut craindre, comme au bien qu'on peut espérer. Elle n'a pas non plus pour unique objet les choses à venir, mais elle a aussi pour objet les choses passées et présentes. Enfin la foi a pour objet, et ce qui concerne personnellement celui qui croit, et ce qui peut concerner tout autre que lui. Au lieu que l'espérance n'a pour objet que le bien, et le bien à venir, et le bien personnel, ou propre à celui qui en a l'espérance. Pour toutes ces raisons, on voit que la foi et l'espérance doivent être distinguées entre elles, et non pas seulement par des noms particuliers, mais par les propriétés qui les distinguent véritablement. Du reste, l'objet de l'espérance n'est pas plus une chose dont nous ayons la vision, que celui de la foi. Lorsqu'on croit qu'un bien nous arrivera, c'est qu'on l'espère. »

Question II.

Quels sont les moyens d'obtenir cette vertu d'espérance?

Un premier moyen, c'est de s'adresser à Dieu par des prières ferventes et multipliées. Un second, c'est d'alimenter et d'exciter en nous cette vertu par la méditation journalière de la bonté et des bienfaits de Dieu, et particulièrement de ceux que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a procurés et promis dans son immense charité pour nous, quelqu'indignes que nous en fussions. A ces deux moyens il faut joindre la pureté de la conscience, qu'on s'assurera par la pratique constante des bonnes œuvres et par une patience invincible dans les adversités. Car ceux à qui manque le témoignage d'une bonne conscience, ou le ferme propos de mener une meilleure vie, ceux-là n'ont pas l'espérance à proprement parler, et doivent être taxés plutôt de présomption, ou d'une confiance tout-à-fait téméraire, quelque prétention qu'ils aient de se reposer sur les mérites de Jésus-Christ et sur la grâce de Dieu.

Espérez en Dieu, dit le prophète, *et faites le bien. Soyez soumis au Seigneur*, dit-il encore, *et priez-le. Le Seigneur est bon*, est-il dit dans un autre psaume, *pour ceux qui espèrent en lui, ou pour l'âme qui le cherche*. Mais cette espérance ne doit pas être absolument exempte de crainte, comme le prouvent ces autres paroles: *Le Seigneur met son plaisir en ceux qui le craignent, et en ceux qui espèrent en sa miséricorde* (II).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *I Thessaloniciens, V, 17* : « Priez sans cesse. »

2. Luc, XI, 9 : « Demandez, et on vous donnera; cherchez, et vous trouverez; frappez, et on vous ouvrira. »

II.

Qua ratione hanc spem licet consequi?

Primùm huc pertinet ardens et frequens ad Deum precatio. Deinde nutrienda spes est et excitanda quotidiana meditatione bonitatis ac beneficiorum Dei, illorum præsertim, quæ Christus Dominus pro immensa in nos charitate sua præstitit ac promisit vel immerentibus. Demum conscientiæ puritas conjungenda venit, eaque piis operibus et invicta in adversis patientia semper est comprobanda. Nam quibus bonæ conscientiæ testimonium aut melioris vitæ propositum deest, hi spem, quam oportet, non adferunt, sed præsumptionem potius, et vanam omninò fiduciam temerè jactant, quantumvis de Christi meritis Deique gratia glorientur.

Spera, inquit Propheta, *in Domino, et fac bonitatem*. Idemque rursus : *Subditus esto Domino, et ora eum*. Et alius : *Bonus est Dominus sperantibus in illum*. Quam spem ab omni timore disjungendam non esse, satis illud ostendit : *Beneplacitum est Domino super timentes eum; et in eis qui sperant super misericordia ejus.*

3. Luc, XVIII, 1 : « Il faut toujours prier, et ne jamais cesser de le faire. »

4. MATTHIEU, VII, 7 : « Demandez, et on vous donnera. »

5. *Ecclésiastique, XVIII,* 22 : « Que rien ne vous empêche de prier toujours. »

6. *Ephésiens, II,* 4, 11 : « Mais Dieu qui est riche en miséricorde, poussé par l'amour extrême dont il nous a aimés, — lorsque nous étions morts par nos péchés, nous a rendu la vie en Jésus-Christ par la grâce duquel vous êtes sauvés ; — et il nous a ressuscités avec lui, et nous a fait asseoir dans le ciel en Jésus-Christ, — pour faire éclater dans les siècles à venir les richesses surabondantes de sa grâce, par la bonté qu'il nous a témoignée en Jésus-Christ. — Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés en vertu de la foi, et cela ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu ; — cela ne vient point de vos œuvres, afin que nul ne se glorifie ; — car nous sommes son ouvrage, ayant été créés en Jésus-Christ pour nous exercer à la pratique des bonnes œuvres que Dieu a d'avance ménagées à chacun de nous. »

7. *Tite, III,* 3-5 : « Nous étions aussi nous-mêmes autrefois insensés, désobéissants, etc. — Mais depuis que la bonté de Dieu notre Sauveur, et son amour pour les hommes s'est rendu visible, — il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous aurions pu faire, mais à cause de sa miséricorde, etc. »

8. *Romains, VIII,* 29, 31, 32 : « Car ceux qu'il a connus par sa prescience, il les a aussi prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils, afin qu'il fût le premier-né entre plusieurs frères. — Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? — Si Dieu n'a pas épargné son propre Fils, et s'il l'a livré pour nous tous, comment avec lui ne nous a-t-il pas donné aussi toutes choses? »

9. JEAN, III, 16 : « Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, etc.

10. I JEAN, IV, 9, 10 : « Dieu a fait paraître son amour envers nous, en ce qu'il a envoyé son Fils unique dans le monde, afin que nous vivions par lui. — Cet amour consiste en ce que ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, mais que c'est lui qui nous a aimés le premier, et qui a envoyé son Fils pour être la victime de propitiation pour nos péchés. »

11. *Hébreux, X,* 22-24 : « Approchons-nous de lui avec un cœur vraiment sincère et avec une pleine foi, ayant le cœur purifié des souillures de la mauvaise conscience par une aspersion intérieure, et le corps lavé dans l'eau pure. — Demeurons fermes

et inébranlables dans la profession que nous avons faite d'espérer les biens promis, puisque celui qui nous les a promis est très-fidèle dans ses promesses; — et regardons-nous les uns les autres, pour nous exciter à la charité et aux bonnes œuvres. »

12. *Tite, I,* 2 : « L'espérance de la vie éternelle, que Dieu, qui ne peut mentir, a promise avant tous les siècles. »

13. *Romains, V,* 8, 17, 20, 21 : « Dieu a fait éclater son amour pour nous, en ce que, lors même que nous étions encore pécheurs, Jésus-Christ est mort pour nous dans le temps marqué, etc. — Si à cause du péché d'un seul, la mort a régné par un seul, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don de la justice, règneront dans la vie par un seul, qui est Jésus-Christ. — Où il y a eu abondance de péché, il y a eu une surabondance de grâce, — afin que, comme le péché avait régné en donnant la mort, la grâce de même règne par la justice en donnant la vie éternelle par Jésus-Christ Notre-Seigneur. »

14. *Romains, VIII,* 18 : « Les souffrances de la vie présente n'ont pas de proportion avec cette gloire qui doit un jour éclater en nous. »

15. *Proverbes, XV,* 15 : « L'âme qui est dans la sécurité est dans un festin continuel. »

16. I JEAN, III, 21, 22 : « Mes bien-aimés, si notre cœur ne nous condamne point, nous avons de l'assurance devant Dieu; — et quoi que ce soit que nous lui demandions, nous le recevrons de lui, parce que nous gardons ses commandements, et que nous faisons ce qui lui est agréable. »

17. *II Corinthiens, I,* 6, 7 : « Or, soit que nous soyons affligés, c'est pour votre instruction et votre salut; soit que nous soyons consolés, c'est encore pour votre instruction et votre salut qui s'accomplit dans la souffrance des mêmes maux que nous souffrons. — C'est ce qui nous donne une ferme confiance pour vous, sachant qu'ainsi que vous avez part aux souffrances, vous aurez aussi part à la consolation. »

18. *Hébreux, III,* 6 : Mais Jésus-Christ, comme Fils, a l'autorité sur sa maison, et nous sommes nous-mêmes sa maison, pourvu que nous conservions jusqu'à la fin une ferme confiance, et une espérance pleine de joie par rapport aux biens à venir. »

19. *Hébreux, X,* 34-36. « Car vous avez compati à ceux qui étaient dans les chaînes, et vous avez vu avec joie tous vos biens vous être enlevés, sachant que vous aviez d'autres biens plus excellents et qui ne périront jamais. — Ne perdez donc pas la

confiance que vous avez, et qui doit être suivie d'une grande récompense. — Car la patience vous est nécessaire, afin qu'en faisant la volonté de Dieu, vous puissiez obtenir les biens qui vous sont promis. »

20. I JEAN, III, 2-3 : « Nous le verrons tel qu'il est. — Et quiconque a cette espérance en lui se sanctifie, comme il est saint lui-même. »

21. *Colossiens, I,* 22-23. — « Mais maintenant Jésus-Christ vous a réconciliés par sa mort dans son corps mortel, pour vous rendre saints, purs et irrépréhensibles devant lui, — si toutefois vous demeurez fondés et affermis dans la foi, et inébranlables dans l'espérance que vous donne l'Evangile qu'on vous a annoncé. »

22. II PIERRE, I, 10. « Efforcez-vous donc de plus en plus, mes frères, d'affermir votre vocation et votre élection par la pratique des bonnes œuvres. »

23. II PIERRE, II, 17-19 : Ce sont des fontaines sans eau, etc. — Car, tenant des discours d'insolence et de folie, ils amorcent par les passions de la chair et les voluptés sensuelles ceux qui, peu de temps auparavant, s'étaient séparés des personnes infectées d'erreur, — et ils leur promettent la liberté, lorsqu'eux-mêmes sont esclaves de la corruption. »

24. *Ecclésiastique, V,* 4-6 : « Ne dites pas : J'ai péché, et que m'en est-il arrivé de mal? car le Très-Haut est très-lent à punir les crimes. — Ne soyez point sans crainte au sujet de l'offense qui vous a été remise, et n'ajoutez pas péché sur péché. — Ne dites pas : La miséricorde du Seigneur est grande, il aura pitié de la multitude de mes péchés, etc. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. AUGUSTIN, *de doctr. christianâ, lib. III,* c. 37 : « On ne peut perdre la foi sans perdre en même temps la charité. Mais si l'on a au contraire ces deux vertus, on ne peut manquer, en faisant le bien et en se conformant en tout aux préceptes de la morale, d'avoir aussi l'espérance d'arriver un jour à la possession de ce qu'on aime. »

2. *Ibidem,* c. 40 : « L'Apôtre, après avoir dit : *La fin des commandements c'est la charité* (*I Tim., I,* 5), ajoute aussitôt : *qui naît d'un cœur pur,* parce que la charité ne doit se porter qu'à ce qui mérite d'être aimé. Puis il ajoute : *d'une bonne conscience,* à cause de l'espérance qui doit s'y joindre. Car celui à qui sa conscience rend un mauvais témoignage, ne peut pas espérer

d'obtenir dans cet état l'objet même de sa foi et de son amour. Enfin il dit : *et d'une foi sincère;* car si notre foi n'est pas mensongère, nous n'aimerons pas ce qui ne mérite pas d'être aimé, et nous ferons en sorte, en vivant bien, que notre espérance ne soit pas non plus trompeuse. »

3. *Ibidem,* lib. III, c. 10 : « L'espérance pour chacun répond à l'état de sa conscience, selon qu'il se sent lui-même avancer dans la connaissance et dans l'amour de Dieu et du prochain. »

4. Le même, *Præf. enarrat. Ps. XXXI :* « La charité même, qui est dans le cœur de celui qui fait le bien, lui donne l'espérance inséparable de la bonne conscience. Car de même que la mauvaise conscience est grosse de désespoir, de même la bonne conscience produit l'espérance. *La fin des commandements,* dit l'Apôtre, *est la charité qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère.* La bonne conscience est nommée ici à la place de l'espérance. Car quiconque a une bonne conscience, a par là même l'espérance. Celui au contraire qu'agite une conscience coupable, perd de plus en plus l'espérance, et n'attend bientôt plus que la damnation. Ayez donc une bonne conscience, si vous voulez espérer le royaume des cieux; et pour avoir une bonne conscience, croyez et faites le bien; car croire c'est avoir la foi, et faire le bien c'est avoir la charité. »

5. S. Grégoire-le-Grand, *lib. XXXIII moralium in Job,* c. 15: « Notre Créateur est juste et bon. Mais qu'on ne dise pas : Puisqu'il est bon, j'aurai beau pécher, il me pardonnera toujours. Que personne après avoir péché ne dise non plus : Puisqu'il est juste, je désespère d'obtenir la rémission de mon péché, car Dieu pardonne le crime dont on gémit devant lui; mais on n'en doit pas moins craindre de le commettre, puisqu'on ignore si l'on pourra le déplorer comme il faut. On doit donc avant la faute s'effrayer de la justice de Dieu, et après la faute espérer dans sa bonté; et cependant ne pas tellement s'effrayer de sa justice, qu'on s'interdise les consolations de l'espérance, ni se confier tellement dans sa miséricorde, qu'on néglige de guérir ses propres maux spirituels par une pénitence qui y soit proportionnée : non, mais on doit se souvenir toujours que celui qui pardonne avec miséricorde, est le même que celui qui juge avec sévérité. Que notre confiance fondée sur l'espérance du pardon soit donc modérée par le frein de la crainte, afin que la perspective d'un jugement rigoureux détermine à se corriger de ses fautes celui que l'offre miséricordieuse d'un pardon gratuit invite à la confiance. »

6. Le même, *Epist. lib. VI, epist. 22 ad Gregoriam cubiculariam Augustæ :* « Quant à ce que votre douceur a ajouté à la fin de sa lettre, qu'elle ne cesserait de m'importuner jusqu'à ce que je lui écrive qu'il m'a été révélé que vos péchés vous sont pardonnés; c'est me demander une chose difficile et inutile tout à la fois. Difficile d'abord, parce que je ne mérite pas qu'il me soit fait une révélation; inutile ensuite, parce que vous ne devez être tranquille au sujet de vos péchés commis, que lorsqu'arrivée au dernier jour de votre vie, vous ne pourrez plus les pleurer davantage. Jusqu'à ce jour-là, vous devrez toujours être inquiète, toujours être alarmée au sujet de vos péchés, et vous en laver continuellement dans vos larmes. L'apôtre saint Paul avait déjà été ravi jusqu'au troisième ciel, il avait déjà été introduit dans le paradis, déjà il avait entendu des paroles mystérieuses qu'il n'est pas permis à l'homme de répéter, et cependant il tremblait encore en disant : *Je traite rudement mon corps, et je le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois réprouvé moi-même* (*I Cor., IX,* 26-27). Quoi! celui qui est déjà parvenu au ciel, est toujours saisi de crainte; et nous qui rampons toujours sur la terre, nous ne voudrions pas craindre! Considérez, ma fille, que la sécurité est la mère de la négligence. N'aspirez donc point à obtenir ici-bas cette sécurité qui vous rendrait négligente; car il est écrit : *Heureux l'homme qui est toujours dans la crainte* (*Prov., XXVIII, 14*). Il est écrit encore : *Servez le Seigneur dans la crainte, et réjouissez-vous en lui avec tremblement* (*Ps. II, 11*). Il est donc nécessaire que durant cette courte vie vous soyez retenue par une crainte continuelle, pour qu'ensuite vous puissiez vous réjouir éternellement dans une sécurité que rien ne pourra troubler. »

7. S. Bernard, *Serm. de festo beatæ Mariæ Magdalenæ :* « Les pieds dont il est question sont la miséricorde et le jugement : baiser l'un sans l'autre, c'est ou une sécurité imprudente, ou un désespoir funeste. Quel est en effet celui qui, en ne considérant que la miséricorde de Dieu, ne s'endort pas dans le repos d'une vie pleine de tiédeur et de danger? Car, quand on se représente que le maître de l'univers a pris la forme d'un esclave pour le salut de ses esclaves, qu'il a passé dans cette vue sur la terre trente-trois années d'une vie laborieuse, qu'il s'est laissé saisir et garotter, percer d'une lance, attacher en croix, et qu'il a souffert tout cela pour les enfants des hommes, on est tenté de se flatter d'une espérance trompeuse, de se réjouir sans mesure de ce qu'on est l'objet d'une miséricordieuse sollicitude, on perd de vue le jugement et

la justice de Dieu, et on se figure que des fautes punissables ne seront pas punies. C'est se tromper soi-même que de baiser ainsi le pied de la miséricorde, sans révérer en même temps celui de la justice; car alors on se persuadera qu'il suffit d'avoir la foi pour être par cela seul assuré de son salut. On ne doit pas non plus s'attacher avec excès à révérer le pied de la justice, de peur que la sévérité du juge n'ôte la vue de la bonté du père. »

Question III.

Quels sont les biens qui sont l'objet de l'espérance chrétienne?

Ces biens sont avant tout ceux du royaume céleste, qui rendent les hommes bienheureux et exempts de toute misère. Ce sont ensuite tous ceux qui nous apportent quelque avantage même ici-bas, et qu'il nous est permis pour cette raison de désirer et de demander à Dieu. Les uns et les autres nous sont particulièrement marqués dans l'oraison dominicale, prière que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a apprise de sa propre bouche, et qu'il a recommandée avec une admirable sagesse à tous ceux qui désirent exprimer à Dieu leurs vœux et leur espérance (III).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Tite, II*, 13 : « Attendant toujours la béatitude proposée à notre espérance, et l'avènement glorieux du grand Dieu. »

2. *Tite, III*, 7 : « Afin qu'étant justifiés par sa grâce, nous devinssions les héritiers de la vie éternelle. »

3. *Hébreux, IV*, 16 : « Allons donc nous présenter avec confiance devant le trône de sa grâce, afin d'y recevoir miséricorde, et d'y trouver le secours de sa grâce dans nos besoins. »

4. MATTHIEU, VI, 9, 11 : « Voici donc comme vous prierez : Notre Père qui êtes aux cieux, etc. Donnez-nous aujourd'hui notre pain qui est au-dessus de toute substance. »

5. LUC, XI, 1-4 : « Un jour qu'il était en prière en un certain lieu, après qu'il eut cessé de prier, un de ses disciples lui dit : Seigneur, apprenez-nous à prier comme Jean l'a appris à ses

---

III.

Quæ bona sub spem cadunt, et christiano speranda sunt?

Præcipuè quidem bona illa regni cœlestis, quæ homines beant, nec sinunt ulla ex parte miseros esse. Tum illa demum, quæcumque mortalibus in hac vita conducibilia rectè à Deo desiderantur atque petuntur, in bonis sperandis et exspectandis debent haberi. Ea verò præcipuè relucent in dominica oratione, utpote quam Christus Dominus ore sacro prodidit, et admirabili sapientia præscripsit omnibus, qui spem suam ac vota oratione cupiunt Deo explicare.

disciples. — Et il leur dit : Lorsque vous prierez, dites : Notre Père, que votre nom soit sanctifié. Que votre règne arrive. — Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. — Et remettez-nous nos offenses, puisque nous remettons nous-mêmes à ceux qui nous doivent. Et ne nous abandonnez point à la tentation. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

S. AUGUSTIN, *Enchirid. ad Laurent.*, c. 114 : « De toutes les choses qui sont l'objet de notre foi, celles-là seulement appartiennent à l'espérance, qui sont renfermées dans l'oraison dominicale. Car, ainsi que le témoignent les oracles divins, maudit est celui qui met son espérance dans l'homme; et par conséquent quiconque met son espérance en soi-même, est sujet à la même malédiction. Ainsi c'est à Dieu seul que nous devons demander, et le bien que nous avons l'espérance de faire, et celui que nous avons l'espérance d'obtenir. »

ARTICLE II. — DE L'ORAISON DOMINICALE.

Ce deuxième article renfermera onze questions du chapitre second, savoir, depuis la quatrième jusqu'à la quatorzième inclusivement.

Question IV.

Comment est conçue l'oraison dominicale?

Voici en quels termes est conçue l'oraison dominicale :

Notre Père qui êtes aux cieux,

1. Que votre nom soit sanctifié,
2. Que votre règne arrive,
3. Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel,
4. Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour,
5. Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés,
6. Et ne nous induisez point en tentation,
7. Mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il (IV).

IV.

Quæ forma est dominicæ orationis?

Hæc est : Pater noster, qui es in cœlis,

1. Sanctificetur nomen tuum.
2. Adveniat regnum tuum.
3. Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra.
4. Panem nostrum quotidianum da nobis hodie.
5. Et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.
6. Et ne nos inducas in tentationem.
7. Sed libera nos à malo. Amen.

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

L'oraison dominicale a été expliquée par Tertullien et par saint Grégoire de Nysse, dans leurs livres *de oratione;* par saint Cyprien, *Serm. VI de oratione dominicâ;* par saint Cyrille de Jérusalem, catéchèse mystagogique V; par saint Chrysostôme, homélies *de oratione dominicâ*, et *in cap. VI Matth.;* par saint Jérôme, par Théophile et par Euthyme *in Matth.;* par saint Ambroise, livre 5 des sacrements, c. 4; par saint Augustin, *Epist.* 121 *ad Probam,* c. 11, et lib. II, *de serm. Domini in monte,* c. 4 et seq., et hom. 42 *inter* 50, *et serm. de tempore* 126, 135, 182, *et serm.* 9 *ex diversis;* par saint Chrysologue, serm. 67 et seq.; par Innocent III, lib. 5 *de myst. missæ,* c. 17 et seq.; par Pierre de Laodicée, et par Germain, patriarche de Constantinople, *exposit. orationis dominicæ;* par Cassien, collat. 9, c. 18 et seq.

Plusieurs de ces commentaires sont autant d'ouvrages qu'il serait trop long de rapporter en entier, et que d'un autre côté il ne conviendrait pas de mutiler. Il doit donc suffire de les indiquer ici.

Question V.

Que contient en abrégé l'oraison dominicale?

Elle renferme sept demandes, auxquelles on peut et on doit rapporter toute autre prière, quelle qu'en soit l'espèce ou la forme, soit qu'il s'agisse de demander des biens ou d'obtenir la rémission des péchés, soit qu'on implore le secours divin pour éloigner des maux dont on serait menacé.

Les trois premières demandes ont pour objet, à proprement parler, les biens éternels; les quatre dernières se rapportent aussi aux biens temporels, qui eux-mêmes cependant servent encore dans l'intention de Dieu à mériter les biens éternels (V).

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Augustin, *Enchirid. ad Laur.*, c. 115 : « Dans l'évangéliste saint Matthieu l'oraison dominicale paraît contenir sept

---

V.

Quæ summatim in dominica oratione tractantur?

Septem in ea petitiones proponuntur, ad quas referri omnes omnium orationum species et formæ possunt ac debent, sive pro expetendis bonis, sive pro delendis peccatis, sive pro avertendis malis quibuslibet divinam opem imploremus. In prioribus autem tribus petitionibus, quæ propriè ad æterna pertinent, ordine poscuntur : in reliquis quatuor etiam temporaria, quæ et ipsa propter æterna consequenda sunt nobis necessaria.

demandes, dont les trois premières ont pour objet les biens éternels, et les quatre autres les biens temporels, qui eux-mêmes cependant servent encore dans l'intention de Dieu à mériter les biens éternels. »

2. Le même, *lib. II de serm. domini in monte,* c. 10 : « Il faut savoir faire la juste distinction de ces sept demandes. Car, comme la vie actuelle se passe dans le temps et est à la fois une préparation à l'éternité; comme d'ailleurs les biens éternels l'emportent en dignité sur les temporels, quoiqu'ils ne viennent qu'après eux dans l'ordre de succession, nous commençons seulement à goûter en cette vie l'effet des trois premières demandes; quant aux quatre autres, elles me semblent bornées à la vie présente. »

3. Le même, *Epist. 121 ad Probam,* c. 12 : « Quelles que soient les paroles dont nous nous servions pour exciter ou nourrir nos affections dans la prière, nous ne disons, si nos prières sont ce qu'elles doivent être, que ce qui est d'avance contenu dans l'oraison dominicale. Toute prière qui ne pourrait pas rentrer dans celle-là serait une demande charnelle, quand même elle ne contiendrait rien d'illicite; et je ne comprends même pas comment elle ne serait pas illicite pour des chrétiens qui, ayant eu le bonheur de renaître du Saint-Esprit, devraient être tout spirituels dans leurs demandes. Et si vous étudiez soigneusement les prières consacrées par l'usage des pieux fidèles, je ne pense pas que vous y trouviez rien que ne contienne l'oraison dominicale. On est donc libre d'employer telle formule qu'on voudra, pourvu que ce soient au fond les mêmes demandes; mais on ne l'est pas de faire des demandes différentes. Et ces demandes, nous devons les faire avec ferveur et pour nous-mêmes, et pour nos proches, et pour les étrangers, et même pour nos ennemis, bien que d'une manière plus particulière pour tels et tels, selon que les personnes dont il s'agit nous touchent de plus près. »

Question VI.

Que signifient ces paroles, *Notre Père qui êtes aux cieux,* qui commencent l'oraison dominicale?

C'est une petite préface qui rappelle à notre mémoire par quel excellent bienfait Dieu le Père, cette majesté souveraine et bienheureuse qui règne éternellement dans les cieux, nous a reçus en grâce, et en considération de Jésus-Christ son Fils, nous a adoptés nous-mêmes pour ses enfants et pour héritiers du royaume céleste, en répandant sur nous les dons de l'Esprit-Saint.

La mémoire de tous ces grands bienfaits doit non-seulement éveiller notre attention, mais aussi nous pénétrer de reconnaissance, et nous inspirer la soumission pour un si bon père, en même temps qu'augmenter en nous la confiance de le prier et d'obtenir de lui ce que nous lui demandons (VI).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Exode, XV, 11* : « Qui d'entre les forts est semblable à vous, Seigneur? Qui vous est semblable, vous qui êtes si grand en sainteté, si terrible et si digne de toutes louanges, pour les merveilles que vous ne cessez d'opérer? »

2. Isaïe, XLII, 5, 8 : « Voici ce que dit le Dieu tout-puissant, qui a créé et étendu les cieux, qui revêt la terre de sa parure, et la couvre de ses fruits, qui donne la force au peuple qui la cultive, et la vie à ceux qui la foulent de leurs pieds. — Je suis le Seigneur; c'est là le nom qui m'est propre. Je ne céderai point à un autre ma gloire, ni aux idoles les louanges qui n'appartiennent qu'à moi. »

3. Isaïe, LXIII, 15, 16 : « Seigneur, regardez-nous du ciel, jetez les yeux sur nous du séjour de votre sainteté et de votre gloire. Où est votre zèle et votre force, votre miséricorde et votre amour? Vos entrailles ne s'émeuvent-elles plus pour nous? Vous êtes notre père, notre libérateur, et votre nom vous appartient dès l'éternité. »

4. Malachie, I, 6 : « Le fils honore son père, et le serviteur revère son seigneur; si donc je suis votre père, où est l'honneur que vous me rendez? Et si je suis votre Seigneur, où est la crainte que vous me devez? dit le Seigneur, le Dieu des armées. »

5. *II Corinthiens, I, 3* : « Béni soit Dieu le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Père des miséricordes, et le Dieu de toute consolation. »

6. *Philippiens, IV, 19, 20* : « Que mon Dieu daigne subvenir à tous vos besoins selon les richesses de sa bonté, et vous donne encore sa gloire par Jésus-Christ. —Gloire soit à Dieu notre Père dans tous les siècles des siècles. Amen. »

VI.

Quid sibi vult initium orationis, Pater noster qui es in cœlis?

Præfatjuncula est, et nos memores reddit summi beneficii, quo Deus Pater æterna illa majestas, in cœlis perbeatè regnans, nos recipit in gratiam, et propter Christum filium in suos quoque filios et regni cœlestis hæredes per Spiritum Sanctum adoptavit.

Quæ tantorum beneficiorum memoria non solùm attentionem excitat, sed etiam ad redamandum patrem, illique obtemperandum provocat filios, neque minùs orandi impetrandique illis auget fiduciam.

7. *Apocalypse, IV*, 10, 11 : « Les vingt-quatre vieillards se prosternaient devant celui qui est assis sur le trône, et ils adoraient celui qui vit dans les siècles des siècles ; et ils jetaient leurs couronnes devant le trône, en disant : — Vous êtes digne, Seigneur notre Dieu, de recevoir gloire, honneur et puissance, parce que vous avez créé toutes choses. »

8. *Romains, VIII*, 15-17 : « Vous avez reçu l'esprit de l'adoption des enfants, par lequel nous crions : Mon Père ! mon Père ! — Et cet Esprit rend lui-même témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. — Si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers, héritiers de Dieu, cohéritiers de Jésus-Christ ; pourvu toutefois que nous souffrions avec lui, afin que nous soyons glorifiés avec lui. »

9. *Galates, IV*, 4-7 : « Mais lorsque le temps a été accompli, Dieu a envoyé son Fils formé d'une femme, et assujetti à la loi, — pour racheter ceux qui étaient sous la loi, et pour nous faire devenir ses enfants adoptifs. — Et parce que vous êtes ses enfants, Dieu a répandu dans vos cœurs l'esprit de son Fils, qui vous fait crier : Mon Père ! mon Père ! — Et ainsi, vous n'êtes plus esclaves, mais adoptés pour enfants. Si vous êtes adoptés pour enfants, vous êtes conséquemment héritiers de Dieu par la grâce de Jésus-Christ. »

10. I PIERRE, III, 22 : « Il a détruit la mort, afin que nous devenions les héritiers de la vie éternelle. »

11. LUC, XI, 11-13 : « En effet, qui est le père parmi vous qui donnerait une pierre à son fils, lorsque celui-ci lui demanderait du pain ; ou qui lui donnerait un serpent, lorsqu'il lui demanderait un poisson ; — ou qui lui donnerait un scorpion, lorsqu'il lui demanderait un œuf ? — Si donc vous autres, tout méchants que vous êtes, vous savez néanmoins donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison votre Père qui est dans le ciel ne donnera-t-il pas un bon esprit à ceux qui le lui demandent. »

12. JACQUES, I, 6 : « Mais qu'il demande avec foi, sans hésiter. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. LÉON-LE-GRAND, *Serm. VI de Nativitate Domini* : « C'est une faveur incompréhensible accordée à notre nature, c'est un don qui surpasse tous les dons, que Dieu daigne appeler l'homme son fils, et que l'homme puisse appeler Dieu son père. »

2. S. CYPRIEN, *Serm. de oratione dominica* : « Quand nous vaquons à la prière, notre cœur doit s'y appliquer exclusivement,

bannir toutes les réminiscences de la terre, et n'entretenir d'autres pensées que celle de Dieu..... Quelle étrange indolence que de se laisser entraîner à d'oiseuses et profanes préoccupations, comme si la pensée de Dieu ne devait pas alors absorber toutes les autres! Vous voulez que le Seigneur vous entende, et vous ne vous entendez pas vous-même! Vous voulez qu'il se souvienne de vous, et vous vous souvenez à peine de lui! »

Question VII.

Quel est le sens de cette première demande, *Que votre nom soit sanctifié ?*

Nous demandons par là l'accroissement en nous, comme dans tous les autres, de tout ce qui peut servir à glorifier celui qui est notre père par excellence.

Or, c'est ce qui a lieu, lorsque la confession de la vraie foi, avec l'espérance et la charité, et les saints exemples d'une vie chrétienne, brillent en nous avec éclat, et de manière à porter les autres qui en sont témoins à rendre gloire à notre Père céleste (VII).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. MATTHIEU, V, 16 : « Que votre lumière luise devant les hommes, afin que, voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père qui est dans le ciel. »

2. I PIERRE, II, 11-12 : « Je vous exhorte comme étrangers et voyageurs en ce monde, etc. — Conduisez-vous parmi les gentils d'une manière pure et sainte, afin qu'au lieu qu'ils disent du mal de vous, comme si vous étiez des méchants, les bonnes œuvres qu'ils vous verront faire les portent à rendre gloire à Dieu au jour où il daignera les visiter. »

3. *Ibidem, IV,* 11 : « Si quelqu'un parle, qu'il paraisse que Dieu parle par sa bouche ; si quelqu'un exerce quelque ministère, qu'il le fasse comme n'agissant que par la vertu que Dieu lui donne, afin qu'en tout ce que vous faites, Dieu soit glorifié par Jésus-Christ. »

VII.

Quis est sensus primæ petitionis, Sanctificetur nomen tuum?

In nobis quemadmodum in omnibus aliis promoveri semper et augeri petimus, quicquid ad gloriam summi optimique Patris nostri spectat.

Id verò fit maximè, cùm veræ fidei confessio, spes etiam et charitas ac simul christianæ vitæ sancta conversatio suam in nobis lucem ac vim exerit, ut spectantes alii quoque glorificent Patrem.

4. *I Corinthiens, X, 31* : « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez ou que vous fassiez autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu. »

5. *Colossiens, III, 17* : « Quoi que vous fassiez en parlant ou en agissant, faites tout au nom du Seigneur Jésus-Christ, rendant grâces par lui à Dieu le Père.

6. *Romains, XV, 6* : « Afin que d'un même cœur et d'une même bouche vous glorifiiez Dieu le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

7. *Ecclésiastique, XXXVI, 2, 4, 5, 7* : « Répandez la terreur sur les nations qui ne se mettent point en peine de vous rechercher, afin qu'elles reconnaissent qu'il n'y a de Dieu que vous, et qu'elles publient la grandeur de vos merveilles. — Comme ils ont vu de leurs yeux que vous avez été sanctifié parmi nous, faites que nous voyions aussi éclater votre grandeur parmi eux ; — afin qu'ils connaissent, comme nous l'avons connu, qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous, Seigneur. — Glorifiez votre main et votre bras droit. »

8. Luc, I, 74-75 : « Qu'étant délivrés des mains de nos ennemis, nous le servions sans crainte, dans la sainteté et la justice, en sa présence, tous les jours de notre vie. »

9. I Pierre, I, 15-16 : « Soyez saints dans toute la conduite de votre vie, comme celui qui vous a appelés est saint, — selon qu'il est écrit : Soyez saints, par ce que je suis saint. »

10. *Ibidem, III, 16* : « Agissant avec douceur et modestie, et conservant une conscience pure, afin que tous ceux qui décrient la vie sainte que vous menez en Jésus-Christ rougissent de dire du mal de vous. »

11. *Philippiens, II, 15* : « Afin que vous soyez irrépréhensibles et sincères, et qu'étant enfants de Dieu, vous soyez sans tache au milieu d'une nation dépravée et corrompue, parmi laquelle vous brillez comme des astres dans le monde. »

12. Matthieu, V, 16 : « Que votre lumière luise devant les hommes, etc. »

Question VIII.

Que contient la seconde demande, *Que votre règne arrive?*

Nous demandons que Dieu règne par sa grâce et par sa justice, et dans l'Eglise, et dans le monde entier, en y renversant l'empire des puissances ennemies, et en y réprimant toutes les passions mauvaises.

Nous y exprimons aussi le désir et nous formons le vœu d'être transportés au plus tôt de ce monde, qui n'est qu'un lieu d'exil et de combats, au séjour de la gloire et de l'éternel bonheur, où nous règnerons éternellement avec Jésus-Christ et ses élus (VIII).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. MATTHIEU, VI, 33 : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses vous seront données par surcroît. »

2. *Romains, XIV*, 17-18 : « Le royaume de Dieu ne consiste pas dans le boire et le manger, mais dans la justice, dans la paix et dans la joie que donne le Saint-Esprit. — Et celui qui sert Jésus-Christ de cette manière se rend agréable à Dieu, et est approuvé des hommes. »

3. *Psaume XXII*, 1 : « Le Seigneur me conduit, rien ne pourra me manquer; il m'a établi dans un lieu abondant en pâturages. »

4. *Psaume LXXIX*, 1, 3 : « Vous qui gouvernez Israël et qui conduisez Joseph comme une brebis, écoutez-nous. — Réveillez votre puissance, venez, sauvez-nous. »

5. LUC, I, 32-33 : « Il règnera éternellement sur la maison de Jacob, — et son règne n'aura pas de fin. »

6. LUC, XVII, 20-21 : « Les pharisiens lui demandaient un jour quand viendrait le royaume de Dieu; et il leur répondit : Le royaume de Dieu ne viendra pas avec un éclat qui le fasse remarquer, — et on ne dira point : Il est ici, ou il est là. Car dès à présent le royaume de Dieu est au-dedans de vous. »

7. *I Corinthiens, III*, 16-17 : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'esprit de Dieu habite en vous? — Si quelqu'un donc profane le temple de Dieu, Dieu le perdra; car le temple de Dieu est saint, et c'est vous qui êtes ce temple. »

8. *Ibidem, IV*, 20 : « Le royaume de Dieu ne consiste pas dans les paroles, mais dans les effets. »

9. *Ephésiens, I*, 18-20-22 : « Afin que vous sachiez quelle est

---

VIII.

Quid continet secunda petitio, Adveniat regnum tuum?

Petimus, ut per gratiam et justitiam suam regnet in Ecclesia Deus, imò et in mundo universo, ejectis hinc adversariis potestatibus, et cupiditatibus malis omnibus è medio profligatis.

Tum optamus et precamur, ut ex hoc mundo, veluti è gravi peregrinatione militiaque vocati, quamprimùm transferamur ad regnum gloriæ et felicitatis æternæ, ut cum Christo et Sanctis ejus in sempiternum regnemus.

l'espérance à laquelle il vous a appelé, quelles sont les richesses et la gloire de l'héritage qu'il destine aux saints, — et quelle est la grandeur suprême du pouvoir qu'il exerce en nous qui croyons, en faisant agir cette même force toute-puissante, — qu'il a manifestée dans la personne de Jésus-Christ. — Et il l'a donné pour chef à toute l'Eglise, qui est son corps. »

10. MATTHIEU, XIII, 41 : « Le Fils de l'Homme enverra à la fin du monde ses anges qui ramasseront et enlèveront hors de son royaume tous les scandales et ceux qui commettent l'iniquité. »

11. *I Corinthiens, XV, 24-25* : « Et alors viendra la consommation de toutes choses, lorsque Jésus-Christ aura remis son royaume à Dieu son Père, et qu'il aura détruit tout empire, toute domination et toute puissance. — Car Jésus-Christ doit régner, jusqu'à ce que son Père ait mis tous ses ennemis sous ses pieds, etc. »

12. *Colossiens, I,* 12, 13, 15, 18 : « Rendant grâces à Dieu le Père, qui, en nous éclairant de sa lumière, nous a rendus dignes d'avoir part au sort et à l'héritage des saints ; — qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé, — *de ce fils* qui est l'image du Dieu invisible ; qui est né avant toutes les créatures ; etc. — Il est le chef du corps de l'Eglise ; il est comme les prémices et le premier-né d'entre les morts, en sorte qu'il est le premier en tout, etc. »

13. *Psaume LXVII,* 1-2 : « Que le Seigneur se lève, et que ses ennemis soient dispersés, et que ceux qui le haïssent fuient devant sa face. — Comme la fumée disparaît, qu'ils disparaissent de même ; comme la cire fond au feu, que les pécheurs périssent aussi devant la face de Dieu. »

14. *Philippiens, I,* 23 : « Je désire être dégagé des liens du corps, et être avec Jésus-Christ. »

15. *Hébreux, XI,* 13, 14 : « Tous ces *saints* sont morts dans la foi, sans avoir reçu les biens que Dieu leur avait promis ; mais les voyant et les saluant de loin, et confessant qu'ils étaient étrangers et voyageurs sur la terre. — Car ceux qui parlent de la sorte font bien voir qu'ils cherchent leur patrie. »

16. I PIERRE, II, 11 ; « Je vous exhorte à vous abstenir, comme étrangers et voyageurs en ce monde, des désirs charnels. »

17. JOB, VII, 1 : « La vie de l'homme est une guerre continuelle sur la terre ; et ses jours sont comme les jours d'un mercenaire. »

18. *II Corinthiens, V,* 6-8 : « Nous sommes donc toujours pleins de confiance, et, comme nous savons que, tant que nous habitons

dans ce corps, nous sommes éloignés du Seigneur et hors de notre patrie — (car ce n'est que par la foi que nous marchons vers lui, sans en jouir encore par une vue claire); — dans cette confiance que nous avons, nous aimons mieux quitter ce corps, pour aller habiter avec le Seigneur. »

19. *Sagesse, V*, 16, 17 : « Mais les justes vivront éternellement; le Seigneur leur réserve leur récompense, et le Très-Haut a soin d'eux. — Ils recevront de la main du Seigneur un royaume admirable, et un diadème éclatant de gloire. Il les protégera de sa droite, et les défendra par la force de son saint bras. »

20. *Apocalypse, XXII*, 4-5 : « Ils verront sa face, et ils porteront son nom sur leur front. — Il n'y aura plus de nuit, et ils n'auront pas besoin de lampe, ni de la lumière du soleil, parce que le Seigneur Dieu les éclairera; et ils régneront dans les siècles des siècles. »

21. Matthieu, VIII, 11-12 : « Je vous déclare que plusieurs viendront d'Orient et d'Occident, et auront place dans le royaume des cieux, avec Abraham, Isaac et Jacob; mais les enfants du royaume seront jetés dans les ténèbres extérieures. »

Question IX.

Que renferme la troisième demande, *Que votre volonté soit faite?*

Nous demandons la grâce d'obéir à Dieu sur la terre, malgré la faiblesse et les imperfections de notre nature, aussi parfaitement que les anges et tous les bienheureux le font dans le ciel, n'ayant rien plus à cœur que de nous conformer à la volonté divine dans l'adversité comme dans la prospérité, et de nous en remettre absolument à elle, en faisant volontiers le sacrifice de la nôtre, qui est malheureusement trop portée au mal (IX).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Psaume CII*, 20-21 : « Bénissez le Seigneur, vous tous qui êtes ses anges, qui êtes puissants et remplis de force pour faire ce qu'il vous dit, pour obéir à sa voix et à ses ordres — Bénissez

---

IX.

Quid includit tertia petitio, Fiat voluntas tua?

Rogamus, ut sicut in cœlo angeli et beati omnes, nos quoque in terris, quamvis imbecilles et exigui, exactam Deo præstemus obedientiam, nihil habentes prius, quàm ut divinæ voluntati tum in prosperis, tum in adversis libenter nos subjiciamus, et nostra, quæ ad malum prona est, voluntate rejecta, in divina semper acquiescamus.

tous le Seigneur, vous tous qui composez ses armées, qui êtes ses ministres et qui faites sa volonté. »

2. *Romains, I, 10* : « Demandant instamment que, si c'est sa volonté, il m'ouvre enfin quelque voie favorable pour aller vers vous. »

3. *Actes, IX, 6* : « Seigneur, que faut-il que je fasse? »

4. *Actes, XXI, 14* : « Et quand nous vîmes que nous ne pouvions le persuader, nous ne le pressâmes pas davantage; mais nous dîmes : Que la volonté du Seigneur soit faite. »

5. *Deutéronome, XII, 8* : « Vous ne vivrez plus alors comme on vit ici aujourd'hui, où chacun suit ce qui paraît droit à ses yeux. »

6. *Hébreux, XIII, 20, 21* : « Que le Dieu de paix — vous rende disposés à toute bonne œuvre, afin que vous fassiez sa volonté. »

7. JACQUES, IV, 13-15 : « Je m'adresse maintenant à vous, qui dites : Nous irons aujourd'hui ou demain en telle ville; nous demeurerons là une année, nous y trafiquerons, nous y gagnerons beaucoup : — quoique vous ne sachiez pas même ce qui arrivera demain. — Au lieu que vous devriez dire : S'il plaît au Seigneur, et si nous vivons, nous ferons telle ou telle chose. »

8. LUC, XXII, 42 : « Mon Père, si vous voulez, éloignez ce calice de moi; néanmoins que ce ne soit pas ma volonté qui se fasse, mais la vôtre. »

9. I PIERRE, IV, 1-3 : « Celui qui est mort à la concupiscence charnelle, a cessé de pécher; — en sorte que, durant tout le temps qui lui reste de cette vie mortelle, il ne vit plus selon les passions des hommes, mais selon la volonté de Dieu. — Car c'est bien assez, que dans le temps de votre première vie, vous vous soyez abandonnés aux mêmes passions que les païens. »

10. *Actes, V, 29* : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. »

11. JOB, I, 21 : « Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a retiré : il n'est arrivé que ce qu'il lui a plu. Que le nom du Seigneur soit béni. »

12. I PIERRE, V, 6 : « Humiliez-vous sous la main puissante de Dieu, afin qu'il vous élève au jour de sa visite. »

13. *Genèse, VIII, 21* : « L'esprit de l'homme et toutes les pensées de son cœur sont portés au mal dès sa jeunesse. »

14. MATTHIEU, XXVI, 41 : « Veillez et priez, afin que vous n'entriez point en tentation. Car l'esprit est prompt, mais la chair est faible. »

15. JEAN, IV, 34 : « Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé, et d'accomplir son œuvre. »

16. JEAN, V, 30 : « Je ne cherche pas ma propre volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé. »

17. JEAN, VI, 38 : « Je suis descendu du ciel, non pour faire ma propre volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé. »

18. *I Rois, III*, 18 : « Héli répondit : Il est le Tout-Puissant, qu'il fasse ce qui est bon devant ses yeux. »

TÉMOIGNAGES DES PÈRES.

S. BERNARD, *Serm. III de resurrectione Domini :* « Il y a dans le cœur de l'homme deux lèpres, la volonté propre et la confiance dans sa propre sagesse. Ces deux lèpres sont des plus à craindre, et elles sont d'autant plus pernicieuses, qu'elles sont intérieures. J'appelle volonté propre celle qui ne nous est pas commune avec Dieu, mais qui est uniquement la nôtre, qui a lieu quand nous rapportons ce que nous voulons, non à la gloire de Dieu ou à l'utilité de nos frères, mais à nous tout seuls, ne cherchant en cela ni à plaire à Dieu ni à servir les intérêts de notre prochain, mais à nous satisfaire nous-mêmes. A cette volonté propre est directement opposée la charité, qui est Dieu. Car la volonté propre est l'ennemi de Dieu, à qui elle fait une guerre implacable. En effet, quelle autre chose Dieu hait-il ou punit-il, que la volonté propre? Que la volonté propre cesse, et il n'y aura plus d'enfer. Eh! n'est-ce pas contre la vol nté propre que le feu de l'enfer exercera ses rigueurs? A présent même, quand nous endurons la faim ou le froid, ou autre chose semblable, qu'est-ce qui souffre, sinon notre propre volonté?... Que les esclaves de la volonté propre apprennent avec quelle fureur elle s'attaque à la majesté divine, et qu'ils soient saisis de crainte. Premièrement elle se soustrait à l'empire de ce maître souverain, auquel elle devrait rester soumise comme à son premier principe. Mais se bornera-t-elle à lui faire cette injure? Non contente de cela, elle s'efforce, autant qu'il est en elle, d'enlever à Dieu tout ce qui est à lui. Car où s'arrête la cupidité humaine? Celui qui fait un profit usuraire même modique, n'est-il pas dans la disposition de gagner de la même manière le monde entier, s'il n'en était empêché par l'impuissance de le faire, s'il en avait la faculté comme il en a la volonté? Je prononce hardiment, qu'à celui qui suit les instincts de sa volonté propre, le monde même entier ne pourrait pas suffire. Mais plût à Dieu encore qu'elle se contentât de cela, et

qu'elle ne s'élevât pas de plus, chose effrayante à dire, contre son auteur lui-même. Mais, hélas! la volonté propre va jusqu'à anéantir Dieu, autant qu'il est en elle. Elle voudrait, en effet, ou que Dieu n'eût pas le pouvoir de punir ses péchés, ou qu'il n'en eût pas la volonté, ou qu'il n'en eût pas connaissance. Or, c'est vouloir que Dieu n'existe pas, que de vouloir qu'il manque ou de puissance, ou de justice, ou de sagesse. Détestable malice, qui conçoit le désir de voir anéantie, ou la toute-puissance, ou la souveraine justice, ou l'infinie sagesse de Dieu! Quels noms donner à ce monstre, à cette bête cruelle, à cette lionne féroce, à cette louve ravissante? La volonté propre est donc la lèpre la plus impure de l'âme, et pour laquelle il faut se plonger dans le Jourdain, à l'exemple de celui qui est venu dans ce monde pour tout autre chose que pour faire sa propre volonté (JOAN., VI), et qui a dit dans sa passion : *Que ma volonté ne s'accomplisse pas, mais la vôtre* (MATTH., XXVI, 39). Quant à la lèpre de la confiance en sa propre sagesse, elle est d'autant plus pernicieuse, qu'elle est plus cachée; et plus elle est complète, plus elle se persuade à elle-même qu'il n'y a en elle rien à reprendre. De cette lèpre sont couverts ceux qui ont le zèle de Dieu, mais non selon la science; qui s'attachent à l'erreur qu'ils ont embrassée, et qui s'obstinent à la suivre, sans vouloir écouter aucun conseil. Ce sont eux qui rompent l'unité, qui bannissent la paix, qui font fuir la charité; hommes enflés de vanité, remplis de la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, grands à leurs propres yeux, ignorants de la justice de Dieu, ambitieux de lui substituer la leur propre (*Rom., X,* 3). Eh! quel orgueil plus extrême, que de préférer son jugement individuel au jugement d'une communauté entière, comme si l'on possédait tout seul l'esprit de Dieu? *C'est une espèce de magie que de ne vouloir pas se soumettre, et c'est une idolâtrie que de se mettre en opposition avec la volonté de Dieu* (*I Reg., XV,* 23).

Question X.

Que renferme la quatrième demande, *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour?*

Pauvres et mendiants à la porte de ce riche qui est Dieu, l'auteur et le principe de tout bien, nous attendons de sa bonté ce qui suffira pour le corps à nos besoins journaliers, à savoir la nourriture et le vêtement; et de plus pour l'âme, tout ce qui pourra entretenir en nous sa vie, à savoir la parole de Dieu,

qui est son aliment spirituel, la sainte Eucharistie, cette manne céleste, enfin les divers sacrements de l'Eglise ou dons de Dieu, qui renouvellent l'homme intérieur, le fortifient et l'animent d'ardeur pour mener une vie sainte et chrétienne (X).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. JACQUES, I, 5, 17 : « Si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous libéralement sans reprocher *ses dons*. — Toute grâce excellente et tout don parfait vient d'en haut, et descend du Père des lumières. »

2. *Psaume XXXIX*, 18 : « Pour moi, je suis pauvre et dans l'indigence, le Seigneur prend soin de moi. »

3. *Deutéronome*, *X*, 18 : « Le Seigneur votre Dieu fait justice à l'orphelin et à la veuve ; il aime l'étranger, et lui donne de quoi vivre et de quoi se vêtir. »

4. *Genèse*, *XXVIII*, 20-22 : « Jacob fit un vœu en disant : Si Dieu demeure avec moi, s'il me protége dans le chemin où je marche, et me donne du pain pour me nourrir et des vêtements pour me vêtir ; — et si je retourne heureusement à la maison de mon père, le Seigneur sera mon Dieu ; — et je vous offrirai la dîme de tout ce que vous m'aurez donné. »

5. *I Timothée*, *VI*, 8 : « Ayant de quoi nous nourrir et de quoi nous vêtir, nous devons être contents. »

6. *Proverbes*, *XXX*, 8-9 : « Ne me donnez ni la pauvreté ni les richesses ; donnez-moi seulement ce qui me sera nécessaire pour vivre ; — de peur qu'étant rassasié, je ne sois tenté de vous renoncer et de dire : Qui est le Seigneur ? Ou qu'étant contraint par la pauvreté, je ne dérobe, et que je ne viole par un parjure le nom de mon Dieu. »

7. *Psaume*, *CXLIV*, 15-16 : « Tous ont les yeux tournés vers vous, Seigneur, et ils attendent de vous que vous leur donniez leur nourriture au temps marqué. — Vous ouvrez votre main, et vous remplissez tous les animaux des effets de votre bonté. »

X.

Quid habet quarta petitio, Panem nostrum quotidianum da nobis hodie ?

Ab omnis boni auctore ac fonte nos veluti pauperes et mendici, ea desideramus, quæ ad hanc vitam corporis quotidie sustentandam sunt satis, victum scilicet et vestitum : præterea quæ ad vitam animæ promovendam faciunt, nimirum verbum Dei, animæ spirituale pabulum, sacrosanctam Eucharistiam, panem illum cœlestem, cæteraque salutifera Ecclesiæ sacramenta, ac Dei dona, quæ ad bene beateque vivendum pascunt, curant, confirmant hominem interiorem.

8. MATTHIEU, IV, 4 : « Il est écrit (dans le huitième chapitre du *Deutéronome*) : L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. »

9. AMOS, VIII, 11 : « Il viendra un temps, dit le Seigneur, et j'enverrai la faim sur la terre, non la famine du pain, ni la disette de l'eau, mais la faim de la parole du Seigneur. »

10. *Ecclésiastique, XV,* 3 : « Elle le nourrira du pain de vie et d'intelligence, et elle lui fera boire de l'eau de la sagesse qui donne le salut. »

11. *Proverbes, IX,* 5 : « Venez, mangez le pain que je vous donne, et buvez le vin que je vous ai préparé. »

12. MATTHIEU, XXVI, 26 : « Ceci est mon corps. »

13. *Ibidem, VI,* 11 : « Donnez-nous aujourd'hui le pain qui est au-dessus de toute substance. »

14. JEAN, VI, 52 : « Le pain que je donnerai, c'est ma chair, pour la vie du monde. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. JÉRÔME, *in cap. VI Matt.* : « Le mot que nous avons traduit par *supersubstantialem* (rendu par *quotidianum* dans la Vulgate), est exprimé en grec par le mot ἐπιούσιον, mot que les Septante remplacent très souvent par περιούσιον. Nous avons cherché dans l'hébreux, et partout où se lit περιούσιον dans les Septante, nous avons trouvé סְגֻלָּה (segulah), mot que Symmaque rend par ἐξαίρετον (1), c'est-à-dire *distingué*, excellent, quelquefois aussi *spécial, particulier*. Lors donc que nous demandons à Dieu qu'il nous donne notre pain particulier ou distingué entre les autres, nous demandons Celui-là même qui a dit, en parlant de sa propre personne : *Je suis le pain vivant descendu du ciel* (JOAN., VI). Nous pouvons encore entendre par ce pain suprasubstantiel (*supersubstantialem*) celui qui est au-dessus de toutes les substances, et qui surpasse toutes les créatures. »

2. S. CYPRIEN, *Serm. de oratione dominicâ* : « Jésus-Christ est le pain qui nous donne la vie, non pas un pain qui appartienne à tous, mais un pain qui nous est exclusivement réservé... Mais pourquoi lui demandons-nous que ce pain nous soit donné tous les jours? Parce que, demeurant en Jésus-Christ, et recevant tous

(1) Littéralement : *choisi du milieu de*, et par extension, *particulier*, ou *qui convient particulièrement*. Ainsi le pain ἐξαίρετος serait celui qui conviendrait particulièrement au fidèle. Le mot hébreu *segulah* paraît signifier plutôt *ce qui appartient en propriété*, en latin *peculium*.

les jours dans l'Eucharistie l'aliment de notre salut, nous demandons de n'en être point privés en punition de quelque prévarication considérable, parce que ne point être admis à la réception du pain céleste, c'est être séparé du corps de Jésus-Christ, ainsi qu'il le déclare lui-même : « *Je suis le pain vivant qui est descendu du ciel.* » *Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra eternellement; et le pain* » *que je donnerai pour la vie du monde, c'est ma chair.* » Si le pain eucharistique, reçu avec des dispositions convenables, donne la vie éternelle, n'est-il pas à craindre qu'en renonçant à cet aliment sacré, et en nous tenant éloignés du corps du Seigneur, nous ne perdions la vie, conformément à cette menace : « *Si* » *vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, et si vous ne* » *buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous?* » Voilà donc le malheur que nous cherchons à prévenir; nous conjurons Dieu de nous donner notre pain de tous les jours, c'est-à-dire Jésus-Christ, afin que, demeurant en Jésus-Christ, et vivant de sa vie, nous ne soyons jamais séparés de sa vertu sanctifiante ni de son corps. »

3. S. Ambroise, *lib. V de sacramentis*, c. 4 : « Je me souviens de ce que j'ai dit en traitant des sacrements. Je vous ai dit qu'avant que les paroles de Jésus-Christ soient prononcées, ce qui est offert est du pain, mais qu'après qu'elles l'ont été, ce n'est plus du pain, mais le corps de Jésus-Christ. Pourquoi donc dans l'oraison dominicale, qui vient après, dit-on notre pain ? On dit notre pain, il est vrai, mais notre pain supra-substantiel, ἐπιούσιον. Ce n'est pas du pain comme celui qui entre dans notre corps, mais ce pain de la vie éternelle qui alimente et soutient notre âme. Voilà pourquoi il est appelé ἐπιούσιος en grec. Nous, nous appelons quotidien ce pain que les Grecs appellent ἐπιούσιον, *advenientem*. Le mot grec et le mot latin ont donc également leur à propos. Du reste, le sens du mot grec se prête à celui du latin, qui signifie quotidien ou de chaque jour. Mais si c'est notre pain quotidien, pourquoi attendre une année pour le recevoir? »

4. S. Augustin, *lib. II de serm. Domini in monte*, c. 7 : « Ce pain quotidien se dit ici ou de tout ce qui nous sert d'aliment pour sustenter notre vie, ou du sacrement du corps de Jésus-Christ que nous recevons tous les jours, ou de cet aliment spirituel dont nous parle Notre-Seigneur, quand il dit : *Travaillez à vous procurer une nourriture qui ne soit point sujette à se corrompre* (Joan., VI, 27); et : *Je suis le pain de vie, qui est descendu du ciel.* »

Question XI.

Quel est le sens de la cinquième demande, *Pardonnez-nous nos offenses ?*

Par ces paroles nous demandons à Dieu qu'il nous guérisse, par un effet de sa clémence, des plaies hideuses et funestes que le péché aurait faites à nos âmes, et qu'il nous fasse remise des dettes que ce même péché nous aurait fait contracter envers sa justice.

Mais de peur que cette prière ne puisse pas avoir son effet, par suite des mauvaises dispositions où nous serions à l'égard du prochain, nous avons soin d'ajouter que nous nous sommes réconciliés avec nos semblables en déposant toute rancune et tout désir de vengeance, et que nous avons pardonné du fond du cœur à tous nos frères. Car c'est là ce que Jésus-Christ a prescrit dans un autre endroit par ces paroles : *Pardonnez, et il vous sera pardonné* (Luc, VI, 37), et par ces autres : *Si vous ne pardonnez point aux hommes leurs offenses, votre Père ne vous pardonnera pas non plus vos péchés* (Matt., VI, 15) (XI).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Lamentations de Jérémie, IV,* 8 : « Leur visage est devenu plus noir que des charbons. »

2. *I Corinthiens, X,* 6-11 : « Ne nous abandonnons pas aux mauvais désirs, comme ils s'y sont abandonnés. — Ne devenez point aussi idolâtres comme quelques-uns d'eux. — Ne commettons point de fornication, comme quelques-uns commirent ce crime, pour lequel il y en eut vingt-trois mille qui furent frappés de mort en un seul jour. — Ne tentons point Jésus-Christ, comme le tentèrent quelques-uns d'eux, qui furent tués par les serpents. — Ne murmurez point, comme murmurèrent quelques-uns d'eux, qui furent frappés de mort par l'ange exterminateur. — Or, toutes ces choses qui leur arrivaient étaient des figures, et elles

---

XI.

Quo pacto intelligitur quinta petitio, Dimitte nobis debita nostra ?

Hic petimus, à labe peccati, quo nihil fœdius, nihil animæ pestilentius esse potest, clementer expurgari, et ea ipsa, quæ peccando contraximus, debita relaxari.

Ne verò frustranea sit precatio, animo in proximum perperàm affecto, illud addimus, nos vindictæ cupiditate ac simultate posita, cum proximis in gratiam rediisse, et cuivis ex animo noxam omnem condonasse. Hoc est enim, quod Christus alibi voluit, cùm diceret : *Dimittite et dimittemini.* Et iterum : *Si non dimiseritis hominibus, nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra.*

ont été écrites pour notre instruction, à nous autres qui nous trouvons à la fin des temps. »

3. *Lévitique, XXVI, 14-19* : « Que si vous ne m'écoutez point, et que vous n'exécutiez point tous mes commandements; — si vous dédaignez de suivre mes lois, et que vous méprisiez mes ordonnances; si vous ne faites point ce que je vous ai prescrit, et que vous rendiez mon alliance vaine, — voici la manière dont j'en userai aussi envers vous : je vous punirai bientôt par l'indigence et par une ardeur qui vous dessèchera les yeux et vous consumera. Ce sera en vain que vous sèmerez vos grains, parce que vos ennemis les dévoreront. — Je vous regarderai d'un œil de courroux; vous tomberez devant vos ennemis, et vous serez assujettis à tous ceux qui vous haïssent; vous fuirez, sans que personne vous poursuive. — Que si, après cela même, vous n'obéissez pas, je vous châtierai encore sept fois davantage, à cause de vos péchés; — et je briserai la dureté de votre orgueil. Je ferai que le ciel soit pour vous comme de fer, et la terre d'airain, etc. »

4. *Nombres, V,* 6, 7, 20-22 : « Lorsqu'un homme ou une femme auront commis quelqu'un des péchés qui arrivent d'ordinaire aux hommes, et qu'ils auront violé par négligence le commandement du Seigneur, et seront tombés en faute; ils confesseront leur péché. — Mais si vous vous êtes retirée de votre mari, et que vous vous soyez souillée en vous approchant d'un autre homme; — ces malédictions tomberont sur vous : Que le Seigneur vous rende un objet de malédiction et un exemple pour tout son peuple, qu'il fasse pourrir votre cuisse, que votre ventre s'enfle, et qu'il crève enfin. Que ces eaux de malédiction entrent dans votre ventre, et qu'étant devenue toute enflée, votre cuisse se pourrisse. »

5. *Exode, XXXII,* 27, 28, 29, 33, 34 : « Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Que chaque homme mette son épée à son côté (dit Moïse aux fils de Lévi, lorsque les israélites adoraient le veau d'or), et que chacun tue son frère, son ami, et celui qui lui est le plus proche. — Et les enfants de Lévi firent ce que Moïse leur avait commandé; il y eut environ vingt-trois mille hommes de tués en ce jour-là. — J'effacerai de mon livre celui qui aura péché contre moi (dit le Seigneur), — et au jour de la vengeance, je visiterai ce péché qu'ils ont commis. »

6. Luc, VII, 47 : « Beaucoup de péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé. »

7. *Tobie, XII,* 10 : « Ceux qui commettent le péché et l'iniquité sont ennemis de leurs âmes. »

8. *Sagesse, XVI,* 14 : « L'homme par sa malice tue son âme. »

9. *Psaume L,* 3, 4, 9, 11 : « Et effacez mon iniquité selon la multitude de vos bontés. — Lavez-moi de plus en plus de mon iniquité, et purifiez-moi de mon péché. — Vous m'arroserez avec l'hysope, et je serai purifié; vous me laverez, et je deviendrai plus blanc que la neige. — Détournez votre face de dessus mes péchés, et effacez toutes mes iniquités. »

10. *Romains, XII,* 17, 19, 21 : « Ne rendez à personne le mal pour le mal. — Ne vous vengez point vous-mêmes, mes très-chers frères, mais donnez lieu à la colère; car il est écrit : C'est à moi que la vengeance est réservée, et c'est moi qui l'exercerai, dit le Seigneur. — Ne vous laissez point vaincre par le mal, mais travaillez à vaincre le mal à force de bien. »

11. *Colossiens, III,* 8, 12, 13 : « Maintenant, quittez aussi vous-mêmes tous ces péchés, la colère, l'aigreur, etc. — Revêtez-vous donc, comme élus de Dieu, saints et bien-aimés, de tendresse et d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de modestie, de patience; — vous supportant les uns les autres, chacun remettant à son frère tous les sujets de plainte qu'il pourrait avoir contre lui, et vous entre-pardonnant comme le Seigneur vous a pardonné. »

12. Luc, XXIII, 34 : « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. »

13. *Actes, VII,* 59 : « Seigneur, ne leur imputez pas ce péché. »

14. Marc, XI, 25, 26 : « Et lorsque vous vous présenterez pour prier, si vous avez quelque chose contre quelqu'un, pardonnez-lui, afin que votre Père qui est dans le ciel vous pardonne aussi vos offenses. — Que si vous ne pardonnez point, votre Père qui est dans le ciel ne vous pardonnera point non plus vos péchés. »

15. *Ephésiens, IV,* 32 : « Soyez bons les uns envers les autres, pleins de compassion et de tendresse, vous pardonnant mutuellement, comme Dieu aussi vous a pardonné en Jésus-Christ. »

16. Luc, VI, 37 : « Remettez, et on vous remettra. »

17. Matthieu, VI, 14, 15 : « Si vous pardonnez aux hommes leurs fautes, votre Père céleste vous pardonnera aussi les vôtres; — mais si vous ne pardonnez point aux hommes, votre Père ne vous pardonnera point non plus vos offenses. »

18. Matthieu, XVIII, 34, 35, 21, 22 : « Son maître tout en

colère le livra entre les mains des bourreaux, jusqu'à ce qu'il eût payé tout ce qu'il devait. — C'est ainsi que vous traitera mon Père qui est dans le ciel, si chacun de vous ne pardonne à son frère du fond du cœur. » *Et un peu auparavant :* « — Alors Pierre s'approchant de Jésus, lui dit : Seigneur, combien de fois pardonnerai-je à mon frère, lorsqu'il aura péché contre moi? Sera-ce jusqu'à sept fois? — Jésus lui répondit : Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois; mais jusqu'à septante fois sept fois. »

19. *Ecclésiastique, XXVIII, I,* 6 : « Celui qui veut se venger rencontrera la vengeance du Seigneur, et Dieu tiendra en réserve ses péchés. — Pardonnez à votre prochain le mal qu'il vous a fait, et vos péchés vous seront remis quand vous en demanderez pardon. — L'homme garde sa colère contre un homme, et il ose demander à Dieu qu'il le guérisse? — Il n'a point de compassion de son semblable, et il demande le pardon de ses péchés? — Lui qui n'est que chair garde sa colère, et il demande à Dieu miséricorde? Qui pourra lui obtenir le pardon de ses péchés? — Souvenez-vous de votre dernier jour, et cessez de nourrir de l'inimitié contre personne. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

S. Augustin, *Enchirid. ad Laurent.*, c. 74 : « Quiconque ne pardonne pas du fond du cœur à celui qui lui demande pardon et qui se repent de sa faute, ne doit point s'attendre à ce que Dieu lui pardonne à lui-même ses péchés : car la vérité ne saurait mentir, et c'est elle qui a dit : *Si vous ne pardonnez pas aux hommes leurs offenses, votre Père ne vous pardonnera pas non plus vos péchés.* Celui qu'un pareil coup de tonnerre ne saurait réveiller, ne dort pas simplement, mais il est mort. »

Question XII.

Que renferme la sixième demande, *Ne nous laissez pas succomber à la tentation ?*

Comme ici-bas la vie présente n'est qu'un combat continuel, une lutte de chaque jour contre les diverses tentations, un perpétuel conflit avec le monde, la chair et le démon, nous implorons avec une pieuse sollicitude le secours divin, pour qu'au lieu de succomber sous les attaques de ces terribles ennemis, et d'encourir par là notre damnation, nous résistions avec courage aux efforts de Satan, nous triomphions du monde, nous domptions

notre chair, et comme d'invincibles soldats de Jésus-Christ, nous soyons couronnés après la victoire. *Car, il n'y aura de couronnés,* dit l'Apôtre, *que ceux qui auront vaillamment combattu* (*II Tim.,* II, 5). (XII).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. Job, VII, 1 : « La vie de l'homme sur la terre est un combat continuel. »

2. *Judith, VIII,* 21-27 : « Qu'ils se souviennent que nos pères ont été tentés, afin que l'on connût s'ils servaient Dieu véritablement. — Ils doivent se souvenir qu'Abraham notre père a été tenté, et qu'ayant été éprouvé par beaucoup de peines et d'afflictions, il est devenu l'ami de Dieu. — C'est ainsi qu'Isaac, Jacob, Moïse et tous ceux qui ont plu à Dieu, ont passé par plusieurs afflictions, et sont toujours demeurés fidèles. — Pour ceux qui n'ont pas reçu ces épreuves dans la crainte du Seigneur, qui ont témoigné leur impatience, et ont irrité le Seigneur par leurs reproches et leurs murmures, ils ont été exterminés par l'ange exterminateur et ont péri par les serpents. — C'est pourquoi ne témoignons pas tant d'impatience dans ces maux que nous souffrons ; — mais considérons que ces supplices mêmes sont moindres que nos péchés ; croyons que ces fléaux dont Dieu nous châtie comme ses serviteurs, nous sont envoyés pour nous corriger, et non pour nous perdre. »

3. Tobie, III, 21, 22 : « Quiconque (dit Sara), vous rend le culte qui vous est dû, se tient assuré que, si vous l'éprouvez pendant sa vie, il sera enfin couronné ; si vous l'affligez, il sera délivré ; et si vous le châtiez, il pourra obtenir miséricorde. — Car, vous ne prenez point plaisir à ce qui nous afflige ; mais après la tempête vous rendez le calme, et après les larmes et les soupirs vous nous comblez de joie. »

4. Tobie, XII, 13 : « Raphaël dit à Tobie : Parce que vous étiez agréable à Dieu, il a été nécessaire que la tentation vous éprouvât. »

XII.

Quid continet sexta petitio, Ne nos inducas in tentationem?

Quoniam præsens hæc vita perinde ac militia est super terram, dum variis tentationibus semper impugnamur, graviterque cum mundo, carne et Satana confligamur, idcircò piè solliciti divinam opem imploramus, ne hujusmodi adversariorum impugnationibus succumbamus, atque succumbendo damnemur, sed ut in hac perpetua pugna durantes, Deique dextera nitentes, potestati Satanæ resistamus fortiter, contemnamus mundum, castigemus carnem, atque ita velut invicti milites Christi, post victoriam coronemur. *Neque enim coronabitur,* Apostolo teste, *nisi qui legitimè certaverit.*

5. MATTHIEU, IV, 1 : « Jésus fut conduit dans le désert par l'esprit pour être tenté par le démon. »

6. *Ibidem, XXVI, 41* : « Veillez et priez, afin que vous n'entriez point en tentation. »

7. *Hébreux, II, 18* : « C'est des souffrances mêmes par lesquelles il a été tenté, qu'il tire la vertu de secourir ceux qui sont aussi tentés. »

8. *II Thessaloniciens, III, 3* : « Mais Dieu est fidèle; il vous affermira et vous préservera du malin esprit. »

9. I JEAN, II, 14-17 : « Je vous écris, jeunes gens, parce que vous êtes forts, que la parole de Dieu demeure en vous, et que vous avez vaincu le malin *esprit*. — N'aimez point le monde, ni ce qui est dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, l'amour du Père n'est point en lui. — Car, tout ce qui est dans le monde est, ou concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie; ce qui ne vient point du Père, mais du monde. — Or, le monde passe, et la concupiscence du monde passe avec lui. Mais celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement. »

10. *Ibidem, V, 4* : « Tous ceux qui sont nés de Dieu sont victorieux du monde; et cette victoire par laquelle le monde est vaincu est notre foi. »

11. MATTHIEU, XVI, 24 : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa croix, et qu'il me suive. »

12. *I Corinthiens, IX*, 27, 25 : « Je châtie mon corps et je le réduis en servitude. — Tous les athlètes gardent en toutes choses une exacte tempérance. »

13. *Ibidem, X*, 12, 13 : « Que celui qui croit être debout, prenne bien garde de tomber. — Vous n'avez eu encore que des tentations humaines et ordinaires. Dieu est fidèle, et il ne permettra pas que vous soyez tentés au-dessus de vos forces; mais il vous fera tirer avantage de la tentation même, en vous donnant les moyens d'y résister (1). »

14. JACQUES, IV, 4 : « Ne savez-vous pas que l'amour de ce monde est une inimitié contre Dieu, et que par conséquent celui qui voudra être ami de ce monde, se rend ennemi de Dieu. »

(1) La traduction de Sacy ou de Mons, que je m'étonne de voir reproduite sans variantes par des interprètes catholiques même de nos jours, rend ainsi ces derniers mots : *Afin que vous puissiez persévérer.* Tournely (*Tract. de gratiâ*) fait bien voir que ce n'est pas là du tout le sens de ces paroles de l'Apôtre; *sustinere*, en grec ὑπενεγκεῖν, n'a jamais voulu dire persévérer.

15. Jacques, I, 12, 15 : « Heureux donc celui qui souffre patiemment les tentations, parce que, lorsque sa vertu aura été éprouvée, il recevra la couronne de vie que Dieu a promise à ceux qui l'aiment. — Que nul ne dise, lorsqu'il est tenté, que c'est Dieu qui le tente ; car Dieu est incapable de tenter et de pousser personne au mal ; — mais chacun est tenté par sa propre concupiscence, qui l'emporte et qui l'attire ; — ensuite, quand la concupiscence a conçu, elle enfante le péché, et le péché étant accompli, engendre la mort. »

16. I Pierre, V, 8, 9, 10 : « Le démon, votre ennemi, tourne autour de vous comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer ; — résistez-lui donc en demeurant fermes dans la foi. — Le Dieu de toute grâce, après que vous aurez souffert un peu de temps, vous affermira et vous établira comme sur un solide fondement. »

17. II Pierre, II, 9 : « Le Seigneur sait délivrer ceux qui le craignent des maux par lesquels ils sont éprouvés. »

18. *Ephésiens, VI, 11-13* : « Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir vous défendre des embuches et des artifices du diable. — Car nous avons à combattre, non contre des hommes de chair et de sang, mais contre les principautés et les puissances infernales, contre les princes du monde, c'est-à-dire de ce siècle ténébreux, contre les esprits de malice répandus dans l'air. — C'est pourquoi prenez toutes les armes de Dieu, afin que vous puissiez résister au jour mauvais, et demeurer fermes, etc. »

19. *Colossiens, III,* 5 : « Faites donc mourir les membres de l'homme terrestre — qui est en vous, la fornication, l'impureté, les abominations, les mauvais désirs. »

20. *Apocalypse, II,* 7, 10, 11, 17, 26 : « Je donnerai au victorieux à manger du fruit de l'arbre de vie, qui est au milieu du paradis de mon Dieu. — Soyez fidèle jusqu'à la mort, et je vous donnerai la couronne de vie. — Celui qui sera victorieux, ne recevra point d'atteinte de la seconde mort. — Je donnerai au victorieux la manne cachée. — Quiconque aura vaincu et aura persévéré jusqu'à la fin dans mes œuvres, je lui donnerai puissance sur les nations, etc. »

21. *II Timothée, IV,* 7, 8 : « J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi. — Il me reste à attendre la couronne de justice qui m'est réservée, et que le Seigneur, comme un juste juge, me rendra en ce jour, non-seulement à moi, mais encore à tous ceux qui aiment son avènement. »

22. *II Timothée, II*, 3, 5 : « Travaillez comme un bon soldat de Jésus-Christ. — Celui qui est enrôlé au service de Dieu ne s'embarrasse point dans les affaires séculières, pour ne s'occuper que de plaire à celui à qui il s'est donné. »

Question XIII.

Que renferme la septième et dernière demande, *Délivrez-nous du mal?*

Nous finissons par prier Dieu de ne pas permettre que, succombant aux diverses afflictions par lesquelles sont éprouvés dans ce monde même les gens de bien, nous nous perdions et nous nous damnions avec les impies, mais de nous en délivrer plutôt par sa bonté, autant que cela pourra contribuer à notre salut, et de nous préserver miséricordieusement, dans cette vie comme dans l'autre, de tous les maux, soit de l'âme, soit du corps. Car il a fait lui-même cette promesse : *Invoquez-moi au jour de l'affliction; je vous en délivrerai, et vous aurez lieu de m'honorer.*

Enfin, nous terminons toute cette prière par ce simple mot, *Amen*, pour montrer la confiance que nous avons d'obtenir ce que nous demandons, tant à cause de la promesse de Jésus-Christ qui ne saurait nous tromper : *Demandez*, a-t-il dit, *et il vous sera donné;* qu'à cause de la bonté immense du Père pour nous, et de son penchant à nous faire miséricorde ; ce qui a fait dire à saint Jean : *Il nous exauce en tout ce que nous lui demandons qui se trouve conforme à sa volonté* (XIII).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *III Rois, VIII*, 33-35 : « Lorsque votre peuple d'Israël fuira devant ses ennemis pour avoir péché contre vous, et que faisant pénitence, et rendant gloire à votre nom, ils viendront vous prier,

---

XIII.

Quid est in septima et postrema petitione, Libera nos à malo?

Precamur ad extremum, ut hujus sæculi calamitatibus, quibus exercentur etiam pii, non sinat nos Deus perdi, et everti cum impiis, sed ut benignitate sua nos liberet, quatenus saluti nostræ congruit, atque ab omni malo cùm corporis, tùm animæ, sive in hac vita, sive in futura propitius tueatur. Nam et ipse promisit : *Invoca me in die tribulationis, eruam te, et honorificabis me.*

Demum totam precationem hac una voce *Amen* claudimus, ut nostram in orando simul et impetrando fiduciam comprobemus, tum propter Christi, qui non fallit, promissionem : *Petite*, inquit, *et dabitur vobis;* tum propter Patris erga nos immensam clementiam et propensam in omnes misericordiam, ut hinc Joannes dixerit : *Quodcumque petierimus secundùm voluntatem ejus, audit nos.*

et qu'ils imploreront votre miséricorde dans cette maison, — exaucez-les du haut du ciel, et pardonnez le péché de votre peuple, et ramenez-les en la terre que vous avez donnée à leurs pères. — Lorsque le ciel sera fermé, et qu'il n'en tombera pas de pluie à cause de leurs péchés, etc... Telle fut la prière de Salomon. »

2. *Proverbes, X*, 25, 28-30 : « Le méchant disparaîtra comme une tempête qui passe; mais le juste sera comme un fondement éternel. — L'attente des justes, c'est la joie; mais l'espérance des méchants périra. — La voie du Seigneur est la force du simple; mais ceux qui font le mal sont dans l'effroi. — Le juste ne sera jamais ébranlé; mais les méchants n'habiteront point la terre. »

3. *Ecclésiastique, XXIII*, 5-6 : « Que je ne tombe pas devant ceux qui me haïssent, et que je ne sois pas exposé aux insultes de mon ennemi. — Seigneur, qui êtes mon père et le Dieu de ma vie, ne m'abandonnez pas à leur mauvaise volonté. — Ne me donnez pas des yeux altiers, et détournez de moi toute cupidité. — Eloignez de moi l'intempérance de la bouche; que la passion de l'impureté ne s'empare pas de moi, et ne m'abandonnez pas aux excès d'une âme qui n'a plus de honte ni de retenue. »

4. Jérémie, II, 14, 15, 17 : « Israël est-il un esclave ou un enfant d'esclave? Pourquoi donc a-t-il été exposé en proie? — Des lions se sont jetés sur lui en rugissant; ils l'ont attaqué avec de grands cris; sa terre a été réduite en un désert, ses villes ont été brûlées, et il n'y a plus personne qui y demeure. — Et d'où cela vous est-il arrivé, sinon de ce que vous avez abandonné le Seigneur votre Dieu, lorsqu'il vous conduisait lui-même dans votre chemin? »

5. Tobie, I, 21-25 : « Le roi Sennachérib, étant en colère contre les enfants d'Israël, en fit périr plusieurs, et Tobie prenait soin d'ensevelir leurs corps. — Cette action ayant été rapportée au roi, il commanda qu'on le tuât, et lui ôta tout son bien. — Mais Tobie étant dépouillé de tout, s'enfuit avec son fils et sa femme; et il trouva moyen de se cacher, parce qu'il était aimé de plusieurs. — Quarante-cinq jours après, le roi fut tué par deux de ses fils. — Et Tobie revint dans sa maison, et on lui rendit tout son bien. »

6. Tobie, II, 10-18 : « Il arriva un jour que, s'étant fatigué à ensevelir les morts, il revint en sa maison. S'étant couché au pied d'une muraille, il s'endormit. — Et pendant qu'il dormait, il tomba d'un nid d'hirondelles de la fiente chaude sur ses yeux, ce qui le rendit aveugle. — Dieu permit que cette épreuve lui

arrivât, afin que sa patience servît d'exemple à la postérité, comme celle du saint homme Job : — Car ayant toujours craint Dieu dès son enfance, et ayant gardé ses commandements, il ne s'attrista point contre Dieu de ce qu'il l'avait affligé par cet aveuglement ; — mais il demeura immobile dans la crainte du Seigneur, rendant grâces à Dieu tous les jours de sa vie. — Comme des rois insultaient au bienheureux Job, ainsi ses parents et ses alliés se raillaient de sa manière de vie, en lui disant : — Où est votre espérance, pour laquelle vous faisiez tant d'aumônes et vous ensevelissiez les morts ? — Mais Tobie les reprenant, leur disait : Ne parlez pas de la sorte ; — car nous sommes enfants des saints, et nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne violent jamais la fidélité qu'ils lui ont promise. »

7. *Ecclésiastique, XXVII*, 1, 4, 6 : « La pauvreté en a fait tomber plusieurs dans le péché. — Si vous ne vous tenez fortement attaché à la crainte du Seigneur, votre maison sera bientôt renversée. — La fournaise éprouve les vases du potier, et l'affliction éprouve les hommes justes. »

8. *Apocalypse, III*, 10, 11 : « Parce que vous avez la patience prescrite par ma parole ; je vous garderai aussi de l'heure de la tentation qui viendra dans tout l'univers pour éprouver ceux qui habitent sur la terre. — Je viendrai bientôt ; conservez ce que vous avez, de peur qu'un autre ne prenne votre couronne. »

9. *Psaume XXIV*, 15-22 : « Mes yeux sont toujours tournés vers le Seigneur, parce que c'est lui qui retirera mes pieds du piége. — Jetez vos regards sur moi, et ayez compassion de moi, car je suis seul et pauvre. — Les afflictions se sont multipliées au fond de mon cœur, délivrez-moi des nécessités où je suis réduit. — Regardez l'état humilié et pénible où je me trouve, et remettez-moi tous mes péchés. — Jetez les yeux sur mes ennemis, combien est grande leur multitude, et combien est injuste la haine qu'ils me portent. — Gardez mon âme et délivrez-moi ; ne permettez pas que je rougisse d'avoir espéré en vous. — Les innocents et ceux qui ont le cœur droit sont demeurés attachés à moi, parce que je vous ai attendu avec patience. — O Dieu ! délivrez Israël de tant de sujets d'affliction. »

10. *Psaume XXX*, 2, 5, 8, 9, 16, 17 : « Rendez votre oreille attentive à mes prières, hâtez-vous de me retirer. — Vous me tirerez de ce piége que *mes ennemis* m'ont tendu, parce que vous êtes mon protecteur. — Vous avez sauvé mon âme des nécessités, — et vous ne m'avez point livré entre les mains de l'ennemi ;

vous avez mis mes pieds dans un lieu spacieux. — Arrachez-moi des mains de mes ennemis et de mes persécuteurs. — Répandez sur votre serviteur la lumière de votre visage, sauvez-moi selon votre miséricorde. »

11. *Psaume XXXIII*, 5, 7, 8, 18-23 : « J'ai cherché le Seigneur, et il m'a exaucé; il m'a tiré de toutes mes peines. — Ce pauvre a crié, et le Seigneur l'a exaucé, et l'a sauvé de toutes ses afflictions. — L'ange du Seigneur se tiendra à côté de ceux qui le craignent, et les délivrera. — Les justes ont crié, et le Seigneur les a exaucés, et il les a délivrés de toutes leurs peines. — Le Seigneur est proche de ceux dont le cœur est affligé, et il sauvera les humbles d'esprit. — Les justes sont exposés à beaucoup d'afflictions, et le Seigneur les délivrera de toutes ces peines. — Le Seigneur garde tous leurs os, un seul de leurs os ne pourra être brisé. — L'iniquité tuera l'impie, et ceux qui prennent le juste en haine seront détruits. — Le Seigneur rachètera les âmes de ses serviteurs, et aucun de ceux qui mettent en lui leur espérance ne périra. »

12. *II Corinthiens, I*, 20 : « C'est par lui aussi que toutes les promesses s'accomplissent à l'honneur de Dieu et à notre gloire. »

13. Luc, XI, 9 : « Demandez, et on vous accordera. »

14. Jean, XVI, 24 : « Demandez, et vous recevrez, afin que votre joie soit parfaite. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Ambroise, *in Ps. XL super ea verba, Fiat, fiat* : « Il y a en hébreu : *Amen, amen*; comme nous l'ont affirmé ceux qui ont lu ce livre écrit dans la langue sainte. Le grec a mis à la place : γένοιτο, γένοιτο; ce qui veut dire : *qu'il en soit ainsi, qu'il en soit ainsi*. Cette locution peut être diversement interprétée, selon qu'elle exprime un ordre, ou bien une prière, ou enfin une affirmation. Elle exprime un ordre, lorsqu'un supérieur s'en sert pour dicter à son subordonné ce qu'il a à faire ou à suivre. Elle peut aussi exprimer une prière, comme dans ces mots : *Fiat voluntas tua*. Car celui qui dit à Dieu : que votre volonté soit faite, ne lui intime pas un ordre, mais lui adresse une prière. Enfin ce peut être une affirmation, comme lorsqu'un prophète, ou un pontife, ou un saint bénit le peuple, et que le peuple répond : *Amen*, ainsi soit-il. Car de même que lorsque le peuple répond *amen* à la bénédiction du prêtre, il ne fait que ratifier la prière

que le prêtre fait à Dieu de le bénir, de même il y a écrit à la fin des psaumes : *Fiat, fiat,* ce qui est la même chose que *amen, amen.* Que ce mot *amen* serve quelquefois à affirmer, c'est ce qui est évident par l'Evangile, où l'on voit Notre-Seigneur dire si fréquemment : *Amen dico vobis,* en vérité je vous le dis. Ce mot a plus de force encore, quand il est répété ; ce qu'il est plus ordinaire de trouver dans l'évangile de saint Jean, sans doute parce que cet apôtre s'est attaché surtout à nous entretenir des mystères les plus élevés et les plus profonds. Ce même mot sert aussi à marquer la fin d'un livre, comme dans les psaumes qui chez les Hébreux sont divisés en cinq parties. »

2. S. Jérôme, *in caput VI Matthæi :* « Ce mot *amen* est le sceau de l'oraison dominicale ; mot qu'Aquila entendait dans le sens de l'adverbe *fidèlement.* Nous, nous pouvons l'entendre dans le sens de la particule affirmative *oui,* ou *c'est vrai.* »

Question XIV.

Comment peut se résumer l'oraison dominicale ?

C'est une formule parfaite de prière, non-seulement pour obtenir les biens qu'on espère, mais aussi pour détourner les maux que l'on craint.

Parmi les biens, le premier à demander, c'est que notre Père céleste soit glorifié partout et toujours par chacune de ses créatures ; le second, c'est que nous entrions nous-mêmes en participation de son royaume ; le troisième, c'est que nous ne manquions d'aucun des moyens nécessaires pour parvenir au royaume de Dieu. Or, ces moyens se réduisent, par rapport à l'âme, à nous conformer à la volonté de Dieu, et par rapport au corps, à avoir les choses indispensables à la vie.

Ce qui vient ensuite jusqu'à la fin de la prière entière, exprime le désir d'obtenir de la grâce et du secours de Dieu, ou qu'il éloigne de nous les maux, tels que sont les péchés, qui corrompraient tout le bien qu'il peut y avoir en nous, et amèneraient tous les autres maux à leur suite, ou du moins qu'il les tempère de manière à ce que leur violence ne soit pas un obstacle à notre salut. De ce dernier genre sont les tentations de toute espèce auxquelles nous sommes exposés ici-bas, et les diverses afflictions, tant de la vie présente que de la vie future.

Ce qu'il nous resterait à dire de la prière trouvera sa place là où nous aurons à faire la division des bonnes œuvres, qui se

divisent, comme on le sait, en trois espèces, dont la prière est une des principales (XIV).

ARTICLE III. — DE LA SALUTATION ANGÉLIQUE.

Ce troisième et dernier article renfermera les cinq dernières questions du chapitre second.

Question XV.

Qu'est-ce qu'on appelle la salutation angélique?

C'est la salutation que nous adressons à la très-sainte Vierge, mère de Dieu, par ces paroles : « *Je vous salue, Marie, pleine de grâce; le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie entre toutes les femmes, et Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni. Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il* (XV).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. Luc, I, 28-35, 41-45 : « L'ange étant entré dans le lieu où elle était, lui dit : Je vous salue, ô pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre les femmes. — Mais elle, l'ayant entendu, fut troublée de ses paroles, et elle cherchait en elle-même quelle pouvait être cette salutation. — Et l'ange lui dit : Ne craignez point, Marie, car vous avez trouvé grâce devant Dieu; — Voilà que vous concevrez en votre sein, et vous enfanterez un fils, à qui vous donnerez le nom de Jésus. — Il sera grand,

---

XIV.

Quæ est summa orationis dominicæ?

Formulam absolutam continet non solùm orandi ac postulandi bona, verùm etiam deprecandi ac fugiendi mala quælibet.

Inter bona verò primum est illud expetendum, ut Pater cœlestis ab omnibus semper et ubique glorificetur : deinde verò ut illius regni participes efficiamur : tum ut ea nobis adminicula suppetant, quibus ad regnum Dei commodè pervenitur. Quale est ex parte quidem animæ nostræ, voluntati divinæ conformari, ex parte verò corporis victum habere necessarium.

Quæ autem secundo loco ad finem usque totius precationis adduntur, affectum exprimunt mala deprecantis, ut Dei gratiâ et virtute aut penitus illa removeantur, peccata nimirum bonorum omnium corruptelæ, et reliquorum lernæ malorum, aut eadem sic temperentur, ne suâ vi saluti consequendæ officere possint. Ejusmodi sunt variæ in hoc mundo tentationes, et quælibet cùm præsentis, tùm futuræ vitæ calamitates. Reliqua de oratione tractanda in eum reservabuntur locum qui bonorum operum genera triplicia declarabit.

XV.

Quæ salutatio dici Angelica solet?

Ea, quæ sanctissimæ Virgini Deique Matri his verbis defertur : Ave, Maria, gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui Jesus. Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, nunc, et in hora mortis nostræ. Amen.

et sera appelé le Fils du Très-Haut, et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père. Il régnera éternellement sur la maison de Jacob, — et son règne n'aura point de fin. — Alors Marie dit à l'ange : Comment cela se fera-t-il, car je ne connais point d'homme? — L'ange lui répondant, lui dit : Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre; c'est pourquoi le fruit saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu. — Dès qu'Elisabeth eut entendu la voix de Marie qui la saluait, son enfant tressaillit dans son sein; et Elisabeth fut remplie du Saint-Esprit; — et s'écriant à haute voix, elle dit: Vous êtes bénie entre les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni. — Et d'où me vient ce bonheur, que la mère de mon Seigneur vienne vers moi?—Car votre voix n'a pas plus tôt frappé mon oreille, lorsque vous m'avez saluée, que mon enfant a tressailli de joie dans mon sein. — Que vous êtes heureuse d'avoir cru, parce que les choses qui vous ont été dites de la part du Seigneur s'accompliront! »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Chrysostôme, *in Liturgiâ sive in Missâ suâ* : « Par les prières, Seigneur, de celle qui vous a mis au monde, c'est-à-dire de Marie toujours vierge, Mère de Dieu, de toutes les puissances célestes, de Jean-Baptiste votre illustre précurseur et prophète, des glorieux et saints apôtres, de saint Nicolas dont nous célébrons la mémoire, ayez pitié de nous et sauvez-nous. » Le diacre répète plusieurs fois : « Faisant mémoire de la très-sainte, très-pure, bénie entre toutes les femmes, notre glorieuse reine, Mère de Dieu et toujours vierge Marie, et de tous les saints, recommandons-nous les uns les autres à Jésus-Christ notre Dieu, et consacrons-lui notre vie entière. » On y lit encore : « Par les prières de votre très-sainte Mère, ô Dieu Sauveur, sauvez-nous. » On lit un peu plus loin : « Le Seigneur donnera sa parole aux hérauts de sa gloire afin qu'ils l'annoncent avec une grande force, par les prières de Marie, notre Dame, mère de Dieu et toujours vierge, de ce saint et glorieux apôtre et évangéliste. » Plus loin encore on ajoute : « Il est vraiment convenable et juste de vous glorifier, vous la bienheureuse et très-pure Mère de notre Dieu, etc. » Nous reproduirons ces paroles plus au long à la question XIX. « Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes, et béni est le fruit de vos entrailles, parce que vous avez mis au monde

le sauveur de nos âmes. » Plus loin encore : « Par l'intercession de l'immaculée mère de Dieu et toujours vierge notre Dame Marie, rendez-moi digne de recevoir sans crime votre don immaculé pour la rémission des péchés, etc. » On y lit enfin : « Dirigez notre voie, et confirmez-nous tous dans votre crainte, protégez notre vie, affermissez nos pas, par les prières et les supplications de la sainte Mère de Dieu et toujours vierge Marie, et de tous les saints (1). »

2. S. JACQUES apôtre et frère de Notre-Seigneur, ou la liturgie ou messe qui porte son nom (2) : « Faisant mémoire de la très-sainte, immaculée, très-glorieuse Mère de Dieu, et toujours vierge Marie notre Dame, avec tous les saints et justes, recommandons-nous les uns les autres à Jésus-Christ notre Dieu, et consacrons-lui notre vie entière. » Plus loin : « Faisons mémoire de la très-sainte, immaculée, très-glorieuse, bénie Mère de Dieu et toujours vierge Marie notre Dame, et de tous les saints et justes, afin que nous obtenions tous miséricorde par leurs prières et leurs intercessions. » Plus loin encore : « Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes, et béni est le fruit de vos entrailles, parce que vous avez mis au monde le sauveur de nos âmes. Il est convenable de vous dire vraiment heureuse, Mère de Dieu, toujours sainte, et pure sans aucune tache, Mère de notre Dieu, plus digne d'honneur que les chérubins, plus glorieuse que les séraphins, vous qui sans souillure avez mis au monde Dieu le Verbe, nous vous glorifions comme étant vraiment la Mère de Dieu. O pleine de grâce, toutes les créatures, le chœur des anges, le genre humain tout entier vous proclament bienheureuse, vous qui êtes le temple sanctifié, le paradis mystique, la gloire des vierges, vous dans le sein de laquelle Dieu a pris un corps et s'est fait petit enfant, lui notre Dieu qui est avant les siècles. Il a fait de votre sein son trône, et lui a conféré plus de gloire qu'au ciel même. A vous, ô pleine

(1) La liturgie qui porte le nom de saint Jean Chrysostôme est véritablement de ce saint docteur, comme le prouve Noël-Alexandre, *Hist. eccles., sæc. IV*, c. VI, art. XXIX. L'édition de M. Gaume, ou celle des Bénédictins, que M. Gaume a reproduite, présente quelques différences peu graves par rapport à quelques-unes des citations que nous venons de rapporter d'après Canisius. Voir S. *Joannis Chrysost. opera*, t. XII, p. 776 ou 1011, et suiv.

(2) C'est à faux que cette liturgie, quoique recommandable par son antiquité, porte le nom de l'apôtre saint Jacques, au moins dans son entier. Voir NOEL-ALEXANDRE, *Hist. eccles., sæc. I*, c. XII, art. III.

de grâce, toute créature adresse ses congratulations; gloire à vous. »

3. S. AUGUSTIN, *Serm. II de annuntiatione Dominicâ, qui est sermo XVIII de sanctis* (1) : « Un ange est descendu du ciel, envoyé par Dieu le Père pour préluder à notre rédemption, et pour saluer la bienheureuse Marie : *Je vous salue*, lui a-t-il dit, *pleine de grâce, le Seigneur est avec vous*. Marie a donc été remplie de grâce, et tenue quitte de la faute d'Eve. La malédiction portée contre Eve se change en bénédiction pour Marie : Je vous salue, lui dit l'ange, ô pleine de grâce, le Seigneur est avec vous. Il est avec vous dans votre cœur, avec vous dans votre lait virginal, avec vous dans votre sein, avec vous dans l'appui qu'il vous prête. Félicitez-vous, Vierge bienheureuse; le Christ, venu du ciel où il a son trône, s'incarne dans votre sein; il daigne descendre du sein du Père dans les entrailles d'une telle mère. Vous êtes bénie entre toutes les femmes, ajoute-t-il, vous qui avez enfanté la vie pour les hommes et pour les femmes. La mère du genre humain a apporté des châtiments au monde; la Mère de notre Dieu a apporté au monde le salut. Eve est la cause de nos péchés; Marie est la cause de nos mérites. Eve a causé notre mort; Marie a causé notre vie. La première nous a blessés; la seconde nous a guéris. La désobéissance a fait place à l'obéissance, et l'infidélité a fait place à la foi... O bienheureuse Marie, le monde entier réduit en servitude vous demande sa délivrance; il vous a faite la caution de sa foi auprès de Dieu. Ne tardez pas, ô Vierge, hâtez-vous de répondre au messager céleste, et consentez à avoir un fils; donnez votre parole de consentement, et devenez féconde. *Voici*, dit-elle, *la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole*. Aussitôt le céleste messager s'en retourne, et le Christ entre dans le lit virginal qui lui est préparé. Elle devient tout d'un coup enceinte de son Dieu, et dans tous les siècles elle sera proclamée bienheureuse. Qu'y a-t-il d'étonnant s'il naît sans souillure, celui qui est conçu de l'Esprit-Saint? Il ne convenait pas en effet, que celui qui nous apportait le salut enlevât à sa mère le privilége de sa chasteté. Celui que la terre, la mer et le ciel ne suffisent pas pour contenir, se renferme dans les mesquines proportions des membres d'un enfant à peine formé. C'est là ce nouveau prodige, annoncé à l'avance par le prophète Jérémie (JÉRÉM., XXXI, 22) : *Le Seigneur,*

(1) Ce sermon se compose en partie d'un fragment d'Eusèbe d'Emèse, en partie d'un autre fragment du sermon CXXXVII de saint Augustin, *de tempore*. Voir NOEL-ALEXANDRE.

dit ce prophète, *fera paraître un nouveau prodige sur la terre, une femme environnera un homme.* O femme bénie par-dessus toutes les femmes, qui n'a point connu d'homme, et qui a environné un homme des contours de son sein! Marie environne un homme, en ajoutant foi aux paroles de l'ange, comme Eve avait perdu un homme en ajoutant foi aux paroles du serpent. O bienheureuse Marie, qui pourra dignement vous rendre grâces et célébrer vos louanges, vous qui par votre consentement d'un genre nouveau avez sauvé le monde de sa perte? Par quels éloges le genre humain pourra-t-il s'acquitter envers une telle bienfaitrice, dont la médiation toute seule lui a rendu ses premiers droits? Acceptez nos actions de grâces, quelque pâles qu'elles soient, quelque disproportionnées qu'elles paraissent à vos mérites; et après avoir exaucé nos vœux, plaidez en priant pour nous le pardon de nos péchés. Permettez à nos prières de pénétrer jusqu'à vous, et procurez-nous, en nous réconciliant, le remède à tous nos maux. Rendez pardonnables nos fautes, en vous chargeant de notre défense; obtenez-nous ce que nous demandons avec une vive foi. Acceptez ce que nous vous offrons, rendez-nous ce que nous demandons, préservez-nous de ce que nous avons à redouter : car vous êtes l'unique espérance des pécheurs; c'est de votre médiation que nous attendons le pardon de nos péchés; en vous, ô bienheureuse Vierge, est tout notre espoir pour les récompenses à venir. Sainte Marie, venez au secours de notre misère; aidez notre faiblesse; consolez notre affliction, etc. (Voir plus bas, question XIX.) Prêtez une oreille favorable à nos vœux, et faites-nous obtenir à chacun l'objet de notre prière. Ne vous lassez pas d'intercéder pour le peuple de Dieu, Vierge bénie, qui avez mérité de porter dans votre sein le Sauveur du monde. »

4. S. Ambroise, *in cap. I Lucæ* : « Marie s'étonnait de s'entendre adresser des paroles de bénédiction si nouvelles, et dont aucun exemple n'avait encore été donné ou consigné dans l'histoire. A Marie seule était réservée une salutation semblable. Marie est appelée à bon droit seule pleine de grâce, parce qu'elle seule en a obtenu une si singulière, que nulle autre créature n'a jamais mérité d'en avoir une semblable, qui est d'être remplie de l'auteur même de la grâce. Ne soyons point étonnés, si le Seigneur, dans le dessein où il était de racheter le monde, a commencé par sa mère cette œuvre divine, afin que celle dont l'entremise était invoquée pour le salut de tous, recueillît la première les fruits de salut qu'elle allait nous procurer par son fils.

Elle a mérité de s'entendre dire : Bienheureuse êtes-vous d'avoir cru. Bienheureuse, en effet, celle dont la vertu a surpassé celle d'un prêtre jusque-là sans reproche devant Dieu ; la défiance conçue par un prêtre à l'égard des paroles d'un ange a été confondue par la foi pleine de simplicité d'une vierge. »

5. S. Pierre-Chrysologue, archevêque de Ravenne, *Serm.* 140 *et sequentibus*, s'attache à expliquer l'évangile de la fête de l'Annonciation, et dit là-dessus entre autres choses, serm. 140 : « La femme, qui auparavant était mère des mourants par un effet de notre nature, est devenue mère des vivants par l'effet de la grâce. Celui-là ignore bien ce qu'est Dieu, qui n'est pas saisi d'admiration à la vue du contrat qu'il consent à passer avec cette vierge : le ciel est dans l'étonnement, les anges tremblent en sa présence, toutes les créatures se taisent devant lui, la nature entière ne saurait soutenir son regard, et une jeune vierge reçoit ce grand Dieu dans son sein, et en retour de l'hospitalité qu'elle lui donne, elle obtient de lui la paix pour la terre, la gloire pour le ciel, le salut pour ceux qui en avaient perdu l'espérance, la vie pour les morts, et pour les choses terrestres une parenté avec les choses célestes, l'union enfin de notre chair avec Dieu lui-même, et elle réalise ainsi cette parole du Prophète (psaume CXXVI, 3) : *Ecce hæreditas Domini, filii merces fructus ventris* (1). »

Le même, serm. 142 : « L'ange traite avec Marie l'affaire de notre salut, comme un autre avait traité avec Eve l'affaire de notre perte. Le nom même de cette vierge annonçait d'avance ce qu'elle serait un jour ; car ce mot *Marie*, qui vient de l'hébreu, signifie maîtresse. »

Serm. 143 : « *Je vous salue, pleine de grâce.* Aux autres la grâce a été donnée par parties ; à Marie la plénitude de la grâce s'est donnée tout entière. L'Evangéliste a dit (Joan., I, 6) : *Nous avons tous reçu de sa plénitude.* Vierge vraiment bénie, qui s'est montrée plus grande que le ciel, plus forte que la terre, plus vaste que l'univers ; car son sein tout seul a contenu celui que le monde entier ne saurait contenir. Elle a porté le Dieu qui porte le monde ; elle a enfanté son père ; elle a nourri celui qui nourrit tous les êtres vivants. »

6. S. Bernard, *Hom. III de laudibus virginis matris, super evangelium, Missus est angelus Gabriel,* entreprend aussi l'expli-

(1) Ce verset ainsi appliqué nous paraît intraduisible.

cation de la salutation angélique, et il dit entre autres choses remarquables : « Nous lisons bien dans les Actes des apôtres (*Act.*, *VI*, 8) que saint Etienne était rempli de grâce, et que les apôtres étaient remplis du Saint-Esprit; mais les uns et les autres l'ont été bien différemment de Marie. Car, ni la plénitude de la divinité n'a habité corporellement dans le premier, comme elle a habité dans Marie, ni les seconds n'ont conçu de l'Esprit-Saint, comme Marie a conçu de lui. Devons-nous nous étonner de ce qu'elle était pleine de grâce, puisque le Seigneur était avec elle? Dieu a envoyé son messager à cette vierge, parce qu'elle avait gagné son amour, qu'il se l'était choisie, et qu'il s'était épris d'amour pour sa beauté. Et ce n'était pas sans raison; car, elle avait fait tout ce que lui avait marqué long-temps d'avance David, son père, par ces paroles : *Ecoutez, ma fille, et voyez, prêtez votre oreille, oubliez votre peuple et la maison de votre père. Et,* si vous faites cela, *le roi concevra de l'amour pour votre beauté.* Elle a prêté l'oreille à l'obéissance, elle a incliné son cœur vers les sages avis, elle a oublié son peuple et la maison de son père; car elle n'a songé ni à accroître son peuple par une nombreuse lignée, ni à laisser un héritier à la maison de son père; mais quelque honneur qu'elle eût pu acquérir parmi son peuple, quelque héritage qu'elle eût pu espérer de la maison de son père, elle a regardé tout cela comme une vile ordure, afin de gagner Jésus-Christ (*Philip.*, *III*, 8). Et elle ne s'est point trompée dans son attente, puisqu'elle s'est acquis le Christ pour fils, et qu'elle a conservé intacte sa pureté virginale. Elle est donc véritablement pleine de grâce, puisque, tout en conservant la grâce de la virginité, elle a acquis par surcroît la gloire de la fécondité. L'ange ne dit pas, le Seigneur est en vous; mais, le Seigneur est avec vous. En effet, Dieu qui est également tout entier partout par la simplicité de son essence, est néanmoins dans les créatures raisonnables d'une manière plus particulière que dans les autres, et dans les bons plus particulièrement que dans les méchants par la vertu qu'il exerce dans les premiers. Il n'est pas certainement dans les créatures privées de raison de manière à être contenu par elles. Quant à celles qui sont douées de raison, toutes le contiennent sans doute dans leur intelligence; mais il n'y a que les bons qui le contiennent dans leur amour. Il n'y a donc que ces derniers en qui il soit de telle manière, qu'il soit en même temps avec eux par l'accord des volontés. Que si cela est vrai de tous les saints, on doit l'affirmer spécialement de Marie, qui était dans

un tel accord avec Dieu, qu'elle unit avec lui non-seulement sa volonté, mais jusqu'à sa chair, au point de ne faire de sa substance et de celle de son Dieu qu'un seul et même Christ : Christ qui par conséquent n'est ni tout entier de la substance de Dieu, ni tout entier de la substance de la vierge, et qui cependant est tout entier Fils de Dieu, et tout entier fils de la vierge, et qui ne fait pas deux fils, mais un seul Fils. Et non-seulement le Seigneur qui est avec vous, c'est le Fils que vous revêtez de votre chair, mais c'est aussi l'Esprit-Saint, de qui vous concevez ce Fils, et c'est aussi le Père, qui a engendré ce même Fils que vous concevez. Ce n'est pas parce que vous êtes bénie, que le fruit de vos entrailles est béni ; mais vous êtes bénie, parce qu'il vous a prévenue de bénédictions et de douceurs. Il est vraiment béni ce fruit de vos entrailles, en qui sont bénies toutes les nations, et de la plénitude duquel vous avez reçu comme les autres tout ce que vous avez, mais avec une tout autre abondance. Il est béni pour le parfum de ses vertus; il est béni pour le miel qui découle de ses lèvres; il est béni pour toutes les grâces répandues dans sa personne. C'est par l'effet de sa bénédiction que vous êtes bénie entre toutes les femmes; autrement, un mauvais arbre ne pourrait jamais produire un bon fruit. Vous êtes bénie, dis-je, entre toutes les femmes, vous qui avez échappé à cette malédiction générale, exprimée par ces paroles : *Vous enfanterez des enfants dans la douleur* (*Gen., III*, 16), et en même temps à cette malédiction spéciale : *Maudite la femme qui demeure stérile au milieu d'Israël;* et vous avez obtenu cette bénédiction singulière, de n'être ni frappée de stérilité, ni condamnée à enfanter dans la douleur. O Vierge prudente, ô Vierge pleine de vertu, qui est-ce qui vous avait appris que la virginité plaisait au Seigneur? Vous n'aviez devant vous, pour pratiquer cette vertu, ni conseil, ni exemple, encore moins un ordre; mais l'onction seule de la grâce vous avait enseigné toutes choses, et le Verbe de Dieu, cette parole vivante et efficace, s'est fait votre maître, avant de devenir votre fils; il a instruit votre intelligence, avant de se revêtir de votre chair. Ainsi vous vous dévouez au Christ pour être vierge toute votre vie, et vous ne vous doutez pas qu'il vous faudra aussi lui servir de mère. Vous consentez à être un objet de mépris dans Israël, et à encourir le reproche de stérilité, pour mériter l'amour de celui qui vous a engagée à son service; et voilà que la malédiction se change pour vous en bénédiction, et que la stérilité obtient la fécondité pour récompense. »

7. S. FULGENCE, évêque de Ruspe, *Serm. de laudibus Mariæ ex partu Salvatoris* : « Marie est devenue comme la fenêtre par laquelle la vraie lumière, etc. (Voir plus bas, question XIX). Aux trois maux qu'Eve avait apportés dans le monde, Marie substitue trois biens qui les annulent. Car, il avait été dit à Eve : Tu enfanteras 1° dans la douleur ; 2° dans la tristesse ; 3° tu seras sous la dépendance de ton mari, qui sera ton maître. Voilà donc trois maux auxquels s'assujettissent les femmes qui ne se mettent pas à la suite de Marie : la douleur, la tristesse et la servitude. Mais écoutez attentivement, et voyez quels sont au contraire les trois sublimes avantages conférés à Marie : elle est saluée de l'ange, elle est bénie de Dieu, elle est pleine de grâce. Car voici en quels termes l'ange la salua : *Je vous salue, Marie, pleine de grâce, vous êtes bénie entre toutes les femmes*. Ces mots, *je vous salue*, expriment la salutation de l'ange. Ces autres mots, *pleine de grâce*, font voir que la sentence de colère avait été retirée tout entière, et la grâce de bénédiction rendue dans sa plénitude. Ces dernières paroles, *vous êtes bénie entre toutes les femmes*, expriment le fruit béni de sa virginité, qui sera que toute personne qui demeurera vierge à son exemple sera également bénie entre toutes les autres femmes. Eve avait été maudite ; mais nous croyons que, grâce à Marie, cette malédiction a été levée de dessus elle, et qu'elle a recouvré ses droits à la gloire. Vierges, approchez de cette vierge ; mères, approchez de cette mère ; vous qui avez conçu, enfanté, allaité, approchez de celle qui a conçu, enfanté, allaité comme vous. La vierge Marie a passé par toutes ces phases de votre existence pour compatir à tous vos besoins, et restaurer ainsi votre sexe en Jésus-Christ Notre-Seigneur, en gardant elle-même, comme une nouvelle Eve, la virginité, de même que Jésus-Christ, ce nouvel Adam, a restauré particulièrement le nôtre. »

Question XVI.

D'où nous vient la coutume de saluer ainsi la sainte Mère de Dieu ?

Cette dévotion a pour première origine les paroles et les exemples puisés dans l'Evangile, où nous voyons le grand archange Gabriel, et sainte Elisabeth, mère du précurseur de Jésus-Christ, l'un et l'autre inspirés par l'Esprit-Saint, saluer la sainte Vierge par ces mêmes paroles.

Elle est fondée en second lieu sur l'usage et le consentement

perpétuel de l'Eglise, qui, par la voix des saints docteurs aussi bien que par la pratique constante des fidèles, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, nous recommande l'emploi de cette pieuse formule (XVI).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

Luc, I, 28-45. (Voir à la question précédente.)

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Jean Damascène, *Cantic. sive carm. in sanctissimæ Dei genitricis annuntiationem* : « Que les mains des profanes n'osent jamais toucher à cette arche vivante de Dieu. Mais pour les saints, qu'ils ne se lassent point de répéter à la Mère de Dieu les paroles de l'ange, et de lui dire avec des transports de joie : Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous. »

2. S. Athanase. (Voir plus bas, aux questions XVIII et XIX, les témoignages de ce Père et de plusieurs autres sur ce même sujet.)

Question XVII.

Quelle est l'utilité de cette pratique de dévotion?

Ces belles paroles servent en premier lieu à nous rappeler l'immense bienfait de notre rédemption, dont nous sommes redevables à Jésus-Christ, et auquel le Père éternel a préludé en voulant se servir de l'entremise de Marie.

Elles ont ensuite pour objet de recommander plus particulièrement à notre dévotion cette sainte et admirable Vierge, dans la personne de qui Dieu veut que nous honorions l'inventrice de la grâce et la mère de la vie.

Il est donc naturel, qu'après avoir exposé à Dieu nos pieux désirs dans l'oraison dominicale, reconnaissants de la grâce conférée aux hommes par Jésus-Christ, nous adressions nos louanges non-seulement à la Mère de ce Dieu Sauveur, mais encore à Dieu le Père à l'occasion de cette Vierge incomparable, et que nous ne nous lassions point de répéter d'un cœur joyeux, de concert

---

XVI.

Unde nobis hic modus Deiparam Virginem salutandi profluxit?

Primùm ex Evangelicis verbis et exemplis nata est hæc salutatio, quando nos ita docent, afflati divino spiritu, magnus Gabriel archangelus, et præcursoris Domini mater sancta Elisabetha.

Deinde confirmat nobis hanc salutandi formulam usus et consensus Ecclesiæ perpetuus, quem sancti Patres et majores in hunc usque diem religiosissimè observarunt, ac observari à nobis voluerunt.

avec les anges, cette salutation respectueuse : Je vous salue, Marie, pleine de grâce, etc. (XVII)

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Galates, IV, 4, 5* : « Mais lorsque les temps ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils formé d'une femme, et assujetti à la loi, — pour racheter ceux qui étaient sous la loi, et pour nous faire recevoir l'adoption des enfants de Dieu. »

2. Luc, XI, 27, 28 : « Lorsqu'il disait ces choses, une femme élevant sa voix du milieu du peuple, lui dit : Heureux le ventre qui vous a porté, et les mamelles que vous avez sucées. — Jésus lui dit : Mais plutôt heureux, etc. »

3. Luc, I, 30 : « Et l'Ange lui dit : Ne craignez point, Marie, vous avez trouvé grâce devant Dieu. — Voilà que vous concevrez en votre sein, etc. »

Question XVIII.

Quel est le sens de la salutation angélique?

Les premières paroles sont un hommage mérité de félicitations et de louanges que nous adressons à la sainte Vierge, comme à la nouvelle Eve ou à la seconde mère du genre humain, mais tout autrement heureuse que la première. Car, en procurant un Sauveur au monde, elle a fait lever la sentence de malédiction qu'avait attirée sur nous la première Eve, en notre qualité d'enfants d'Adam; et cette malédiction elle-même, elle l'a changée en bénédiction pour tous les âges.

Avec combien de raison ne l'appelons-nous pas pleine de grâce, elle qui pleine de Dieu, pleine de vertus, a obtenu seule, comme le dit saint Ambroise, une grâce qu'elle seule aussi avait méritée, celle d'être remplie de l'auteur de la grâce! Pouvait-il y avoir dans son âme ou dans son corps place à un vice quelconque, au moment où elle devenait le temple du Saint des saints?

XVII.

Quid prodest hujusmodi salutatione uti?

His præclaris verbis admonemur primùm summi beneficii, quod per Mariam Deiparam æternus Pater inchoare voluit in Christo, et humano generi redimendo clementer exhibere.

Tum insignis hæc est commendatio sacrosanctæ et admirandæ Virginis, quam nobis Deus inventricem gratiæ ac vitæ genitricem esse decrevit.

Quare nihil mirum, si post pia vota, quæ in precatione Dominica Deo commendamus, hic acceptæ per Christum gratiæ memores, non modò Christi Matrem, sed etiam Deum Patrem in eadem Virgine Deipara laudemus, et collætantes angelis, eandem reverenter et sæpe quidem salutemus.

Nous ajoutons, *le Seigneur est avec vous*, parce que la vertu du Père l'a couverte particulièrement de son ombre, que l'Esprit-Saint est survenu en elle avec tous ses dons, et que le Verbe fait chair est sorti merveilleusement de son sein, comme un époux qui sort de sa couche nuptiale.

Nous disons ensuite, *vous êtes bénie entre toutes les femmes*, parce que réunissant les avantages de la virginité à ceux de la fécondité, et tout à la fois *les titres d'épouse et de mère*, elle mérite excellemment d'être proclamée bienheureuse par toutes les générations qui auront à se succéder de siècle en siècle. Epouse toute belle et toute pure, vierge avant l'enfantement, vierge pendant l'enfantement, vierge après l'enfantement, toujours sans tache, exempte de toute souillure comme de tout péché, élevée au-dessus de tous les cieux, elle ne nous a pas moins fait de bien en nous rendant la vie, que l'infortunée Eve ne nous avait fait de mal en nous apportant la mort.

Et béni est le fruit de vos entrailles Jésus; lui, qui sorti de Marie comme une fleur de sa tige, s'est offert dès lors à la terre comme un fruit de vie, et maintenant communique à ses membres la vertu de porter les fruits du salut éternel, comme un cep de vigne fait passer dans ses branches la sève et la vigueur. Heureux, oui vraiment heureux, le ventre qui a porté et a donné au monde le Sauveur; heureuses, et vraiment heureuses les mamelles qui, après avoir reçu du ciel leur vertu nutritive, ont allaité le Fils de Dieu.

Enfin l'Eglise a ajouté ces paroles : *Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort*. Car nous ne nous contentons pas de saluer de nos louanges cette sainte et admirable Vierge, qui est comme un lis entre les épines; mais fidèles à la doctrine des saints Pères, nous faisons de plus profession de croire qu'elle jouit d'un tel crédit auprès de Dieu, qu'elle peut nous procurer de puissants secours dans nos besoins, surtout si nous avons soin de les lui exposer, et d'implorer les grâces de Dieu par l'intercession de celle qu'il veut que nous honorions comme sa mère (XVIII).

XVIII.

Quis est hujus salutationis sensus?

Primis quidem verbis jure gratulamur, et gratulando prædicamus eam quæ nobis Evam secundam eamque felicem præstitit. Etenim quod illa prior mundo intulit væ maledictionis, hæc suo salutifero partu sustulit, ipsamque maledictionem filiorum Adæ, benedictione perpetua commutavit.

Digna quidem illa, quæ *gratiâ plena* prædicetur, ut quæ plena Deo, plena virtutibus, sola (nam Ambrosii verbis utemur) gratiam, quam nulla alia meruerat, conse-

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. Luc, I, 35 : « Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. »

2. Jean, I, 14 : « Le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous. »

3. *Psaume XVIII*, 6, 7 : « Semblable à un époux qui sort de sa chambre nuptiale, il s'élance dans la carrière tel qu'un géant plein d'ardeur, il part des extrémités de l'aurore. »

4. Isaïe, VII, 14 : « La vierge concevra et enfantera un fils, qui sera appelé Emmanuel. »

5. Ezéchiel, XLIV, 2 : « Cette porte demeurera fermée, elle ne sera point ouverte, et nul homme n'y passera, parce que le Seigneur Dieu d'Israël est entré par cette porte; et elle demeurera fermée pour le prince. »

6. Luc, I, 48, 49 : « Il a jeté les yeux sur la bassesse de sa servante, et voilà que désormais toutes les générations me proclameront bienheureuse; — parce que celui qui est tout puissant a fait en moi de grandes choses. »

7. *Cantiques, IV, 7* : « Vous êtes toute belle, ma bien-aimée, et aucune tache ne se trouve en vous. »

8. Isaïe, XI, 1, 2 : « Il sortira un rejeton de la tige de Jessé, et une fleur s'élèvera de sa racine. — L'Esprit du Seigneur se reposera sur lui, l'esprit de sagesse et d'intelligence, etc. »

9. Jean, XV, 5, 9 : « Je suis le cep de la vigne, et vous êtes

---

cuta est. Et quis potuit in ejus anima vel corpore locus esse vitiorum, quando sancti sanctorum est templum effecta?

Additur porrò, *Dominus tecum*, quia et virtus Patris illi singulariter obumbravit, et Spiritus sanctus cumulatissimè supervenit, et Verbum caro factum ex illa, tanquam sponsus de thalamo suo, admirabiliter processit. Ad hæc, *benedicta tu in mulieribus*, qui virginitate sponsa simul et fœcunditate mater existit, quam proinde summo jure beatam dicunt, semperque dicent omnes generationes. Mulier tota pulchra et immaculata, Virgo ante partum, in partu, et post partum semper incorrupta, ab omni peccati labe libera, super cœlos omnes exaltata, quæ nec minùs vivificando profuit, quàm infelix Eva obfuit mortalibus occidendo.

Et benedictus fructus ventris tui Jesus, ut qui ex Maria radice velut flos ascendens, et ipse quodammodò terræ fructum se præstitit, et æternæ salutis fructum ita membris suis, sicut vitis palmitibus succum et vigorem suppeditat. Verè beatus venter, qui portavit et edidit mundo salvatorem : verè beata ubera, quæ de cœlo plena, Filium Dei lactaverunt.

Et additur demum ab Ecclesia : *Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, etc.* Quippe sanctorum Patrum vestigiis insistentes, non modò laudabilem et admirabilem illam Virginem, quæ sicut lilium est inter spinas, salutamus, sed et eam virtute Dei auctam esse tanta credimus atque profitemur, ut possit prodesse, favere, annuere miseris mortalibus, dum hi præsertim se suaque vota illi commendant, ac divinam gratiam matris intercessione supplices expetunt.

les branches. Celui qui demeure en moi, et en qui je demeure, porte beaucoup de fruit ; car vous ne pouvez rien faire sans moi. »

10. Luc, XI, 27, 28 : « Lorsqu'il disait ces choses, une femme élevant la voix du milieu du peuple lui dit : Heureux le ventre qui vous a porté, et les mamelles que vous avez sucées. — Mais Jésus lui dit : Bien plus heureux ceux qui entendent la parole de Dieu et qui la mettent en pratique. »

11. *Cantiques, II, 2* : « Tel qu'est le lis entre les épines, telle est ma bien-aimée entre les jeunes filles. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. André le Jérosolymitain, archevêque de Crète, *in salutationem angelicam* : « *Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous*. Celui qui était avant vous, aujourd'hui est avec vous, et bientôt il sera de vous. Mais ce qu'il était avant vous, il l'est de toute éternité ; ce qu'il recevra de vous, il le recevra dans le temps. O bonté infinie ! ô générosité incroyable ! Non content d'annoncer la joie au monde, il fait entendre à la Vierge la présence en elle de l'auteur même de toute joie. Car ces mots, *le Seigneur est avec vous*, indiquent clairement la présence du souverain roi qui, en prenant de sa substance un corps semblable au nôtre, ne se dépouille pas pour cela de la gloire qui lui est propre. *Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous*. Réjouissez-vous, heureux instrument de notre bonheur, à qui nous devrons l'avantage de voir la triste sentence de malédiction autrefois portée contre nous changée en un joyeux décret de réconciliation et de grâce. Réjouissez-vous, Vierge vraiment bénie et privilégiée, temple majestueux de la gloire divine. Réjouissez-vous, palais très-auguste du Roi des rois, lit nuptial dans lequel le Christ a épousé notre nature. Réjouissez-vous, Vierge objet des prédilections de Dieu avant même d'être au monde. Réjouissez-vous d'être choisie de Dieu lui-même pour négocier la paix entre lui et les hommes. Réjouissez-vous, trésor de vie et d'immortalité, ciel vivant dans lequel resplendit le soleil de gloire, maison de Dieu préférable au ciel même. Réjouissez-vous, auguste sanctuaire, qui contient celui que ne contient aucun temple. Réjouissez-vous, terre sainte et virginale, de laquelle va être formé le nouvel Adam, qui sauvera l'ancien. Réjouissez-vous, levain très-pur et très-agréable à Dieu, qui fera fermenter la masse entière du genre humain, pour ne faire de tous les hommes qu'un même corps homogène, dont Jésus-Christ sera le chef. Réjouissez-vous, mère des éternelles

délices; réjouissez-vous, nouvelle arche de Dieu, et sur laquelle repose son Esprit; arche au moyen de laquelle Jésus-Christ, ce nouveau Noé, a sauvé l'humanité d'un nouveau déluge; arche où, comme dans un sanctuaire privilégié, Dieu a fait de nouveau éclater sa gloire; arche où celui qui est saint par nature, sans cesser d'être ce qu'il était, car il est immuable, s'est formé un corps avec un art admirable de la substance d'une vierge, et s'est fait ainsi ce qu'il n'était pas; car il est compatissant et plein d'affection pour les hommes. Réjouissez-vous, urne d'or (*Exod.*, *XVI*, 31; *Hebr.*, *IX*, 4; *Ps.* *LXXX*, 17), qui contenez celui qui pour un peuple ingrat a fait tomber du ciel une manne délicieuse, et fait sortir le miel d'un rocher stérile. Réjouissez-vous, divine Marie, que j'oserais comparer à ces pincettes avec lesquelles un séraphin prit de dessus l'autel un charbon allumé (Isaïe, VI, 6). Salut, miroir mystique, dans lequel les prophètes ont vu et su prévoir la condescendance infinie de Dieu pour le genre humain. Réjouissez-vous, miroir vivant, à travers lequel ceux qui languissaient dans les épaisses ténèbres du péché, ont aperçu le soleil de justice venu du ciel pour les éclairer de sa lumière. Salut à vous, l'honneur de tous les patriarches et de tous les prophètes, trompette éclatante du salut du monde. *Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et béni est le fruit de vos entrailles.* Et c'est à juste titre que vous êtes bénie: car Dieu vous a bénie comme son tabernacle même, puisque, par un prodige admirable, vous avez porté dans votre sein celui en qui resplendit comme dans sa parfaite image la gloire du Père, Jésus-Christ homme et Dieu tout ensemble, réunissant en lui-même les deux natures. *Vous êtes bénie entre toutes les femmes*, vous qui avez renfermé dans votre sein virginal, sans souffrir de douleur, ce céleste trésor dans lequel sont recelés tous les trésors de la sagesse et de la science de Dieu. Vous êtes vraiment bénie, vous dont le sein maternel est comme une aire toute comble de froment, puisque vous avez produit ce fruit de bénédiction qui est le Christ, cet épi d'immortalité, qui sans avoir été semé ou cultivé, a produit une si abondante récolte de fruits salutaires. Vous êtes vraiment bénie, vous qui entre toutes les mères avez été donnée pour mère à votre Créateur, tout en continuant d'ignorer ce qu'éprouvent naturellement toutes les mères; vous dont la virginité parfaite n'a point été altérée par des douleurs telles que celles qu'une mère a coutume d'éprouver, le germe virginal que vous portiez dans votre sein garantissant de toute atteinte le sceau de votre chasteté. Vous êtes vraiment bénie, vous qui seule avez conçu

un fils sans commerce charnel avec aucun homme, et enfanté celui qui a créé les cieux, et en même temps donné à la terre par le miracle de votre virginité une gloire égale à celle des cieux eux-mêmes. Vous êtes bénie entre toutes les femmes, vous qui seule avez reçu la bénédiction que Dieu avait promise à Abraham, pour qu'elle découle de vous sur toutes les nations. Vous êtes vraiment bénie, vous qui seule pouvez vous dire la mère de cette semence bénie qui est Jésus-Christ notre Sauveur. Grâce à vous, les peuples peuvent s'écrier : *Béni est celui qui vient au nom du Seigneur* (*Ps. CXVII*, 26) ; et encore : *Que le nom de sa majesté soit béni éternellement*, et *toute la terre sera remplie de sa gloire : qu'il en soit ainsi ; qu'il en soit ainsi* (*Ps. LXXI*, 19). Vous êtes bénie entre toutes les femmes, vous que toutes les générations appellent bienheureuse (Luc, I, 28) ; vous que les rois honorent, que les princes vénèrent, que les riches d'entre le peuple supplient, que les vierges accompagnent en vous faisant cortége jusque dans le temple du roi. Vous êtes bénie entre toutes les femmes, vous qu'Isaïe, qui vous entrevoyait de ses yeux prophétiques, a nommée dans son langage mystérieux, tantôt prophétesse (Isaïe, VIII, 3), tantôt vierge (*ibid., VII*, 14), ici livre fermé avec un sceau (*ibid., XXIX*, 11), là une muraille (*ibid., XXVI*, 1), ailleurs, un lieu stable ou ferme (*ibid., XXII*, 23 et 25). Vous êtes vraiment bénie, vous qu'Ezéchiel a appelée aurore, et porte fermée (Ezech., XLIV, 2), par laquelle Dieu seul est entré, et qui est demeurée fermée pour tout autre. Vous seule êtes vraiment bénie, vous que Daniel, cet homme de désirs, s'est représentée comme une montagne (Dan., II, 34), et le sublime Habacuc (Habac., III, 3), comme une montagne couronnée d'une riche forêt (1). C'est vous aussi que le prophète-roi, votre aïeul, a désignée sous les noms de montagne de Dieu, de montagne grasse et fertile, de montagne enfin où il a plu à Dieu d'habiter (*Ps. LXVII*, 15 et 16). Vous êtes bénie entre toutes les femmes, vous que Zacharie, cet excellent observateur des choses divines, a vue sous l'emblème d'un chandelier d'or supportant sept lampes avec leurs tuyaux ou leurs tubes, c'est-à-dire enrichie des sept dons de l'Esprit-Saint (Zach., IV, 2). Vous êtes vraiment bénie, vous qui, comme un nouveau paradis terrestre, contenez en vous-même Jésus-Christ votre Créateur, c'est-à-dire celui-là même qui a planté le paradis terrestre

(1) La Bible des Septante porte : ὁ ἅγιος ἐξ ὄρους Φαρὰν κατασκίου δασέος, c'est-à-dire, comme a traduit M. Jager, *Sanctus de monte Pharan umbroso condenso.*

(*Gen., II,* 8); Jésus-Christ, qui sortant de votre sein comme une source abondante, s'est partagé de là en quatre canaux, qui sont les quatre Evangiles, pour arroser de ses eaux vives la face entière de la terre. *Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et béni est le fruit de vos entrailles;* ce fruit dont Adam notre premier père n'aura qu'à se nourrir (*Gen., III,* 2), pour se guérir du poison qu'il n'a pu goûter sans en infecter en même temps sa race. Ce fruit, qui ôte au bois son amertume, qui procure au genre humain sa guérison, qui fait couler pour le vrai peuple de Dieu des sources abondantes dans le désert, qui change les eaux amères en eaux douces, qui fait pleuvoir du ciel un aliment d'un genre nouveau (*Exod., XV, XVI et XVII*). Béni est ce fruit, d'où découlent des fontaines d'eaux vives et qui réjaillissent jusque dans la vie éternelle (JOAN., IV, 14) : ce fruit, dont s'est formé le pain vivifiant du corps du Seigneur, ainsi que le breuvage d'immortalité qui nous est présenté dans l'Eucharistie. Béni est ce fruit, que toute langue préconise sur la terre, dans le ciel et dans les enfers : magnifique trio qui, par le nombre même dont il se compose, fait allusion aux trois personnes divines, en même temps que par son concert il rappelle l'unité de leur nature (1). »

2. S. IRÉNÉE, *adv. hæres., lib. III,* c. 31 (al. 21) : « Si le premier Adam avait eu un homme pour père, et qu'il fût né de la semence de l'homme, alors on pourrait dire que Jésus, le second Adam, aurait pu naître de Joseph. Mais comme le premier Adam, quoique formé du limon de la terre, avait été créé par le Verbe de Dieu, il fallait que le second Adam, qui était la représentation spirituelle du premier, eût une procréation semblable à celui-ci, et fût créé également par le Verbe. Aussi Dieu, pour former le corps du Christ, ne s'est-il pas servi du limon de la terre; mais il l'a pris dans le sein de la vierge Marie. Il fallait donc que la similitude fut en tout observée, et que la naissance de celui qui apportait le salut fût semblable à la naissance de celui qui avait introduit le péché sur la terre. »

3. Le même, *ibidem,* c. 22 : « Eve se montra désobéissante, lorsqu'elle était vierge encore, bien qu'elle fût la compagne d'Adam....., et cette désobéissance d'Eve la rendit elle-même, comme tout le genre humain avec elle, sujette à la mort. Marie de même resta vierge quoiqu'elle eût un époux, et sa soumission

(1) En traduisant aussi exactement que possible ce dernier passage, nous ne prétendons pas le donner pour modèle d'exactitude théologique ni surtout de bon goût.

à la volonté de Dieu devint le salut du genre humain, comme la désobéissance d'Eve avait causé sa perte. »

4. S. Jérôme, *Epist. XXII ad Eustochium de custodia virginitatis*, c. 8 : « *Un rejeton sortira de la racine de Jessé, et une fleur s'élèvera de sa tige.* La mère du Sauveur est ce rejeton, simple dans sa tige, pur et exempt de tout mélange ou de toute alliance avec d'autres rejetons, et fécondé uniquement par son union avec Dieu (1). La fleur sortie du rejeton ou de la tige, c'est Jésus-Christ, qui a dit de lui-même : *Je suis la fleur des champs et le lis des vallées*. Ailleurs il est appelé une pierre détachée d'une montagne sans main d'homme (Dan., II, 34); par là le prophète a voulu dire, qu'il naîtrait vierge d'une vierge. Car ce mot *main* est pris ici pour l'acte conjugal. » *Ibidem*, c. 9 : « Eve enfantait toujours dans les douleurs; mais depuis qu'une vierge a conçu dans son sein, et qu'elle nous a enfanté un Fils, qui porte sur son épaule la marque de sa principauté, et qui est Dieu, le fort par excellence, le père du siècle à venir, cette malédiction a été levée. La mort nous est venue par Eve, la vie nous est venue par Marie. Aussi le don de la virginité a-t-il été accordé plus abondamment aux femmes, sans doute parce qu'une femme l'a fait valoir la première. »

5. Innocent III, *Serm. II de assumptione Mariæ virginis* : « Il fallait que, comme la mort est entrée dans le monde par une femme, la vie rentrât dans le monde par une femme; et ainsi ce qui avait été entraîné à sa perte par Eve, a été rappelé au salut par Marie, afin que la vie nous revînt de là même, d'où la mort nous était venue. La première femme avait donné son consentement au démon, et avait mangé du fruit défendu, selon cette parole : *Elle prit du fruit, en mangea, et en porta à son mari* (*Gen., III*, 6); la nouvelle Eve a cru à la parole de l'ange, et elle a conçu le fils que l'ange lui avait promis, selon ces paroles : *Vous allez concevoir et enfanter un fils*. La première avait mangé un fruit dont l'effet a été la mort, suivant ce qui lui avait été annoncé : *Le jour où vous mangerez de ce fruit, vous mourrez* (*Gen., II*, 17). La seconde a conçu un fils qui nous a apporté le

(1) Le texte latin porte : *ad similitudinem Dei unione fecundâ*. Pour l'explication de ce passage obscur et difficile, on peut consulter les commentateurs, et en particulier Marianus Victorius, *D. Hieronymi Stridoniensis Epist.*, in-fol., édit. de Paris, 1578, col. 195. M. Collombet a lu, comme d'autres ont fait, *unitate*, au lieu de *unione*, et a traduit en conséquence : *Fécond, dans son unité, à la manière de Dieu*. — *Œuvres choisies de saint Jérôme*, t. Ier, p. 177.

salut, suivant cette promesse qui lui avait été faite : *Vous lui donnerez le nom de Jésus, parce qu'il sauvera son peuple en le délivrant de ses péchés* (Matt., I, 21). Celle-là avait enfanté dans la douleur, suivant cette parole : *Je vous affligerai de plusieurs maux pendant votre grossesse; vous enfanterez dans la douleur* (*Gen., III*, 16). Celle-ci a enfanté dans la joie, selon cette autre parole : « *Je vous apporte une nouvelle qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie; c'est qu'aujourd'hui, dans la ville de David, il vous est né un sauveur, qui est le Christ, le Seigneur* (Luc, II, 10-11). La première avait été produite d'un homme seul, car le Seigneur Dieu, de la côte qu'il avait tirée d'Adam, forma la femme (*Gen., II*, 22), mais ensuite elle avait produit elle-même et des hommes et des femmes. La seconde a été produite d'un homme et d'une femme; mais elle a produit un homme seulement; car *Dieu a fait paraître un prodige nouveau sur la terre, une femme a environné un homme* en le renfermant dans ses entrailles (Jérém., XXXI, 22). L'une a reçu le nom d'*Eva*, l'autre s'est entendu saluer du mot *Ave : Ave*, lui dit l'ange, c'est-à-dire, je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous (Luc., I, 28). C'était comme s'il lui eût dit : Eva a été pleine de péché; et vous, vous êtes pleine de grâce. Elle a été maudite entre toutes les femmes; et vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes. Le fruit de ses entrailles a été le maudit Caïn, et le fruit des vôtres sera cet enfant béni qui s'appellera Jésus (1)... Marie est l'aurore qui se lève, belle comme la lune, éclatante comme le soleil, terrible comme une armée rangée en bataille (*Cant., VI*, 9). La lune luit pendant la nuit, l'aurore au crépuscule, le soleil en plein jour. La nuit, c'est le péché; le crépuscule, c'est la pénitence; le jour, c'est la grâce. Que celui donc qui gémit dans la nuit du péché, regarde l'astre de la nuit; qu'il invoque Marie, pour qu'elle même par son Fils elle fasse le jour dans son cœur, en y faisant naître la componction. Car, quel est celui qui l'a invoquée au milieu des ténèbres de la nuit, qui n'en ait été exaucé? Elle est la mère du pur amour et de la sainte espérance (*Ecclesi., XXIV*, 24). De même, que celui qui est au crépuscule, pour ainsi dire, de sa conversion, regarde l'étoile du matin (2); qu'il invo-

(1) Il faut pardonner à l'esprit du temps où vivait le pape Innocent III ces jeux de mots fondés sur un anagramme puéril, et qu'on aurait raison de nos jours de trouver de mauvais goût. Nous dirons à peu près la même chose des antithèses suivantes; mais ces passages n'en sont pas moins des témoignages de la tradition en faveur du culte de Marie.

(2) Le texte porte simplement : *Respiciat auroram.*

que Marie, pour qu'elle-même par son Fils elle fasse davantage encore le jour dans son cœur, en lui faisant accomplir les œuvres satisfactoires de la pénitence. Car, qui est-ce qui l'a invoquée dévotement, qui n'en ait été exaucé? Elle est la mère du pur amour et de la sainte espérance. Mais comme la vie de l'homme sur la terre est un combat (JOB, VII, 1), car il est vrai que le monde (I JOAN., V, 19) est sous l'empire du malin (1); comme la chair convoite contre l'esprit (*Galat., V, 17*), que nos yeux nous font perdre la vie (*Lament., III, 51*), que la mort entre en nous par nos sens comme par des fenêtres (JÉRÉM., IX, 21); car nous avons à combattre non contre des hommes de chair et de sang, mais contre les princes de ce siècle ténébreux, contre les esprits de malice répandus dans l'air (*Ephés., VI, 12*), et le démon notre ennemi tourne autour de nous comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer (I PETR., V, 8) : que celui, quel qu'il soit, qui se sent pressé par quelqu'un de ces ennemis, n'importe que ce soit le démon, le monde ou la chair, tourne les yeux vers l'armée rangée en bataille, et qu'il invoque Marie, pour qu'elle-même par son Fils elle lui envoie du secours du sanctuaire où elle réside avec son Fils, et qu'elle veille sur lui de la montagne de Sion (*Ps. XIX, 2*). »

6. S. BERNARD, *Hom. II de laud. virginis matris super evangelium Missus est :* « Eve, courez à Marie, c'est-à-dire : mère, courez à votre fille. Que la fille réponde pour la mère; qu'elle ôte l'opprobre qui couvre sa mère; qu'elle satisfasse à son père pour sa mère : car si l'homme est tombé par la femme, il ne doit être relevé que par la femme. Que disiez-vous, ô Adam? *La femme que vous m'avez donnée m'a présenté du fruit de l'arbre, et je l'ai mangé*. Ce sont là des paroles de malice, plus propres à augmenter votre faute qu'à l'effacer. Toutefois la sagesse l'a emporté sur la malice (2) (*Sapient., VII, 30*), lorsque Dieu a trouvé dans le trésor de sa bonté inépuisable le motif de vous pardonner, qu'il avait inutilement essayé de tirer de vous-même par l'interrogation qu'il vous avait adressée. Car voici qu'une femme est substituée en présence de vous à une femme, mais une femme prudente à une insensée, une femme humble à une femme vaine; à la place

(1) Il est vraisemblable qu'Innocent III a lu le texte de Job comme s'il y avait : *Malitia est hominis vita.*

(2) Ici encore se trouve, à ce qu'il me semble, un jeu de mots fondé sur le mot *malitia* (mis pour *militia*) dans le passage cité de Job, et sur ce même mot *malitia* mis pour *maligno* dans le passage cité de saint Jean.

du fruit de mort, elle vous présente le fruit de vie; au lieu de ce fruit amer et vénéneux, c'est la douceur, c'est la vie éternelle qu'elle nous offre pour appât. Que vos paroles mensongères d'excuses se changent donc en paroles d'actions de grâces, et dites à votre Dieu : Seigneur, la femme que vous m'avez donnée m'a présenté du fruit de l'arbre de vie, et j'en ai mangé, et ce fruit a été plus doux pour ma bouche que ne peut l'être le miel, et par son manger vous m'avez rendu la vie. Tel a été en effet le but de la mission de l'ange auprès de la Vierge. O Vierge admirable et digne de tout honneur, ô femme digne entre toutes d'être vénérée, digne par-dessus toutes d'être admirée, réparatrice de la faute de nos premiers parents, cause de la vie ou de la résurrection de leur postérité! *L'ange*, nous dit l'Evangéliste, *fut envoyé à une vierge.* Oui, à une vierge qui l'était d'esprit comme de corps et de profession, à une vierge telle que celle que nous décrit l'Apôtre (*I Cor., VII*, 34), c'est-à-dire sainte de corps et d'esprit; à une vierge qui n'était pas nouvellement trouvée, ni rencontrée par hasard, mais choisie de toute éternité, connue d'avance et prédestinée par le Très-Haut, tenue en réserve par les anges pour sa haute destination, préfigurée par les patriarches, promise par les prophètes. Lisez avec soin les Ecritures, et vous verrez la vérité de ce que je dis. Demandez-vous que je vous en rapporte ici des témoignages? Pour en citer seulement quelques exemples, quelle autre femme Dieu avait-il en vue, lorsqu'il disait au serpent (*Gen., III*, 15) : *Je mettrai une inimitié entre toi et la femme?* Et si vous doutez encore que ce soit de Marie qu'il voulait parler, écoutez les paroles suivantes : *Elle te brisera la tête.* A quelle femme cette victoire était-elle réservée, si ce n'est à Marie? Certes, elle a brisé la tête du serpent, celle qui a rendu impuissantes toutes les suggestions de l'esprit malin, en triomphant et du vice spirituel de l'orgueil, et des attraits charnels de la volupté. Quelle autre femme que Marie était admirée de Salomon, lorsque ce roi disait (*Prov., XXXI*, 10) : *Qui trouvera une femme forte?* » Après avoir produit plusieurs autres témoignages, saint Bernard conclut ainsi : « Voyez-vous avec quel bel et parfait accord conspirent entre elles, et les actions admirables des saints, et leurs paroles mystérieuses? Voyez-vous tout ce que renferme de prodigieux ce miracle dont une vierge est l'objet et le sujet, que tant de miracles ont précédé, que tant de miracles ont promis? C'est que tous les prophètes ont été animés d'un même esprit; et quoique sous des figures et à des époques

différentes, c'est pourtant le même esprit qui leur inspirait leurs paroles comme leurs pensées. Ce que Moïse a entrevu dans le buisson ardent, Aaron dans sa verge qui avait fleuri, Gédéon dans la toison restée sèche au milieu de la rosée, puis trempée de rosée au milieu de la sécheresse, Salomon l'a vu clairement dans cette femme forte dont le prix lui paraissait inestimable, Jérémie plus clairement encore dans cette femme qui environnait un homme, Isaïe le plus clairement de tous dans la vierge concevant un Dieu. » S. Bernard dit à la fin de tout ce discours : « Disons quelque chose de ce nom de Marie, qui signifie étoile de la mer, et qui convient parfaitement à la Vierge mère. C'est avec beaucoup de justesse qu'on la compare à un astre ; car, de même qu'un astre darde ses rayons sans rien perdre de sa substance, de même la Vierge enfante son Fils sans que sa virginité en reçoive aucune atteinte, ni que le rayon ôte à l'astre son éclat, ni que le Fils ôte à la Vierge sa pureté. Elle est cette étoile célèbre sortie de Jacob (*Num., XXIV, 17*), dont le rayon éclaire le monde entier, dont la splendeur remplit les cieux, pénètre les enfers, embrâse la terre elle-même, moins toutefois les corps que les âmes, où elle excite les vertus et détruit les vices. Elle est, dis-je, cette étoile resplendissante et vraiment admirable, qui s'élève nécessairement au-dessus de cette grande et vaste mer, qui brille par ses bienfaits, éclaire par les traces qu'elle laisse après elle. O vous, qui que vous soyez, qui voguez sur la mer orageuse du monde, au milieu des bourrasques et des tempêtes, si vous ne voulez pas être englouti dans les flots, ne détournez pas les yeux de cette étoile. Quand les fureurs de la tentation se déchaîneront contre vous, quand vous serez environné de tribulations et d'écueils, regardez Marie, appelez Marie. Quand vous gémirez sous la tourmente de l'orgueil, de la médisance, de la jalousie, criez vers Marie!..... Si, accablé par l'énormité de vos crimes, confus des plaies hideuses de votre cœur, épouvanté par la crainte des châtiments, vous vous sentez enveloppé dans les nuages d'une sombre tristesse, prêt à tomber dans l'abîme qui s'ouvre sous vos pieds, appelez Marie, regardez Marie. Dans les périls, dans les angoisses, dans les perplexités, appelez Marie, dites : Marie! Que ce doux nom ne soit jamais loin de votre bouche, jamais loin de votre cœur ; et pour obtenir une part à la grâce qu'il renferme, n'oubliez pas les exemples qu'il vous rappelle. En suivant Marie, on ne s'égare point, on ne désespère point. Si vous lui tendez la main, elle vous soutiendra, elle vous protégera et vous ne chan-

cellerez point. Sous sa conduite, point de fatigue; sous ses auspices, point de naufrage. Comprenez bien ce mot de Marie, et vous verrez pourquoi il est écrit : *Et le nom de la vierge était Marie* (1). »

7. S. AUGUSTIN, *Serm. II de annuntiatione Dominicâ*, comme plus haut, question XV, témoignage 3, page 193.

8. S. AMBROISE, *in I caput Lucæ :* « Marie est appelée à bon droit seule pleine de grâce, parce qu'elle seule en a obtenu une si singulière, que nulle autre créature n'a jamais mérité d'en avoir une semblable, qui est d'être remplie de l'auteur même de la grâce. »

9. S. BERNARD, *Sermone nono ex parvis :* « Jésus-Christ qui nous a été donné de Dieu pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption (*I Cor., I,* 30), en venant vers nous du sein de son père, s'est bâti une maison, et cette maison, c'est sa mère la vierge Marie : dans cette maison il a taillé sept colonnes. Qu'est-ce à dire y tailler sept colonnes, sinon s'en faire une demeure digne de lui par la foi et par les œuvres? En effet, comme le nombre sept se partage en un ternaire et un quaternaire, le ternaire qui rappelle la sainte Trinité se rapporte à la foi, et le quaternaire qui rappelle les quatre vertus cardinales se rapporte à la morale. Que la sainte Trinité ait tout entière fait sa demeure dans la bienheureuse Marie par sa vertu sanctifiante, bien qu'il n'y ait que le Fils qui y ait pris la nature humaine, c'est ce que nous atteste le messager céleste par ces paroles qui nous révèlent tout le mystère : Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous; comme aussi par les paroles suivantes : l'Esprit-Saint surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. Ici vous sont indiqués, et le Seigneur, et la Vertu du Très-Haut, et l'Esprit-Saint, c'est-à-dire le Père, le Fils et le Saint-Esprit. » Un peu plus loin, le saint docteur ajoute : « Il est bon d'examiner de même si elle possédait les quatre vertus cardinales, qui feront les quatre autres des sept colonnes. Voyons d'abord si elle était douée de force. Mais comment n'était-elle pas douée de cette vertu, elle qui, foulant aux pieds les pompes du siècle, et dédaignant les plaisirs de la chair, avait pris pour résolution de vivre pour Dieu seul dans son état de virginité? C'est cette Vierge, si je ne me trompe, que Salomon avait en vue, quand il disait : *Qui trouvera une femme forte?*

(1) Nous empruntons la traduction de la fin de ce témoignage de saint Bernard à la belle histoire que M. l'abbé Théodore Ratisbonne nous a donnée de la vie de ce saint, t. II, p. 140, 3e édition.

Aussi a-t-elle eu la force de briser la tête du serpent, comme Dieu l'avait déclaré au serpent lui-même : *Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre ta race et la sienne, et elle te brisera la tête.* Ensuite, qu'elle fût douée de tempérance, de prudence et de justice, c'est ce qui nous est montré plus clair que le jour par l'entretien de l'ange avec elle et par les réponses qu'elle lui fit elle-même... Telle a donc été la bienheureuse vierge Marie : forte dans sa résolution, tempérante dans son silence, prudente dans son interrogation, juste dans la confession qu'elle fit. »

10. S. Ambroise, *Epist. LXXXI ad Syricium Papam,* passage déjà cité, chapitre du Symbole, question X, témoignage 3, page 39.

11. S. Jérôme, *lib. adversùs Helvidium*, prouve la virginité perpétuelle de Marie, et réfute *ex professo* les arguments qu'on y oppose.

12. Le même, *Apolog. ad Pammach. pro libris ad Jovinianum,* c. 8 : « Le Christ est toujours demeuré vierge, et il a voulu avoir une mère vierge ; vierge, dis-je, en même temps que mère. Car Jésus est entré les portes fermées, et, dans son sépulcre nouveau et creusé dans un dur rocher, personne n'a été placé avant lui, personne n'a été placé depuis lui. C'est un jardin fermé, c'est une fontaine scellée : et de cette fontaine a coulé, comme le dit le prophète Joël (Joel, III, 18), un fleuve qui remplira le torrent des liens ou des épines (1) : des liens, c'est-à-dire des péchés dans lesquels nous étions retenus ; des épines, savoir de ces épines qui étouffent la semence du père de famille. C'est là cette porte orientale, dont parle Ezéchiel (Ezéch., XLIII, XLIV et XLVI), cette porte toujours fermée et brillante, qui donne entrée ou issue au Saint des saints, et par laquelle entre et sort le soleil de justice, notre pontife selon l'ordre de Melchisédech. Que mes adversaires me disent comment Jésus est entré les portes étant fermées, lorsqu'il offrit ses mains à palper, son côté à examiner, ses os et sa chair à voir et à toucher, afin qu'on ne prit pas pour un fantôme son corps réellement ressuscité ; et je dirai à mon tour comment sainte Marie est en même temps mère et vierge ; vierge après l'enfantement, mère avant tout commerce charnel. Ainsi, comme nous l'avons dit d'abord, Jésus-Christ vierge, et Marie

(1) Le mot hébreu *Sittim* שטים, signifie tantôt cordes ou liens et tantôt épines. Les Septante, dans le passage cité de Joël, ont rendu ce mot par σχοίνων, qui signifie cordages ou liens, *funium;* Symmaque l'a rendu par le mot ἀκανθῶν, qui signifie épines, *spinarum;* d'autres enfin en ont fait un nom propre, et ont mis simplement *Sittim* ou *Cethin.*

vierge, ont pris l'initiative de la virginité chacun pour son sexe respectif.

13. S. AUGUSTIN, *lib. de naturâ et gratiâ*, c. 36, « excepte formellement la sainte Vierge, qu'il ne prétend nullement, pour l'honneur qui est dû à Jésus-Christ, comprendre dans les questions où il s'agit de péchés; aucun de nous ne sachant la mesure de la grâce qui lui a été donnée pour surmonter en toute manière le péché, elle qui a mérité de concevoir et d'enfanter celui qui certainement n'a jamais eu de péché. Tous les autres saints et toutes les autres saintes, excepté cette vierge, nous répondraient, si nous pouvions les interroger, par ces paroles de l'apôtre saint Jean (I JOAN., I, 8) : *Si nous disons que nous n'avons point de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous.* »

14. Le concile de Trente, *Sess. V, Decret. de peccato originali :* « Le saint concile déclare que dans ce décret, qui regarde le péché originel, son intention n'est point de comprendre la bienheureuse et immaculée vierge Marie, mère de Dieu, mais qu'il entend qu'à ce sujet les constitutions du pape Sixte IV, d'heureuse mémoire, soient observées sous les peines qui y sont portées, et qu'il renouvelle. » (Voir au tome dern. de cet ouvrage, appendice, chap. II.)

15. Le même concile, *Sess. VI, can.* 23 : « Si quelqu'un dit qu'un homme une fois justifié ne peut plus pécher, ni perdre la grâce, et qu'ainsi, lorsque quelqu'un tombe et pèche, c'est une marque qu'il n'a jamais été véritablement justifié ; ou, au contraire, qu'un homme justifié peut pendant toute sa vie éviter toutes sortes de péchés, même les véniels; à moins qu'on ne suppose un privilége tout particulier reçu de Dieu, comme l'Eglise l'enseigne de la bienheureuse Vierge : qu'il soit anathème. »

16. S. EPHREM, *Orat. de laudibus sanctissimæ Dei matris :* « O très-sainte, très-pure, et très-immaculée vierge Marie, mère de Dieu, reine des anges et des hommes, l'espérance des désespérés, notre très-bonne et très-puissante dame; plus élevée que tous les citoyens du ciel, plus pure que les rayons du soleil, plus glorieuse que les chérubins, plus éclairée que tous les esprits angéliques, plus sainte que les séraphins, et plus brillante incomparablement que tous les habitants de l'empyrée; l'unique désir des anciens pères, la gloire des prophètes, l'illustration des apôtres, l'honneur des martyrs, la joie de tous les saints, la lumière des saints patriarches Abraham, Isaac et Jacob; la splendeur de

Moïse et d'Aaron, et la toison de Gédéon, l'encensoir d'or, la lampe très-claire et très-lumineuse, vaisseau très-précieux qui contient en soi la manne du ciel; la divine table de la loi, qui s'y lit écrite de la main de Dieu; la véritable arche d'alliance; grande princesse, pleine d'une sagesse et d'une prudence toute céleste; vierge revêtue du soleil; très-sainte consolatrice et très-sacrée conductrice de tous ceux qui gémissent dans les misères et les ténèbres de cette vallée de larmes. O buisson ardent, qui brûle toujours sans se consumer! O verge d'Aaron, toujours verte et fleurissante! O vierge qui avez enfanté un homme-Dieu, vierge avant l'enfantement, vierge dans l'enfantement et vierge après l'enfantement. C'est par vous que nous avons été réconciliés avec notre Dieu et notre Sauveur, votre Fils très-benin. Vous êtes la ressource des pécheurs et de ceux qui n'ont plus de ressource. Vous êtes le port très-assuré de ceux qui font naufrage; vous êtes la grande consolation du monde entier; vous êtes la mère des orphelins, la rédemption des captifs, le soulagement des malades, la consolation des personnes désolées et le salut de tous; vous êtes l'appui et la confiance des religieux et des solitaires, et l'espérance des séculiers; vous êtes la gloire, la couronne et la jubilation des vierges; vous êtes la joie de tout le monde. O Vierge très-honorable, très-pure et très-chaste! O souveraine dominatrice! O princesse des princesses! O reine très-puissante! Vous remplissez les cœurs de ceux qui vous aiment d'une allégresse inconcevable. O très-sainte mère de Dieu! mettez-nous sous votre sainte protection, recevez-nous et nous gardez sous les ailes de votre piété et de votre miséricorde. C'est en vous que nous mettons toute notre confiance, ô vierge sacrée! Nous voici prosternés à vos pieds, vous suppliant très-humblement d'agir tellement auprès de votre Fils, qu'il ne nous fasse pas sentir la rigueur de sa colère que nous avons méritée par nos péchés.

« Eclairez mon esprit, ô pleine de grâce! remplissez ma bouche de la douceur de vos louanges, conduisez ma langue et mes lèvres, afin que je chante vos perfections avec joie et allégresse; permettez-moi, vierge très-sacrée, de vous saluer avec l'archange saint Gabriel, et de vous dire : *Je vous salue, Marie, pleine de grâce;* je vous salue, la plus heureuse de toutes les femmes; je vous salue, étoile très-brillante qui avez enfanté le soleil éternel; je vous salue, lumière très-éclatante, vierge et mère tout ensemble; je vous salue, mère du souverain monarque du ciel et de la terre; je vous salue, grande princesse, qui êtes élevée au-

dessus de tout ce qui n'est pas Dieu ; je vous salue, cantique des séraphins et des chérubins, et hymne des anges ; je vous salue, la paix, la consolation et le salut du genre humain ; je vous salue, l'ornement des anciens pères, l'attente des prophètes, la beauté des martyrs, et la couronne de tous les saints ; je vous salue, la gloire des âmes pieuses, la dévotion des solitaires, l'ornement le plus magnifique des célestes hiérarchies ; je vous salue, le très-digne sujet des louanges et des panégyriques de tous les orateurs ; je vous salue, la plus grande merveille qui ait jamais été vue dans la vaste étendue du monde ; je vous salue, le bonheur de ceux qui sont encore sur la terre ; je vous salue, paradis de délices et d'immortalité ; je vous salue, arbre de vie, de joie, de contentement et de sainteté ; je vous salue, lis des vallées, rempart des fidèles et salut du monde ; je vous salue, port assuré où l'on est à couvert de la fureur des tempêtes de ce monde ; je vous salue, main très-puissante, qui retirez de l'abîme des péchés ceux qui implorent votre secours ; je vous salue, force et protection des âmes qui sont en danger de se perdre ; je vous salue, mère de notre premier père, à qui vous avez rendu la vie, en le délivrant de la mort éternelle. Oui, grande reine, Adam, ce fameux criminel, vous est redevable de sa résurrection spirituelle, et c'est le premier de vos miracles. Je vous salue, douce et vraie liberté des enfants de Dieu ; je vous salue, mère de tous les hommes ; je vous salue, source des vraies consolations et fontaine de toutes les grâces, qui avez le pouvoir d'en remplir le ciel et la terre ; je vous salue, refuge des pécheurs ; je vous salue, mère très-compatissante, qui soulagez avec tant de bonté ceux qui sont las et fatigués ; je vous salue, l'unique espérance, l'unique confiance et l'unique consolation de tous vos serviteurs ; je vous salue, trône glorieux ; je vous salue, le soutien et la défense de ceux qui se convertissent à Dieu ; je vous salue, très-douce médiatrice entre Dieu et les hommes ; je vous salue, la gloire et la joie de tous les prêtres ; je vous salue, la clé du royaume céleste ; je vous salue, le salut très-assuré de tous les chrétiens qui ont recours à vous de cœur et d'affection.

» Par les prières de la mère de Dieu toujours vierge, de toute l'armée céleste, de la troupe des anges, des chérubins, des séraphins, des prophètes, des martyrs, des saints pontifes, des âmes dévotes, par les supplications que vous adressent en un mot tous les bienheureux, ayez pitié de vos créatures, ô Dieu très-clément. Au jour du jugement, placez à votre droite vos humbles

serviteurs. Seigneur, auteur de la vie, n'ayez pas égard à ce que nous, pauvres mortels, nous avons pu faire de contraire à votre loi ; mais ayez plutôt égard à votre bonté et à votre miséricorde infinie. Ainsi soit-il.

17. Le même, *Orat. ad sanctissimam Dei genitricem :* « Vierge immaculée, sans tache, sans souillure, épouse de Dieu, notre maîtresse, unique espérance des désespérés, appui des opprimés, ressource assurée pour tous ceux qui ont recours à vous, refuge en un mot de tous les chrétiens : accueillez ma prière, toute mêlée qu'elle est d'imperfections, toute proférée qu'elle est par des lèvres indignes, et suppliez pour moi, avec cette générosité maternelle qui vous distingue, votre Fils qui est mon maître et mon Dieu, pour qu'il m'ouvre lui-même les entrailles si tendres de sa miséricorde, qu'il tourne mon cœur vers la pénitence, en me pardonnant mes innombrables péchés, et qu'il m'accorde la grâce d'accomplir avec exactitude tous ses commandements. Soyez-moi toujours favorable, vierge miséricordieuse, pleine de clémence et de bonté ; soyez ici-bas ma zélée protectrice et auxiliatrice, en détournant de moi les coups que voudraient me porter mes ennemis, en me servant de guide dans la voie du salut, en venant au secours de ma pauvre âme dans le dernier moment de ma vie, et en la mettant à l'abri des regards ténébreux des démons de l'enfer, en me préservant, au jour terrible du jugement, de l'éternelle damnation, et en me faisant entrer enfin en participation de l'héritage de votre divin Fils. Puissé-je obtenir cette grâce par votre intercession et votre faveur, ô ma très-sainte maîtresse, mère de Dieu, et par un effet de la miséricorde et de la clémence de votre Fils unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre Dieu et notre Sauveur, à qui appartient toute gloire, tout honneur et toute vénération, conjointement avec son Père éternel, et avec l'Esprit-Saint auteur de la vie, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Ainsi-soit-il. »

18. Le même, *in Threno seu lamentatione sanctissimæ Dei genitricis, quæ dicitur sancta et magna Parasceve :* « O mère immaculée et bénie de notre Dieu souverain, vierge pure et sans tache, très-innocente et très-sainte, nous vous louons, nous vous bénissons, pleine de grâce, vous qui avez mis au monde Jésus-Christ ; tous nous nous prosternons à vos pieds, tous nous vous adressons nos prières. Vierge inviolable, délivrez-nous de toutes les tentations du démon. Soyez notre médiatrice et notre avocate à l'heure du jugement ; préservez-nous du feu à venir et des té-

nèbres éternelles ; gloire de votre fils, soyez-nous propice. Vous êtes l'espérance des chrétiens auprès de Dieu, à qui appartient tout honneur dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

19. S. IRÉNÉE, *lib. V. adv. hæreses :* ce passage va être rapporté à la question qui vient après celle-ci, témoignage 1.

20. S. GRÉGOIRE de Nazianze, *Orat. XVIII, quæ est in laudem S. Cypriani martyris :* « Il y avait une vierge d'une illustre naissance et d'une conduite irréprochable. Le grand Cyprien fut épris d'amour pour elle, et il livrait des assauts à sa chasteté : pour la faire succomber, il a recours non à quelqu'une de ces vieilles femmes qui ont la routine de ces sortes de métiers, mais à un de ces démons qui recherchent passionnément les corps et les voluptés. Mais la vierge n'eut pas plus tôt aperçu le danger et entrevu le piége, que désespérant de tout autre remède, elle se rejette à Dieu, et prend pour son époux, et tout à la fois pour son protecteur et son défenseur contre l'amour impur, celui qui avait sauvé Suzanne de la mort, aussi bien que des poursuites d'infâmes vieillards ; et qui avait défendu Thècle contre le tyran qui la recherchait, et contre son père, autre tyran plus à craindre encore. Qui donc enfin ? Jésus-Christ, celui qui parle avec menaces à l'esprit impur (LUC, IX, 43), qui retire du fond de l'abîme ceux qui vont y être submergés (MATT., XIV, 30-31), qui traverse la mer à pied sec, qui noie dans les eaux des légions entières de démons, etc. Pleine de ces souvenirs et de bien d'autres encore, et s'adressant avec une humble ferveur à la vierge Marie pour obtenir de son intercession quelque secours dans son danger, elle se fortifie en outre par le jeûne et les macérations, tant pour diminuer l'éclat de sa beauté qui aurait pu lui devenir funeste, et pour éteindre ainsi la flamme impure en lui ôtant son aliment, que pour se rendre Dieu propice et favorable en s'affligeant en sa présence. Car rien n'est plus propre à apaiser Dieu que les mortifications corporelles, et les larmes ont pour effet ordinaire d'attirer sa miséricorde. La vierge remporte la victoire, et le démon confesse sa défaite à celui qui l'avait appelé à son aide ; à partir de ce moment, celui-ci n'eut pour le tentateur que du mépris, après la preuve qu'il avait acquise de son impuissance. »

21. Le même, *in tragœdiâ quæ inscribitur Christus patiens :* cet autre passage va être rapporté à la question qui vient après celle-ci, témoignage 5.

22. S. FULGENCE, *Serm. de laudibus Mariæ ex partu Salvatoris.* Ce

passage a été rapporté plus haut à la question XV, témoignage 7, page 201.

23. S. Anselme, archevêque de Cantorbéry, *lib. de excellentiâ gloriosissimæ virginis Mariæ*, c. 12 : « Nous vous prions, ô notre maîtresse, par cette grâce que le Dieu infiniment bon et tout puissant vous a faite de vous élever au point de vous rendre tout possible avec son concours, de nous obtenir de sa bonté, que la plénitude de grâce que vous avez méritée agisse en vous, de manière à nous faire entrer un jour en participation de ses récompenses. Car si notre Dieu s'est fait notre frère en se faisant votre fils, c'est pour nous rendre participants de sa divinité, comme il s'est rendu lui-même participant de notre humanité. Veuillez donc donner vos soins, ô notre bonne maîtresse, à ce que nous éprouvions les effets de cette bonté qui a porté notre Dieu à se faire homme en prenant un corps dans votre chaste sein : montrez-vous facile à nous exaucer, puisque Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils infiniment miséricordieux, est tout disposé à tout accorder à vos demandes. Il vous suffira de vouloir que nous soyons sauvés, pour que nous soyons assurés de notre salut. Comment vos entrailles pourraient-elles se resserrer à notre égard, au point de ne vouloir pas nous sauver? Assurément notre Dieu est notre miséricorde, comme le prophète nous l'assure (*Ps. LVIII* et *CXLIII*); et vous, sans aucun doute, vous êtes la mère de ce même Dieu. Si donc vous qui êtes la mère de Dieu, et en cette qualité la mère de grâce et de miséricorde, vous nous refusez l'effet de cette miséricorde, dont vous êtes devenue si admirablement la mère, que ferons-nous, lorsque votre fils viendra nous juger tous avec une souveraine équité? Venez donc à notre secours, bonne maîtresse, et sans considérer la multitude de nos péchés, daignez vouloir seulement avoir pitié de nous. Souvenez-vous et rappelez à votre mémoire, que notre créateur s'est fait homme dans votre sein, non pour nous damner, mais pour nous sauver. Pourquoi donc refuseriez-vous de nous secourir, tout misérables pécheurs que nous sommes, puisque c'est pour nous que vous avez été élevée à ce point de grandeur, que toute créature vous regarde et vous vénère comme sa maîtresse? Depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours, vous avez prêté votre secours à tous ceux qui se sont mis sous votre protection, et par là vous avez mérité d'être proclamée digne de toute louange au-dessus de toutes les créatures. Venez donc aussi à notre secours, comme nous vous en conjurons, afin que la louange que vous avez acquise pendant

tant de siècles, d'avoir sauvé le monde de sa perte, continue à vous être toujours décernée. C'est donc à vous que nous nous recommandons, afin que vous nous empêchiez de périr : faites plutôt, que notre salut s'assure de jour en jour, et que notre vie soit tout entière consacrée au service de votre Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

24. S. Bernard, *Serm. II Dominicæ primæ post octavas Epiphaniæ :* « Combien de fois, mes frères, témoin de vos plaintes touchantes, n'ai-je pas besoin d'implorer la Mère de miséricorde, pour qu'elle représente à son bon Fils que vous n'avez pas de vin! Et soyez assurés, mes très-chers frères, que se rendant à nos pieuses importunités, elle ne refusera pas de nous assister dans notre besoin; car elle est miséricordieuse, et même elle est la mère de la miséricorde. Si, sans attendre d'en être priée, elle a eu compassion de ceux qui l'avaient invitée à leurs noces, elle aura à bien plus forte raison compassion de nous, si nous l'invoquons avec piété. Car nos noces à nous sont celles qui lui plaisent le plus, et elles l'intéressent bien davantage, puisque c'est de son sein, comme d'un lit nuptial, qu'est sorti Jésus-Christ, l'époux de nos âmes. »

25. Le même, *Serm. I in Assumpt. beatæ Mariæ :* « Notre Reine nous a montré le chemin; elle est arrivée avant nous, et sa réception a été si glorieuse, que nous devons nous mettre avec toute confiance à sa suite en criant vers elle : *Entraînez-nous après vous; nous courons à l'odeur de vos parfums* (*Cant., I, 3*). De ce lieu de pélerinage où nous sommes, nous avons dépêché devant nous notre avocate, qui, en sa double qualité de Mère de notre Juge et de Mère de miséricorde, plaidera instamment et efficacement l'affaire de notre salut. Ainsi, Vierge bienheureuse, vous aussi, en vous élevant en haut, vous ferez descendre des dons sur les hommes. Et pourquoi ne nous en ferait-elle pas descendre, puisqu'il ne lui manque pour le faire, ni le pouvoir, ni la volonté? Elle est Reine du ciel; elle est pleine de miséricorde; enfin elle est la Mère du Fils unique de Dieu. Quels titres comme ceux-là pour nous donner une haute idée de sa bonté et de sa puissance! A moins peut-être qu'on ne refuse de croire que le Fils de Dieu a des égards pour sa Mère, ou qu'on n'aime mieux révoquer en doute qu'il n'y ait que de la charité dans des entrailles, où la charité elle-même engendrée de Dieu a séjourné corporellement pendant neuf mois. »

26. Le même, *Serm. IV in eâdem solemnitate :* « Vierge bienheureuse! que celui-là, s'il existe, se taise sur votre miséricorde, qui se rappelle, qu'invoquée par lui, vous lui avez manqué dans

son besoin. Pour nous, qui nous glorifions d'être vos serviteurs, si c'est vous que nous félicitons pour toutes vos autres vertus, pour celle-ci nous nous en félicitons nous-mêmes. Nous louons votre virginité, nous admirons votre humilité; mais la miséricorde a pour des misérables une saveur toute particulière : c'est votre miséricorde que nous affectionnons surtout; c'est elle qui revient le plus souvent à notre souvenir, et que nous invoquons le plus fréquemment. Car c'est cette miséricorde qui a obtenu la rédemption du monde entier, qui a plaidé heureusement le salut de tous. Comment douter que vous ayez été occupée du salut du genre humain, après ces paroles qu'on vous a dites : *Ne craignez point, Marie, vous avez trouvé grâce?* Et quelle grâce avez-vous trouvée, sinon celle que vous cherchiez? Quel est, ô Vierge bénie, l'homme qui pourrait mesurer les dimensions de votre miséricorde, en longueur, largeur, hauteur et profondeur? Sa longueur s'étend jusqu'à la fin des siècles pour ceux qui voudront seulement l'invoquer. Sa largeur est égale à celle de la terre; car c'est de votre miséricorde aussi qu'on peut dire que toute la terre en est remplie. Sa hauteur s'élève jusqu'au ciel même, où elle a restauré la cité d'en-haut; et sa profondeur va jusqu'aux abîmes, où elle a obtenu la rédemption de ceux qui étaient assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort. Grâce à vous, en effet, le ciel est rempli d'habitants, l'enfer est laissé désert, la céleste Jérusalem a été relevée de ses ruines, et les malheureux enfants d'Adam ont retrouvé la vie qu'ils avaient perdue. Ainsi votre charité aussi puissante qu'elle est tendre, aussi tendre qu'elle est puissante, a compati à nos maux et y a subvenu avec une égale prodigalité de sentiments et d'effets. Que nos âmes altérées s'empressent donc autour de cette fontaine; que notre indigence ne tarde pas d'aller puiser à ce trésor. Faites connaître au monde la grâce que vous avez trouvée devant Dieu, en obtenant pour les coupables, par vos saintes prières, le pardon de leurs crimes, pour les malades la guérison de leurs maux, pour les pusillanimes la force et le courage, pour les affligés la consolation, pour ceux qui sont en danger le secours et la délivrance. Dans ce jour de fête et d'allégresse, puisse votre intercession, ô notre bonne Reine, nous valoir, à nous vos sujets, qui invoquons votre nom si doux et si grand de Marie, les grâces et les faveurs de votre Fils Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui est Dieu au-dessus de tout, et béni dans tous les siècles (*Rom., IX,* 5). »

27. S. Jean Damascène, *Orat. I de nativitate B. Mariæ* : « Je

vous salue, Marie, doux gage de l'amour d'Anne et de Joachim. C'est avec raison que toutes les générations vous proclament bienheureuse; car nous voyons en vous le plus bel ornement du genre humain. Vous êtes la gloire des prêtres, l'espérance des chrétiens, la fleur des vierges, et tout à la fois une semence féconde de virginité. Grâce à vous, en effet, cette belle plante de la virginité s'est multipliée en tous lieux. Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et béni est le fruit de vos entrailles. Bénis sont ceux qui vous reconnaissent pour Mère de Dieu; maudits, ceux qui vous dénient cette qualité. O fille et maîtresse tout à la fois de Joachim et d'Anne, accueillez la prière d'un pécheur qui vous aime ardemment, qui vous honore, qui met en vous toute son espérance, comme en celle qui me rendra la vie, en me réconciliant avec votre Fils, et m'assurera par là mon salut. Déchargez-moi du fardeau de mes péchés, dissipez les ténèbres qui me tiennent dans l'aveuglement, dégagez-moi de ces affections grossières qui m'attachent encore à la terre. Réprimez les tentations qui m'assaillent, faites-moi mener une vie sainte, et parvenir, en marchant sur vos traces, à la céleste félicité. Par l'intercession aussi de vos parents, par les prières de l'Eglise entière, procurez la paix au monde, une joie parfaite et le salut éternel à tous les religieux habitants de cette cité. Qu'il en soit ainsi, oui, qu'il en soit ainsi. Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie entre toutes les femmes, et béni est le fruit de vos entrailles Jésus-Christ Fils de Dieu. »

28. Le même, *in carminibus ad Virginem :* « Tant que j'espérerai en vous, ô sainte Mère de Dieu, je serai assuré de mon salut; tant que vous veillerez à ma défense, je n'aurai rien à craindre : je poursuivrai mes ennemis et les mettrai en fuite, en me couvrant de votre protection comme d'une cuirasse, et en invoquant à mon aide votre secours tout-puissant. Je crie vers vous : O ma maîtresse, sauvez-moi par le crédit de votre intercession. O glorieuse Marie, toujours vierge, Mère de Jésus-Christ notre Dieu, présentez nos prières à votre divin Fils, pour qu'en votre considération il sauve nos âmes... Bienheureuse Mère de Dieu, ouvrez-nous l'entrée de la miséricorde; ne laissez pas s'égarer et se perdre ceux qui espèrent en vous. Obtenez-nous notre délivrance de toute espèce de maux; car vous êtes le salut du genre humain... Reconnaissant la multitude de mes péchés et désirant mon salut, j'ai recours à vous, sainte Mère de Dieu; visitez mon âme qui est malade, et demandez à votre divin Fils

qu'il m'accorde le pardon de tout le mal que j'ai fait; vous seule êtes sainte; vous seule êtes bénie... Mère de lumière, je remets en vous toute mon espérance; abritez-moi sous votre protection.»

Question XIX.

TÉMOIGNAGES DES PÈRES A L'HONNEUR DE LA SAINTE VIERGE MARIE.

1. S. IRÉNÉE, *adv. hæreses lib. V*, c. 19 : « De même qu'Eve, se laissant séduire par la parole de l'ange tentateur, désobéit à Dieu et chercha à fuir sa présence ; de même la vierge Marie, cédant aux paroles de l'ange Gabriel, a obéi à Dieu, et par sa soumission est devenue l'avocate d'Eve, vierge elle-même. Et de même que le genre humain avait perdu sa liberté par la faute d'une vierge, ainsi l'a-t-il recouvrée par l'obéissance d'une autre vierge, l'obéissance de l'une faisant comme le contre-poids de la désobéissance de l'autre. »

2. S. CHRYSOSTÔME, dans sa liturgie : « Comme il est vraiment convenable et juste de vous glorifier en votre qualité de mère de Dieu, toujours sainte et sans tache, plus digne d'honneur que les chérubins, et incomparablement plus élevée en gloire que les séraphins, vous qui avez enfanté Dieu même, sans que votre virginité en ait souffert d'atteinte ; ainsi nous vous glorifions, sainte mère de Dieu. Nous vous saluons, Marie pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes, et béni est le fruit de vos entrailles, puisque vous avez mis au monde le Sauveur de nos âmes. »

3. S. AMBROISE, *lib. II de Virginibus* : « Représentons-nous, comme dans un tableau, la virginité et la vie de la bienheureuse vierge Marie, en qui brille, comme dans un miroir, l'image parfaite de la chasteté et de la vertu. Quoi de plus noble que la mère de Dieu ? Quoi de plus glorieux que celle que la gloire même a choisie ? Quoi de plus chaste que cette Vierge qui a enfanté sans corruption ? Telle a été la vertu de Marie, que sa vie peut servir à toutes les autres de modèle. »

4. S. ATHANASE, *in Evangelium de sanctâ nostrâ Deiparâ* : « Puisque celui qui est né de la Vierge est Roi, et Seigneur, et Dieu, la mère qui l'a mis au monde est qualifiée, avec toute vérité, de reine, de maîtresse et de mère de Dieu. Cette nouvelle Eve est appelée la mère de la vie, et elle s'offre à notre admiration comme les prémices de cette vie immortelle qui doit être le partage de tous les vivants. C'est pourquoi nous la proclamons et nous mettons notre joie à la proclamer toujours, et en toute ma-

mère, bienheureuse. Nous crions vers vous, Vierge sainte ; ne nous effacez pas de votre mémoire, ô vous qui êtes demeurée vierge même après l'enfantement. Nous vous saluons, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous ; toutes les hiérarchies célestes et terrestres vous disent bienheureuse. Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et béni est le fruit de vos entrailles. Intercédez pour nous, ô notre maîtresse, ô notre princesse, ô notre reine, ô mère de Dieu. »

5. S. Grégoire de Nazianze, *in tragœdiâ, Christus patiens :* « O mère trois fois heureuse, ô gloire des vierges, vous qui habitez le temple resplendissant du ciel, après avoir échangé les haillons de la mortalité pour la robe brillante de l'immortalité, prêtez de là-haut une oreille favorable à mes paroles, et daignez accueillir ma prière. »

6. S. Augustin, *Serm. II de Annuntiat. Domini :* « Sainte Marie, soulagez notre misère, aidez notre faiblesse, essuyez nos larmes, priez pour le peuple, intercédez pour le clergé, soyez l'avocate du sexe dévot ; que tous ceux qui célèbrent votre mémoire, éprouvent les effets de votre protection. »

7. S. Fulgence, *Serm. de laudibus Mariæ :* « Marie est comme la fenêtre à travers laquelle Dieu a fait pénétrer la vraie lumière parmi les hommes. Elle est comme l'échelle du ciel, puisque c'est par elle que Dieu est descendu sur la terre, afin que par elle aussi les hommes puissent s'élever jusqu'aux cieux. Marie est devenue la restauratrice de son sexe, puisque c'est par elle que son sexe s'est relevé de la ruine qu'il avait encourue par suite de la malédiction des temps anciens. »

8. S. Bernard, *Serm. II de Adventu :* « La Vierge est la voie royale par laquelle le Sauveur est venu dans ce monde, après être sorti de son sein comme un époux de son lit nuptial.... O femme bénie entre toutes les femmes, inventrice de la grâce, cause de notre vie, mère de notre salut, puissions-nous avoir accès par vous auprès de votre fils, afin que, comme il nous a été donné par votre entremise, par votre entremise aussi il nous reçoive en grâce (XIX). »

XIX.

Patrum de Maria Virgine testimonia.

Irenæus lib. 5, *contra hæres.* Sicut Eva seducta est, ut effugeret Deum; sic Maria suasa est obedire Deo, ut virginis Evæ virgo Maria fieret advocata : et quemadmodum adstrictum est morti genus humanum per virginem, solvatur per virginem æqua lance disposita virginalis inobedientiæ per virginalem obedientiam.

Chrysostomus in Liturgia. Ut verè dignum et justum est glorificare te Deiparam et semper beatissimam, et penitus inconta-

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Irénée, *lib. V contra hæreses*, c. XIX : C'est ce qui vient d'en être rapporté plus haut.

2. S. Chrysostôme, dans la liturgie qui porte son nom; c'est ce que nous venons d'en rapporter, et de plus ce qui en a été rapporté auparavant, question XV, témoignage 1, page 194.

3. S. Ambroise, *lib. II de Virginibus* : « Vierges pudiques à qui je m'adresse, ayez sans cesse représentées devant vos yeux, comme dans un tableau, la virginité et la vie entière de Marie, en qui resplendit, comme dans un miroir, la parfaite image de la chasteté et de la vertu. Les exemples que vous trouverez en elle vous diront aussitôt ce que vous avez à corriger en vous-mêmes, quels sont les vices à éviter, quelles sont les vertus

---

minatam Matrem Dei nostri, honoratiorem cherubim, et gloriosiorem incomparabiliter seraphim, quæ citra corruptionem Deum peperisti : verè Deiparam te magnificamus. Ave gratia plena Maria, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui, quoniam Salvatorem animarum nostrarum peperisti.

Ambrosius lib. 2 de Virginit. Sit nobis tanquam in imagine descripta virginitas vitaque beatæ Mariæ, de qua velut speculo refulget species castitatis et forma virtutis. Quid nobilius Dei Matre? quid splendidius eâ, quam splendor elegit? Quid castius eâ, quæ corpus sine corporis contagione generavit? Talis fuit Maria, ut ejus unius vita omnium disciplina sit.

Athanasius in Evang. de sancta nostra Deipara. Quandoquidem ipse Rex est, qui natus est ex virgine, idemque Dominus et Deus, eapropter et mater quæ eum genuit, et Regina, et Domina, et Deipara propriè et verè censetur. Ista nova Eva mater vitæ appellatur, variegataque permanet ad primitias vitæ immortalis omnium viventium. Dicimus eam igitur iterum atque iterum et semper et undequaque beatissimam. Ad te clamamus, recordare nostri sanctissima Virgo, quæ etiam à partu Virgo permansisti. Ave, gratia plena : Dominus tecum : beatam te prædicant omnium Angelorum et terrestrium hierarchiæ. Benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui. Intercede, Hera et Domina, et Regina, et Mater Dei, pro nobis.

Gregorius Nazianzenus in tragœd. Christus patiens.

O ter beata Mater! ô lux Virginum!
Quæ templa cœli lucidissima incolis,
Mortalitatis liberata sordibus,
Ornata jam immortalitatis es stola;
Meis benignam ab alto aurem exhibe verbis,
Measque virgo suscipe, obsecro, preces.

Augustinus serm. 2 Annunt. Domini. Sancta Maria succurre miseris, juva pusillamines, refove flebiles, ora pro populo, interveni pro clero, intercede pro devoto fœmineo sexu : sentiant omnes tuum juvamen, quicumque celebrant tuam commemorationem.

Fulgentius de laudibus Mariæ. Facta est Maria fenestra cœli, quia per ipsam Deus verum fudit sæculis lumen. Facta est Maria scala cœlestis, quia per ipsam Deus descendit ad terras, ut per ipsam homines ascendere mereantur ad cœlos. Facta est Maria restauratio fœminarum, quæ per ipsam à ruina primæ maledictionis probantur esse subtractæ.

Bernardus serm. 2 de Advent. Vide eumdem super Missus est, et in illud Apoc. Signum magnum apparuit. Item in serm. de Nativitate Virgin. Virgo regia ipsa est via, per quam Salvator advenit procedens de ipsius utero, tanquam sponsus de thalamo suo. Per te accessum habemus ad filium, ô benedicta inventrix gratiæ, genitrix vitæ, mater salutis, ut per te nos suscipiat, qui per te datus est nobis.

à pratiquer. Un premier motif de la prendre pour votre maîtresse, c'est la noblesse de sa personne. Quoi de plus noble que la mère de Dieu ? Quoi de plus glorieux, que celle que la gloire a choisie ? Quoi de plus chaste qu'une vierge qui a enfanté sans commerce charnel ? Et que n'aurais-je pas à dire de ses autres vertus ? Elle n'était pas vierge seulement de corps, mais elle l'était aussi d'affection, et la conduite entière de sa vie n'était que l'expression sincère de ses sentiments. Humble de cœur, grave dans son langage, prudente dans ses desseins, elle lisait beaucoup et parlait peu. Elle mettait sa confiance, non dans des richesses incertaines, mais dans cette prière du pauvre que Dieu écoute toujours. Occupée de son travail, et réservée dans ses discours, elle cherchait, non à être estimée des hommes, mais à être approuvée de Dieu. Attentive à n'offenser personne, bienveillante indistinctement pour tout le monde, pleine de déférence pour les personnes âgées, de prévenance pour celles de son âge, elle fuyait la vanité, suivait en tout la raison, s'attachait à la vertu de préférence à tout le reste. Quand la vit-on offenser ses parents même par l'air du visage ? ou se diviser d'avec ses proches ? ou mépriser les gens de basse condition ? ou insulter au faible ? ou éviter la rencontre de l'indigent ? Elle ne se trouvait parmi les hommes qu'autant que la charité lui en faisait un devoir, et que la pudeur ne pouvait en être blessée. Ses regards n'avaient rien de lubrique, ses paroles n'avaient rien de déplacé, tous ses actes n'avaient rien que de modeste. Rien de trop efféminé dans ses gestes, rien de mou dans sa démarche, rien d'insolent dans le ton de sa voix ; tellement que son extérieur même était l'image de son âme, et comme le cachet de sa vertu. Et en effet une maison honnête doit pouvoir être reconnue dès le vestibule, et dès son entrée on doit voir qu'il ne s'y commet point d'œuvres de ténèbres ; ainsi notre âme, à qui notre corps sert comme d'enveloppe, doit-elle se montrer tout entière dans ses actes extérieurs, comme une lampe fait pénétrer sa lumière à travers le corps diaphane qui la renferme. Que dirai-je de la frugalité de ses repas et de la multiplicité de ses occupations ; de ses repas où elle se tenait presque en deçà des besoins de la nature, de ses occupations où elle en dépassait les forces ? D'une part, pas un instant de relâche ; de l'autre, le nombre des jeûnes doublant pour ainsi dire celui des jours ; et si enfin elle songeait à réparer ses forces épuisées, elle se contentait du simple aliment qui se trouvait sous sa main, plutôt pour conserver sa vie que pour contenter son goût. Elle

attendait, pour prendre son sommeil, le besoin de la nature : encore ce repos corporel qu'elle prenait n'empêchait-il pas son âme de veiller toujours, cherchant même pendant qu'elle dormait à se rappeler ses lectures de la veille, ou, si le sommeil venait à suspendre cette étude, la reprenant aussitôt, ou bien s'interrogeant de rechef sur les dispositions qu'elle avait prises, ou en préméditant de nouvelles. Elle ne savait quitter la maison que pour se rendre à la prière, et toujours avec ses parents ou ses proches. Dans la maison, seule pour son travail; en public, toujours accompagnée, elle n'avait cependant point d'autre meilleur gardien de sa personne qu'elle-même ; son marcher comme son parler imprimait un tel respect, qu'il semblait voir moins le corps se mouvoir, que la vertu monter ses degrés. Qu'une vierge pourtant ait pour sa propre personne des guides sages qui veillent à sa sûreté : je le veux, mais pourvu qu'elle se constitue elle-même la gardienne de la pureté de son âme. Pour ce dernier point, elle ne manquera pas d'institutrices ; et ces institutrices, ce seront les vertus qu'elle n'aura qu'à interroger, pour régler sa conduite personnelle : car tout ce qu'elle fait doit être une leçon parlante. C'est ainsi que Marie était attentive à tout, comme si elle eût eu plusieurs monitrices à ses côtés ; et elle pratiquait toutes les vertus dans une telle perfection, qu'elle semblait moins en apprendre elle-même la pratique, que l'enseigner aux autres. Telle nous l'a montrée l'Evangéliste, telle l'a trouvée l'Ange, telle l'a choisie l'Esprit-Saint. Eh! qu'ai-je besoin de raconter en détail l'affection qu'avaient pour elle ses parents, les éloges qu'en faisaient les étrangers, puisqu'il me suffit de dire qu'elle s'est trouvée digne que le Fils de Dieu se la choisît pour mère ? Lorsque l'ange vint la saluer, elle était seule dans l'endroit le plus retiré de sa maison, pour que personne ne vînt la distraire ou la troubler. Qu'avait-elle besoin d'autres personnes de son sexe pour lui servir de compagnie, lorsqu'elle en trouvait une suffisante dans toutes les bonnes pensées? Que dis-je? jamais elle ne semblait moins seule que lorsqu'elle était seule. Car, comment pouvait-elle être seule au milieu de tant de livres, et dans la société des archanges et des prophètes? Enfin, Gabriel ne la trouva que là où il avait coutume de la voir ; et Marie, qui s'était effrayée d'abord en croyant voir un homme, se rassura quand l'ange, avec qui elle était familière, lui eut dit son nom. Ainsi étrangère au commerce des hommes, elle ne l'était pas à celui des anges : quelle preuve demandez-vous de plus de la chasteté de ses oreilles et de la modestie de ses

yeux ? Saluée, elle garda le silence ; appelée par son nom, elle répondit; troublée à la première vue de ce personnage qu'elle ne connaissait pas, dès qu'il se fut fait une fois connaître à elle, elle lui fit acte d'obéissance. Qu'elle n'ait pas négligé non plus les devoirs à remplir envers sa parenté, c'est ce que nous apprennent aussi les divines Ecritures. Car le choix qu'elle vit que Dieu avait fait d'elle ne servit qu'à la rendre plus humble ; elle se transporta aussitôt vers les montagnes auprès de sa parente, non sans doute qu'elle eût besoin de sa société pour se confirmer dans la foi, puisqu'il lui avait suffi pour cela de la parole de l'ange. Aussi, quelles furent les paroles que lui adressa Elisabeth ? *Vous êtes*, lui dit-elle, *bienheureuse d'avoir cru.* Et elle demeura trois mois avec elle. Pendant tout cet intervalle de temps, elle ne fait pas de questions pour affermir sa foi ; elle se borne à remplir ses devoirs d'amitié. Et cela, après que l'enfant tressaillant dans le sein maternel l'avait saluée comme mère de Dieu, la religion devançant en lui la nature. La fermeté de la foi de Marie explique comment tous les miracles qui se sont succédé à ses yeux, tels que de voir une femme âgée et stérile devenue mère, elle-même, toute vierge qu'elle était, devenue féconde, la parole rendue à Zacharie après neuf mois d'un mutisme miraculeux, les mages venir des extrémités de l'Orient adorer son divin enfant, Siméon reconnaître en lui l'objet de sa longue attente, une étoile paraître tout exprès pour annoncer cet événement; comment tous ces miracles, dis-je, ne lui ont pas ôté le calme, à elle qui semblait l'avoir perdu à l'entrée de l'ange dans sa maison. *Marie*, dit l'Evangile, *conservait tout cela dans son cœur*. Quoiqu'elle se vît la mère de Dieu, elle recueillait avec autant de soumission que d'avidité les instructions du Seigneur; portant déjà son Dieu attaché à ses mamelles, elle n'en désirait pas moins d'apprendre à connaître Dieu. Et d'ailleurs, n'allait-elle pas tous les ans à Jérusalem, au jour solennel de la Pâque, et n'y allait-elle pas avec Joseph ? Dans une vierge, la pudeur est la compagne inséparable de toutes les autres vertus. Sans la pudeur, en effet, la virginité cesserait d'être elle-même. Aussi Marie n'alla-t-elle pas au temple sans se faire accompagner du gardien de sa pudeur. C'est bien là l'image de la virginité. Car telle a été Marie, que sa vie à elle seule peut suffire à l'instruction de toutes les vierges. Si donc un semblable modèle est de votre goût, confrontez-lui vos actions, et imitez l'exemple de celle dont vous ambitionnez de partager la récompense. Que de sortes de vertus diverses brillent avec éclat dans cette seule

vierge! La réserve de la pudeur, l'étendard de la foi, l'ardeur de la piété. Elle se montre dans sa maison le modèle des vierges, chez sa parente le modèle des amies, au temple le modèle des mères. Oh! combien de vierges n'attirera-t-elle pas à sa suite! Combien ne se réjouira-t-elle pas d'en présenter au Seigneur, et de pouvoir en même temps lui dire : Ces personnes ont gardé avec une pudeur inviolable, celle-ci le lit nuptial de mon Fils, celle-là le lit nuptial de son propre époux! Comme le Seigneur lui-même les recommandera à son Père, en leur appliquant les mêmes paroles qu'il disait autrefois de ses apôtres : *Père saint, ce sont là celles que je vous ai conservées;* le Fils de l'homme a reposé sa tête sur leur sein ; je demande que là où je suis, elles soient aussi avec moi. Mais elle ne doivent pas se borner à se procurer leurs propres avantages, pas plus qu'elles ne peuvent se flatter de ne tenir leurs avantages que d'elles-mêmes. Que celle-ci travaille à sauver ses parents ; que celle-là travaille à sauver ses frères. Père juste, le monde ne m'a point connu; mais celles-ci m'ont connu, et n'ont pas voulu connaître le monde. Avec quelle pompe, quels applaudissements de la troupe des anges une vierge ne prendra-t-elle pas possession du ciel, après avoir mené ici-bas une vie toute céleste! Alors aussi Marie prenant, comme la sœur de Moïse (*Exod., XV,* 20), une timbale à la main, formera des chœurs de vierges, et toutes à l'envi chanteront des hymnes au Seigneur, qui leur aura fait la grâce de traverser la mer du siècle présent, sans être submergées par ses flots. Alors chacune dira avec des transports de joie : *J'entrerai jusqu'à l'autel de Dieu, jusqu'à Dieu même qui remplit de joie ma jeunesse* (*Ps. XLII,* 4). J'immole à Dieu un sacrifice de louanges, et je rends mes vœux au Très-Haut (*Ps. XLIX,* 14). Car je ne crains point de vous assurer l'accès des autels, vous qui avez fait de vos cœurs autant d'autels de Dieu, vous en qui tous les jours Jésus-Christ est immolé pour la rédemption de vos corps. Car si le corps d'une vierge est le temple de Dieu, qu'est-ce donc que son cœur qui, recouvert par la main du prêtre éternel des cendres encore fumantes de ses membres sacrifiés, exhale la vapeur du feu divin? Vierges mille fois heureuses, qui répandez autour de vous le parfum de l'immortalité, comme un jardin celui de ses fleurs, comme un temple celui de la religion, comme un autel celui des vertus du prêtre! Que sainte Marie soit donc le calque vivant sur lequel vous formerez votre conduite. »

4. S. Athanase, *Serm. super Evangelium de sanctissimâ nostrâ*

Deiparâ : C'est le passage cité plus haut, même question, témoignages des Pères, n° 4, page 226.

5. S. Grégoire de Nazianze, à la fin de sa tragédie intitulée *Jésus-Christ patient* : « Vierge chaste et bienheureuse, digne de toute vénération, puisque maintenant, après avoir déposé les haillons de notre mortalité, vous êtes assise, vêtue du manteau de l'éternité, dans le séjour des bienheureux, sans connaître désormais la mort, sans connaître la vieillesse, accueillez mes prières avec bonté du haut du ciel où vous êtes, vous à qui a été conféré, exclusivement à toute autre personne, l'honneur singulier d'être la mère du Verbe. Plein de confiance dans votre crédit, j'ose vous adresser mes paroles suppliantes, et vous offrir, pour en orner votre tête, une couronne composée des fleurs les plus odoriférantes, ô ma princesse, vous qui venant continuellement à mon aide, me faites sortir heureusement de tous les dangers, et me sauvez tant des traits que lancent sur moi mes ennemis déclarés, que des piéges bien plus dangereux que me tendent dans l'ombre mes ennemis secrets! Accordez-moi ce que j'implore de vous comme le plus grand de tous les biens, savoir, qu'après avoir toute ma vie prisé votre protection comme un bien plus grand que toutes les richesses, je puisse à ma mort vous avoir pour avocate auprès de votre Fils. Ne permettez donc pas que je sois livré comme un jouet à l'ennemi juré du genre humain qui est l'esprit infernal, et préservez-moi du feu éternel et des cachots ténébreux de l'enfer, par la foi en vertu de laquelle j'ai été justifié, et par la puissance de votre crédit, auquel nous ne connaissons rien d'égal. C'est ce qui me porte à vous adresser ce chant, expression de ma reconnaissance. O Vierge d'une grâce incomparable, qui surpassez en beauté comme en grandeur toutes les autres, reine puissante, élevée au-dessus de toutes les hiérarchies célestes, trésor du genre humain, soyez toujours propice aux mortels, et préservez-moi dans toutes les situations de ma vie de tous les dangers. »

6. S. Augustin, *Serm. II de annuntiatione Dominicâ.* (Voir le passage rapporté ci-dessus, même question, et de plus le témoignage n° 3 de la question XV, pages 196 et 197).

7. S Fulgence, *Serm. de laudibus Mariæ ex partu Salvatoris* (Voir également le passage rapporté plus haut, même question, et de plus le témoignage n° 7 de la question XV, page 201).

8. S. Bernard, *Serm. II in Adventu Domini* : « La Vierge est la voie royale par laquelle le Sauveur est venu dans ce monde, après être sorti de son sein comme un époux de son lit nuptial.

Attachons nous donc à suivre cette voie, afin de nous élever par elle jusqu'à Celui, qui par elle est descendu jusqu'à nous; de participer par elle à la grâce de Celui, qui par elle est venu compatir à notre misère. O femme bénie entre toutes les femmes, inventrice de la grâce, cause de notre vie, mère de notre salut, puissions-nous avoir accès par vous auprès de votre Fils, afin que, comme il nous a été donné par votre entremise, par votre entremise aussi il nous reçoive en grâce. Que votre pureté parfaite lui fasse nous pardonner notre corruption, et que votre humilité, qui a été si agréable à Dieu, nous obtienne le pardon de notre orgueil. Que l'abondance de votre charité couvre la multitude de nos péchés, et que votre fécondité glorieuse nous procure la fécondité des mérites. O notre maîtresse, ô notre médiatrice, ô notre avocate, réconciliez-nous à votre Fils, recommandez-nous à votre Fils, présentez-nous à votre Fils. Faites, ô Vierge bénie, par cette grâce que vous avez trouvée, par la prérogative que vous avez méritée, par la miséricorde que vous avez enfantée, faites que celui qui par votre entremise a daigné se rendre participant de notre faiblesse et de notre misère, nous rende aussi par votre intercession participants de sa gloire et de sa béatitude, ce Jésus, votre Fils et Notre-Seigneur, qui est Dieu au-dessus de tout et béni dans tous les siècles. Ainsi soit-il (*Rom., IX,* 5). »

9. Le même, *Serm. II de laudibus Virginis matris super Evangelium, Missus est :* « Si le vent des tentations vient à souffler, si vous avez à craindre l'écueil des tribulations, regardez cette étoile, invoquez Marie, etc., comme ci-dessus, question XVIII, témoignage 6, page 212.

10. Le même, *Serm. de verbis Apocalypsis, Signum magnum apparuit in cœlo :* « Sans doute que Jésus-Christ pouvait nous suffire, puisque toute notre suffisance vient de lui (*II Cor., III,* 5); mais il n'était pas bon pour nous que l'homme fût seul : il convenait davantage que les deux sexes concourussent à notre réparation, comme les deux sexes avaient concouru à notre ruine. Un fidèle et puissant médiateur entre Dieu et les hommes, c'est, à n'en pouvoir douter, Jésus-Christ homme; mais les hommes redoutent en le contemplant la majesté divine. Le prophète ne chante pas seulement sa miséricorde, il chante aussi sa justice (*Ps. C,* 1) : car s'il a appris par ce qu'il a souffert à être compatissant et miséricordieux (*Hebr., V,* 8; *IV,* 15; *II,* 17), il n'en a pas moins toujours le pouvoir de nous juger. Auprès d'un tel médiateur, nous avons besoin d'une autre médiation; et point d'autre qui nous

convienne plus pour cet office, que celle de Marie. Cruelle a été pour nous Eve notre première mère, qui a été cause que l'antique serpent a infiltré son venin dans le cœur de son époux; mais en revanche nous avons tout à espérer de Marie, qui a procuré non-seulement à son sexe, mais aussi au nôtre, l'antidote tout-puissant pour le salut. La première a été un instrument de séduction, la seconde est un instrument de propitiation. Celle-là nous a fait prévariquer; celle-ci nous a procuré notre rachat. Comment notre faiblesse pourrait-elle craindre de s'adresser à Marie? En elle il n'y a rien d'austère ni de rude; elle est toute douceur; elle nous offre à tous le lait et la laine. Repassez avec toute l'application dont vous êtes capables la suite de l'histoire évangélique, et si vous y remarquez dans Marie quoi que ce soit de dur ou de menaçant, ou même le moindre signe d'indignation ou de colère, je consens à ce que vous ayez pour elle de la défiance et que vous n'osiez pas vous approcher d'elle. Mais si, au contraire, comme cela est en effet, vous ne trouvez en elle que faveur et bonté, que douceur et miséricorde, rendez grâces à celui qui vous a procuré si miséricordieusement une telle médiatrice, en qui vous n'avez rien à redouter. Pour tout dire en un mot, elle s'est faite toute à tous (*I Cor., IX, 22*); elle s'est constituée débitrice des dons de sa charité envers les savants comme envers les simples (*Rom., I, 14*); elle nous a ouvert à tous le sein de sa miséricorde, pour que tous reçoivent de sa plénitude, que le captif en reçoive sa délivrance, le malade sa guérison, l'affligé sa consolation, le pécheur son pardon, le juste un surcroît de grâce, l'ange une surabondance de joie, la Trinité elle-même un nouveau degré de gloire, la personne du Fils en particulier la substance de sa chair : il n'est personne, enfin, qui songe à se soustraire à la chaleur de son influence (*Ps. XVIII, 7*). C'est cette femme que Dieu a promise au monde dès l'origine, comme devant briser par sa vertu la tête de l'antique serpent : en vain celui-ci s'est-il embusqué pour la mordre au talon; tous ses stratagèmes lui ont été inutiles (*Gen., III, 15*). Seule en effet, elle a brisé l'effort de toutes les hérésies (*a*). De ces hérésies l'une niait qu'elle eût conçu Jésus-Christ avec sa propre chair; une autre niait qu'elle l'eût enfanté véritablement, et sifflait de sa voix d'aspic qu'elle s'était contentée de ramasser cet enfant tombé du haut du ciel; une autre faisait entendre cet autre blasphème, qu'à la suite de son divin

(*a*) « *Sola enim contrivit universam hæreticam pravitatem.* »

enfantement, elle avait eu d'autres enfants à la manière des autres femmes; cette autre s'indignant de l'entendre appeler mère de Dieu, faisait de ce grand nom Θεοτόκος l'objet de ses dérisions impies; mais tous ces piéges tendus ont été brisés, tous ces fils de vipère ont été écrasés, tous ces sifflements poussés contre la Vierge-mère ont été réduits au silence, et toutes les générations la proclament bienheureuse (Luc, 1, 48). Baisons avec amour, mes frères, les traces des pas de Marie, et prosternons-nous à ses pieds de bénédiction pour lui faire notre humble prière. Tenons-la fortement, et ne la laissons aller qu'après qu'elle nous aura bénis : car elle est puissante. Elle est cette toison placée entre l'aire de la terre et la rosée du ciel, cette femme revêtue du soleil avec la lune à ses pieds; c'est Marie établie médiatrice entre Jésus-Christ et son Eglise.... Qui pourra nommer les étoiles dont se compose le diadème royal de Marie? Il est au-dessus des facultés de l'homme de décrire cette couronne, ou d'en indiquer la composition; toutefois, sans nous faire scrutateurs téméraires de ce secret divin, nous pouvons peut-être assez convenablement, selon la mesure de nos faibles moyens, comparer ces douze étoiles aux douze prérogatives de grâces, dont Marie est singulièrement favorisée. Car nous trouverons en Marie les prérogatives du ciel, les prérogatives de la chair, les prérogatives du cœur; et en multipliant ce nombre de trois par quatre, nous arriverons peut-être à ces douze étoiles, qui rendent si brillant aux yeux de tous le diadème de notre reine. Pour moi du moins, j'entrevois un singulier éclat, premièrement dans la génération de Marie, secondement dans la visite que l'ange lui fit, troisièmement dans l'acte de l'Esprit-Saint qui survint en elle, quatrièmement dans l'incarnation inénarrable du Fils de Dieu. Et ce qui donne à ces quatre merveilles elles-mêmes un éclat encore plus éblouissant, c'est que Marie a levé la première l'étendard de la virginité, c'est qu'elle a été féconde sans commerce charnel, c'est qu'elle est devenue enceinte sans les incommodités de la grossesse, c'est qu'elle a enfanté sans douleur. Et pourtant encore, je vois par-dessus tout en Marie la discrétion de la pudeur, la réserve de l'humilité, la magnanimité de la foi, le sacrifice volontaire du cœur..... Maintenant, ô Mère de miséricorde, nous voici, comme la lune que saint Jean aperçut en vision, prosternés à vos pieds, vous adressant nos humbles supplications, comme à notre médiatrice plein de miséricorde auprès du soleil de justice, pour être admis à voir un jour la lumière dans votre lumière,

à jouir enfin de la vue de ce soleil qui vous a particulièrement aimée, et qui s'est plu à vous revêtir de l'ornement de gloire, en plaçant sur votre tête sa couronne la plus belle. Vous êtes pleine de grâce, toute pénétrée de la rosée céleste, appuyée sur votre bien-aimé, toute remplie de délices (*Cant., VIII,* 5). O notre reine, donnez aujourd'hui la nourriture à vos pauvres; que les petits chiens aussi mangent des miettes tombées de votre table, et donnez à boire, non-seulement au serviteur d'Abraham (*Gen., XXIV,* 17), mais encore à ses chameaux, de cette eau merveilleuse que vous portez dans votre vaisseau; car vous êtes vraiment la fille prédestinée et préparée par le Très-Haut à votre Fils, qui est Dieu par-dessus tout et béni dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

11. Le même, *Serm. de Nativitate Mariæ :* « Voyez donc, en examinant de plus près encore, avec quelle ferveur de dévotion Dieu a voulu que nous honorions Marie, en mettant en elle la plénitude de toute espèce de bien; de sorte que toute notre espérance, toutes les grâces dont nous pouvons être favorisés, notre salut enfin, tout nous vient de celle qu'il fait paraître à nos yeux toute remplie de délices (*Cant., VIII,* 5). Elle est elle-même comme un jardin de délices (*Cant., IV,* 6), que le zéphyr divin a pénétré de son haleine, a pénétré de son haleine encore, et qui répand en tous lieux le parfum de ses fleurs, qui sont les grâces et tous les dons spirituels. Supprimez la masse solaire qui éclaire le monde, que deviendra le jour? Supprimez cette étoile de la mer qui s'appelle Marie, que restera-t-il autre chose qu'obscurité, que ténèbres épaisses, qu'ombres de mort? Vénérons donc cette auguste Marie de toute la force de notre amour, de toute l'ardeur de nos sentiments et de nos vœux; car telle est la volonté de celui qui a voulu que nous obtenions tout de lui par Marie : telle est, dis-je, sa volonté, ou pour mieux dire, sa bienveillance à notre égard. Car, ne négligeant rien de ce qui peut contribuer à nous relever de notre misère, il a voulu ainsi dissiper nos craintes, exciter notre foi, fortifier notre espérance, chasser toutes nos défiances, encourager notre pusillanimité. Vous craigniez peut-être de vous approcher du Père céleste; effrayé à sa voix, vous fuyiez comme Adam pour vous cacher, et il vous a donné Jésus pour médiateur. Que n'obtiendra pas d'un tel Père un tel Fils? Il sera sûrement exaucé à cause du respect qui lui est dû comme au Fils de Dieu, parce que le Père aime son Fils. Appréhendez-vous encore de vous approcher de lui? Sachez qu'il est votre frère,

il est votre chair; il a été sujet à toutes vos misères, excepté le péché, afin qu'il fût miséricordieux. Ce frère, c'est Marie qui nous l'a donné. Mais vous redoutez peut-être en lui la divine Majesté, parce qu'en se faisant homme, le Roi du ciel n'a pas cessé d'être Dieu? Voulez-vous donc avoir un avocat auprès d'un tel juge? Recourez à Marie. Je vous le dis sans hésiter, elle sera exaucée à cause du respect qui lui est dû comme à la Mère de Dieu. Le Fils exaucera indubitablement sa mère, et à son tour il sera exaucé par le Père; c'est là l'échelle des pécheurs; c'est là ma grande, ma véritable, mon unique espérance. Car, dites-moi, un fils peut-il faire, peut-il essuyer un refus? Peut-il, ou ne pas exaucer sa mère, ou n'être pas exaucé de son père? L'un, pas plus que l'autre, n'est possible sans doute. *Vous avez*, lui dit l'ange (Luc. I, 30), *trouvé grâce auprès de Dieu.* Quel bonheur pour nous! Toujours elle trouvera grâce, et cette grâce suffira à tous nos besoins. Cette vierge sage ne demandait ni les richesses, ni les honneurs, ni la puissance, ni même la sagesse comme Salomon; mais elle demandait la grâce. Et en effet, c'est la grâce qui seule peut nous sauver. Pourquoi désirerions-nous autre chose, mes frères? Recherchons la grâce, et cherchons-la par Marie: car ce qu'elle cherche elle le trouve, et la demande qu'elle en peut faire ne saurait être frustrée de son effet... Au surplus, quoi que ce soit que vous vouliez offrir au Seigneur, souvenez-vous de le recommander à Marie, afin que la grâce remonte à l'auteur de la grâce par le même canal par où elle aura découlé sur vous. Car, bien que Dieu puisse absolument parlant vous faire parvenir sa grâce par tout autre moyen, il a fait choix de celui-ci de préférence à tout autre. Peut-être aussi vos mains sont-elles souillées, ou par des œuvres de sang, ou par des intentions qui ne sont pas assez pures. Quel que soit en conséquence le don, si modique même qu'il soit, que vous désiriez présenter à Dieu, recommandez-le, pour lui être offert, aux mains si pures, et si dignes d'être exaucées, de Marie, si vous ne voulez pas essuyer de refus. Car les mains de Marie sont comme des lis de toute blancheur, et le divin époux qui recherche les lis, accueillera votre présent, dont la modicité sera relevée à ses yeux par la beauté du lis qui le lui offrira, offert qu'il lui sera par les mains de Marie. »

CHAPITRE III.

DE LA CHARITÉ ET DU DÉCALOGUE.

ARTICLE I. — DE LA CHARITÉ.

Question I.

Est-ce assez pour un chrétien de posséder la foi et l'espérance?

Celui qui a déjà la foi et l'espérance, doit se mettre surtout en mesure d'obtenir de plus la vertu de charité. Car c'est de ces trois vertus réunies que saint Paul a dit : *La foi, l'espérance et la charité subsistent dans la vie présente;* et il a ajouté : *La plus grande des trois, c'est la charité.* La foi, assurément, est une grande vertu, puisqu'elle est capable de transporter des montagnes et d'opérer des miracles; l'espérance aussi est une grande vertu, puisqu'elle est comme le casque de notre salut, et comme l'ancre dont la solidité est pour nous un motif puissant de consolation dans nos peines et de confiance dans nos prières, par la double perspective qu'elle nous offre, et de la bonté de Dieu, et de la grandeur de ses promesses. Mais la charité est la plus grande des trois : car elle est la reine de toutes les vertus; elle ne connaît ni bornes, ni mesure; elle n'aura jamais de fin; plus forte que la mort, elle survivra à notre dernier soupir. Sans elle, la foi et l'espérance peuvent encore, il est vrai, subsister dans un chrétien; mais elles ne lui suffiraient pas pour mener une vie sainte. C'est ce qui a fait dire à saint Jean : *Celui qui n'aime pas demeure dans la mort*, quand même il croirait et espérerait encore, comme nous pouvons le voir par l'exemple de ces vierges folles, que l'Evangile nous présente en parabole (I).

I.

Estne satis Christiano in fidei ac spei doctrina institui?

Refert summoperè illum, qui fidem ac spem est consecutus, charitate quoque præditum esse. Nam de his tribus conjunctim docet Paulus : *Nunc manent*, inquit, *fides, spes, charitas, tria hæc; major autem horum est charitas.* Magna certè fides, quæ satis esse queat ad montes transferendos, et patranda miracula; magna etiam spes, salutis quædam galea et anchora, quæ proposita Dei bonitate, et præmii magnitudine, tum efficacem consolationem laborantibus, tum fiduciam singularem precantibus suggerit. Maxima verò charitas virtutum omnium princeps, quæ modum finemque nescit, nec morientes deserit, morte ipsa fortior, quâ sine fides et spes Christiano quidem inesse, sed ad

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *I Corinthiens, XIII, 13* : « Ces trois vertus, la foi, l'espérance et la charité, subsistent dans la vie présente, etc., comme dans le corps de la réponse. »

2. *Ibidem, 1-3* : « Quand je parlerais toutes les langues des hommes et des anges mêmes, si je n'avais pas la charité, je ne serais que comme un airain sonnant et une cymbale retentissante. — Et quand j'aurais le don de prophétie, que je pénétrerais tous les mystères, et que j'aurais une parfaite science de toutes choses, et quand j'aurais toute la foi possible, une foi capable de transporter les montagnes, si je n'avais point la charité, je ne serais rien. — Et quand j'aurais distribué tout mon bien aux pauvres, et que j'aurais livré mon corps pour être brûlé, si je n'avais pas la charité, tout cela ne me servirait de rien. »

3. MARC, XI, 22, 23 : « Ayez la foi en Dieu. — Je vous dis en vérité, que quiconque dira à cette montagne : Ote-toi de là, et jette-toi dans la mer; s'il le dit sans hésiter dans son cœur, mais en croyant au contraire que tout ce qu'il aura dit arrivera, il le verra en effet arriver. »

4. MATTHIEU, VII, 21-23 : « Tous ceux qui me disent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas *pour cela* dans le royaume des cieux; mais celui-là y entrera, qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. — Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom? n'avons-nous pas chassé les démons en votre nom? et n'avons-nous pas fait plusieurs miracles en votre nom? — Et alors je leur déclarerai : Je ne vous ai jamais connus; retirez-vous de moi, vous tous artisans d'iniquité. »

5. *I Thessaloniciens, V, 8* : « Mais nous qui sommes enfants du jour, gardons-nous bien d'une pareille ivresse, et armons-nous *spirituellement*, en prenant pour cuirasse la foi et la charité, et pour casque l'espérance du salut. »

6. *Ephésiens, VI, 16-17* : « Servez-vous surtout du bouclier de la foi, pour pouvoir éteindre tous les traits enflammés du malin esprit. — Prenez encore le casque du salut et l'épée spirituelle, qui est la parole de Dieu. »

7. *Hébreux, VI, 18-19* : « Nous avons mis notre refuge dans

---

benè beatèque vivendum sufficere minimè possunt. Unde à Joanne dictum est : *Qui non diligit manet in morte*, quamvis interim credat ac speret ille, ut fatuæ virgines in Evangelio nobis exemplo esse possunt.

l'espérance qui nous est offerte, — qui sert à notre âme comme d'une ancre ferme et assurée, et qui nous fait pénétrer *par anticipation* jusqu'au dedans du voile, etc. »

8. I JEAN, III, 14 : « Celui qui n'aime pas demeure dans la mort. »

9. MATTHIEU, XXV, 11-12 : « Enfin les autres vierges vinrent aussi, et lui dirent : Seigneur, Seigneur, ouvrez-nous. — Mais il leur répondit : Je vous le dis en vérité, je ne vous connais pas. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. PROSPER, évêque de Riez (1), *lib. III de vitâ contemplativâ*, c. 13 : « La charité est, selon moi, une volonté droite, unie inséparablement à Dieu, et détachée par conséquent de toutes les choses terrestres et périssables, embrâsée du feu de l'Esprit-Saint, qui en est le principe comme il en est la fin ; exempte de toute souillure, pure de toute corruption, incapable de changement, élevée au-dessus de tout ce qui peut exciter l'amour charnel ; puissante plus que tous les autres sentiments de l'âme, sans autre ambition que de voir Dieu, invincible à toutes les résistances, elle met le sceau aux actions vertueuses, elle est la sauvegarde des mœurs, la fin de tous les commandements divins ; elle donne la mort à tous les vices, et la vie à toutes les vertus ; elle est la force des combattants, la palme des vainqueurs ; elle inspire les âmes saintes, produit leurs mérites, et fait leur récompense. Elle ressuscite ceux à qui le péché a donné la mort, rétablit en pleine vigueur ceux qui sont languissants, rend la santé aux malades, l'espérance aux désespérés, et habite dans les âmes auxquelles elle a rendu la paix : le retour à Dieu est son ouvrage, l'avancement dans la vertu fait sa joie, la persévérance sa gloire, le martyre sa victoire, et son influence s'étend sur tous les fidèles : la foi en est le germe, l'espérance en est le prélude ; elle fait son profit des progrès de tous, donne la vie à tout ce qui se fait de bien ; elle rend l'obéissance prompte, la patience invincible, le sentiment religieux supérieur à tous les attraits de la chair : sans elle personne n'a jamais plu à Dieu, avec elle personne n'a pu ni ne pourra pécher. Telles sont les qualités de la vraie et parfaite charité, que l'Apôtre appelle la voie qui l'em-

(1) Ou plutôt Julien Pomère, prêtre d'Arles, le même qui enseigna la rhétorique à saint Césaire, et qui est le véritable auteur des trois livres de la *Vie contemplative*. — Voir NAT. ALEX. *Hist. eccles.*, *V sæc.*, c. IV, art. XXIV, édition de Venise, et la note de Mansi qui y fait suite.

porte en excellence sur toutes les autres (*I Cor., XII, 31*). Elle est en effet la véritable voie qu'il faut suivre pour parvenir à la céleste patrie; et de même qu'on ne saurait arriver à un terme sans suivre la voie qui y conduit, de même sans la charité, qui est appelée une voie, les hommes ne peuvent que s'égarer, au lieu d'avancer vers leur terme. »

2. Le même, *ibidem*, c. 15 : « Donc, si nous pratiquons la charité, tant à l'égard de Dieu qu'à l'égard du prochain, avec un cœur pur, une conscience droite et une foi sincère (*I Tim., I, 5*), nous résisterons sans peine au péché, nous abonderons en toute sorte de bonnes œuvres, nous mépriserons les vains attraits du siècle, et nous nous porterons même avec plaisir à tout ce que la fragilité humaine envisage comme ce qu'il peut y avoir de plus difficile ou de plus rebutant, supposé toujours que nous aimions Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme et de toutes nos forces (*Deut., VI,* MATT., XXII, MARC, XII, LUC, X), de cette charité parfaite qui ne peut nous venir que de lui. Car on ne pèche jamais, qu'autant que l'amour de Dieu s'affaiblit en nous; si au contraire nous l'aimons de tout notre cœur, le péché ne nous offrira plus rien qui puisse nous engager à rentrer dans sa servitude. Et qu'est-ce qu'aimer Dieu, sinon nous attacher à lui, concevoir le désir de jouir de sa vue, en même temps que haïr le péché, nous détacher du monde, aimer aussi le prochain que Dieu veut que nous aimions pour l'amour de lui, observer l'ordre légitime dans cette affection elle-même, sans jamais en remuer ou en dépasser les bornes? Ceux-là dépassent les bornes des affections légitimes ou les remuent, qui aiment le monde au lieu de le mépriser, ou qui cherchent plus qu'il ne faut le bien de leur corps, ou qui n'aiment pas le prochain comme eux-mêmes, ou qui n'aiment pas Dieu plus qu'eux-mêmes (1). Que ce soit un devoir pour nous de ne pas aimer le monde, c'est ce que Dieu lui-même a pris soin de nous apprendre par ces paroles de l'apôtre saint Jean : *Gardez-vous bien d'aimer le monde* (*I Joan., II, 15*). Quant à notre corps, comme il fait partie de nous-mêmes, nous devons l'aimer en ce sens, que nous sommes naturellement obligés de veiller à sa conservation et de le défendre des accidents, en même temps que de le soumettre à l'esprit et de le disposer ainsi à une vie immortelle et incorruptible; mais non pas en ce sens que nous lui permettions d'amollir par ses dissolutions la vigueur de l'âme, d'en

(1) Voir là-dessus saint Augustin, *de doctrinâ christianâ*, lib. 1, c. 27.

ternir la pureté, et d'en dégrader la noblesse par ses grossiers instincts. Ensuite, nous aimerons notre prochain comme nous-mêmes, si nous l'aimons non en vue de notre propre intérêt, ou à cause des services que nous en attendons ou que nous en avons reçus, ou à cause de son état de parenté ou d'alliance avec nous, mais simplement à raison de ce qu'il participe à notre propre nature : car ce ne serait pas l'aimer comme nous-mêmes, que de l'aimer pour quelqu'un des autres motifs dont je viens de parler. En effet, ce n'est pas aimer son prochain comme soi-même, que de l'aimer comme son frère ou sa sœur, ou son père ou son fils, ou sa mère ou sa fille, ou sa nièce ou son neveu. Un amour de cette espèce n'est encore qu'un amour charnel; et nous ne devons pas regarder comme notre prochain ceux-là seulement qui nous sont unis par les liens du sang; mais nous devons considérer de même tous les hommes, qui participent, comme je l'ai dit, à notre nature. Que si nous aimions nos proches, quelque déréglés, dissolus, immoraux qu'ils fussent, plus que d'autres personnes qui mèneraient une sainte vie, mais qui nous seraient étrangères par le sang, cet amour que nous aurions pour les premiers de préférence aux seconds ne serait pas seulement charnel, mais il serait même grièvement coupable. Ainsi donc, nous aimerons notre prochain comme nous-mêmes, si nous sommes attentifs pour lui comme nous le serions pour nous à ce qu'il se conduise vertueusement et se procure la vie éternelle; si nous nous affectons des fautes qu'il commet et des dangers qu'il court, comme si ces fautes ou ces dangers nous touchaient personnellement; si nous le soulageons dans ses besoins, comme nous voudrions être soulagés nous-mêmes; si du moins nous en avons la volonté, quand la faculté nous manque de le faire. C'est pourquoi la règle de l'amour du prochain, c'est précisément de lui vouloir le bien que nous nous voulons à nous-mêmes, et de ne point lui vouloir le mal que nous ne voulons pas qui nous soit fait à nous-mêmes. Enfin, ceux-là aiment Dieu plus qu'ils ne s'aiment eux-mêmes, qui pour son amour ne ménagent rien de leurs intérêts temporels, s'exposent aux tribulations et aux dangers, font volontiers le sacrifice de leurs biens, des douceurs de la patrie, de la société de leurs parents, de leurs femmes et de leurs enfants, et pour tout dire, ne refusent pas même de mourir, aimant mieux perdre la vie du corps que d'être séparés de Dieu, la vie de leur vie. Tel est donc l'ordre que nous devons garder dans nos affections, suivant cet oracle

de l'Esprit-Saint : *Il a ordonné en moi la charité* (*Cant., II, 4*); savoir, que, comme la charité bien ordonnée demande que nous aimions Dieu par-dessus tout, nous aimions ensuite en lui et à cause de lui tout le reste de ce que nous devons aimer, autant qu'il nous ordonne de l'aimer. Car il nous ordonne d'aimer nos corps à cause de nous-mêmes, notre prochain comme nous-mêmes, et lui-même plus que nous-mêmes; de manière sans doute à ce qu'il nous soit permis de nous affectionner plus particulièrement à ceux qui nous sont unis davantage par le commerce ordinaire de la vie, si leur réputation n'est pas mauvaise et que leur conduite soit louable; mais de manière aussi à ce que nous nous réjouissions des avantages spirituels de tous comme si c'étaient les nôtres propres, et que nous nous affligions de leurs péchés comme s'ils nous étaient personnels. Le moyen donc pour nous d'être parfaits dans cette vie, c'est d'aimer Dieu parfaitement. Et ceux-là aiment Dieu parfaitement, qui, voulant ce que Dieu veut, et ne voulant rien de ce qu'il ne veut pas, refusent tout consentement aux péchés qui l'offensent, et s'attachent constamment à l'amour et à la pratique des vertus dont sa grâce les rend capables. Tout le bien que ces personnes peuvent accomplir, elles en remercient Dieu, qu'elles en regardent avec raison comme le premier auteur; tout le mal qu'il leur arrive de commettre, elles l'imputent à leur propre volonté; tout le bien qu'il leur est impossible de faire, elles lui demandent sans cesse qu'il le leur rende possible; et cette grâce obtenue, elles lui en sont reconnaissantes. Les biens dont elles se voient en possession, elles voudraient que les autres en eussent de même leur part, et étendant leur bienveillance jusqu'à leurs ennemis, elles voudraient qu'ils fussent tous ce qu'elles sont elles-mêmes. »

3. S. AUGUSTIN, *in Ps. XLVII* : « Essayez de comprendre quelle est la force de la charité. C'est une vertu que personne ne peut vaincre. C'est un feu que ni les agitations du siècle, ni les eaux des tribulations ne sauraient éteindre. C'est de la charité qu'il a été dit (*Cant., VIII, 7*) : *Elle est forte comme la mort*. Car de même qu'on ne saurait résister à la mort, quand une fois elle est venue; que tous les remèdes, tous les moyens qu'on emploierait ne la feraient pas reculer, parce qu'après tout nous sommes nés mortels; ainsi le monde ne peut rien contre l'effort impétueux de la charité. Au fond, cette similitude dont je me sers s'appuie sur la raison des contraires; car, tandis que la violence de la mort a pour effet de perdre, celle de la charité au contraire a pour effet

de sauver. Que dis-je ? la charité a fait que beaucoup sont morts au monde, afin de vivre pour Dieu. C'est cette charité qui embrâsait les martyrs : je ne parle pas des faux martyrs, de ceux qui s'inspirent de la vaine gloire, de ceux à qui s'appliquent ces paroles : *Quand j'aurais livré mon corps au feu pour y être brûlé, si je n'ai pas la charité, tout ne me servira de rien* (*I Cor., XIII, 3*), mais je parle de ces vrais martyrs, que le seul amour de Jésus-Christ et de la vérité dévouait aux souffrances. Que purent contre eux les cruautés de leurs persécuteurs ? Ils eussent cédé plutôt aux larmes de leurs parents qui s'affligeaient de les perdre, qu'aux fureurs de leurs ennemis qui demandaient leur mort. Combien de ces martyrs étaient suppliés par leurs propres enfants d'éviter le supplice ! Combien d'autres voyaient leurs épouses les conjurer à deux genoux de ne pas les laisser veuves ! Combien de parents se voyaient arrêtés sur le chemin du supplice par leurs enfants, comme nous le voyons dans les actes du martyre de sainte Perpétue ! Voilà ce qui s'est fait. Mais les larmes avaient beau couler ; comment auraient-elles pu éteindre l'ardeur de la charité ? C'est la force de la charité que figurait celle de Sion, dans ces paroles du Psalmiste (*Ps. CXXI, 7*) : *Que la paix soit dans ta force, et l'abondance dans tes tours ;* comme dans cet autre passage (*Ps. XLVII*, 13 et 14) : *Racontez ces choses du haut de ses tours, appliquez-vous à considérer sa force.* »

4. Le même, *in Epist. B. Joannis Tract. V,* sur ces paroles (I Joan., III, 10) : *C'est en cela qu'on connaît ceux qui sont enfants de Dieu, et ceux qui sont enfants du diable ; tout homme qui n'est pas juste n'est point de Dieu, non plus que celui qui n'aime point son frère :* « On voit tout de suite pourquoi l'Apôtre dit : *Non plus que celui qui n'aime point son frère.* La charité toute seule marque donc la distinction qui existe entre les enfants de Dieu et les enfants du diable. Que tous impriment sur eux le signe de la croix ; que tous répondent, ainsi soit-il : que tous chantent, Alleluia ; que tous soient baptisés, entrent dans les églises ; qu'ils soient même, si l'on veut, les pierres dont elles sont bâties ; on ne les discernera comme enfants de Dieu d'avec les enfants du diable, qu'autant qu'ils auront la charité. Ceux qui ont la charité sont nés de Dieu ; ceux qui n'ont pas la charité ne sont pas nés de Dieu. Grande règle pour faire un juste discernement. Ayez tout ce que vous voudrez, s'il vous manque cela, tout le reste ne vous sert de rien. Si vous n'avez pas le reste, mais que cela ne vous manque pas, vous avez accompli la loi. Car *celui qui*

aime le prochain a par là-même *accompli la loi*, nous dit le grand Apôtre (*Rom., XIII*, 8); et encore (*Ibid.*, 10) : *La plénitude de la loi, c'est la charité*. Sans doute que la charité est cette perle de prix, pour l'acquisition de laquelle celui qui l'a trouvée vend toutes ses autres possessions (Matt., XIII, 46). Oui, cette perle précieuse c'est la charité, sans laquelle tout le reste que vous pourriez posséder ne vous servirait de rien, et qui seule pourrait vous suffire, quand même vous seriez privé de tout le reste. »

5. Le même, *Enchirid. ad Laurent.* c. 117 : « La charité, que l'Apôtre nous dit être plus grande que la foi et que l'espérance, rend celui qui la possède d'autant meilleur, qu'il se trouve la posséder à un plus haut degré. Et lorsqu'on demande de quelqu'un s'il est vertueux, on ne demande pas de lui ce qu'il croit ou ce qu'il espère, mais on demande ce qu'il aime. Car celui qui aime ce qu'il doit aimer, croit et espère sans contredit ce qu'il doit croire et espérer : celui au contraire qui n'aime pas, ne peut avoir qu'une foi vaine, quand même il ne croirait que ce qui est véritable ; qu'une espérance vaine, quand même il n'espérerait que ce qui se rapporte à la véritable félicité : à moins qu'il ne croie et n'espère que sa prière pourra lui obtenir ce qui lui manque encore, savoir d'aimer. »

6. Le même, *Serm.* 53 *de tempore* (1) : « La charité est comme la cime de toutes les vertus, le royaume promis, la plus haute récompense des saints dans le ciel, puisque, au milieu de la joie intarissable dont ils sont inondés, les saints n'ont rien de plus agréable, rien de plus doux que d'aimer Dieu parfaitement. Le voyant face à face, ils goûtent mieux le bonheur de l'aimer, et jouissent avec plus de délectation du souverain bien. La charité tient le premier rang parmi tous les commandements de Dieu, parce que sans elle, comme nous l'atteste l'apôtre saint Paul (I Cor., XIII), rien ne saurait être agréable à Dieu ou utile à nous-mêmes par rapport au salut, ni le martyre, ni la fuite du monde, ni l'abondance des aumônes. »

7. Le même, *de Trinitate, lib. XV*, c. 18 : « Aucun autre don de Dieu ne surpasse celui-ci en excellence. Lui seul marque la différence des enfants de Dieu d'avec les enfants du diable. On peut recevoir du Saint-Esprit d'autres dons que celui-là ; mais sans la charité, les autres ne servent de rien. A moins donc que

(1) Ce sermon n'est pas de saint Augustin. — Voir Noel-Alexandre, *Hist. eccl., V sæc.*, c. IV.

l'Esprit-Saint ne nous soit donné à un assez haut degré pour que nous aimions Dieu et le prochain, nous ne passerons point de la gauche à la droite de notre juge. L'Esprit-Saint lui-même n'est appelé don de Dieu, qu'à cause de la charité; et si ce don nous manquait, nous aurions beau parler toutes les langues des hommes et le langage des anges, connaître tous les mystères, etc., nous ne serions avec cela qu'un airain sonnant et une cymbale retentissante (*I Cor., XIII*). Qu'il est donc grand ce bien, sans lequel tous les autres, quelque grands qu'ils soient, ne sauraient conduire à la vie éternelle! tandis que ce bien même, je veux dire la charité, fût-il le seul dont nous fussions favorisés, quand nous n'aurions ni le don de prophétie, ni la connaissance approfondie des mystères, ni toute autre science; quand même, faute de moyens, ou par quelque autre obstacle, nous ne ferions aucune distribution aux pauvres; quand même, faute d'occasion, nous ne livrerions pas notre corps aux flammes; ce bien seul, la charité, dis-je, suffirait pour nous faire mériter le royaume du ciel, et sans elle la foi elle-même y serait insuffisante. Sans la charité, il est vrai, la foi peut encore subsister; mais elle ne saurait mériter de récompense (1). C'est pourquoi l'apôtre saint Paul a dit ces paroles (*Gal., V*, 6): *En Jésus-Christ ni la circoncision, ni l'incirconcision ne servent de rien; mais* ce qui sert, c'est *la foi, quand elle est animée de la charité;* distinguant ainsi cette foi vive de la foi que les démons mêmes peuvent avoir, et qui les remplit de frayeur (JAC., II, 19). La charité donc qui vient de Dieu, et qui est Dieu, est à proprement parler le Saint-Esprit, par lequel, nous dit encore l'Apôtre (*Rom., V*, 5), elle est répandue dans nos cœurs, en faisant de chacun de nous le temple de la Trinité entière. C'est pour cela que le Saint-Esprit, en même temps qu'il est Dieu, est appelé aussi avec beaucoup de justesse le don de Dieu. Et ce don, quel est-il à proprement parler, si ce n'est la charité qui nous conduit à Dieu, et sans laquelle tout autre don de Dieu ne saurait nous conduire à lui? »

8. Le même, *Serm. XXIII de verbis Domini*, c. 4 : « Le saint

(1) Il y a ici dans le texte latin un de ces jeux de mots familiers à saint Augustin, mais qu'il est impossible de rendre dans notre langue : *Sine charitate quippe fides potest quidem* esse, *sed non et* prodesse. A moins de traduire de la manière suivante : Sans la charité, la foi peut être *pensée*, mais ne peut pas être *récompensée*. Ce qui semblerait puéril, et qui pis est, de mauvais goût.

Evangile me rend curieux, en m'apprenant que même parmi les vierges, parmi celles-là mêmes qui tiennent leur lampe à la main, il peut y en avoir d'insensées, comme il y en a de sages. Quel moyen aurons-nous de les distinguer? Ce moyen, c'est l'huile dont elles sont ou ne sont pas pourvues. L'huile a donc ici une signification remarquable; oui, sans doute, et très-remarquable. Ne représenterait-elle pas par hasard la charité? Je ne fais encore que le conjecturer, sans prendre de décision précipitée. Je vais vous dire ce qui me porte à croire que l'huile est le symbole de la charité. L'Apôtre dit quelque part : *Je vais vous indiquer une voie plus élevée* (*I Cor., XII*). Et quelle voie va-t-il indiquer? La voici : *Quand je parlerais toutes les langues des hommes et le langage des anges, si je n'ai pas la charité, je ne suis que comme un airain sonnant et une cymbale retentissante* (*I Cor., XIII*). Cette voie, la plus élevée de toutes, c'est donc la charité, et l'huile en est l'emblême très-significatif; car elle s'élève au-dessus des autres liquides (1). Mettez de l'eau, et versez de l'huile dessus, l'huile surnagera. Mettez de l'huile, et versez de l'eau dessus, l'huile surnagera encore. Observez l'ordre, et l'huile l'emportera; renversez l'ordre, et elle l'emportera encore. La charité ne rampe ni ne succombe jamais; toujours elle s'élève, toujours elle garde son ascendant. » Plus loin, c. 8 : « Les lampes allumées des vierges sages étaient entretenues avec cette huile spirituelle qui est la bonne conscience, ou la gloire dont l'âme qui a la charité brille aux yeux de Dieu. »

Question II.

Qu'est-ce que la charité?

La charité est une vertu divinement infuse, par laquelle nous aimons Dieu pour lui-même, du fond de notre cœur, et notre prochain pour l'amour de Dieu.

En effet, c'est Dieu que nous devons aimer avant tout, en tout et par-dessus tout. Nous devons l'aimer pour lui-même exclusivement à tout autre, comme étant lui seul le souverain bien, le bien éternel, le seul qui puisse remplir la capacité de nos cœurs, et dont l'amour doit être le principe, comme sa gloire le but de tous

(1) Il y a encore dans saint Augustin un jeu de mots impossible à rendre comme il faut dans une traduction française : *Ipsa est* supereminens *via, id est charitas, quæ meritò oleo significatur. Omnibus enim humoribus oleum* supereminet, etc.

nos vouloirs et de toutes nos actions. Nous devons ensuite, et pour l'amour de Dieu, aimer notre prochain, c'est-à-dire tout le monde sans distinction, puisqu'il existe entre nous tous des liens d'étroite parenté, tant à cause que nous avons tous la même nature en notre commune qualité d'enfants d'Adam, qu'à cause de notre commune participation à la grâce divine et même à la gloire éternelle, pourvu seulement que nous en ayons la volonté (II).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. MATTHIEU, XXII, 36, 39 : « Maître, quel est le grand commandement de la loi ? — Jésus lui répondit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout votre esprit. — C'est là le premier et le plus grand commandement. — Et voici le second qui est semblable au premier : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. »

2. LUC, X, 25-30, 36-37 : « Alors un docteur de la loi s'étant levé, lui dit pour le tenter : Maître, que faut-il que je fasse pour posséder la vie éternelle ? — Jésus lui répondit : Qu'y a-t-il d'écrit dans la loi ? Qu'y lisez-vous ? — Il répartit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces, et de tout votre esprit ; et votre prochain comme vous-même. — Jésus lui dit : Vous avez bien répondu ; faites cela, et vous vivrez. — Mais cet homme voulant faire paraître qu'il était juste, dit à Jésus : Et qui est mon prochain ? — Jésus prenant la parole lui dit : Un homme qui descendait de Jérusalem à Jéricho, etc. — Lequel de ces trois vous semble-t-il avoir été le prochain de celui qui était tombé entre les mains des voleurs ? — Le docteur lui répondit : Celui qui a exercé la miséricorde envers lui. Allez donc, lui dit Jésus, et faites de même. »

3. MARC. XII, 28-34 : « Un des scribes lui demanda quel était le premier de tous les commandements. — Jésus lui répondit :

II.

Quid verò est charitas?

Virtus infusa divinitus, quâ sincerè diligitur propter se Deus, et propter Deum proximus.

Diligendus enim præcipuè est Deus in omnibus, et super omnia, et propter se solum, ut qui unus summum æternumque bonum existit, quod solum nostros explet animos, cujus amor et honor nostræ tum voluntatis, tum actionis omnis initium et scopus esse debet.

Deinde propter Deum amandus proximus, hoc est citra discrimen homo quilibet, quando inter nos omnes proximi, maximaque propinquitate conjuncti sumus, secundùm eandem scilicet naturam humanam filiis Adæ communem, et ob divinam gratiam æternamque gloriam cunctis, qui velint, communicabilem.

Voici le premier de tous les commandements : « Ecoutez Israël :
» Le Seigneur votre Dieu est le seul vrai Dieu. — Vous aimerez
» le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme,
» de tout votre esprit et de toutes vos forces. C'est là le premier
» commandement. — Et voici le second, qui est semblable au
» premier : Vous aimerez votre prochain comme vous-même.
» Il n'y a pas d'autres commandements plus grands que ces
» deux-là. » — Le scribe alors lui répondit : Maître, ce que vous avez dit est bien vrai, qu'il n'y a qu'un Dieu, et qu'il n'y en a point d'autres que lui ; — et que l'aimer de tout son cœur, de tout son esprit, de toute son âme et de toutes ses forces, et son prochain comme soi-même, c'est quelque chose de plus grand que tous les holocaustes et tous les sacrifices. — Jésus voyant qu'il avait répondu sagement, lui dit : Vous n'êtes pas loin du royaume de Dieu. »

4. *I Corinthiens, X, 31* : « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, ou quelque autre chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu. »

5. *Colossiens, III, 17* : « Quoi que vous fassiez, soit en parlant, soit en agissant, faites tout au nom du Seigneur Jésus-Christ, rendant grâces par lui à Dieu le Père. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Augustin, *de doctrinâ christianâ, lib. III*, c. 10 : « J'appelle charité ce mouvement intérieur qui nous porte à jouir de Dieu à cause de lui-même, et de nous-mêmes ainsi que de notre prochain à cause de Dieu. »

2. S. Bernard, *Tract. de diligendo Deo :* Vous voulez donc apprendre de moi pourquoi et comment on doit aimer Dieu. Je réponds : La cause d'aimer Dieu est Dieu même ; et la mesure de l'aimer, c'est de l'aimer sans mesure. Nous devons aimer Dieu à cause de lui-même, vous dirai-je ensuite si vous me le permettez, pour deux raisons : l'une, que rien n'est plus juste ; l'autre, que rien ne peut nous être plus profitable que de l'aimer ainsi. Il n'y a pas jusqu'à l'infidèle qui ne soit obligé d'aimer Dieu à cause de lui-même ; car, bien qu'il ne connaisse pas Jésus-Christ, il se connaît pourtant lui-même. Et cela suffit pour le rendre inexcusable, s'il n'aime pas le Seigneur son Dieu de tout son cœur, de toute son âme et de toutes ses forces. Car au fond du cœur de l'infidèle lui-même, il y a un sentiment inné de justice, dont il ne tient qu'à lui de se rendre compte, qui lui crie d'aimer de toutes les forces de son âme celui à qui il ne peut

ignorer qu'il est redevable de tout ce qu'il est..... Ici remarquez d'abord en quelle mesure, ou plutôt combien au-dessus de toute mesure Dieu mérite d'être aimé de nous, lui qui, tout grand qu'il est, nous a aimés le premier et à un tel excès, et sans mérite de notre part, nous qui sommes si petits et surtout si misérables. Et puisque l'amour qui tend à Dieu tend à l'immense et à l'infini (car l'infini, l'immensité, c'est Dieu), dites-moi, je vous prie, quel doit être le terme, ou quelle doit être la mesure de cet amour? Ajoutez cette autre considération, que notre amour pour Dieu n'est déjà plus un amour gratuit, mais qu'il est dû doublement à titre de reconnaissance et de retour. Ainsi donc l'Immensité nous aime, l'Eternité nous aime, la Charité qui surpasse toute science nous aime, Dieu nous aime, Dieu dont la grandeur n'a point de bornes (*Ps. CXLIV, 3*), dont la sagesse est au-dessus de toute conception (*Ps. CXLVI, 5*), dont la paix surpasse toutes nos pensées (*Phil., IV, 7*); et nous, nous ne lui rendons amour pour amour, qu'avec mesure! L'amour que nous avons pour Dieu n'est jamais sans récompense, quoiqu'il doive être aimé autrement qu'en vue d'une récompense. Car la vraie charité ne saurait être infructueuse, et pourtant elle n'est pas mercenaire, puisqu'elle ne cherche point ses propres intérêts (*I Cor., XIII, 5*). Elle est un sentiment, et non un calcul; elle ne s'achète ni ne se vend. Elle est spontanée et toute volontaire. Le véritable amour se suffit à lui-même. Il a bien sa récompense; mais sa récompense, c'est l'objet même qu'il aime. Car si vous prétendez aimer une chose en vue d'une autre chose, ce que vous aimez alors ce n'est pas ce que vous croyez aimer, mais cette autre chose même à laquelle vous rapportez votre amour. Paul n'annonce pas l'Evangile dans le but de trouver de quoi manger (*I Cor., IX, 18*); mais il mange dans le but de pouvoir évangéliser, parce que ce n'est pas la nourriture qu'il aime, mais l'Evangile. Le véritable amour ne cherche pas la récompense; il se contente de la mériter. La récompense est offerte pour appât à celui qui n'aime pas encore; aime-t-il, déjà la récompense lui est due; persévère-t-il, déjà elle lui est acquittée. Ensuite, pour que l'amour du prochain soit la plénitude de la loi, il doit se fonder sur l'amour de Dieu. Eh! comment l'amour du prochain serait-il pur, si l'on aimait le prochain autrement qu'en Dieu? Or, celui qui n'aime pas Dieu, ne peut aimer en Dieu quoi que ce puisse être. Il faut donc aimer Dieu d'abord, pour pouvoir ensuite aimer le prochain en Dieu. Dieu, qui est l'auteur de tous les autres biens, est également l'auteur de ce bien qui consiste à l'aimer...

Comme nous sommes charnels et nés de la concupiscence de la chair, il est nécessaire que notre affection ou notre amour commence par la chair ; mais si cet amour est bien dirigé, aidé de la grâce, il se perfectionnera graduellement, et finira par l'esprit : car ce n'est pas ce qu'il y a en nous de spirituel qui a été formé le premier, mais c'est ce qu'il y a en nous d'animal, et ce qu'il y a de spirituel n'est venu qu'à la suite (*I Cor., XV*, 46). Et c'est une nécessité, que nous portions l'image de l'homme terrestre, avant de porter l'image de l'homme céleste (*Ibidem*, 49). C'est ainsi que l'homme commence par s'aimer lui-même à cause de lui-même. Car il est chair, et il ne peut pas avoir d'abord d'autre sentiment que le sentiment de lui-même. Puis, voyant qu'il ne saurait subsister par lui-même, il commence naturellement à chercher Dieu par la foi et à l'aimer. Le second degré pour lui (dans l'ordre des temps), c'est donc d'aimer Dieu, de manière toutefois que ce ne soit encore qu'à cause de soi-même personnellement, et non à cause de Dieu même qu'il l'aime. Cependant à mesure qu'à force de réflexions, de lectures, de prières, d'instructions, il sent davantage le besoin d'aimer Dieu, Dieu, dont l'idée lui est devenue de plus en plus familière, se fait connaître davantage à lui, et par conséquent aussi il le goûte avec plus de douceur ; et après qu'il a goûté combien Dieu est doux, il passe au troisième degré, qui est d'aimer Dieu à cause de Dieu lui-même, et non à cause de soi-même personnellement. Parvenu à ce degré, l'homme s'y arrête long-temps ; et je ne sais même s'il existe un homme ici-bas qui puisse atteindre pleinement le quatrième degré, qui consiste à s'aimer soi-même simplement à cause de Dieu. »

3. S. Augustin, *Hom., XXXVIII ex libro L Homiliarum*, c. 2 : « Qu'un homme commence à aimer Dieu, et dans un homme il n'aimera que Dieu. » *Ibidem*, c. 3 : « Considérez avant tout, mes frères, combien il est essentiel à l'amour d'amitié d'être gratuit et désintéressé. Car ce n'est pas pour qu'il vous rapporte quelque chose, que vous devez avoir un ami ou l'aimer. Si vous l'aimez à cette fin qu'il vous procure de l'argent ou quelque autre avantage temporel, dès lors ce n'est pas lui que vous aimez, mais bien plutôt cet avantage temporel qu'il vous procure. Un ami doit être aimé sans vue d'intérêt, pour lui-même et non pour quelque autre motif. Si les lois de l'amitié vous font un devoir de montrer pour vos semblables cet amour désintéressé, combien ne vous obligent-elles pas davantage à avoir cet amour désintéressé pour Dieu, qui vous commande de les aimer? Dieu est digne de votre

amour infiniment plus que tous vos semblables. Car tout homme a ses défauts : et cependant votre amitié pour tel ou tel vous fait prendre sur vous-même de tolérer en lui ces défauts à cause de l'amitié que vous lui portez. Si donc vous ne devez pas rompre votre amitié avec quelqu'un pour les défauts que vous avez à tolérer en lui, quels motifs pourriez-vous avoir de rompre votre amitié avec Dieu? Vous ne trouverez personne plus digne de votre amour que Dieu. Ce n'est pas Dieu qui vous offensera; puissiez-vous ne pas l'offenser vous-même! Rien de plus aimable que lui, rien de plus doux que lui. Vous me direz peut-être : Je ne saurais voir Dieu; comment aimer un objet que je ne vois pas? Comment m'apprendrez-vous à l'aimer? Je vais vous faire voir comment vous pouvez aimer un objet que vous ne voyez pas des yeux du corps. Voici un ami que vous aimez, comme je le suppose : qu'est-ce que vous aimez en lui? Vous l'aimez sans vue d'intérêt. Mais peut-être cet ami que vous aimez est-il usé par les années, sans parler d'autre défauts. Après tout, vous pouvez avoir pour ami un homme avancé en âge. Qu'est-ce que vous aimez dans ce vieillard? Est-ce son corps courbé sous le poids des ans? Est-ce sa tête à cheveux blancs? ou bien les rides de son front? ou bien les difformités de son visage? Si ce que vous voyez en lui c'est son corps, rien de plus difforme que ce que vous voyez en lui, attendu sa décrépitude; et cependant vous aimez quelque chose en lui, et ce que vous aimez en lui ce n'est pas son corps, puisqu'il est difforme. Comment donc prétendez-vous voir l'objet que vous aimez? Je vous demanderai : Pourquoi l'aimez-vous? Vous me répondrez : Parce que c'est un homme fidèle. C'est donc sa fidélité que vous aimez. Si c'est sa fidélité que vous aimez, servez-vous de ces mêmes yeux avec lesquels vous voyez sa fidélité, et vous verrez Dieu. Commencez donc par aimer Dieu, et puis aimez l'homme à cause de Dieu. » *Ibidem*, c. 5 : « Si celui qui aime un objet veut le bien de cet objet qu'il aime, qu'il commence par comprendre en quoi consiste le véritable bien, qu'il aime ce bien en lui-même, et que ce soit ensuite ce bien véritable qu'il aime dans son ami. »

4. Le même, *in Ps. CXVIII, concione* 8 : « Tout homme est le prochain d'un autre homme; et on doit regarder comme rien la différence des familles, dès lors que la nature est commune. Il ne connaissait pas sans doute son prochain, celui qui demandait à Jésus-Christ : Quel est mon prochain (Luc, X, 30)? Et cependant, quand Jésus lui eut proposé l'exemple de cet homme

qui avait eu le malheur, en allant de Jérusalem à Jéricho, de tomber entre les mains des voleurs, le même qui avait fait cette question sut répondre à son tour, que le véritable prochain pour cet homme était celui qui avait exercé la charité envers lui, et par là nous voyons nous-mêmes, que quiconque aime son prochain ne doit considérer personne comme étranger, quand il s'agit d'un acte de charité à accomplir..... Pour apprendre à aimer Dieu, il faut apprendre à le connaître; et pour apprendre à aimer son prochain comme soi-même, on doit commencer par s'aimer soi-même en aimant Dieu. Et comment savoir s'aimer soi-même, comment savoir aimer Dieu, si l'on ne connaît, ni soi-même, ni Dieu? »

5. Le même, *Serm. LIII de tempore* : « Si quelqu'un me demande quel est son prochain, qu'il sache que tout chrétien est prochain pour un autre, puisque par le baptême nous sommes tous devenus enfants de Dieu, et qu'ainsi nous devons tous nous considérer comme frères spirituels les uns des autres, et comme obligés à ce titre de nous rendre mutuellement les devoirs de charité. La génération spirituelle est plus noble que la génération charnelle, et c'est de celle-là que la Vérité elle-même a dit dans l'Evangile (*Joann., III,* 5) : *Si quelqu'un ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu*. Or, celui qui aime son prochain en prenant la chose de cette manière. possède assurément la vraie vertu de charité. »

6. Le même, *Serm. LIX de tempore* : « Vous devez aimer votre ennemi, non en tant qu'il est votre ennemi, mais en tant qu'il est homme, et lui souhaiter à ce dernier titre le même bien qu'à vous-même, c'est-à-dire souhaiter qu'il revienne à de meilleurs sentiments et parvienne ainsi au royaume du ciel. Or, tout homme est le prochain d'un autre, et par la condition de sa naissance charnelle et de sa mortalité, et par l'espérance commune à tous du céleste héritage : car nous ne savons ce que chacun pourra devenir par la suite, fût-il aujourd'hui juif, ou hérétique, ou infidèle ; nous ne savons si Dieu ne le convertira pas par sa miséricorde, et ne le mettra pas au premier rang parmi ses élus. »

Question III.

Combien la charité comprend-elle de devoirs?

La charité comprend deux principaux devoirs, dont le premier est d'aimer Dieu, comme cela est exprimé tant dans l'ancienne

loi que dans la nouvelle : *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de tout votre esprit et de toutes vos forces. C'est là le premier et le plus grand commandement. Voici le second qui est semblable au premier : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. Dans ces deux commandements* sont renfermés *toute la loi et les prophètes.*

La charité ainsi entendue est la plénitude de la loi, et renferme en abrégé tous les devoirs de la justice chrétienne. Elle est le lien de la perfection dès-lors qu'elle est véritable, ou qu'elle naît d'un cœur pur, d'une conscience droite et d'une foi sincère (III).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Deutéronome, VI, 4-9* : « Ecoutez, Israël, le Seigneur notre Dieu est le seul et unique Seigneur. — Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de toutes vos forces. — Ces commandements que je vous donne aujourd'hui seront gravés dans votre cœur. — Vous en instruirez vos enfants, vous les méditerez assis dans votre maison, et debout en chemin, la nuit dans les intervalles du sommeil, le matin à votre réveil. — Vous les lierez comme un symbole à votre main, vous les porterez suspendus devant vos yeux. — Vous les écrirez sur le seuil et sur la porte de votre maison. »

2. MATTHIEU, XXII; MARC, XII; LUC, X. Les passages s'en trouvent rapportés dans le corps de la réponse.

3. *Romains, XIII, 8-10* : « Celui qui aime son prochain a *par-là même* accompli la loi. — Parce que ces commandements de Dieu : Vous ne commettrez point d'adultère; Vous ne tuerez point; Vous ne déroberez point; Vous ne porterez point de faux témoignage ; Vous ne désirerez point le bien du prochain ; et s'il y en a quelque autre semblable, tous ces commandements sont compris en abrégé dans cette parole ; Vous aimerez votre prochain comme vous-même. — L'amour qu'on a pour son prochain ne

---

III.

Quot sunt charitatis præcepta?

Duo quidem summaria; quorum primum de diligendo Deo, sic in veteri novaque lege proponitur, *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex tota mente tua, et ex omnibus viribus tuis. Hoc est primum et maximum mandatum. Secundum autem simile est huic : Diliges proximum tuum sicut te ipsum. In his duobus præceptis universa lex pendet et prophetæ.*

Hæc charitas est plenitudo legis et summa justitiæ, hoc est, vinculum perfectionis : Charitas, inquam, de corde puro, et conscientia bona, et fide non ficta.

souffre point qu'on lui fasse du mal, et ainsi l'amour est l'accomplissement de la loi. »

4. *Colossiens, III, 12, 14* : « Revêtez-vous de tendresse et d'entrailles de miséricorde, etc. — Mais surtout revêtez-vous de la charité, qui est le lien de la perfection. »

5. *I Timothée, I, 5* : « La fin des commandements est la charité, qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Grégoire-le-Grand, *lib. X moralium in Job*, c. 6 : « L'amour de Dieu doit avoir trois principales qualités, Dieu nous ordonnant de l'aimer de tout notre cœur, de toute notre âme et de toutes nos forces. Et observons ici avec soin que l'oracle divin qui nous prescrit l'amour de Dieu ne se borne pas à nous indiquer les qualités de cet amour, mais aussi l'intensité qu'il doit avoir par ces paroles, *ex toto*, de tout votre cœur, etc., en sorte que celui qui désire plaire à Dieu sans qu'il y manque rien, ne doit rien se réserver de lui-même. L'amour du prochain à son tour peut se subdiviser en deux préceptes : l'un qui nous est marqué par ces paroles d'un juste de l'ancien Testament : *Gardez-vous bien de faire à un autre ce que vous ne voudriez pas qu'un autre vous fît à vous-même* (Tob., IV, 16) ; l'autre qui nous a été indiqué par la Vérité elle-même de cette manière : *Faites aux autres ce que vous voulez qu'ils vous fassent à vous-même.* (Matt., VII, 12). Le premier nous défend le mal, le second nous prescrit le bien ; l'un nous interdit de nuire à nos semblables, l'autre nous invite à servir leurs intérêts. »

2. *Ibidem*, c. 7 : « Ce n'est pas sans raison qu'il est parlé de la multitude des préceptes de la loi de Dieu, *multiplex lex ejus* (Job, XI, 6) ; car, bien qu'elle se réduise tout entière à une seule et même vertu de charité, il suffit que la charité nous anime pour qu'elle nous porte à une multitude d'actes de vertus différentes. Pour rendre sensible cette diversité d'actes vertueux qui proviennent de la même vertu de charité, nous n'avons qu'à énumérer brièvement les actions louables que nous vantent à cet égard les livres saints. Dans la personne d'Abel, ce fut la charité qui offrit à Dieu les présents qu'il accepta ; c'est elle aussi qui souffrit sans résistance la mort intentée par un frère. Dans Hénoch, ce fut la charité qui fit mener à ce juste une vie toute spirituelle au milieu d'une génération toute corrompue ; ce fut

elle aussi qui le fit passer même corporellement à une vie différente de la vie terrestre. Ce fut la charité qui rendit Noë agréable à Dieu, à l'exclusion de tous les autres hommes de ces temps-là, comme ce fut elle qui lui inspira la constance de travailler durant de longues années à construire l'arche, et le rendit digne par ce pieux ouvrage d'échapper au déluge général pour repeupler la terre. Ce fut elle qui, par les mains de Sem et de Japhet, couvrit modestement le corps de leur père, en étendant sur lui, sans le regarder lui-même, le manteau dont ils s'étaient munis par respect. Ce fut la charité qui conduisit le bras obéissant d'Abraham pour lui faire immoler son fils ; ce fut elle aussi qui, pour prix de cette obéissance, le rendit le père d'innombrables descendants. Ce fut la charité qui conserva à Isaac sa pureté de vie ; ce fut elle aussi qui lui fit voir, à lui devenu vieux et frappé de cécité, les événements les plus reculés dans les temps à venir. Ce fut elle qui fit pousser à Jacob ses longs gémissements sur la mort présumée de son tendre Joseph ; ce fut elle aussi qui lui fit supporter avec patience la présence comme la perversité de ses autres fils. Ce fut la charité qui donna à Joseph, vendu par ses frères, le courage de conserver au milieu de sa captivité toute la liberté de son âme, comme ce fut elle aussi qui le fit plus tard commander sans orgueil sur ces mêmes frères humiliés à ses pieds. Ce fut la charité qui mit Moïse en prières et lui fit souhaiter de mourir à la vue de la prévarication de son peuple, et ce fut elle en même temps qui l'arma de zèle pour punir ce peuple prévaricateur, lui faisant faire ainsi alternativement le rôle de suppliant et celui de juge, d'ami des intérêts de son peuple et de vengeur des intérêts de son Dieu. Ce fut la charité qui fit lever à Phinées son glaive contre les coupables, pour apaiser, par cet acte sévère de justice, la colère du Seigneur irrité. Ce fut elle qui porta Josué à démentir le rapport de ses compagnons sur le pays de Chanaan qu'ils venaient de visiter, comme ce fut elle qui, quelque temps après, lui fit remporter la victoire sur les ennemis du peuple de Dieu. Ce fut la charité qui rendit Samuel humble dans l'élévation, et toujours égal à lui-même dans sa retraite, pardonnant volontiers au peuple son ingratitude, et ne regrettant pas une dignité qu'il n'avait jamais ambitionnée. Ce fut la charité qui inspira à David de se soustraire sans éclat aux persécutions d'un roi injuste, et de pardonner à ses ennemis les injures qu'il en avait reçues ; de respecter dans celui qui le persécutait la personne de son roi, et d'épargner sa vie lorsqu'il

l'avait en son pouvoir. Ce fut la charité, qui porta Nathan à reprendre avec autorité ce roi devenu coupable, et à le supplier humblement lorsque sa faute eut été réparée. Ce fut la charité qui empêcha Isaïe de rougir de sa nudité quand il eut à prédire la prochaine captivité de son peuple, et qui lui révéla les mystères célestes avec cet appareil inusité. Ce fut la charité qui fit passer Elie, tout vivant qu'il était encore, à une autre vie plus heureuse, en récompense de ce qu'il avait appris à ses disciples à mener ici-bas une vie céleste; ce fut elle qui obtint à Elisée d'hériter du double esprit de son maître, et lui fit recevoir ainsi le prix de sa fidélité. C'est aussi par charité pour son peuple que Jérémie s'opposa à sa retraite en Egypte, et que n'en ayant pas été écouté, il ne s'en détermina pas moins à le suivre dans ce pays étranger. Ce fut la charité qui souleva dans l'air le prophète Ezéchiel, parce qu'aussi c'était elle qui avait commencé par le détacher des affections terrestres. Ce fut elle qui porta Daniel à refuser les mets de la table du roi, et qui ensuite le sauva de la voracité des lions affamés. Ce fut elle qui préserva les trois jeunes hommes, et des flammes des passions de la jeunesse, et de celles de la fournaise ardente. Ce fut elle qui donna à Pierre le courage de résister aux menaces des princes des prêtres, et l'humilité de recevoir la correction de ses propres inférieurs. Ce fut elle qui engagea saint Paul à se soustraire aux perquisitions de ses persécuteurs, et quand l'occasion s'en trouva, à reprendre hardiment dans l'affaire de la circoncision un supérieur dont il corrigea la faute. Il est donc vrai que la loi de Dieu renferme une multitude de préceptes, qui en varient les applications sans en varier le principe, et, sans qu'elle change elle-même, la font s'accommoder au changement des circonstances. »

Question IV.

A quelles marques se reconnaît la vraie charité?

La charité se prouve par les œuvres, ou par l'observation des commandements divins. C'est ce qui a fait dire au disciple bien-aimé : *L'amour que nous avons pour Dieu consiste à garder ses commandements, et ses commandements ne sont pas pénibles* (I Joan., V, 3). Et encore : *Celui qui dit qu'il connaît Dieu, et qui ne garde pas ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est point en lui. Si quelqu'un au contraire garde sa parole, l'amour de Dieu est vraiment parfait en lui. C'est par-là que nous connaissons que nous sommes en lui* (I Joan., II, 4-5).

Bien plus, c'est ce que nous enseigne Jésus-Christ lui-même (JOAN., XIV, 15, 21, 24) : *Si vous m'aimez, gardez mes commandements..... Celui qui* connaît *et garde mes commandements, c'est celui-là qui m'aime. Or, celui qui m'aime sera aimé de mon Père, et je l'aimerai aussi, et je me découvrirai moi-même à lui..... Celui qui ne m'aime pas, ne garde point mes paroles* (IV).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

Voir ci-dessus, dans le corps de la réponse.

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

S. GRÉGOIRE-LE-GRAND, *hom.* 30 *in Evangelia :* « Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole. L'amour de Dieu se prouve donc par les œuvres. C'est ce qui a fait dire à l'apôtre saint Jean : Celui qui dit qu'il connaît Dieu, et qui ne garde pas ses commandements, est un menteur. Nous aimerons au contraire véritablement Dieu, si nous réprimons nos passions conformément à sa volonté. Car celui qui s'abandonne à ses désirs déréglés, est convaincu par cela seul de ne pas aimer Dieu, puisqu'il ne craint pas de contredire ses volontés. »

ARTICLE II. — DU DÉCALOGUE.

Question V.

Quels sont les commandements de Dieu qui se rapportent principalement à la vertu de charité?

Ce sont les dix paroles de Dieu nommées le Décalogue, transmises premièrement aux juifs par Moïse, puis rappelées aux chrétiens par Jésus-Christ et ses apôtres. Les voici :

« Je suis le Seigneur votre Dieu.

IV.

Quo indicio se prodit sincera charitas?

Probatio dilectionis seu charitatis, exhibitio est operis, et divinorum observatio mandatorum. Unde et Joannes Christo dilectus inquit : *Hæc est vera charitas Dei, ut mandata ejus custodiamus, et mandata ejus gravia non sunt.* Et rursum : *Qui dicit se nosse Deum, et mandata ejus non custodit, mendax est, et in hoc veritas non est. Qui autem servat verbum ejus, verè in hoc charitas Dei perfecta est. In hoc scimus, quoniam in ipso sumus.*

Quin etiam ipse Christus docet : *Si diligitis me, mandata mea servate. Qui habet mandata mea et servat ea, ille est, qui diligit me. Qui autem diligit me, diligetur à Pater meo, et ego diligam eum, et manifestabo ei meipsum.*

Qui non diligit me, sermones meos non servat.

1. » Vous n'aurez point de dieux étrangers devant moi. Vous ne vous ferez point d'idoles ni d'images taillées pour les adorer.

2. » Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur votre Dieu.

3. » Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat.

4. » Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez longtemps sur la terre que le Seigneur votre Dieu vous donnera.

5. » Vous ne tuerez point.

6. » Vous ne commettrez point d'adultères.

7. » Vous ne déroberez point.

8. » Vous ne porterez point de faux témoignages contre votre prochain.

9. » Vous ne désirerez point la femme de votre prochain.

10. » Vous ne désirerez point sa maison, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune autre chose qui lui appartienne (V). »

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Exode, XX, 1-17* : « Le Seigneur parla ensuite en ces termes : — Je suis le Seigneur votre Dieu, *le même* qui vous ai tiré de l'Egypte, de la maison de servitude. — Vous n'aurez point de dieux étrangers en ma présence. — Vous ne vous ferez point d'images taillées, ni aucune figure de tout ce qui est en haut dans le ciel, ou en bas sur la terre, ni de tout ce qui se cache dans les eaux. — Vous ne les adorerez point, et vous ne leur rendrez point de culte ; car je suis le Seigneur votre Dieu, le *Dieu* fort et jaloux, qui venge l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération, dans tous ceux qui me haïssent, — et qui fais miséricorde dans mille et mille générations,

---

V.

Quæ sunt mandata Dei ad charitatem præcipuè spectantia?

Decem Dei verba, primùm per Moysen Judæis tradita, et deinde per Christum et Apostolos Christianis omnibus commendata, quæ et Decalogi nomen obtinuerunt, atque ita recensentur :

Ego sum Dominus Deus tuus.

I. Non habebis Deos alienos coram me. Non facies tibi sculptile, ut adores illud.

II. Non assumes nomen Domini Dei tui in vanum.

III. Memento, ut diem Sabbati sanctifices.

IV. Honora Patrem tuum, et Matrem tuam, ut sis longævus super terram, quam Dominus Deus tuus dabit tibi.

V. Non occides.

VI. Non mœchaberis.

VII. Non furtum facies.

VIII. Non loqueris contra proximum tuum falsum testimonium.

IX. Non concupisces uxorem proximi tui.

X. Non domum, non agrum, non servum, non ancillam, non bovem, non asinum, et universa quæ illius sunt.

à ceux qui m'aiment et qui gardent mes préceptes. — Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur votre Dieu; car le Seigneur ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris en vain le nom du Seigneur son Dieu. — Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat. — Vous travaillerez six jours, et vous ferez alors tout ce que vous aurez à faire. Mais le septième jour est celui du repos consacré au Seigneur votre Dieu; vous ne ferez en ce jour aucun ouvrage, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni vos bêtes de service, ni l'étranger qui sera dans l'enceinte de vos villes. — Car le Seigneur a fait en six jours le ciel, et la terre, et la mer, et tout ce qu'ils contiennent, et il s'est reposé le septième jour; c'est pourquoi le Seigneur a béni le jour du sabbat, et l'a sanctifié. — Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez longtemps sur la terre que le Seigneur votre Dieu vous donnera. — Vous ne tuerez point. — Vous ne commettrez point d'adultères. — Vous ne déroberez point. — Vous ne porterez point de faux témoignages contre votre prochain. — Vous ne désirerez point la maison de votre prochain; vous ne désirerez point sa femme, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien qui lui appartienne. »

2. *Exode, XXXIV,* 27-29 : « Le Seigneur dit à Moïse : Ecrivez ces paroles, par lesquelles j'ai fait alliance avec vous et avec Israël. — Moïse demeura donc quarante jours et quarante nuits avec le Seigneur sur la montagne sans manger et sans boire, et il écrivit sur les tables les dix paroles de l'alliance. — Ensuite Moïse descendit de la montagne de Sinaï, portant entre ses mains les deux tables du témoignage, et il ne savait pas que son visage jetait des rayons de lumière, qui lui étaient restés de son entretien avec le Seigneur. »

3. *Lévitique, XIX,* 1-4, 11-12, 37 : « Le Seigneur parla à Moïse et lui dit : — Parlez à toute l'assemblée des enfants d'Israël, et dites-leur : Soyez saints, parce que je suis saint, moi qui suis le Seigneur votre Dieu. — Que chacun respecte avec crainte son père et sa mère. Gardez mes jours de sabbat; je suis le Seigneur votre Dieu. Gardez-vous bien de vous tourner vers les idoles, et ne vous faites point de dieux en fonte. Je suis le Seigneur votre Dieu. — Vous ne déroberez point. Vous ne mentirez point, et personne ne trompera son prochain. — Vous ne jurerez point faussement en mon nom, et vous ne souillerez point le nom de votre Dieu. Je suis le Seigneur. — Gardez tous mes

préceptes et toutes mes ordonnances, et exécutez-les. Je suis le Seigneur. »

4. *Deutéronome, IV*, 1, 2, 5-15 : « Maintenant, ô Israël écoutez les lois et les ordonnances que je vous enseigne, afin que vous trouviez la vie en les observant, et qu'une fois entrés dans la terre que vous donnera le Seigneur Dieu de vos pères, vous la possédiez à jamais. — Vous n'ajouterez ni n'ôterez rien aux paroles que je vous dis; gardez les commandements du Seigneur votre Dieu, que je vous annonce de sa part. Vous savez que je vous ai enseigné les lois et les ordonnances, selon que le Seigneur mon Dieu me l'a commandé : vous les pratiquerez donc dans le pays que vous devez posséder. — Vous les observerez et vous les accomplirez effectivement; car c'est en cela que vous ferez paraître votre sagesse et votre intelligence devant les peuples, afin qu'entendant parler de toutes ces lois, ils disent : Cette grande nation est vraiment un peuple sage et intelligent. — Il n'y a point en effet d'autre nation, quelque puissante qu'elle soit, qui ait des dieux aussi proches d'elle, que l'est le Seigneur notre Dieu, présent à toutes nos prières. — Car, quel est le peuple, si célèbre qu'il soit, qui ait des cérémonies, des ordonnances aussi pleines de justice, et toute cette loi que j'exposerai aujourd'hui à vos yeux? — Conservez-vous donc vous-même dans la crainte, et gardez votre âme avec un grand soin, de peur que vous n'oubliiez les choses que vos yeux ont vues, et qu'elles ne s'effacent de votre cœur dans la suite de votre vie. Enseignez-les à vos enfants et à vos petits-enfants; depuis le jour où vous vous êtes présentés devant le Seigneur votre Dieu à Horeb, lorsque le Seigneur me parla et me dit : Faites assembler tout le peuple devant moi, afin qu'il entende mes paroles, et qu'il apprenne à me craindre tout le temps qu'il vivra sur la terre, et qu'il donne les mêmes instructions à ses enfants. — Vous vous approchâtes alors du pied de cette montagne, dont la flamme montait jusqu'au ciel, et qui était environnée de ténèbres, de nuages et d'obscurité. — Le Seigneur vous parla du milieu de cette flamme. Vous entendîtes la voix qui proférait ses paroles; mais vous ne vîtes aucune forme sensible. — Il vous fit connaître son alliance qu'il vous ordonna d'observer, et les dix commandements qu'il écrivit sur les deux tables de pierre. — Il m'ordonna en même temps de vous apprendre les cérémonies et les ordonnances qu'il vous faudra observer dans le pays que vous devez posséder. — Gardez donc soigneusement vos âmes. »

5. *Deutéronome*, *V*, 6-22 : « Je suis le Seigneur votre Dieu, le même qui vous aitiré de l'Egypte, de ce séjour de servitude. — Vous n'aurez point de dieux étrangers devant moi. — Vous ne ferez point d'images de sculpture, ni de figures de tout ce qui existe, soit en haut dans le ciel, soit en bas sur la terre, ou de ce qui vit sous la terre dans les eaux. — Vous ne les adorerez et ne les servirez point : car je suis le Seigneur votre Dieu, un Dieu jaloux qui punit l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération de ceux qui me haïssent ; — et qui fait miséricorde jusqu'à mille et mille générations à ceux qui l'aiment et qui gardent ses préceptes. — Vous ne prendrez point le nom du Seigneur votre Dieu en vain ; car le crime de celui qui aura attesté son nom pour un sujet frivole ne restera point impuni. — Observez le jour du sabbat, et ayez soin de le sanctifier, selon que le Seigneur votre Dieu l'a ordonné. — Vous travaillerez six jours, et vous ferez alors tous vos ouvrages. — Mais le septième est celui du sabbat, c'est-à-dire le jour du Seigneur votre Dieu. Vous ne ferez aucune œuvre en ce jour-là, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni votre bœuf, ni votre âne, ni aucune de vos bêtes, ni l'étranger qui est au milieu de vous, afin que votre serviteur et votre servante se reposent comme vous. — Souvenez-vous que vous avez été vous-mêmes esclaves dans l'Egypte, et que le Seigneur votre Dieu vous en a tirés par sa main toute-puissante, et en déployant toute la force de son bras. C'est pourquoi il vous a ordonné de sanctifier le jour du sabbat. — Honorez votre père et votre mère, selon que le Seigneur votre Dieu vous l'a ordonné, afin que vous viviez longtemps, et que vous soyez heureux sur la terre que le Seigneur votre Dieu vous donnera. — Vous ne tuerez point. — Vous ne commettrez point d'adultères. — Vous ne déroberez point. — Vous ne porterez point de faux témoignages contre votre prochain. — Vous ne désirerez point la femme de votre prochain, ni sa maison, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune autre chose qui lui appartienne. — Le Seigneur prononça ces paroles d'une voix forte devant vous tous sur la montagne, du milieu du feu, de la nuée, de l'obscurité, sans y rien ajouter davantage ; et il les écrivit sur les deux tables de pierre qu'il me donna. »

6. *Deutéronome*, *X*, 1-5 : « En ce temps-là le Seigneur me dit : Taillez deux tables de pierre, telles qu'étaient les premières, et montez vers moi sur la montagne, et vous ferez une

arche de bois. J'écrirai sur ces tables les commandements qui étaient sur celles que vous avez rompues auparavant; et vous les mettrez dans l'arche. — Je fis donc une arche de bois de sétim, et ayant taillé deux tables de pierre telles que les premières, je montai sur la montagne, en les tenant en mes mains. — Et le Seigneur écrivit sur ces tables, comme il avait fait sur les premières, les dix commandements qu'il vous avait fait entendre en vous parlant du haut de la montagne et du milieu du feu, lorsque le peuple était assemblé; et il me les donna. Je revins ensuite, et descendis de la montagne; je mis les tables dans l'arche que j'avais faite, et où elles sont demeurées jusqu'aujourd'hui, selon que le Seigneur me l'avait commandé. »

7. Matthieu, XIX, 16, 19 : « Et voici que quelqu'un s'approchant lui dit : Bon maître, quel bien faut-il que je fasse pour gagner la vie éternelle? — Jésus lui répondit : Pourquoi me demandez-vous ce qui est bon (1)? Il n'y a que Dieu qui soit bon. Au reste, si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandements. — Et il lui dit : Quels commandements? Jésus lui repartit : Vous ne tuerez point; vous ne commettrez point d'adultères; vous ne déroberez point; vous ne porterez point de faux témoignages. — Honorez votre père et votre mère, et aimez votre prochain comme vous-même. »

8. Matthieu, V, 17 : « Ne pensez pas que je sois venu pour détruire la loi ou les prophètes, etc.

9. *Ibidem, XXII.* Voir le texte dans le corps de la réponse.

10. Marc, X, 17-21 : « Un homme accourut, et se mettant à genoux devant lui, lui dit : Bon maître, que dois-je faire pour acquérir la vie éternelle? — Jésus lui répondit : Pourquoi m'appelez-vous bon? Il n'y a que Dieu qui soit bon. — Vous savez les commandements : Ne commettez point d'adultères, ne tuez point; ne dérobez point; ne portez point de faux témoignages, ne faites point d'injustices; honorez votre père et votre mère. — Il lui répondit : J'ai observé toutes ces choses dès ma jeunesse. — Jésus l'ayant regardé, conçut de l'affection pour lui. »

11. Marc, XII. Voir le texte dans le corps de la réponse.

12. Luc, XVIII, 18-20 : « Alors un homme de qualité vint lui faire cette demande : Bon Maître, que faut-il que je fasse pour obtenir la vie éternelle? — Jésus lui répondit : Pourquoi m'appe-

(1) Ce passage pourrait se traduire aussi, et peut-être mieux, de la même manière que les passages semblables rapportés ci-après de saint Marc et de saint Luc.

lez-vous bon? Il n'y a que Dieu qui soit bon. — Vous savez les commandements : vous ne tuerez point; vous ne commettrez point d'adultères; vous ne déroberez point; vous ne porterez point de faux témoignages; honorez votre père et votre mère. »

13. Luc, X. Voir le texte dans le corps de la réponse.

14. *Romains, II,* 13 : « Car ce ne sont pas ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu; mais ceux qui gardent la loi seront seuls justifiés. »

15. *Romains, XIII,* 8-10 : « Acquittez-vous envers tous de tout ce que vous leur devez, ne restant à devoir à personne que l'amour qu'on se doit les uns aux autres; car celui qui aime son prochain, a *par là-même* accompli la loi. — En effet, ces commandements de Dieu : vous ne commettrez point d'aldultère; vous ne tuerez point; vous ne déroberez point; vous ne porterez point de faux témoignages; vous ne désirerez pas le bien de votre prochain, et s'il y en a *encore* quelque autre semblable, tous sont compris en abrégé dans cette parole : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. — L'amour qu'on a pour son prochain ne souffre point qu'on lui fasse aucun mal, et ainsi l'amour est l'accomplissement de la loi. »

16. *Ibidem, VII,* 7, 12 : « Que dirons-nous donc? La loi est-elle un péché? Dieu nous garde d'une telle pensée! Mais je n'ai connu le péché que par la loi; car je n'aurais point connu la concupiscence, si la loi n'avait dit : Vous n'aurez point de mauvais désirs, etc. — Ainsi la loi est vraiment sainte, et le commandement est saint, juste et bon, etc. »

17. *Galates, V,* 13-14 : « Vous êtes appelés à un état de liberté; prenez garde seulement que cette liberté ne vous serve d'occasion pour vivre selon la chair; mais déférez les uns aux autres par *l'effet d'*une charité spirituelle; — car toute la loi est renfermée dans ce seul précepte : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. »

18. Jacques, II, 8-12 : « Si néanmoins vous accomplissez cette loi royale de l'Ecriture : Vous aimerez votre prochain comme vous-même, vous faites bien. — Mais si vous avez égard à la condition des personnes, vous commettez un péché, et vous êtes condamnés par la loi comme en étant les violateurs. — Car quiconque ayant gardé toute la loi, la viole en un seul point, est coupable comme l'ayant toute violée; — puisque celui qui a dit : Ne commettez point d'adultère, a dit aussi : Ne tuez point. Si vous tuez, quoique vous ne commettiez point d'adultères, vous êtes

violateurs de la loi. — Réglez donc vos paroles et vos actions, comme devant être jugées par la loi de liberté. »

19. *Ibidem, I,* 25 : « Celui qui considère exactement la loi parfaite, qui est la loi de liberté, et qui s'y attache, ne l'écoutant pas seulement pour l'oublier aussitôt, mais faisant ce qu'il écoute, trouvera son bonheur dans son action. »

20. *Ibidem, IV,* 11, 12 : « Celui qui parle contre son frère ou qui juge son frère, parle contre la loi et juge la loi : Si vous jugez la loi, vous n'en êtes plus observateur, mais vous vous en faites juge. — Car il n'y a qu'un législateur et qu'un juge, qui peut sauver et qui peut perdre. »

21. *I Timothée, I,* 5-8 : « Car la fin des commandements est la charité, qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère, — dont quelques-uns se sont détournés, *et par là-même* ils se sont égarés en de vains discours, — voulant être les docteurs de la loi, et ne sachant ni ce qu'ils disent ni ce qu'ils affirment. — Or, nous savons que la loi est bonne, si on en use selon l'esprit de la loi même. »

22. *Lévitique, XXVI,* 1 : « Vous ne vous ferez point d'idoles ni d'images taillées ; vous ne dresserez point de colonnes ni de monuments, et vous n'érigerez point dans votre terre des pierres monumentales pour les adorer. »

23. *Deutéronome, V,* 20-21 : « Vous ne porterez point de faux témoignages contre votre prochain. — Vous ne désirerez point la femme de votre prochain, ni sa maison, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune autre chose qui lui appartienne. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. Le concile de Trente, session VI, canon 19 : « Si quelqu'un dit que dans l'Evangile il n'y a que la foi qui soit de précepte, que tout le reste est indifférent, ou n'est ni commandé ni défendu, mais est laissé à la liberté de chacun, ou que les dix commandements ne regardent en rien les chrétiens, qu'il soit anathème. »

2. Le même concile, *ibidem,* canon 20 : « *Si quelqu'un dit* qu'un homme justifié et parvenu à un certain degré de perfection, n'est pas tenu à observer les commandements de Dieu, mais simplement à les croire, comme si tout l'Evangile se réduisait à la simple et nue promesse de la vie éternelle, sans qu'il soit nécessaire pour l'obtenir d'observer les commandements, qu'il soit anathème. »

3. *Ibidem*, canon 21 : « Si quelqu'un dit que Jésus-Christ n'a été donné de Dieu aux hommes que comme le rédempteur en qui ils doivent mettre leur confiance, et non aussi comme le législateur à qui ils doivent obéir, qu'il soit anathème. »

Question VI.

Que signifie ce préambule, *Je suis le Seigneur votre Dieu?*

Dieu dans son décalogue commence par rappeler ce qu'il est, et quelle est aussi la souveraineté de son domaine, afin d'imprimer aux hommes plus de respect pour ses lois, et à ses lois elles-mêmes plus d'autorité. Car telle est l'importance des commandements qu'il va faire, qu'il veut que nous y voyions clairement comme dans un miroir l'expression de ses volontés à notre égard et la règle certaine de toutes nos actions, afin que, connaissant une fois cette loi sainte, nous puissions, aidés de la grâce de Jésus-Christ, l'observer exactement, pour peu que nous ayons à cœur notre salut.

Aussi ce divin législateur ne se borne-t-il pas à nous intimer ses préceptes ; mais il nous offre encore son secours pour que nous puissions les accomplir, et nous promet ses bénédictions si nous sommes fidèles à les observer. *Je mettrai*, a-t-il dit par son prophète, *mon esprit au milieu de vous, et je ferai en sorte que vous marchiez dans la voie de mes préceptes, que vous gardiez mes ordonnances et que vous les mettiez en pratique.*

C'est pourquoi Jésus-Christ, après nous avoir fait le commandement que voici : *Prenez mon joug sur vos épaules*, nous a ôté tout prétexte d'en alléguer la difficulté, par ces autres paroles qu'il a ajoutées : *Car mon joug est doux et mon fardeau léger*, pourvu sans doute que, pénétrés de l'esprit de sa grâce, nous nous conduisions suivant les lois d'une charité sincère (VI).

VI.

Quid sibi vult hoc exordium: Ego sum Dominus Deus tuus?

Decalogum exorditur Deus à notitia sui, et ab insinuatione majestatis suæ, ut cognitum legislatorem magis revereamur, ejusque propositis mandatis major apud omnes authoritas constet. Nempe tam seriò nobiscum agitur, ut si unquam salvi esse velimus, hic velut in clarissimo speculo divinæ majestatis voluntatem, omnemque rectè vivendi rationem certò contemplemur, agnitamque legem illam sanctissimam, adjuvante Christi spiritu, accurate servemus.

Nec enim præcipit solùm, sed benedictionem quoque promittit, et opem tribuit noster legislator. *Spiritum meum*, inquit, *ponam in medio vestri, et faciam, ut in præceptis meis ambuletis, et judicia mea custodiatis et operemini.*

Quare cùm Christus etiam præcepisset, *Tollite jugum meum super vos*, ne quis causaretur difficultatem, adjecit : *Jugum enim meum suave est, et onus meum leve;* iis videlicet, qui gratiæ spiritu imbuti, in charitate non ficta ambulant.

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Deutéronome, VI,* 1-4, 24-25 : « Or, voici les préceptes, les cérémonies et les ordonnances que le Seigneur votre Dieu m'a commandé de vous enseigner, afin que vous les observiez dans le pays dont vous allez vous mettre en possession ; — afin que vous craigniez le Seigneur votre Dieu, et que tous les jours de votre vie vous gardiez tous ses commandements et ses préceptes, que je vous donne à vous, à vos enfants et aux enfants de vos enfants, et que vous viviez longtemps. — Ecoutez, Israël, et ayez grand soin de faire ce que le Seigneur vous a commandé, afin que vous soyez heureux et que vous vous multipliiez de plus en plus, selon la promesse que le Seigneur, Dieu de vos pères, vous a faite de vous donner une terre où couleraient des ruisseaux de lait et de miel. — Ecoutez, Israël, le Seigneur votre Dieu est le seul et unique Seigneur, etc. — Et le Seigneur nous a commandé ensuite d'observer toutes ses lois, et de craindre le Seigneur notre Dieu, afin que nous soyons heureux tous les jours de notre vie, comme nous le sommes aujourd'hui. — Car le Seigneur notre Dieu nous fera miséricorde, si nous observons et pratiquons devant lui tous ses préceptes, selon qu'il nous l'a commandé. »

2. *Ibidem, IV,* 23-24, 39-40 : « Prenez garde d'oublier jamais l'alliance que le Seigneur votre Dieu a faite avec vous, et de vous faire des images sculptées d'aucune des choses dont le Seigneur a défendu d'en faire ; — parce que le Seigneur votre Dieu est un feu dévorant et un Dieu jaloux. — Reconnaissez donc en ce jour, et que cette pensée soit toujours gravée dans votre cœur, que le Seigneur est le Dieu qui règne depuis le haut du ciel jusqu'au plus profond de la terre, et qu'il n'y en a point d'autre. Gardez ses préceptes et ses commandements que je vous prescris aujourd'hui, afin que vous soyez heureux, vous et vos enfants après vous, et que vous demeuriez longtemps sur la terre que le Seigneur votre Dieu doit vous donner. »

3. *Deutéronome, X,* 16-21 : « Ayez donc soin de circoncire votre cœur, et ne vous endurcissez pas davantage, — parce que le Seigneur votre Dieu est lui-même le Dieu des dieux et le Seigneur des seigneurs, le Dieu grand, puissant et terrible, qui n'a point égard à la qualité des personnes, qu'on ne gagne point par des présents ; — qui fait justice à l'orphelin et à la veuve, qui aime l'étranger, et qui lui donne de quoi vivre et de quoi se vêtir. — Aimez donc aussi les étrangers, parce que vous l'avez

été vous-mêmes dans l'Egypte. — Vous craindrez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui seul; vous lui demeurerez attachés, et vous ne jurerez que par son nom. C'est lui-même qui est votre gloire et votre Dieu; c'est lui qui a fait en votre faveur ces merveilles si grandes et si terribles dont vos yeux ont été témoins. »

4. *Malachie, I,* 5, 6, 14 : « Que le Seigneur soit glorifié dans toute l'étendue de la terre d'Israël. — Le fils honore son père, et le serviteur révère son seigneur; si donc je suis votre père, où est l'honneur que vous me rendez? Et si je suis votre seigneur, où est la crainte que vous me devez, dit le Seigneur des armées? — C'est moi qui suis le grand roi, dit le Seigneur des armées, et mon nom est révéré avec une sainte frayeur parmi les nations. »

5. Jérémie, XXXII, 17-19 : « Rien ne peut vous être difficile. — C'est vous qui faites miséricorde de mille en mille générations, et qui faites payer aux enfants la peine de l'iniquité de leurs pères. C'est vous qui êtes le fort, le grand et le puissant. Le Seigneur des armées est votre nom. — Vous êtes grand dans vos conseils, et incompréhensible dans vos pensées. Vos yeux sont ouverts sur toutes les voies des enfants d'Adam, pour rendre à chacun selon ses œuvres et selon le fruit de ses pensées. »

6. *Psaume XLVI,* 2 : « Le Seigneur est le Très-Haut, le Dieu redoutable, le roi suprême de toute la terre. »

7. Matthieu, V, 17-24, 27-28, 31-34, 38-40, 43-48 : « Ne pensez pas que je sois venu pour détruire la loi et les prophètes; je ne suis pas venu les détruire, mais les accomplir. — Car, je vous le dis en vérité, le ciel et la terre ne passeront point, que tout ce qui est dans la loi ne soit accompli parfaitement, jusqu'à un seul iota et à un seul point. — Celui donc qui violera un de ces moindres commandements, et qui enseignera ainsi les hommes, sera regardé comme le moindre dans le royaume des cieux; mais celui qui enseignera et observera la loi, sera appelé grand dans le royaume des cieux. — Car je vous déclare que si votre justice n'est pas plus abondante que celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. — Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne tuerez point; et quiconque tuera, méritera d'être condamné par le jugement. — Mais moi, je vous dis que quiconque se mettra en colère contre son frère, méritera d'être condamné par le jugement; que celui qui dira à son frère : Raca, méritera d'être condamné par

le conseil; et que celui qui lui dira : Vous êtes un fou, méritera d'être condamné au feu de l'enfer. — Si donc vous présentez votre offrande à l'autel, et que là vous vous souveniez que votre frère a quelque chose contre vous, — laissez là votre offrande devant l'autel, et allez auparavant vous réconcilier avec votre frère, et alors venez présenter votre offrande. — Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne commettrez point d'adultères. — Mais moi, je vous dis que quiconque regardera une femme avec un mauvais désir, a déjà commis l'adultère dans son cœur. — Il a été dit encore : Quiconque veut renvoyer sa femme, qu'il lui donne un acte de divorce. — Et moi, je vous dis, que quiconque renvoie sa femme, etc. — Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne vous parjurerez point, mais vous vous acquitterez envers le Seigneur des serments que vous aurez faits. — Et moi, je vous dis de ne pas jurer du tout, ni par le ciel, parce que, etc., — Vous savez qu'il a été dit : Œil pour œil, et dent pour dent. — Et moi, je vous dis de ne pas résister à celui qui vous maltraite ; au contraire, si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, présentez-lui encore l'autre. — Si quelqu'un veut plaider contre vous pour prendre votre robe, abandonnez-lui encore votre manteau. — Vous avez appris qu'il a été dit : Vous aimerez votre prochain, et vous haïrez votre ennemi. — Et moi, je vous dis : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient ; — afin que vous soyez les enfants de votre Dieu qui est dans le ciel, qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et qui fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes. — Car si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle récompense aurez-vous à attendre? Les publicains ne le font-ils pas aussi? — Et si vous ne saluez que vos frères, que faites-vous en cela de plus que les autres? Les païens ne le font-ils pas aussi? — Soyez donc, vous autres, parfaits, comme votre Père céleste est parfait. »

8. MATTHIEU, XIX, 17 : « Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandements. »

9. *Ibidem, XXVIII,* 19-20 : « Allez donc, et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, — et leur enseignant à observer tout ce que je vous ai commandé. »

10. *Hébreux, V,* 9 : « Et son œuvre étant consommée, il est devenu l'auteur du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent. »

11. *Psaume CXVIII, I, 4, 21* : « Heureux ceux qui sont irréprochables dans leurs voies, et qui suivent sans s'en écarter la loi du Seigneur. — Vous avez ordonné que vos commandements soient gardés très-exactement. — Malheur à ceux qui s'écartent de vos préceptes. »

12. I JEAN, III, 23-24 : « Et le commandement qu'il nous a fait, est de croire au nom de son Fils Jésus-Christ, et de nous aimer les uns les autres comme il nous l'a commandé. — Or, celui qui garde les commandements de Dieu, demeure en Dieu, et Dieu en lui : et c'est par l'esprit qu'il nous a donné que nous connaissons qu'il demeure en nous. »

13. *Romains, VIII,* 26 : « L'esprit de Dieu aide notre faiblesse. »

14. JEAN, I, 16, 17 : « Nous avons tout reçu de sa plénitude, et grâce pour grâce. — Car la loi a été donnée par Moïse ; mais la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ. »

15. *Philippiens, IV,* 13 : « Je puis tout en celui qui me fortifie. »

16. *Psaume LXXXIII,* 8 : « Car le législateur les comblera de bénédictions, et des forces toujours nouvelles les soutiendront dans leur carrière. »

17. *Deutéronome, XXVIII,* 1-14 : « Si vous écoutez la voix du Seigneur votre Dieu, en gardant et en observant toutes ses ordonnances telles que je vous les prescris aujourd'hui, le Seigneur votre Dieu vous élèvera au-dessus de toutes les nations qui sont sur la terre. — Toutes ces bénédictions se répandront sur vous, et vous en serez comblés, pourvu néanmoins que vous obéissiez à ses préceptes. — Vous serez bénis dans la ville, vous serez bénis dans les champs. — Le fruit de votre ventre, le fruit de votre terre et le fruit de vos bestiaux sera béni ; vos troupeaux de bœufs et vos troupeaux de brebis seront bénis. — Vos greniers seront bénis, et les fruits que vous mettrez en réserve participeront à la même bénédiction. — Au commencement et à la fin vous serez bénis. — Le Seigneur fera que les ennemis qui s'élèveront contre vous tomberont devant vos yeux. Ils viendront vous attaquer par un chemin, et ils s'enfuiront devant vous par sept *autres*. — Le Seigneur répandra sa bénédiction sur vos celliers et sur tous les travaux de vos mains ; et il vous bénira dans le pays que vous aurez reçu de lui. — Le Seigneur se suscitera et se formera en vous un peuple saint, ainsi qu'il vous l'a juré, pourvu que vous observiez les commandements du Seigneur votre Dieu, et que vous marchiez dans ses voies. — Tous les peuples de la terre ver-

ront que vous portez véritablement le nom de peuple de Dieu, et ils vous craindront. — Le Seigneur vous donnera en abondance toutes sortes de biens, et multipliera vos familles, vos bestiaux, et les fruits de cette terre, qu'il a promis et juré à vos pères de vous donner. — Le Seigneur ouvrira le ciel, comme un riche trésor, pour répandre sur votre terre la pluie en son temps, et il bénira tous les travaux de vos mains. Vous prêterez à plusieurs peuples, et vous n'emprunterez de personne. — Le Seigneur vous mettra à la tête des peuples, et non à leur suite; et vous serez toujours au-dessus, bien loin d'être au-dessous, pourvu que vous écoutiez les ordonnances du Seigneur votre Dieu, telles que je vous les prescris aujourd'hui, que vous les gardiez et que vous les pratiquiez, — sans vous en détourner ni à droite ni à gauche, et que vous ne suiviez ni n'adoriez les dieux étrangers. »

18. *Ezéchiel*, *XXXVI*, 26-30 : « Je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai un esprit nouveau au milieu de vous; j'ôterai de votre chair ce cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair. — Je mettrai mon esprit au milieu de vous, etc. — Vous habiterez dans la terre que j'ai donnée à vos pères; vous serez mon peuple, et moi, je serai votre Dieu. — Je vous délivrerai de toutes vos souillures, j'appellerai le froment, et je le multiplierai; et je ne vous affligerai plus par la famine. — Je multiplierai les fruits des arbres et les semences des champs, afin qu'à l'avenir vous ne subissiez plus l'opprobre de la famine devant les nations. »

19. *Ibidem*, *XI*, 19-20 : « Je leur donnerai à tous un même cœur, et je répandrai dans leurs entrailles un esprit nouveau; j'ôterai de leur chair leur cœur de pierre, et je leur donnerai un cœur de chair, — afin qu'ils marchent dans la voie de mes préceptes, qu'ils gardent les commandements que je leur ai donnés, qu'ils soient mon peuple et que je sois leur Dieu. »

20. MATTHIEU, XI, 28-30 : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et qui êtes chargés, et je vous soulagerai. — Prenez mon joug sur vous, et apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur; et vous trouverez le repos de vos âmes. — Car mon joug est doux, et mon fardeau est léger. »

21. I JEAN, V, 2-3 : « Nous connaissons que nous aimons les enfants de Dieu quand nous aimons Dieu, et que nous gardons ses commandements; — parce que l'amour de Dieu consiste à garder ses commandements; et ses commandements ne sont pas pénibles. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. AUGUSTIN, *Quæst. CXL super Exodum* : « Malgré tant de prescriptions que Dieu fit à Moïse, il se contenta de lui donner sa loi sur deux tables de pierre, appelées tables du témoignage, et qui devaient être placées dans l'arche. C'est qu'effectivement tous les autres commandements de Dieu sont la conséquence de ces dix préceptes qui furent décrits sur les deux tables, comme il sera facile de s'en convaincre, si on les examine de près et qu'on les entende comme il faut; comme ces dix commandements eux-mêmes sont autant d'applications du double précepte de l'amour de Dieu et de celui du prochain, qui renferment à eux seuls toute la loi et les prophètes. »

2. Le concile de Trente, sess. VI, c. 11 : « Or, personne, quelque justifié qu'il puisse être, ne doit se croire exempt de l'obligation d'observer les commandements de Dieu, ni avancer cette parole téméraire et interdite par les Pères sous peine d'anathème, qu'il y a des commandements de Dieu dont l'observation est impossible à un homme justifié; car Dieu ne commande rien d'impossible; mais en commandant il avertit, et de faire ce que l'on peut, et de demander ce qu'on ne peut pas faire, et il aide afin qu'on le puisse. Ses commandements ne sont pas trop à charge; son joug est doux et son fardeau léger (I JOAN., V, 3; MATTH., XI, 30); car ceux qui sont enfants de Dieu aiment Jésus-Christ, et ceux qui l'aiment gardent sa parole, comme il le témoigne lui-même, et cela n'est pas au-dessus de leurs forces avec le secours de Dieu. Car quoique, dans cette vie mortelle, les plus saints et les plus justes ne laissent pas de tomber quelquefois dans des fautes du moins légères et journalières, qu'on appelle aussi péchés véniels, ils ne cessent pourtant pas pour cela d'être justes; de sorte que, lorsqu'ils disent à Dieu (MATTH., 6) : *Seigneur, pardonnez-nous nos offenses*, cette parole, dans leur bouche, est humble et véritable tout ensemble. En effet, les justes doivent sentir et reconnaître qu'ils sont d'autant plus obligés de marcher dans les voies de la justice, qu'étant déjà affranchis du péché et devenus serviteurs de Dieu, ils se trouvent en état, s'ils vivent selon les lois de la tempérance, de la justice et de la piété, d'avancer dans la grâce par ce même Jésus-Christ, par lequel ils y ont été initiés; car Dieu n'abandonne point ceux qui sont une fois justifiés par sa grâce, s'ils ne l'abandonnent eux-mêmes les premiers. Personne donc ne doit se flatter soi-même pour le seul mérite qu'il aurait

d'avoir la foi, comme si par la foi seule il était établi héritier, et devait avoir part à l'héritage, quand même il ne souffrirait point avec Jésus-Christ, pour être un jour glorifié avec lui. Car, comme dit l'Apôtre (*Hebr., VI, 8*) : *Jésus-Christ lui-même, quoiqu'il fût le Fils de Dieu, a appris l'obéissance par toutes les souffrances qu'il a endurées; et, parvenu ainsi au comble de sa gloire, il est devenu le principe du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent* à leur tour. C'est pourquoi le même apôtre, parlant à ceux qu'il suppose justifiés, leur dit (*I Corinth., IX, 24*) : *Ne savez-vous pas que, quand on court dans la lice, tous courent à la vérité, mais qu'un seul remporte le prix. Courez donc de manière à le remporter vous-mêmes. Pour moi, je cours, et non au hasard; mais je châtie mon corps et je le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même réprouvé.* Saint Pierre, le prince des apôtres, dit aussi (II Petri, I, 10) : *Travaillez à assurer par vos bonnes œuvres votre vocation et votre élection; car, en agissant de la sorte, vous ne pécherez jamais.* Ce qui fait voir que ceux-là contredisent la doctrine orthodoxe, qui soutiennent que le juste, dans toute bonne œuvre qu'il fait, pèche au moins véniellement; ou, ce qui est encore plus intolérable, qu'il mérite les peines éternelles; et il en est de même de ceux qui disent que les justes pèchent dans toutes leurs actions, si, outre l'intérêt de la gloire de Dieu, qu'ils ont principalement en vue en les faisant, ils jettent aussi les yeux sur la récompense éternelle, pour exciter leur langueur et pour s'encourager eux-mêmes à courir dans la carrière, puisqu'il est écrit (*Psal. CXVIII, 112*) : *J'ai incliné mon cœur vers l'accomplissement de vos commandements à cause de la récompense;* et que l'Apôtre dit de Moïse (*Hebr., XI, 26*) : *Qu'il envisageait la récompense.* »

3. Le même concile, même session, canon 18 : « Si quelqu'un dit que les commandements de Dieu sont impossibles à garder, même à un homme justifié et en état de grâce : qu'il soit anathème. »

4. S. Chrysostôme, *lib. I de compunctione cordis* : « Ce que Jésus-Christ nous ordonne est facile à exécuter; lui-même l'atteste par ces paroles : *Portez mon joug, car mon joug est doux et mon fardeau est léger.* » Mais, par un effet de notre incroyable lâcheté, le fardeau le plus léger nous paraît au-dessus de nos forces. Sans doute le moindre mouvement est tout un travail pour qui passe ses jours dans une oisiveté léthargique; mais tout est facile au contraire à ceux dont l'esprit est actif et vigilant, et les entreprises les plus hasardeuses leur coûtent moins que ne coûterait le

plus petit effort aux esprits paresseux et endormis. Il n'est rien de facile que notre lâcheté ne puisse rendre pénible et douloureux; de même qu'il n'est rien de pénible, rien de douloureux, que le zèle et le dévouement ne puissent rendre facile et doux. Eh! qu'y a-t-il de plus insupportable que d'être exposé à des périls continuels, que de voir sans cesse sa vie en danger? Eh bien! saint Paul trouvait tout cela facile à supporter : « *Les peines légères et momentanées de cette vie,* dit-il, *nous vaudront une gloire immense dans l'éternité* (*II Cor., IV,* 17). » Ce n'est pas que les afflictions de cette vie ne soient douloureuses de leur nature; mais l'espérance des biens futurs les rend faciles à endurer. Enfin, l'Apôtre lui-même prend soin de nous dire aussitôt ce qui doit nous faire paraître léger tout ce que les souffrances de la vie présente ont de plus insupportable ou de plus pénible. C'est, ajoute-t-il, que nous n'avons qu'à tourner nos pensées vers les choses invisibles, au lieu de les arrêter sur les choses visibles; parce que les choses visibles ne durent qu'un temps, au lieu que les invisibles dureront toute l'éternité (1). »

5. S. Basile, *in regulis brevioribus sive concisiùs disputatis, interrogatione* 176, traitant de l'amour des ennemis, dit ces paroles : « Dieu, qui est juste autant que bon, ne nous aurait pas fait de tels commandements, s'il ne nous avait accordé en même temps la faculté de les accomplir. »

6. S. Augustin, *lib. de naturâ et gratiâ,* c. 43 : « Ainsi donc Dieu ne nous commande point l'impossible; mais il nous avertit en nous intimant ses commandements, et de faire ce que nous pouvons, et de demander ce que nous ne pouvons pas par nous-mêmes. »

7. *Ibidem,* c. 69 : « Tous les commandements que Dieu nous a faits tourneront à notre avantage, si nous nous portons comme il faut à les observer. Car, par là-même que nous devons croire fermement que Dieu qui est juste et bon n'a pas pu nous commander des choses impossibles, nous sommes suffisamment avertis, et de ce qu'il y a à faire pour nous dans les choses faciles, et de ce qu'il y a pour nous à demander dans les choses difficiles. Tout en effet devient facile à l'amour, pour lequel seul le fardeau de Jésus-Christ est léger, ou qui est lui-même le seul fardeau, tout léger qu'il est, qu'il nous impose; selon ce qui est écrit, que ses

(1) Cf. S. Joannis Chrysostomi *Opera omnia*, tom. 1, pag. 131, édition de Montfaucon; pag. 161-162, édit. de Gaume.

commandements ne sont point lourds à porter (I JOAN., V, 3), afin que celui qui les trouverait lourds, considérant que l'écrivain sacré n'a pu tenir ce langage, qu'eu égard à l'amour qui les allége, se porte à demander ce qui lui manque pour pouvoir accomplir ce qui lui est ordonné. Et ce que Dieu dit à Israël dans le Deutéronome (XXX, 14) ne signifie pas autre chose que cela, si l'on donne à ces paroles un sens religieux et spirituel; car, après avoir rapporté (*Rom., X,* 8) ce témoignage : *La parole qui vous est annoncée n'est point éloignée de vous, elle est dans votre bouche et dans votre cœur* (et dans vos mains, comme le porte aussi le texte du Deutéronome selon les Septante, et par ces mains il faut entendre encore dans un sens spirituel celles du cœur), saint Paul ajoute : *Cette parole, c'est celle de la foi que nous vous prêchons.* Que chacun donc, ainsi qu'il est ici ordonné, se convertisse au Seigneur son Dieu de tout son cœur et de toute son âme, et les commandements de Dieu n'auront plus rien de lourd ou de pénible. Car, comment trouver pénibles des commandements qui se réduisent à celui de l'amour? Ou bien donc vous n'aimez pas, et c'est pour cela que ces commandements vous paraissent pénibles, ou bien vous aimez, et dès lors il est impossible qu'ils le soient pour vous. »

8. Le même, *serm.* 61 *de tempore :* « Vous direz peut-être : Je ne saurais du tout aimer mes ennemis. Mais dans toutes ses Ecritures, Dieu nous dit au contraire que vous le pouvez. Vous dites, vous, que vous ne le pouvez pas. Considérez maintenant qui de vous ou de Dieu je dois croire sur ce point. Et comme la vérité ne peut pas mentir, c'est à la fragilité humaine à laisser là toutes ses vaines excuses, un Dieu juste n'ayant pu rien commander d'impossible, un Dieu bon ne pouvant non plus damner sa créature pour un mal qu'il aurait été impossible à celle-ci d'éviter. »

9. Le même, *serm.* 191 *de tempore :* « Voici quelle est la foi de nos pères : Nous croyons en Dieu Père tout-puissant, etc. Nous détestons aussi le blasphème de ceux qui disent qu'il y a des commandements de Dieu qu'il est impossible à l'homme d'observer, ou que ces mêmes commandements sont possibles à observer à tous les hommes en général, et non à chaque homme en particulier. »

10. S. JÉRÔME, *Explanat. symboli ad Damasum :* « Nous détestons aussi le blasphème, etc., comme dans le passage de saint Augustin cité tout à l'heure.

Question VII.

Qu'est-ce que contient le premier commandement?

Ce commandement défend et condamne l'idolâtrie, les observances superstitieuses, et les pratiques de la magie ou de l'art divinatoire.

Il nous prescrit en outre de ne prendre pour Dieu aucune créature, quelque excellente qu'elle puisse être, mais de croire et de confesser qu'il n'y a qu'un Dieu véritable, immense et éternel, et de lui offrir à lui seul des sacrifices, et ce culte suprême et tout particulier que nous appelons d'un mot grec culte de latrie.

Ainsi donc nous devons honorer par-dessus tout, invoquer et adorer cet unique Dieu, notre vrai et souverain bien, notre créateur, notre rédempteur, notre sauveur, seul auteur de la grâce et de la gloire, dont la bonté est infinie comme la puissance, et qui est béni par-dessus tout et dans les siècles des siècles (VII).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Deutéronome, XII*, 2-3 : « Renversez tous les lieux où les nations dont vous posséderez la terre ont adoré leurs dieux, sur les hautes montagnes, et sur les collines, et sous tous les arbres à épais feuillage. — Détruisez leurs autels, brisez leurs statues, brûlez leurs bois, réduisez en poudre leurs idoles, et effacez de tous ces lieux la mémoire de leur nom. »

2. *Ibidem, IV*, 12, 15, 19 : « Le Seigneur vous a parlé du milieu du feu, vous avez entendu la voix qui proférait ses paroles ; mais vous n'avez vu aucune forme sensible. — Gardez donc soigneusement vos âmes ; car vous n'avez vu ni figure, ni image matérielle le jour où le Seigneur vous a parlé sur le mont Horeb du milieu du feu ; — de peur qu'étant séduits vous ne fassiez quelque image sculptée d'homme ou de femme ; — ou de quel-

---

VII.

Quid complectitur in se primum præceptum?

Prohibet ac damnat idololatriam, observationes superstitiosas, usum etiam artis magicæ vel divinatoriæ.

Docet etiam atque exigit, ut nullam prorsus creaturam, quantumvis excellentem, pro Deo habeamus, sed solum unum verum, æternum, immensumque Deum credamus et confiteamur, eique uni sacrificium et singularem summumque cultum, quem græci λατρείαν appellant, exhibeamus.

Hoc fit, ut super omnia colamus, invocemus, adoremus summum illud æternumque bonum, optimum, maximum Creatorem, Redemptorem, Salvatorem, unum, immortalem Deum, qui est super omnia benedictus, omnis gratiæ et gloriæ largitorem.

qu'une des bêtes qui sont sur la terre, ou des oiseaux qui volent dans l'air, ou des reptiles qui se roulent sur la poussière, ou des poissons qui se meuvent dans les eaux, — ou qu'élevant vos yeux vers le ciel, et y voyant le soleil, la lune et tous les astres, vous ne tombiez dans l'illusion et dans l'erreur, et que vous ne rendiez un culte d'adoration à des créatures que le Seigneur votre Dieu a faites pour le service de toutes les nations qui sont sous le ciel. »

3. *Deutéronome, XVIII,* 9-14 : « Lorsque vous serez entrés dans le pays que le Seigneur vous donnera, prenez bien garde de vous porter à imiter les abominations de ces peuples ; — et qu'il ne se trouve personne parmi vous qui prétende purifier son fils ou sa fille en les faisant passer par le feu, ou qui consulte les devins, ou qui observe les songes et les augures, ou qui use de maléfices, — de sortilèges et d'enchantements, ou qui consulte ceux qui *se donnent pour* avoir l'esprit de Python et qui se mêlent de deviner, ou qui interrogent les morts pour en apprendre des secrets. — Car le Seigneur a en abomination toutes ces choses, et il exterminera tous ces peuples à votre entrée, à cause de ces sortes de crimes qu'ils ont commis. — Vous serez parfaits et sans tache devant le Seigneur votre Dieu. — Ces nations dont vous allez posséder la terre écoutent les augures et les devins ; mais pour vous vous avez été autrement instruits par le Seigneur votre Dieu. »

4. *I Rois, XXVIII,* 3 : « Saül chassa les magiciens et les devins de son royaume, et extermina ceux qui se donnaient pour avoir l'esprit de Python. »

5. *Psaume CXIII,* 12-16 : « Les idoles des nations sont des figures d'or et d'argent, et l'ouvrage des mains des hommes. — Elles ont une bouche, et elles ne parleront point ; elles ont des yeux, et elles ne verront point. — Elles ont des oreilles, et elles n'entendront point ; elles ont des narines, et elles ne sentiront point. — Elles ont des mains sans pouvoir toucher, elles ont des pieds sans pouvoir marcher ; elles ont un gosier, sans qu'aucun son s'en échappe. Que ceux qui font ces idoles leur deviennent semblables, ainsi que tous ceux qui mettent en elles leur espérance. »

6. *Lévitique, XIX,* 26, 31 : « Vous n'userez point d'augures, et vous n'observerez point les songes. — Ne vous détournez point pour aller chercher des magiciens, et ne consultez point les devins, de peur de vous souiller en vous adressant à eux. Je suis le Seigneur votre Dieu. »

7. *Ibidem, XX,* 6, 27 : « Si un homme se détourne pour aller

chercher les magiciens et les devins, et s'abandonne à eux par une criminelle fornication, il attirera sur lui le regard de ma colère, et je l'exterminerai du milieu de mon peuple. — Si un homme ou une femme se donne pour avoir l'esprit de Python, ou un esprit de divination, qu'ils soient punis de mort; ils seront lapidés, et leur sang retombera sur leurs têtes. »

8. *Ecclésiastique, XXXIV,* 4-5 : « Comment ce qui est impur peut-il rendre pur? Et comment la vérité peut-elle sortir du mensonge? — Les divinations de l'erreur, les augures trompeurs et les songes des méchants ne sont que vanité. »

9. Jean, IV, 23-24 : « Mais le temps vient, et il est déjà venu, où les vrais adorateurs adoreront mon Père en esprit et en vérité; car ce sont là les adorateurs que mon Père demande. — Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité. »

10. *Romains, X,* 11-13 : « C'est pourquoi l'Ecriture dit : Tous ceux qui croient en lui ne seront point confondus. — Car il n'y a point en cela de distinction entre le juif et le gentil, puisque tous n'ont qu'un même Seigneur, qui répand les richesses de sa bonté sur tous ceux qui l'invoquent. — Car tous ceux qui invoquent le nom du Seigneur seront sauvés. »

11. I Jean, IV, 7-10, 13-14 : « Tout homme qui aime est né de Dieu, et il connaît Dieu. — Celui qui n'aime point ne connaît point Dieu, car Dieu est amour. — Dieu a fait paraître son amour pour nous, en ce qu'il a envoyé son Fils unique dans le monde, afin que nous ayons la vie en lui. — Cet amour consiste en ce que ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, mais que c'est lui-même qui nous a aimés le premier, et qui a envoyé son Fils comme moyen de propitiation pour nos péchés. — C'est par là que nous pouvons connaître que nous demeurons en lui, et lui en nous, parce qu'alors il nous a rendus participants de son esprit. — Et nous avons vu, et nous rendons témoignage que le Père a envoyé son Fils le Sauveur du monde. »

12. Matthieu, IV, 10 : « Alors Jésus lui dit : Retire-toi, Satan, car il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous le servirez lui seul. »

13. Luc, IV, 8 : « Jésus lui répondant, lui dit : Il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui. »

14. Isaïe, XLIII, 1-3, 10-13 : « Et maintenant voici ce que dit le Seigneur qui vous a créé, ô Jacob, et qui vous a formé, ô

Israël : Ne craignez point, parce que je vous ai racheté, et que je vous ai appelé par votre nom ; vous êtes à moi. — Lorsque vous marcherez à travers les eaux, je serai avec vous, et les fleuves ne vous engloutiront point ; lorsque vous marcherez dans le feu, vous n'en serez point brûlé, et la flamme sera sans ardeur pour vous ; — parce que je suis le Seigneur votre Dieu, le saint d'Israël, votre Sauveur. — Nul Dieu n'a été formé avant moi, et nul ne sera après moi. — C'est moi qui suis le Seigneur, c'est moi qui le suis, et hors moi il n'y a point de Sauveur. — C'est moi qui vous l'ai annoncé, c'est moi qui vous ai sauvés. — C'est moi qui suis dès le commencement. Nul ne peut m'arracher ce que je tiens entre mes mains ; quand j'ai résolu d'agir, qui pourra s'y opposer ? »

15. *I Timothée, VI,* 13-16 : « Je vous ordonne devant Dieu qui donne à tout la vie, et devant Jésus-Christ qui a rendu sous Ponce-Pilate un si bon témoignage, — de garder les préceptes que je vous ai donnés, en vous conservant sans tache et sans reproche, jusqu'à l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, — que doit faire paraître en son temps celui qui est souverainement heureux, qui est le seul puissant, le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs ; — qui seul possède l'immortalité, qui habite une lumière inaccessible, que nul homme n'a vu ni ne peut voir, à qui appartient l'honneur et l'empire dans l'éternité. Amen. »

16. *Romains, IX,* 5 : « Desquels (Patriarches) est sorti, selon la chair, Jésus-Christ même, qui est Dieu, au-dessus de tout, et béni dans tous les siècles. Amen. »

17. *Psaume LXXXIII,* 12-13 : « Parce que Dieu aime la miséricorde et la vérité, le Seigneur donnera la grâce et la gloire. — Il ne privera point de ses biens ceux qui marchent dans l'innocence. Seigneur des armées, heureux est l'homme qui espère en vous ! »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Augustin, *de Civitate Dei, lib. X, c.* 1 : « Nous disons que ce qui s'appelle en grec latrie, et en latin servitude, mais servitude par laquelle nous honorons Dieu (*qua colimus Deum*), ou ce qui s'appelle en grec θρησκεία, et en latin *Religio*, mais religion que nous rendons à Dieu ; ou que ce qui s'appelle en grec θεοσέβεια, et que nous ne pouvons exprimer en un seul mot, mais que nous pouvons appeler le culte de Dieu ; nous disons, je le répète, que tout cela n'est dû qu'à Dieu, au seul vrai Dieu qui divinise ceux qui le servent fidèlement. Quels que soient donc

ces immortels et bienheureux habitants des demeures célestes, s'ils sont sans amour pour nous, sans désir de notre béatitude, ils ne méritent pas nos hommages. S'ils nous aiment, s'ils veulent notre bonheur, ils veulent sans doute que nous puisions à la même source. Le principe de leur félicité n'est-il pas celui de la nôtre? »

2. Le même, *ad Deogratias, Epist. XLIX, quæst.* 3 : « Tout ce que peuvent faire les impies pour excuser leurs sacrifices sacrilèges, leur culte rendu à des idoles, c'est d'attacher à chacune de leurs pratiques une signification ingénieuse. Vains subterfuges que tout cela ; car ces pratiques ont toujours pour objet la créature, au lieu de se rapporter au Créateur, à qui seul est dû ce culte religieux, appelé en grec λατρεία, latrie. Et nous ne disons pas que la terre, la mer, le ciel, le soleil, la lune, les étoiles, et les autres corps célestes qui peuvent échapper à notre vue, soient des démons; mais comme les créatures sont les unes corporelles, les autres incorporelles, ou spirituelles comme nous avons coutume de les appeler, il est évident que tous nos actes religieux ont pour principe notre volonté, qui est un principe spirituel et supérieur à toute substance corporelle. D'où il suit évidemment qu'il est déraisonnable de sacrifier ou de rendre un culte à une créature corporelle quelconque. Ce culte ne pourrait donc s'adresser qu'à une créature spirituelle. Mais cette créature spirituelle elle-même, ou a la crainte de Dieu, ou n'a pas cette crainte : celles qui ont la crainte de Dieu, ce sont les hommes et les anges soumis aux lois de Dieu; celles qui n'ont pas cette crainte, ce sont les hommes méchants et les mauvais anges, appelés aussi les démons. Par là il est assez clair qu'on ne doit sacrifier à aucune créature même spirituelle. Car plus une créature a la crainte de Dieu, moins elle se croit digne d'un honneur qu'elle sait n'être dû qu'à Dieu. A plus forte raison serait-ce un crime de sacrifier aux créatures qui n'ont pas la crainte de Dieu, ou aux démons. »

3. Le même, *de Civit. Dei, lib. X*, c. 1 : Il faut voir maintenant et expliquer, autant que Dieu nous en donnera le pouvoir, ce qu'il faut croire de ces esprits que les platoniciens appellent dieux ou bons démons, ou anges avec nous ; immortels et bienheureux esprits, qui habitent le ciel, dominations, principautés, puissances : quels hommages, quelle piété nous demandent-ils? en termes plus clairs, veulent-ils entrer en partage avec Dieu, ou bien veulent-ils que nous réservions à Dieu seul ces offrandes solennelles, ce religieux sacrifice de nous-mêmes? — Tel est en effet le culte que l'on doit à la Divinité, ou, pour le

dire d'une façon plus expresse et plus énergique, à la Déité : culte que je ne puis exprimer en latin par un seul mot qui en rende suffisamment l'idée ; ce qui m'obligera à me servir pour l'exprimer d'un terme emprunté à la langue grecque. Partout où les saintes Ecritures emploient le mot λατρεία, nous traduisons par *service* (*servitium*). Mais ce service dû aux hommes et dont parle l'Apôtre quand il recommande aux serviteurs la soumission envers leurs maîtres, se rend en grec par un autre terme. Celui de λατρεία, dans la langue des écrivains sacrés, signifie toujours, ou du moins presque toujours, cette servitude qui regarde le culte de Dieu. Or, ce mot de *cultus* n'exprime pas exclusivement l'hommage dû à Dieu seul ; il désigne aussi ce tribut que nous payons à l'homme par l'hommage de notre présence ou de nos souvenirs. Et il ne se dit pas seulement des choses qui obtiennent de nous l'humble aveu de notre dépendance ; mais il s'étend même à celles qui dépendent de nous. De ce mot dérivent *agricolæ, coloni, incolæ*, noms qui signifient *laboureurs, colons, habitants ;* et les dieux eux-mêmes, on les appelle *cœlicolæ*, non pas pour dire qu'ils révèrent le ciel, mais pour dire qu'ils l'habitent ; *célestes colons*, expression différente de celle de colons vulgaires, dont la condition est attachée au sol natal dont ils doivent la culture à leurs maîtres, mais synonyme de cette expression de l'un des oracles de la langue latine :

Urbs antiqua fuit, Tyrii tenuêre coloni ;

« Ville antique, des colons tyriens l'ont habitée. » Il les appelle colons *ab incolendo* et non *ab agriculturâ ;* et c'est en ce sens que ces ruches nouvelles, peuplées par les essaims envoyés des grandes villes, se nomment colonies. Ainsi, quoiqu'il soit très-vrai que ce mot, dans un sens propre et intime, signifie le culte dû à Dieu seul, comme il reçoit encore d'autres acceptions, il suit que la langue latine ne peut rendre d'un seul mot le culte que nous devons à Dieu.

» Car, bien que l'expression même de *religion* semble plus particulièrement désigner le culte de Dieu, et c'est pourquoi les latins l'emploient comme synoyme du mot grec θρησκεία ; cependant, le langage habituel mettant dans la bouche de l'ignorant comme du savant qu'il faut garder la religion du prince, la religion du serment, etc. (1), ce mot ne sauve pas l'équivoque, et sa signi-

(1) Il nous a été impossible de traduire ici littéralement saint Augustin, à cause de la différence du génie des deux langues.

fication n'est pas si rigoureusement restreinte au culte de la Divinité, que le respect des liens formés parmi les hommes n'ose l'usurper à son profit. C'est encore proprement du culte de Dieu que s'entend la piété, en grec εὐσέβεια. Et cependant elle se prend encore pour l'accomplissement des devoirs envers les parents ; et le peuple même en étend la signification aux œuvres de miséricorde, usage venu sans doute de ce que Dieu les recommande particulièrement, et témoigne qu'elles lui plaisent autant et plus que tous les sacrifices. Cette locution a fait attribuer à Dieu même l'expression de *pieux*. Les Grecs toutefois ne se servent pas en ce sens du mot εὐσεβεῖν, quoique celui de εὐσεβεία recoive une acception populaire de miséricorde. Aussi remarquons-nous dans certains passages de l'Ecriture, au lieu de εὐσέβεια (culte légitime), θεοσέβεια (culte de Dieu), employé de préférence pour rendre la distinction plus précise. Or, il nous serait impossible d'énoncer en un seul mot l'une ou l'autre de ces propositions. Donc, ce que la langue grecque désigne par λατρεία, et que la langue latine traduit par *servitus* (servitude), mais servitude uniquement vouée au culte de Dieu.... » Et le reste comme plus haut, p. 280, n. 1.

4. Le même, *ibidem*, c. 3 et 4 : « C'est à lui (au seul vrai Dieu) que nous devons cet hommage de servitude ou de latrie, soit par le culte extérieur, soit au fond de nous-mêmes. Car tous ensemble, et chacun en particulier, nous sommes son temple ; la société des fidèles, ou le cœur d'un seul fidèle, est également sa demeure, et il ne saurait être plus grand en tous qu'en chacun, puisque sa nature ignore les modifications de l'étendue ou de la division. Quand nous élevons nos pensées vers ce grand Dieu, notre cœur est son autel ; son Fils unique, le prêtre par qui nous le fléchissons : nous lui immolons des victimes sanglantes, quand nous combattons jusqu'au sang pour sa vérité ; nous brûlons devant lui le plus doux encens, lorsqu'une pieuse et sainte flamme nous consume en sa présence ; nous lui faisons en nous, de ces dons et de nous-mêmes, une offrande pacifique ; dans certaines fêtes solennelles, à certains jours marqués, consacrés à la mémoire de ses bienfaits, de peur que le cours du temps n'en amène peu à peu un ingrat oubli, nous lui sacrifions sur l'autel de nos cœurs, au foyer d'une ardente charité, une victime d'humilité et de louanges. Afin de le voir autant que cela peut nous être donné, et de nous mettre en état de nous unir à lui, nous nous purifions de toute souillure de péché ou de convoitise impure, et c'est la vertu de son

nom qui nous sanctifie. Lui-même est la source de notre félicité et la fin de tous nos désirs. Nous attachant donc, ou plutôt nous rattachant (car nous l'avions perdu en nous détachant de lui), nous reliant à lui pour ainsi dire (d'où vient encore, dit-on, ce mot de religion), l'amour nous attire vers lui pour nous faire trouver en lui notre repos; fin suprême, dont la perfection seule fait notre béatitude. Car ce bien final, sur lequel les philosophes ont tant disputé, consiste à être uni à ce Dieu immortel, dont les chastes embrassements rendent l'âme féconde en vraies vertus. C'est là le bien qu'il nous est prescrit d'aimer de tout notre cœur, de toute notre âme, de toutes nos forces; c'est vers ce bien que nous devons être conduits par ceux qui nous aiment, et conduire nous-mêmes ceux que nous aimons : et ainsi s'accomplissent les deux préceptes auxquels se réduisent la loi et les prophètes : *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de tout votre esprit, et votre prochain comme vous-même.* Car il faut que l'homme apprenne à s'aimer soi-même, et il lui est proposé une fin à laquelle il doit rapporter toutes ses actions pour être heureux : s'aimer en effet, c'est vouloir son propre bonheur, et cette fin, c'est de s'unir à Dieu. Lors donc qu'on recommande à celui qui sait déjà s'aimer comme il doit, d'aimer son prochain comme soi-même, que lui recommande-t-on, sinon d'exhorter son frère autant que possible à l'amour de Dieu? Voilà le culte de Dieu, et la vraie religion, et la solide piété, et le service dû à Dieu seul. Quelles que soient donc ces puissances immortelles, quelle que soit l'excellence de leurs vertus, si elles nous aiment comme elles s'aiment, elles veulent que, dans l'intérêt de notre félicité, nous demeurions soumis à celui qui récompense leur soumission par la béatitude dont elles jouissent. Si donc elles ne rendent pas hommage à Dieu, elles sont malheureuses, car Dieu leur manque. Si elles rendent hommage à Dieu, elles ne veulent pas sans doute se laisser adorer à la place de Dieu. Que dis-je? elles applaudissent, et, de toutes les forces de leur amour, adhèrent à ce divin oracle : *Quiconque servira à d'autres dieux qu'au Seigneur, sera exterminé* (*Exod., XXII*, 20).

» Car, sans parler ici des autres devoirs religieux qui composent le *culte divin,* quel homme oserait prétendre que le sacrifice soit dû à un autre qu'à Dieu? Enfin, soit bassesse profonde, soit flatterie pernicieuse, l'homme a empiété beaucoup sur le culte de Dieu pour honorer l'homme; sans qu'on cesse pourtant de tenir pour mortels ceux à qui l'on défère, qui l'honneur, qui la véné-

ration, qui même quelquefois l'adoration. Mais qui jamais a sacrifié à d'autres qu'à celui qu'il sait, ou qu'il croit, ou qu'il suppose Dieu? Or, l'antiquité du sacrifice est évidente par ceux qu'offrirent les deux frères Caïn et Abel. Dieu, dit l'Ecriture, rejeta celui de l'aîné, et regarda avec faveur celui du plus jeune. »

5. Le même, *contra Faustum, lib. XV*, c. 9 : « Ce mot *Adonaï* est un mot hébreu qui signifie Seigneur, ou pour mieux dire, souverain Seigneur, de la manière que Dieu seul mérite d'être appelé, comme le mot latrie, qui est d'origine grecque et signifie servitude ou sujétion, ne signifie pas indifféremment toute espèce de sujétion, mais celle-là seulement qui n'est due qu'à Dieu. »

6. Le même, *ibidem, lib. XX*, c. 21 : « Le peuple chrétien célèbre la mémoire des martyrs par de religieuses solennités, tant pour s'exciter à imiter leurs vertus, que pour s'associer à leurs mérites et s'aider de leurs prières : cependant ce n'est pas aux martyrs eux-mêmes, mais à Dieu seul, qui a fait les martyrs tout ce qu'ils sont, que nous offrons nos sacrifices, quoique ce soit sur leurs tombeaux que nous élevons nos autels. Car quel est le prêtre qui, célébrant les saints mystères sur ces tombeaux, ait jamais dit : C'est à vous, Pierre, ou Paul, ou Cyprien, que nous offrons ce sacrifice? Mais ce que nous offrons, nous l'offrons à Dieu qui a couronné les martyrs, tout en l'offrant sur les tombeaux de ceux que ce Dieu a couronnés, afin que la circonstance même du lieu réveille notre dévotion et ranime notre amour, tant pour ceux qu'il nous est donné d'imiter, que pour celui dont la grâce nous donne le pouvoir de le faire. Nous honorons donc les martyrs de ce même culte de piété en quelque sorte fraternelle (*eo cultu dilectionis et societatis*), dont nous honorons dès cette vie les âmes saintes, que nous savons disposées à endurer les mêmes tourments pour la vérité de l'Evangile. Mais ce culte que nous rendons aux martyrs est d'autant plus accompagné de confiance, que rien ne peut plus leur faire perdre le fruit de la victoire qu'ils ont remportée, et que nous sommes pleinement assurés de leur triomphe dans une autre vie plus heureuse, ce que nous ne pouvons pas dire également de ceux qui combattent encore dans celle-ci. Mais pour le culte appelé par les grecs λατρεία (latrie), comme il n'est dû qu'à la divinité, nous ne le rendons non plus et ne croyons pouvoir le rendre à d'autres qu'à Dieu. Et comme c'est à cette sorte de culte que se rattache la pratique des sacrifices (car c'est pour cela qu'on

appelle idolâtrie le sacrifice offert à des idoles), nous n'offrons ni ne permettons d'offrir aucun sacrifice à des martyrs, non plus qu'à d'autres saints, ou à des anges, quelle que soit leur excellence; et si quelqu'un tombait dans cette erreur, l'Eglise ne manquerait pas de l'en reprendre, soit pour l'en corriger lui-même, soit pour en préserver les autres. De leur côté, les saints eux-mêmes, soit de la même nature que nous, soit de la nature angélique, s'opposent à ce qu'on leur offre ce qu'ils savent devoir n'être offert qu'à Dieu. C'est ce qui paraît clairement par l'exemple de Paul et de Barnabé (*Act., XIV,* 7-17), qui, voyant les Lycaoniens, ravis qu'ils étaient des miracles que ces deux apôtres venaient d'opérer à leurs yeux, tout prêts à leur sacrifier comme à des dieux, déchirèrent leurs vêtements, et déclarant à ce peuple qu'ils n'étaient rien moins que des divinités, l'empêchèrent par là de leur rendre un honneur qu'ils savaient ne convenir à aucune créature. C'est ce qui paraît encore par cet autre exemple que nous fournit l'Apocalypse (XIX, 10 et XXII, 8, 9) d'un ange qui défendit à saint Jean de l'adorer, et qui lui dit pour le détourner de le faire : *Je suis un serviteur de Dieu comme vous et vos frères*. Quant aux esprits superbes, tels que le diable et ses anges, ne nous étonnons pas qu'ils demandent pour eux des adorations et des sacrifices, comme cela se pratique dans les temples des Gentils... A nos yeux, c'est un moindre crime de revenir des tombeaux des martyrs dans un état d'ivresse, que d'être à jeun et de sacrifier aux martyrs. J'ai dit, sacrifier aux martyrs; mais non, sacrifier à Dieu sur les tombeaux des martyrs : car, rien n'est au contraire plus ordinaire parmi nous, que d'offrir à Dieu un sacrifice sur ces tombeaux, mais ce sacrifice seulement qu'il nous a prescrit en cimentant avec nous sa nouvelle alliance : sacrifice qui appartient au culte de latrie, et qu'il n'est permis d'offrir qu'à Dieu.»

Question VIII.

Comment, après Dieu, nous honorons et invoquons les saints.

Il n'est pas question ici de tous les saints en général, c'est-à-dire de tous ceux qui ont été sanctifiés et régénérés en Jésus-Christ, comme on voit saint Paul les appeler de ce nom en plusieurs endroits de ses épîtres; mais nous entendons seulement parler de ceux qui ont obtenu dans le ciel la récompense de leur sainteté. C'est de ces derniers que le même apôtre a déclaré, que par la foi ils ont conquis les royaumes, accompli les devoirs de la justice, et reçu l'effet des promesses.

Ces saints vraiment saints, c'est-à-dire sans tache et sans ride, sont les membres les plus beaux du corps de l'Eglise, les organes privilégiés de l'Esprit-Saint, et sur lesquels le péché ou le mal ne peut plus avoir de prise. Ils doivent se chercher, tant dans la nature angélique, que dans la famille humaine : créatures vraiment prédestinées, placées au plus haut degré du bonheur et de la gloire, à qui il est donné de jouir éternellement dans le ciel de l'abondance de tous les biens, et de vivre inséparablement unis à Notre-Seigneur Jésus-Christ!

Aussi peuvent-ils par sa grâce avoir connaissance de ce qui se passe ici-bas parmi nous ; et comme ils sont embrâsés d'amour pour leurs frères même absents, ils s'intéressent à notre salut, nous aident continuellement de leurs suffrages et de leurs vœux, et prennent d'autant plus à cœur le succès de notre cause, qu'ils n'ont plus à s'inquiéter au sujet de la leur, et que tous leurs instants sont des actes parfaits de charité comme de toute autre vertu compatible avec leur état de béatitude.

Nous avons donc bien sujet de vénérer ces lumières éclatantes, ces flambeaux, ces colonnes de l'Eglise, et qui sont après Dieu son plus magnifique ornement; nous avons bien sujet d'estimer, de louer, d'imiter et d'aimer ces saints, plus que toute autre créature, quelle qu'en soit d'ailleurs l'excellence ; nous avons bien sujet de les honorer autant que nous le permet notre bassesse, ces âmes, ces esprits élevés à ce haut point de dignité ; nous avons bien sujet enfin de les implorer ou de les invoquer dans la mesure de la piété chrétienne, non sans doute pour qu'ils nous accordent par eux-mêmes, mais pour qu'ils demandent de concert avec nous à l'auteur de tous les biens les choses dont nous avons besoin, et qu'ils nous aident, malgré notre indignité, de leur puissante intercession.

Cette manière d'honorer et d'invoquer les saints, si elle se fait dans l'ordre, c'est-à-dire, si elle laisse en son intégrité le culte et l'honneur dû à Dieu seul, et que nous avons déjà appelé latrie, ne présente assurément aucun inconvénient, et n'est point en contradiction avec l'Ecriture ; mais il est justifié par les témoignages les plus irrécusables qui aient autorité dans l'Eglise, et est de nature à nous procurer les plus grands avantages.

Ce culte rendu aux saints, ces invocations que nous leur adressons avec l'Eglise, bien loin d'obscurcir la gloire de Jésus-Christ notre Seigneur et notre Sauveur, lui donnent un plus bel éclat et ne font que l'augmenter et l'étendre. Car la vertu et la

gloire de ce divin rédempteur brille particulièrement en ce qu'il se montre puissant, glorieux, admirable non-seulement en lui-même, mais encore dans tous ses saints; que non content de les honorer le premier, il veut qu'ils reçoivent un surcroît d'honneur et dans le ciel et sur la terre; et que par leur entremise et en leur considération, il nous accorde beaucoup de biens et nous pardonne beaucoup de péchés, quelque indignes que nous puissions être par nous-mêmes de ces faveurs. Et ce sont des textes de l'Ecriture assez connus, que ceux qui nous insinuent qu'Abraham, Isaac, Jacob, David, Jérémie, quoique morts déjà, ont utilement intercédé pour des vivants.

C'est ce qui fait que les Pères, en parlant des saints, les appellent fréquemment nos protecteurs, nos patrons, nos intercesseurs. Et c'est à bon droit sans doute qu'ils le font, puisque l'expérience nous atteste que les suffrages des saints, implorés avec humilité et confiance au nom de Jésus-Christ, procurent souvent à ceux qui les implorent une grande abondance de grâces.

C'est pourquoi l'Eglise a condamné de tout temps ceux qui, comme Vigilance, refusent aux saints et à leurs sacrées reliques les honneurs que leur défère l'Eglise catholique.

Et il ne faut pas écouter les calomniateurs de ce culte, qui voudraient faire entendre que par là nous rendons aux saints des honneurs divins, que nous les adorons comme des dieux, que nous mettons de simples créatures au même rang que le créateur. L'injustice de cette accusation est rendue évidente par quantité de preuves que nous pourrions alléguer, mais en particulier par la forme de ces supplications antiques et solennelles, connues sous le nom de litanies, et dans lesquelles on commence par honorer et invoquer Dieu et les personnes divines, tout autrement que les saints et que tous les ordres de saints.

De là est venu aussi l'usage de ces fêtes en l'honneur des saints, que saint Augustin justifiait contre Fauste le Manichéen, en ces termes : « Le peuple chrétien célèbre la mémoire des martyrs par de religieuses solennités, tant pour s'exciter à les imiter, que pour s'associer à leurs mérites et s'aider de leurs prières. » (Voir question précédente, témoignage 6, p. 285) (VIII).

VIII.

Quomodo præter Deum Sanctos colimus et invocamus?

De sanctis, hoc est, sanctificatis et in Christo renatis omnibus hoc loco non agimus, sicut Paulus hoc nomen ad Christianos omnes crebrò refert; sed eos intelligimus, qui vera suæ sanctitatis in cœlo præmia sunt consecuti. De quibus idem Paulus testatur, quod *per fidem vicerunt regna*,

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Romains, I, 7* : « A vous tous qui êtes à Rome, bien-aimés de Dieu, et appelés *pour être* saints. »

2. *II Corinthiens, I, 1* : « Paul, apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, et Timothée son frère, à l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, et à tous les saints qui sont dans toute l'Achaïe. »

---

operati sunt justitiam, et adepti sunt repromissiones.

Ac hi verè quidem sancti et immaculati sine macula et ruga, hæc præstantiora ecclesiæ membra, et electa prorsus organa divini Spiritus, in quæ peccatum ac malum jam nullum cadere potest. Qui sancti partim ex angelica, partim ex humana natura constant, creaturæ quidem illæ omnium nobilissimæ, ac beatissimæ, quibus datum est, ut summis et æternis in cœlo bonis affluant, et cum Christo Domino semper conjunctissimè vivant.

Igitur et illius gratia, quæ apud nos in terris geruntur, possunt intelligere : et quoniam eximia in fratres etiam absentes charitate flagrant : salutis nostræ cura tanguntur, nobis perpetuo favent, et optant quæque salutaria, tantoque studiosius causam nostram agunt, quo sunt minus de seipsis solliciti, quoque majorem sinceræ charitatis ac virtutis omnis, quæ beatis congruit, perfectionem continenter exercent.

Est igitur cur hæc cæli lumina et ecclesiæ firmamenta simul et ornamenta post Deum maxima veneremur : est cur sanctos hos præ cæteris mortalibus quantumlibet excellentibus, magni faciamus, prædicemus, imitemur, et amemus plurimum ; est cur eosdem tanta talique dignitate jam auctos magnis afficiamus honoribus, pro nostra quidem exiguitate : est denique cur eos ipsos pro Christiana pietate compellemus, sive invocemus, non sanè ut per se largiantur, sed ut apud Deum omnis boni largitorem nobiscum precentur, sintque vel immerentibus faventes et efficaces intercessores.

Cujusmodi cultus et invocatio, si rectè fiat, nimirum ut summus ille cultus et honor summo Deo debitus, quem λατρείαν diximus, integrè constet, nihil sanè habet incommodi, neque cum scriptura pugnat, sed firmis ecclesiæ testimoniis comprobatur, multumque affert utilitatis.

Quòd autem hunc in modum sanctos colimus et cum ecclesia invocamus, adeò Christi Salvatoris et Domini nostri gloriam non obscurat, ut etiam magis illustret, amplificet, augeatque. Hic enim Christi Redemptoris virtus eximia splendescit ac gloria, quòd is non quidem in se tantùm, sed in sanctis etiam suis est, apparetque potens, gloriosus, mirabilis, quòd eosdem honorat ipse, nimisque honorari vult in cœlo et in terra, quòd per eos itidem, et propter eos multa largitur, et parcit sæpe immerentibus. Nec enim obscurum est, quod Abraham, Isaac, Jacob, David, Jeremias, quanquam defuncti, vivis tamen profuisse legantur.

Unde Patres, cùm de sanctis loquuntur, suffragatores eos et intercessores, patronosque nostros frequenter appellant. Nec immeritò sanè, quòd sanctorum fida suffragia, cùm humiliter et piè in Christi nomine implorantur, experientia teste multis opitulentur.

Quare jam pridem damnati sunt Vigilantiani, qui sanctos et horum reliquias sacras suis fraudant honoribus, quos illis ecclesia tribuit orthodoxa.

Nec audiendi etiam calumniatores, qui fingunt divinum honorem in homines hac ratione transferri, sanctos pro Diis adorari, creaturas Creatori à Catholicis exæquari. Nam longè secùs rem habere, cùm alia multa convincunt, tum verus et solennis illa testatur supplicatio, quam litaniam vocant, ubi Deus divinæque personæ primùm, ac multò quidem sublimius, quàm sancti et sanctorum ordines omnes coluntur et invocantur.

Hinc et illæ de sanctis institutæ feriæ, quas Augustinus adversus Faustum Manichæum scribens, ita defendit: Populus Christianus, inquit, memorias martyrum religiosa solennitate concelebrat, et ad excitandam imitationem, et ut meritis eorum consocietur, atque orationibus adjuvetur.

3. *Philippiens, IV*, 21-22 : « Saluez de ma part tous les saints en Jésus-Christ. — Tous les saints vous saluent. »

4. *Colossiens, I*, 1-2, 4 : « Paul, apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, et Timothée son frère. — A nos saints et fidèles frères en Jésus-Christ, qui sont à Colosse. — Depuis que nous avons appris quelle est votre foi en Jésus-Christ, et votre charité envers tous les saints.... »

5. *A Philémon*, 7 : « Votre charité, mon frère, nous a comblé de joie et de consolation, à la nouvelle que les saints ont reçu tant de soulagement de votre bonté. »

6. *Apocalypse, VII*, 9-17 : « Je vis ensuite une grande multitude que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple et de toute langue : ils étaient debout devant le trône et devant l'Agneau, vêtus de robes blanches, et tenant des palmes en leurs mains. — Ils chantaient à haute voix : Gloire à notre Dieu, qui est assis sur le trône, et à l'Agneau qui nous a sauvés. — Et tous les anges se tenaient debout autour du trône, et des vieillards, et des quatre animaux ; et ils se prosternèrent devant le trône, et ils adorèrent Dieu, — en disant : Amen : bénédiction, gloire, sagesse, action de grâces, honneur, puissance et force à notre Dieu, dans les siècles des siècles : Amen. — Alors un des vieillards prenant la parole, me dit : Qui sont ceux-ci qui paraissent revêtus de robes blanches ? et d'où sont-ils venus ? — Je lui répondis : Seigneur, vous le savez. Et il me dit : Ce sont là ceux qui ont passé par la grande tribulation, et qui ont lavé et blanchi leurs robes dans le sang de l'Agneau. — C'est pourquoi ils sont devant le trône de Dieu, et ils le servent jour et nuit dans son temple : et celui qui est assis sur le trône étendra sur eux son pavillon *de gloire* : — Ils n'auront plus ni faim ni soif, et le soleil ni toute autre chaleur ne les incommodera plus ; — Parce que l'Agneau qui est au milieu du trône sera leur pasteur ; ils les conduira aux fontaines d'eaux vives : et Dieu essuiera toutes les larmes de leurs yeux. »

7. *Hébreux, XI*, 33 : « Par leur foi, les saints ont conquis les royaumes, ont accompli les devoirs de la justice, ont reçu l'effet des promesses. »

8. *Ephésiens, V*, 27 : « Pour faire paraître devant lui l'Eglise pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais toute sainte et irrépréhensible. »

9. *Apocalypse, V*, 8-12 : « Les quatre animaux et les vingt-

quatre vieillards se prosternèrent devant l'Agneau, ayant chacun des harpes et des coupes d'or pleines de *ces* parfums, qui sont les prières des saints : — Et ils chantaient un cantique nouveau en disant : Vous êtes digne, Seigneur, de prendre le livre, et d'en lever les sceaux, parce que vous avez été mis à mort, et que par votre sang vous nous avez rachetés pour *notre* Dieu, *nous* de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation : — Et vous nous avez faits rois et prêtres pour notre Dieu, et nous règnerons sur la terre. — Je regardai encore, et j'entendis autour du trône, et des animaux, et des vieillards, la voix de plusieurs anges; et il y en avait des milliers de milliers, qui disaient à haute voix : Digne est l'Agneau qui a été mis à mort, de recevoir puissance, divinité, sagesse, force, honneur, gloire et bénédiction. »

10. *Ibidem, VII,* (voir le texte dans le corps de la réponse.)

11. *Ibidem, XXI,* 2-4, 23-27 : « Et moi Jean, je vis descendre du ciel la sainte cité, la nouvelle Jérusalem, qui venait de Dieu, parée comme une épouse qui se pare pour son époux. — Et j'entendis une grande voix qui sortait du trône, et qui disait : Voici le tabernacle de Dieu qui vient habiter avec les hommes, et il demeurera avec eux, et ils seront son peuple; et Dieu demeurant lui-même au milieu d'eux, sera leur Dieu. — Dieu essuiera toutes les larmes de leurs yeux, et la mort ne sera plus; non, il n'y aura plus là ni pleurs, ni cris, ni afflictions, parce que le premier état sera passé. — Et cette ville n'a pas besoin du soleil ni de la lune pour l'éclairer, parce que c'est Dieu *lui-même* qui l'éclaire de sa gloire, et l'Agneau est son flambeau. — Les nations marcheront à sa lumière, et les rois de la terre lui apporteront toute leur gloire et toute leur pompe. — Ses portes n'auront point besoin d'être fermées, parce que là il n'y aura point de nuit. — Les nations déposeront en elle tout leur honneur et toute leur gloire. — Il n'y entrera rien de souillé, ni aucun de ceux qui commettent l'abomination et le mensonge; mais ceux-là seulement qui sont écrits dans le livre de vie de l'Agneau. »

12. *Ibidem, XXII,* 3-5 : « Là il n'y aura plus de malédiction; mais le trône de Dieu et de l'Agneau s'y montrera, et ses serviteurs lui rendront leur culte. Ils verront sa face, et ils porteront son nom *gravé* sur le front. — Là il n'y aura plus de nuit, et ils n'auront plus besoin de lampe, ni de la lumière du soleil, parce que le Seigneur Dieu les éclairera *lui-même,* et ils règneront dans les siècles des siècles. »

13. *Ephésiens, IV,* 30 : « Ne contristez point l'Esprit de Dieu, cet Esprit-Saint qui vous a marqués comme de son empreinte pour le jour de *votre pleine* rédemption. »

14. *I Corinthiens, VI,* 19 : « Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit, qui réside en vous et qui vous a été donné de Dieu, et qu'ainsi vous ne vous appartenez plus à vous-mêmes? »

15. *Philippiens, I,* 21-24 : « Jésus-Christ est ma vie, et la mort m'est un gain. — Mais si je demeure plus longtemps dans ce corps mortel, j'aurai cela de plus pour me rendre utile; ainsi je ne sais trop que choisir, — pressé que je suis des deux côtés; désirant, d'une part, être dégagé des liens du corps et réuni à Jésus-Christ, ce qui vaudrait beaucoup mieux pour moi; et trouvant, de l'autre, plus avantageux pour vous que je demeure encore en cette vie. »

16. *II Corinthiens, V, I,* 6-8 : « Nous savons que si cette maison de terre où nous habitons vient à se dissoudre, Dieu nous donnera dans le ciel une autre maison, une maison qui ne sera point faite par la main des hommes, et qui durera éternellement. — Nous sommes donc toujours pleins de confiance; et, comme nous savons que tant que nous habitons dans ce corps, nous sommes éloignés du Seigneur et hors de notre patrie, — (car ce n'est que par la foi que nous nous avançons vers lui sans jouir encore de lui par une claire vue); — dans cette confiance, nous aimons mieux sortir de ce corps, pour aller habiter avec le Seigneur. »

17. *IV Rois, V,* 25-26 : « Elisée lui dit : D'où venez-vous, Giési? Giési lui répondit. Votre serviteur n'a été nulle part. — Mais Elisée lui répondit : Mon esprit n'était-il pas présent à ce que vous faisiez, lorsque cet homme est descendu de son chariot pour aller au devant de vous? »

18. *Ibidem, VI,* 8-12 : « Le roi de Syrie combattait un jour contre Israël : et tenant conseil avec ses officiers, il leur dit : Il faut que nous dressions une embuscade en tel et tel endroit. — L'homme de Dieu envoya donc dire au roi d'Israël : Prenez garde de passer par-là, parce que les Syriens doivent y dresser une embuscade. — Le roi d'Israël envoya au lieu que lui avait indiqué l'homme de Dieu, et il l'occupa le premier, et pourvut ainsi à sa sûreté plus d'une fois et même plus de deux. — Le cœur du roi de Syrie fut troublé de ce fait extraordinaire, et ayant assemblé ses serviteurs, il leur dit : Pourquoi ne me dé-

naissez-vous pas celui qui me trahit auprès du roi d'Israël ? — L'un des officiers lui répondit : Ce n'est pas qu'on vous trahisse, ô Roi mon seigneur ; mais il y a en Israël le prophète Elisée, qui découvre au roi d'Israël tout ce que vous dites en secret dans votre conseil. »

19. *I Corinthiens, XIV, 24-25* : « Mais si tous prophétisent, et qu'un infidèle ou quelqu'un qui ne sait que sa langue entre dans votre assemblée, tous vous le convainquez, tous vous le jugez, — le secret de son cœur est découvert, et se prosternant le visage contre terre, il adorera Dieu, et confessera que Dieu est véritablement parmi vous. »

20. Daniel, X, 5, 12, 14, 20, 21 : « Un homme qui était vêtu de lin, etc. — Et il me dit : Daniel, ne craignez point ; car dès le premier jour où vous affligeant en présence de votre Dieu, vous avez appliqué votre cœur à chercher l'intelligence, vos paroles ont été exaucées, et vos prières m'ont attiré près de vous. — Le prince du royaume des Perses m'a résisté vingt et un jours ; mais Michel, le premier d'entre les premiers princes, est venu à mon secours, et je suis demeuré là près du roi des Perses. — Je suis venu pour vous apprendre ce qui doit arriver à votre peuple aux derniers jours ; car cette vision ne s'accomplira que dans des temps éloignés, etc. — Savez-vous pourquoi je suis venu à vous ? Je retourne maintenant pour combattre contre le prince des Perses. Lorsque je sortais, le prince des Grecs est venu à paraître. — Mais je vous annoncerai présentement ce qui est marqué dans le livre de vérité. Personne ne m'aide en tout cela, sinon Michel, votre prince. »

21. Matthieu, XVIII, 10 : « Prenez bien garde de mépriser un de ces tout petits ; car je vous déclare que dans le ciel leurs anges voient sans cesse la face de mon Père qui est dans les cieux. »

22. *Hébreux, I, 14* : « Tous les anges ne sont-ils pas des esprits qui servent le Seigneur, étant envoyés *de lui* pour exercer leur ministère en faveur de ceux qui doivent hériter du salut. »

23. Tobie, XII, 12-15 : « Tandis que vous priiez avec larmes, et que vous ensevelissiez les morts, que vous quittiez pour cela votre dîner, et que vous cachiez les morts dans votre maison durant le jour, pour les ensevelir pendant la nuit, je présentais vos prières au Seigneur. — Et comme vous étiez agréable à Dieu, il a été nécessaire que la tentation vous éprouvât. — Maintenant donc le Seigneur m'a envoyé pour vous guérir, et

pour délivrer du démon Sara, la femme de votre fils. — Car je suis l'ange Raphaël, l'un des sept qui sont toujours présents devant le Seigneur. »

24. Luc, XV, 7 : « Je vous dis qu'il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence. »

25. *Actes, V,* 19-20 : « Mais un ange du Seigneur ouvrit pendant la nuit les portes de la prison, et les ayant fait sortir, il leur dit : — Allez dans le temple, et prêchez-y hardiment au peuple toutes les paroles de cette doctrine de vie. »

26. *Ibid., XII,* 7 : « Voilà que l'ange du Seigneur apparut, et *tout* ce lieu fut rempli de lumière, et l'ange poussant Pierre par le côté, etc. »

27. *Apocalypse, V.* Voir le texte dans le corps de la réponse.

28. *Ibidem, VIII,* 3-4 : « Il vint un autre ange qui se tint devant l'autel, tenant en main un encensoir d'or ; et on lui donna une grande quantité de parfums, afin qu'il offrît les prières de tous les saints sur l'autel d'or qui est devant le trône de Dieu. — Et la fumée des parfums, qui représentent les prières des saints, s'élevant de la main de l'ange, monta devant Dieu. »

29. *Genèse, XLVIII,* 16 : « Que l'ange qui m'a délivré de tous mes maux, dit Jacob, bénisse ces enfants. »

30. Job, V, 1 : « Appelez donc, s'il y a quelqu'un qui vous réponde, et tournez-vous vers quelqu'un des saints. »

31. *Genèse, XXXII,* 24-30 : « Il parut un homme qui lutta contre lui jusqu'au matin. — Cet homme voyant qu'il ne pouvait le surmonter, lui toucha le nerf de la cuisse, qui se sécha aussitôt. — Et il lui dit : Laissez-moi aller, car l'aurore commence déjà à paraître. Jacob lui répondit : Je ne vous laisserai point aller que vous ne m'ayez béni. — Cet homme lui demanda : Comment vous appelez-vous ? Il lui répondit : Je m'appelle Jacob. — Et le même homme ajouta : On ne vous nommera plus à l'avenir Jacob, mais Israël ; car, si vous avez été fort contre Dieu, combien ne le serez-vous pas davantage contre les hommes ! — Jacob lui fit cette demande : Dites-moi comment vous vous appelez. Il lui répondit : Pourquoi demandez-vous mon nom ? Et il le bénit en ce même lieu. — Jacob donna le nom de Phanuel à ce lieu-là, en disant : J'ai vu Dieu face à face, et mon âme a été sauvée. »

32. *Osée, XII,* 3-4 : « Jacob supplanta son frère dans le sein de sa mère, et Dieu le rendit assez fort pour lutter contre un

age. — Et après avoir prévalu contre cet esprit qui céda à ses efforts, il le conjura avec larmes; il avait déjà trouvé Dieu à Béthel; et c'est là que le Seigneur nous a parlé. »

33. ZACHARIE, I, 12-13 : « L'ange du Seigneur parla ensuite, et dit : Seigneur des armées, jusqu'à quand tarderez-vous de faire miséricorde à Jérusalem et aux villes de Juda, contre lesquelles votre colère s'est émue? Voici déjà la soixante-dixième année. — Alors le Seigneur, s'adressant à l'ange qui parlait en moi, lui dit de bonnes paroles, des paroles de consolation. »

34. JÉRÉMIE, XV, 1 : « Le Seigneur me dit encore : Quand Moïse et Samuel se présenteraient devant moi, mon cœur ne se tournerait pas vers ce peuple. »

35. *Romains, XV*, 30-31 : « Je vous conjure donc, mes frères, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, et par la charité du Saint-Esprit, de m'aider par les prières que vous ferez à Dieu pour moi, — afin qu'il me délivre des infidèles qui sont en Judée, etc. »

36. *Hébreux, XIII*, 18-19 : « Priez pour nous; car notre conscience nous rend ce témoignage, que nous n'avons point d'autre désir que de nous conduire saintement en toutes choses. — Et je vous conjure de le faire avec une nouvelle instance, afin que Dieu me rende plus tôt à vous. »

37. *Ephésiens, VI*, 18-20 : « Employez-vous, avec une vigilance et une persévérance continuelles, à prier pour tous les saints, — et pour moi aussi, afin que Dieu, m'ouvrant la bouche, me donne des paroles pour annoncer librement le mystère de l'Evangile, — dont je suis comme l'ambassadeur, quoique dans les chaînes, et que j'en parle avec la liberté et la hardiesse que je dois. »

38. *Colossiens, IV*, 2-3 : « Veillez et persévérez dans la prière, en l'accompagnant d'actions de grâces. — Priez aussi pour nous, afin que Dieu nous ouvre un accès libre pour prêcher sa parole, et pour annoncer le mystère de Jésus-Christ. »

39. *I Thessaloniciens, V*, 25 : « O frères! priez pour nous. »

40. *II Thessaloniciens, III*, 1-2 : « Au surplus, mes frères, priez pour nous, afin que la parole de Dieu se répande de plus en plus, et qu'elle soit partout en honneur, ainsi qu'elle l'est parmi vous, — et afin que Dieu nous garantisse *des atteintes* des hommes déraisonnables et méchants. »

41. LUC, VII, 2-4 : Il y avait là un centenier, dont le serviteur, qui lui était cher, était dangereusement malade et près de mourir. — Et ayant entendu parler de Jésus, il lui envoya

quelques sénateurs juifs pour le prier de venir guérir son serviteur. — Ces sénateurs étant donc venus vers Jésus, le suppliaient instamment en lui disant : Il mérite que vous fassiez cela pour lui, etc. »

42. Job, XLII, 7-10 : « Le Seigneur dit à Eliphaz de Théman : Ma fureur s'est allumée contre vous, et contre vos deux amis, parce que vous n'avez point parlé devant moi avec droiture, comme Job, mon serviteur. — Prenez donc sept taureaux et sept béliers; et allez à mon serviteur Job ; et offrez-les pour vous en holocauste. Job, mon serviteur, intercèdera en votre faveur, et j'aurai égard à sa prière pour ne pas vous traiter comme le mérite votre imprudence ; car vous n'avez point parlé devant moi comme mon serviteur Job. — Eliphaz de Théman, Baldad de Suh, et Sophar de Naamath s'en allèrent donc, et firent ce que le Seigneur leur avait ordonné, et le Seigneur écouta Job favorablement. — Le Seigneur se laissa fléchir aussi par la pénitence de Job, tandis que celui-ci priait pour ses amis. »

43. *Psaume LXVII*, 36 : « Dieu est admirable dans ses saints. Le Dieu d'Israël donnera lui-même à son peuple force et vertu. »

44. Jean, XIV, 12 : « En vérité, en vérité je vous le dis, celui qui croit en moi fera les œuvres que je fais, et il en fera encore de plus grandes, parce que je m'en vais à mon Père. »

45. *Id., XII*, 26 : « Si quelqu'un me sert, qu'il me suive ; et où je serai, là aussi sera mon serviteur ; car si quelqu'un me sert, mon Père l'honorera. »

46. Matthieu, XIX, 28-29 : « Je vous dis en vérité, que pour vous qui m'avez suivi, lorsqu'au temps de la régénération le fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, vous serez aussi assis sur douze trônes, et vous jugerez les douze tribus d'Israël. — Et quiconque aura quitté pour moi sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou ses terres, en recevra le centuple, et aura pour héritage la vie éternelle. »

47. Luc, XIX, 16-19 : « Le premier étant venu, lui dit : Seigneur, votre marc d'argent en a produit dix autres. — Il lui répondit : C'est bien, ô bon serviteur ! Parce que vous avez été fidèle en ce peu de chose, vous aurez intendance sur dix villes. — Le second étant venu, lui dit : Seigneur, votre marc en a produit cinq autres. — Son maître lui dit : Vous aurez en conséquence l'autorité sur cinq villes. »

48. *Apocalypse, II*, 26-28 : « Quiconque aura vaincu et aura

persévéré jusqu'à la fin dans les œuvres que j'ai commandées, je lui donnerai puissance sur les nations. — Il les gouvernera avec un sceptre de fer, et elles seront brisées comme un vase d'argile, — selon que j'en ai reçu moi-même le pouvoir, et je lui donnerai l'étoile du matin. »

49. *Ibidem, III,* 20-21 : « Me voici à la porte, et je frappe. Si quelqu'un entend ma voix et m'ouvre la porte, j'entrerai chez lui, et je souperai avec lui, et lui avec moi. — Quiconque sera victorieux, je le ferai asseoir avec moi sur mon trône, comme je me suis assis moi-même avec mon Père sur son trône, après être resté victorieux. »

50. *Psaume CXXXVIII,* 17 : « J'admire, ô mon Dieu, la haute dignité de vos amis, leur élévation et leur puissance. »

51. *Genèse, XXVI,* 3-5, 24 : « Je serai avec vous, dit le Seigneur à Isaac, et je vous bénirai ; car je vous donnerai, à vous et à votre race, tous ces pays-ci, pour accomplir le serment que j'ai fait à Abraham votre père. — Je multiplierai vos enfants comme les étoiles du ciel ; je donnerai à votre postérité tous ces pays que vous voyez ; et toutes les nations de la terre seront bénies dans celui qui naîtra de vous, — parce qu'Abraham a obéi à ma voix, qu'il a gardé mes préceptes et mes commandements, et qu'il a observé les cérémonies et les lois que je lui ai données. — ..... Et la nuit suivante, le Seigneur lui apparut, et lui dit : Je suis le Dieu d'Abraham votre père. Ne craignez point, parce que je suis avec vous ; je vous bénirai, et je multiplierai votre race, à cause d'Abraham mon serviteur. »

52. *Exode, XXXII,* 11-14 : « Moïse conjurait le Seigneur son Dieu, en disant : Seigneur, pourquoi votre fureur s'allume-t-elle contre votre peuple, que vous avez fait sortir de l'Egypte avec une grande force et une main puissante ? — Ne permettez pas, je vous prie, que les Egyptiens disent : Il les a tirés avec adresse pour les tuer sur les montagnes, et pour les exterminer de dessus la terre. Que votre colère s'apaise, et laissez-vous fléchir en pardonnant à l'iniquité de votre peuple. Souvenez-vous d'Abraham, d'Isaac et d'Israël, vos serviteurs, auxquels vous avez juré par vous-même, en disant : Je multiplierai votre race comme les étoiles du ciel, et je donnerai à votre postérité toute cette terre dont je vous ai parlé, et vous la posséderez à jamais. — Alors le Seigneur s'apaisa, et ne fit pas le mal qu'il avait médité contre son peuple. »

53. III Rois, XV, 3-5 : « Abiam marcha dans tous les péchés

que son Père avait commis avant lui, et son cœur n'était point parfait devant le Seigneur son Dieu, comme l'avait été le cœur de David son père. — Mais, à cause de David, le Seigneur son Dieu lui donna un successeur dans Jérusalem, en suscitant son fils après lui, pour conserver Jérusalem; — parce que David avait fait ce qui était droit et juste aux yeux du Seigneur, et que, dans les jours de sa vie, il ne s'était détourné de rien de tout ce que Dieu lui avait commandé. »

54. Isaie, XXXVII, 33-36 : « Voici ce que le Seigneur a dit au sujet du roi des Assyriens : Il n'entrera point dans cette ville, et il n'y jettera point de flèches; il ne l'attaquera point avec le bouclier, et il n'élèvera point de terrasses autour de ses murailles. — Il reprendra le chemin par lequel il est venu, et il n'entrera point dans cette ville, dit le Seigneur; — car je protégerai cette ville, et je la sauverai pour ma propre gloire, et en faveur de David, mon serviteur. — Or, l'ange du Seigneur sortit, et frappa cent quatre-vingt-cinq mille hommes dans le camp des Assyriens. »

55. *IV Rois, XIX,* 34 : « Je protégerai cette ville et je la sauverai à cause de moi et de mon serviteur David. »

56. *II Machabées, XV,* 7-8, 11-16, 26-27 : « Mais Machabée espérait toujours avec une entière confiance que Dieu ne manquerait point de lui envoyer son secours. — Il exhortait ses gens à ne point craindre. — Il les arma donc tous, non de boucliers et de dards, mais avec des paroles et des exhortations excellentes, et leur rapporta une vision très-digne de foi qu'il avait eue en songe, et qui les combla tous de joie. — Voici quelle était cette vision : il lui avait semblé voir Onias, l'ancien grand-prêtre, étendre ses mains et prier pour tout le peuple juif; cet homme vraiment bon et plein de douceur, d'un abord si vénérable, si modéré et si réglé dans ses mœurs, si éloquent dans ses discours, et qui s'était exercé dès son enfance en toutes sortes de vertus : — ensuite avait paru un autre homme d'un grand âge, tout éclatant de gloire et plein de majesté : — et Onias avait dit en le montrant : C'est là le véritable ami de ses frères, du peuple d'Israël; c'est là Jérémie, le prophète de Dieu, qui prie sans cesse pour ce peuple et pour toute la sainte cité : — en même temps Jérémie avait étendu sa main, et donné à Judas une épée d'or en lui disant : — Prenez cette sainte épée comme un présent que Dieu vous fait, et avec cette arme vous renverserez les ennemis d'Israël mon peuple. — .... Mais Judas et ceux qui étaient avec lui ayant invoqué Dieu, combattirent par leurs prières. — Et

ainsi priant le Seigneur au fond de leurs cœurs, en même temps qu'ils chargeaient les ennemis l'épée à la main, ils ne tuèrent pas moins de trente-cinq mille hommes. »

57. *IV Rois, XIII, 21* : « Et il arriva que quelques-uns, qui enterraient un mort, virent ces voleurs, et jetèrent le cadavre dans le sépulcre d'Elysée. Le corps ayant touché les os d'Elysée, cet homme ressuscita et se leva sur ses pieds. »

58. *Actes, XIX, 11-12* : « Et Dieu faisait des miracles extraordinaires par les mains de Paul ; — jusque-là même que, lorsque les mouchoirs et les tabliers qui avaient touché son corps étaient appliqués aux malades, ceux-ci étaient guéris de leurs maladies, et les esprits impurs les quittaient. »

59. *Ibidem, V, 14-15* : « Et le nombre de ceux qui croyaient au Seigneur, tant hommes que femmes, se multipliait de plus en plus ; — de sorte que le peuple apportait les malades sur les places publiques, et les mettait dans de petits lits et sur des couchettes, afin que, lorsque Pierre passerait, son ombre au moins couvrît quelques-uns d'eux, et qu'ils fussent guéris de leurs maladies, etc. »

60. Luc, VIII, 44 : « *Une femme* s'approcha de lui par-derrière, et toucha le bord de son vêtement, et aussitôt sa perte de sang s'arrêta. »

61. Matthieu, XIV, 35-36 : « Et les habitants de ce lieu l'ayant connu, ils envoyèrent dans le pays, et on lui présenta tous les malades, — en le priant de leur laisser seulement toucher le bord de son vêtement ; et tous ceux qui le touchèrent furent guéris. »

62. *Genèse, XIX, 1-2* : « Sur le soir, deux anges vinrent à Sodome, lorsque Loth était assis aux portes de la ville. Les ayant vus, il se leva, alla au-devant d'eux, et s'abaissa jusqu'à terre. — Puis il leur dit : Venez, je vous prie, seigneurs, dans la maison de votre serviteur, et faites-moi la grâce d'y demeurer. »

63. *Ibidem, XXIII, 7* : « Abraham se leva, et adora les habitants de ce pays, qui étaient les enfants de Heth. »

64. *Ibidem, XXXIII, 3, 6-7* : « Et Jacob s'avançant, adora Esaü, se prosterna sept fois en terre, jusqu'à ce que son frère fût proche de lui. — Et les servantes s'approchant avec leurs enfants, le saluèrent profondément. — Lia s'approcha ensuite avec ses enfants, et l'ayant aussi adoré, Joseph et Rachel l'adorèrent les derniers. »

65. *Ibidem, XLII, 6-7* : « Les *dix* frères l'ayant donc adoré, — Joseph les reconnut, etc. »

66. JOSUÉ, V, 13-16 : « Lorsque Josué était sur le territoire de la ville de Jéricho, il leva les yeux, et ayant vu devant lui un homme qui tenait à la main une épée nue, il alla à lui, et lui dit : Etes-vous des nôtres, ou de nos ennemis ? — Cet homme lui répondit : Non, mais je suis le prince de l'armée du Seigneur, et maintenant je viens ici. — Josué se jeta le visage contre terre, et l'adorant, lui dit : Que plaît-il à mon Seigneur d'ordonner à son serviteur ? — Otez, lui dit cet homme, vos souliers de vos pieds, parce que le lieu où vous êtes est saint. Et Josué fit ce qui lui était commandé. »

67. *I Rois, XX,* 41 : « David sortit du lieu où il était, et qui regardait le midi. Il fit, par trois fois, une profonde révérence, en se baissant jusqu'à terre : et s'étant salués en se baisant, ils (Jonathas et David) pleurèrent tous deux. »

68. *Ibidem, XXIV,* 23-24 : « Abigaïl ayant aperçu David, descendit de dessus son âne et lui fit une profonde révérence, en se prosternant le visage contre terre, — et elle se jeta à ses pieds. »

69. *IV Rois, II,* 15 : « Les enfants des prophètes qui étaient dans Jéricho vis-à-vis de ce lieu, voyant cela, lui dirent : L'esprit d'Elie s'est reposé sur Elisée. Et venant au-devant de lui, ils se prosternèrent à ses pieds avec un profond respect. »

70. *I Paralipomènes, XXIX,* 20 : « Et toute l'assemblée bénit le Seigneur, le Dieu de leurs pères ; et se prosternant, ils adorèrent Dieu, et rendirent ensuite leur hommage au roi (David). »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. GRÉGOIRE-LE-GRAND, *Moralium lib. IV,* c. 32, al. 18 : « Lorsque ceux qui ont édifié l'Eglise par leurs instructions quittent leur corps mortel, leur entrée dans la céleste patrie n'est pas différée comme elle l'était autrefois pour les anciens patriarches. Aussitôt qu'ils se trouvent dégagés des liens de la chair, ils prennent possession du royaume céleste, comme nous l'atteste saint Paul par ces paroles (*II Cor., V,* 1) : *Nous savons que si cette maison de terre que nous habitons vient à se dissoudre, Dieu nous donnera dans le ciel une autre maison, une maison qui ne sera point faite de main d'homme, et qui durera éternellement.* Au lieu qu'avant que notre rédempteur eût expié par sa mort la peine que méritait notre nature dépravée, ceux-là même qui, par le sage règlement de leur vie prenaient le chemin du ciel, restaient captifs dans les enfers au sortir de la vie présente, non il est vrai pour y endurer des peines en qualité de pécheurs, mais pour subir les

mites de la faute primitive dans ces lieux obscurs, en attendant que le médiateur promis vînt intercéder en leur faveur. De là vient que, selon le témoignage du Sauveur lui-même, le riche enseveli dans les enfers vit, du milieu de ses tourments, Lazare qui reposait dans le sein d'Abraham (Luc, XVI, 23). Car, assurément, si Lazare et Abraham eussent été ailleurs que dans les enfers, le riche n'eût pas pu les apercevoir du fond de l'abîme où il était plongé. De là vient aussi que le divin rédempteur, après avoir payé la dette de nos crimes, pénétra dans les enfers pour en ramener au séjour céleste ceux qui s'étaient attachés à lui par l'espérance. Mais si l'homme n'avait jamais consenti au péché, il est certain qu'il n'aurait pas eu besoin de la rédemption pour parvenir là-haut, tandis que maintenant il n'y a que la rédemption qui puisse nous y donner entrée. »

2. S. Grégoire de Nysse, dans la Vie de S. Ephrem, dont il est l'auteur, invoque ce saint en ces termes : « Pour vous, admis à offrir avec les anges vos sacrifices à la sainte Trinité, principe de toute vie, à l'autel divin du ciel, souvenez-vous de nous tous, et obtenez-nous le pardon de nos péchés, afin que nous jouissions éternellement du bonheur que vous goûtez déjà dans le royaume céleste. »

3. S. Ephrem, *De compunctione cordis, lib. I,* c. ult., adresse à Dieu la prière suivante : « Votre peuple choisi, la troupe des moines, la multitude des saints qui vous ont été agréables, et qui jouissent maintenant du bonheur du ciel, vous prient pour moi, et vous adressent leurs ferventes supplications, ô vous le véritable ami des hommes. Vous les exaucerez aussi, et vous accorderez mon salut à leurs prières. Je vous rendrai à mon tour honneur et gloire, en reconnaissance de ce que vous aurez été propice à leurs vœux. »

4. S. Grégoire-le-Grand, *Moralium lib. XII,* c. 13 : « De même que ceux qui sont encore vivants sur la terre ignorent où se trouvent les âmes des morts, de même les morts ne savent rien de ce qui se passe parmi les vivants : car la vie de l'esprit est bien différente de la vie de la chair ; en un mot, les substances spirituelles et les substances corporelles diffèrent autant par leur manière d'être ou leurs affections, que par leur nature. Il ne faut pas cependant raisonner de même des âmes des bienheureux : comme elles voient Dieu sans nuage, il n'est nullement croyable qu'elles n'aient pas connaissance de ce qui se passe au dehors. Mais quant aux hommes charnels tout occupés d'engendrer des

enfants, le saint homme Job prononce à leur sujet (XIV, 21) qu'ils n'ont aucune connaissance après la mort de ce qui les occupait à l'excès pendant la vie; de sorte qu'ils ne savent si leurs descendants sont dans les honneurs ou dans les opprobres, en punition de ce qu'étant sur la terre ils s'appliquaient avec trop d'ardeur à leur procurer leur élévation. »

5. Le même, *Dialogorum lib. IV*, c. 33 : « Comme dans l'éternel héritage tous en commun voient Dieu tel qu'il est, comment, avec la connaissance qu'ils ont de celui qui connaît tout, pourraient-ils encore ignorer quelque chose? »

6. S. AUGUSTIN, *De curâ mortuorum gerendâ*, c. 15 : « Il faut donc avouer que les morts ignorent ce qui se passe ici, mais pour le moment même où cela se passe, et qu'ensuite ils peuvent l'apprendre de ceux qui mourant à leur tour s'en vont les rejoindre : non pas toutefois de manière à apprendre d'eux tout ce qui se passe parmi nous, mais simplement les choses qu'il est permis à ceux-ci de leur en rapporter, et qu'il leur importe à eux-mêmes de connaître. Ils peuvent aussi en recevoir quelque connaissance des anges qui sont présents à ce qui se fait ici-bas, autant que peut le permettre ou que le juge à propos celui à qui tout est soumis. Car s'il n'y avait pas d'anges qui eussent commerce à la fois avec les vivants et avec les morts, Notre-Seigneur n'aurait pas dit (LUC, XVI, 22) que le pauvre, à sa mort, fut emporté par les anges dans le sein d'Abraham. Et ils peuvent être tantôt ici, tantôt là, puisqu'ils enlevèrent le pauvre d'un endroit pour le placer dans un autre, d'après l'ordre que Dieu leur en avait donné. Les esprits des personnes décédées peuvent encore connaître, suivant qu'il plaît à Dieu de les leur révéler, non-seulement les choses passées ou présentes, mais même les futures, s'il est bon qu'ils en soient instruits et s'il n'est pas nécessaire qu'ils les ignorent; de même que, je ne dis pas tous les hommes, mais du moins les prophètes, tandis qu'ils vivaient, pouvaient avoir connaissance de ces mêmes choses; non, encore une fois, de toutes les choses à venir, mais de celles-là seulement que Dieu jugeait à propos dans sa sagesse de leur faire connaître. L'Ecriture nous atteste pareillement que les âmes des morts sont quelquefois envoyées auprès des vivants, comme saint Paul au contraire fut ravi du milieu des vivants jusqu'au troisième ciel. Car nous y lisons que le prophète Samuel déjà descendu parmi les morts, annonça l'avenir au roi Saül, quoique quelques-uns pensent que ce n'est pas Saül qui a pu être évoqué par les moyens magiques, mais que ce fut un

esprit en rapport avec ces criminelles opérations qui emprunta sa ressemblance. Cependant l'Ecclésiastique, qu'on dit être l'ouvrage de Jésus fils de Sirach, et qu'on n'en appelle pas moins un des livres de Salomon à cause d'une certaine ressemblance de style, dans l'éloge qu'il fait des patriarches, raconte de Samuel qu'il prophétisa même après sa mort. Mais si les Hébreux refusent d'admettre ce livre, sous prétexte qu'il ne se trouve pas dans leur canon, que dirons-nous de Moïse, qui certainement est mort, comme on le lit dans le Deutéronome, et que l'Evangile nous montre apparaissant au milieu des vivants, de société avec Elie, qui, comme on le sait, n'est jamais mort lui-même? »

7. *Ibidem*, c. 16 : « Il faut distinguer entre ce qui n'excède pas les forces de l'homme, et ce que peut la vertu divine; entre ce qui se fait naturellement, et ce qui ne peut avoir lieu que par miracle : quoique après tout ni la nature ne se conçoive sans son auteur, ni les miracles ne se conçoivent sans une nature créée d'avance. C'est pourquoi il ne faut pas inférer des guérisons ou d'autres grâces obtenues ici-bas par l'intercession des martyrs, que tous les morts sans distinction puissent également s'occuper de ce qui se passe parmi les vivants; mais il faut plutôt en conclure, que les morts ne pouvant par eux-mêmes rien connaître de ce qui se passe parmi nous, les martyrs ne peuvent avoir cette connaissance, et nous faire sentir les effets de leur intercession, que par un effet de la puissance divine. J'avouerai pourtant qu'il est au-dessus de mes forces d'expliquer la manière dont les martyrs peuvent nous prêter leur assistance, bien que cette assistance de leur part soit certaine, et de dire si c'est par eux-mêmes qu'ils assistent à la fois des hommes placés souvent à de si grandes distances les uns des autres, et tantôt dans l'endroit même où sont leurs tombeaux, tantôt dans d'autres lieux bien éloignés; ou bien si sans quitter la place assignée à leurs mérites, et sans avoir de rapports directs avec les mortels, ils se contentent de prier en général pour ceux que le besoin peut porter à implorer leur intercession, comme nous prions nous-mêmes pour des morts avec qui certainement nous n'avons point de communications directes, et dont nous ignorons absolument la situation; et si Dieu qui est partout présent, et qui n'est ni loin de nous ni circonscrit ici-bas, ne serait pas celui qui, exauçant les prières des martyrs, accorderait par lui-même, ou par le ministère des anges que nous savons être répandus en tous lieux, les grâces qu'il juge à propos pour le soulagement des misères humaines, afin de rendre recommanda-

bles par tous ces admirables effets de sa puissance et de sa bonté les mérites de ses saints, dans le temps qu'il le veut, dans le lieu qu'il lui plaît, le plus souvent cependant près de leurs tombeaux, parce qu'il sait que cela peut contribuer à entretenir la foi en Jésus-Christ, dont la confession a valu aux martyrs la mort glorieuse qu'ils ont subie. »

8. ORIGÈNE, contre Celse, livre VIII : « Nous n'aspirons à d'autres faveurs qu'à celles du maître de toutes choses ; c'est à Dieu qu'il faut demander de nous être propice, et on mérite sa protection par la piété et toutes les autres vertus. Si Celse croit qu'après la faveur de ce grand Dieu, il faut encore nous attacher celle de quelques autres protecteurs, qu'il considère que le corps humain ne pouvant se mouvoir sans que son ombre se meuve également, on ne peut de même avoir la bienveillance de Dieu sans avoir en même temps celle des anges, des esprits et des âmes qui sont ses amis. Car ils savent bien connaître quels sont ceux qui méritent les faveurs célestes. Ils ne se bornent pas à des dispositions favorables pour ceux qui en sont dignes ; ils viennent au secours de ceux qui veulent honorer Dieu, ils leur concilient son affection, ils l'implorent et ils l'invoquent avec eux, de sorte que nous pouvons le dire avec confiance, quand les hommes fermement résolus à marcher dans la voie du bien, offrent à Dieu le sacrifice de leurs prières, une armée innombrable de saints anges mêle ses supplications aux leurs, et combat, pour ainsi dire, avec eux. »

9. S. CYPRIEN, *Serm. de mortalitate :* « Le Ciel est notre patrie ; volons pour y arriver ! Les patriarches sont nos pères ; courons saluer nos augustes devanciers ! Nous sommes impatiemment attendus ; une troupe nombreuse, des pères, des mères, des fils, des frères, rassurés désormais sur leur éternelle destinée, mais encore inquiets sur la nôtre, nous tendent les bras et soupirent après nous. Quelle joie pour eux, quelle joie pour nous, de confondre nos chastes embrassements ! O célestes voluptés, sur lesquelles la mort ne peut plus rien désormais ! ô ineffables béatitudes de l'immortalité ! Là nous retrouverons le chœur glorieux des apôtres, et la vénérable assemblée des patriarches, et l'innombrable légion des martyrs, etc. »

10. S. GRÉGOIRE de Nazianze, *Orat. XIX in funere patris,* dit en parlant de son père qui venait de mourir : « Je ne doute pas qu'aujourd'hui plus rapproché de Dieu, dégagé des liens du corps, et de cette boue qui ternit parfois la pureté de l'âme, en communication intime avec cet esprit infiniment pur qui commande à

tous les esprits, entré en participation du crédit comme de la dignité des anges, il ne soit désormais plus puissant encore par ses prières, qu'il ne l'était parmi nous par sa doctrine. »

11. S. JÉRÔME, *adv. Vigilantium*, c. 2 : « Vous dites que Samuel est mort, et c'est pourquoi vous blasphémez. Lisez l'Evangile : *Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac, Dieu de Jacob ; il n'est pas le Dieu des morts, mais le Dieu des vivants*. Si donc ils sont vivants, ils ne sont pas renfermés, comme vous le pensez, dans une honnête prison. Car voici ce que vous dites : Les âmes des apôtres et des martyrs reposent ou dans le sein d'Abraham, ou dans le lieu de rafraîchissement, ou sous l'autel de Dieu, et ne peuvent par conséquent être près de leurs tombeaux ni partout où ils voudraient. Sans doute que, revêtus de la dignité sénatoriale, ils ne doivent pas être enchaînés dans un même cachot avec les homicides, mais simplement être consignés dans une prison libre et honnête, soit aux îles fortunées, soit aux champs Elysées. Quoi! vous prétendez imposer des lois au Seigneur, et emprisonner les apôtres jusqu'au jour du jugement, sans leur permettre d'aller avec leur divin maître ? eux dont il est écrit : *Ils suivent l'Agneau partout où il va* (*Apoc., XIV, 4*) ! Si l'agneau est partout, ceux qui l'accompagnent sont partout avec lui. Et tandis que le diable et les démons parcourent le monde entier, et se rendent présents en tous lieux par leur extrême agilité, les martyrs, pour prix de ce qu'ils ont versé leur sang, seraient renfermés comme sous clef, sans pouvoir sortir de prison ! » Plus loin, c. 3 : « Vous dites dans votre écrit que, tandis que nous sommes vivants, nous pouvons prier les uns pour les autres ; mais que, lorsque nous serons morts, nos prières pour qui que ce soit n'auront point à être exaucées, d'autant plus que les martyrs eux-mêmes n'ont pu obtenir (*Apoc., VI, 10*) que leur sang fût vengé. Si les apôtres et les martyrs pouvaient prier pour les autres dans un temps où ils n'étaient pas encore délivrés de leurs corps, ni pleinement rassurés par conséquent pour eux-mêmes, à combien plus forte raison ne doivent-ils pas pouvoir le faire, en possession qu'ils sont de leurs couronnes, à la suite de leurs victoires et de tous leurs triomphes ? Un seul homme, Moïse, obtint faveur auprès de Dieu pour six cent mille combattants ; et Etienne, fidèle imitateur de son maître, premier martyr de Jésus-Christ, demande et obtient grâce pour ses persécuteurs : et depuis qu'ils sont avec Jésus-Christ, ils ne pourront plus rien par leurs prières ? L'apôtre saint Paul déclare (*Act., XXVII, 24*) que Dieu lui avait accordé le salut de deux cent

soixante-seize personnes qui naviguaient avec lui ; et depuis que, délivré des liens du corps, il s'est réuni avec Jésus-Christ, il sera muet ou il ne pourra ouvrir la bouche en faveur de tant de millions d'âmes qui de tous les points de l'univers croient aujourd'hui à son Evangile ? Et le chien vivant qui s'appelle Vigilance vaudra mieux que ce lion mort (*Eccles., IX,* 4)? Encore cette application de l'Ecclésiaste serait-elle juste, si je pouvais avouer que l'âme de Paul n'est plus vivante. Mais les saints ne meurent pas, au témoignage de l'Ecriture ; ils ne peuvent que s'endormir dans le Seigneur ; comme Jésus-Christ l'a déclaré (JOAN., XI, 25) de Lazare, avant même de le ressusciter. L'Apôtre avertit de même les Thessaloniciens (*I Thess., IV,* 12) de ne pas s'attrister au sujet de ceux qui dorment. »

12. S. BERNARD, *in Vigiliâ Petri et Pauli apostolorum :* « Il est trois choses que nous devons particulièrement considérer dans les fêtes des saints : les secours que les saints nous procurent, les exemples qu'ils nous donnent, la confusion qui nous revient de ne pas leur ressembler. Les secours qu'ils nous procurent ; car celui qui était déjà puissant sur la terre, doit l'être bien davantage dans le ciel en présence du Seigneur son Dieu. Et si les saints, tandis qu'ils vivaient ici-bas, s'attendrissaient en faveur des pécheurs et priaient pour eux, ils doivent le faire bien davantage maintenant qu'ils connaissent plus parfaitement nos misères, le séjour de la patrie ne devant faire qu'accroître, plutôt qu'altérer leur charité. Car si les saints sont devenus impassibles, ils n'en doivent pas moins compatir à leurs frères (1) ; au contraire, ils doivent d'autant plus être pénétrés de sentiments miséricordieux, qu'ils sont placés à la source de la miséricorde. Ils ont de plus un autre motif pour s'intéresser à notre salut : c'est que, comme le dit l'Apôtre (*Hebr., XI,* 40), Dieu, par une faveur particulière qu'il nous fait, ne veut pas qu'ils reçoivent sans nous la perfection de leur bonheur, comme le dit aussi David : *Les justes sont dans l'attente de la justice que vous me rendrez* (*Ps. CXLI,* 8). Nous devons en second lieu considérer les exemples des saints, qui, tandis qu'ils étaient sur la terre et vivaient parmi nous, ne se détournaient ni à droite ni à gauche, mais suivaient invariablement la voie royale pour arriver à celui qui a dit de lui-même : *Je suis la voie, la vérité et la vie* (JOAN., XIV, 6). Mais considérons surtout la confusion qui doit nous revenir de ce que, bien que ces saints aient

(1) *Neque enim quia impassibilis omninò, ideò et incompassibilis factus est.*

été des hommes semblables à nous, sujets comme nous aux misères de la vie, formés du même limon que nous, nous trouvons difficile, impossible même, de faire ce qu'ils ont fait et de marcher sur leurs traces. Ainsi les fêtes des saints doivent faire naître en nous tout à la fois des sentiments de joie et de confusion : de joie, parce que ce sont pour nous autant de protecteurs ; de confusion, parce que nous sommes assez lâches pour ne pas les imiter. Quelle puissance surpassait la leur, lorsqu'ils étaient ici-bas? L'un avait reçu les clefs du royaume des cieux, l'autre avait pour mission d'instruire les Gentils ; l'un d'une parole fit tomber morts à ses pieds Ananie et Saphire, l'autre dispensait les grâces comme l'eût fait Jésus-Christ, et n'était jamais plus fort que lorsqu'il paraissait plus faible (*II Cor., II*, 10, et *XII*, 10). Ne doivent-ils pas être encore bien plus puissants dans le ciel, qu'ils ne l'ont été sur la terre? Et qui jamais nous a laissé de plus beaux exemples, que ceux qui ont eu continuellement à souffrir soit de la faim soit de la soif, soit du froid soit de la nudité, ou de tous les autres maux dont saint Paul nous a fait l'énumération (*Hebr., XI*, 35-38), et qui enfin ont obtenu le royaume du ciel par un glorieux martyre? Ce sont là des exemples bien propres à nous couvrir de confusion, nous qui, bien loin de les imiter, avons à peine le courage d'arrêter sur eux notre vue. Prions-les donc de nous rendre propice notre juge, dont ils ont gagné l'amitié (1). »

13. Le même, *Serm. II in die apostolorum Petri et Pauli* : « Si, comme ils étaient encore sur la terre, ils pouvaient déjà tout, non sans doute par eux-mêmes, mais par Jésus-Christ, que ne pourront-ils pas aujourd'hui qu'ils jouissent près de lui d'une éternelle félicité? Mortels encore et sujets à mourir, ils semblaient avoir l'empire de la vie et de la mort, frappant de mort d'une parole, rendant la vie d'une parole ; combien leur empire n'est-il pas encore affermi et augmenté, maintenant qu'ils sont honorés d'une façon si singulière (2). »

14. Le même, *Serm. II de S. Victore* : « Enlevé de ce monde, il s'est rapproché de Dieu, pour procurer par son intercession le salut d'un bien plus grand nombre d'âmes. Le Seigneur bon et miséricordieux trouve en lui un homme à qui il puisse accorder le pardon des péchés des hommes. Cet avocat tendre et compatissant trouve de son côté le temps et le lieu où il puisse inter-

(1) Cf. *Sermons de saint Bernard sur les fêtes des saints*, Paris, 1678, 165-167.

(2) Cf. *Ibidem*, p. 185.

céder, savoir, un lieu paisible et un temps férié. Il a été vu sur la terre, pour nous servir de modèle ; il est maintenant élevé au ciel, pour nous servir de protecteur. Ici-bas ses exemples nous prêchent ; là-haut la gloire dont il jouit nous invite à la partager. Après nous avoir appelés au travail, il se fait notre médiateur pour nous obtenir notre récompense. Excellent médiateur, qui n'ayant plus rien à demander pour lui-même, ne souhaite rien tant que de nous faire part de tous ses avantages, et épouse avec amour tous nos intérêts. Qu'aurait-il à demander pour lui-même, maintenant qu'il est pleinement rassasié ? Le Seigneur le conserve et lui donne la vie ; il le rend heureux sur la terre (*Ps. XL, 2*) ; il l'a établi dans un lieu abondant en pâturages ; rien ne peut lui manquer (*Ps. XXII, 1*). Il est entré en part de la puissance du Seigneur (*Ps. LXX, 16*) ; réjouissons-nous, de ce qu'il est devenu plus puissant pour nous sauver (Is., LXIII, 1). Aujourd'hui Victor déposant sa dépouille corporelle, qui semblait l'unique obstacle à son entrée au séjour de la gloire, a pu facilement, au gré de ses souhaits, pénétrer dans le sanctuaire pour prendre possession d'une gloire semblable à celle des saints (*Eccli., XLV, 2*). Son âme demeurera paisiblement dans la jouissance des biens (*Ps. XXIV, 13*). Voulez-vous savoir en quel lieu ? C'est dans le royaume des cieux, avec Abraham, Isaac et Jacob (MATTH., VIII, 11). Telle est sa demeure, tels sont les compagnons qu'elle y trouve. Placée sur un trône élevé, brillant du plus bel éclat, il se fait en elle une effusion de joie et de louanges (Is., XXXV, 2). Elle se montre ornée de colliers et de bracelets, fortifiée avec des fruits, soutenue avec des fleurs (*Cant., II, 5*). Elle repose sans inquiétude, toute remplie de délices (*Cant., VIII, 5*), et consacre à la contemplation de la sagesse tout le loisir qui lui est donné. Autrefois assise, toute inondée de larmes, sur le bord des fleuves de Babylone, elle a sa place maintenant à la source de la vie, etc., entourée de la troupe des anges, tout-à-fait digne de la société de ces célestes esprits dont elle égale l'amour, la pureté, la sainteté. Homme vraiment apostolique, il a sa place parmi les apôtres ; et pourquoi ne l'aurait-il pas aussi parmi les prophètes ? Celui qu'ils ont prophétisé, il lui a rendu gloire et l'a porté dans sa personne (*I Cor., VI, 20*). Notre Victor peut se mêler sans peine aux chœurs victorieux des martyrs, lui qui, dans un martyre long et cruel, s'est immolé comme une hostie vivante. Comme un vieux soldat qui a achevé ses années de service, il goûte le calme de la retraite qu'il s'est acquise par

ses travaux. Tranquille pour lui-même, il s'alarme pour nous. Car s'il est délivré de la corruption de la chair, il ne s'est pas dépouillé des entrailles de la miséricorde ; il n'a pas revêtu le vêtement de gloire, pour mettre en oubli notre misère et la bonté de son propre cœur. La terre qu'habite l'âme de Victor n'est point une terre d'oubli : ce n'est pas non plus une terre de travail, où son temps se consume ; en un mot, ce n'est pas la terre, c'est le ciel. Est-ce que le séjour céleste a pour effet d'endurcir les âmes qui en sont en possession, ou bien de leur faire perdre la mémoire, ou bien de les rendre insensibles ? Sachez, mes frères, que bien loin de resserrer les cœurs, le séjour du ciel les dilate ; qu'il ne les ferme pas, mais les épanouit au contraire, et ne fait que donner plus de force aux sentiments naturels. Dans la lumière de Dieu, la mémoire ne s'affaiblit pas, mais elle devient plus forte. Dans la lumière de Dieu, on apprend ce qu'on ne savait pas ; on ne désapprend pas ce qu'on savait. Les esprits célestes, qui habitent les cieux depuis l'origine du monde, dédaignent-ils la terre par cela seul qu'ils habitent le ciel, et n'aiment-ils pas plutôt à la visiter et à la fréquenter ? De ce qu'ils voient sans cesse la face du Père éternel, s'ensuit-il qu'ils négligent d'être utiles aux hommes ? Ils n'en font pas moins les fonctions de ministres (*Hebr.*, *I*, 4), exerçant leur ministère en faveur de ceux qui doivent être héritiers du salut. Quoi donc ! Les anges s'empressent à secourir les hommes ; et des hommes ne s'occuperaient pas de leurs semblables ? Ayant souffert eux-mêmes les premiers, ils n'auraient pas appris à être compatissants ? Ceux qui n'ont jamais connu les douleurs, ressentent les douleurs que nous éprouvons ; et ceux au contraire qui ont passé par une grande tribulation, ne s'attendriraient pas sur nous qu'ils voient exposés à la même épreuve ? Je sais de qui vient cette parole : *Les justes sont dans l'attente de la récompense que je recevrai de vous* (*Ps. CXLI*, 8). Victor est juste aussi ; il est donc dans l'attente de la récompense que nous avons à recevoir. Il n'est pas comme cet échanson de Pharaon (*Gen.*, *XL*, 23), qui se contenta pour lui-même d'être rentré en grâce, sans se rappeler le compagnon de captivité qui lui avait présagé son bonheur. Il est le ministre de Jésus-Christ, il suit donc son exemple. Jésus-Christ ne mit pas en oubli la promesse qu'il avait faite au compagnon de ses souffrances ; dès le même jour, il le fit entrer avec lui dans son royaume. Le disciple ne se met pas en opposition avec son maître ; Victor ne peut faire autre chose, que ce qu'il voit son maître faire le premier. Les œuvres

qu'a accomplies celui-ci, celui-là les accomplit semblablement. Admis au séjour des cieux, qu'il voyait d'avance ouverts pour le recevoir, il contemple maintenant à découvert la gloire de Dieu; spectacle qui l'absorbe tout entier sans doute, mais sans lui faire mettre en oubli le cri des pauvres. Heureuse vision, qui, le laisant passer de clarté en clarté, le transforme à l'image même de l'Etre souverainement heureux qu'il contemple! O âme victorieuse de tous les piéges que vous avait dressés le monde, et auxquels vous avez échappé comme le passereau aux filets des chasseurs, jetez un regard de compassion sur de pauvres âmes qui s'y trouvent maintenant engagées, et qui sont en danger de s'y perdre, et sauvez-les par votre protection. O soldat éprouvé, qui avez échangé les rudes travaux de la milice chrétienne avec le tranquille bonheur dont jouissent les anges, jetez un regard sur vos compagnons d'armes faibles et timides, qui, au milieu des glaives ennemis et en butte à la malice des esprits répandus dans l'air (*Eph., VI, 12*), s'encouragent en chantant vos louanges. O illustre Victor, qui avez triomphé si glorieusement et de la terre et du ciel, en dédaignant avec un noble orgueil la gloire de la première, en usant d'une pieuse violence pour obtenir l'empire du second, jetez un regard du haut du ciel sur ces captifs de la terre, qui vous supplient, et mettez le comble à tous vos triomphes en nous faisant vaincre comme vous. Car si votre nom signifie déjà ce que vous êtes, il aura plus de vérité encore si vous nous procurez notre délivrance; et nous attendons pour l'interpréter de même en notre faveur, que vous nous fassiez conquérir notre liberté, nous qui sommes des vôtres. Quelle consolation, quelle douceur, quelles délices pour nous, ô Victor, de vous célébrer, de vous honorer, de vous prier dans ce lieu d'affliction et dans ces corps mortels! Votre nom comme votre mémoire est un rayon de miel sur nos lèvres; le miel et le lait sont sous la langue de tous les captifs comme nous que réjouit votre souvenir. Généreux athlète, aimable protecteur, avocat fidèle, levez-vous pour nous secourir, afin que nous goûtions ensuite, nous la joie de notre délivrance, et vous celle d'une pleine victoire. Père tout-puissant, nous avons péché contre vous comme des enfants ingrats; mais nous revenons à vous, encouragés par Victor, qui, vainqueur de lui-même, vaincra aussi votre colère, et, par son crédit, nous fera rentrer en grâce auprès de vous. O Jésus vainqueur, nous vous louons dans la personne de notre Victor, car nous savons que dans sa personne, c'est vous-même qui avez vaincu. Doux

Jésus, faites qu'en se glorifiant en vous de sa victoire, Victor ne nous oublie pas nous-mêmes. Fils de Dieu, inspirez à Victor de se souvenir sans cesse de nous en votre présence, de prendre notre cause en main et de la défendre à votre redoutable tribunal (1). »

15. S. JEAN-DAMASCÈNE, *Lib. IV orthodoxæ fidei,* c. 16 : « Nous devons honorer les saints comme les amis de Jésus-Christ, les enfants de Dieu et ses héritiers, selon ce qu'a dit ce sublime théologien, l'évangéliste saint Jean : *Il a donné à tous ceux qui l'ont reçu le pouvoir de devenir enfants de Dieu.* Ils ne sont donc plus esclaves ou serviteurs, mais enfants adoptifs. Et s'ils sont enfants adoptifs, ils sont par là-même héritiers, c'est-à-dire héritiers de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ (*Rom., VIII,* 17). Le Seigneur, dans les saints Evangiles, a dit de la même manière à ses apôtres : *Vous êtes mes amis* (JOAN., XV, 14). Et : *Je ne vous appellerai plus serviteurs, parce que le serviteur ne sait pas ce que fait son maître.* Bien plus, puisque le souverain maître de toutes choses est appelé Roi des rois, Seigneur des seigneurs, Dieu des dieux, il faut bien que les saints soient autant de dieux, de seigneurs et de rois. Car c'est d'eux-mêmes que Dieu est appelé le Dieu, le Seigneur et le Roi. Je suis, dit-il à Moïse, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob (*Exod., III,* 6). Il est marqué aussi que Dieu fit de Moïse le Dieu de Pharaon. Je ne dis pas que les saints soient dieux, rois et seigneurs par nature ; mais je les appelle ainsi, parce qu'ils ont exercé l'empire sur leurs passions, et qu'ils ont conservé intacte en eux-mêmes l'image de Dieu qui les a faits à sa ressemblance, de même qu'on donne le nom de roi à l'image qui représente un roi ; et aussi parce qu'ils sont unis à Dieu par la disposition de leurs esprits et de leurs cœurs, qu'il habite en eux, et que, par suite de cette union et de cette communication intime, ils sont devenus par grâce ce qu'il est lui-même par nature. Qu'est-ce donc qui pourrait nous empêcher de rendre des honneurs à ceux qui sont appelés les serviteurs, les amis et les enfants de Dieu ? Cet honneur que nous rendons à des frères qui jouissent dans le ciel de la récompense due à leurs travaux, est un témoignage de notre gratitude pour notre commun maître. Les saints sont des temples vivants où Dieu se plaît à habiter. *J'habiterai en eux,* a dit Dieu lui-même (*II Cor., VI,* 16), *je me promènerai en eux, et je serai leur Dieu.* Les livres saints nous enseignent pareillement

(1) Cf. *Sermons de saint Bernard sur les fêtes des saints*, p. 52-61.

que les âmes des justes sont entre les mains de Dieu, et hors des atteintes de la mort (*Sap., III, 1*). Car la mort des saints est moins une mort qu'un sommeil. Ils ont eu des peines dans cette vie, et ils vivront éternellement (*Ps. XLVIII, 9* et *10*). La mort des saints, dit encore le Psalmiste, est précieuse aux yeux du Seigneur (*Ps. CXVII, 14*). Or, quoi de plus beau et de plus digne d'envie, que d'être entre les mains de Dieu? Dieu n'est-il pas vie et lumière? Ainsi donc, être entre les mains de Dieu, c'est être au centre de la vie et de la lumière. Et que Dieu ait sa demeure dans les corps mêmes des saints, c'est ce que l'Apôtre nous atteste en ces termes : *Ne savez-vous pas que vos corps sont le temple du Saint-Esprit qui habite en vous* (*I Cor., VI, 19*)? Or, le Saint-Esprit, c'est Dieu. Et : *Si quelqu'un profane le temple de Dieu, Dieu le perdra* (*I Cor., III, 17*). Que peut-on donc alléguer pour nous interdire d'honorer les temples de Dieu, ou ses tabernacles vivants, des hommes qui, comme ils étaient sur la terre, jouissaient déjà de la familiarité de Dieu? »

16. S. Basile, *Hom. XX in quadraginta martyres :* « Ce sont les protecteurs de notre pays et de notre ville; semblables à de fortes tours, ils nous défendent contre les incursions de nos ennemis. Ils ne se renferment pas dans un seul lieu, mais ils font l'ornement et la gloire de plusieurs contrées qui les ont adoptés pour patrons. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'ils marchent étroitement unis ensemble, sans se séparer jamais, et qu'ils reçoivent en commun les honneurs qu'on leur rend. O union admirable! ô nombre mystérieux, qu'on ne peut plus diminuer ni augmenter! Que cent peuples différents les séparent ou les réunissent dans leur vénération, ils ne seront ni plus ni moins de quarante. Dieu l'a voulu ainsi pour exaucer leur vœu. Ils imitent la nature du feu, qui se communique aux divers objets qui l'approchent, et tout entier à chacun d'eux. C'est une grâce abondante et inépuisable ; c'est un secours toujours prêt pour les chrétiens, que cette assemblée de martyrs, cette armée de triomphateurs, ce chœur de voix qui glorifient Dieu. Quelle peine ne prendriez-vous pas pour trouver un seul saint qui voulût être votre intercesseur auprès du Très-Haut? En voici quarante qui élèvent de concert leurs voix pour vous. *En quelque lieu que deux ou trois personnes soient assemblées au nom du Seigneur, il est au milieu d'elles :* peut-on douter qu'il ne soit au milieu de quarante? Que celui qui est dans le malheur, comme celui qui est dans la prospérité, ait recours aux saints martyrs dont nous célébrons la mémoire, le premier pour être délivré de ses

maux, le second pour que son bonheur soit durable. Ils écoutent la prière d'une femme pieuse qui leur recommande ses enfants, qui leur demande le retour ou la santé de son mari. Unissons nos prières à celles des saints martyrs... O chœur sacré, ô légion sainte, ô phalange invincible, ô communs protecteurs du genre humain, charitables compagnons de nos peines, bienveillants interprètes de nos prières et de nos vœux, nos puissants intercesseurs auprès de Dieu, astres qui éclairez le monde, perles précieuses qui faites l'ornement de l'Eglise, la terre n'a pas recouvert vos corps, mais le ciel vous a accueillis. Les portes du paradis se sont ouvertes pour vous : spectacle vraiment digne des anges, des patriarches, des prophètes et de la foule de tous les justes (1). »

17. Le même, *Hom. XXVI, de martyre Mamante* : « Célébrez la mémoire du saint martyr, vous tous qui avez été favorisés de ses apparitions dans vos songes, ou qui dans cette église même l'avez eu pour aide dans vos prières, ou qui l'avez invoqué avec profit dans vos travaux, ou qu'il a ramenés dans le droit chemin, ou qu'il a rendus à la santé, ou dont il a rappelé à la vie les enfants, ou dont il a conservé la santé et prolongé l'existence : formez de tous ces bienfaits réunis un commun sujet d'éloge pour le martyr. Communiquez-vous les uns aux autres ce que vous en savez; que ceux qui ignorent ces miracles les apprennent de ceux qui en ont fait l'épreuve, et en apportant ainsi chacun votre part comme pour un banquet commun, vous pardonnerez à ma faiblesse si je ne vous en dis pas davantage moi-même. Car les trésors de dons spirituels dont le martyr nous a enrichis, voilà ce qui fait son véritable éloge..... Tout le pays s'est levé comme un seul homme pour se rendre au tombeau du martyr ; la ville entière a pris une nouvelle face par la joie que lui cause ce jour de fête. Les parents des riches eux-mêmes oublient les tombeaux de leurs ancêtres pour vénérer celui que nous recommande la piété..... Que Dieu conserve cette Eglise défendue par les tombeaux de ses martyrs comme par de fortes tours, et qu'il fasse avorter sans éclat et sans bruit tous les perfides desseins et toutes les fureurs des hérétiques. »

18. S. Grégoire de Nazianze, *Orat. XVIII, in laudem S. Cypriani martyris* : « Regardez-nous favorablement du haut du ciel où vous êtes ; dirigez nos paroles et toute notre conduite ; condui-

(1) Cf. Homélies, etc., de saint Basile, trad. par l'abbé Auger, p. 243.

sez ce troupeau, et soyez son soutien, soit en lui procurant de bons pâturages, soit en le défendant des loups qui voudraient l'attirer à eux par des paroles captieuses, par de subtiles arguties, et en faisant briller à nos yeux d'un plus vif éclat l'auguste mystère de cette Trinité sainte que vous pouvez contempler maintenant. » Saint Grégoire avait dit un peu plus haut dans ce même discours : « Bien que le nom de Cyprien fut en très-grand honneur non-seulement auprès de tous les chrétiens, mais encore auprès de ceux de partis contraires, le lieu cependant où pouvait être déposé son corps restait inconnu, et ce trésor était enfoui depuis longtemps dans la maison d'une femme recommandable par sa piété, soit qu'il plût à Dieu d'honorer ainsi cette pieuse dame en faisant d'elle la gardienne d'un martyr, soit qu'il voulût par là exciter en nous le désir de nous le procurer à nous-mêmes, ou le regret de nous en voir toujours privés. Mais le Dieu des martyrs ne voulant pas que ce bien commun à tous restât plus longtemps dans la possession d'une seule personne, et que la faveur accordée à celle-ci tournât au détriment de tous les autres, fait tout-à-coup connaître l'existence de ce corps au moyen d'une révélation; et cette révélation, c'est encore une pieuse femme qu'il en favorise, comme pour procurer à ce sexe, auquel déjà il a été donné de mettre au monde Jésus-Christ, et de porter aux disciples du divin maître la nouvelle de sa résurrection, ce nouvel honneur de révéler, pour le bien de tous, l'existence du corps de Cyprien, et de nous en remettre le dépôt. Si nous sommes entré dans ces détails, c'est pour rendre nous-même à ce saint martyr, suivant la médiocrité de nos moyens, l'honneur qui lui est dû. C'est à vous maintenant à faire le reste, en racontant de votre côté combien de fois les démons ont été chassés, les malades guéris, les choses à venir annoncées d'avance, grâce à l'invocation faite avec foi des cendres mêmes de Cyprien, comme le savent très-bien ceux qui en ont fait l'expérience, qui nous ont communiqué à nous-mêmes la connaissance de ces miracles, et qui se proposent de la transmettre de même à la postérité. Offrez-lui en même temps un autre hommage, plus digne encore et de lui et de vous, si le culte que vous lui rendez est sincère : je veux dire l'hommage d'un corps macéré, d'un esprit élevé au-dessus des sens, ennemi du vice et émulateur de toutes les vertus. »

19. Le même, *Orat. XXI, de laudibus Athanasii Magni archiepiscopi Alexandrini :* « L'éloge d'Athanase sera le panégyrique

de la vertu ; l'un se confond avec l'autre. Ce grand homme réunissait toutes les vertus ; disons mieux, il les réunit encore ; car, même après la mort, on est toujours vivant devant Dieu, quand on a vécu selon Dieu. C'est pour cela que Dieu s'appelle lui-même le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu des vivants et non le Dieu des morts. L'éloge de la vertu remontera naturellement à son principe sublime, à Dieu, vers qui les lumières qu'il daigne nous communiquer nous élèvent, ou plutôt nous ramènent comme à leur centre... O très-cher et très-saint personnage, du haut du ciel où vous êtes, jetez sur nous un regard propice. Continuez de gouverner ce peuple : attaché inviolablement à la très-sainte Trinité, qu'il mérite de la contempler dans les personnes adorables du Père, du Fils et du Saint-Esprit! Et moi, si la paix nous doit être rendue, daignez me protéger durant ma vie, m'assister dans la conduite de mon troupeau! Que si le feu de la guerre doit embraser encore l'Eglise, appelez-moi près de vous ; donnez-moi, s'il n'y a point trop de hardiesse dans un tel souhait, donnez-moi place à vos côtés, dans la sainte compagnie où vous êtes, au sein de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

20. Le même, *Orat. XX, quæ est funebris in laudem Basilii magni :* « Qu'il nous arrive ce que Dieu voudra : Dieu veuille cependant que, grâce à l'intervention de notre ami auprès de la suprême majesté, la face de nos affaires devienne plus riante..... Il est maintenant dans le ciel ; là sans doute il offre pour nous des sacrifices, il prie pour son peuple ; car en s'éloignant de nous, il ne nous a pas abandonnés. Vous qu'il a affermis dans la connaissance de la saine doctrine, je n'ai pas d'autre conseil à vous donner, que de l'avoir lui-même toujours présent à votre mémoire, et de vous conduire en tout comme si vous le voyiez, et que vous fussiez sous ses yeux. Pour vous, âme sainte et bienheureuse! du haut du ciel où vous êtes, abaissez sur nous vos regards ; aidez-nous par vos prières à triompher de la chair, dont l'aiguillon a été donné pour servir d'exercice à la vertu ; dirigez chacun de nos pas vers le terme où doivent tendre nos souhaits les plus ardents. Recevez-nous, au sortir de cette vie, à vos côtés, dans les tabernacles éternels, afin que, réunis à vous, contemplant désormais sans voile, sans nuage, l'adorable Trinité, dont nous n'apercevons ici-bas que l'ombre obscure, heureux à jamais, il ne nous reste plus de vœux à former, plus de ces combats que nous avons ou livrés ou soutenus. »

21. S. Grégoire de Nysse, *in Vitâ S. Ephrem Syri,* apostrophe

en ces termes le saint dont il vient de faire l'éloge : « Voilà, ô grand saint, ô illustre docteur, les éloges qu'il nous convient de vous adresser, quoiqu'ils ne vous soient pas nécessaires, et qu'ils soient d'ailleurs au-dessous de vos mérites. Quelle gloire peuvent ajouter nos faibles discours à celle que vos mérites vous ont acquise? Mais cela servira du moins à l'avantage des vivants. Car l'éloge des grands hommes, et surtout des hommes de bien, est un aiguillon puissant qui porte les autres à bien faire à leur exemple. Ce qui m'a déterminé à accepter moi-même cet office, c'est, outre la réputation de vos talents et de votre vertu, la prière que m'a faite de m'en charger cet homme du même nom que vous à qui vous avez procuré sa liberté; qui, fait prisonnier de guerre par les descendants d'Ismaël, et longtemps relégué loin de sa patrie, sans savoir comment il pourrait jamais satisfaire le désir qu'il avait d'y rentrer, a obtenu enfin ce qu'il souhaitait avec tant d'ardeur, par un effet admirable de votre protection. Car, se voyant cerné de tous côtés par les troupes de ces barbares, et dans le plus grand danger de perdre la vie, il n'eut d'autre ressource que de dire en vous invoquant : Saint Ephrem, venez à mon aide; et cette invocation suffit pour lui faire éviter tous les périls, pour le faire échapper à la mort, et le ramener, grâce à vous et contre toute espérance, dans sa patrie. »

22. S. Chrysostôme, *Serm. in adorat. venerabilium catenarum et gladii sancti et apostolorum principis Petri :* « Pour vous, ô Pierre, vous qui êtes la pierre et le fondement de l'Eglise de Jésus-Christ, chef suprême des apôtres, qui avez porté ces chaînes comme un criminel, et en avez fait un moyen d'opérer tant de guérisons; assistez-nous aujourd'hui touché de compassion pour nous, et que votre esprit soit toujours présent à ce lieu où nous sommes. Protégez ce temple où s'opèrent tant de miracles, et qui s'honore surtout de porter votre nom; ce temple où vous avez voulu que soient déposées vos chaînes, comme un précieux trésor. Que ces chaînes soient la ligature qui ferme la plaie de nos âmes. Qu'elles soient le ciseau qui coupe les excroissances vicieuses, funestes effets de nos crimes; qu'elles soient le médicament divin qui les guérisse. Qu'elles soient le bouclier protecteur qui mette en sûreté le troupeau de Jésus-Christ. Qu'elles servent à enchaîner les barbares eux-mêmes, à ramener les captifs, à enrichir des dépouilles ennemies cette ville qui se glorifie de votre protection. Qu'elles soient l'arme la plus puissante de notre bon et religieux empereur; qu'elles soient son

rempart, sa forteresse, le gage de ses victoires et de ses triomphes, la terreur de ses ennemis, et le refuge de tous ceux qui se soumettront à son empire, etc. »

23. S. AMBROISE, *Lib. de viduis* : « *Elle avait une grosse fièvre, et ils le prièrent pour elle* (LUC, IV, 38). Vous aussi vous avez des proches, qui peuvent prier Dieu pour vous, savoir les apôtres et les martyrs, si en leur rendant votre culte, vous en faites vous-même vos proches par des œuvres de miséricorde : car celui qui fait miséricorde est celui-là qui est le véritable prochain (LUC, X, 37). Faites miséricorde, et vous serez le prochain de Pierre. Ce qui fait le prochain, ce n'est pas la proximité du sang, mais la conformité de la vertu; car nous ne devons pas nous conduire selon la chair, mais selon l'esprit. Aimez à vous faire votre prochain de Pierre, votre allié d'André, afin qu'ils prient pour vous, et que vos passions, qui sont la véritable fièvre de votre âme, vous quittent, chassées de vous par la parole de Dieu... Vous avez donc, veuves à qui je m'adresse, un puissant secours à votre disposition, si vous savez vous faire de pareils alliés ou de pareils gendres qui protégeront aussi votre postérité. Pierre et André prièrent donc Jésus d'accorder à cette veuve sa guérison. Que n'avons-nous quelqu'un qui prie de même pour nous, et plaise à Dieu que ce soit ce même Pierre qui sait si bien prier pour sa belle-mère! que ce soit aussi André, son frère! Car s'ils pouvaient alors obtenir pour leur parenté, ils peuvent obtenir maintenant pour nous-mêmes et pour tout le monde. Vous voyez bien qu'une personne coupable de quelque crime n'est pas bien propre à prier, ni surtout à obtenir pour elle-même. Qu'elle sache donc employer des intercesseurs auprès du divin médecin. Des malades ne peuvent prier le médecin de les guérir, à moins que celui-ci ne soit d'abord appelé auprès d'eux par les prières de quelque autre. La chair est trop faible, la vigueur de l'esprit est trop affaiblie par la maladie du péché, trop enchaînée par ses liens, et le pécheur ainsi retenu ne saurait aller trouver le médecin qui pourrait le guérir. Appelons à notre aide les anges, qui nous ont été donnés pour gardiens. Implorons le secours des saints martyrs, dont les corps sont pour nous une puissante sauvegarde. Ils peuvent obtenir de Dieu la rémission de nos péchés, eux qui ont lavé dans leur sang les fautes qu'ils pouvaient avoir à expier. Ces martyrs de notre Dieu veillent sur nous; ils sont témoins de notre conduite et de toutes nos actions. Ne rougissons pas d'invoquer leur intercession dans nos faiblesses;

eux-mêmes n'ont-ils pas connu les faiblesses de la chair, puisqu'ils en ont triomphé? »

24. Le même, *Orat. de fide ressurrectionis :* « Si je ne me trompe dans le souhait que je forme d'être associé après ma mort plutôt aux anges qu'aux bêtes, c'est au moins une erreur que j'aime, et je ne souffrirai point qu'on m'enlève cette persuasion tant que je vivrai (1). Car quelle autre consolation me reste-t-il que l'espérance de vous être bientôt réuni, ô mon frère, de voir s'abréger la durée de ma séparation d'avec vous, et d'obtenir par votre intercession le prompt accomplissement de ce vœu? »

25. Le même, *in caput XXII Lucæ :* « Comment vous évoquer, ô Pierre, pour apprendre de vous quelles étaient vos pensées au milieu de vos larmes? Comment vous évoquer, et de quel lieu? Sera-ce du ciel, où vous vous trouvez dès maintenant mêlé aux chœurs des anges? ou bien sera-ce du tombeau? Car il ne saurait être injurieux pour vous d'être dans un lieu, qui a été le théâtre de la résurrection de votre divin maître. Dites-nous à quoi vous out servi vos larmes. ?

26. S. CHRYSOSTÔME, *Hom. LXVI* (2) *ad populum Antiochenum :* « Le Christ en mourant a attiré tout l'univers à ses pieds pour l'adorer. Et qu'ai-je besoin de parler de Jésus-Christ, puisqu'il a de même rendu ses disciples glorieux après leur mort? Et non-seulement la personne de ses disciples, mais leurs tombeaux eux-mêmes, les lieux et les temps où ils ont consommé leur martyre. Montrez-moi, si vous le pouvez, le tombeau d'Alexandre, et dites-moi le jour où il a cessé de vivre. Au lieu que les tombeaux des serviteurs du Christ sont tout éclatants de gloire, et font le principal ornement de la ville impériale; les jours de leur martyre sont des jours de fête pour l'univers entier. Ce qui con-

(1) *Quòd si in hoc erro, libenter erro.* « Ce mot, a dit M. Guillon (*Biblioth. des Pères*, 8-9, p. 419), a été cent fois reproduit dans nos chaires chrétiennes. L'ancien évêque de Senez : « O dogme glorieux! dogme consolant, fussiez-vous une erreur, pour m'exprimer comme saint Ambroise dans un pieux transport, fussiez-vous une erreur, que cette erreur me serait chère : *Quòd si in hoc erro, libenter erro!* Combien je la préférerais à l'odieuse vérité, qui ferait disparaître un préjugé si nécessaire pour le bonheur général de l'humanité, un préjugé si noble et si doux! Qu'on me laisse mon préjugé, je veux mourir avec l'espoir de renaître. »

(2) C'est sans doute de l'homélie XXVI *in Epist. II ad Corinthios*, où se trouve un morceau tout semblable, que Canisius a voulu parler. L'édition de Saint-Maur ou de M. Gaume ne compte que vingt-et-une homélies qui soient intitulées *ad populum Antiochenum*.

cerne Alexandre est ignoré de ses propres descendants; ce qui concerne Jésus-Christ est connu même des barbares. Les tombeaux des disciples du crucifié sont plus renommés que ceux des empereurs eux-mêmes, non-seulement pour la grandeur et la beauté de leur structure, mais aussi, ce qu'il faut surtout considérer, pour l'empressement avec lequel ils sont visités. En effet, les princes eux-mêmes vêtus de pourpre viennent baiser ces tombeaux, et, déposant leur fierté, supplient les saints que ces tombeaux rappellent à leur mémoire de se faire leurs protecteurs auprès de Dieu; quoique ornés du diadème, ils implorent l'appui du pêcheur et du faiseur de tentes même morts. Comment donc oserez-vous nier la résurrection du maître de ces derniers, tandis que ceux-ci, tout morts qu'ils sont, voient à leurs pieds les maîtres du monde? Et ce n'est pas seulement à Rome que vous pouvez jouir de ce spectacle; c'est aussi à Constantinople, puisqu'ici même le fils de Constantin n'a pas cru pouvoir mieux honorer son père, qu'en plaçant son tombeau au vestibule du temple où s'élève celui du pêcheur; et de cette manière, ce que les portiers sont pour les rois à l'entrée de leur palais, les rois le sont pour les pêcheurs à leurs tombeaux. Ceux-ci occupent l'intérieur du temple comme leur propre maison; ceux-là se trouvent suffisamment honorés d'en occuper le parvis comme à titre de voisinage, ce qui doit faire comprendre même aux infidèles, qu'au jour de la résurrection, ce seront les pêcheurs qui auront le pas sur les empereurs. Car certainement, si la chose se passe ainsi à leurs tombeaux, il en sera de même à plus forte raison au jour de la résurrection générale. Ici donc l'ordre est renversé : les princes sont à la place des sujets, et les sujets sont à la place des princes, ou plutôt ils occupent une place bien supérieure à celle que les princes occupent sur la terre. Que ceci ne soit pas une flagornerie, c'est ce que les faits démontrent, les princes contribuant eux-mêmes les premiers à relever la gloire des pêcheurs dont nous parlons. Tandis que les tombeaux des princes restent dans la solitude, les tombeaux de nos pêcheurs sont sans cesse visités avec honneur par une foule de monde. Une autre considération servira à vous convaincre combien les tombeaux de ces derniers sont préférables aux palais mêmes des empereurs. A ces palais vous voyez une garde nombreuse chargée d'écarter la foule; aux tombeaux de nos martyrs au contraire l'accès est ouvert à tous indistinctement, pauvres et riches, hommes et femmes, esclaves et libres : là règne la terreur, ici la joie. Mais, direz-vous, c'est un

beau spectacle que de voir un empereur brillant d'or et de pierreries, entouré de généraux, d'archontes, de préfets, de tribuns. C'est vrai même sous ce rapport; mais ce que j'ai à vous montrer ici est tellement au-dessus de ce que vous venez de dire, que ce qui vous paraît maintenant si auguste ne vous semblera plus qu'un château de cartes. A peine entré dans un temple, votre pensée s'élève naturellement vers le ciel, et vous représente à l'esprit le Roi des rois, l'armée des anges, son trône dominant tous les trônes, sa gloire effaçant toutes les gloires. Un empereur donne à ses ministres la puissance, soit d'ôter, soit de rendre la liberté à ses sujets; mais les ossements des saints ont reçu de Dieu une puissance bien plus grande et bien plus digne de notre vénération : celle d'évoquer et de tourmenter les démons, et de délivrer de leur tyrannie leurs misérables victimes. Quoi de plus redoutable qu'un tel tribunal, qui, sans avoir besoin d'exécuteurs de ses ordres, fait jeter les hauts cris, déchire les entrailles, flagelle, met à la torture, fait éprouver des ardeurs intolérables? Et ainsi les corps de nos saints, quoique inanimés, commandent aux puissances invisibles; ce qui n'est en apparence que cendre et poussière exerce une action irrésistible sur les substances spirituelles. Aussi, tandis que personne peut-être ne quitte sa patrie pour visiter les palais des empereurs, beaucoup de princes ont entrepris des voyages lointains pour visiter ces tombeaux. En effet, le spectacle que ces monuments présentent de démons tourmentés et déchirés à coups de fouets, d'hommes châtiés et délivrés, ne donne-t-il pas au moins quelque idée de celui qu'offrira le jugement à venir?

27. S. Ephrem, *Serm. de sanctis martyribus :* « Nous vous supplions, bienheureux martyrs, vous qui avez affronté les tourments avec tant de courage pour l'amour du Sauveur, et qui en récompense jouissez du commerce intime de votre Dieu, de vouloir bien intercéder pour nous, pauvres pécheurs, qui portons en ce moment la peine de notre peu de ferveur, afin que Jésus-Christ nous prévienne de sa grâce et fasse pénétrer dans nos cœurs un rayon de sa charité sainte, en sorte que nous puissions l'aimer de toute notre âme. Heureux et glorieux martyrs, les anges et les hommes se plaisent de concert à vous appeler bienheureux... Maintenant donc, ô très-saints personnages, ô glorieux martyrs de Dieu, aidez-moi de vos prières, malheureux pécheur que je suis, afin que j'obtienne miséricorde en ce jour où tous les secrets des cœurs seront dévoilés (*I Cor., IV, 5*)..... Aidé dans ma

faiblesse par la vertu de vos mérites et de vos prières, j'ai chanté de mon mieux en présence de vos saintes reliques un hymne à votre louange et à votre gloire. Intercédez en ma faveur auprès du Tout-Puissant, afin que je puisse être sauvé par vos prières, et jouir avec vous d'un éternel bonheur. »

28. S. JÉRÔME, *Epitaph. Paulæ viduæ ad Eustochium, Epist. XXVII*, c. 1 : « Nous ne nous plaignons pas comme si nous l'avions perdue (sainte Paule) ; nous nous réjouissons plutôt de l'avoir acquise et de la posséder. Car, devant Dieu, tous les êtres sont vivants ; et quiconque est rappelé auprès de Dieu compte pour membre de la grande famille. Nous l'avons perdue, mais le ciel la possède ; tant que son âme habitait dans son corps mortel, elle était éloignée du Seigneur (*II Cor., V*, 8). » Au chapitre 6, saint Jérôme ajoute, en parlant des voyages de Paule dans la Terre-Sainte : « Ensuite elle visita les tombeaux des douze patriarches, et Sébaste, c'est-à-dire Samarie, nommée de ce nom qui signifie Auguste par le roi Hérode, en l'honneur de l'empereur Auguste. Là sont les prophètes Elisée et Abdias, et Jean-Baptiste, le plus grand des enfants des femmes. Elle fut témoin à ces tombeaux de spectacles effrayants : c'étaient des démons qui rugissaient au milieu d'affreux tourments, des hommes qui hurlaient comme des loups, qui aboyaient comme des chiens, qui faisaient entendre tour-à-tour le rugissement des lions, le sifflement des serpents, le mugissement des taureaux ; d'autres faisaient la roue et marchaient sur la tête, etc. Ce spectacle excitait sa compassion, et elle implorait à chaudes larmes la clémence du Christ en faveur de ces misérables. » Il dit encore, au chapitre 14 : « Adieu, Paule, aidez de vos prières votre serviteur durant le peu de jours qu'il lui reste à vivre. Votre foi et vos œuvres vous ont mérité d'être avec Jésus-Christ : étant en sa présence, il vous sera plus facile d'obtenir ce que vous demandez. »

29. S. AUGUSTIN, *Lib. de curâ pro mortuis gerendâ*, c. 4 : « C'est un témoignage touchant de notre affection pour ceux qui nous sont enlevés par la mort, que le choix que nous faisons des tombeaux des martyrs pour le lieu de leur sépulture : car s'il y a de la piété à ensevelir les morts, il doit y en avoir aussi à choisir le lieu de leur dernière demeure. Au reste, si ces devoirs rendus aux morts consolent les vivants, je ne vois guère en quoi ils peuvent être utiles aux morts eux-mêmes, à moins qu'en se rappelant le lieu de leur sépulture, on ne les recommande aux saints près desquels ils sont ensevelis, pour que ceux-ci se fassent leurs avocats

auprès de Dieu : ce qu'après tout on pourrait faire également, quand même on aurait été dans l'impuissance de les faire inhumer près de ces tombeaux. C'est ainsi que le lieu même où se trouve déposée la dépouille mortelle de celui qui nous était cher pendant sa vie, console notre douleur : en le plaçant près des tombeaux des saints que nous honorons, nous le recommandons à leur puissante intercession. »

30. Le même, *de Baptismo, lib. VII, contra Donatistas*, c. 1 : « Le bienheureux Cyprien, maintenant que son corps corruptible n'appesantit plus son âme, et que cette demeure terrestre n'abat plus en lui l'esprit par la multiplicité des soins qu'elle occasionne (*Sap.*, *IX*, 15), voit désormais sans nuage la vérité, dont la charité lui a fait faire la conquête. Qu'il daigne en conséquence nous aider par ses prières, enveloppés que nous sommes dans cette chair mortelle comme dans une nuée sombre et obscure, afin que nous puissions avec la grâce de Dieu imiter en quelque manière ses vertus. »

31. S. Bernard, *Serm.* 66 *in Cantica canticorum* : « Gardez-vous des langues médisantes, gardez-vous des chiens (*Phil. III*, 2). Ils nous tournent en dérision, parce que nous baptisons les petits enfants, que nous prions pour les morts, que nous invoquons les suffrages des saints. Ainsi s'emploient-ils avec ardeur à proscrire le Christ dans des personnes de tout âge comme de tout sexe, dans les enfants comme dans les adultes, dans les morts comme dans les vivants. Ils allèguent contre les enfants l'impuissance de leur âge, et contre les adultes la difficulté de garder la chasteté. Ils empêchent les morts d'être secourus par les vivants, et les vivants de l'être par les morts admis dans le ciel. Mais qu'à Dieu ne plaise ! Le Seigneur n'abandonnera point son peuple (*Ps. XCIV*, 13) devenu nombreux comme le sable de la mer, et Celui qui a racheté tous les hommes ne voudra pas se contenter de ce petit nombre d'hérétiques révoltés contre la grande Eglise. Car la rédemption qu'on trouve en lui n'est pas faible, mais abondante (*Ps. CXXIX*, 7). Or, quel est le nombre de ces hommes, si nous le comparons à la grandeur du prix donné pour le rachat de tous? En voulant borner à eux-mêmes les avantages de la rédemption, ce n'est pas nous qu'ils en privent ; c'est bien plutôt eux-mêmes. » Le saint conclut ainsi : « Les morts qui ont besoin de nos sacrifices et de nos prières, comme des prières des saints, en recevront l'application, s'ils en sont dignes, par l'entremise des anges ; et nous qui sommes sur la terre, nous ne serons pas non plus privés de l'assistance des saints du ciel auprès

à Dieu qui est partout, et en qui ils sont eux-mêmes partout par la disposition de leur charité. »

32. THÉODORET, évêque de Cyr, *De græcarum affectionum curatione, lib. VIII, qui est de martyribus :* « Les martyrs sont donc véritablement les guides, les princes, les défenseurs, les protecteurs de l'humanité ; ils détournent les malheurs de dessus nous, et éloignent de nous les maux que voudraient nous faire les esprits malins... Les temples des martyrs se distinguent entre tous les autres édifices de nos contrées par leur majesté, par leur grandeur, par leur ornementation variée, par leur beauté enfin. Nous ne nous contentons pas de les visiter une fois ou deux, ou même cinq fois chaque année ; mais nous y célébrons souvent des fêtes, et souvent il nous arrive de ne passer aucun jour sans chanter des hymnes et des cantiques au Seigneur en l'honneur de ces martyrs. Ceux qui se portent bien, demandent à Dieu par leur intercession la conservation de leur santé ; ceux qui sont malades, lui demandent de la même manière leur guérison. Les époux qui ne peuvent avoir d'enfants, ont recours de même aux martyrs pour obtenir la fécondité ; ceux qui en ont déjà, ont recours à eux pour conserver ces fruits de leur union. Ceux qui ont à entreprendre des voyages, supplient les martyrs de les accompagner, ou plutôt de leur servir de guides. Ceux qui en sont de retour, leur en rendent grâces, comme leur étant redevables de ce bienfait : non qu'ils voient en eux d'autres dieux en quelque façon, mais parce qu'ils voient en eux des hommes divins, qui leur servent auprès de Dieu de puissants avocats et de bienveillants intercesseurs. Ce qui témoigne hautement que ces prières adressées avec ferveur aux martyrs ne sont pas dépourvues d'efficacité, ce sont tous ces *ex-voto*, indices manifestes des bienfaits reçus. Ce sont toutes ces effigies d'or ou d'argent que nous voyons suspendues aux autels des martyrs, et qui représentent les unes des yeux, d'autres des mains, d'autres des pieds dont on a recouvré l'usage. Dieu reçoit favorablement ces divers dons de la piété, quelque exigus qu'ils soient ; il ne les dédaigne pas, dès là qu'ils sont proportionnés aux facultés de ceux qui les lui offrent. Ces objets, exposés en spectacle à tout le monde, attestent irrécusablement la guérison qu'on a obtenue de telle maladie ou de telle infirmité, et par là-même la vertu du martyr dont on a imploré le secours. Cette vertu elle-même démontre à son tour que c'est un véritable Dieu, que celui pour qui les martyrs ont versé leur sang. »

33. Le même, *in Philotheo sive in historiâ sanctorum Patrum.*

vitâ primâ, quæ est Jacobi Nisibensis : « J'ai besoin de ce secours, en ce moment où je me propose d'écrire la vie de ceux qui ont brillé par leurs vertus de notre temps même, ou du moins il n'y a que quelques années, et de les offrir pour règle à ceux qui voudront s'attacher à leurs exemples. Commençons donc par les invoquer, avant d'entrer en matière. » Il termine cette première narration par les paroles suivantes : « Après avoir rapporté de cet homme divin ce qu'on vient de lire, je passerai à une autre histoire, en le priant de m'accorder sa bénédiction. » *In vitâ secundâ, quæ est Juliani Sabæ, in fine :* « Je m'arrête ici, pour passer à l'histoire d'un autre saint, en priant tous ces saints personnages de m'obtenir les grâces d'en haut par leur intercession. » *In vitâ tertiâ, quæ est Martiani, in fine :* « Puissent tous ces saints m'obtenir par leur intercession le secours de Dieu. » *In vitâ quartâ, quæ est Eusebii, in fine :* « Ajoutons l'utilité qui nous reviendra d'obtenir par nos prières la bénédiction de ces grands hommes. » *In fine quintæ vitæ, quæ est Publii :* « Je suis pleinement convaincu, que si je leur rends témoignage devant les hommes, ils rendront témoignage de moi devant le Dieu de l'univers. » *In calce vitæ sextæ, quæ est Simeonis Prisci :* « Je le prie maintenant de m'accorder l'intercession qui est en son pouvoir, et j'ai la confiance qu'il ne me la refusera pas. Car il imitera sans doute la bonté de Dieu, en accordant tout à ma prière. » *In vitâ septimâ, quæ est Palladii :* « Puissé-je obtenir leur secours, après avoir consacré ma langue à célébrer leur mémoire ! » *In octavâ, quæ est Aphraatis :* « Je demande aussi qu'il veuille bien m'accorder le secours de son intercession. » *In vitâ nonâ, quæ est Petri :* « Je finirai ici ma narration, en lui demandant une bénédiction semblable à celle qu'il m'a accordée plus d'une fois de son vivant. » *In undecimâ, quæ est Romani :* « Après avoir reçu la bénédiction de celui-ci, je passerai au récit des combats d'autres athlètes. » *In vitâ duodecimâ, quæ est Zenonis :* « Après l'avoir prié d'intercéder pour moi auprès du Seigneur, je vais passer à un autre récit. » *In decimâ quartâ, quæ est Mæsymæ :* « Puissé-je, à l'aide de ses prières, parvenir à l'imiter au moins en quelque chose ! » *In decimâ quintâ, quæ est Acepsemæ :* « Instruits déjà par ses paroles et par les faits de sa vie, puissions-nous encore être aidés de ses prières, pour nous rendre dignes de notre céleste vocation en Jésus-Christ Notre-Seigneur. » *In decimâ octavâ, quæ est alterius Eusebii :* « Je le prie de m'accorder la même bénédiction que je recevais de lui de son vivant. Car je

suis persuadé qu'il est vivant devant Dieu, et que sa confiance auprès de lui n'en est que plus entière. » *In Vitâ vigesimâ, quæ est Maris :* « Après lui avoir demandé le secours de ses prières, je vais mettre fin à ce récit. » *In vigesimâ primâ, quæ est Jacobi alterius :* « Qu'il soutienne et fortifie notre faiblesse par ses prières, afin que reprenant sur nos ennemis les avantages que nous leur avons laissé prendre sur nous, nous sortions vainqueurs de la carrière de cette vie présente. » *In vigesimâ septimâ Baradati :* « Puissé-je, soutenu de leurs prières, atteindre cette montagne, la gravir peu à peu, et parvenir au bonheur de jouir de leur société! » *In vigesimâ octavâ Thalelæi :* « Puissent ces saints martyrs nous obtenir par leur intercession, que nous nous adonnions avec ardeur à l'étude de cette sage philosophie! » *In trigesimâ et ultimâ, quæ est Domninæ :* « Je conjure ceux dont je viens d'écrire la vie, de ne pas m'abandonner, quelque loin que je sois encore de mériter d'être admis à leur société sainte ; mais qu'ils m'attirent plutôt à eux, qu'ils me fassent atteindre les célestes hauteurs, qu'ils me donnent enfin la force de me joindre à eux, pour que, non content de célébrer dans les autres les richesses de la grâce, je participe moi-même à ces richesses, en glorifiant par mes œuvres comme par mes discours le Sauveur de tous. »

54. PRUDENCE, *in libro qui inscribitur* περὶ στεφάνων, *sive de coronis, hymno I, in Hemiterium et Chelidonium Calaguritanos :* « Aujourd'hui les habitants de ces contrées visitent les lieux sanctifiés par le sang de ces deux martyrs, en leur adressant, avec leurs offrandes, leurs prières et leurs vœux. Les étrangers s'y rendent aussi de tous les coins de l'univers : car toute la terre sait maintenant qu'ils sont les protecteurs du monde, et qu'il est utile d'invoquer leur appui. Personne ici n'a élevé en vain vers eux des mains innocentes ; tout suppliant sort de ces lieux content de se voir exaucé, et assuré d'avoir obtenu tout ce qu'il a demandé de raisonnable. Telle est la sollicitude de ces martyrs pour ceux qu'ils voient exposés ici-bas à tant de périls, qu'ils s'empressent de porter à l'Eternel les vœux que leur adresse le dernier des hommes, et les grâces aussitôt descendent du ciel avec abondance, de manière à suffire à tous les besoins. Le Christ n'a jamais rien refusé à ceux qui lui ont rendu sur la terre un témoignage si généreux. »

Le même, *ibidem, hymno II in divum Laurentium, sub finem :* « La joie que font éclater les Romains, dont vous ne vous lassez pas d'exaucer les prières, attestent la puissance de

votre crédit, la faveur dont vous jouissez. Ce que chacun vous demande avec humilité, il est assuré de l'obtenir : il suffit de vous exposer son besoin, pour sortir aussitôt exaucé. Il semble que vous soyez toujours présent parmi nous, et qu'ayant pour les Romains un amour de père, vous les portiez continuellement dans votre cœur. O vous qui êtes la gloire du Christ, exaucez de même un pauvre poète de province qui vous confesse ses crimes, et vous fait l'aveu de sa propre indignité. Oui, je le reconnais, je ne mérite pas que le Christ m'exauce en personne; mais je puis obtenir, par les martyrs qui intercéderont pour moi, le remède à tous mes maux. Ecoutez la prière que vous fait Prudence, ce justiciable du Christ, et rompez ces liens du siècle qui le tiennent attaché à son corps (1). »

Le même, *hymno III ejusdem libri in Eulaliam virginem Lusitanam :* « Jeunes garçons et jeunes filles, apportez-lui vos bouquets de fleurs; pour moi, je n'ai pas d'autres guirlandes à lui présenter que ces quelques dactyles de peu de prix, il est vrai, mais pourtant accommodés à la fête. Ainsi me convient-il d'honorer ces ossements, et l'autel où ils sont déposés; la sainte qui y repose aux pieds de son Dieu, voit cet hommage que je

(1) « Quæ sit potestas credita,
Et muneris quantùm datum,
Probant Quiritum gaudia,
Quibus rogatus annuis.
» Quod quisque supplex postulat,
Fert impetratum prosperè;
Poscunt, litantur, indicant,
Et tristis haud ullus redit.
» Ceu præstò semper adsies,
Tuosque alumnos urbicos
Lactante complexus sinu
Paterno amore nutrias.
» Hos inter, ô Christi decus,
Audi poetam rusticum,
Cordis fatentem crimina,
Et facta prodentem sua.
» Indignus agnosco et scio,
Quem Christus ipse exaudiat;
Sed per patronos martyres
Potest medelam consequi.
» Audi benignus supplicem
Christi reum Prudentium,
Et servientem corpori,
Absolve vinclis sæculi. »

m'efforce de lui rendre, et mes chants l'engageront, je l'espère, à venir en aide à son peuple (2). »

Le même, *hymno IV in decem et octo Cæsaraugustanos :* « Tous ces martyrs qui reposent sous l'autel éternel, demandent grâce pour tous nos péchés, et protégent ainsi la noble ville qui leur a donné le jour. Lavons de nos larmes ces arbres qui recouvrent notre espérance, et que j'obtienne ainsi la délivrance de mes funestes liens. Belle et grande ville (Saragosse), viens toute entière te prosterner avec moi près de ces tombeaux : toute entière aussi tu accompagneras, s'il plaît à Dieu, au jour de la résurrection générale, ces corps réunis à leurs âmes (3). »

Le même, *hymno V in Vincentium Cæsaraugustanum :* « Ecoute maintenant nos humbles prières, pour plaider avec succès la cause de notre pardon au tribunal de Dieu. Par toi, par cette prison même dont l'ignominie a fait ta gloire, par ces liens, ces brasiers, ces crocs de fer, par ce poteau où tu as été attaché, par ces têts d'argile qui t'ont procuré une victoire de plus, par ce lit où tes membres ont été étendus et que nous baisons avec orgueil ; sois propice à nos prières, pour que le Christ attendri prête l'oreille à son peuple et ne le punisse pas comme le méritent ses crimes. Si notre cœur comme notre bouche te rend un juste hommage dans ce jour solennel, si tes

(2) « Ista comantibus è foliis
Munera, virgo puerque, date;
Ast ego serta choro in medio
Texta feram pede dactylico,
Vilia, marcida, festa tamen.
» Sic venerarier ossa libet,
Ossibus altar et impositum :
Illa Dei sita sub pedibus
Prospicit hæc, populosque suos
Carmine propitiata fovet. »

(3) « Hæc sub altari sita sempiterno,
Lapsibus nostris veniam precatur
Turba, quam servat procerum creatrix
Purpureorum.
» Nos pio fletu, date, perluamus
Marmorum sulcos, quibus est operta
Spes, ut absolvam retinaculorum
Vincla meorum.
» Sterne te totam generosa sanctis,
Civitas, mecum tumulis : deinde
Mox resurgenteis animas, et artus
Tota sequeris. »

cendres se réjouissent de nous voir baiser les traces que tu nous as laissées à suivre, descends de nouveau dans ces lieux en te faisant le messager des faveurs du Christ, et que nos sens appesantis éprouvent les salutaires effets de sa grâce (4). »

Le même, *hymno IX in Cassianum Forocornelianum :* « Si vous avez quelque louable vœu à former, quelque honnête espérance, quelque juste désir, ne craignez point d'en faire l'exposé au martyr : il écoute, croyez-moi, avec bienveillance toutes nos prières, et s'empresse d'exaucer toutes celles qu'il trouve légitimes. J'obéis, j'embrasse le tombeau, et j'y répands mes larmes; je colle ma bouche sur l'autel, et ma poitrine contre la pierre qui le soutient. Alors j'expose en détail toutes mes peines les plus secrètes ; je représente avec modestie quels sont mes désirs, quelles sont mes craintes. Je dis les besoins, les périls de ma patrie que j'ai quittée, les espérances incertaines que je nourris pour l'avenir. Je me trouve exaucé; j'entre dans Rome; tout me réussit au gré de mes souhaits. Je rentre dans ma patrie, et je publie partout les bienfaits de Cassien (5). »

Le même, *hymno X in Romanum Antiochenum :* « Romain, brave champion de la divinité du Christ, rendez ma bouche

(4) « Adesto nunc et percipe
Voces precantum supplices,
Nostri reatûs efficax
Orator ad thronum Patris.
» Per te, per illum carcerem,
Honoris augmentum tui,
Per vincla, flammas, ungulas,
Per carceralem stipitem;
» Per fragmen illud testeum,
Quo parta crevit gloria,
Per quem trementes posteri
Exosculamur lectulum :
» Miserere nostrarum precum,
Placatus ut Christus suis
Inclinet aurem prosperam,
Noxas nec omneis imputet.
» Si rite solennem diem
Veneramur ore et pectore,
Si sub tuorum gaudio
Vestigiorum sternimur :
» Paulisper hùc tu illabere
Christi favorem deferens,
Sensus gravati ut sentiant
Levamen indulgentiæ. »

(5) « Suggere, si quod habes justum vel amabile votum,
Tibi si qua spes est, si quod intus æstuas.
Audit, crede, preces martyr prosperrimus omneis,
Ratasque reddit quas videt probabileis.
Pareo, complector tumulum, lacrymas quoque fundo :
Altar tepescit ore, saxum pectore.
Tùnc arcana mei percenseo cuncta laboris :
Tùnc quod petebam, quod timebam murmuro :
Et post terga domum dubiâ sub sorte relictam,
Et spem futuri sorte nutantem boni.
Audior, urbem adeo, dextris successibus utor;
Domum revertor, Cassianum prædico. »

éloquente, inspirez de bons vers à un poète qui ne sait encore que bégayer ; faites-moi célébrer dignement vos louanges : car vous savez par vous-même que les muets peuvent recevoir le don de parler.... Le bourreau réclame l'enfant ; la mère le lui donne, en contenant ses larmes ; elle se contente d'imprimer un baiser sur la joue de son fils. Adieu, cher enfant, lui dit-elle, et lorsque vous aurez eu le bonheur d'être admis dans le royaume de Jésus-Christ, souvenez-vous de votre mère, et, de mon fils que vous êtes, devenez mon protecteur.... Quand je serais (c'est maintenant le poète qui parle) placé parmi les boucs à la gauche de mon juge, je ne voudrais qu'être reconnu de Romain, pour que, sur sa prière, mon juge dît aussitôt : Romain prie ; faites passer de l'autre côté ce bouc devenu agneau ; qu'on le revête de sa toison, et qu'il soit à la droite (6). »

Le même, *hymno XI in Hippolytum ad Valerianum episcopum :* « La sainteté du lieu, l'accès de l'autel toujours ouvert à ceux qui viennent pour y demander des grâces, tout y inspire la confiance, tout y soutient l'espérance, et cette espérance n'est jamais trompée. Toutes les fois que je suis venu dans ces lieux demander le remède à mes maux, soit de l'âme, soit du corps, j'ai obtenu l'effet de ma demande. Si je me vois heureusement de retour, s'il m'est donné de pouvoir vous embrasser, vénérable Pontife, et de vous écrire ces vers, c'est à Hippolyte que je le dois : Hippolyte, à qui l'Homme-Dieu à conféré le droit d'obtenir tout ce qu'on recommande à ses prières (7). »

(6) « Romane, Christi fortis assertor Dei,
Elinguis oris organum fautor move :
Largire comptum carmen infantissimo :
Fac ut tuarum mira laudum concinam :
Nam scis et ipse posse mutos eloqui.....
Puerum poposcit carnifex : mater dedit,
Nec immorata est fletibus : tantùm osculum
Impressit unum. Vale, ait, dulcissime,
Et cùm beatus regna Christi intraveris,
Memento matris jam patronæ ex filio.....
Vellem sinister inter hædorum greges
Ut sum futurus, eminùs dignoscerer,
Atque hoc precante, diceret rex optimus :
Romanus orat : transfer hunc hædum mihi :
Sit dexter agnus, induatur vellere. »

(7) « Mira loci pietas, et prompta precantibus ara,
Spes hominum placidâ prosperitate juvat :
Hcic corruptelis animique et corporis æger
Oravi quoties stratus, opem merui.

Le même, *ibidem, in Cyprianum Carthaginensem, hymno XIII :* « Cessez de pleurer un homme si vertueux. Il possède le royaume du ciel, et il n'en est pas moins présent à ce qui se passe sur la terre ; toujours il enseigne, il instruit, il pérore, il discute, il prophétise. Son autorité n'est pas respectée des seuls peuples de la Libye ; elle l'est aussi des autres peuples depuis le couchant jusqu'à l'aurore. Il entretient la Gaule dans ses sentiments religieux, il initie les Bretons à la connaissance du Christ, il est l'oracle de l'Hespérie, il répand les semences de la foi jusque dans les cantons les plus reculés de l'Ibérie. Il est tout à la fois un docteur qui éclaire ici-bas les peuples, et un martyr qui triomphe au ciel. Ici-bas il est le maître qui nous instruit ; là-haut il est le patron qui nous protége (8). »

Le même, *ibidem, hymno XIV in Agnetem virginem Romanam :* « Dans une maison de Rome est le tombeau d'Agnès, jeune vierge célèbre par sa vertu et par l'héroïsme de son martyre. Ce tombeau est situé en face même des tours. Cette patronne des Romains veille à la sûreté de leur ville, et elle étend sa protection jusque sur les étrangers, pourvu qu'ils l'invoquent avec foi et dévotion..... O Vierge bienheureuse, ô gloire ajoutée à toutes les gloires de Rome, illustre citoyenne de la cité céleste, jetez un regard de compassion sur toutes nos misères, en abaissant vers nous votre front ceint d'un double diadème, vous à qui le maître absolu de toutes choses a donné la vertu de rendre chaste une maison de prostitution. Le seul aspect de votre visage suffira pour me rendre pur, pourvu seulement que l'image en pénètre jusqu'à mon cœur. La pudeur, qui fait votre cortége inséparable, se communique à chacun par votre simple regard ou par votre seule approche (9). »

Quòd lætor reditu, quòd te venerande sacerdos,
Complecti licitum est, scribo quòd hæc, eadem
Hippolyto scio me debere : Deus cui Christus
Posse dedit, quod quis postulet, annuere. »

(8) « Desine flere bonum tantum. Tenet ille regna cœli,
Nec minùs involitat terris, nec ab hoc recedit orbe :
Disserit, eloquitur, tractat, docet, instruit, prophetat.
Nec Libyæ populos tantùm regit, exit usque in ortum
Solis, et usque obitum ; Gallos fovet, imbuit Britannos,
Præsidet Hesperiæ, Christum serit ultimis Iberis ;
Denique doctor humi est, idem quoque martyr in supernis :
Instruit heic homines, illinc pia dona dat patronus. »

(9) « Agnis sepulcrum est Romuleà in domo,
Fortis puellæ, martyris inclytæ.
Conspectu in ipso condita turrium,

35. Le septième concile général, ou second de Nicée, *actione VI, in fine* : « Conduisons-nous en tout par la crainte de Dieu, en implorant l'intercession de la très-pure mère de Dieu et toujours Vierge Marie notre reine, de tous les anges et de tous les saints ; en saluant aussi leurs vénérables reliques, pour devenir participants de leur sainteté. Car c'est ainsi que nous serons rendus parfaits pour toute espèce de bien en Jésus-Christ Notre-Seigneur. »

36. S. Augustin, *de Civitate Dei*, lib. X, c. 1. Ce passage a été rapporté plus haut, question VII, témoignage 1, page 280.

37. Le même, *contra Faustum manichæum*, lib. XX, c. 21. Cet autre passage a été rapporté de même à la question VII, témoignage 5, page 285.

38. Le même, *de Civitate Dei*, lib. VIII, c. 27 : « Toutefois nous ne bâtissons de temples, ni n'ordonnons de prêtres, de cérémonies ou de sacrifices aux martyrs, parce que ce ne sont pas eux, mais que c'est leur Dieu qui est notre Dieu. Il est vrai que nous honorons leurs tombeaux comme étant ceux de bons serviteurs de Dieu qui ont combattu pour la vérité jusqu'à la mort, et répandu leur sang afin de propager la vraie religion et de faire cesser l'erreur ; sentiment que quelques païens avaient eu avant eux, mais que la crainte leur avait fait dissimuler. Mais qui a jamais entendu un prêtre chrétien, debout devant l'autel consacré à Dieu sur le corps d'un martyr, dire dans ses prières : Pierre, Paul, ou Cyprien, je vous offre ce sacrifice ? Lorsqu'on l'offre sur leurs monuments, on l'offre à Dieu qui les a faits hommes et martyrs, et les a associés à ses anges. Que si ces solennités ont été instituées sur leurs sépulcres, c'est afin de rendre grâces au vrai Dieu de la victoire qu'ils ont remportée, et pour que cela nous excite à nous rendre dignes, en imitant leur courage, d'avoir part à leurs couronnes et à leurs récompenses. Tous les actes de piété et de religion qui

Servat salutem virgo Quiritium,
Necnon et ipsos protegit advenas,
Puro ac fideli pectore supplices.....
O Virgo felix, ô nova gloria,
Cœlestis arcis nobilis incola,
Intende nostris colluvionibus
Vultum gemello cum diademate :
Cui posse soli Cunctiparens dedit
Castum vel ipsum reddere fornicem.
Purgabor oris propitiabilis
Fulgore, nostrum si jecur impleas.
Nil non pudicum est, quod pia visere
Dignaris, almo vel pede tangere. »

se pratiquent aux tombeaux des saints martyrs sont des honneurs qu'on rend à leur mémoire, et non des sacrifices qu'on leur offre comme à des dieux. Ceux mêmes qui y portent des mets, coutume qui après tout n'est reçue qu'en fort peu d'endroits, et que les meilleurs chrétiens n'observent pas, les emportent après quelques prières pour s'en nourrir ou pour les distribuer aux pauvres, et croient seulement qu'elles y sont sanctifiées par les mérites des martyrs, au nom du Seigneur des martyrs. Enfin, quiconque connaît l'unique sacrifice des chrétiens offert à Dieu sur ces tombeaux, sait aussi qu'on n'y sacrifie pas aux martyrs. »

39. Le concile de Trente, *Sess. XXV, in Decreto de invocatione, veneratione et reliquiis sanctorum, et sacris imaginibus* : « Enjoint le saint concile à tous les évêques et à tous autres qui sont chargés du soin de la fonction d'enseigner le peuple, que suivant l'usage de l'Eglise catholique et apostolique, reçu dès les premiers temps de la religion chrétienne, conformément aussi au sentiment unanime des SS. Pères, et aux décrets des saints conciles, ils instruisent les fidèles avec un soin particulier sur l'intercession et l'invocation des saints, l'honneur qu'on rend aux reliques, et l'usage légitime des images; leur enseignant que les saints qui règnent avec Jésus-Christ offrent à Dieu des prières pour les hommes; que c'est une chose bonne et utile de les invoquer, de les supplier humblement, et d'avoir recours à leurs prières, à leur protection et à leur assistance, pour obtenir des grâces et des faveurs de Dieu, par son Fils Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui est seul notre Rédempteur et notre Sauveur; et que ceux qui nient qu'on doive invoquer les saints déjà admis dans le ciel à la possession d'un bonheur éternel, ou qui soutiennent que les saints ne prient pas Dieu pour les hommes, ou que c'est une idolâtrie de les invoquer, ou de leur demander le secours de leurs prières, même pour chacun de nous en particulier, ou que c'est là une chose qui répugne à la parole de Dieu, et qui est contraire à l'honneur qu'on doit à Jésus-Christ, seul et unique Médiateur entre Dieu et les hommes, ou même que c'est une pure folie de prier verbalement ou mentalement les saints du ciel, contredisent la vraie doctrine..... Si quelqu'un enseigne quelque chose de contraire à ces décrets, ou pense contrairement à ces décrets, qu'il soit anathème. »

40. S. Chrysostôme, *in psalmum quinquagesimum, hom. II* (1) :

(1) Cette homélie, tirée en grande partie de Théodoret, a été, s'il faut

« Vous voyez, mes frères, quelle est la vertu de la pénitence, et de la sincère conversion à Dieu. David redevint non-seulement agréable à Dieu, le reste de ses jours ; mais même après sa mort, il a pu se rendre utile aux vivants. L'Écriture rapporte en effet qu'au temps d'Ezéchias, les nations ennemies des Juifs étant venues faire le siége de Jérusalem, ce saint roi se mit à prier pour en obtenir vengeance, et qu'alors le prophète Isaïe vint le trouver, et, pour qu'il ne crût pas que ce fût à cause de lui-même qu'il allait être exaucé, encore bien que David fût mort depuis déjà bien des années, qu'est-ce que le prophète dit au roi? *Je protégerai cette ville et je la sauverai, à cause de moi et de mon serviteur David* (*IV Reg., XIX, 34*). David est mort, et ses mérites vivent toujours. O prodige admirable ! O ineffable clémence de Dieu ! Un homme mort devient le protecteur d'un homme vivant. O le beau spectacle que celui d'un homme juste, qui, même après sa mort, combat pour la défense de sa cité ! »

41. Le même, *Hom. XXVII in Matt.* (1) : « Tels ont été les mérites de David, même après son péché, telle a été la perfection avec laquelle il en a effacé la tache, telle est la pureté qu'il a recouvrée, que même après sa mort il a pu obtenir grâce pour ses descendants ; et ce que Dieu a dit d'Abraham, il l'a dit aussi de David. Que dis-je ? Il en a dit bien davantage à l'honneur de ce dernier; car ce qu'il a dit du patriarche du peuple hébreu se borne à ceci : *Je me suis souvenu de l'alliance que j'ai faite avec Abraham* (*Exod., II, 24*). Au lieu que, parlant de David, il ne dit pas : Je me suis souvenu de mon alliance avec lui ; mais que dit-il ? *Je protégerai cette ville à cause de David mon serviteur* (*IV Reg., XIX, 34*). »

42. Le même, *Hom. XLII in Genesim* (2) : « La vertu d'un petit nombre peut couvrir la malice même d'un grand nombre. Car la bonté de Dieu est si grande, qu'il suffit de quelques justes pour lui faire accorder en leur considération le salut de tous. Et qu'ai-je dit de quelques justes? Souvent, quand il ne trouve pas un seul homme qui soit juste parmi les vivants, il par-

en croire le P. Montfaucon, faussement attribuée à saint Chrysostôme. Voir *Opera S. Joannis Chrysost.*, tom. V, pag. 583 et suiv., édition de Saint-Maur.

(1) Cette homélie est la vingt-sixième dans l'édition de M. Gaume, ou des bénédictins de Saint-Maur, tome VI, page 324 (édition Saint-Maur).

(2) Cf. *Opera S. Joann. Chrysost.*, tom. IV, pag. 431, édition de Saint-Maur, ou pag. 498, édition de M. Gaume.

donne aux vivants en considération des morts ; et c'est ce qui lui fait dire par la bouche de son prophète : *Je protégerai cette ville à cause de moi et de David mon serviteur*. C'est comme s'il eût dit : Bien que ceux-ci ne méritent pas que je les sauve, et qu'ils n'y aient aucun droit ; cependant, comme j'ai coutume d'user de clémence, et que je suis toujours prêt à faire miséricorde, et à tirer les hommes des dangers, j'accorderai à cause de moi-même et de mon serviteur David cette protection qui m'est demandée : et celui qui n'était plus en vie depuis tant d'années, devient la cause du salut de tout ce peuple, qui s'était perdu par ses infidélités. »

43. Le même, *Serm. de virtutibus et vitiis :* « Quand Dieu ne trouve personne parmi les vivants qui soit en état de répondre pour les pécheurs, il a recours aux morts, et à cause de ceux-ci il pardonne aux autres leurs péchés. Que dit-il, en effet ? *Je protégerai cette ville à cause de moi-même et de David mon serviteur.* Et cependant ce dernier était mort depuis longtemps. Admirez combien est grande la vertu des saints. Non-seulement leurs paroles, non-seulement leurs corps, mais les vêtements mêmes qui couvrent leurs corps valent mieux que toute autre possession du monde. La peau de lion qui servait de vêtement à Elie fit s'entr'ouvrir les eaux du Jourdain (*IV Reg., II,* 8). Le feu respecta les chaussures des trois jeunes hommes dans la fournaise (*Dan., III,* 94). Un morceau de bois jeté dans des eaux par Elisée les fit changer de nature, en leur faisant reporter à leur surface un lourd morceau de fer (*IV Reg., VI,* 6). Moïse, avec la verge qu'il tient en main, ouvre les eaux de la Mer-Rouge, et fait jaillir une source d'eau du creux d'un rocher (*Exod., XIV* et *XVII*). Les vêtements de Paul dissipent les maladies ; l'ombre de Pierre fait fuir la mort (*Act., XIX* et *V*). La cendre des martyrs immolés chasse les démons. Les saints exercent donc tout pouvoir, comme on l'a dit d'Elie. »

44. S. Ambroise, *Lib. de Viduis.* Ce passage a été rapporté, plus haut, même question, témoignage 23, page 317.

45. Le même, *in caput XXI* Lucæ : « A la mort des rois, leur empire cesse pour faire place éternellement à celui des martyrs : les premiers deviennent les suppliants, les seconds les dispensateurs des grâces. »

46. S. Léon-le-Grand, *Serm. I in Nat. apostolorum Petri et Pauli :* « D'après notre propre expérience et celle qu'en ont faite nos devanciers, nous croyons avec une pleine assurance que dans toutes les misères de la vie nous trouverons, pour obtenir misé-

corde auprès de Dieu, un puissant secours dans les prières des patrons particuliers de cette Eglise, et autant nos propres péchés nous jettent dans le découragement, autant les mérites des saints apôtres relèvent notre courage. »

47. Le même, *Serm. II de eisdem :* « Notre-Seigneur, après sa résurrection, et après avoir donné les clefs de son royaume au bienheureux apôtre saint Pierre, lui adressa par trois fois, en retour de la triple protestation qu'il venait de lui faire de son amour inaltérable, ces paroles mystérieuses : *Paissez mes brebis.* Et c'est ce que ce tendre pasteur fait encore aujourd'hui sans aucun doute, en exécution du commandement de son divin maître, en nous confirmant par ses exhortations, et en ne cessant de prier pour nous, afin qu'aucune tentation ne triomphe de notre fragilité. Que si, comme nous devons le croire, il étend sa sollicitude sur tout le peuple de Dieu, combien à plus forte raison ne doit-il pas être attentif aux besoins du peuple particulier qu'il a instruit lui-même, et au milieu duquel repose cette même chaire, dans laquelle il lui a distribué le pain de la parole sainte? »

48. Le même, *Serm. I in anniv. die assumptionis suæ ad Pontificatum :* « La charité, la tendre sollicitude du bienheureux apôtre Pierre n'est pas, j'en ai la confiance, absente de cette assemblée : il sait répondre de son côté au pieux empressement qui vous a réunis dans ce temple pour rendre hommage à sa mémoire. Il applaudit aux sentiments qui vous animent ; il voit dans cette manifestation que vous en faites à l'égard de son successeur votre respect pour l'institution de Jésus-Christ lui-même, et il approuve comme s'adressant à sa propre personne ces témoignages de votre affection pour le siége où il a présidé le premier, et que l'indignité de celui qui l'occupe aujourd'hui à sa place ne rend ni moins vénérable, ni moins cher à vos yeux. »

49. Le même, *Serm. II :* « Pierre remplit maintenant avec plus de plénitude et d'autorité les devoirs de sa charge, et s'acquitte de tous leurs divers détails dans la personne de celui par qui il a été glorifié, et conjointement avec lui-même. Si donc notre administration mérite quelque louange, si elle est accompagnée de quelque succès, si nous obtenons quelque chose de Dieu par nos prières journalières, nous en sommes redevable au concours et aux mérites de celui, dans le siége duquel son pouvoir vit toujours et a droit à la même obéissance. »

50. Le même, *Serm. III in eodem anniversario :* « Jésus-Christ a confié une telle puissance à celui qu'il a établi chef de toute

son Eglise, que si encore aujourd'hui notre administration mérite quelque louange et est accompagnée de quelque succès, il faut en rapporter l'honneur au travail et à la direction de celui à qui il a été dit : *Lorsque vous serez converti, ayez soin de confirmer vos frères* (Luc, XXII, 32); et à qui, après sa résurrection, il a adressé par trois fois, en retour de sa triple protestation de son amour inaltérable, ces paroles mystérieuses : *Paissez mes brebis* (Joan., XXI, 17). Et c'est ce que ce tendre pasteur fait encore aujourd'hui sans aucun doute, en exécution du commandement de son divin maître, en nous confirmant par ses exhortations, et en ne cessant de prier pour nous, afin qu'aucune tentation ne triomphe de notre fragilité. Que si, comme nous devons le croire, il étend sa sollicitude sur tout le peuple de Dieu, combien à plus forte raison ne doit-il pas être attentif aux besoins du peuple particulier qu'il a instruit lui-même, et au milieu duquel s'élève cette même chaire, dans laquelle il lui a distribué le pain de la parole sainte ? »

51. S. Paulin de Nole, dans son poème adressé à Cytherius sur le naufrage de Martinien, dit, en rapportant la manière dont saint Félix délivra Martinien d'un grave danger : « Tombé la face contre terre, il ne se fit pas la moindre égratignure; jeté sur des rocs et au milieu de buissons d'épines, il n'en reçut aucune blessure, aucune contusion, toujours sauvegardé par la douce main de Félix, qui, voyant son frère approcher de sa propre habitation, et ne pouvant souffrir qu'il lui arrivât du mal sur ses domaines, repoussa les attaques malignes de son ennemi, et le fit parvenir ainsi, suivant son désir, à l'heureux terme de son voyage. Et c'est ainsi que Félix, servant à son hôte de protecteur, l'introduisit en quelque sorte dans notre demeure (1). »

52. Le même, *in vitâ et miraculis S. Felicis martyris nolani*,

(1) In ora lapsus, ora non lædit sua ;
In saxa fusus et rubos,
Nec sente vultum, nec lapide artus contudit,
Felicis exceptus manu.
Qui jam propinquantem ædibus fratrem suis,
Non passus occursûs mali
Suis periclum in finibus capessere,
Hostem removit invidum,
Et hunc fidelis compotem voti, suis
Confessor induxit locis,
Nostrisque juxtà sedibus gratum intulit
Felix patronus hospitem.

raconte bien des choses qui toutes servent à justifier l'invocation et le culte des saints, la foi en la puissance de leur intercession, et l'honneur que nous rendons à leurs reliques sacrées. En voici quelques extraits :

In natali secundo : « Sous vos auspices, j'ai affronté les périls de la mer, que ma confiance en vous faisait disparaître à mes yeux. Eh ! n'étiez-vous pas avec moi lorsque, triomphant de tous les dangers par la grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur, j'ai parcouru en sûreté, sous l'égide de votre protection, tant de terres et de mers différentes ? Soyez toujours propice à vos serviteurs, et implorez en notre faveur le Seigneur tout-puissant : puissions-nous, par un effet de la grâce divine, après toutes les tempêtes, tant de la mer, que de ce siècle agité, nous fixer enfin, comme dans un port tranquille et sûr, dans ce lieu où vos cendres reposent ! C'est ici le rivage où j'ai retiré et attaché mon vaisseau, où, assuré de votre protection, j'ai jeté l'ancre pour le reste de ma vie (2). »

In natali tertio : « Obtenez-nous pour ce jour-ci un temps serein et une paix que rien n'altère ; qu'il nous soit donné aussi de revoir encore d'autres fois ce beau jour, et de vous acquitter de même chaque année le tribut de nos vœux et de nos louanges, en mettant toujours le nom du Christ en tête de nos chants. C'est à nous occuper ainsi que nous trouvons notre bonheur : ô Félix, recevez ces vœux de vos clients, et recommandez-les à Dieu, jusqu'à ce que, après de longues années toutes employées à vous servir, vous nous affranchissiez au temps marqué de la peine, si douce d'ailleurs, de vous acquitter ce tribut, et que prenant dans votre sein paternel les âmes de vos serviteurs, vous les présentiez vous-même au suprême tribunal. Demandez à ce maître souverain, dont la justice n'est pas moins redoutable que sa bonté ne nous inspire d'attraits, qu'il nous remette nos dettes en considération de vos mérites comme de la prière que vous lui en ferez : dans ce jour

(2) « Et maria intravi duce te, quia cura pericli
Cessit amore tuî : nec te sine : nam tua sensi
Præsidia, in Domino superans maris aspera Christo
Semper ego, et terris te propter tutus et undis.
Sis bonus ô felixque tuis, Dominumque potentem
Exores : liceat placati munere Christi
Post pelagi fluctus, mundi quoque fluctibus actis
In statione tuâ placido consistere portu.
Hoc bene subductam religavi littore classem ;
In te compositæ mihi fixa sit anchora vitæ. »

où, partie distinguée du troupeau des justes, vous accompagnerez l'agneau siégeant sur son trône, obtenez de lui que, par un dernier effet de votre intercession, notre place soit à la droite parmi les brebis fidèles, et non à la gauche avec les boucs maudits (3). »

In natali sexto : « Vous voyez ici un tombeau qui couvre les ossements d'un martyr, marbre silencieux où repose ce corps sacré. Ainsi demeure-t-il en paix, dans l'attente non trompeuse du jour où il sera rappelé à la vie. D'où vient donc cette terreur qui règne tout à l'entour? Qui met en mouvement tant de peuple? Quelle est la main invisible qui pousse les démons, et les amène malgré eux dans ce lieu? Ils ont beau résister, jeter des cris de rage ; il leur faut venir jusqu'au tombeau du martyr, et s'y voir comme enchaînés à la pierre sacrée..... Le martyr vit toujours jusque dans ces ossements de mort : déposés dans le tombeau, mais non à tout jamais, ces restes précieux conservent une semence d'éternelle vie ; ils répandent autour d'eux l'odeur vivifiante de leur immortalité, et sont dès maintenant un antidote efficace contre tous les maux. Quelle vertu et quelle gloire ne devons-nous pas penser qu'aura après la résurrection une matière douée déjà de cette puissance au sein de la mort ; et de quel éclat brilleront alors ces membres, qui, quoique réduits en cendres, brillent d'une si belle clarté! Que n'avons-nous pas à en attendre

(3) « Nùnc precor æterna nobis cum pace serenum
Posce diem : hoc iterùm liceat gaudere reverso.
Annuaque hìc et vota tuis et carmina festis,
Reddere placati tranquillo nomine Christi.
Hic amor, hic labor est nobis : hæc vota tuorum
Suscipe, commendaque Deo, ut cùm sedula cura
Servitium nostrum longo tibi penderit ævo,
Tùnc demùm placidos pietate laboris alumnos
Absolvas mittente manu, positasque tuorum
Ante tuos vultus animas, vectare paterno
Ne renuas gremio, Domini fulgentis ad ora :
Quem bonitate pium, sed majestate tremendum,
Exora, ut precibus plenis meritisque redonet
Debita nostra tuis : cùm tu quoque magna piorum
Portio, regnantem, Felix, comitaveris agnum :
Posce ovium grege nos statui, ut sententia summi
Judicis hoc quoque nos iterùm tibi munere donet
Ne male gratatis lævos adjudicet hædis,
Sed potiùs dextræ positos in parte salutis,
Munifico pecori laudatis aggreget agnis. »

d'avantages pour le jour où ils seront glorifiés, s'ils nous en procurent déjà de tels dans l'humiliation du tombeau! C'est un spectacle ravissant, en même temps qu'il présente les scènes les plus variées, que celui de tant de pèlerins qui viennent rendre hommage à ces cendres, et leur exposer chacun leurs besoins. Qu'il me plaît d'y voir accourir ces gens de la campagne, portant dans leurs bras leurs tendres enfants, quelquefois même traînant après eux de leurs bestiaux malades, et les recommandant au saint avec une pieuse liberté comme s'ils le voyaient de leurs yeux! Leur prière faite, ils se croient déjà exaucés et font d'avance leur action de grâces. Et de fait, il arrive souvent que ce bétail amené languissant au tombeau du martyr, y reprend sur le champ ses forces défaillantes, et est ramené au bercail plein de vie et de vigueur (4). »

In natali octavo : « Accourons à l'envi à ce saint patron avec

(4) « Ecce vides tumulum sacra martyris ossa tegentem,
Et tacitum obtento servari marmore corpus.
Membra latent positi, placidà caro morte quiescit,
In spem non vacuam redivivæ condita vitæ.
Unde igitur tantus circumstat limina terror?
Quis tantos agit hùc populos? Quænam manus urget
Dæmonas, invitosque rapit, frustraque rebelli
Voce reclamantes compellit ad usque sepulcrum
Martyris, et sancto quasi fixos limine sistit?.....
Præsidet ipse suis sacer ossibus : ossaque sancti
Corporis in tumulo non obsita pulvere mortis,
Arcano æternæ sed prædita semine vitæ,
Vivificum spirant animæ victricis odorem,
Quo medicina potens datur exorantibus ægris.
Quanta resurgentis virtus et gloria cinget,
Conjectare licet, cùm gratia tanta sepultos
Ambiat : et quanto rediviva decore micabunt
Corpora, in obscuris cùm sit lux tanta favillis!
Quid nobis minimis horum præstare coronæ
Sufficiunt, quorum et cineres dant præmia vivis!
Cernere sæpè juvat variis spectacula formis
Mira salutantûm, et sibi quæque accommoda votis
Poscentûm. Videas etiam de rure colonos
Non solùm gremio sua pignora ferre paterno,
Sed pecora ægra manu sæpè introducere secum,
Et sancto quasi conspicuo mandare licenter :
Moxque datam sua confisos ad vota medelam
Experto gaudere Deo, et jam credere sana,
Et verè pleramque brevi sanata sub ipso
Limine, læta suis jumenta reducere tutis. »

la vive espérance d'en être exaucés ; qu'il recoive avec un doux sourire nos supplications ; et pendant que nous célébrons pleins de joie sa naissance pour le ciel, lui de son côté il donnera à nos prières la valeur de ses propres mérites, et compatira à nos besoins en retour de ce que nous le félicitons lui-même de son bonheur. C'est la coutume des saints d'implorer Dieu pour les pécheurs, et d'offrir leurs mérites personnels en compensation des péchés des autres..... O Saint chéri de Dieu, et qui êtes comme son bras droit, ô Félix, soyez pour nous-mêmes une tour puissante (5). »

Enfin, *natali nono :* « Nous implorons aussi, ô Félix, vos pères dans la foi. Oui, venez aussi à l'envi les uns des autres, vous tous qui habitez les jardins fortunés du Paradis céleste, ou qui reposez sous l'autel du divin agneau, chœurs glorieux des apôtres et des patriarches, également distingués par le nombre consacré de douze, chefs les uns et les autres de peuples nombreux à enfanter pour le royaume du ciel. Je vous invoque aussi avec ardeur, saints prophètes, qui avez prédit si longtemps à l'avance qu'un Dieu viendrait revêtu de notre chair ; tous vous êtes une race divine, qu'Abraham, Isaac et Jacob ont engendrée à Dieu de leur semence féconde, de laquelle sont sorties des peuples innombrables tant pour la terre que pour le ciel, les uns égalant en nombre le sable de la mer, les autres les astres du firmament. J'aime à croire que votre amour pour Félix vous a déterminés vous-mêmes à venir prendre part à ce jour de fête, pour faire honneur à celui qui vous a imités par sa glorieuse confession (6). »

(5) « Concurramus ad hunc spe conspirante patronum,
Suscipiat nostras placidâ pietate querelas,
Et dùm natalem ipsius celebramus ovantes
Ille preces nostras meritis pius adseret altis,
Inque vicem flebit nobis, quia mente dicatâ
Nos lætamur ei. Non est cura hæc nova sanctis,
Exorare Deum pro peccatoribus ægris,
Vique boni meriti meritum superare sinistrum.....
Sancte Deo dilecte, Dei tu dextera Felix,
Esto, precor, nobis tu munitissima turris. »

(6) « Ergò tuos etiam, Felix, imploro parentes,
Hìc quoque ades mihi nùnc, poscas et adesse vocatos,
Qui colitis lætos Paradisi cœlitùs hortos,
Quique sub excelsâ Domini requiescitis arâ
Pùlcher apostolici chorus agminis et patriarchûm
Gens prior, ambo chori procerum, quos agmine bino
Per duodena Deus signavit nomina patres,
Gentibus et populis regnum ad cœleste vocandis.

53. Maxime, évêque de Turin, *in natali sanctorum Taurinorum martyrum, Octavii, Adventitii et Solutoris :* « Si nous devons célébrer dévotement la naissance pour le ciel de tous les saints martyrs, c'est pour nous un devoir tout spécial de solenniser particulièrement la fête de ceux d'entre eux qui ont versé leur sang dans notre contrée. Car bien que tous les saints favorisent tous les lieux de la terre de leur présence et de leur protection, nous devons croire à une intervention toute particulière de ceux de ces saints qui ont souffert le martyre spécialement pour nous..... Nous devons honorer religieusement tous les martyrs, mais ceux-là surtout dont nous possédons les reliques. Car ils nous aident de leurs prières, ils nous aident aussi des mérites qu'ils nous ont acquis par l'effusion de leur sang. Ils sont en quelque façon de notre famille ; car ils ne nous quittent pas, ne nous abandonnent jamais ; ils nous protégent pendant la vie, et nous reçoivent au moment de notre mort : pendant la vie, pour nous préserver du péché ; à la mort, pour que nous échappions à l'enfer. C'est pour cela que nos pères ont voulu que nous portions sur nous-mêmes quelque partie de leurs ossements, afin que la frayeur qu'ils inspirent aux puissances infernales empêche celles-ci de nous attaquer, et que la lumière du Christ, dont ils sont tout investis, dissipe les ténèbres qui nous enveloppent nous-mêmes. En ayant ainsi les saints martyrs pour compagnons au moment de la mort, nous échappons à l'enfer par l'application qui nous est faite de leurs mérites, pourvu toutefois que nous soyons aussi compagnons de leur sainteté. »

54. S. Basile, *hom. XX in quadraginta martyris.* C'est le passage rapporté plus haut, même question, témoignage 16, p. 312.

55. S. Augustin, *quæst. CVIII in Exodum :* « Dieu ordonne de recouvrir le voile du tabernacle avec des peaux de moutons teintes en rouge (*Exod., XXVI,* 14). Ces peaux de moutons teintes

Vos etiam, sancti, supplex deposco, prophetæ,
In nostrâ qui carne Deum fore præcinuistis :
Vos quoque corporibus cæsis et sanguine fuso
Occisum et vivum testati martyres agnum,
Omnes divinis à fontibus una propago,
Quos pius Abraham, sacer Isaac, lenis Jacob
Progenuere Deo per non numerabile semen,
Et bifidum meritis cœlestibus atque caducis
Æquantes his astra poli, his telluris arenam.
Credo equidem vos officio pietatis ad istum
Undique convenisse diem Felicis amore,
Ut confessoris socii celebretis honorem. »

en rouge, que représentent-elles, sinon le corps ensanglanté du Sauveur dans sa passion? Elles figurent aussi les martyrs, dont les prières engagent Dieu à pardonner les péchés de son peuple.»

56. EUSÈBE de Césarée, *Lib. XIII de præparatione evangelicâ*, c. 7: Voyons un peu ce que dit Platon de ceux qui sont morts en combattant vaillamment pour la défense de leur patrie. « Ne devons-» nous pas, dit-il, considérer comme appartenant au siècle d'or » ceux qui sont morts en défendant leur patrie avec courage? » Sans aucun doute. Nous en croirons donc volontiers Hésiode, » qui dit que les hommes du siècle d'or, passant après leur mort » à l'état de demi-dieux, préservent les hommes de bien des » périls, et sont les protecteurs de tous les mortels; et dorénavant » nous les honorerons comme des dieux, et nous vénérerons leurs » monuments. Nous rendrons de même honneur à tous ceux qui » ont fait de belles actions pendant leur vie, quelque ait pu être » d'ailleurs le genre de leur mort. C'est ce que nous-mêmes nous » faisons tous les jours, en visitant les tombeaux de ceux que » nous honorons comme les amis de Dieu, à cause de la fidélité » avec laquelle ils l'ont servi; et nous leur adressons des vœux » comme à de saints personnages, dont nous faisons profession » de croire que l'intercession peut nous être fort utile auprès de » Dieu. » Nous avons emprunté ce passage à Platon, pour faire voir que ce philosophe, qui s'était instruit à l'école des savants Juifs, a parlé comme nous dans quelques-uns de ses écrits.

57. S. JÉRÔME, *contra Vigilantium*, c. II: « Les Gaules veulent bien supporter cet ennemi originairement sorti de leur sein; cet homme dont la tête dérangée aurait besoin de tout l'art d'Hippocrate pour se rétablir, elles le voient siégeant dans leurs églises, et débitant entre autres blasphèmes des doctrines telles que celles-ci: Quelle nécessité y a-t-il d'honorer, d'adorer même ce je ne sais quoi que vous portez dans de petites fioles avec tant de respect? ou telles que ces autres qu'on lit encore dans le même livre: Pourquoi baiser en signe d'adoration cette poussière enveloppée dans des linges? ou que les suivantes: Nous voyons des cérémonies à peu près païennes introduites sous prétexte de religion dans les églises, comme d'allumer des masses de cierges lorsque le soleil est encore sur l'horizon, et de baiser sans cesse en signe d'adoration je ne sais quels grains de poussière enveloppés de linges précieux dans de petits vases. Ces hommes font bien de l'honneur aux saints martyrs, en croyant éclairer avec de viles bougies ceux que l'agneau qui est au milieu du trône

(*Apoc.*, *XXI*, 23) éclaire de tout l'éclat de sa majesté! — Qui jamais a prétendu qu'il faille décerner aux martyrs un culte d'adoration, transformer un homme en divinité? Paul et Barnabé, indignés que les Lycaoniens, qui les prenaient pour Jupiter et pour Mercure, leur voulussent offrir des sacrifices, déchirèrent leurs habits, en répondant qu'ils n'étaient que des hommes. Nos saints apôtres valaient mieux sans doute que des hommes morts il y avait tant de siècles; mais ils se gardaient bien de permettre à des païens qui n'en savaient pas davantage, de leur déférer les honneurs qui appartiennent à Dieu seul. Ainsi Pierre se refusa-t-il aux hommages que Corneille voulait lui rendre, en lui disant : Levez-vous, car je ne suis qu'un homme comme vous (*Act.*, *X*, 26). — A quoi bon, demande Vigilance, enfermer ce je ne sais quoi, ce je ne sais quelle poussière, ces restes enfin de nos martyrs dans de précieux ornements? Aimerait-il mieux, ce Vigilance ou Dormitance, comme on voudra l'appeler, qu'on les enveloppât de haillons ou qu'on les jetât dans un cloaque, pour qu'il ne restât plus rien à honorer que lui-même? Nous manquons donc au respect qui est dû à la Divinité, quand nous entrons dans les basiliques des apôtres? Les empereurs Constantin et Arcade auraient donc commis un acte sacrilége, lorsqu'ils ont fait porter, le premier, à Constantinople les reliques d'André, de Luc et de Timothée, auprès de qui rugissent les démons et ceux qui leur ressemblent; le second, dans la Thrace, les ossements du prophète Samuel, cherchés au fond de la Judée? Tous les évêques du monde chrétien mériteraient le même reproche, et de plus graves encore, pour avoir porté sur leurs épaules les riches reliquaires où étaient contenus des restes ignobles et une poussière sans forme? Il n'y avait donc qu'extravagance dans le concours de ces peuples venant, depuis la Palestine jusqu'à Chalcédoine, à la rencontre de ces saintes reliques, et dans les transports d'une allégresse égale à celle qu'eût produite la présence du saint prophète lui-même, si on l'eût vu en personne, et avec ces cantiques de louange qui, de toutes parts, s'adressaient à Jésus-Christ? Ce n'était donc pas pour Jésus-Christ qu'étaient les adorations, mais pour Samuel, pour le prêtre et le prophète de Jésus-Christ? Ce qui fonde votre blasphème, à vous, c'est que vous n'y voyez que des dépouilles mortes et inanimées. Détrompez-vous, il est écrit : *Le Seigneur est le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob; il n'est pas le Dieu des morts, mais le Dieu des vivants.* S'ils vivent encore, ce ne sont pas des cadavres que nous emprisonnons dans de précieux sépulcres. »

58. *Ibidem*, c. III : « Les disciples se récrièrent sur l'inutile profusion du parfum qui fut répandu sur les pieds de Jésus-Christ; mais le Seigneur les en reprit. Ce n'est pas qu'il eût besoin de ce parfum, non plus que les martyrs de la lumière des cierges que nous brûlons devant leurs tombeaux; mais cette sainte femme de l'Evangile ayant fait son action en l'honneur de Jésus-Christ, sa dévotion fût agréée, de même que ceux qui allument des cierges en l'honneur des martyrs en reçoivent la récompense, chacun selon le mérite de sa foi. Vigilance nous appelle des idolâtres. Oui, j'en conviens, tous tant que nous sommes aujourd'hui de chrétiens, nous sommes sortis du sein de l'idolâtrie, car nous ne naissons pas chrétiens, mais nous le devenons. Et parce que nous fûmes autrefois adorateurs d'idoles, il ne nous sera pas permis aujourd'hui de l'être du vrai Dieu, de peur d'avoir quelque chose de commun avec ceux-là? Ce qui se faisait alors s'adressait aux idoles, et mérite par conséquent d'être détesté; ce qui se fait aujourd'hui s'adresse aux martyrs, et en conséquence doit être approuvé au contraire. Et ne voit-on pas dans toutes les églises d'Orient allumer aussi des cierges à la lecture de l'Evangile, et cela en plein jour, non sans doute pour dissiper les ténèbres, mais en témoignage d'allégresse? Ainsi dans l'Evangile les vierges sages sont représentées avec leurs lampes toujours allumées (MATT., XXV, 7); ainsi est-il dit aux apôtres : *Ceignez-vous les reins, et ayez dans vos mains des lampes ardentes* (LUC, XII, 35). Il est dit de même de Jean-Baptiste : *Il était une lampe ardente et luisante* (JOANN., V, 35), la lumière matérielle étant comme le type qui représente cette lumière dont parlait le Psalmiste quand il disait (*Ps. CXVIII*, 105) : *Votre parole est une lampe qui éclaire mes pieds, et une lumière qui me fait voir les sentiers où je dois marcher*. Si nous sommes dans l'erreur, l'évêque de Rome a donc tort d'offrir au Seigneur l'auguste sacrifice sur les restes des saints apôtres Pierre et Paul, que, nous, nous estimons vénérables, mais que, vous, vous n'appelez qu'une poussière vile et méprisable? Il a tort de croire que leurs tombeaux sont dignes de servir d'autels à Jésus-Christ? Ce que je dis de l'évêque de Rome, il faut le dire également de tous les évêques du monde. Ils ont tort de ne tenir aucun compte des réclamations de ce cabaretier qui s'appelle Vigilance, et de mettre le pied dans des églises qui n'ont pour habitants que des morts et que des restes inanimés, que je ne sais quelle vile cendre qu'on renferme, dites-vous, superstitieusement dans des linges, et qui, souillée elle-même,

ne peut que souiller ce dont on l'approche, comme ces sépulcres blanchis par dehors que nous signale l'Evangile, et qui en dedans ne renfermaient que corruption? Et après cela vous osez dire, en vomissant de votre bouche ordurière d'impurs blasphèmes : « Est-ce donc que les âmes des martyrs sont attachées à leurs cendres, et qu'elles voltigent tout autour d'elles, de peur que, si elles s'éloignaient, elles ne pussent entendre ceux qui viendraient les supplier? » O monstre, qui méritez bien d'être donné en montre à tout l'univers! Vous vous faites un jouet des reliques des martyrs, et, avec Eunomius auteur de cette même hérésie, vous accusez à ce sujet toutes les églises chrétiennes; et la société de cet hérésiarque n'a rien à vos yeux qui puisse vous faire peur, ou vous détourner de fraterniser de langage avec lui, et de déblatérer comme lui contre l'Eglise entière! Qui ne sait en effet que les partisans de cet hérésiarque s'abstiennent d'entrer dans les basiliques d'apôtres ou de martyrs, se réservant sans doute le seul Eunomius pour l'adorer à son tombeau? »

59. *Ibidem*, c. 4 : « Il s'élève contre les prodiges et les miracles qui s'opèrent dans les basiliques de nos martyrs, et prétend que cela est bon pour les incrédules, mais ne peut servir de rien pour les croyants; comme s'il s'agissait de savoir pour qui ils s'opèrent, et non pas plutôt par quelle vertu ils sont opérés. Vous n'avez point à m'objecter que ce sont des signes pour les infidèles, mais à me répondre ou à m'expliquer comment ces signes ou ces prodiges peuvent avoir pour sujet une vile cendre ou je ne sais quelle poussière. Mais je sais, ô le plus misérable des hommes! oui, je sais ce qui vous afflige, ce qui vous fait peur. L'esprit impur qui vous pousse à écrire vos impiétés, s'est vu plus d'une fois tourmenté par cette vile poussière. Aujourd'hui encore elle le poursuit et le confond; et si vous n'en reconnaissez pas la puissance, d'autres savent bien la publier. A moins peut-être qu'à l'exemple du païen Porphyre et de l'impie Eunomius, il ne vous plaise d'attribuer ces miracles aux prestiges des démons, qui feraient semblant d'être tourmentés, et ne crieraient que par simagrée. Voici un conseil que j'ai à vous donner : c'est d'entrer dans quelqu'une de ces basiliques, et vous y trouverez enfin votre remède; vous y verrez beaucoup de ceux qui vous ressemblent, et sans parler des cierges des martyrs qui vous déplaisent, vous vous sentirez brûler de flammes invisibles; et vous serez bien forcé alors d'avouer ce que vous refusez de croire aujourd'hui. »

60. **Le même**, *ad Riparium presbyterum adversus Vigilantium, Epist. LIII* : « Vous dites que celui qui, par antiphrase, s'appelle Vigilance, tandis qu'il devrait plutôt s'appeler Dormitance, ouvre de nouveau sa bouche fétide, et vomit ses saletés dégoûtantes contre les reliques des saints martyrs; et que, quant à nous qui les honorons, il nous appelle cinéraires et idolâtres, comme rendant un culte aux ossements d'hommes morts. Le malheureux, il ne s'aperçoit pas qu'en tenant ce langage déplorable, il se conduit comme les Samaritains et les Juifs, qui regardent comme immondes les corps des morts, et comme souillés tous les vases qui se trouvent dans la même maison, s'attachant ainsi à la lettre qui tue, et non à l'esprit qui vivifie. Mais bien loin d'adorer les reliques des martyrs, nous ne rendons ce culte ni au soleil ni à la lune, ni aux anges, ni aux archanges, ni aux chérubins, ni aux séraphins, ni à rien de ce qui a un nom soit dans le siècle présent, soit dans le siècle futur, nous gardant bien de servir la créature au lieu du Créateur, qui est béni dans tous les siècles. Mais nous honorons les reliques des martyrs, en adorant celui dont ils sont les martyrs. Nous honorons les serviteurs, afin que cet honneur revienne au maître qui a dit : *Celui qui vous reçoit, me reçoit* (MATT., X, 40). Ainsi donc les reliques de Pierre et de Paul ne sont que choses immondes? Et le corps de Moïse sera de même immonde, quoique le texte hébreu porte expressément qu'il fut inhumé par le Seigneur lui-même (*Deut., XXXIV,* 6)? Et toutes les fois que nous entrons dans les basiliques d'apôtres, de prophètes ou de martyrs, nous ne vénérons autre chose que des temples d'idoles? Et les cierges allumés devant leurs tombeaux ne sont que des marques d'idolâtrie? Je dirai quelque chose de plus, qui va retomber sur la tête folle de cet auteur, et qui doit la guérir ou la renverser tout-à-fait, pour qu'il ne porte plus le trouble par tant de paroles sacriléges dans l'esprit des simples. Le corps de Notre-Seigneur déposé en son tombeau (MARC, XVI, 1) était donc immonde; et les anges vêtus de blanc qui le veillaient, ne veillaient autre chose qu'un cadavre impur, pour que, plusieurs siècles après, Dormitance vînt à songer, ou plutôt à vomir les impures conceptions de son ivresse, et à détruire avec le persécuteur Julien les basiliques des saints, ou à les convertir en temples de faux dieux? Si nous ne devons rendre aucun honneur aux reliques des martyrs, comment se fait-il donc que nous lisons : *C'est une chose précieuse aux yeux du Seigneur que la mort de ses saints* (*Ps. CXV,* 14)?

Si les ossements des morts souillent ceux qui les touchent, comment le cadavre d'Elisée a-t-il ressuscité un autre cadavre, (*IV Reg., XIII,* 21), qui, suivant Vigilance, n'aurait en ce cas reçu la vie que d'un corps immonde? Et toute l'armée et tout le peuple de Dieu était donc immonde, puisqu'ils portaient à travers le désert (*Exod., XIII,* 19) le corps de Joseph et ceux des autres patriarches? Ce n'était apparemment que des cendres impures dont ils allaient doter la terre sainte (*Jos., XXIV,* 32)? Et Joseph, ce type admirable de Notre-Seigneur Jésus-Christ, n'était lui-même qu'un scélérat, lorsqu'il transportait en si grande pompe les ossements de Jacob jusqu'à Hébron, pour réunir ainsi le cadavre immonde de son père aux cadavres immondes de son aïeul et de son bisaïeul, des cendres à d'autres cendres? O langue qui aurait besoin d'être amputée par les médecins! ou pour mieux dire, ô tête folle qui attend sa guérison, et qui, puisqu'elle ne sait pas parler, apprendrait au moins par là à se taire! Je dirai encore : les reliques des martyrs sont donc immondes? Et pourquoi donc les apôtres se sont-ils donné la peine de faire de si magnifiques funérailles à Etienne le premier des martyrs, et d'ordonner un si grand deuil à son occasion (*Act., VIII,* 2), pour que ce deuil fût ensuite changé en joie? »

61. Le même, *in caput LXV Isaiæ :* « Il n'y a pas de sacrilége dont le peuple d'Israël ne se rendît coupable : offrant des sacrifices dans les jardins, brûlant de l'encens sur des briques, s'enfonçant dans les sépulcres, passant la nuit dans des temples d'idoles, ou se couchant sur les peaux des victimes immolées, en attendant que des songes vinssent découvrir l'avenir. Et la témérité de ce peuple était montée si haut, que si quelqu'un n'embrassait pas l'erreur commune, on le traitait bientôt d'immonde et on évitait tout commerce avec lui : ainsi les Samaritains et les Juifs en usent-ils avec nous; ainsi tous les hérétiques, tels par exemple que ceux qui ont paru tout récemment dans les Gaules en prenant leurs leçons d'un cerveau dérangé, et qui, refusant de vénérer les basiliques des martyrs, nous fuient nous-mêmes comme des êtres immondes, parce que, conformément à l'antique usage, nous continuons à nous y rassembler pour la prière. Au surplus, ce sont moins eux qui font cela, que les démons dont ils sont possédés, et qui trouvent intolérables les tourments que leur cause la présence de ces cendres. »

62. Le second concile de Nicée, *Actione VII,* dans la définition même qu'il porta contre les iconoclastes : « Nous décidons, après

avoir examiné le plus mûrement possible la question, que les saintes images, soit d'ouvrage de peinture, soit de pièces de rapport, soit de tout autre matière convenable, doivent être exposées, comme la figure de la croix de Jésus-Christ, dans les Eglises, sur les vases et les ornements sacrés, sur les murailles et les planchers, dans les maisons et sur les chemins : nous parlons des images qui représentent notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, notre reine incomparable la très-sainte et très-pure mère de Dieu, les saints anges et tous les personnages vertueux et saints. Car, plus on les voit souvent dans leurs images, plus on est excité à se rappeler et à chérir leur mémoire, et à leur donner des témoignages de vénération et d'amour, autres toutefois que le culte de latrie proprement dit que la foi nous prescrit, et qui ne peut avoir que Dieu pour objet. Mais on fera brûler l'encens et la cire devant ces images comme on le fait devant le signe salutaire de notre rédemption, devant les saints Evangiles et les autres objets sacrés, suivant la pieuse coutume pratiquée par les anciens : car l'honneur décerné à l'image passe à celui qu'elle représente, et le culte qu'on lui rend s'adresse à la personne même. Telle est la doctrine des saints Pères, et la tradition de l'Eglise catholique, soumise à l'Evangile d'une extrémité de la terre à une autre. Ainsi nous montrons-nous dociles au précepte de saint Paul, comme de tout le corps apostolique, et aux saintes instructions de nos pères, en conservant religieusement les traditions que nous avons reçues (*I Thess., II, 14*)..... Ceux donc qui osent penser ou enseigner autrement, en abjurant à l'exemple des impies hérétiques, les traditions de l'Eglise ; en introduisant des nouveautés ; en proscrivant des objets dont l'Eglise a consacré l'usage, tels que l'Evangile, ou l'image de la croix, ou les tableaux de peinture, ou les saintes reliques des martyrs ; tout ceux enfin qui travaillent méchamment et criminellement à abolir, sur quelque point que ce soit, les légitimes traditions de l'Eglise catholique, ou qui traitent comme choses profanes les vases sacrés ou les saints monastères : nous ordonnons qu'ils soient déposés, s'ils sont évêques ou clercs, ou excommuniés, s'ils sont moines ou laïques (Labb., *Conc. VII,* col. 555-558). » Dans ce même concile, *Actione III,* on lut la lettre des évêques d'Orient à Taraise, archevêque de Constantinople, que le concile tout entier approuva, et qui contenait le passage suivant (1) : « Nous recevons avec

(1) Ce passage ne fait pas partie de la lettre des évêques d'Orient dont

soumission et respect les traditions apostoliques conservées dans l'Église, et qui prescrivent la vénération et le culte des saints. Nous honorons ceux-ci comme les ministres, les amis et les enfants de Dieu. Car l'honneur rendu par des serviteurs de Dieu à d'autres fidèles serviteurs de Dieu, ne prouve que la communauté de leurs sentiments envers leur commun maître. Les saints, en effet, sont la demeure vivante de Dieu, ses temples sacrés, des miroirs sans tache de l'Esprit-Saint. Leurs âmes sont entre les mains de Dieu, comme le témoignent nos livres sacrés (*Sap., III,* 1). Et puisque Dieu est vie et lumière, les saints, qui sont entre les mains de Dieu, sont par là-même au sein de la vie et de la lumière. Aussi est-ce une chose précieuse aux yeux du Seigneur, que la mort de ses saints (*Ps. CXV,* 14). Ils sont vivants devant Dieu, et paraissent avec confiance en sa présence. Notre-Seigneur Jésus-Christ nous offre les reliques des saints, comme autant de fontaines salutaires où les malades recouvrent la santé, et d'où s'exhale un parfum délicieux qui met les démons en fuite : et comme le dit le grand maître Athanase, les ossements des martyrs chassent les maladies, réparent les forces épuisées, rendent la vue aux aveugles, purifient les lépreux, dissipent les tentations et les chagrins ; et cela par Jésus-Christ, qui les pénètre de sa vertu. C'est ce qui a fait dire avec raison au Psalmiste : *Dieu est admirable dans ses saints* (*Ps. LXVII,* 36); et encore (*Ps. XV,* 3) : *Il a fait paraître d'une manière admirable toutes ses* (1) *volontés à l'égard des saints qui sont dans sa terre de prédilection,* »

63. Le concile de Gangres, dans le préambule de ses décrets. « La sainte assemblée des évêques.... ayant trouvé beaucoup de choses à reprendre dans ce que font les partisans d'Eustache, a définitivement arrêté, en rendant en même temps sa décision publique, qu'il fallait au plus tôt réprimer les excès dont lui et les siens se rendent coupables... Il résulte de notre enquête, qu'ils méprisent les lieux saints ou les basiliques des martyrs (2), ainsi que tous ceux qui tiennent à s'y rassembler. » Et, canon XX :

parle Canisius, mais bien de la profession synodique de Théodore, patriarche de Jérusalem, qui fut lue également et approuvée par le concile dans cette même session, à la suite de la lettre des évêques d'Orient.

(1) Le texte sacré porterait plutôt *toutes mes volontés* ; mais j'ai cru devoir rapporter exactement cette citation du psaume XV, telle qu'elle se trouve dans la lettre même de Théodore de Jérusalem (Labb., *Conc. VII,* col. 183-184).

(2) Ces mots ne se trouvent pas dans le grec, mais seulement dans la version latine de l'édition de Labbe, *Conc. II,* col. 415-416.

« Si quelqu'un, inspiré d'orgueil, témoigne de la répugnance pour les tombeaux des martyrs, et blâme les assemblées qui s'y font et les offices qui s'y célèbrent, qu'il soit anathème. »

64. S. Augustin, *de Civit. Dei, l.* XXII, c. 8 : « Le miracle qui arriva à Milan lorsque nous y étions, quand un aveugle recouvra la vue, a pu être connu de plusieurs, parce que la ville est grande, que l'empereur y tenait alors sa cour, et que cela se passa à la vue d'une infinité de monde, accouru pour voir les corps des saints martyrs Gervais et Protais, qui avaient été révélés en songe à l'évêque Ambroise, et par la vertu desquels cet aveugle fut guéri. » Entre autres miracles rapportés dans ce même chapitre, saint Augustin raconte au sujet d'un oratoire bâti avec sa propre permission par un ancien tribun, originaire d'Italie, et où l'on conservait par respect de la terre sainte apportée de Jérusalem, qu'un jeune homme atteint de paralysie y ayant été porté par ses parents, avait recouvré la liberté de ses membres immédiatement à la suite de la prière qu'il y avait faite. Saint Augustin mentionne encore quelques autres miracles, et en particulier ceux qui étaient dus aux reliques de saint Etienne, et dont il raconte le premier dans les termes suivants : « L'évêque Projectus ayant apporté à Tibilis des reliques du très-glorieux martyr saint Etienne, il se fit un fort grand concours de peuple à ce reliquaire. Une femme aveugle des environs pria qu'on la menât à l'évêque qui portait ce sacré dépôt, donna des fleurs pour les faire toucher aux reliques, et après qu'on les lui eut rendues, les porta à ses yeux et recouvra sur-le-champ la vue. Tous ceux qui étaient présents furent extrêmement surpris de ce miracle, en la voyant marcher la première devant eux sans avoir plus besoin de guide.» Puis il passe à celui-ci : « Lucille, évêque de Synite, ville dans le voisinage d'Hippone, portant en procession les reliques du même martyr, fut guéri tout d'un coup d'une fistule qui l'incommodait fort, et que les médecins étaient sur le point de percer. » Après avoir fait l'énumération de plusieurs autres miracles, que Dieu avait opérés par l'entremise du même saint, saint Augustin ajoute : « Si je voulais seulement rapporter toutes les guérisons qui se sont opérées à Calame (Chelme) et à Hippone par le glorieux martyr saint Etienne, elles contiendraient plusieurs volumes, encore ne serait-ce que celles dont on a dressé des relations pour les lire au peuple. Il rapporte ensuite l'histoire de sept frères et de trois sœurs, qui, par un effet de la malédiction de leur mère et de la vengeance divine, étaient dans un tremblement continuel

de tous leurs membres, au point d'attirer sur eux l'attention de tous ceux qui les voyaient. Deux d'entre eux, le frère et la sœur, étant entrés dans la ville épiscopale de saint Augustin, et ayant fait leurs prières au lieu où l'on conservait des reliques du glorieux martyr saint Etienne, y reçurent leur guérison à la vue de tout le peuple qui en rendit gloire à Dieu. »

65. S. JEAN DAMASCÈNE, *Lib. IV orthodoxæ fidei*, c. 16 : « Notre Seigneur Jésus-Christ nous offre les reliques des saints comme des sources salutaires, d'où découlent sur nous des bienfaits sans nombre, et comme un baume précieux. Et que personne n'entreprenne ici de nous contredire. Car si l'eau a jailli d'un dur rocher dans le désert ; si, par la volonté de Dieu, elle est sortie d'une mâchoire d'âne pour calmer la soif de Samson, pourquoi trouver incroyable qu'il s'exhale un suave parfum des reliques des martyrs ? Il suffit, pour se le persuader au contraire, d'être bien convaincu de la puissance de Dieu et de l'honneur qu'il fait à ses saints. Il est vrai que, dans l'ancienne loi, on regardait comme souillé quiconque avait touché à un mort. Mais les martyrs ne doivent pas être comptés au nombre des morts. Car du moment où l'auteur de la vie est descendu parmi les morts, nous ne devons plus appeler morts ceux qui, en rendant leur dernier soupir, ont conservé la foi en lui et l'espérance de leur résurrection future. Eh ! comment un corps mort pourrait-il opérer des miracles? Comment donc se fait-il que par eux les démons soient mis en fuite, les infirmités domptées, les malades de toute espèce guéris, les tentations et les peines d'esprit dissipées; enfin, que tout don excellent, tel qu'on peut en attendre du Père des lumières, descende par leur entremise sur ceux qui les invoquent avec une vive foi? Que de peines ne vous donneriez-vous pas pour vous procurer un protecteur qui voulût bien vous présenter à un roi mortel, et vous recommander à sa bienveillance ? Comment donc ne pas honorer ceux qui se portent pour protecteurs de tout le genre humain, pour nos avocats auprès de Dieu ? Assurément nous devons les honorer : et c'est ce que nous ferons en élevant des temples en leur nom, en faisant des offrandes, en célébrant leur mémoire par des fêtes, mais par des fêtes qu'ils puissent agréer, et non par des fêtes qui les offensent et les irritent contre nous. Car il n'y a que les choses qui honorent Dieu, qui puissent convenir à ses serviteurs. Au contraire, tout ce qui offense Dieu, offense par là-même ceux qui le servent. Fêtons donc les saints par des psaumes, par des hymnes, par des cantiques spirituels, par la componction

de nos cœurs, par la charité exercée envers les indigents, car c'est-là surtout ce que Dieu demande; élevons-leur des statues, des images qui les représentent, ou plutôt soyons nous-mêmes leurs images vivantes en imitant leurs vertus. Honorons la sainte Vierge comme la vraie mère de Dieu, Jean-Baptiste comme son précurseur, son apôtre et son martyr : car, parmi les enfants des femmes, au témoignage de la vérité même, nul n'a été plus grand que Jean, et, le premier de tous, il a annoncé le royaume des cieux. Honorons de même les apôtres comme étant les frères de Notre-Seigneur, les témoins de ses miracles, les ministres de ses travaux, que Dieu le Père a prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils : premièrement les apôtres, ensuite les prophètes, enfin les pasteurs et les docteurs, les martyrs du Seigneur, choisis de tous les rangs pour être les soldats de Jésus-Christ; qui ont eu le bonheur de boire son calice, d'être baptisés du baptême vivifiant de sa mort, compagnons à la fois de ses souffrances et de sa gloire, et à la tête desquels se montre le premier martyr saint Etienne, premier diacre et en même temps apôtre de Jésus-Christ : puis aussi les saints moines, nos pères divinement inspirés, qui ont enduré un long et rude martyre par les luttes intérieures qu'ils ont eu à soutenir, errants dans les déserts, couverts de peaux de brebis ou de chèvres, abandonnés, affligés, persécutés, eux dont le monde n'était pas digne (*Hebr., XI*, 37-38): enfin, ceux-là mêmes qui, par le temps où ils ont vécu, ont précédé la grâce, les prophètes, les patriarches, les justes, qui ont annoncé d'avance la venue du Christ. Considérons quelle a été la vie de tous ces saints personnages, imitons leur foi (*Hebr., XIII*, 7), leur charité, la vivacité de leur espérance, l'ardeur de leur zèle, leur patience dans les tourments, leur longanimité à toute épreuve. C'est par ce moyen que nous pourrons parvenir à partager un jour leurs couronnes de gloire. »

66. S. Basile, homélie sur le psaume CXV : « Chez les Juifs, d'après leurs lois, le corps d'un homme mort était considéré comme un objet d'horreur. Chez nous, au contraire, si quelqu'un meurt pour Jésus-Christ, on attache beaucoup de prix à conserver ses restes. Dans l'ancienne loi, il était dit aux prêtres et aux nazaréens, de *ne pas se rendre impurs à l'occasion de la mort* de leurs frères (*Levit., XXI*, 2); et : *Si quelqu'un touche un cadavre, il sera impur* (*Num., VI* et *XIX*), et : *il lavera ses vêtements.* Maintenant au contraire, qui que ce soit qui touche aux ossements d'un martyr, est sanctifié en quelque sorte par la grâce qui semble

s'y attacher. C'est donc véritablement une chose précieuse devant Dieu que la mort de ses saints. »

67. S. Chrysostôme, *Serm. in Juventinum et Maximum martyres* (1) : « On peut avec raison les comparer à des taureaux, à des tours, à des colonnes, à des rochers, à des flambeaux. Car ils soutiennent l'Eglise comme des colonnes ; comme des tours, ils la protégent ; comme des rochers, ils ont repoussé loin d'elle les vagues ennemies en la faisant jouir elle-même de la paix au milieu des tempêtes ; comme des flambeaux, ils ont dissipé les ténèbres de l'impiété ; comme des taureaux enfin, ils ont porté de concert le joug de Jésus-Christ avec une ardeur que rien n'a découragée. Visitons-les donc souvent, employons notre zèle à orner leurs tombeaux, approchons de leurs reliques avec une vive foi, pour qu'il nous en revienne quelque bénédiction particulière. Car de même que des soldats parlent avec confiance à leur roi, quand ils peuvent lui montrer les blessures reçues dans les batailles ; ainsi ces généreux martyrs, portant dans leurs mains leurs têtes tranchées et les montrant en spectacle, peuvent obtenir du roi des cieux tout ce qu'ils désirent. Soyons donc pleins de foi et d'ardeur pour visiter ce lieu, où nous pouvons amasser bien des trésors en considérant les monuments qui nous rappellent les vertus des saints et nous font penser à leurs récompenses ; et conformons-nous tellement à la volonté de Dieu dans tout le cours de la vie présente, que nous puissions entrer avec une riche cargaison de mérites dans le port de l'éternité, où nous trouverons tout un royaume, qui est celui des cieux, en Jésus-Christ Notre-Seigneur. »

68. Le même, *Lib. contra gentiles, de vitâ S. Babylæ Antiocheni episcopi ac martyris* (2). « Il aurait pu être transporté comme Hénoch, ou enlevé comme Elie, puisqu'il avait été l'imitateur de leurs vertus ; mais Dieu, qui est infiniment bon, et qui nous donne des moyens sans nombre de nous sauver, nous a fourni entre autres celui-ci, qui est de nous porter à la vertu en nous laissant pour trésor les reliques des saints. Car les tombeaux des saints sont après la parole évangélique, ce qui a le plus de vertu pour porter à mener une vie sainte ceux qui viennent les visiter : et si l'on veut en avoir la preuve par soi-même, on n'a

(1) Voir *Opera S. Joannis Chrysostomi*, t. II, p. 695-696, édition de Gaume, p. 583, édit. de D. Bernard de Montfaucon.

(2) *Opera S. Joannis Chrys.*, p. 662-663, édit. de Gaume ; p. 555, édit. de Montfaucon.

qu'à s'approcher de la châsse que vous avez sous les yeux. Car il suffit de sa vue pour jeter l'âme dans l'admiration, et pour inspirer au visiteur les mêmes dispositions que si le saint paraissait lui-même à ses yeux, priant avec lui. De là vient que, rempli d'une ardeur nouvelle, il se retire de ce lieu tout autre qu'il n'y était venu. Pour se convaincre de l'impression que produit sur les vivants la vue des tombeaux, il n'y a qu'à se remettre sous les yeux ce que font les personnes qui visitent les tombeaux de leurs parents morts : elles ne sont pas plus tôt arrivées auprès de ces tombeaux, que s'imaginant avoir sous les yeux leurs parents eux-mêmes au lieu des tombeaux qui renferment leurs restes, elles les appellent de leurs noms comme s'ils pouvaient les entendre. On en voit même souvent, qui ne pouvant supporter le poids de leur douleur, viennent fixer leur demeure auprès de ces tombeaux, ce qui n'aurait pas lieu, s'ils ne retiraient de ce voisinage quelque sorte de consolation. Eh! qu'ai-je besoin de parler de tombeaux? La vue même des vêtements des personnes décédées, le souvenir de quelqu'une de leurs paroles, rappelle à la mémoire leurs personnes oubliées. C'est pour de semblables raisons que Dieu nous a laissé les reliques des saints..... Car tel est le pouvoir des saints, que, tandis qu'ils sont vivants, les démons ne peuvent supporter même leur ombre non plus que leurs vêtements, et que, lorsqu'ils sont morts, ils redoutent jusqu'à leurs tombeaux. »

69. Le même, *Serm. in adorationem venerabilium catenarum et gladii sancti et apostolorum principis Petri* (1) : « Pierre, cette merveille du monde, digne de tous les éloges de la terre et du ciel, dont l'ombre et les linges suffisaient pour mettre en fuite les démons, et dont les chaînes, pour avoir touché à son corps sacré, ont d'autant plus de vertu pour opérer des miracles, que leur contact avec ses membres a été plus immédiat : chaînes vénérables et précieuses, qui ont tenu lié ce corps d'apôtre, qui ont enchaîné ces mains puissantes en miracles, et qui par cela seul remplies de la grâce divine, sont devenues elles-mêmes une source féconde de miracles, qui guérissent les malades de leurs maladies, qui rendent saints ceux qui en approchent avec foi; qui ont le mystérieux secret de purifier les âmes de leurs taches, et cet autre non moins mystérieux d'écarter les influences funestes à la santé du corps; qui enfin, s'élevant au-dessus de la

(1) Nous n'avons pu trouver cette homélie dans l'édition des Œuvres de saint Chrysostôme, donnée par M. Gaume.

terre et pénétrant jusqu'au plus haut des cieux, se rattachent au trône même de Dieu comme à une ancre solide. Ces chaînes sont l'effroi du prince des puissances rebelles, qui tremble devant elles et en fuit jusqu'à l'aspect. Elles mettent en fuite la multitude des esprits malins répandus dans l'air, et sont comme des traits qui en les atteignant leur font des blessures mortelles. Car ils ne peuvent supporter l'influence de la grâce divine qui pénètre ces chaînes, ni l'ardeur du feu divin qui en laisse échapper des étincelles, et qui venant à les atteindre, leur font endurer d'horribles douleurs. Elles sont l'ouvrage du Verbe de Dieu, consubstantiel et coéternel au Père, qui a voulu qu'elles fussent le trophée de la victoire de son apôtre. Elles ont été chauffées à l'aide de ce charbon qu'aperçut en vision le prophète Isaïe, et qui a la vertu de procurer la vue de Dieu (Isai., VI, 7). L'Esprit consolateur, de son souffle divin, a imprimé au feu que ce charbon fait sentir la vertu parfaitement appropriée à l'effet qu'il doit produire. Et c'est pourquoi, bien que ces chaînes soient de fer, elles sont remplies de la grâce et de la puissance divines. Par elles les malins esprits sont enchaînés et détruits. Par elles le prince de ce monde, garotté en quelque manière, est emmené captif, et devient le jouet des fidèles, c'est-à-dire de ceux qui se trouvent délivrés des liens des péchés où ils étaient auparavant engagés, et qui ont rompu les filets de la mort pour revenir à la vie. Elles forment comme une ceinture autour du céleste héritage, et empêchent qu'il ne puisse être envahi par les puissances ennemies. Elles sont pour les chrétiens comme une couronne sur leurs têtes, et les protégent en même temps contre les insidieuses attaques de leurs ennemis invisibles. Elles forment comme le collier précieux, comme le vêtement doré, comme la couronne de fleurs de l'Eglise, cette épouse chaste et pure de Jésus-Christ, qui, fière d'un tel ornement, prend place à la droite de son époux. Et nous tous aussi, peuple chrétien, nous embrassons ces chaînes en ce jour avec un pieux respect, nous les vénérons avec amour, nous les considérons comme un spécifique des plus efficaces pour la guérison de nos âmes. Nous croyons, en y appliquant nos membres et tout notre corps, nous communiquer à nous-mêmes leur sainteté, et faire pénétrer dans nos âmes elles-mêmes la grâce de l'Esprit-Saint. Il conviendrait sans doute de vénérer singulièrement, non pas seulement les chaînes qui ont lié les mains de l'apôtre, mais encore tout ce qui a pu toucher à ses membres, et de faire de chacun de ces objets l'objet d'un jour de fête et d'un

panégyrique particulier... L'épée aussi, dont il a armé son bras, est traitée avec le même honneur et la même vénération que ses chaînes, dans ce palais royal où un temple a été élevé au glorieux apôtre, et où on la conserve comme un trésor sacré et digne du ciel, propre à faire naître de saintes pensées aux pieux empereurs et à la multitude des fidèles. Car il procure les grâces célestes, sert d'instrument à des guérisons sans nombre, protége ceux qui se mettent sous sa garde, et relèvent le courage de ceux qui lui demandent le salut. Si cette épée paraît courte et mal faite, elle ne doit pas être dédaignée pour cela, puisqu'elle n'en a pas moins la vertu d'opérer des miracles, héritière en ce point des droits de Pierre, qui s'en est servi comme du glaive du Tout-Puissant. Raisonnons de même des vêtements de l'apôtre, qui, quelque vils, quelque abjects qu'ils paraissent, n'en sont pas moins remplis de la grâce divine, et comparables aux miracles mêmes qu'ils opèrent, pour quiconque envisage leur beauté spirituelle. Que dis-je ? il suffit de penser à ces objets, pour obtenir les mêmes grâces que si l'on invoquait l'apôtre lui-même. Pour moi, je regarderais comme digne de toute louange, ainsi que de tout respect, la prison même où il a été renfermé, puisqu'elle a été jugée digne de servir de demeure à celui dont la personne était elle-même comme le temple de la sainteté. Et la terre sur laquelle il a étendu son corps enchaîné, est à mes yeux une terre sacrée, et toute pénétrée de cette même grâce que l'apôtre répandait partout autour de lui. Quelqu'un voudra peut-être douter que telle puisse être la vertu d'objets si vils en eux-mêmes. Mais on n'a, pour s'en convaincre, qu'à se rappeler l'ombre de Pierre et les linges de Paul (*Act., V* et *XIX*), et qui, l'une par le simple effet de l'approche du corps du prince des apôtres, et sans contact de lui-même, les autres pour avoir simplement touché le corps de l'apôtre, ont eu la même vertu pour opérer des miracles. Que s'il m'était permis de voir les sandales et les vêtements que l'ange lui ordonna de prendre, je les embrasserais moi-même avec amour ; et je voudrais les mettre dans mon cœur comme un don que j'aurais reçu du ciel. En voyant donc à la fois cette épée et ces chaînes, il nous semble voir l'apôtre lui-même, et en les touchant, toucher l'apôtre, sans nous inquiéter de ce que ces objets sont éloignés de l'apôtre par la distance des lieux ; mais les réunissant par la pensée, nous les considérons des yeux de la foi comme les instruments des souffrances de l'apôtre. En les embrassant, nous croyons le voir lui-même ; comme en pensant à lui, nous nous imaginons lui voir

aux mains ces chaînes qu'il a portées. Nous ne sommes donc pas absolument privés des grâces que nous aurions à attendre de sa présence personnelle. Car encore que ce soit l'ancienne Rome qui possède son corps, puisque c'est le lieu où il a reçu la sépulture, nous n'en devons pas moins être fiers de posséder nous-mêmes son épée et ses chaînes. Posséder ces objets, c'est comme posséder une partie de lui-même ; et comment douter de sa présence dans ces objets, lorsque nous recevons par eux les mêmes grâces que s'il était au milieu de nous ? »

70. S. Ambroise, *ad sororem suam de inventione corporum sanctorum Gervasii et Protasii, Epist. LXXXV* (aliàs XXII) : « Certes, il faut avouer que le Seigneur a jeté un regard sur les humbles, puisqu'il a révélé à son Eglise les reliques de ses saints, cachées sous un vil gazon, *tirant* ainsi *de la poussière celui qui était dans l'indigence, et relevant le pauvre de dessus le fumier* (*Ps. CXV, 7 et 8*), *pour le placer avec les princes, oui, avec les princes de son peuple.* Quels sont les princes du peuple de Dieu, sinon les saints martyrs ? Et voici que parmi eux se montrent aujourd'hui Gervais et Protais jusque-là ignorés, et qui réjouissent des actes de leur martyre retrouvés, de leurs exemples rappelés à notre mémoire, l'Eglise de Milan auparavant stérile en martyrs, mais maintenant mère de nombreux enfants..... Vous savez, que dis-je ? vous avez vu de vos yeux que beaucoup ont été délivrés des démons, un plus grand nombre encore guéris de leurs infirmités au simple contact des vêtements qui ont touché aux corps de ces saints. Vous voyez se renouveler les miracles des temps anciens, de ces temps tout voisins de la venue de Notre-Seigneur et par là même plus favorisés de la grâce ; vous voyez des malades en grand nombre guéris par l'ombre en quelque sorte de ces mêmes saints dont les âmes sont au ciel, mais dont les corps sont au milieu de vous. Combien de suaires et de vêtements jetés sur les saintes reliques, pour devenir, par l'effet de cet attouchement, des instruments de guérison ! Tous s'empressent d'en toucher seulement les bords, et quiconque peut le faire se trouve guéri. Nous vous remercions, Seigneur Jésus, de nous avoir procuré ces secours de nos saints martyrs, dans un temps comme celui-ci où votre Eglise en a le besoin le plus urgent. Que tout le monde apprenne de là de quels défenseurs j'invoque l'appui, défenseurs qui ne savent que défendre, et qui n'ont pas coutume d'attaquer. Ce sont là ceux que je vous ai acquis, peuple fidèle ; utiles à tous, ils ne feront de mal à personne. Voilà l'escorte que j'ambitionne ; je

n'ai point besoin d'autre garde pour me défendre. Leur protection sera d'autant plus efficace, qu'ils sont plus élevés devant Dieu..... Nous avions des patrons, et nous n'en savions rien..... Que ces victimes triomphales soient apportées au même lieu où le Christ est lui-même notre hostie ; mais que celui-ci soit sur l'autel même, comme la victime immolée pour tous ; que ceux-là au contraire soient placés sous l'autel, comme rachetés par les souffrances de la grande victime. Cette place, il est vrai, je me l'étais destinée à moi-même : car il convient que le pontife repose après sa mort là où il avait coutume d'offrir de son vivant. Mais je cède l'honneur à ces saintes victimes ; c'est aux martyrs, avant les autres, que cette place appartient. Déposons donc ces reliques vénérables dans un lieu digne d'elles, et fêtons ce jour entier par des actes religieux. »

71. Le même, *Serm. XCI de invent. corporum sanctorum Gervasii et Protasii :* « Votre fête excite le dépit de nos envieux. Et comme elle leur est insupportable, ils en décrient le sujet, et en viennent à ce point d'extravagance de nier les mérites de ces martyrs, dont les œuvres sont confessées par les démons eux-mêmes. Mais il n'y a point à s'en étonner. Car telle est la perversité des incrédules, que nous lui préférons la franchise des démons. En effet le démon disait à Jésus : *Jésus, fils du Dieu vivant, pourquoi êtes-vous venu nous tourmenter avant le temps* (MATT., VIII, 29)? Les juifs, au contraire, témoins de cet aveu, n'en persistaient pas moins à nier que Jésus fût le fils de Dieu. Vous aussi vous avez entendu les démons confesser hautement la puissance des martyrs, s'écrier qu'ils ne pouvaient supporter la peine que leur cause leur présence, et leur dire : pourquoi êtes-vous venus nous tourmenter si cruellement avant le temps? tandis que les ariens disent au contraire : ce ne sont pas des martyrs ; ils ne peuvent ni tourmenter le démon, ni délivrer personne ; et cela, lorsque les souffrances qu'endurent les démons sont attestées par leurs cris, et que les bienfaits des martyrs sont rendus manifestes par la guérison des aveugles et la délivrance des possédés. Ils nient qu'un aveugle ait recouvré la vue, tandis que cet aveugle lui-même guéri déclare sa guérison, et qu'il vous crie qu'il a recouvré la vue, du moment où il a touché la frange du drap qui sert d'enveloppe aux saintes reliques,.... Mais je demande si, en refusant de croire que les martyrs puissent opérer des guérisons, ils ne refusent pas par là-même de croire au Christ. Car le Christ a dit lui-même : Vous ferez de plus grands miracles

que ceux que je fais (JOAN., XIV, 12). Ou bien, croient-ils que les guérisons ne puissent être opérées en particulier par ceux-ci, dont les mérites seraient apparemment surannés, quoique leurs corps aient été récemment découverts? Ici je demanderai, si c'est à moi ou aux saints martyrs qu'ils portent envie? Si c'est à moi, est-ce que je m'attribue à moi-même ces miracles? Est-ce qu'ils sont opérés par mon ministère ou en mon nom? Pourquoi donc m'envieraient-ils ce qui ne m'appartient nullement? Mais si c'est aux martyrs qu'ils portent envie, car il faut bien que ce soit à eux qu'ils le fassent, si ce n'est pas à moi, ils font bien voir par-là que leur foi est autre que n'était celle des martyrs. Car ils ne leur envieraient pas leurs miracles, s'ils n'étaient convaincus que ces martyrs avaient une foi différente de la leur, à savoir cette foi qui a son fondement dans l'ancienne tradition, que les démons eux-mêmes ne peuvent nier, mais que nient les ariens. Non que j'invoque en ma faveur le témoignage du démon, mais je prends acte de son aveu. Cet aveu, le démon l'a fait malgré lui sans doute, mais parce qu'il a cédé à la violence de ses tourments. Ce que la perversité dissimule, la violence des tourments le fait avouer. Le démon cède au mal qu'il endure, mais les ariens ne savent pas encore le faire. Les démons disaient aujourd'hui et hier, ou la nuit dernière : Nous savons que vous êtes des martyrs. Et les ariens disent : Nous ne savons pas, nous ne voulons pas nous en convaincre, nous ne voulons pas le croire. Les démons disent aux martyrs : Etes-vous venus pour nous perdre? Les ariens disent au contraire : Ce ne sont pas de vrais tourments que souffrent les démons, ce ne sont que des jeux, des farces concertées. Je sais qu'on se joue de bien des choses ; mais c'est la première fois que j'entends dire que quelqu'un veuille de propos délibéré se faire passer pour possédé du démon. »

72. Le même, *Serm. XCIII* (aliàs XCII) *in natali sanctorum martyrum Nazarii et Celsi :* Les peuples des différentes villes se croient au comble du bonheur, s'ils peuvent posséder les reliques au moins d'un martyr. Et nous, nous possédons tout un peuple de martyrs. Que notre contrée se réjouisse d'avoir produit tant de soldats pour le ciel, d'avoir enfanté tant de vertus. Ainsi la sainte Eglise de Milan possède le corps du bienheureux martyr Nazaire : elle le possède, dis-je, tout entier ; quant aux grâces qui résultent pour elle de ce trésor, elle les communique à l'univers. Car telle est la prérogative des martyrs, de mettre le monde entier en possession de la plénitude de leurs mérites, encore que

chaque pays ne puisse recevoir qu'une très-petite partie de leurs cendres... Bien que cet illustre témoin de Jésus-Christ, recommandable par la générosité de sa confession, plus recommandable encore par le sang qu'il a versé, et surtout par l'énormité de ses tourments, d'autant plus pur devant Dieu que son sacrifice a été plus complet, appartienne à la ville de Milan par son tombeau, il n'en appartient pas moins à tout le monde par la communion de son suffrage. Car à Dieu ne plaise que votre charité et votre foi, en quelque sorte avare, atténue les mérites du martyr en voulant se les approprier exclusivement, en sorte que le bienfait de sa protection ne s'étende pas au-delà de cette ville même! La communication des mérites ne connaît point de limites locales. En quelque lieu que vous invoquiez un martyr, celui-là vous exauce que vous honorez dans la personne du martyr. Celui donc qui pèse vos vœux et juge vos offrandes, celui-là même vous rendra l'intercession du martyr que vous invoquez d'autant plus présente, que vous l'aurez invoqué avec une foi plus vive..... Honorons les saints martyrs comme les coryphées de la foi, comme les avocats du monde entier, comme les hérauts du royaume des cieux, comme les cohéritiers de Dieu. Que si vous me dites : Pourquoi l'honorer dans sa chair, qui n'est plus qu'une chair tombée en corruption, et dont Dieu lui-même ne s'occupe plus? que devient donc, répondrai-je, ce que dit la vérité elle-même par son prophète, que c'est une chose précieuse devant Dieu que la mort de ses saints (*Ps. CXV*, 14)? Et ce que le même prophète dit ailleurs (*Ps. CXXXVIII*, 17) : *Je dois, ô mon Dieu, honorer vos amis d'une façon toute particulière* (1)? Si les serviteurs de Dieu méritent déjà d'être honorés, combien les amis de Dieu ne le méritent-ils pas davantage? C'est d'eux qu'il est dit en un autre endroit (*Ps. XXXIII*, 21) : *Le Seigneur conserve tous leurs os, il ne s'en brisera pas un seul.* J'honore donc dans la chair d'un martyr les cicatrices dont il a été couvert au nom de Jésus-Christ; j'honore sa mémoire toujours vivante dans les exemples qu'il a laissés de sa vertu; j'honore ses cendres consacrées par sa glorieuse confession; j'honore dans ces cendres mêmes autant de semences d'éternelle vie; j'honore un corps qui m'a appris à aimer mon Dieu, et à ne pas craindre de mourir pour lui. Et pourquoi les fidèles n'honoreraient-ils pas un corps que les dé-

(1) Cette manière d'interpréter ce verset du psaume 138, est aussi à peu près celle de Théodoret. Voir le commentaire de Génébrard *in Psalmos*, dans le cours complet d'Ecriture sainte de Migne, t. 16.

mons révèrent eux-mêmes? Car si ces derniers l'ont tourmenté sur le chevalet, ils lui rendent gloire dans son tombeau. J'honore enfin un corps auquel Jésus-Christ accorde l'honneur de partager ses souffrances, et qui partagera sa gloire dans le ciel. »

73. S. Grégoire de Nazianze, *in carmine iambico XVIII, quod est de virtute :* « Ils (les martyrs) répandent comme des astres leur éclat dans tout l'univers; les trônes élevés à leur honneur et qui rappellent sans cesse leur mémoire, les tribunes sacrées qui retentissent partout de leurs doctrines, l'affluence des peuples à leurs tombeaux, les hymnes par lesquels on s'efforce de célébrer leur gloire, tout contribue à mêler leurs noms à celui de l'agneau qui a vaincu par sa mort. Tel est le tribut de vénération payé de toutes parts à la vérité, qu'un peu de leurs cendres seulement, un faible débris de quelqu'un de leurs os, quelques cheveux, quelques restes à peine reconnaissables de vêtements usés, sont honorés à l'égal du corps entier de chacun de ces martyrs. Il suffit même quelquefois qu'un lieu porte le nom de leurs saintes reliques, pour qu'on y voie s'opérer les mêmes merveilles que si l'on y possédait leurs corps tout entiers. O miracle! Il suffit de leur souvenir pour procurer le salut. Que n'aurais-je pas à dire de tant de guérisons obtenues, de tant de démons expulsés par la vertu qui sort de leurs tombeaux? Telles sont les merveilles opérées tous les jours par ces généreux athlètes (1). »

(1) Ταύτην καταστράπτουσιν ὥσπερ ἀστέρες
Σχεδόν τι πᾶσαν αἰθρίοις αὐγάσμασιν,
Ὑψωρέφοις θρόνοις τε καὶ διδάγμασιν,
Ἀθροίσμασίν τε καὶ δρόμοις πανεσθίοις
Ὑμνῳδίαις τε τῶν πόνων ἐπαξίαις,
Οἱ τοῦ σφαγέντος εὐκλεεῖς νικηφόροι.
Τοσοῦτον δ'ἐστὶν τῆς ἀθλήσεως σέβας,
Ὡς καὶ κόνιν βραχεῖαν, ἤ τι λείψανον
Ὀστῶν παλαιῶν, ἢ τριχῶν μικρὸν μέρος,
Ἢ καὶ ρακώματ', ἤ τι καὶ ῥαντισμάτων
Σημεῖον, ἀρκεῖν εἰς ὅλου τιμὴν ποτε.
Καὶ κλῆσιν ἔγνων, ἔστιν ὧν ἀλείψανον,
Τόποις δοθεῖσαν ἀνθ'ὅλου τοῦ μάρτυρος,
Ἰσχύντ' ἴσην λαβοῦσαν, ὦ τοῦ θαυματος!
Σώζειν γὰρ οἶμαι καὶ τὸ μεμνῆσθαι μόνον.
Τί δ'εἰ λέγοιμι καὶ νόσων καὶ δαιμόνων,
Κάθαρσιν ἔνθεν ἄπιστον, ἄχρι σημάτων,
Ἀ σωμάτων πότ'ἠξιώθη τιμίων,
Ἀντιστατούντων πνευμάτων ἐπιδρομαῖς.
Τοιαῦτ' ἀθλητῶν τῶν ἐμῶν τὰ θαύματα.

74. S. Bernard, *serm. de quatuor modis orandi* : « Il en est qu'épouvante et que tourmente en même temps le remords de leurs péchés, sans qu'ils aient encore pourtant la force d'en sortir ; ce sont ceux que le soleil de vérité commence à éclairer de ses premiers rayons dans la fange même du péché où ils vivent, et qui, rougissant de leur état, et redoutant la justice de Dieu à la vue de l'énormité de leurs crimes et de l'exiguité de leurs mérites, se représentant de plus les flammes de l'enfer, ne trouvant enfin en eux-mêmes aucun bien, cherchent ailleurs qu'en eux-mêmes de quoi les protéger. Car ils savent bien qu'il est dangereux de paraître devant Dieu les mains vides, contrairement à ce que la loi ordonne ; encore moins osent-ils le faire avec des mains pleines d'ordures. Craignant donc et avec raison de paraître par eux-mêmes devant ce divin tribunal, ils prennent le parti de supplier par d'autres qui intercèdent pour eux. C'est à quoi revient cette formule de prière à laquelle il nous arrive souvent d'avoir recours : *Saint Pierre, priez pour nous*, et autres semblables ; mais surtout celle-ci : *Par votre passion, délivrez-nous, Seigneur ;* et d'autres qui reviennent à celle-là. Il convient donc qu'un pécheur dans un pareil état n'approche point par lui-même de Jésus-Christ ; mais il doit se borner à toucher, pour ainsi dire, la frange de son vêtement, en prenant pour son avocat le dernier même des ministres de l'Eglise ; car l'Eglise est comme le vêtement de Jésus-Christ, et par conséquent le dernier de l'Eglise, ou celui qui a choisi pour sa part d'être au dernier rang dans la maison de Dieu, est comme la frange de ce vêtement, et nul doute que le parfum spirituel répandu sur la tête du divin chef ne descende jusqu'à cette frange (*Ps. CXXXI*, 3). Si le pécheur touche cette frange, je veux dire ce dernier de l'Eglise de Dieu, par quelque bonne œuvre ou par quelque humble prière, ou enfin par le sincère aveu qu'il fait de ses fautes, pour l'engager par là à compatir à lui-même, qu'il ait seulement la foi, et il sera infailliblement guéri. Que la frange cependant sache bien que ce n'est pas d'elle, mais de Jésus-Christ qu'est sortie cette vertu salutaire ; car c'est en quelque sorte Jésus-Christ lui-même que l'on touche en touchant son vêtement. »

75. Victor Africain, *Lib. III, de persecutione Wandalorum*, vers la fin : « Venez, anges de mon Dieu, vous qui êtes toujours prêts à nous secourir, chargés que vous êtes d'exercer votre ministère en faveur de ceux qui doivent être les héritiers du salut éternel ; voyez cette Afrique autrefois protégée par tant d'Eglises

si puissantes, aujourd'hui tout entière laissée dans la solitude; autrefois se faisant gloire de sa nombreuse hiérarchie de pontifes, maintenant veuve et délaissée. Priez pour nous, patriarches de la race desquels est née cette Eglise, actuellement si affligée. Priez pour nous, saints prophètes, vous qui voyez l'affliction que vous nous aviez d'avance annoncée. Soyez nos défenseurs, glorieux apôtres, qui après l'ascension de notre divin Maître, avez parcouru l'univers comme d'ardents coursiers pour nous réunir tous en un seul peuple. Vous surtout, saint Pierre, comment n'élèveriez-vous pas la voix en faveur de tant d'agneaux et de brebis que notre commun maître a confiés à votre sollicitude? Et vous, saint Paul, docteur des nations, qui avez prêché l'Evangile depuis Jérusalem jusqu'à l'Illyrie, voyez les ravages que nous causent les Wandales ariens, et la captivité où gémissent vos enfants. Gémissez sur nous, vous tous saints apôtres. Mais, hélas! nous sommes indignes que vous priiez pour nous, puisque ce n'est pas pour nous éprouver, comme cela peut arriver aux saints, mais pour nous punir que ces malheurs nous arrivent. Eh bien! priez pour vos fils même méchants, puisque Jésus-Christ a prié même pour les Juifs ses ennemis. Que les maux que nous avons justement essuyés suffisent pour notre correction; demandez grâce pour des pécheurs. Qu'il soit dit à l'ange exterminateur : C'est assez, retenez votre bras. Qui pourrait ignorer que ce sont nos crimes qui nous ont attiré tout cet opprobre, que c'est pour nous être écartés des commandements de Dieu, pour n'avoir pas voulu marcher suivant les préceptes de sa loi? Mais nous vous prions, prosternés à vos pieds, de ne pas mépriser vos frères, quelque pécheurs, quelque misérables qu'ils soient; nous vous en prions par celui qui, de l'humble état de pêcheurs, vous a élevés au faîte de l'apostolat. »

76. S. AUGUSTIN, *cont. Faust. manich., Lib. XX*, c. 21. C'est le passage cité plus haut, même question, témoignage 37, p. 331.

77. Le même, *in Psalmum LXXXVIII, concione*, 2, à la fin : « Célébrez par des actes de sobriété les fêtes des saints, pour imiter les exemples de ceux qui nous ont précédés, et qu'ils s'applaudissent eux-mêmes de prier pour nous; et c'est ainsi que la bénédiction du Seigneur pourra demeurer sur vous éternellement. *Fiat, fiat.* »

78. Le même, *Serm. XLVII de Sanctis* (le même qui est intitulé *de Martyribus* dans les œuvres de S. Léon) : « Toutes les fois, mes frères, que nous célébrons les fêtes des martyrs, ne

demandons au Seigneur les biens temporels par leur intercession, qu'avec la disposition de mériter aussi, en imitant leurs exemples, les biens éternels. Car ceux-là seuls célèbrent véritablement leurs fêtes, qui suivent l'exemple de leurs vertus. Les fêtes des martyrs sont des exhortations au martyre, et nous ne devons pas craindre d'imiter ce que nous aimons à préconiser. Mais, quoi? nous voulons triompher avec les saints, et nous ne voulons pas supporter avec eux les tribulations de ce monde. Celui donc qui refuse d'imiter autant qu'il est en lui les saints martyrs, ne parviendra jamais à partager leur béatitude. C'est ce que prêche l'apôtre saint Paul par ces paroles : *Nous participerons aux consolations, si nous participons aux souffrances* (*II Cor.*, *I*, 5). Et le Seigneur a dit dans l'Evangile : *Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï le premier* (JOAN., XV, 18). C'est refuser d'appartenir au corps, que de ne vouloir pas partager les ignominies du chef. »

79. S. BERNARD, *in vigilia Petri et Pauli apostolorum*. C'est le passage cité plus haut, même question, témoignage 12, p. 506.

80. S. ISIDORE, *Lib. I de ecclesiasticis officiis*, c. 34 : « Nos pères ont voulu qu'on célébrât les fêtes des apôtres et des martyrs, soit pour nous engager à imiter les saints, soit pour que nous puissions nous approprier leurs mérites, et nous aider de leurs suffrages ; de telle manière cependant, que ce ne soit pas aux martyrs, mais à Dieu même qui a fait les martyrs, que nous offrions nos sacrifices, quoique ce soit sur les cendres des martyrs que nous élevons nos autels. Car quel est le prêtre qui, à l'autel où se trouve quelqu'un de ces corps sacrés, s'est jamais pris à dire : Nous vous offrons à vous, Pierre, ou Paul, ou Cyprien? Mais ce que nous offrons, nous l'offrons à Dieu qui a couronné les martyrs, sur les tombeaux de ceux-là mêmes qu'il a couronnés, afin que la circonstance particulière de ces lieux enflamme notre amour, et pour ceux qu'il nous est donné d'imiter, et pour celui qui nous donne la force de le faire. Nous honorons donc les martyrs de la même manière (*eo cultu dilectionis et societatis*) que nous honorons parmi même les vivants les saints hommes de Dieu, que nous saurions disposés à endurer les mêmes tourments pour la défense de l'Evangile ; avec cette différence, que notre culte envers les premiers est d'autant plus accompagné de confiance, qu'ils sont eux-mêmes plus assurés de leur victoire et de leur triomphe, tandis que ceux qui combattent encore ici-bas ne sauraient partager la même assurance. »

81. *Ibidem*, c. 35 : « Toutes ces fêtes en l'honneur des mar-

tyrs, distribuées entre tous les temps de l'année, ont été établies avec sagesse, de peur que de plus rares occasions de s'assembler n'attiédissent la dévotion. C'est pour cela qu'on a désigné certains jours, afin que la vue de tous les fidèles réunis réveille la foi de chacun, et augmente l'allégresse commune. »

Question IX.

L'usage des images de Jésus-Christ et des saints, tel qu'il est reçu dans l'Eglise, est-il contraire au premier précepte du décalogue?

L'usage des saintes images, tel qu'il est reçu dans l'Eglise, n'est nullement contraire au premier commandement, puisque, bien différents des païens, nous n'adorons pas les figures sculptées, le bois, les pierres, comme autant de dieux (car c'est là précisément ce qui est défendu par ce précepte); mais nous rendons par là à la personne même de Jésus-Christ et à celles des saints un culte chrétien et pieux, en nous les représentant sous ces images exposées à nos regards.

Tel est l'enseignement unanime de l'Eglise, tant des premiers siècles que des temps modernes, qui recommande à notre vénération ces saintes images, et nous invite à retenir cet usage qu'elle a reçu de la tradition apostolique, et que des conciles œcuméniques ont formellement approuvé. Nous pouvons même ajouter que Dieu avait prescrit à l'ancienne synagogue elle-même un usage semblable en quelque façon.

C'est pourquoi l'Eglise a condamné l'erreur des iconoclastes, qui ne faisaient pas de différence entre les simulacres des faux dieux et les images de Jésus-Christ et des saints, et qui refusaient de considérer que nous sommes sous la loi de grâce, où Dieu, en se faisant homme, a revêtu lui-même sa propre image et sa propre ressemblance créée par lui dès le commencement, et s'est ainsi rendu visible parmi nous. Et nous n'avons pas à plaindre seulement leur ignorance; nous avons aussi à détester en eux cette fureur, qui les porte à dépouiller nos temples des images qu'ils y trouvent, du signe même de notre salut, et à détruire de leurs mains sacriléges presque tous les objets sacrés, partout où ils en ont le pouvoir (IX).

IX.

Pugnatne cum hoc primo præcepto usus receptus imaginum Christi atque sanctorum?

Haudquaquam : quia non, sicut Ethnici solent, adoramus sculptilia, ligna, lapides, perinde ac deos quosdam (id enim hoc præcepto cavetur maximè); sed more christiano et mente pia Christum ipsum et sanctos illic veneramur, ubi per imagines propositas nobis repræsentantur.

Ita tum præsens, tum vetus Ecclesia

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Baruch, VI,* 38, Jérémie exhorte fortement les Juifs à ne pas imiter les Babyloniens dans leur idolâtrie. Il leur prouve par plusieurs raisons le néant et la vanité de leurs idoles, et leur dit entre autres choses : — « Ces Dieux qu'ils honorent sont semblables à des pierres qu'on tire d'une montagne. Ce sont des Dieux de bois, de pierre, d'or et d'argent. Ceux qui les adorent seront couverts de confusion. »

2. *Deutéronome, IV,* 15-19 : « Vous n'avez vu aucune figure ni ressemblance au jour que le Seigneur vous parla à Horeb du milieu du feu ; — de peur qu'étant séduits, vous ne fassiez quelque image de sculpture, quelque figure ou d'homme ou de femme, ou de quelqu'une des bêtes qui sont sur la terre, ou des oiseaux qui volent sous le ciel ; — ou des animaux qui rampent et se remuent sur la terre ; ou des poissons qui sont sous la terre dans les eaux ; — ou qu'élevant vos yeux vers le ciel, et y voyant le soleil, la lune et tous les astres, vous ne tombiez dans l'illusion ou dans l'erreur, et que vous ne rendiez un culte d'adoration à des créatures que le Seigneur votre Dieu a faites pour le service de toutes les nations qui sont sous le ciel. »

3. *Ibidem, V,* 8-9 : « Vous ne vous ferez point d'image de sculpture, ni de figures de tout ce qui est soit en haut dans le ciel, soit en bas sur la terre, ou qui vit sous la terre dans les eaux. — Vous ne les adorerez et ne les servirez point. »

4. *Sagesse, XIV,* 12-22, 27-31 : « Le premier essai d'idoles a été le commencement de la prostitution, et leur perfection a été l'entière corruption de la vie humaine. — Car les idoles n'ont point été dès le commencement, et elles ne seront point pour toujours. — C'est la vanité des hommes qui les a introduites dans le monde ; c'est pourquoi on en verra bientôt la fin. — Un père affligé de la mort précipitée de son fils, fit faire l'image de

---

summo consensu docet commendans nobis pias et venerandas imagines, ut quarum usum apostolica etiam traditione commendatum acceperimus, et sacrosancta patrum synodo approbatum retineamus. Imò et veteri synagogæ suas Deus imagines dedit.

Quapropter damnatus est error iconoclastarum, ut qui inter simulacra deorum et imagines Christi atque sanctorum discrimen nullum constituerent ; neque rationem temporis gratiæ seu novæ legis haberent, quo Deus homo factus imaginem similitudinemque suam initio à se creatam ipse induit, atque in ea se nobis repræsentavit. Neque solùm imperitus error, sed etiam nefandus istorum furor est, qui sacris è locis imagines ipsas et in his dominicam quoque crucem ejiciunt, ac sacrilegis manibus sacra ferè omnia, ubi possunt, demoliuntur.

celui qui lui avait été ravi si tôt ; et il commença à adorer comme Dieu celui qui était mort un peu auparavant comme tous les autres hommes ; il lui établit parmi ses serviteurs un culte et des sacrifices. — Cette conduite criminelle s'étant accrue de plus en plus dans la suite des temps, l'erreur fut observée comme une loi, et les idoles furent adorées par le commandement des princes. — Les hommes ne pouvant honorer ceux qui étaient bien loin d'eux, firent apporter leur tableau du lieu où ils étaient; et ils proposèrent devant tout le monde l'image du roi à qui ils voulaient rendre honneur, pour révérer ainsi, comme présent, avec une soumission religieuse, celui qui était éloigné. — L'adresse admirable des sculpteurs augmenta encore beaucoup ce culte dans l'esprit des ignorants. — Chacun d'eux voulant plaire à celui qui l'employait, épuisa tout son art pour faire une figure parfaitement achevée. — Et le peuple ignorant, surpris par la beauté de cet ouvrage, commença à prendre pour un Dieu celui qu'un peu auparavant il avait honoré comme un homme. — Telle a été la source de l'illusion de la vie humaine, que les hommes, ou pour satisfaire leur affection particulière, ou pour se rendre trop complaisants aux rois, ont donné à des pierres et à du bois un nom incommunicable. — Il n'a pas même suffi aux hommes d'être dans ces erreurs touchant la connaissance de Dieu; mais vivant dans une grande confusion causée par l'ignorance, ils donnent le nom de paix à des maux si grands et en si grand nombre — Le culte des idoles abominables est la cause, le principe et la fin de tous les maux. — Car, ou ils s'abandonnent à la fureur dans leurs plaisirs, ou ils font des prédictions pleines de mensonges, ou ils vivent dans l'injustice, ou ils se parjurent sans aucun scrupule, — parce qu'ayant mis leur confiance en des idoles qui n'ont point d'âme, ils ne craignent point d'être punis de leurs parjures. — Mais ils recevront la punition de ce double crime, parce qu'ils ont eu des sentiments impies de Dieu, en révérant les idoles, et parce qu'ils ont fait de faux serments, sans se mettre en peine de blesser la justice par leur perfidie. — Car ce n'est point la puissance de celui par qui on a juré, mais la justice armée contre les pécheurs, qui punit toujours l'infidélité des hommes injustes. »

5. *Psaume CXIII*, 12-16 : « Les idoles des nations sont d'argent et d'or, et l'ouvrage des mains des hommes. — Elles ont une bouche et ne parlent pas; des yeux, mais elles ne voient pas. — Elles ont des oreilles, et n'entendent pas; des narines, et ne

sentent pas. — Elles ont des mains, et ne peuvent toucher; elles ont des pieds, et ne peuvent marcher; et elles ne tirent aucun son de leur gosier. — Puissent leur ressembler ceux qui les font, et tous ceux qui mettent en elles leur confiance. »

6. *Psaume CXXXIV*, 15, 17 : « Les idoles des nations sont des figures d'argent et d'or, ouvrage de la main des hommes; — il n'y a point dans leurs narines de souffle de vie. »

7. *I Corinthiens*, *X*, 7 : « Ne devenez point idolâtres comme quelques-uns d'eux, dont il est écrit : Le peuple s'assit pour manger et pour boire, et ils se levèrent ensuite pour jouer. »

8. *Ibidem*, *VIII*, 4-6 : « Pour ce qui est de manger des viandes offertes aux idoles, nous savons que les idoles ne sont rien dans le monde, et qu'il n'y a nul autre Dieu que le seul Dieu. — Car encore qu'il y en ait qui sont appelés dieux, soit dans le ciel, soit sur la terre, et qu'ainsi il y ait plusieurs dieux et plusieurs seigneurs, — il n'y a néanmoins pour nous qu'un seul Dieu, qui est le Père, duquel toutes choses tirent leur être, et qui nous a faits pour lui; il n'y a qu'un seul Seigneur, qui est Jésus-Christ, et c'est par lui que nous sommes ce que nous sommes. »

9. *Lévitique*, *XXVI*, 1 : « Vous ne vous ferez point d'idoles ni d'images taillées; vous ne dresserez point de colonnes ni de monuments, et vous n'érigerez point dans votre terre de pierres remarquables pour les adorer. Car je suis le Seigneur votre Dieu. »

10. *Exode*, *XXV*, 18-22 : « Vous mettrez aux deux extrémités de l'oracle deux chérubins d'or battu; — un chérubin d'un côté, et un chérubin de l'autre. — Ils tiendront leurs ailes étendues des deux côtés du propitiatoire et de l'oracle, qu'ils en couvriront, et ils se regarderont l'un l'autre ayant le visage tourné vers le propitiatoire qui couvrira l'arche, — où vous mettrez les tables de la loi que je vous donnerai. — C'est de là que je vous donnerai mes ordres. Je vous parlerai de dessus le propitiatoire, du milieu des deux chérubins qui seront au-dessus de l'arche du témoignage, pour vous faire savoir tout ce que je voudrai commander aux enfants d'Israël. »

11. *Ibidem*, *XXXVII*, 7-9 : « Comme aussi deux chérubins d'or battu, qu'il mit aux deux côtés du propitiatoire; — un chérubin à l'extrémité d'un des côtés; et l'autre chérubin à l'extrémité de l'autre côté; ainsi chacun des deux chérubins était à l'une des extrémités du propitiatoire. — Ils étendaient leurs ailes

dont ils couvraient le propitiatoire, et ils se regardaient l'un l'autre aussi bien que le propitiatoire. »

12. *Nombres, VII,* 89 : « Quand Moïse entrait dans le tabernacle de l'alliance pour consulter l'oracle, il entendait la voix de celui qui parlait du haut du propitiatoire placé sur l'arche du témoignage entre les deux chérubins : de là Dieu parlait à Moïse. »

13. *Ibidem, XXI,* 7-9 : « Moïse pria pour le peuple, — et le Seigneur lui dit : Faites un serpent d'airain, et placez-le pour signe. Quiconque étant blessé le regardera, sera guéri. — Moïse fit donc un serpent d'airain, et le mit pour servir de signe ; et ceux qui ayant été blessés le regardaient, étaient guéris. »

14. *III Rois, VI,* 23-35 : « Il plaça dans l'oracle deux chérubins de bois d'olivier, qui avaient dix coudées de haut. — L'une des ailes du chérubin avait cinq coudées, et l'autre avait aussi cinq coudées : ainsi il y avait dix coudées depuis l'extrémité de l'une des ailes jusqu'à l'extrémité de l'autre. — Le second chérubin avait aussi dix coudées, avec les mêmes dimensions, et l'ouvrage de tous les deux était le même. — C'est-à-dire que le premier chérubin avait dix coudées de haut, et le second avait aussi la même hauteur. — Il mit les chérubins au milieu du temple intérieur, et ils avaient leurs ailes étendues ; l'une des ailes touchait l'une des murailles, et l'aile du second chérubin touchait l'autre muraille ; et leurs autres ailes venaient se joindre au milieu du temple. — Il couvrit aussi d'or les chérubins. — Il orna toutes les murailles du temple, tout à l'entour, de moulures et de sculptures ; et il fit des chérubins et des palmes en bas-relief, et diverses peintures qui semblaient se détacher de leur fond et sortir de la muraille. — Il couvrit aussi d'or le pavé du temple, au dedans et au dehors. Il fit à l'entrée de l'oracle de petites portes de bois d'olivier, et des poteaux qui étaient à cinq pans. — Il fit deux portes de bois d'olivier, et il y fit tailler des figures de chérubins et des palmes, et des basses-tailles avec beaucoup de reliefs ; et il couvrit d'or, tant les chérubins que les palmes, et le reste. — Il mit à l'entrée du temple des poteaux de bois d'olivier taillés à quatre faces, — et deux portes de bois de sapin, l'une d'un côté, et l'autre de l'autre ; chaque porte était brisée, et elle s'ouvrait ayant ses deux parties unies ensemble. — Il fit sculpter des chérubins et des palmes, et *d'autres* ornements en saillie, et il couvrit le tout de lames d'or. »

15. *Genèse, I,* 26, 27 : « Faisons l'homme à notre image et

à notre ressemblance, et qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur les quadrupèdes, et sur tous les reptiles qui se meuvent sur la terre. — Dieu créa donc l'homme à son image et à sa ressemblance, il le créa à l'image de Dieu. »

16. *Philippiens, II,* 6-7 : « Qui ayant la nature de Dieu, n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation de s'égaler à Dieu; — et qui cependant s'est anéanti lui-même, en prenant la nature d'esclave, en se rendant semblable aux hommes, et paraissant tel que les autres hommes. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. TERTULLIEN, *contra Marcion.,* L. II, c. 22 : « De même, quand il dit : « Tu ne te feras point d'idoles taillées, ni aucune » image de ce qui est au ciel, ni de ce qui est sur la terre, ni » de ce qui est sous les eaux, » il ne veut par ces défenses que prévenir l'idolâtrie. Car il ajoute : « Tu ne les adoreras point; tu » ne les serviras point. » Quant au serpent d'airain, que Moïse façonna dans la suite d'après les ordres du Seigneur, étranger à toute idée d'idolâtrie, il était destiné à guérir ceux que les serpents avaient blessés. Je te fais grâce du remède divin dont il était l'emblème. Il en est de même des chérubins et des séraphins d'or battu qui couvraient le propitiatoire de l'arche d'alliance : c'étaient des décorations innocentes, en harmonie avec la majesté de l'arche sainte, et placées là pour des raisons bien différentes du principe idolâtrique qui avait provoqué l'interdiction de toute image taillée; ils ne contredisaient point la défense portée plus haut, puisqu'ils n'avaient rien de commun avec les idoles que proscrivait la loi. »

2. S. BASILE-LE-GRAND, *Lib. de Spiritu sancto ad S. Amphilochium Iconii episcopum,* c. 18 : « On dit de l'image du roi que c'est le roi, et on n'en fait pas pour cela un deuxième roi. Par là on ne divise ni la puissance, ni la majesté royale. Et de même que l'autorité souveraine subsiste dans son intégrité sans être aucunement divisée, de même la gloire que nous lui rendons lui est déférée sans partage. L'honneur décerné à l'image se rapporte donc à son modèle. »

3. S. JEAN-DAMASCÈNE, *Orthodoxæ fidei, lib. IV,* c. 16 (édit. de Lequin, Paris, 1702) : « Comme quelques-uns nous accusent à l'occasion de ce qu'ils nous voient adorer ou vénérer les images du Sauveur, de Notre-Dame et des autres saints et serviteurs de Jésus-Christ, qu'ils se souviennent que dès le commencement

Dieu a créé l'homme à son image. Pourquoi donc nous honorons-nous (1) les uns les autres, si ce n'est parce que nous sommes faits à l'image de Dieu? Car, comme l'a dit le grand Basile, cet homme si instruit dans les choses divines, l'honneur décerné à l'image retourne à son modèle. Or le modèle, c'est celui dont la figure est représentée, dont les traits sont reproduits. Pourquoi le peuple que conduisait Moïse se mettait-il en adoration tout autour du tabernacle, qui était la figure et le symbole du ciel, ou plutôt de toute la création? Car Dieu avait dit à Moïse (*Exod., XXV, 24*) : *Faites tout conformément au modèle qui vous a été montré sur la montagne*. Et les chérubins qui couvraient le propitiatoire n'étaient-ils pas l'ouvrage de la main des hommes? et le temple si célèbre de Jérusalem n'était-il pas aussi fait de main d'homme, dû à l'habileté des ouvriers? L'Ecriture condamne, il est vrai, ceux qui adoraient les ouvrages de sculpture; mais elle condamne aussi ceux qui sacrifiaient aux démons. Les gentils sacrifiaient, les juifs sacrifiaient aussi. Mais les gentils sacrifiaient aux démons, au lieu que les juifs sacrifiaient à Dieu. Aussi, tandis que les sacrifices des gentils étaient abominables et réprouvés, ceux des juifs étaient reçus favorablement de Dieu. Noé sacrifia, et Dieu accepta son sacrifice comme un encens d'agréable odeur (*Gen., VIII, 21*), parce qu'il savait la droiture de ses intentions, et les sentiments pieux dont il était animé. Ainsi, les ouvrages sculptés des gentils n'étaient rejetés et interdits, que parce qu'ils étaient des simulacres des démons. De plus, qui est-ce qui pourrait tracer l'image d'un Dieu invisible, incorporel, infini, inaccessible à nos sens? Il y aurait donc folie et impiété extrêmes à vouloir représenter Dieu. Voilà pourquoi, dans l'ancien Testament, l'usage des images n'était pas encore établi. Mais depuis que Dieu, consultant les entrailles de sa miséricorde, s'est fait véritablement homme dans l'intérêt de notre salut, non en revêtant seulement la figure humaine comme il avait fait aux yeux d'Abraham, ou comme il avait apparu aux prophètes, mais en prenant réellement la nature humaine; depuis qu'il a paru sur la terre et conversé parmi les hommes, qu'il a fait des miracles, qu'il a souffert, qu'il est ressuscité, qu'il est monté au ciel, depuis que toutes ces choses ont été réellement accomplies, et qu'elles ont été vues des hommes, elles ont été mises par écrit

(1) Il y a dans la traduction latine : *Qui fit igiter ut alii alios adoremus, nisi quia ad Dei imaginem facti sumus?*

pour se perpétuer dans la mémoire et servir à l'instruction de ceux qui devaient venir, afin que, croyant sans avoir vu, nous soyons bénis de Dieu en récompense de notre foi. Mais comme tout le monde ne connaît pas les lettres ou n'a pas le temps de lire, nos pères ont jugé à propos de représenter ces faits, ou du moins les principaux, au moyen de la peinture et de la sculpture, qui en donnent comme l'histoire abrégée. Souvent il arrive qu'au moment où nous ne pensons pas à la passion du Sauveur, nous nous en rappelons la mémoire à la vue de l'image qui nous représente son crucifiement, et que nous nous prosternons alors en terre pour adorer, non cette image matérielle, mais celui qu'elle représente; de même que nous n'adorons pas la matière dont se compose le livre des évangiles, pas plus que celle dont se compose la croix, mais celui qui nous y est représenté. Car en quoi diffère au reste la croix qui représente le Sauveur, d'une autre croix qui ne le représente pas? Il en est de même du culte qui concerne la mère de Dieu; l'honneur que nous lui rendons se rapporte à celui qui s'est incarné dans son sein. De même des belles actions des saints, qui ont pour effet d'animer notre courage, et de nous exciter à imiter leurs vertus en même temps qu'à glorifier Dieu. Car, comme nous l'avons dit, l'honneur que nous rendons à ceux de nos frères qui ont vécu saintement en servant le même maître que nous, est un témoignage de notre fidélité envers ce maître lui-même, et l'honneur décerné à l'image remonte à son modèle. Or, nous avons appris cela par tradition, encore que cela ne se trouve pas consigné dans les Ecritures, comme d'adorer en nous tournant du côté de l'orient, de nous prosterner devant la croix, et beaucoup d'autres pratiques semblables. Voici une histoire rapportée quelque part : Abgare, roi de la ville d'Edesse, ayant envoyé un peintre pour lui procurer l'image du Sauveur, et le peintre n'ayant pu réussir à la lui peindre à cause de l'éclat éblouissant du visage qu'il avait à considérer, le Sauveur imprima lui-même son image sur son manteau, en appliquant celui-ci sur son visage divin, et par le don qu'il fit ensuite de son manteau, il satisfit au désir d'Abgare (EVAG., *lib. hist.*, c. 27). Paul, apôtre des gentils, nous atteste que beaucoup de choses ont été transmises par les apôtres sans le secours de l'Ecriture. *Mes frères,* dit-il aux Thessaloniciens (*II Thess., II,* 15), *demeurez fermes, et conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre lettre.* Il dit encore aux Corinthiens (*I Cor., XI,* 2): *Je vous loue, mes frères, de ce que vous*

vous souvenez de moi en toutes choses, et de ce que vous gardez les traditions et les règles que je vous ai données. »

4. S. Athanase, *Serm. IV contra arianos* : « Dans l'image du roi se montrent son visage et ses traits, dans le roi les traits de son image : car les traits du visage du roi sont si vivement reproduits dans son portrait, qu'il suffit de voir le portrait pour croire avoir vu le roi; et réciproquement, en voyant le roi, on se rappelle les traits de son visage qu'on a remarqués dans son portrait. Et comme la ressemblance est parfaite entre les deux, si quelqu'un après avoir vu le portrait demandait à voir le roi, le portrait pourrait lui répondre : le roi et moi nous sommes la même chose; je suis en lui, et il est en moi; ce que vous trouvez en moi, vous le trouverez en lui; ce que vous verrez en lui, vous l'aurez d'avance vu en moi. Celui donc qui honore *(adorat)* l'image, honore *(adorat)* en elle le roi lui-même, puisque cette image n'est autre chose que la représentation du roi. »

5. Le second concile œcuménique de Nicée, ou septième général, où se trouvèrent trois cent cinquante évêques, fut assemblé pour confondre ceux qui ne permettaient pas dans les églises les images de Jésus-Christ et des saints, et qui blâmaient le culte qu'on leur rendait. Ses actes se divisent en sept actions ou sessions. Dans la seconde, on lut la lettre synodique d'Adrien I, pontife de Rome, à l'empereur Constantin et à Irène, sa mère; entre autres choses remarquables, on y lit le passage suivant : « Le prince des apôtres, le bienheureux Pierre, qui a le premier occupé le siége apostolique, est celui-là même qui a laissé aux pontifes qui lui succéderaient sur ce siége auguste dans toute la suite des siècles, les droits souverains de son apostolat et de sa charge pastorale; et c'est lui qui, par l'ordre de Dieu, a conféré et transmis à ses successeurs la suprême autorité, telle qu'elle lui avait été accordée à lui-même par notre divin Sauveur : or, c'est conformément à la tradition des pontifes qui nous ont précédés, que nous vénérons les saintes images qui nous représentent Jésus-Christ, sa bienheureuse mère, les apôtres et tous les saints. Car depuis que la paix et la tranquillité ont été données à l'Eglise de Jésus-Christ notre Dieu, de ce moment et jusqu'à ce jour les images et les peintures sacrées ont orné nos églises, comme l'atteste le bienheureux et très-saint pape Sylvestre (1). »

(1) Nous avons suivi dans tout ce passage la version d'Anastase le bibliothécaire, au lieu du texte grec qui présente des différences notables, et que paraît avoir suivi Canisius. Voir la collection des conciles de Labbe, t. VII, col. 101 et suiv.

Ensuite, après avoir rapporté comment le grand Constantin, sur l'avertissement qu'il avait reçu pendant la nuit des apôtres Pierre et Paul, se fit instruire dans la foi et inviter au baptême par saint Sylvestre, le pape Adrien II ajoute : « Après avoir terminé son récit, l'empereur demandait quels dieux c'étaient que ce Pierre et ce Paul, qui l'avaient visité pour son salut et lui avaient découvert tant de secrets. A quoi Sylvestre répondit : Ce ne sont pas des Dieux, mais de dignes serviteurs de Jésus-Christ, des apôtres choisis de lui et envoyés pour inviter les peuples à se sauver par la foi qu'on aurait en lui. Et comme le pape continuait à lui parler ainsi, l'empereur lui demanda s'il n'avait pas quelque portrait de ces apôtres, afin qu'il pût juger par leur ressemblance que c'étaient bien eux qui lui avaient apparu. Alors saint Sylvestre fit apporter par un diacre les images qui représentaient les apôtres ; et l'empereur ne les eut pas plutôt considérées, qu'il s'écria que c'étaient ceux-là mêmes qu'il avait vus, et qu'il ne fallait pas différer plus longtemps de lui montrer cette piscine que lui avait déjà fait voir l'Esprit-Saint, et que les apôtres, disait-il, lui avaient assurée devoir être l'instrument de son salut. C'est ainsi, comme il a été dit déjà, que les images des saints ont été dès le principe de notre foi en vénération chez tous les chrétiens, qu'elles ont été peintes et représentées dans les églises, afin que les païens, voyant dans ces tableaux l'histoire même des livres saints, quittassent le culte des idoles et les prestiges des démons pour suivre la lumière du christianisme et s'attacher au vrai Dieu, et que, comme l'a dit saint Grégoire, ce grand docteur, évêque de ce même siége apostolique, ceux qui ne connaîtraient pas les lettres pussent lire au moins sur les murs ce qu'ils ne pourraient pas lire dans les livres. C'est pour cela, en effet, que les Pères dont la doctrine a le plus d'autorité ont prescrit de représenter dans les églises les faits de la divine Ecriture et les actions des saints, et tous les empereurs orthodoxes et pieux, tous les prêtres et les religieux serviteurs de Dieu, toute la société des chrétiens en un mot, fidèles à la tradition qu'ils ont reçue des saints Pères dès les temps les plus anciens, ont conservé avec respect ces images et ces peintures pour s'en servir comme de mémorial et s'exciter à la componction, et même dans cette partie où est le siége de votre empire, les mêmes habitudes de piété se sont conservées jusqu'au règne de votre bisaïeul. Mais celui-ci, suivant les inspirations de certains impies, a renversé ces saintes images ;

et telle est la source de cette grande erreur répandue aujourd'hui dans l'empire grec, de cet énorme scandale donné au monde entier. Mais malheur, comme l'atteste la vérité elle-même, à celui par qui les scandales sont venus dans le monde! » Dans la suite de cette même lettre, le pape produit des exemples et des témoignages de nos livres saints, et il ajoute l'extrait suivant du discours de saint Grégoire de Nysse sur le patriarche Abraham : « J'ai vu bien des fois le tableau de ce sacrifice (d'Isaac), et à chaque fois je n'ai pu m'empêcher de verser des larmes, en voyant l'art avec lequel le peintre avait pu mettre cette histoire sous nos yeux..... Dans la lettre écrite par saint Basile contre Julien l'apostat, ce grand saint disait :..... Je confesse que la personne du Fils envoyée du ciel s'est incarnée, et que sainte Marie qui l'a enfanté selon la chair est mère de Dieu..... Je vénère aussi les saints apôtres, les prophètes, les martyrs, qui intercèdent pour moi auprès de Dieu, afin que, par leur intervention, notre Dieu qui est toute bonté me soit propice, et m'accorde miséricordieusement le pardon de mes péchés : c'est pourquoi je me fais gloire d'honorer et de vénérer les images qui les représentent. Car cet usage nous ayant été transmis par les saints apôtres, nous ne pouvons pas l'abolir, et nous nous faisons au contraire un devoir de mettre ces saintes images dans toutes nos églises. » Le pape invoque ensuite les témoignages de saint Chrysostôme, de saint Cyrille, de saint Athanase, de saint Ambroise, de saint Etienne évêque de Bostra ; voici en particulier ce qu'il rapporte des écrits de ce dernier : « Toute image est sainte, dès-là qu'elle représente Notre-Seigneur, les anges, les prophètes, les apôtres, les martyrs ou les justes. Car ce n'est pas le bois que nous honorons, mais celui qui est représenté et reproduit sur ce bois. Nous honorons bien et nous saluons révérencieusement les princes, quoique ce soient des pécheurs. Pourquoi donc n'honorerions-nous pas les saints serviteurs de Dieu, et ne ferions-nous pas représenter des images en leur mémoire, afin de nous empêcher de les oublier? » Cette lettre du pape Adrien fut lue à la seconde session du concile général de Nicée, qui l'approuva (1).

(1) La lecture de cette lettre au concile souffrit, il est vrai, des difficultés, comme le rapporte Anastase (Labb., *Conc.*, t. VII, col. 115); mais ces difficultés avaient un tout autre objet que le culte des images. Sur ce dernier point, la lettre du pape Adrien obtint une adhésion unanime.

6. Dans le même concile, *act. III*, on approuva la lettre des évêques d'Orient (1) à Taraise, patriarche de Constantinople, où les évêques disaient entre autres choses : « Nous révérons les saintes images, savoir, celle de Jésus-Christ, Verbe de Dieu, Notre-Seigneur et notre Sauveur, qui s'est incarné pour nous, et a pris la forme d'esclave..... Nous vénérons aussi l'image de sa très-pure et très-sainte Mère, notre maîtresse, qui l'a conçu et enfanté d'une manière ineffable. Nous honorons semblablement les images des saints apôtres, des prophètes, des glorieux martyrs, des confesseurs et des justes, comme d'autant d'amis de Dieu ; non que nous nous fassions un objet de culte de la matière ou des couleurs qui constituent ces images, mais nous nous en servons pour témoigner à ceux qu'elles représentent l'honneur qui leur est dû, persuadés de ce que dit Basile-le-Grand, que l'honneur décerné à l'image se rapporte à son modèle. »

7. Dans le même concile, *act. IV*, on produisit grand nombre de témoignages de l'Ecriture-Sainte et des saints Pères, et quelques histoires propres à montrer que le culte des images est pieux et utile. Parmi ces traits, qu'il serait trop long de rapporter tous, est celui dont saint Chrysostôme fait mention dans son panégyrique de saint Mélèce, que beaucoup de personnes avaient fait représenter le portrait de ce saint évêque sur leurs anneaux, sur leurs coupes, sur les murs de leurs chambres, partout enfin. Dans le discours où il avait à prouver que le législateur du nouveau Testament est le même que celui de l'ancien, le saint docteur disait encore : « J'ai vu avec ravissement un tableau très-propre à inspirer la piété, et qui était de cire fondue. » Le concile citait encore l'extrait suivant du discours de saint Grégoire de Nysse sur la divinité du Fils et de l'Esprit-Saint, et sur Abraham : « J'ai vu souvent ce tableau, et en le voyant je n'ai » pu retenir mes larmes, tant il retraçait vivement cette tou- » chante histoire. On voyait Isaac à genoux devant l'autel du » sacrifice, les mains retournées sur le dos. » On lut aussi l'écrit de saint Athanase sur l'image de Jésus-Christ qui se voyait à Béryte, et que les juifs avaient crucifiée (2). On lut encore dans

(1) Le passage cité ici est plutôt de la lettre synodique de Théodore, patriarche de Jérusalem, qui fut également approuvée dans cette même session du concile.

(2) Noël Alexandre soutient (*Hist. eccl., sæc. IV*, c. VI, art. VIII, p. 294 (édit. de Venise), contre Combefils, que cet écrit n'est pas du saint patriarche d'Alexandrie, et qu'il doit être plutôt du huitième siècle que du quatrième. *Adhùc sub judice lis est.*

cette même session la lettre de saint Nil au proconsul Olympiodore, qui avait résolu de bâtir un temple : « Il est de la sagesse » d'un chrétien ferme dans sa foi, de ne placer qu'une croix à » l'orient dans le sanctuaire du temple, puisque c'est par la » vertu d'une seule croix que le genre humain a été racheté, et » que c'est dans une seule croix aussi que les plus désespérés » doivent retrouver l'espérance. Toutefois, je souhaiterais qu'un » habile peintre pût retracer sur les murs latéraux et sur les » deux côtés du temple les histoires du nouveau et de l'ancien » Testament, afin que ceux qui ne connaissent pas les lettres, » ou qui ne peuvent lire l'Ecriture sainte, se rappellent en voyant » ces tableaux le souvenir de ceux qui ont fidèlement servi le » vrai Dieu, et qu'ils soient excités par ce spectacle, qui leur » mettra sous les yeux des faits dont ils n'auront pu être eux-» mêmes témoins, à imiter ces grandes et belles actions, qui » ont valu à ceux qui les ont accomplies les biens du ciel en » échange des misères de la vie présente. »

8. A la fin de la session IV, le même concile dit ces paroles : « Nous vénérons les saintes images. Attachons-nous aux antiques lois de l'Eglise ; maintenons les règlements de nos pères. Nous disons anathème à ceux qui ajoutent ou retranchent quelque chose dans les pratiques de l'Eglise. Nous disons anathème à l'erreur nouvelle des accusateurs des chrétiens. Nous saluons les saintes images. Nous anathématisons ceux qui les rejettent ; anathème aux accusateurs des chrétiens, c'est-à-dire aux iconoclastes, etc. »

9. L'action ou session VI contient une réfutation des hérétiques qui avaient condamné les images dans le conciliabule de Constantinople, sous l'empereur hérétique Léon ; leurs arguments avec leurs erreurs sont rapportés par un certain Grégoire de Néocésarée, qui avait été de la secte, mais l'avait quittée, et réfutés avec solidité par le diacre Epiphane, au nom de tout le concile. Cette action ou session est divisée en six tomes ou parties. Le quatrième de ces tomes contient le passage suivant : « Que le culte des images nous vienne par tradition, comme bien d'autres pratiques qui s'observent dans l'Eglise sans que l'Ecriture en dise rien, c'est ce que nous montre l'histoire de tous les temps, à remonter jusqu'à celui des apôtres, et en particulier ce que rapportent beaucoup d'écrivains de ce groupe de sculpture qui représentait l'hémorrhoïsse aux pieds de Notre-Seigneur, et que cette femme avait fait élever elle-même. Elle y était représentée

tenant par la frange le vêtement de Notre-Seigneur, de la manière que le rapporte l'évangéliste, action qui lui valut sa guérison. En outre, le grand Basile, dont les écrits sont répandus dans le monde entier, fait mention des images dans plusieurs de ses opuscules. Grégoire, évêque de Nysse, doublement son frère, *et par le sang, et par l'esprit qui l'animait, fait voir qu'il pensait* de même dans son discours sur Abraham. L'autre Grégoire (de Nazianze), surnommé le Théologien, dit la même chose dans son poème sur la vertu. Jean, surnommé la bouche d'or (Chrysostôme) à cause de son éloquence, ne parle pas autrement dans son éloge funèbre de Mélèce, évêque d'Antioche, et dans celui de ses discours qui a pour titre, que le législateur du nouveau Testament est le même que celui de l'ancien. Cyrille, ce grand adversaire de l'hérésie de Nestorius, dans sa lettre à Acace évêque de Scythopolis, Anastase évêque de Théopolis, Sophronius, Maxime, et pourquoi en nommer seulement quelques-uns? tous nos pères sans exception ont admis les images. En disant donc que la tradition des Pères est pour eux, nos adversaires se convainquent eux-mêmes de mensonge. »

10. Enfin, dans la septième session ou action, le concile œcuménique de Nycée dit dans sa définition de foi : « Nous déclarons d'une voix unanime que les traditions ecclésiastiques, soit consignées dans les écrits, soit attestées seulement par la coutume, doivent être maintenues fidèlement ; et de ce nombre est la vénération des images, qui est en rapport parfait avec l'histoire évangélique, comme très-propre à nous affermir dans la foi de l'incarnation véritable et non fantastique du Verbe divin, et à nous procurer d'autres semblables avantages. » Puis vient la définition rapportée dans la question précédente, témoignage 62, page 347 et suivantes. Après que tous les Pères eurent souscrit, le concile s'écria : « Nous croyons tous ainsi, nous avons tous le même sentiment, nous avons tous souscrit en témoignage de notre approbation. Cette foi est celle des apôtres, celle des Pères, celle de tous les orthodoxes, celle de l'univers entier. Comme nous croyons en un seul Dieu subsistant en trois personnes, ainsi vénérons-nous les images. »

11. Le huitième concile général, tenu à Constantinople, dit dans son canon 3 : « Nous décidons que l'image sacrée de Jésus-Christ Notre-Seigneur et Sauveur de tous les hommes, ne doit pas être moins honorée *(adorari)* que le livre des saints évangiles. Car de même que chacun trouve un principe de salut dans

les paroles que contient ce livre sacré, de même savants et ignorants profitent sans peine de l'instruction qu'offrent ces images enrichies de couleurs. Car ce que prêchent les paroles est également prêché par les peintures sacrées. Et il convient que, comme le veut la raison ainsi que l'antique tradition, on rende, à cause de l'honneur que l'on doit aux originaux, un honneur secondaire aux images qui les représentent, tout aussi bien qu'au livre sacré des évangiles et à l'image de la croix. »

12. S. Augustin, *Lib. I De consensu evangelistarum*, c. 10, parlant de ceux qui prétendaient faussement avoir trouvé des livres de Jésus-Christ adressés à saint Pierre et à saint Paul, et qui contenaient des leçons de magie, dit ces paroles : « Comme ils voulaient faire accroire que Jésus-Christ avait écrit de semblables choses à ses disciples, ils cherchèrent en eux-mêmes quels pouvaient être ceux à qui Jésus-Christ aurait écrit de préférence et confié plus volontiers de tels secrets, qu'il honorait en un mot de sa familiarité ; et ils pensèrent tout de suite à Pierre et à Paul, sans doute parce qu'ils avaient vu souvent ces apôtres représentés sur un même tableau avec lui, et aussi parce que Rome réunit dans une même solennité la fête de ces deux apôtres, couronnés le même jour par le martyre. »

13. S. Damase, pape, *Lib. pontifical. in vitâ Sylvestri* : « C'est de son temps (de saint Sylvestre) que l'empereur Constantin bâtit et orna plusieurs églises, entre autres la basilique Constantinienne, où il déposa les offrandes suivantes : un faîte d'argent portant sur le devant l'image du Sauveur assis sur un siége, de cinq pieds de haut, pesant cent vingt livres (d'autres exemplaires portent trois cent dix). Et les douze apôtres ayant chacun cinq pieds, pesant quatre-vingt-dix livres avec des couronnes de pur argent. Sur le derrière vers l'apside était de nouveau représenté le Sauveur assis sur un trône de cinq pieds d'un argent très-pur, pesant cent quarante livres. De plus, quatre anges d'argent de cinq pieds, pesant chacun cent cinquante livres et ornés de pierreries d'Alabande *(cum gemmis alabandenis)*..... Sur le bord de la fontaine, un agneau d'or très-pur, qui, tenant à la fontaine elle-même par un tuyau d'amiante *(annexum ex stypâ ammianti)*, y verse l'eau ; cet agneau pèse trente livres. A sa droite, le Sauveur représenté en argent très-pur, de la hauteur de cinq pieds, et pesant cent soixante-dix livres. A la gauche de l'agneau, un saint Jean-Baptiste en argent, de la hauteur de cinq pieds, portant cette inscription : *Ecce agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi*, et

pesant cent livres..... Sur le tombeau de saint Pierre, et sur le couvercle de ce tombeau, Constantin fit représenter une croix d'un or très-pur, du poids de cent cinquante livres. Une croix d'or aussi sur la châsse de l'apôtre saint Paul, et qui pèse cent cinquante livres. »

14. S. Athanase, *in libello de passione imaginis Domini nostri Jesu Christi, qualiter crucifixa est in Syriâ, in urbe Beryto*, c. 4 (1) : « Après que tous les malades eurent été guéris (en frottant leurs plaies avec le sang qui avait coulé de l'image), les juifs tous ensemble coururent à l'église de la même ville, où ils trouvèrent le métropolitain. Ils se jetèrent à ses pieds, et confessèrent leur crime en poussant de grands cris. Le métropolitain leur ayant demandé les détails de cette histoire, ils lui montrèrent la sainte image de Notre-Seigneur, et lui racontèrent toutes les indignités qu'ils avaient exercées sur elle, le miracle du sang et de l'eau qui avaient coulé de son côté au moment où ils l'avaient percée d'une lance, et enfin les miracles de guérison qu'elle avait opérés. L'évêque leur demanda comment ils avaient trouvé cette image, ou de quelle personne ils l'avaient reçue. Ils lui répondirent qu'elle venait d'un chrétien qui avait demeuré près de leur synagogue, et qui l'avait laissée par oubli dans cette maison, en changeant de demeure. Aussitôt le métropolitain manda ce chrétien, et dès que celui-ci fut venu, il le fit comparaître à son tribunal. Aux interrogations qui lui furent faites, ce chrétien répondit que cette image venait de Nicodème, le même qui était venu trouver Jésus pendant la nuit, qui l'avait faite de ses propres mains, et l'avait laissée à Gamaliel au moment de sa mort. Gamaliel, dont Paul, le docteur des gentils, avait été le disciple, voyant sa fin approcher, l'avait remise à Jacques, Jacques à Siméon, Siméon à Zachée, et elle avait ainsi continué à passer de main en main dans la ville de Jérusalem, jusqu'à l'époque de la destruction de cette ville, arrivée quarante-trois ans après l'ascension de Notre-Seigneur. Mais deux ans avant que Titus et Vespasien détruisissent cette ville, les fidèles et les disciples de Jésus-Christ furent avertis par l'Esprit-Saint de sortir

(1) On donna lecture de cet écrit de saint Athanase au septième concile général tenu à Nicée, *act. IV*, comme nous l'avons déjà rapporté plus haut, et comme on peut le voir dans la collection des conciles de Labbe, t. VII, col. 217 *et seq.* Le passage reproduit ici ne s'y trouve pas cependant. Voir sur l'autorité de cet écrit ce que nous en avons dit plus haut, témoignage 7, page 576.

de la ville et de se réfugier dans les états du roi Agrippa, qui avait fait alliance avec les Romains. En quittant Jérusalem, les chrétiens emportèrent avec eux dans ce nouveau pays tout ce qui servait au culte de notre religion, ou qui pouvait y avoir rapport. Ainsi transportée en Syrie, cette image y est restée jusqu'à notre temps; je l'ai reçue de mes parents à leur mort, et je l'ai possédée ainsi par droit d'héritage jusqu'à ce jour. Voilà ce qui explique d'une manière claire et certaine comment cette sainte image de notre divin Sauveur est passée de Judée en Syrie. »

15. S. Grégoire, *Lib. IX, epist. IX, ad Serenum Massiliensem episcopum :* « On nous avait rapporté que, par un zèle inconsidéré, vous aviez brisé les images des saints, sous prétexte qu'on ne devait pas les adorer. Nous vous avons loué, et avec raison, d'avoir défendu de les adorer, mais nous vous avons blâmé de les avoir brisées. Dites-moi, mon frère, connaissez-vous un prêtre qui ait jamais fait ce que vous avez fait? Si vous n'en connaissez point, cela seul ne devait-il pas vous détourner de le faire, au lieu de vous croire le seul saint et le seul sage, au mépris de tous vos collègues? Car autre chose est d'adorer un ouvrage de peinture, autre chose est de s'aider d'un ouvrage de peinture pour savoir ce qu'on doit adorer. Car ce que l'Ecriture est pour ceux qui savent lire, la peinture l'est pour ceux qui ne savent pas lire, et qui, malgré leur ignorance des lettres, peuvent y apprendre facilement leurs devoirs. C'est pourquoi la peinture est le principal livre du peuple. Et c'est ce que vous deviez particulièrement considérer, vous qui vivez parmi un peuple ignorant; vous deviez craindre de scandaliser ces hommes grossiers, en vous laissant emporter, quoique avec les meilleures intentions du monde, par un zèle imprudent. Il ne fallait pas briser ce qui avait été placé dans les églises, non pour y être un objet d'adoration, mais uniquement pour servir d'instruction aux simples. Et puisque nos pères ont sagement permis de peindre dans les églises les vies des saints, si vous aviez assaisonné votre zèle d'un peu plus de discrétion, vous auriez pu certainement obtenir avec bonheur ce que vous aviez en vue, et au lieu de disperser votre troupeau, le retenir ou le rassembler autour de vous; et alors le nom de pasteur vous appartiendrait à juste titre, au lieu de celui de dissipateur que vous avez peut-être mérité. »

16. Le même, *Lib. VII, indict. secundâ, epist. LIII ad Secundinum :* « Nous vous avons envoyé les images que vous nous

avez prié de vous adresser par le diacre Dulcide. Votre demande nous a été d'autant plus agréable, que le désir d'avoir cette image prouve que vous aimez celui que cette image représente. Ce n'est pas sans utilité que nous nous servons des choses visibles pour nous élever à la contemplation des choses invisibles. Ainsi un homme qui désire avec ardeur voir un autre homme, ou telle autre personne qu'il aime, se place sur la route par où cette personne doit passer en se rendant, soit à l'église, soit au bain, pour jouir de sa vue, ne serait-ce qu'un instant. Je sais bien que vous ne demandez pas l'image du Sauveur pour honorer cette image elle-même comme votre Dieu, mais pour que, vous rappelant le Fils de Dieu, elle vous embrâse d'amour pour celui que vous y voyez représenté. Et nous aussi, nous ne nous prosternons pas devant cette image comme devant une divinité; mais nous adorons celui que cette image nous rappelle être venu au monde, avoir souffert sur la croix, et être maintenant sur son trône dans le ciel. Et en même temps que cette image nous sert comme d'écrit pour nous rappeler le Fils de Dieu, elle réveille en nous les sentiments, soit de joie à la pensée de sa résurrection, soit de componction au souvenir de sa mort. C'est pourquoi nous vous avons envoyé par notre fils déjà nommé l'image de notre divin Sauveur, celle de sa sainte Mère, et celles des bienheureux apôtres Pierre et Paul, une croix et une clef qui a reçu sa bénédiction de l'attouchement du très-saint corps de Pierre, prince des apôtres, afin que vous soyez protégé contre les piéges du démon par celui dont vous garderez le signe pour votre sauvegarde; qu'il vous défende contre celui qui voudrait continuellement réveiller en vous les passions de la jeunesse; et que, persévérant dans les bonnes œuvres, vous inspiriez aux autres l'amour de celui qui vous a fait tout ce que vous êtes, pour qui vous devez vivre, et pour qui vous devriez même mourir. Vivez toujours sous la protection de Jésus, qui a daigné racheter le monde. »

17. Le même, *ibidem, epist. CIX ad Serenum Massiliensem episcopum* : « Sachez qu'il nous a été rapporté que votre fraternité ayant vu quelques personnes adorer des images exposées dans des églises, avait brisé ces images et les avait fait disparaître. Nous vous louons de votre zèle, qui n'a pas permis qu'on adorât des ouvrages faits de main d'homme; mais nous croyons en même temps que vous n'auriez pas dû briser ces mêmes images. Car la peinture est employée dans les églises pour que ceux qui ne

connaissent pas les lettres puissent lire sur les murailles ce qu'ils ne peuvent lire dans les livres. »

18. S. Jean-Damascène, *Lib. IV Orthod. fidei*, c. 17 (alias 16). Ce passage est le même que celui que nous avons rapporté plus haut, témoignage 3, page 370 et suiv.

19. Eusèbe de Césarée, *Lib. VII eccles. hist.*, c. 14 : « Puisque j'en suis venu à parler de cette ville (Césarée de Philippe, dite aussi Panéade), il est bon de rapporter ici une histoire qui me paraît tout-à-fait digne d'être transmise à la postérité. On dit que la femme qui souffrait d'une perte de sang, et qui, au rapport des évangélistes (Matt., IX, Marc, V, Luc, VIII), fut guérie par Notre-Seigneur, était native de cette ville, qu'on y montre encore sa maison, et qu'on y voit encore un admirable monument du bienfait qu'elle avait reçu. C'est, à la porte même de cette maison, une statue de bronze placée sur une pierre construite en forme de piédestal, représentant cette femme à genoux, en état de suppliante et les mains étendues; vis-à-vis d'elle, une autre statue de même matière représentant un homme décemment vêtu d'une robe qui lui descend jusqu'aux talons ; cet homme présente la main à la femme. Il pousse aux pieds de cette statue, et sur son piédestal, une herbe rare et étrangère qui, lorsqu'elle s'élève à la hauteur de la frange du vêtement représenté en bronze, acquiert la vertu de guérir toute espèce de maladies. On dit que cette statue représente fidèlement les traits du Sauveur, et nous-même étant allé à cette ville, nous l'y avons vue encore debout. Et il n'y a point à s'étonner que des hommes sortis de la gentilité se soient portés à cet acte de reconnaissance pour des bienfaits qu'ils avaient reçus du Sauveur, tandis qu'il était parmi eux, puisque nous-mêmes nous voyons des images des apôtres Pierre et Paul, peintes de diverses couleurs, aussi bien que celle de Jésus-Christ, soigneusement conservées jusqu'à nous (1). »

20. Sozomène, *Hist. eccles., lib. V*, c. 20 : « Je vais dire ce qui est arrivé sous le règne même de Julien, et qui fournit la preuve de la puissance de Jésus-Christ, en même temps que de la colère de Dieu contre cet empereur. Ayant appris qu'il y avait à Césarée de Philippe, ville de Phénicie appelée aussi Panéade, une fort belle statue de Jésus-Christ, que la femme guérie d'un flux de sang y avait fait élever en reconnaissance de sa guérison, ce prince fit

(1) Le fait rapporté ici par Eusèbe, l'a été aussi par Nicéphore, *Hist. eccl., lib. VI*, c. 15.

renverser cette statue, et mettre la sienne à la place. Alors un feu violent descendu du ciel fondit à la hauteur de la poitrine de la statue de Julien, et renversa à terre la tête et le cou, ainsi séparés de la poitrine. Depuis ce moment jusqu'aujourd'hui, on voit cette statue noircie comme par un coup de foudre. Dans ce même temps donc les gentils traînèrent la statue de Jésus-Christ avec tant de violence, qu'ils la brisèrent. Mais les chrétiens en ramassèrent les fragments, et les déposèrent dans l'église, où on les garde encore aujourd'hui. A la base sur laquelle était dressée cette statue, poussait une herbe, comme le rapporte Eusèbe, qui avait la vertu de guérir toute sorte de maladies ; aucun médecin n'a pu dire la nature de cette herbe, quelle que fût leur habilité ou leur expérience. »

21. Nicéphore-Calliste, *Hist. eccl., lib. II,* c. 7 : « Abgare (ou Augare) n'ayant pu persuader à Jésus-Christ par la lettre qu'il lui avait envoyée (de se rendre près de lui pour le guérir d'un mal invétéré qui l'affligeait depuis longtemps), désespérant de voir Jésus à cause de la réponse qu'il en avait reçue, et ne sachant plus quel parti prendre, fut inspiré par le désir qu'il avait toujours de le voir, de députer vers lui un peintre habile, à qui il donna l'ordre de prendre exactement ses traits pour lui rapporter son portrait. Le peintre se rendit donc près de Jésus, et se tenant en un lieu élevé, il essayait de là de copier ses traits. Mais comme il ne pouvait venir à bout de son tableau, offusqué qu'il était par l'éclat du visage et par la grâce qui brillait dans tous les traits du Sauveur, celui-ci, qui s'en aperçut, lui demanda un tissu de lin, qu'il trempa dans l'eau et appliqua ensuite sur son visage; puis il le rendit au peintre pour le porter à Abgare. On dit aussi que le roi de Perse envoya un peintre aussi ingénieux qu'habile, et qu'au comble de ses vœux, il put obtenir bientôt par ce moyen non-seulement l'image de Jésus-Christ, mais aussi celle de son admirable mère. Tout cela est tiré des tablettes ou des archives de la ville d'Edesse, qui était alors le siége d'une monarchie : car ces faits avaient été consignés dans les registres publics. L'histoire du règne d'Abgare contenait aussi le même récit traduit du syriaque. »

22. *Ibidem*, c. 43 : « On dit que ce fut saint Luc qui le premier fit le portrait de Jésus-Christ, de la Vierge qui l'enfanta, et des principaux apôtres, et que c'est de là que se sont répandues dans tout l'univers ces images si vénérables et si précieuses. »

23. Le même, *Lib. VI,* c. 16 : « Nous n'ignorons pas que l'on conserve jusqu'à ce jour en bien des lieux les images coloriées

des saints apôtres Pierre et Paul, de Jésus-Christ lui-même et de la Vierge mère qui l'enfanta si miraculeusement. C'est à l'apôtre Luc que l'on doit ces ouvrages; ce fut lui qui peignit ces images de ses propres mains ; et à son exemple d'autres anciens ont témoigné de la même manière leur reconnaissance à ceux à qui ils devaient le bienfait de la foi. »

24. NICÉTAS CHRONIATE, *Lib. V de rebus gestis Manuelis Comneni imperatoris :* « Après avoir vaincu les Pannoniens, l'empereur, au comble de la joie de cette victoire, en rendit grâces à Dieu, et dépêcha des couriers sur-le-champ pour en porter la nouvelle à Constantinople : et lui-même, peu de jours après, de retour à la ville impériale, il y entra en triomphe par la porte orientale, qui regarde la citadelle, en donnant toute la pompe possible à cette cérémonie pour célébrer une victoire qui lui rapportait tant de gloire, et pour ainsi dire, sans effusion de sang. On étendit tout ce qu'on possédait de draperies de pourpre et d'or, et les habitants accourant de toutes parts comme un torrent qui descend d'une montagne, laissèrent déserts les temples, les maisons, les ateliers, les places publiques, tous les quartiers enfin de cette ville immense. On fit paraître aussi les captifs à ce triomphe. On dressa sur la place même des échafaudages à deux et à trois étages, et tout jusqu'au toit était comblé de spectateurs. Un char tout étincelant d'or et d'argent, attelé de quatre coursiers d'une blancheur plus éclatante que celle de la neige, précédait l'empereur, et sur ce char était l'image de l'invincible mère de Dieu qui avait si puissamment aidé le prince dans cette guerre (1). Derrière ce char paraissaient les parents de l'empereur, ses amis, les sénateurs, les magistrats et les autres dignitaires. Puis l'empereur lui-même s'avançait monté sur un coursier généreux, et relevait par l'éclat de ses ornements la gloire qu'il venait d'acquérir. »

25. Le même, *de imperio Joannis Comneni :* « Voici une preuve qu'il donna de sa grande piété : Les phalanges romaines ayant peine à soutenir l'effort de leurs audacieux ennemis, il jeta un regard suppliant sur l'image de la mère de Dieu en poussant un gémissement qui témoignait de l'ardeur de sa prière rendue plus vive encore par l'ardeur du combat, et ce ne fut point en vain (2). Car, se sentant aussitôt fortifié par le secours d'en-haut, il battit

(1) « Quibus imposita erat imago invictæ adjutricis et insuperabilis commilitonis matris Dei. »

(2) « Imaginem Dei genitricis cum gemitu et miserabilibus gestibus intuens, lacrymas bellicis sudoribus calidiores fundebat, nec frustrà. »

l'armée scythe, de la même manière qu'autrefois Moïse, en étendant ses mains vers le ciel, avait exterminé les troupes d'Amalec.»

26. JONAS, évêque d'Orléans, a écrit, sous le règne de Louis-le-Débonnaire, trois livres sur le culte des images, contre Claude, évêque de Turin, partisan de Félix, évêque d'Urgel, le même qui avait été condamné au concile de Francfort, tenu sous Adrien I[er] et sous Charlemagne : « Claude avait, au rapport de Jonas qui s'en explique ainsi au commencement de son livre I[er], fait disparaître de toutes les églises de son diocèse, et détruit absolument non-seulement les peintures qui représentaient les faits de l'histoire sainte, mais encore les croix portatives dont la sainte Eglise a coutume de se servir en mémoire de son rédempteur. »

27. S. JEAN-DAMASCÈNE a écrit trois livres ou discours contre ceux qui blâment et condamnent les saintes images, et particulièrement contre Léon l'Isaurien, empereur iconomaque; il y réfute savamment les arguments des iconoclastes, et soutient et défend l'antique tradition de l'Eglise au sujet de l'usage et du culte des saintes images, en citant à son appui de nombreux témoignages des anciens Pères, et beaucoup d'exemples tirés de l'histoire, mais qu'il serait trop long de rapporter.

28. Le second concile de Nicée, *Act. VII*, dans sa définition : « Le saint concile s'écria : C'est la foi des apôtres, c'est la foi des Pères, c'est la foi des orthodoxes, c'est la foi à laquelle s'est converti l'univers entier. Nous vénérons les saintes images, en même temps que nous croyons en un seul Dieu subsistant en trois personnes. Que ceux qui agissent autrement, soient frappés d'anathème. Que ceux qui ne pensent pas de même soient chassés de l'Eglise. Nous nous en tenons à l'antique législation de l'Eglise, nous gardons les décrets des Pères, nous anathématisons ceux qui voudraient y ajouter ou en retrancher quelque chose. Nous recevons avec vénération les saintes images. Nous frappons d'anathème ceux qui se conduisent autrement. Anathème à quiconque prétend appliquer aux saintes images ce que l'Ecriture dit des idoles. Anathème à ceux qui appellent idoles les saintes images. Anathème à ceux qui disent que les chrétiens adorent les images comme autant de divinités. Anathème à quiconque communique sciemment avec ceux qui pensent mal ou qui affectent le mépris des saintes images. Anathème à ceux qui osent accuser l'Eglise d'avoir admis quelquefois un culte idolâtrique. »

29. Le huitième concile général, canon VII : « Quoiqu'il soit utile de peindre de saintes images et d'enseigner les sciences

divines et humaines, toutefois il est bon que cela ne se fasse que par des personnes sages. C'est pourquoi nous défendons à tous ceux que le saint concile anathématise de peindre des images et d'enseigner, jusqu'à ce qu'ils se soient convertis. Si donc quelqu'un admet dans les églises de saintes images faites par des personnes qui aient encouru l'anathème du concile, ou leur permet de quelque manière que ce soit d'enseigner, qu'il soit déposé, s'il est clerc, ou excommunié s'il est laïque. »

30. Nicéphore, *Hist. eccl., lib. XVI,* c. 27 : « Il y avait un certain Xenaïas, nom qui revient en grec à celui de Philoxène, perse de nation, esclave de condition, et très-digne suppôt de Satan. S'étant enfui de la maison de son maître sous l'épiscopat de Calandion, il vint à l'Eglise de Dieu en se donnant pour clerc, tandis qu'il n'était pas même régénéré par l'eau du baptême. Calandion ne l'eut pas plus tôt connu pour ce qu'il était et démêlé sa malice, qu'il le chassa de l'Eglise. Mais ensuite Pierre-le-Foulon ayant succédé à Calandion, non-seulement reçut Xenaïas, mais encore il le fit évêque d'Hiérapolis sans même qu'il fut baptisé, et le nomma Philoxène. Puis, ayant appris trop tard que celui qu'il avait consacré évêque n'avait pas encore reçu le baptême, il dit, à ce qu'on rapporte, que sa consécration lui en tiendrait lieu. C'est ce Xenaïas qui le premier vomit cet audacieux et impudent blasphème : qu'il ne fallait pas vénérer les images de Jésus-Christ et des amis de Dieu. Ce suppôt d'impiété vint donc à la capitale où il fit beaucoup de tumulte avec la multitude de laïques et de moines de la première Syrie et du monastère Cynégétique ou Vénétique dont il s'était fait accompagner ; et il prétendit par ses violences obliger Flavien à condamner le concile de Chalcédoine et la lettre de Léon. »

31. S. Grégoire-le-Grand, *epist. lib. IX epist. IX ad Serenum Massiliensem episcopum.* C'est le passage rapporté plus haut, témoignage 15, page 381.

32. Le concile de Trente, *sess. XXV, in decreto de invocatione, veneratione et reliquiis sanctorum et sacris imaginibus :* « (Enjoint le saint concile à tous les évêques, etc., d'enseigner au peuple) qu'on doit avoir et conserver principalement dans les églises les images de Jésus-Christ, de la Vierge mère de Dieu, et des autres saints, et qu'il leur faut rendre l'honneur et la vénération qui leur est due; non que l'on croie qu'il y ait en elles quelque divinité ou quelque vertu pour laquelle on leur doive rendre ce culte, ou qu'il faille leur demander quelque chose, ou mettre en elles sa

confiance, comme faisaient autrefois les païens qui mettaient leur espérance dans les idoles, mais parce que l'honneur qu'on leur rend se rapporte aux originaux qu'elles représentent; de manière que par le moyen des images que nous baisons, et devant lesquelles nous nous découvrons la tête et nous prosternons, nous adorons Jésus-Christ et nous rendons nos respects aux saints dont elles portent la ressemblance, ainsi qu'il a été défini et prononcé par les décrets des conciles, et particulièrement du second concile de Nicée contre ceux qui attaquaient les images.

» Les évêques auront soin aussi de faire entendre au peuple que les histoires des mystères de notre rédemption, exprimées par peintures, ou par d'autres représentations, sont faites pour instruire le peuple, l'accoutumer et l'affermir dans la pratique de se souvenir continuellement des articles de la foi; de plus, que l'on tire encore un avantage considérable de toutes les saintes images, non-seulement en ce qu'elles servent au peuple à lui rafraîchir la mémoire des faveurs et des biens qu'il a reçus de Jésus-Christ, mais parce que les miracles que Dieu a opérés par les saints et les exemples salutaires qu'ils nous ont donnés, sont par ce moyen continuellement exposés aux yeux des fidèles, pour que ceux-ci en rendent grâces à Dieu, et qu'ils soient excités à conformer leur vie et leur conduite aux exemples des saints, en s'attachant à adorer Dieu, à l'aimer et à vivre dans la piété. Si quelqu'un enseigne quelque chose de contraire à ces décrets, ou qu'il ait d'autres sentiments, qu'il soit anathème. »

33. PAUL diacre, *de gestis Longobardorum lib. VI*, c. 14: « Dans ce temps-là l'empereur Léon brûla à Constantinople les images des saints. Puis il ordonna au pontife romain de faire de même, s'il voulait conserver la faveur impériale. Mais le pontife rejeta avec mépris cette proposition. Toutes les troupes des pays de Ravenne et de Venise résistèrent d'un commun accord à de semblables ordres, et se seraient donné un empereur, si le pontife ne s'y fût opposé. Alors l'empereur Léon en vint aux derniers excès, obligeant tous les habitants de Constantinople, moitié par violence, moitié par caresses, à lui remettre tout ce qu'ils avaient d'images du Sauveur, de sa sainte Mère et de tous les saints, et il les fit brûler toutes ensemble au milieu de la ville. Et comme beaucoup de personnes d'entre le peuple voulaient empêcher un pareil attentat, il fit trancher la tête à quelques-uns, et mutiler les autres. Le patriarche Germain, ayant refusé de partager l'erreur du prince, fut déposé de son siége, et le prêtre Anastase ordonné à sa place. »

34. Le même, *Lib. ult. de gestis Romanorum,* répète mot pour mot la même narration.

35. JEAN, patriarche de Jérusalem, *in vitâ S. Joannis Damasceni :* « L'univers entier était enveloppé de ténèbres profondes et d'une nuit horrible, et l'éclat des saintes images en était obscurci. L'auteur de ces ténèbres n'était pas un homme de la lie du peuple qui n'aurait pu répandre sa malice que dans quelque coin ignoré de la terre ; mais celui qui tenait en quelque sorte les deux bouts de l'empire du monde, l'empereur des Romains lui-même. Ce prince, enflé de sa puissance, faisait tous ses efforts pour abolir en tous lieux le culte des saintes images. C'est pourquoi avec la fureur d'un lion, et vraiment digne de son nom de *Leo,* il faisait déchirer le corps de ceux qui vénéraient ces images, ou bien il les faisait fuir par ses rugissements, et inspirait partout une telle terreur, que la plupart des fidèles se cachaient dans des souterrains, et se croyaient plus en sûreté avec les lions et les dragons, qu'avec l'empereur et ses officiers. Quelques-uns même saisis d'épouvante s'enfuirent jusqu'aux extrémités du monde. Car, qui pouvait ne pas trembler en entendant les rugissements du lion ? Ils fuyaient devant lui comme ils eussent fait devant un serpent. Mais Jean (Damascène) qui tirait, lui, son nom de la grâce de Dieu (1), et non de la férocité du lion, rempli qu'il était de l'Esprit-Saint, et enflammé de courroux contre ce serpent d'une espèce nouvelle (car on peut appeler courroux le zèle ardent dont il était animé), ne s'enfuit ni chez les Sarmates avec les Thraces, ni jusqu'aux colonnes d'Hercule avec ceux de Constantinople, ni dans les lieux déserts loin de ce palais où rugissait le lion ; mais tant à Damas où il demeurait, que dans cette solitude de Palestine où il menait la vie monastique, il combattait avec intrépidité contre le lion furieux. Tout éloigné qu'il était du tyran par la distance des lieux, il ne lui en causait pas moins de tourments par ses discours et ses écrits, qui lui perçaient le cœur comme autant de pointes acérées, retrempées et rebattues au feu de l'Esprit-Saint. » Le même auteur rapporte dans cette même histoire que saint Jean Damascène recouvra par l'intercession de la sainte Vierge la main qui lui avait été coupée en punition de son zèle à défendre les saintes images.

(1) Le mot Jean signifie en hébreu grâce de Jéhovah.

Question X.

Qu'est-ce qui nous est prescrit par le second commandement?

Le second commandement défend l'abus du nom de Dieu, et les irrévérences dont on se rendrait coupable à cet égard en se parjurant, en blasphémant et en invoquant témérairement le nom de Dieu, ceux des saints et des choses saintes, contrairement à ce qui est marqué dans l'Ecriture : *Ne jurez point ; contentez-vous de dire, cela est, si cela est, ou cela n'est pas, si cela n'est pas.*

Ce même commandement nous prescrit ensuite de bien user de notre langue en ne prononçant le nom de Dieu qu'avec beaucoup de respect, de garder nos serments, d'acquitter nos vœux faits à Dieu et à son Eglise, enfin de traiter avec respect la parole de Dieu (X).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Exode, XX, 7* : « Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur votre Dieu, car le Seigneur ne tiendra pas pour innocent celui qui aura pris en vain le nom du Seigneur son Dieu. »

2. *Lévitique, XIX, 12* : « Vous ne jurerez point faussement en mon nom, et vous ne souillerez point le nom de votre Dieu. Je suis le Seigneur. »

3. *Ibidem, V, 1, 4-6* : « Si un homme pèche, en ce qu'ayant entendu quelqu'un qui faisait un serment, et pouvant être témoin de la chose, ou pour l'avoir vu, ou pour en être très-assuré, il n'aura pas voulu en rendre témoignage, il portera son iniquité. — Si un homme ayant juré et prononcé de ses lèvres, et confirmé par serment et par sa parole, qu'il ferait quelque chose de bien ou de mal, l'oublie ensuite, et après cela se ressouvient de la faute qu'il a commise, — qu'il fasse pénitence pour son péché, — et qu'il prenne dans les troupeaux une jeune brebis ou une chèvre, qu'il offrira ; et le prêtre priera pour lui et pour la *rémission* de son péché. »

X.

Quid nobis præscribit secundum præceptum?

Prohibet abusum divini nominis et irreverentiam, quæ committitur à perjuris, blasphemis, et per Deum, sanctos, vel sacra temerè jurantibus, contra illud : *Nolite jurare, sit sermo vester, est est, non non.*

Deinde requirit, ut juxta rectum linguæ usum ingentem reverentiam divino nomini exhibeamus, juramenta servemus, vota Deo et Ecclesiæ facta non violemus, denique ut verbum Dei tractemus reverenter.

4. *Ecclésiastique, XXIII, 9-14, 17-20 :* « Que votre bouche ne s'accoutume point au jurement; car en jurant on tombe en bien des manières. — Que le nom de Dieu ne soit point sans cesse dans votre bouche; ne mettez point dans vos discours le nom des saints, parce que vous ne serez pas en cela exempt de faute. — Car comme un esclave qu'on met sans cesse à la torture en porte toujours les marques; ainsi tout homme qui jure et qui nomme sans cesse le nom de Dieu ne sera point pur de péché. — Celui qui jure souvent sera rempli d'iniquité, et la plaie ne sortira point de sa maison. — S'il ne fait pas ce qu'il a promis avec serment, son péché sera sur lui, et s'il y manque par mépris, il pèchera doublement. — S'il jure en vain, ce ne sera pas une excuse qui le justifie devant Dieu, et sa maison sera remplie de la peine qu'il en souffrira. — Que votre bouche ne s'accoutume point à des paroles indiscrètes, car il s'y trouvera toujours du péché. — L'homme accoutumé à dire des paroles outrageuses ne se corrigera jamais. »

5. *Ibidem, XXVII, 15 :* « Le discours de celui qui jure souvent fera dresser les cheveux à la tête, et à ces mots horribles on se bouchera les oreilles. »

6. ZACHARIE, V, 2-4 : « Je vois un livre volant. — Et l'ange ajouta : C'est là la malédiction qui va se répandre sur la face de toute la terre; car tout voleur sera jugé par ce qui est écrit dans ce livre; et quiconque jure, sera jugé de même par ce que ce livre contient. — Je le ferai sortir, dit le Seigneur des armées; il entrera dans la maison du voleur, et dans la maison de celui qui jure faussement en mon nom, et il demeurera au milieu de cette maison, et il la consumera avec tout le bois et toutes les pierres. »

7. *Ibidem, VIII, 16-17 :* « Que chacun parle à son prochain dans la vérité, etc; — N'aimez point à faire de faux serments, car ce sont là toutes choses que j'ai en haine, dit le Seigneur. »

8. *Lévitique, XXIV, 14-16 :* « Faites sortir du camp le blasphémateur, dit Dieu à Moïse, et que tous ceux qui l'ont entendu lui mettent les mains sur la tête, et qu'il soit lapidé par tout le peuple. — Vous direz aussi aux enfants d'Israël : Celui qui aura maudit son Dieu portera son péché : — Que celui qui aura blasphémé le nom du Seigneur soit puni de mort. Tout le peuple le lapidera, n'importe qu'il soit citoyen ou qu'il soit étranger. Que celui qui aura blasphémé le nom du Seigneur soit puni de mort. »

9. MATTHIEU, V, 33-37 : « Vous savez qu'il a été dit aux anciens : Vous ne parjurerez point; mais vous vous acquitterez

envers le Seigneur des serments que vous aurez faits. — Et moi, je vous dis de ne point jurer du tout; ni par le ciel, parce que c'est le trône de Dieu; — ni par la terre, parce qu'elle est l'escabeau de ses pieds; ni par Jérusalem, parce que c'est la ville du grand Roi. — Vous ne jurerez pas non plus par votre tête, parce que vous ne pouvez en rendre un seul cheveu blanc ou noir : — Mais que votre parole soit : Oui, *si c'est* oui; non, *si c'est* non; mais ce qui se dit de plus vient du mal.

10. Jacques, V, 12 : « Avant toutes choses, mes Frères, ne jurez ni par le ciel, ni par la terre, ni par quelque autre chose que ce soit, mais contentez-vous de dire : Cela est, ou cela n'est pas; afin que vous ne soyez pas condamnés. »

11. *Psaume XXXIII, 1 :* « Je bénirai le Seigneur en tout temps, sa louange sera toujours dans ma bouche. »

12. Jérémie, IV, 1-2 : « Israël, si vous revenez, dit le Seigneur, convertissez-vous à moi. Si vous ôtez de devant ma face la cause de vos chutes, vous ne serez point ébranlé. — Vous jurerez dans la vérité, dans l'équité et dans la justice, en disant : vive le Seigneur, et les nations béniront le Seigneur, et publieront ses louanges. »

13. *Psaume XIV, 1-4 :* « Seigneur, qui habitera dans votre tabernacle, etc.? — Ce sera celui qui ayant fait un serment à son prochain, ne le trompe point. »

14. *Psaume LXXV, 12 :* « Faites des vœux au Seigneur, et acquittez-vous de ces vœux. »

Ecclésiaste, V, 3-4 : « Si vous avez fait un vœu à Dieu, ne différez point de vous en acquitter; car la promesse infidèle et imprudente lui déplaît; mais accomplissez tous les vœux que vous aurez faits. — Il vaut beaucoup mieux ne point faire de vœux, que d'en faire et ne pas les accomplir. »

15. *I Timothée, V, 11-12 :* « N'admettez point de trop jeunes veuves, parce que la mollesse de leur vie les portant à secouer le joug de Jésus-Christ, elles veulent se remarier, — s'engageant ainsi dans la condamnation, par le violement de la foi qu'elles lui avaient donnée auparavant. »

16. *Deutéronome, XXIII, 21-23 :* « Lorsque vous aurez fait un vœu au Seigneur votre Dieu, vous ne différerez point de l'accomplir; parce que le Seigneur votre Dieu vous en demandera compte; et que si vous différez, il vous sera imputé à péché. — Vous ne pécherez point en ne vous engageant par aucune promesse; mais lorsqu'une fois une parole sera sortie de votre bouche,

vous l'observerez, et vous ferez selon ce que vous aurez promis au Seigneur votre Dieu, l'ayant fait par votre propre volonté, et l'ayant déclaré par votre bouche. »

17. *Psaume XLIX, 14-16 :* « Immolez à Dieu un sacrifice de louanges, et rendez vos vœux au Très-Haut. — Mais Dieu a dit au pécheur : Pourquoi racontez-vous mes justices? Et pourquoi avez-vous mon alliance dans la bouche? »

18. *II Corinthiens, II, 17 :* « Nous ne sommes pas comme plusieurs qui altèrent la parole de Dieu, mais nous la prêchons avec une entière sincérité, comme de la part de Dieu, en présence de Dieu, et dans la personne de Jésus-Christ. »

19. *Ibidem, IV, 2 :* « Nous rejetons loin de nous les passions qui se cachent parce qu'elles sont honteuses, ne nous conduisant point avec artifice, et n'altérant point la parole de Dieu; mais n'employant pour nous rendre recommandables envers tous les hommes, qui jugeront de nous selon le témoignage de leur conscience, que la sincérité avec laquelle nous prêchons devant Dieu la vérité de son Evangile. »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. Le huitième concile de Tolède, can. 2, s'élève fortement contre les jurements téméraires. Il insiste particulièrement sur l'inviolabilité des serments, conformément à cette parole : *Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur votre Dieu.* Il enseigne du reste qu'on n'est pas tenu d'observer les serments illicites, comme le témoigne saint Ambroise dans le passage suivant, extrait de son livre I *de officiis :* « Ce serait quelquefois agir contre » le devoir que d'acquitter sa promesse ou de garder son serment, » comme fit Hérode qui avait juré d'accorder à la fille d'Hérodiade tout ce qu'elle lui demanderait, et qui fit mettre à mort » Jean-Baptiste pour ne pas manquer à sa promesse. Eh! que » dirai-je de Jephté, qui immola sa fille venue la première à sa » rencontre après sa victoire, pour acquitter le vœu qu'il avait » fait de sacrifier à Dieu le premier objet qui s'offrirait à lui? Il » eût mieux valu sans doute ne rien promettre, que d'acquitter » sa promesse au moyen d'un parricide. » Saint Ambroise dit de même au livre III : « Il est donc indispensable que nos sentiments » soient purs et sincères, que chacun de nous use de simplicité » dans son langage, que nous conservions nos corps dans la » sainteté, et que personne ne circonvienne son frère par des » paroles perfides. On ne doit rien promettre qui ne soit honnête.

» Que si l'on avait fait une promesse qui ne le fût pas, on serait » plus excusable de ne pas l'acquitter, que de faire pour l'acquitter quelque chose de criminel. Beaucoup se lient avec facilité par des serments, et lors même qu'ils viennent à s'apercevoir qu'ils n'auraient pas dû faire telle promesse, ils n'en » exécutent pas moins ce qu'ils ont promis, par respect, disent-» ils, pour le serment qu'ils en ont fait. C'est ce que nous avons » déjà rapporté d'Hérode, qui, pour acquitter une honteuse pro-» messe qu'il avait faite à une danseuse, se porta à une action » d'une cruauté inouïe. Car quoi de plus honteux, que de pro-» mettre un royaume pour prix d'une danse? Quoi de plus cruel, » que d'ordonner la mort d'un prophète pour acquitter un ser-» ment? Combien le parjure dans ce cas n'aurait-il pas été plus » excusable que le serment lui-même? » Puis, à quelques lignes de là, parlant de Jephté : « Admirable nécessité, s'écrie-t-il, » qui se résout par un parjure! Il vaut mieux ne pas faire de » vœux, que d'en faire que refuse d'accepter celui à qui ils s'a-» dressent. » Le saint docteur dit encore un peu plus loin : « Il » ne faut donc pas toujours acquitter ce qu'on peut avoir promis. » Dieu lui-même, comme nous l'atteste l'Ecriture (Jon., III, 10), » rétracte souvent ce qu'il a résolu de faire. » Voilà ce que le concile de Tolède citait de saint Ambroise dans son deuxième canon. Puis le même concile rapporte les paroles suivantes de saint Isidore (*Lib. II sentent., c.* 31) : « On ne doit pas garder » un serment qu'on aurait fait pour appuyer une promesse injuste » ou imprudente, tel que celui que ferait quelqu'un de garder la » fidélité à une adultère. Car il vaut mieux ne pas garder son » serment, que de continuer une union criminelle. » Et ces autres du même saint docteur (*de Synonymis*) : « N'observez point les » promesses qui renferment quelque mal, n'acquittez point les » vœux de choses honteuses que vous auriez prononcés. N'exécutez » point ce que vous auriez imprudemment fait vœu d'exécuter. » Ce serait accomplir par un crime une promesse impie. » Les Pères du concile disaient encore à ce sujet : « Lorsque nous nous parjurons, nous offensons le Créateur, mais enfin nous ne blessons que nous-mêmes. Au lieu que lorsque nous accomplissons une promesse nuisible, en même temps que nous faisons acte d'un mépris superbe des volontés de Dieu, nous nuisons à notre prochain avec une cruauté impie, et plus cruels encore envers nous-mêmes, nous nous donnons à nous-mêmes la mort. »

2. Le concile de Trente, *sess. IV, in decreto de editione et usu*

sacrorum librorum : « Après cela, le saint concile désirant encore réprimer l'abus insolent et téméraire d'employer à tout propos les paroles et les passages de l'Ecriture sainte, en les faisant servir à des railleries, à des applications vaines et fabuleuses, à des adulations, à des détractions, et même, à des pratiques superstitieuses, à des charmes impies et diaboliques, à des divinations, à des sortiléges et à des libelles diffamatoires, ordonne et prescrit, en vue d'abolir cette irrévérence et ce mépris des paroles saintes, et pour qu'à l'avenir personne ne soit assez hardi pour en abuser de cette manière, ou de quelque autre que ce puisse être, que les évêques répriment par les peines de droit, et autres qu'ils jugeront à propos, tous ceux qui s'en rendront coupables, comme profanateurs et corrupteurs de la parole de Dieu. »

Question XI.

Que nous est-il prescrit par le troisième commandement?

Le troisième commandement nous ordonne d'employer à de bonnes œuvres le sabbat chrétien, qui est le dimanche, et les jours de fêtes marqués par l'Eglise. Il demande donc de nous, que libres de tout autre soin, nous nous portions tout entiers ces jours-là à rendre à Dieu le culte intérieur et extérieur par la pratique des vertus de foi, d'espérance et de charité. Il demande de nous que, sans nous occuper d'autre chose, nous méditions sur les bienfaits divins, nous accomplissions avec exactitude nos devoirs religieux, et que nous vaquions à la prière tant privée que publique, en nous attachant surtout à adorer Dieu en esprit et en vérité.

D'un autre côté, ce commandement nous défend de travailler les jours de fêtes, de nous y occuper de travaux mécaniques ou de soins profanes, afin que nous puissions nous donner tout entier à un saint repos, fréquentant l'église, et y assistant aux offices publics, mais particulièrement à la messe, et à l'instruction qu'on y donne, de la manière que les personnes appliquées à leurs devoirs religieux ont coutume d'observer ce précepte (XI).

XI.

Quid imperat tertium præceptum?

Postulat sabbatum seu diem festum in Ecclesia piis operibus transigi. Vult igitur ut animus tunc adsit curis vacuus, qui se liberè transferat ad cultum interiorem et exteriorem Deo in fide, spe et charitate præstandum. Vult, ut expediti divina meditemur beneficia, tractemus sacra, oremus et adoremus Deum cùm privatim, tùm publicè cum aliis in Spiritu et veritate.

Prohibet autem diebus festis laborare, operibus vacare mechanicis et occupationibus deditum esse prophanis, nimirum ut otio sancto vacemus adeundo templum, et audiendo publicum Ecclesiæ sacrum, seu missam, et statam concionem, quemadmodum hoc præceptum observare pii consueverunt.

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Exode, XX,* 8-11 : « Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat. — Vous travaillerez durant six jours, et vous y ferez tout ce que vous aurez à faire. Mais le septième jour est le jour du repos consacré au Seigneur votre Dieu; vous ne ferez en ce jour aucun ouvrage, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni vos bêtes de service, ni l'étranger qui sera dans l'enceinte de vos villes. — Car le Seigneur a fait en six jours le ciel, la terre, la mer, et tout ce qui y est renfermé, et il s'est reposé le septième jour; c'est pourquoi le Seigneur a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié. »

2. *Exode, XXXII,* 13-17 : « Ayez soin d'observer mon sabbat, parce que c'est la marque que j'ai établie entre moi et vous, et qui doit passer après vous à vos enfants, afin que vous sachiez que c'est moi qui suis le Seigneur qui vous sanctifie. — Observez mon sabbat, parce qu'il doit être saint à vos yeux; celui qui l'aura violé sera puni de mort. Si quelqu'un travaille ce jour-là, il périra du milieu de son peuple. — Vous travaillerez pendant six jours; mais le septième jour est le sabbat et le jour consacré au Seigneur. Quiconque travaillera ce jour-là sera puni de mort. — Que les enfants d'Israël observent le sabbat, et qu'ils le célèbrent d'âge en âge. C'est un pacte éternel — entre moi et les enfants d'Israël, et une marque qui durera toujours. Car le Seigneur a fait en six jours le ciel et la terre, et il a cessé d'agir le septième. »

3. *Deutéronome, V,* 12-15 : « Observez le jour du sabbat, et ayez soin de le sanctifier, selon que le Seigneur votre Dieu vous l'a ordonné. — Vous travaillerez pendant six jours, et vous y ferez tous vos ouvrages. — Mais le septième jour est le jour du sabbat, c'est-à-dire le jour du repos du Seigneur votre Dieu : vous ne ferez aucune œuvre ce jour-là, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni votre bœuf, ni votre âne, ni aucune de vos bêtes, ni l'étranger qui est au milieu de vous; afin que votre serviteur et votre servante se reposent comme vous. — Souvenez-vous que vous avez été vous-mêmes esclaves dans l'Egypte, et que le Seigneur votre Dieu vous en a tirés par sa main toute-puissante, et en déployant toute la force de son bras. C'est pourquoi il vous a ordonné d'observer le jour du sabbat. »

4. *Lévitique, XXIII,* 1-6, 15, 16, 24, 25, 27-32, 34-37 : Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit : « Parlez aux

enfants d'Israël, et dites-leur : Voici les fêtes du Seigneur que vous appellerez saintes. — Vous travaillerez pendant six jours : le septième s'appellera saint, parce que c'est le repos du sabbat. Vous ne ferez en ce jour-là aucun ouvrage, car c'est le sabbat du Seigneur qui doit être observé partout où vous demeurerez. — Voici donc les fêtes du Seigneur qui seront saintes, que vous devez célébrer chacune en son temps. — Au premier mois, le quatorzième jour du mois, sur le soir, c'est la Pâque du Seigneur. — Et le quinzième jour du même mois, c'est la fête solennelle des azymes du Seigneur. — Vous compterez donc depuis le second jour du sabbat, auquel vous aurez offert la gerbe des prémices, sept semaines pleines, — jusqu'au jour d'après que la septième semaine sera accomplie, c'est-à-dire cinquante jours; et alors vous offrirez au Seigneur un sacrifice nouveau dans tous les lieux où vous demeurerez. — Au premier jour du septième mois, vous célébrerez par le son des trompettes un sabbat pour servir de monument, et ce jour sera appelé saint. — Vous ne ferez en ce jour-là aucun œuvre servile, et vous offrirez un holocauste au Seigneur. — Le dixième jour de ce septième mois sera le jour des expiations; il sera très-solennel et s'appellera saint. Vous affligerez vos âmes en ce jour-là, et vous offrirez un holocauste au Seigneur. — Vous ne ferez aucune œuvre servile dans tout ce jour, parce que c'est un jour de propitiation, afin que le Seigneur votre Dieu vous devienne favorable. — Tout homme qui ne se sera pas affligé en ce jour-là, périra du milieu de son peuple. — J'exterminerai encore du milieu de son peuple celui qui en ce jour-là fera quelque ouvrage. — Vous ne ferez donc aucun ouvrage en ce jour-là; et cette ordonnance sera éternellement observée par toute votre postérité, et dans tous les lieux où vous demeurerez. — Ce jour-là sera pour vous un jour de repos de sabbat, et vous affligerez vos âmes le neuvième jour du mois. Depuis le quinzième jour de ce septième mois, la fête des Tabernacles se célèbrera en l'honneur du Seigneur pendant sept jours. — Le premier jour sera très-solennel et très-saint. Vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour-là. — Et vous offrirez au Seigneur des holocaustes pendant ces sept jours; le huitième sera aussi très-célèbre et très-saint, et vous offrirez au Seigneur un holocauste; car c'est le jour d'une assemblée solennelle; vous ne ferez aucune œuvre servile pendant ce jour. — Ce sont là des fêtes du Seigneur, que vous appellerez très-solennelles et très-saintes, etc. »

5. Jérémie, XVII, 21-22 : « Voici ce que dit le Seigneur : Veillez

sur vos âmes, ne portez point de fardeaux au jour du sabbat, n'en faites point entrer par les portes de Jérusalem. — Et n'en faites point sortir hors de vos maisons, aux jours du sabbat, et ne faites point en ce jour d'œuvres serviles; sanctifiez le jour du sabbat, selon que je l'ai ordonné à vos pères. »

6. Isaïe, LVI, 4-7 : « Voici ce que dit le Seigneur aux eunuques : Pour ceux qui gardent mes jours de sabbat, qui embrassent ce qui me plaît, et qui demeurent fermes dans mon alliance; — je leur donnerai dans ma maison et dans l'enceinte de mes murailles une place avantageuse, et un nom qui leur sera meilleur que des fils et des filles; je leur donnerai un nom éternel qui ne périra jamais. — Et si les étrangers s'attachent au Seigneur pour l'adorer, s'ils aiment son nom pour se donner à son service, et si quelqu'un, quel qu'il soit, garde mes jours de sabbat pour ne pas les violer, et demeure ferme dans mon alliance; — je les ferai venir sur ma montagne sainte, je les remplirai de joie dans ma maison de prière; les holocaustes et les victimes qu'ils m'offriront sur mon autel me seront agréables, parce que ma maison sera appelée la maison de prière pour tous les peuples. »

7. *Apocalypse, I,* 10 : « Je fus *ravi* en esprit un jour de dimanche. »

8. *Actes, XX,* 7 : « Le premier jour de la semaine, les apôtres s'étant assemblés pour rompre le pain, Paul leur fit un discours, etc. »

9. *I Corinthiens, XVI,* 1-2 : « Quant aux aumônes qu'on recueille pour les saints, faites la même chose que ce que j'ai ordonné aux églises de Galatie. — Que chacun de vous mette quelque chose à part chez soi le premier jour de la semaine, l'amassant peu à peu selon sa bonne volonté, afin qu'on n'attende pas à mon arrivée à recueillir les aumônes. »

10. Jean, IV, 23-24 : « Mais le temps vient, et il est déjà venu, où les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité; car ce sont là les adorateurs que recherche le Père. — Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité. »

11. *Deutéron., V;* voir plus haut même question, témoignage 3, page 396.

12. *Nombres, XV,* 32-36 : « Or, les enfants d'Israël étant dans le désert, il arriva qu'ils trouvèrent un homme qui ramassait du bois le jour du sabbat. — Et l'ayant présenté à Moïse, à Aaron et à tout le peuple, ils le firent mettre en prison, ne sachant ce

qu'ils devaient faire de lui. — Alors le Seigneur dit à Moïse : Que cet homme soit puni de mort, et que tout le peuple le lapide hors du camp. — Ils le firent donc sortir dehors, et ils le lapidèrent, et il mourut selon que le Seigneur l'avait commandé. »

13. *Lévit., XXIII;* voir plus haut, même question, témoignage 4, page 397.

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. AUGUSTIN, *epist. CXIX* (al. LV) *ad Januarium*, c. 12 : « De tous les dix commandements, il n'y a que celui qui regarde le sabbat dont l'observation soit figurative : figure qu'il faut entendre spirituellement, plutôt que de la perpétuer en cessant ce jour-là les œuvres serviles. Car, comme le sabbat était la figure de ce repos spirituel dont le Psalmiste a dit (*Ps. XLV, 11*) : *Soyez en repos, et considérez que c'est moi qui suis le Seigneur ;* de ce repos auquel le Seigneur lui-même invite les hommes par ces paroles (MATTH., XI, 28-29) : *Venez à moi, vous tous qui gémissez sous le poids de vos peines, et je vous soulagerai; prenez mon joug sur vous, et apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes;* ce précepte fait exception aux autres que nous observons en les prenant à la lettre, sans y chercher de figures. Car nous avons appris à ne point adorer les idoles, à ne point prendre le nom de Dieu en vain, à honorer nos parents, à ne point commettre d'adultères,ni de meurtres, ni de larcins, ni de faux témoignages, à ne point convoiter la femme de notre prochain, ni tout autre bien qui lui appartienne, sans que ces divers préceptes aient à nos yeux un sens mystique qui nous dispense de les observer à la lettre ; mais nous les observons dans la teneur où ils nous sont intimés. Au lieu que pour le repos du sabbat, nous ne sommes pas obligés de l'observer à la lettre, en étendant ce repos à celui du corps, comme font les juifs, dont l'exactitude à l'observer n'est que ridicule, s'ils ne le rapportent en même temps à un repos spirituel dont ce repos des membres est la figure. Ce n'est donc pas sans raison que nous nous servons, pour exciter en nous le désir de ce saint repos, de tout ce que nous voyons rapporté figurément dans les saintes Ecritures, puisqu'il n'y a d'exprimé ainsi dans le Décalogue que le précepte qui nous prescrit le repos, ce repos que nous cherchons en tout, mais que nous ne pouvons trouver qu'en Dieu (1). »

2. *Ibidem*, c. 13 : « Ce qu'une figure qui n'était point com-

(1) Cf. *Les lettres de saint Augustin*, Paris, 1684, t. I[er], p. 537-539.

prise cachait sous le voile du jour appelé le *jour du Seigneur*, a été manifesté par la résurrection de Notre-Seigneur, non aux juifs, mais aux chrétiens, qui, pour cette raison, ont pris l'habitude de solenniser ce jour-là. Car les âmes de tous les saints, en attendant la résurrection des corps, sont en repos, il est vrai, mais sans pouvoir se livrer en même temps à cette action qui sera propre aux corps ressuscités. C'est cette action qui nous est indiquée par le huitième jour, qui sera comme le retour du premier ; de manière toutefois à ne pas troubler le repos dont je parlais tout à l'heure, mais à le rendre glorieux. Car nos corps après la résurrection ne seront plus pour nos âmes un embarras comme ils le sont aujourd'hui, parce qu'ils seront devenus à jamais incorruptibles. *Il faut en effet*, dit l'Apôtre (*I Cor., XV*, 53), *que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, et que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité.* C'est pourquoi avant la résurrection de Notre-Seigneur, bien que les saints patriarches, remplis qu'ils étaient de l'esprit prophétique, n'ignorassent pas le mystère du huitième jour, qui signifie notre résurrection future, comme il paraît, et par les psaumes intitulés *pro octavâ*, et par la pratique de circoncire les enfants le huitième jour après leur naissance, et par cette parole de l'Ecclésiaste (*Eccles.*, *XI*, 2) qui fait allusion aux deux Testaments : *donnez sept à ceux-là, et huit à ceux-ci ;* ce mystère cependant restait caché et réservé pour nos temps, et il n'était recommandé encore que de célébrer le sabbat, parce que jusque-là il n'était question que du repos des morts : la résurrection n'était pour personne, tant que le Christ n'était pas venu inaugurer l'immortalité et l'empire sur la mort par sa propre résurrection (*Rom., VI*, 4-5). Mais depuis qu'a eu lieu cette résurrection de notre divin chef, annonce certaine de la résurrection future de tout le corps, qui est son Eglise, et qu'on a commencé à célébrer le dimanche, comme le jour qui est le huitième et le premier tout à la fois, nous voyons aussi la cause pour laquelle la célébration de la pâque, où il était ordonné de tuer et de manger l'agneau, figure évidente de la passion du Sauveur, n'exigeait pas qu'on attendît pour la faire la rencontre du sabbat et sa coïncidence avec la pleine lune du premier mois de l'année, parce que ce même jour devait être bien plutôt marqué par la passion du Sauveur, qui est venu nous dévoiler le mystère du premier et du huitième jour, le même que le dimanche (1). »

(1) Cf. *Les lettres de saint Augustin*, Paris, 1684, t. Ier, p. 539-541.

3. Le même, *epist. CXVIII* (al. LIV) *ad Januarium*, c. 1 : « Les observances que nous gardons, par tradition, sans qu'elles aient été mises par écrit, et qu'on garde de même dans tout l'univers, doivent être considérées comme nous ayant été recommandées et même instituées, ou par les apôtres, ou par des conciles pléniers dont l'autorité est si grande dans l'Eglise et à la fois si salutaire ; et c'est ainsi que nous célébrons tous les ans les jours anniversaires de la passion et de la résurrection du Sauveur, de son ascension, de la descente de l'Esprit-Saint ; et nous devons dire la même chose de toute autre pratique observée généralement par toute l'Eglise (1). »

4. Le même, *Serm. CLIV de tempore* (2) : « C'est un jour vénérable que ce jour du dimanche, qui est à la fois le premier des jours et le symbole de la perfection, le jour où la lumière a paru pour la première fois (*Gen., I, 3*). C'est en ce même jour que les enfants d'Israël ont passé la mer Rouge à pied sec (*Exod., XIV* et *XVI*) ; que la manne leur est tombée du ciel dans le désert, et que le Seigneur a été baptisé dans le Jourdain (MATT., III, 16) ; que l'eau a été changée en vin à Cana de Galilée (JOAN., II, 9) ; que le Seigneur a béni les cinq pains avec lesquels il a nourri cinq mille personnes ; qu'il a triomphé de la mort ; qu'il est entré, portes fermées, dans le cénacle, où les apôtres s'étaient renfermés à cause de la crainte qu'ils avaient des juifs (JOAN., XX, 19) ; que le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres, et que nous espérons aussi que le Seigneur viendra prononcer son jugement, jour où toute la création passera à un état meilleur, où le soleil et la lune donneront sept fois plus de lumière (ISAÏ, XXX, 26), où enfin les saints recevront du Seigneur la vie éternelle pour prix de leur docile obéissance à ses commandements. »

5. S. LÉON-LE-GRAND, *epist. LXXXI ad Dioscorum*, c. 1 : « Le jour de la résurrection du Seigneur a été consacré par de si grands mystères, qu'il faut rapporter à ce jour auguste tout ce qu'il y a de plus remarquable parmi les institutions divines. C'est en ce jour que le monde a commencé ; en ce jour que la résur-

(1) Cf. *Les lettres de saint Augustin*, Paris, 1684, t. Ier, p. 492.

(2) Il est douteux, au jugement de Noël-Alexandre, que ce sermon soit de saint Augustin ; mais quel qu'en soit l'auteur, on ne voit pas sur quelles preuves il aurait pu appuyer plusieurs des assertions rapportées ici, par exemple, que ce soit le dimanche qu'ait eu lieu le baptême de Notre-Seigneur.

rection de Jésus-Christ a mis fin à l'empire de la mort, et inauguré celui de la vie ; en ce jour que les apôtres ont reçu l'ordre d'emboucher par tout l'univers la trompette évangélique, et de communiquer au monde entier le sacrement de la régénération (MATTH., XXVIII, 19) ; que les disciples étant rassemblés dans un lieu dont ils tenaient les portes fermées, le Seigneur apparut tout-à-coup au milieu d'eux, souffla sur eux, et leur dit : *Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez ;* en ce jour enfin, que le Saint-Esprit, en descendant sur les apôtres, leur a acquitté la divine promesse. »

6. Le même, *Serm. III de Quadragesimâ :* « Si c'est une pratique raisonnable et même religieuse en quelque façon, de se vêtir plus proprement les jours de fêtes, et de témoigner sa joie intérieure par l'élégance de la tenue ; si nous ornons ce jour-là avec plus d'attention et de pompe la maison même de la prière ; n'est-il pas convenable que l'âme chrétienne, qui est le temple véritable et vivant de Dieu, s'applique en ce même jour à se revêtir elle-même de nouveaux ornements, et que voulant célébrer le mystère de sa rédemption, elle donne tous ses soins à ne pas contracter des taches quelconques d'iniquité, à ne pas perdre les grâces de l'innocence par quelque duplicité coupable? Car à quoi servirait-il de prendre des dehors honnêtes et vertueux, si l'on se trouvait souillé dans son intérieur par quelque habitude criminelle ? On doit donc se purifier avec soin de tout ce qui peut ternir la pureté de l'âme ou obscurcir l'éclat de sa beauté, et passer comme le rabot sur tout ce qu'on voit en elle de tristement superflu. Que chacun examine sa conscience, et se place soi-même devant soi-même en attitude d'accusé... Comme donc nous sommes revêtus d'une chair mortelle ; que l'antique ennemi nous tend des piéges de tous côtés, et qu'il n'est jamais plus furieux contre les membres vivants de Jésus-Christ, que lorsqu'il les voit s'apprêter à célébrer les mystères les plus augustes ; c'est par une juste nécessité que le peuple chrétien a appris de l'Esprit-Saint, son maître intérieur, à se préparer à la fête de Pâques par l'abstinence des quarante jours (1). »

7. S. GRÉGOIRE-LE-GRAND, *epist. Lib. XI, epist. III ad Romanos cives :* « Le dimanche on doit s'abstenir du travail corporel, et donner toute son application à la prière, afin d'expier par la

(1) Cf. *Serm. de saint Léon, pape*, pag. 244-247.

prière, en ce jour de la résurrection de Notre-Seigneur, les négligences qu'on a pu commettre les six jours précédents. »

8. S. JÉRÔME, *in cap. IV ad Galatas :* « Quelqu'un dira peut-être : S'il n'est pas permis d'observer les jours, les mois, les temps et les années, nous tombons donc dans un crime semblable, en observant le quatrième jour de la semaine, le vendredi, le dimanche, le jeûne quadragésimal, la fête de Pâques, la solennité de la Pentecôte, et divers autres temps marqués en chaque pays pour honorer les martyrs. A cette objection il suffit de cette simple réponse, que les jours d'observances judaïques ne sont pas les mêmes que les nôtres. Car nous ne célébrons pas, nous autres, la pâque des azymes, mais celle de la résurrection et de la croix. Et nous ne comptons pas, comme les Israélites, sept semaines pour célébrer la Pentecôte ; mais tout notre objet dans cette fête est de rappeler la descente du Saint-Esprit. Et si des jours particuliers ont été désignés pour nos réunions religieuses, c'est afin de prévenir les dommages que la foi pourrait essuyer du défaut d'ordre que présenteraient sans cela les rassemblements du peuple. »

9. S. AUGUSTIN, *Lib. contra Adimantum Manichæi discipulum*, c. XVI : « Nous aussi nous célébrons solennellement et le dimanche et la pâque, et toutes les autres fêtes établies parmi le peuple chrétien. Mais comme nous en pénétrons la fin spirituelle, ce que nous observons, c'est ce que ces temps nous invitent à célébrer, et non ces temps eux-mêmes. »

10. Le même, *Serm. CCLI de tempore* (1) : « Il faut que vous sachiez, mes frères, que nos pères dans la foi ont établi par des réglements stables l'obligation pour les chrétiens de suspendre leurs travaux et toute occupation profane les jours de fêtes des saints et surtout chaque dimanche, pour qu'ils fussent plus en état de s'occuper du culte divin, dont rien alors ne pourrait les distraire, et de méditer avec profit les volontés de Dieu à leur égard. C'est pourquoi le Seigneur lui-même dit par son prophète : *Soyez en repos, et voyez que je suis le Seigneur* (*Ps. XLV, 11*). Mais pour ceux qui, embarrassés dans une multitude de soins et d'affaires, méprisent cet avertissement divin, et refusent de vaquer aux contemplations célestes, je crains bien que, dans le siècle à venir, lorsqu'ils frapperont à la porte du Seigneur, et demanderont à entrer, le Seigneur ne leur réponde : *En vérité je vous le*

(1) Ce sermon n'est pas de saint Augustin. V. NAT. ALEX., *Hist. eccles.*, *V sæc.*

dis, je ne vous connais pas (Luc, XIII, 13); *retirez-vous de moi, vous tous ouvriers d'iniquité.* Et ceux qui maintenant négligent de chercher Dieu, seront rejetés de lui à leur tour. Ainsi donc, mes frères, ne craignez pas la peine de vous appliquer au culte divin les jours de dimanches et de fêtes des saints. Les apôtres et les hommes apostoliques ont voulu que le dimanche fût religieusement observé, parce que c'est le jour où Notre-Seigneur est ressuscité d'entre les morts. Et il est appelé de ce nom *dominicus,* afin que nous abstenant en ce jour des travaux et des vains soins de ce monde, nous ne nous y occupions que des choses de Dieu, en honorant et révérant ce jour à cause de l'espérance qu'il réveille en nous de notre future résurrection. Car, de même que Notre-Seigneur Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts, ainsi espérons-nous ressusciter nous-mêmes au dernier jour. Les Ecritures elles-mêmes nous témoignent de la solennité du dimanche. Car ce jour est le premier de la création, celui où les anges ont été créés, où le Christ est ressuscité d'entre les morts, où l'Esprit-Saint est descendu du ciel sur les apôtres, où la manne est pour la première fois tombée du ciel dans le désert. Car tels sont les grands événements qui rendent ce jour remarquable entre tous les autres. C'est pour cela que les saints docteurs de l'Eglise ont transféré à ce jour tout l'honneur du sabbat judaïque, afin que nous célébrions en vérité ce que l'ancien peuple ne célébrait qu'en figure, à savoir notre repos, qui ne sera véritablement consommé qu'après notre résurrection, époque à laquelle nos corps comme nos âmes recevront la récompense. Observons donc le dimanche, mes frères, et sanctifions-le, comme il avait été prescrit aux anciens de sanctifier le sabbat, par ces paroles du divin législateur : *Vous célébrerez vos sabbats à compter d'un soir à l'autre soir*. Prenons garde que le repos ne dégénère pour nous en oisiveté ; mais depuis le soir du samedi jusqu'au soir du dimanche, laissons là tout travail champêtre, toute affaire temporelle, pour ne nous occuper que du culte divin. C'est ainsi que nous sanctifierons comme il faut le sabbat du Seigneur, suivant cette parole : *Vous ne ferez ce jour-là aucune œuvre servile*. Que tous ceux donc à qui la chose est possible se rendent à l'office tant du soir que de la nuit, et implorent pendant ce temps-là dans le lieu saint la miséricorde de Dieu. Et quant à ceux qui ne peuvent pas venir, qu'ils prient au moins dans leurs maisons, et qu'ils ne négligent pas d'acquitter leurs vœux au Seigneur, et de lui rendre le culte qu'ils lui doivent. Le jour même, que personne

ne se dispense d'assister à la messe, ou n'ose rester oisif dans sa maison tandis que les autres se rendent à l'Eglise ; que personne ne passe ce jour-là à la chasse, en se mettant ainsi au service du démon, en courant çà et là dans les champs et les forêts, en faisant retentir l'air de ses cris et de ses ris dissolus, au lieu de pousser du fond de son cœur des gémissements et des prières qui s'élèvent jusqu'au trône de Dieu. »

11. Le concile de Mayence, canon 36 ; le second concile de Mâcon, canon 1 ; le concile d'Agde, canons 21 et 47. Nous rapporterons ces divers décrets en traitant des commandements de l'Eglise, question XIV.

Question XII.

A quoi se réduisent sommairement les trois premiers commandements de Dieu ?

Ces trois premiers commandements, qui sont ceux de la première table, nous apprennent à rendre à Dieu le vrai culte, intérieur et extérieur, de cœur, de bouche et d'action, en public comme en particulier.

Les sept autres qui vont suivre sont appelés les commandements de la seconde table, et ont pour objet d'expliquer nos devoirs à l'égard du prochain (XII).

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

1. S. Augustin, *quœst. LXXI super Exodum :* « On demande comment doivent se diviser les dix commandements de la loi : s'il faut en compter quatre, y compris celui du sabbat, qui tous regardent Dieu, et six ensuite qui se rapportent aux hommes, et dont le premier est : *Honorez votre père et votre mère ;* ou s'il ne faut pas plutôt en compter trois seulement pour la première catégorie, et sept pour la seconde. Ceux qui en comptent quatre de la première classe partagent en deux le premier, en comptant pour un commandement à part ces paroles : *Vous n'aurez point d'autres dieux devant moi*, et pour un second ces autres paroles : *Vous ne vous ferez point d'idoles*, etc., par lesquelles se trouve

---

XII.

Quæ est summa horum trium præceptorum?

Hæc tria priora quidem præcepta, quæ sunt primæ tabulæ, nos eò instituunt, ut verum Deo cultum præstemus, interiorem scilicet et exteriorem corde, ore et opere, privatim et publicè.

Reliqua septem, quæ porrò sequuntur, præcepta secundæ tabulæ dicuntur : in hoc addita, ut nostrum extra proximum officium explicent.

défendu le culte des faux dieux. Ensuite ils ne font qu'un commandement de ces paroles : *Vous ne convoiterez point la femme de votre prochain*, et de ces autres : *Vous ne convoiterez point la maison de votre prochain*, et le reste jusqu'à la fin. Ceux au contraire qui ne comptent que trois commandements pour la première catégorie et sept pour la seconde, font un seul commandement de tout ce qui a pour objet de prescrire le culte d'un seul Dieu, et d'interdire ce même culte à l'égard de tout autre que lui. Ensuite ils font des dernières paroles deux commandements séparés, comptant pour un commandement à part celles-ci : *Vous ne convoiterez point la femme de votre prochain*, et pour un autre commandement celles-là : *Vous ne convoiterez point la maison de votre prochain, ni son esclave, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien qui lui appartienne*. Les uns et les autres cependant admettent dix commandements, parce que l'Ecriture le déclare en termes formels. Pour moi, il me semble plus convenable de compter trois commandements pour la première catégorie, et sept pour la seconde, parce que ce qui regarde Dieu paraît insinuer la Trinité, pour peu qu'on en pèse attentivement les expressions. D'ailleurs ces paroles : *Vous n'aurez point d'autres dieux devant moi*, ne sont qu'expliquées plus amplement par la défense d'adorer des idoles. D'un autre côté, la convoitise qui a pour objet l'épouse d'autrui, et celle qui a pour objet sa maison, sont deux espèces de péchés tellement différents, qu'à ces mots : *Vous ne convoiterez point la maison de votre prochain*, le texte en ajoute immédiatement plusieurs autres, savoir : *Ni son champ, ni son esclave, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien qui lui appartienne*. Le texte lui-même semble donc présenter la convoitise qui a pour objet l'épouse du prochain comme un péché différent de celle qui s'exerce sur tout autre objet appartenant à autrui, puisque, au lieu de dire une fois pour tout cela : *Vous ne convoiterez point*, on le dit deux fois, et deux fois seulement, savoir : *Vous ne convoiterez point la femme de votre prochain*, et : *Vous ne convoiterez point la maison de votre prochain, ni son champ*, etc. Ces mots, *ni son champ*, etc., ne se trouvent pas joints ici au précepte : *Vous ne convoiterez point l'épouse de votre prochain*, mais au précepte : *Vous ne convoiterez point la maison de votre prochain*, parce qu'en effet c'est toujours le même précepte ; au lieu que ces mots : *Vous ne convoiterez point l'épouse de votre prochain*, sont séparés du reste, parce qu'ils expriment un précepte différent. Au contraire, il est évident que ces mots : *Vous n'aurez point d'autres*

dieux devant moi, sont simplement expliqués par ceux qui viennent après. Car, à quoi se rapporte : *Vous ne vous ferez point d'idoles, ni d'images de ce qu'il y a dans le ciel, ni de ce qu'il y a sur la terre, ni de ce qu'il a dans les eaux; vous ne les adorerez point, vous ne les servirez point*, sinon à ce qui a été dit : *Vous n'aurez point d'autres dieux devant moi?* » Saint Augustin dit un peu plus loin : « Dans ces deux préceptes, *Vous ne commettrez point d'adultères, vous ne déroberez point,* ce sont les actions de ces sortes de crimes qui sont condamnées; dans les deux derniers commandements, c'est le désir même qu'on aurait de les commettre : or, ce sont là des choses tellement différentes, qu'il peut arriver que quelqu'un commette un adultère sans convoiter pour cela l'épouse de son prochain, s'il est poussé à cette action par quelque autre motif, et qu'un autre convoite l'épouse de son prochain sans commettre pour cela d'adultère avec elle, s'il en est empêché, par exemple, par la crainte du châtiment; et peut-être l'Ecriture a-t-elle voulu marquer que le désir d'une pareille action est un péché comme l'action même. » A la fin de cette même question, saint Augustin dit encore : « Si l'on doit entendre par larcin toute usurpation illicite du bien d'autrui (car celui qui a défendu le larcin, n'a pas permis la rapine, mais il a dit la partie évidemment pour faire entendre le tout, c'est-à-dire toute usurpation d'un bien qui peut appartenir au prochain); on doit certainement comprendre aussi sous le nom d'adultère tout commerce charnel illicite, tout usage non légitime des membres destinés à la génération. D'un autre côté, il ne faut pas penser, par rapport au précepte : *Vous ne tuerez point,* que celui qui en tue un autre agisse contre ce précepte, quand il ne fait en cela qu'obéir à la loi ou à Dieu même. Car, dans ce cas, c'est celui qui commande l'action qui en est responsable, celui même qui la fait ne pouvant refuser son ministère. »

2. Le même, *in Psalmum XXXII, concione 1 :* « Lorsque vous portez votre attention sur les dons éminents que Dieu vous a faits, sur les salutaires préceptes qu'il vous a donnés, sur la doctrine céleste dont il a enrichi votre âme, prenez aussi votre harpe, et chantez un cantique au Seigneur sur l'instrument à dix cordes. Car il y a dix commandements dans la loi. Ces dix commandements composent donc pour vous un instrument à dix cordes. Rien de plus parfait. Vous y trouvez l'amour de Dieu en trois, et l'amour du prochain en sept. Et sans doute vous n'ignorez pas ce qu'a dit le Seigneur, que de ces deux commandements

dépendent et la loi et les prophètes. Dieu vous dit d'en haut : *Le Seigneur votre Dieu est un seul Dieu* (*Deutér., VI, 14*) : Voilà une corde pour votre instrument. *Ne prenez point en vain le nom du Seigneur votre Dieu :* Voilà une seconde corde. Observez le jour du sabbat, non d'une manière charnelle, non dans la mollesse comme les juifs, qui abusent du repos pour prendre leurs voluptés. Car il vaudrait certainement mieux bêcher toute cette journée, que de la passer tout entière à danser. Mais vous, ne songez à mettre votre repos qu'en votre Dieu, et faisant tout pour trouver ce repos, abstenez-vous ainsi de toute œuvre *servile*. Car quiconque commet le péché, est esclave (*servus*) du péché (JOAN., VIII, 34); et plût à Dieu qu'au lieu d'être esclave du péché, on le fût simplement d'un homme ! Voici trois choses qui se rapportent à l'amour que vous devez avoir pour Dieu : pensez à son unité, à sa vérité, à sa volonté. Car il y a une volonté en Dieu, et c'est dans cette volonté que se trouve le vrai sabbat, le vrai repos. C'est ce qui a fait dire au Psalmiste (*Ps. XXXVI, 4*) : *Mettez votre joie dans le Seigneur, et il vous accordera les demandes de votre cœur*. Car qui peut donner de la joie comme celui qui a fait tout ce qui en donne ? En ces trois choses est l'amour de Dieu ; dans les sept autres est l'amour du prochain, dont l'abrégé est de ne pas faire à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse à vous même. Honorez votre père et votre mère, puisque vous voulez vous-même être honoré par vos enfants. Vous ne commettrez point d'adultère, puisque vous ne voulez pas que votre épouse s'en rende coupable envers vous. Vous ne tuerez point, puisque vous ne voulez pas vous-même qu'on vous tue. Ne dérobez point, puisque vous ne voulez pas qu'on vous dérobe ce qui est à vous. Ne portez point faux témoignage, puisque vous détestez celui qui porte faux témoignage contre vous. Vous ne convoiterez point l'épouse de votre prochain, puisque vous ne voulez pas que la vôtre soit convoitée par d'autres. Vous ne convoiterez point le bien de votre prochain, puisque vous n'êtes pas content si l'on convoite le vôtre. Tournez votre langue contre vous-même, quand vous êtes pour vous plaindre de quelqu'un qui vous fait tort. Voilà quels sont tous les commandements de Dieu ; il sont autant de dons de sa sagesse ; ils vous sont promulgués d'en haut. Prenez votre harpe, accomplissez la loi, que le Seigneur votre Dieu n'est pas venu détruire, mais qu'il est au contraire venu accomplir. Vous accomplirez en effet par amour ce que vous ne pouviez pas accomplir par crainte. »

Question XIII.

Que propose et prescrit le quatrième commandement?

Les enfants apprennent ici ce qu'ils doivent à leurs parents, dont Dieu s'est servi pour leur donner la vie, et qui par leur travail leur procurent le bienfait de l'éducation. Les subordonnés apprennent aussi par le même précepte à s'acquitter de leurs devoirs envers ceux qui sont au-dessus d'eux, c'est-à-dire envers tous ceux qui les surpassent en dignité et en pouvoir, soit dans l'Etat, soit dans l'Eglise.

En conséquence, les premiers doivent à leurs parents, et les seconds à leurs supérieurs, le respect tant intérieur qu'extérieur, et de plus les égards, l'assistance et l'obéissance?

Ce commandement défend en outre d'offenser ou de contrister en quelque manière que ce soit, par paroles ou par signes, ou par actions, les parents ou les supérieurs dont il s'agit (XIII).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Deutéronome, V*, 16 : « Honorez votre père et votre mère, selon que le Seigneur votre Dieu vous l'a commandé, afin que vous viviez longtemps, et que vous soyez heureux sur la terre que le Seigneur votre Dieu doit vous donner. »

2. *Colossiens, III*, 20 : « Enfants, obéissez en tout à vos pères et à vos mères, car cela est agréable au Seigneur. »

3. *Ephésiens, VI, 1-3* : « Enfants, obéissez à vos pères et à vos mères, en vue du Seigneur; car cela est juste. — Honorez votre père et votre mère (c'est le premier des commandements auquel Dieu ait promis une récompense); — afin que vous soyez heureux, et que vous viviez longtemps sur la terre. »

4. *Ecclésiastique, III*, 1-3, 5-18 : « Les enfants de la sagesse forment l'assemblée des justes, et le peuple qu'ils composent

---

XIII.

Quid proponit et injungit quartum præceptum?

Docentur hìc filii, quid suis debeant parentibus, quorum et ope in hanc lucem editi, et labore liberaliter sunt educati. Docentur et subditi, suum deferre officium majoribus, id est, omnibus qui dignitate et potestate quadam, sive in politicis, sive in ecclesiasticis magistratibus gerendis præcellunt.

Debent autem et illi parentibus, et hi majoribus suis tum interiorem, tum exteriorem quandam reverentiam et observantiam, opem itidem et obedientiam.

Vetatur præterea, ne quacunque ratione vel contristemus personas ejusmodi sublimiores, sive verbis, aut signis, sive factis id committatur.

n'est qu'obéissance et qu'amour. — Ecoutez, enfants, les avis de votre père, et suivez-les de telle sorte que vous soyez sauvés. — Car Dieu a rendu le père vénérable aux enfants, et il a affermi sur eux l'autorité de la mère. — Celui qui honore sa mère est comme un homme qui amasse un trésor. — Celui qui honore son père trouvera sa joie dans ses enfants, et il sera exaucé au jour de sa prière. — Celui qui honore son père jouira d'une longue vie, et celui qui obéit à son père assistera sa mère. — Celui qui craint le Seigneur honorera son père et sa mère, et il servira comme ses maîtres ceux qui lui ont donné la vie. — Honorez votre père par vos actions, par vos paroles et par toute sorte de patience, — afin qu'il vous bénisse et que sa bénédiction demeure sur vous jusqu'à la fin. — La bénédiction du père affermit la maison des enfants, et la malédiction de la mère la détruit jusqu'aux fondements. — Ne vous glorifiez point de ce qui déshonore votre père : car sa honte n'est pas votre gloire. — Le fils tire sa gloire de l'honneur de son père ; un père sans honneur est le déshonneur de son fils. — Mon fils, soulagez votre père dans sa vieillesse, et ne l'attristez pas durant sa vie. — Que si son esprit s'affaiblit, supportez-le, et ne le méprisez pas à cause de l'avantage que vous avez au-dessus de lui, car la charité dont vous aurez usé envers votre père ne sera point mise en oubli. — Dieu vous récompensera aussi pour avoir supporté les défauts de votre mère. — Il vous établira dans sa justice, il se souviendra de vous au jour de l'affliction, et vos péchés se fondront comme la glace en un jour serein. — Combien est infâme celui qui abandonne son père, et combien est maudit de Dieu celui qui aigrit l'esprit de sa mère ! »

5. *Proverbes*, *XXIII*, 22, 25 : « Ecoutez votre père qui vous a donné la vie, et ne méprisez pas votre mère lorsqu'elle sera dans sa vieillesse. — Que votre père et votre mère soient dans l'allégresse *à cause de vous*, et que celle qui vous a mis au monde tressaille de joie. »

6. Tobie, IV, 1-5 : « Tobie croyant donc que Dieu exaucerait la prière qu'il lui avait faite de pouvoir mourir, appela à lui son fils Tobie, — et lui dit : Mon fils, écoutez les paroles de ma bouche, et mettez-les dans votre cœur comme fondement *de toute votre conduite à venir*. — Lorsque Dieu aura reçu mon âme, ensevelissez mon corps ; et honorez votre mère tous les jours de sa vie. — Car vous devez vous souvenir de ce qu'elle a souffert, et à combien de périls elle a été exposée, lorsqu'elle vous portait

dans son sein. — Et quand elle aura aussi elle-même achevé le temps de sa vie, ensevelissez-la auprès de moi. »

7. *Romains, XIII*, 1-7 : « Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures ; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi toutes celles qui sont sur la terre. — Celui donc qui résiste aux puissances, résiste à l'ordre de Dieu ; et ceux qui résistent *à l'ordre de Dieu*, attirent la condamnation sur eux-mêmes. — Car les princes ne sont point à craindre, lorsqu'on ne fait que de bonnes actions, mais *ils le sont* lorsqu'on en fait de mauvaises. Voulez-vous donc ne point craindre les puissances ; faites le bien, et alors elles vous en loueront. — Car le prince est le ministre de Dieu pour votre bien ; mais si vous faites le mal, vous avez raison de craindre, parce que ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée ; car il est le ministre de Dieu pour exécuter sa vengeance, en punissant celui qui fait de mauvaises actions. — Il est donc nécessaire de vous soumettre à lui, non-seulement par la crainte du châtiment, mais aussi par un devoir de conscience. — C'est aussi pour cela que vous payez le tribut aux princes, parce qu'ils sont les ministres de Dieu, toujours appliqués aux fonctions de leur ministère. Rendez donc à chacun ce qui lui est dû, le tribut à qui vous devez le tribut ; les impôts à qui vous devez les impôts ; la crainte à qui vous devez la crainte ; l'honneur à qui vous devez l'honneur. »

8. *Hébreux, XIII*, 17 : « Obéissez à vos conducteurs, demeurez soumis à leurs ordres, afin qu'ainsi qu'ils veillent pour vos âmes, comme devant en rendre compte, ils s'acquittent de ce devoir avec joie, et non en gémissant, ce qui ne vous serait pas avantageux. »

9. *Tite, III*, 1 : « Avertissez-les tous d'être soumis aux princes et aux magistrats, de leur rendre obéissance, d'être prêts à faire toutes sortes de bonnes œuvres, de ne médire de personne. »

10. *Ibidem, II*, 9-10 : « Exhortez les serviteurs à être bien soumis à leurs maîtres, à leur complaire en tout, à ne les point contredire, — à ne détourner rien de leurs biens, mais à leur témoigner en tout une entière fidélité, afin qu'en toutes choses ils fassent honneur à la doctrine de Dieu notre Sauveur. »

11. *I Timothée, II*, 1-3 : « Je vous conjure donc, avant toutes choses, que l'on fasse des supplications, des prières, des demandes et des actions de grâces pour tous les hommes, — pour les rois, et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille dans toute sorte de piété et d'honnêteté. — Car cela est bon, et agréable à Dieu notre Sauveur. »

12. *I Timothée, VI, 1-2* : « Que tous les serviteurs qui sont sous le joug, sachent qu'ils sont obligés de rendre toute sorte d'honneurs à leurs maîtres, afin de n'être pas cause que le nom et la doctrine de Dieu soient exposés à la médisance des hommes. — Que ceux qui ont des maîtres fidèles ne les méprisent pas à cause qu'ils sont leurs frères, mais qu'il les servent au contraire encore mieux, parce qu'ils sont fidèles, et dignes d'être aimés, comme étant participants de la *même* grâce qu'eux-mêmes. C'est ce que vous devez leur enseigner, et à quoi vous devez les exhorter. »

13. I Pierre, II, 13-18 : « Soyez soumis pour Dieu à tout homme : soit au roi, comme au souverain; soit aux gouverneurs comme à ceux qui sont envoyés de sa part, pour punir ceux qui font mal, et pour traiter favorablement ceux qui font bien. — Car la volonté de Dieu est que, par votre bonne vie, vous fermiez la bouche aux hommes ignorants et insensés; — étant libres, non pour vous servir de votre liberté comme d'un voile qui couvre vos mauvaises actions, mais pour agir en serviteurs de Dieu. — Rendez à tous l'honneur, aimez vos frères, craignez Dieu, honorez le roi. — Serviteurs, soyez soumis à vos maîtres avec toute sorte de respect, non-seulement à ceux qui sont bons et doux, mais à ceux qui sont rudes et fâcheux. »

14. *Ibidem, V,* 5 : « Vous aussi, qui êtes jeunes, soumettez-vous aux prêtres. »

15. *Ephésiens, VI,* 5-8 : « Vous, serviteurs, obéissez à tous ceux qui sont vos maîtres selon la chair, avec crainte et avec respect, dans la simplicité de votre cœur, comme à Jésus-Christ même. — Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes; mais comme étant serviteurs de Jésus-Christ, faisant de bon cœur la volonté de Dieu. — Servez-les avec affection, regardant en eux le Seigneur, et non les hommes; — sachant que chacun recevra du Seigneur la récompense du bien qu'il aura fait, n'importe qu'il soit esclave, ou qu'il soit libre.

16. *Colossiens, III,* 22-24 : « Serviteurs, obéissez en tout à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, ne les servant pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes, mais avec simplicité de cœur et crainte de Dieu. — Faites de bon cœur tout ce que vous faites, comme le faisant pour le Seigneur et non pour les hommes, — sachant que vous recevrez du Seigneur l'héritage du ciel pour récompense. »

17. *Lévitique, XIX,* 32 : « Levez-vous devant ceux qui ont les

cheveux blancs, honorez la personne du vieillard, et craignez le Seigneur votre Dieu. »

18. I Pierre, II; comme ci-dessus, témoignage 13, page 412.

19. *Genèse, XLIII*, 26 : « Joseph étant entré dans sa maison, ils lui offrirent leurs présents qu'ils tenaient en leurs mains, et ils l'adorèrent en se prosternant jusqu'en terre. »

20. *I Timothée, VI*, 1 : « Que tous les serviteurs qui sont sous le joug sachent qu'ils sont obligés de rendre toute sorte d'honnêteté à leurs maîtres, afin de n'être pas cause que le nom et la doctrine de Dieu soient exposés à la médisance des hommes. »

21. *Ecclésiastique, IV*, 7 : « Humiliez votre âme devant les anciens, et baissez la tête devant les grands. »

22. *Actes, X*, 25 : « Lorsque Pierre était près d'entrer, Corneille alla au-devant de lui, et se jetant à ses pieds, il l'adora. »

23. *I Timothée, V*, 17-18 : « Que les prêtres qui gouvernent bien soient doublement honorés, principalement ceux qui travaillent à la prédication de la parole et à l'instruction. — Car l'Ecriture dit : Vous ne lierez point la bouche au bœuf qui foule le grain. Et ailleurs : Celui qui travaille est digne du prix de son travail. »

24. *I Corinthiens, IX*, 7-14 : « Qui est-ce qui va jamais à la guerre à ses dépens? Qui est-ce qui plante une vigne, et se refuse à lui-même d'en manger du fruit? ou quel est le berger, qui ne mange point du lait de son troupeau? — Ce que je dis ici n'est-il qu'un raisonnement humain? Et la loi ne le dit-elle pas elle-même? — Car il est écrit dans la loi de Moïse : Vous ne tiendrez point la bouche liée au bœuf qui foule le grain. Or, Dieu se met-il en peine de ce qui regarde les bœufs? — Et n'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute, c'est pour nous que cela a été écrit; en effet, celui qui laboure, doit labourer avec l'espérance de recueillir, et celui qui bat le grain doit espérer d'y avoir part. — Si nous avons semé parmi vous des biens spirituels, est-ce trop que nous recueillions tant soit peu de vos biens temporels? — Si d'autres usent de ce pouvoir à votre égard, pourquoi n'en pourrons-nous pas user plutôt qu'eux? Mais nous n'avons point usé de ce pouvoir, et nous souffrons au contraire toutes sortes d'incommodités, pour n'apporter aucun obstacle à l'Evangile de Jésus-Christ. — Ne savez-vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui est offert dans le temple, et que ceux qui servent à l'autel ont part aux oblations de l'autel? — Ainsi le Seigneur a-t-il ordonné que ceux qui annoncent l'Evangile vivent de l'Evangile. »

25. MATTHIEU, X, 9-10 : « N'ayez ni or ni argent, ni d'autre monnaie dans vos ceintures ; ni de sac pour le voyage, ni deux habits, ni souliers, ni bâton; car l'ouvrier mérite qu'on le nourrisse. »

26. *Ibidem, XXII,* 21 : « Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

27. LUC, X, 7-8 : « Demeurez en la même maison, mangeant et buvant de ce qu'il y aura chez eux; car l'ouvrier est digne de son salaire. — Et en quelque ville que vous entriez, et où l'on vous aura reçus, mangez ce qu'on vous présentera. »

28. MATTHIEU, XV, 3-6 : « Mais Jésus leur répondit : Pourquoi vous-mêmes violez-vous le commandement de Dieu pour *suivre* votre tradition? car Dieu a dit : Honorez votre père et votre mère, et que celui qui dira des paroles outrageantes à son père ou à sa mère, soit puni de mort. — Et vous, au contraire, vous dites: Quiconque dira à son père ou à sa mère : Tout don que je fais à Dieu vous est utile, *satisfait à la loi*, — encore qu'après cela il n'honore ni n'assiste son père et sa mère : et ainsi vous avez rendu vain le commandement de Dieu par votre tradition. »

29. *Hébreux, XIII,* 17 : « Obéissez à vos conducteurs, et demeurez soumis à leurs ordres, etc., afin qu'ils s'acquittent de ce devoir avec joie, et non en gémissant; ce qui ne vous serait pas avantageux. »

30. *Exode, XXI,* 15, 17 : « Celui qui aura frappé son père ou sa mère, sera puni de mort. —Celui qui aura maudit son père ou sa mère, sera puni de mort. »

31. *Ibidem, XXII,* 28-29 : « Vous ne parlerez point mal des dieux, et vous ne maudirez point les princes de votre peuple. — Vous ne différerez point de payer les dîmes et les prémices de vos biens. »

32. *Lévitique, XX,* 9 : « Que celui qui aura outragé de paroles son père ou sa mère, soit puni de mort; son sang retombera sur lui, parce qu'il aura outragé son père ou sa mère. »

33. *Deutéronome, XXI,* 18-21 : « Si un homme a un fils rebelle et insolent, qui ne se rende au commandement ni de son père ni de sa mère, et qui en ayant été repris refuse avec mépris de leur obéir, — ils le prendront et le mèneront aux anciens de la ville, et à la porte où se rendent les jugements, — et ils leur diront : Voici notre fils qui est un rebelle et un insolent; il méprise et refuse d'écouter nos remontrances, et il passe sa vie dans les débauches, dans la dissolution et dans la bonne chère. —

Alors le peuple de cette ville le lapidera, et il sera puni de mort, afin que vous ôtiez le mal du milieu de vous, et que tout Israël entendant cet exemple soit saisi de crainte. »

34. *Ibidem, XXVII,* 16 : « Maudit celui qui n'honore pas son père et sa mère, et tout le peuple dira : Amen. »

35. *Proverbes, XX,* 20 : « Quiconque maudit son père et sa mère, sa lampe s'éteindra au milieu des ténèbres. »

36. *Ibidem, XXVIII,* 24 : « Celui qui dérobe à son père et à sa mère, et qui dit que ce n'est pas un péché, a part aux crimes des homicides. »

37. *Ibidem, XXX,* 11-17 : « Il y a une génération qui maudit son père, et qui ne bénit point sa mère, etc. — Que l'œil qui insulte à son père, et qui méprise l'enfantement de sa mère, soit arraché par les corbeaux des torrents, et dévoré par les petits de l'aigle. »

38. *Ecclésiastique, III,* 14 : « Mon fils, soulagez votre père dans sa vieillesse, et ne l'attristez point pendant sa vie, etc., » comme dans le corps de la réponse.

TÉMOIGNAGE DE LA TRADITION.

S. Ambroise, *Lib. V hexæmeron,* c. 16 : « Considérons combien la sollicitude et la piété filiale des êtres doués de raison sont surpassées par ce que font les cicognes, qu'aucun de nous ne serait capable d'égaler, quand même il s'aiderait des exemples de tous ses semblables. Parmi ces oiseaux, quand les membres du père décrépit sont dépouillés par l'extrême vieillesse des plumes qui lui seraient d'un si grand secours, sa lignée l'entoure de ses soins et le couvre de ses propres ailes. Que dis-je ? Elle le nourrit de l'aliment qu'elle va lui chercher ; elle répare en lui, autant qu'il est en elle, les pertes de la nature, et les petits, soutenant par tous côtés leur père qu'ils placent au milieu d'eux, le soulèvent avec leurs ailes, et l'exercent en quelque sorte à voler comme il les y exerçait lui-même autrefois. Qui de nous n'éprouve de la répugnance à soulever son père infirme ? Qui daigne charger sur ses épaules son vieux père fatigué ? Quand l'histoire rapporterait quelques faits de ce genre, à peine voudrait-on les croire. Quel est le fils qui, quelle que soit sa piété filiale, n'abandonne ce soin à des gens de service ? Mais quant à ces oiseaux, ils ne voient rien de pénible dans l'accomplissement d'un tel devoir ; et, quelque lourd qu'il soit, le sentiment naturel les empêche d'en sentir le poids. Ils ne se refusent pas à nourrir leur père, tandis

qu'on voit s'y refuser bien des hommes, qui ne cèdent, pour se prêter à le faire, ni à l'évidence du besoin, ni à l'exigence de la loi. Ces oiseaux n'ont pas de loi écrite ; mais ils suivent une loi qui leur est innée. Ces oiseaux accomplissent ce devoir sans qu'il leur soit commandé, mais par le seul sentiment de l'amour naturel. Ces oiseaux ne rougissent point de porter leur père cassé de vieillesse : car un pareil fardeau n'est que le fardeau de la piété; et la piété des cicognes est tellement connue, tellement devenue publique, que pour lui rendre hommage, les Romains ont fait du nom de cicogne le synonyme de la piété filiale. Ils ont surnommé la cicogne l'oiseau pieux, *pia avis*, surnom qu'à peine un seul empereur a pu obtenir par un sénatus-consulte, et que l'espèce tout entière de ces oiseaux a mérité en commun. Ainsi un décret des pères conscrits est venu rendre témoignage à leur piété, et ne convenait-il pas après tout que ce fussent des pères qui portassent ce jugement au sujet de leurs fils? Au reste, le suffrage universel a sanctionné ce jugement, et le mot αντιπελαργωσις, qui signifie reconnaissance, vient de πελαργως, qui ne signifie autre chose que la cicogne. Ainsi c'est de ces oiseaux qu'a tiré son nom une vertu, et cette vertu c'est la reconnaissance. »

Question XIV.

Que renferme le cinquième commandement?

Le cinquième commandement défend non-seulement le meurtre et tout acte de violence qui nuit au corps et à la vie du prochain; mais de plus il réprime la colère, la haine, la rancune, l'indignation, le désir de la vengeance, et tout autre sentiment de malveillance à l'égard du prochain.

Par contre, il nous recommande la douceur, l'humanité, la clémence, l'affabilité, la bienfaisance, et nous prescrit en particulier d'oublier facilement les injures, et de ne point chercher à nous venger, mais de nous pardonner plutôt les uns aux autres nos mutuelles offenses, comme Dieu lui-même nous a pardonné en Jésus-Christ (XIV).

XIV.

Quid includit quintum præceptum?

Non solùm externam prohibet cædem et vim omnem, quæ corpus et vitam proximi lædit, sed etiam iram, odium, rancorem, indignationem, vindictæ cupiditatem, et quos vis internos effectus ad proximi læsionem propensos amputat.

Requirit verò animi mansuetudinem, humanitatem, clementiam, comitatem, beneficentiam : nimirum ut injuriarum facilè obliviscamur, nec vindictam expetamus, sed ita condonemus invicem offensas, sicut in Christo Deus nobis donavit.

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Genèse, IX,* 5-6 : « Je vengerai votre sang sur toutes les bêtes *qui l'auront fait couler,* et je vengerai la vie de l'homme de la main de l'homme et de la main de son frère. — Quiconque aura répandu le sang de l'homme sera puni par l'effusion de son propre sang ; car l'homme a été créé à l'image de Dieu. »

2. *Lévitique, XXIV,* 17, 19-21 : « Que celui qui aura frappé et tué un homme soit puni de mort. — Celui qui aura outragé quelqu'un de ses concitoyens sera traité comme il aura traité l'autre. — Il recevra fracture pour fracture, il perdra œil pour œil, dent pour dent : il sera contraint de souffrir le même mal qu'il aura fait souffrir à l'autre. — Celui qui aura tué un homme sera puni *de mort.*

3. *Ibidem, XIX,* 16-18 : « Vous ne serez parmi votre peuple ni un calomniateur public, ni un médisant secret. Vous ne ferez point d'entreprise contre le sang de votre prochain. Je suis le Seigneur. — Vous ne haïrez point votre frère en votre cœur, mais vous le reprendrez publiquement, de peur que vous ne péchiez vous-même à son sujet. — Ne cherchez point à vous venger, et ne conservez point de souvenir de l'injure de vos concitoyens. »

4. *Deutéronome, V,* 17 : « Vous ne tuerez point. »

5. *Exode, XX,* 13 : « Vous ne tuerez point. »

6. *Ibidem, XXI,* 12-14 : « Si quelqu'un frappe un homme avec dessein de le tuer, qu'il soit puni de mort. — Quant à celui qui ne lui a point dressé d'embûches, mais entre les mains duquel Dieu l'aura fait tomber, je vous marquerai un lieu où il pourra se réfugier. — Si quelqu'un tue son prochain de dessein prémédité, et après lui avoir dressé des embûches, vous l'arracherez de mon autel pour le faire mourir, etc. »

7. Matthieu, V, 21-24 : « Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne tuerez point ; et quiconque tuera, méritera d'être condamné par le jugement. — Mais moi, je vous dis que quiconque se mettra en colère contre son frère, méritera d'être condamné par le jugement ; que celui qui dira à son frère : Raca, méritera d'être condamné par le conseil ; et que celui qui lui dira : Vous êtes un fou, méritera d'être condamné au feu de l'enfer. — Si donc vous présentez votre offrande à l'autel, et que là vous vous souveniez que votre frère a quelque chose contre vous, — laissez-là votre offrande devant l'autel, et allez vous

réconcilier auparavant avec votre frère ; et alors venez présenter votre offrande. »

8. *Jacques, II,* 11 : « Celui qui a dit : Vous ne commettrez point d'adultères, a dit aussi : Vous ne tuerez point. »

9. *Jean, III,* 15 : « Tout homme qui hait son frère est homicide. Or, vous savez que nul homicide n'a la vie éternelle en lui-même. »

10. *Ephésiens, IV,* 26, 31 : « Si vous vous mettez en colère, gardez-vous de pécher ; que le soleil ne se couche point sur votre colère. — Que toute aigreur, tout emportement, toute colère, tout cri emporté, toute médisance, toute malice enfin soit bannie d'entre vous. »

11. *Colossiens, III,* 8 : « Mais maintenant quittez aussi vous-mêmes tous ces péchés : la colère, l'aigreur, la malice, la médisance ; que les paroles déshonnêtes soient bannies de votre bouche. »

12. *Psaume, IV,* 5 : « Mettez-vous en colère *contre vous-mêmes*, et ne péchez plus. »

13. *Romains, XII,* 17, 19 : « Ne rendez à personne le mal pour le mal. — Ne vous vengez point vous-mêmes, mes frères, mais donnez lieu à la colère ; car il est écrit : C'est à moi que la vengeance est réservée, et c'est moi qui l'exercerai, dit le Seigneur. »

14. *Deutéronome, XXXII,* 35 : « La vengeance est à moi, et je leur rendrai en son temps ce qui leur est dû. »

15. *Ecclésiastique, XXVIII,* 1-15 : « Celui qui veut se venger tombera dans la vengeance du Seigneur, et Dieu lui réservera ses péchés pour jamais. — Pardonnez à votre prochain le mal qu'il vous a fait ; et vos péchés vous seront remis quand vous en demanderez pardon. — L'homme garde sa colère contre un homme, et il ose demander à Dieu qu'il le guérisse ? — Il n'a point de compassion d'un homme semblable à lui, et il demande le pardon de ses péchés ? — Lui qui n'est que chair garde sa colère, et il demande miséricorde à Dieu ? Qui pourra lui obtenir le pardon de ses péchés ? — Souvenez-vous de votre fin dernière, et cessez de nourrir de l'inimitié contre personne. — Car la corruption et la mort sont près de fondre sur ceux qui violent les commandements du Seigneur. — Ayez la crainte de Dieu devant les yeux, et ne vous mettez point en colère contre votre prochain. — Souvenez-vous de l'alliance du Très-Haut ; et ne considérez point la faute de votre frère. — Evitez les disputes, et

vous diminuerez les péchés. — L'homme colère allume les querelles ; le pécheur jettera le trouble parmi les amis, et il sèmera l'inimitié au milieu de ceux qui vivaient en paix. — Le feu s'embrase dans la forêt selon ce qu'il y a de bois ; la colère de l'homme s'allume à l'égal de son pouvoir, et il la porte plus haut à proportion du bien qu'il possède. — La promptitude à disputer allume le feu ; la querelle précipitée répand le sang, et la langue qui rend témoignage cause la mort. — Si vous soufflez l'étincelle, il en sortira un feu ardent ; et si vous crachez dessus, elle s'éteindra : et c'est la bouche qui fait l'un et l'autre. — Celui qui médit en secret ou l'homme à deux langues sera maudit, parce qu'il aura jeté le trouble parmi plusieurs qui vivaient en paix. »

16. *Hébreux, X,* 30 : « Nous savons qui est celui qui a dit : La vengeance m'est réservée, et je saurai bien l'exercer. »

17. *Ibidem, XII,* 15 : « Prenez garde que quelqu'un ne manque à la grâce de Dieu, de peur que quelque racine amère poussant en haut ses rejetons n'étouffe la bonne semence, et ne souille l'âme de plusieurs. »

18. *Ephésiens, IV,* 1-3 : « Je vous conjure donc, moi qui suis dans les chaînes pour le Seigneur, de vous conduire d'une manière digne de l'état auquel vous êtes appelés, — pratiquant en tout l'humilité, la douceur et la patience, vous supportant les uns les autres avec charité, — travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix. »

19. *Colossiens, III,* 12-15 : « Revêtez-vous donc, comme des élus de Dieu, saints et bien-aimés, de tendresse, et d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de modestie, de patience ; — vous supportant les uns les autres, chacun remettant à son frère tous les sujets de plainte qu'il pourrait avoir contre lui, et vous entre-pardonnant comme le Seigneur vous a pardonné. — Mais surtout revêtez-vous de la charité, qui est le lien de la perfection. — Et faites régner dans vos cœurs la paix de Jésus-Christ à laquelle vous avez été appelés, comme ne faisant tous qu'un corps. »

20. *Romains, XII,* 14, 18, 20, 21 : « Bénissez ceux qui vous persécutent ; bénissez-les ; ne faites point d'imprécations contre eux. — Vivez en paix, si cela se peut, et autant qu'il est en vous avec toutes sortes de personnes. — Si votre ennemi a faim, donnez-lui à manger ; s'il a soif, donnez-lui à boire ; car, agissant de la sorte, vous amasserez des charbons de feu sur sa tête. — Ne vous laissez pas vaincre par le mal, mais travaillez à vaincre le mal en faisant constamment le bien. »

21. I PIERRE, III, 8, 9 : « Enfin, qu'il se trouve entre vous tous une parfaite union de sentiments, une bonté compatissante, une amitié de frères, une charité indulgente, accompagnée de douceur et d'humilité. — Ne rendez point mal pour mal, ni outrage pour outrage ; mais au contraire, bénissez *toujours*, sachant que c'est à cela que vous avez été appelés, afin de devenir héritiers de la bénédiction *promise*. »

22. *Ephésiens, VI,* 9 : « Et vous, maîtres, témoignez de même de l'affection à vos serviteurs, ne les traitant point avec rigueur et avec menaces, sachant que vous avez les uns et les autres un maître commun dans le ciel, qui n'aura point égard à la condition des personnes. »

23. *Philippiens, IV,* 7-9 : « Et que la paix de Dieu, qui surpasse toutes nos pensées, garde vos cœurs et vos esprits en Jésus-Christ. — Enfin, mes frères, que tout ce qui est véritable et sincère, tout ce qui est honnête, juste et saint, tout ce qui peut vous rendre aimables, tout ce qui est d'édification et de bonne odeur, tout ce qui est vertueux et louable dans le réglement des mœurs, soit l'entretien de vos pensées. — Pratiquez ce que vous avez appris et reçu de moi, ce que vous avez entendu dire de moi, et ce que vous avez vu en moi, et le Dieu de paix sera avec vous. »

24. MATTHIEU, VI, 14, 15 : « Si vous pardonnez aux hommes leurs fautes, votre Père céleste vous pardonnera aussi les vôtres. — Mais si vous ne pardonnez point aux hommes *leurs offenses*, votre Père ne vous pardonnera point non plus les vôtres. »

25. *Ibidem, V,* 38-48 : « Vous avez appris qu'il a été dit : Œil pour œil, dent pour dent. — Et moi, je vous dis de ne pas résister à celui qui vous maltraite ; au contraire, si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, présentez-lui encore l'autre *joue*. — Si quelqu'un vous dispute votre robe, abandonnez-lui encore votre manteau. — Et si quelqu'un veut vous contraindre à faire mille pas avec lui, faites-en encore deux mille. — Donnez à celui qui vous demande, et ne repoussez point celui qui veut emprunter de vous. Vous avez appris qu'il a été dit : Vous aimerez votre prochain, et vous haïrez votre ennemi. — Et moi, je vous dis : Aimez vos ennemis ; faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient ; — afin que vous soyez les enfants de votre Père céleste, qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et qui fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes. — Car si vous n'aimez

que ceux qui vous aiment, quelle récompense aurez-vous à en espérer ? Les publicains ne le font-ils pas aussi? — Et si vous ne saluez que vos frères, que faites-vous en cela de plus que les autres? Les païens ne le font-ils pas aussi? — Soyez donc, vous autres, parfaits, comme votre Père céleste est parfait. »

26. *Ibidem, XVIII,* 21, 22, 33 : « Alors Pierre s'approchant de Jésus, lui dit : Seigneur, combien de fois pardonnerai-je à mon frère, lorsqu'il aura péché contre moi ? Sera-ce jusqu'à sept fois ? — Jésus lui répondit : Je ne vous dis pas : jusqu'à sept fois, mais : jusqu'à soixante-dix fois sept fois. — Ne fallait-il donc pas que vous eussiez aussi pitié de votre compagnon, comme j'avais eu pitié de vous ? »

27. Luc, VI, 37 : « Remettez, et on vous remettra. »

28. Marc, XI, 25 : « Mais lorsque vous vous présenterez pour prier, si vous avez quelque chose contre quelqu'un, pardonnez-lui, afin que votre Père qui est dans le ciel vous pardonne aussi vos offenses. »

29. *Proverbes, XXIV,* 29 : « Ne dites point : Je traiterai cet homme comme il m'a traité : Je rendrai à chacun selon ses œuvres. »

30. *Ephésiens, IV,* 32 : « Soyez bons les uns envers les autres, pleins de compassion et de tendresse, vous pardonnant mutuellement, comme Dieu aussi vous a pardonné en Jésus-Christ. »

Question XV.

Que contient le sixième commandement ?

Le sixième commandement défend la fornication, l'adultère et tout commerce charnel non légitime, aussi bien que toute volupté impure.

Il exige de plus qu'on évite et qu'on retranche les occasions qui excitent et enflamment les désirs de la chair, telles que les paroles obscènes, les chansons déshonnêtes, les gestes impudiques.

D'un autre côté, il fait un devoir de la fidélité dans le mariage, et de la pudeur à garder, tant dans les pensées de l'esprit et les désirs du cœur, que dans le maintien du corps, dans les paroles, dans les regards, dans les entretiens, dans les attouchements, dans tous nos actes extérieurs enfin, de sorte que, soit seuls, soit avec d'autres, nous ne nous contentions pas d'échapper au reproche de luxure et de débauche, mais que nous nous exercions

avec zèle à la pratique de la modestie, de la continence et de la frugalité (XV).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Lévitique, XX,* 10, 11, 22, 23 : « Si quelqu'un abuse de la la femme d'un autre, et commet un adultère avec la femme de son prochain, que l'homme adultère et la femme adultère meurent tous deux. — Si un homme abuse de sa belle-mère..... Gardez mes lois et mes ordonnances, et exécutez-les, de peur que la terre dans laquelle vous devez entrer et où vous devez demeurer ne vous rejette aussi avec horreur de son sein.—Ne vous conduisez pas selon les lois des nations que je dois chasser de la terre où je veux vous établir. Car elles ont fait toutes ces choses, et je les ai eues en abomination. »

2. *Lévitique, XIX,* 29 : « Ne prostituez point votre fille, de peur que la terre ne soit souillée, et qu'elle ne soit remplie d'impiété. »

3. *Deutéronome, XXII,* 22, 20, 21 : « Si un homme dort avec la femme d'un autre, l'un et l'autre mourra, l'homme adultère et la femme adultère ; et vous ôterez le mal d'Israël... — Que si ce qu'il objecte est véritable, et s'il se trouve que la fille n'était pas vierge, — on la chassera hors de la porte de la maison de son père, et les habitants de cette ville-là la lapideront, et elle mourra, parce qu'elle aura commis un crime détestable dans Israël, étant tombée en fornication dans la maison de son père ; et vous ôterez le mal du milieu de vous, etc. »

4. *Ibidem, XXIII,* 17, 18 : « Il n'y aura point de femmes prostituées d'entre les filles d'Israël, ni de fornicateurs et d'abominables d'entre les enfants d'Israël. — Vous n'offrirez point dans la maison du Seigneur votre Dieu la récompense de la prostituée, ni le prix du chien, quelque vœu que vous ayez fait, parce que l'un et l'autre est abominable devant le Seigneur votre Dieu. »

XV.

Quid habet sextum præceptum?

Prohibet fornicationem, adulterium et omnem concubitum illegitimum, ac impuram qualemcunque libidinem.

Caveri præterea, et præscindi vult occasiones, quæ carnis libidinem irritant, ac fovent, ut sunt obscœna verba, cantilenæ inhonestæ, gestus impudici.

Requirit ex adverso fidem in conjugio, tum pudicitiam omnem sive cordis in cogitationibus, et desideriis, sive corporis in lingua, facie, oculis, auribus, tactu, atque in omni demum habitu cultuque exteriore, ut sive soli, sive cum aliis vivamus, non modò luxûs et intemperantiæ notam effugiamus, verùm etiam modestiam, frugalitatem, continentiamque sedulò exerceamus.

5. Matthieu, V, 27, 28 : « Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne commettrez point d'adultères. — Mais moi, je vous dis que quiconque regarde une femme avec un mauvais désir a déjà commis l'adultère dans son cœur. »

6. *Ecclésiastique, XLI*, 21, 25, 27 : « Rougissez de la fornication devant votre père et votre mère, — *rougissez même* de jeter la vue sur une femme prostituée ; — ne regardez point la femme d'un autre ; ne vous rendez point familier avec sa servante, et ne vous tenez point auprès de son lit. »

7. *I Corinthiens, VI*, 9, 10, 15-20 : « Ne savez-vous pas que les injustes ne seront point héritiers du royaume de Dieu ? Ne vous y trompez pas : ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adultères, — ni les impudiques, etc., ne seront héritiers du royaume de Dieu. — Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres de Jésus-Christ ? *Oserai-je* donc soustraire à Jésus-Christ ses propres membres, pour les faire devenir les membres d'une prostituée ? A Dieu ne plaise. — Ne savez-vous pas que celui qui s'unit à une prostituée devient un même corps avec elle ? Car ceux qui étaient deux ne sont plus qu'une chair, dit l'Ecriture. — Au lieu que celui qui demeure attaché au Seigneur, est un même esprit avec lui. — Fuyez donc la fornication : quelque autre péché que l'homme commette, il se commet hors du corps ; mais celui qui commet la fornication pèche contre son propre corps. — Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit qui réside en vous, et qui vous a été donné de Dieu, et que vous n'êtes plus à vous-mêmes ? Car vous avez été rachetés d'un grand prix ; glorifiez donc Dieu, et représentez-le dans votre personne. »

8. *Ephésiens, IV*, 17-19 : « Je vous avertis donc, et je vous conjure au nom du Seigneur, de ne plus vivre comme les gentils, qui suivent dans leur conduite la vanité de leurs pensées, — qui ont l'esprit plein de ténèbres, qui sont éloignés de la vie de Dieu, à cause de l'ignorance où ils sont, et de l'aveuglement de leur cœur ; — *et* qui ayant perdu tout espoir de salut, s'abandonnent à la dissolution, et se plongent avec une ardeur insatiable dans toutes sortes d'impuretés. »

9. *Ibidem, V*, 3-6 : « Qu'on n'entende pas même parler parmi vous de fornication, ni de quelque impureté que ce soit, ni d'avarice, comme on ne doit point en entendre parler parmi les saints. — Qu'on n'y entende point de paroles déshonnêtes, ou qui respirent une folle gaieté, ce qui ne conviendrait pas à votre vocation ;

mais plutôt des paroles d'actions de grâces. — Car sachez que nul fornicateur, nul impudique, nul avare, dont le vice est une véritable idolâtrie, ne sera héritier du royaume de Jésus-Christ notre Dieu. Que personne ne vous séduise par de vains discours; car c'est pour ces choses que la colère de Dieu tombe sur les hommes rebelles à la *voix de la* vérité. »

10. *Proverbes, VI,* 23-35 : « Le précepte est un flambeau, la loi est une lumière, et une sage réprimande est le chemin de la vie. Par là vous vous garantirez des appas de la femme corrompue et de la voix doucereuse de l'étrangère. — Que votre cœur ne conçoive point de passion pour sa beauté, et ne vous laissez point surprendre par ses regards; — car le prix de la courtisane est à peine *de la valeur* d'un pain, et elle captive l'âme de l'homme qui est au-dessus de tout prix. — Un homme peut-il cacher le feu dans son sein sans que ses vêtements en soient consumés? — Ou peut-il marcher sur les charbons sans se brûler la plante des pieds? — Ainsi celui qui s'approche de la femme de son prochain ne sera pas pur quand il l'aura touchée. Ce n'est pas une grande faute qu'un homme dérobe pour avoir de quoi manger lorsqu'il est pressé de la faim. — S'il est pris, il rendra sept fois autant, et il donnera tout ce qu'il a dans sa maison. — Mais celui qui est adultère perdra son âme par *l'effet de* la folie de son cœur. — Il s'attire de plus en plus l'opprobre et l'ignominie, et son opprobre ne s'effacera jamais. — Car la jalousie et la fureur du mari ne pardonnera point au jour de la vengeance. — Il ne se rendra aux prières de personne, et il refusera de recevoir pour satisfaction tous les présents qu'on pourra lui faire. »

11. Jude, 4, 7, 8, 12, 23 : « Il s'est glissé certaines gens, dont il avait été prédit il y a longtemps qu'ils tomberaient dans ce désordre condamnable, des gens impies, qui font de la grâce de notre Dieu une *occasion* de dissolution, etc. — De même Sodome et Gomorrhe, et les villes voisines qui s'étaient débordées comme elles dans des excès d'impureté, et s'étaient portées à abuser d'une chair sur laquelle elles n'avaient pas droit, ont été proposées pour servir d'exemple des feux éternels par la peine qu'elles ont soufferte. — Après cela néanmoins, ces hommes souillent la chair par de semblables désordres; et ils méprisent les puissances et maudissent ceux qui sont élevés en dignité. — Ces sortes de gens sont la honte et le déshonneur de vos festins de charité; ils mangent sans aucune règle et ne songent qu'à se nourrir eux-mêmes, etc. — Ayez compassion des autres en craignant pour

vous-mêmes, et haïssez comme un vêtement souillé tout ce qui tient de la corruption de la chair. »

12. *Colossiens, III,* 8, 5, 6 : « Maintenant, quittez aussi vous-mêmes tous ces péchés; la colère, l'aigreur, la malice, la médisance; que les paroles déshonnêtes soient bannies de votre bouche. » — L'Apôtre avait dit de même un peu plus haut : « Faites donc mourir les membres de l'homme terrestre qui est en vous, la fornication, l'impureté, les abominations, les mauvais désirs, et l'avarice qui est une idolâtrie; — puisque ce sont ces excès qui font tomber la colère de Dieu sur les enfants de l'incrédulité. »

13. *Ephésiens, V,* 3, 4 : « Qu'on n'entende pas même parler parmi vous, ni de fornication, ni de quelque impureté que ce soit, ni d'avarice, comme on ne doit point en entendre parler parmi les saints. — Qu'on n'y entende point de paroles déshonnêtes, ou qui respirent une folle gaieté, ni de bouffonnes, ce qui ne conviendrait pas à votre vocation ; mais plutôt des paroles d'actions de grâces. »

14. II Pierre, II, 6-10, 12-14 : « S'il a puni les villes de Sodome et de Gomorrhe en les ruinant de fond en comble et les réduisant en cendres, et s'il en a fait un exemple pour ceux qui vivraient dans l'impiété ; — s'il a délivré le juste Loth, que ces abominables affligeaient et persécutaient par leur vie infâme ; — ce juste qui demeurait parmi eux, étant tous les jours tourmenté dans son âme par leurs actions détestables qui offensaient ses yeux et ses oreilles ; — *il paraît par là que* le Seigneur sait délivrer ceux qui le craignent des maux par lesquels ils sont éprouvés, et réserver les pécheurs au jour du jugement, pour être punis : — et principalement ceux qui, pour satisfaire leurs désirs impurs, suivent les mouvements de la chair, qui méprisent les puissances, qui sont fiers et audacieux; qui sont amoureux d'eux-mêmes, et qui blasphémant la saine doctrine, ne craignent point d'introduire de nouvelles sectes. — Mais ceux-ci, comme des animaux sans raison, qui ne suivent que le mouvement de la nature, et ne vivent que pour être la proie des hommes qui les font périr, attaquant par leurs blasphèmes ce qu'ils ignorent, périront dans les infamies où ils se plongent, en recevant la récompense que mérite leur iniquité. Ils mettent leur félicité à passer chaque jour dans les délices; ils sont la honte et l'opprobre de la religion ; ils s'abandonnent à des excès de bouche dans les festins de charité qu'ils font avec vous. — Ils ont les yeux pleins d'adultère, et d'un péché qui ne cesse jamais. »

15. *I Thessaloniciens, IV,* 3-5 : « La volonté de Dieu est que vous soyez saints, que vous vous absteniez de la fornication ; — que chacun de vous sache posséder le vase de son corps saintement et honnêtement, — et non point en suivant les mouvements de la concupiscence, comme font les païens qui ne connaissent point Dieu. »

16. *Hébreux, XIII,* 4 : « Que le mariage soit traité de tous avec honnêteté, et que le lit soit sans tache ; car Dieu condamnera les fornicateurs et les adultères. »

17. Tobie, IV, 6 : « Ayez Dieu dans votre esprit tous les jours de votre vie ; et gardez-vous de consentir jamais à aucun péché, et de violer les préceptes du Seigneur notre Dieu. »

18. Matthieu, XV, 18-20 : « Ce qui sort de la bouche part du cœur, et c'est là ce qui souille l'homme ; — car c'est du cœur que viennent les mauvaises pensées, les meurtres, les adultères, les fornications, les larcins, les faux témoignages, les blasphèmes. — Ce sont là les choses qui souillent l'homme. »

19. Daniel, XIII, 8-11, 56 : « Ces vieillards voyaient Suzanne entrer et se promener tous les jours ; et ils conçurent une ardente passion pour elle. — Leur sens en fut perverti, et ils détournèrent leurs yeux, pour ne point voir le ciel, et pour ne point se souvenir des justes jugements *de Dieu.* — Ils étaient donc tous deux enflammés de passion pour Suzanne, et néanmoins ils ne s'entredirent point le sujet de leurs peines ; — car ils rougissaient de se découvrir l'un à l'autre leur passion criminelle..... — Et Daniel lui dit : Race de Chanaan et non de Juda, la beauté vous a séduit, et la passion vous a perverti le cœur. »

20. *I Timothée, V,* 11-13 : « N'admettez point de trop jeunes veuves, parce que la mollesse de leur vie les portant à secouer le joug de Jésus-Christ, elles veulent se remarier ; — s'engageant ainsi dans la condamnation, par le violement de la foi qu'elles lui avaient donnée auparavant. — Mais de plus elles deviennent fainéantes ; elles s'accoutument à courir par les maisons : et elles ne sont pas seulement fainéantes, mais encore causeuses et curieuses, s'entretenant de choses dont elles ne devraient pas parler. »

21. *Ecclésiastique, IX,* 3-9, 11-13 : « Ne regardez pas une femme volage dans ses désirs, de peur que vous ne tombiez dans ses filets. — Ne vous trouvez pas souvent avec une danseuse, et ne l'écoutez pas, de peur que vous ne périssiez par la force de ses charmes. — N'arrêtez pas vos yeux sur une fille, de peur que sa

beauté ne vous devienne un sujet de chute. — N'abandonnez nullement votre âme aux femmes prostituées, de peur que vous ne vous perdiez, vous et votre bien. — Ne jetez point les yeux de tous côtés dans les rues de la ville, et ne vous promenez pas de place en place. — Détournez vos yeux d'une femme parée, et ne regardez pas curieusement une femme étrangère. — Plusieurs se sont perdus par la beauté de la femme; car c'est par là que la concupiscence s'embrase comme un feu. — Plusieurs ayant été surpris par la beauté d'une femme étrangère, ont été rejetés de Dieu; car l'entretien de ces femmes brûle comme le feu. — Ne vous asseyez jamais avec la femme d'un autre, et ne soyez point à table assis avec elle, appuyé sur le coude : — et ne disputez point avec elle en buvant du vin, de peur que votre cœur ne se tourne vers elle, et que votre affection ne vous fasse tomber dans la perdition. »

22. Job, XXXI, 1, 2, 9, 10, 11 : « J'ai fait un pacte avec mes yeux, pour ne pas même penser à une vierge. — Car *autrement*, quelle union Dieu aurait-il avec moi, et quelle part le Tout-Puissant *me donnerait-il* à son héritage? — Si l'égarement d'une femme a séduit mon cœur, et si j'ai dressé des embûches à la porte de mon ami, — que ma femme soit déshonorée par un autre, et qu'elle soit exposée, etc. : — car l'adultère est un crime énorme, et une très-grande iniquité. »

23. *Proverbes*, *VI*. Ce passage a déjà été rapporté n° 10, page 424.

24. *Genèse, IX,* 22-27 : « Cham, père de Chanaan, le trouvant en cet état, et voyant tout découvert en son père ce que la pudeur obligeait de cacher, sortit dehors, et vint le dire à ses frères. — Mais Sem et Japhet étendirent un manteau sur leurs épaules, et marchant en arrière, ils couvrirent leur père convenablement; et comme ils détournèrent leurs visages de dessus lui, ils ne virent rien de ce que la pudeur défendait de voir. — Noé s'étant réveillé de l'assoupissement que le vin lui avait causé, et ayant appris de quelle manière l'avait traité le plus jeune de ses fils, — dit alors ces paroles : Que Chanaan soit maudit, qu'il soit à l'égard de ses frères l'esclave des esclaves. — Il dit encore : Que le Seigneur Dieu de Sem soit béni, et que Chanaan soit son esclave. — Que Dieu multiplie la postérité de Japhet, et qu'il habite dans les tentes de Sem, et que Chanaan soit son esclave. »

25. *Deutéronome, XXV,* 11, 12 : « S'il arrive un démêlé entre deux hommes, et qu'ils commencent à se quereller l'un l'autre,

et que la femme de l'un, voulant tirer son mari d'entre les mains de l'autre qui sera plus fort que lui, étende la main et le prenne par un endroit que la pudeur défend de nommer, — vous lui couperez la main, sans vous laisser toucher d'aucune compassion pour elle. »

26. *Genèse, XXXVIII,* 8-10 : « Juda dit donc à Onan son second fils : Epousez la femme de votre frère, et vivez avec elle, afin que vous suscitiez des enfants à votre frère. — Onan voyant la femme de son frère, et sachant que les enfants qui naîtraient d'elle ne seraient pas à lui, empêchait qu'elle ne devînt mère, et qu'on n'en vît naître des enfants qui seraient censés l'être de son frère. — C'est pourquoi le Seigneur le frappa, parce qu'il faisait une chose détestable. »

27. *I Timothée, II,* 8-10 : « Je veux que les hommes prient en tout lieu, levant des mains pures avec un esprit éloigné de colère et de contention. — Que les femmes prient aussi, étant vêtues comme l'honnêteté le demande; qu'elles se parent de modestie et de chasteté, et non avec des cheveux frisés, ni des ornements d'or, ni des perles, ni des habits somptueux; — mais avec de bonnes œuvres, comme doivent le faire des femmes qui font profession de piété. »

28. I Pierre, III, 1-4 : « Que les femmes aussi soient soumises à leurs maris, afin que s'il y en a qui ne croient pas à la parole *qu'on leur prêche,* ils soient gagnés par la bonne vie de leurs femmes sans la *prédication de la* parole, — en considérant que *c'est* la crainte *de Dieu qui vous inspire* une conduite si pure. — Ne mettez point votre gloire à vous parer au dehors par l'artifice de votre chevelure, par les ornements d'or et par la beauté des habits; — mais *à parer* l'homme *invisible* caché dans le cœur, par la pureté incorruptible d'un esprit plein de douceur et de paix, ce qui est un riche et magnifique ornement aux yeux de Dieu. »

29. Isaïe, III, 16-26 : « Le Seigneur dit encore : Parce que les filles de Sion se sont élevées, qu'elles ont marché la tête haute, en faisant des signes des yeux et des gestes, qu'elles ont mesuré tous leurs pas et étudié toutes leurs démarches. — Le Seigneur rendra chauve la tête des filles de Sion, il arrachera tous leurs cheveux. — En ce jour-là le Seigneur leur ôtera leurs chaussures magnifiques, leurs croissants d'or, — leurs colliers, leurs filets de perles, leurs bracelets, leurs aigrettes, — leurs rubans de cheveux, leurs jarretières et leurs chaînes d'or, leurs boîtes de parfums, leurs pendants d'oreilles, — leurs bagues, leurs pierreries

qui leur pendent sur le front, — leurs habits si variés, leurs manteaux courts, leurs robes traînantes, — leurs miroirs, le lin qui les couvre, leurs bandelettes et leurs voiles. — Leur parfum sera changé en infection, leur ceinture en une corde, leurs cheveux frisés en une tête nue et sans cheveux, et leurs riches corps de jupes en un cilice. — De même les hommes les mieux faits parmi vous passeront au fil de l'épée, et vos plus braves périront dans le combat. — Les portes de Sion seront dans le deuil et dans les larmes, et Jérusalem s'assiéra sur la terre toute désolée. »

30. AMOS, VI, 1-4, 8 : « Malheur à vous qui vivez en Sion dans l'opulence de toutes choses; — qui dormez sur des lits d'ivoire, et qui employez le temps du sommeil à satisfaire votre mollesse; — qui accordez vos voix avec le son de la harpe, et qui croyez imiter David en vous servant comme lui d'instruments de musique; — qui buvez le vin à pleines coupes, et vous parfumez des huiles de senteur les plus précieuses; et qui êtes insensibles à l'affliction de Joseph! — C'est pour cela que ces hommes vont être emmenés les premiers loin de leur pays, et que cette troupe nourrie dans les délices sera dissipée. — Le Seigneur Dieu a juré par lui-même; le Seigneur, le Dieu des armées, a dit : Je déteste l'orgueil de Jacob; je hais ses maisons, et je livrerai leur ville avec ses habitants. »

31. JACQUES, V, 1-3, 5 : « Mais vous, riches, pleurez, poussez des cris, des hurlements, dans la perspective des misères qui doivent fondre sur vous. — La pourriture consume les richesses que vous gardez; les vers mangent les vêtements que vous avez en réserve. — La rouille gâte l'or et l'argent que vous cachez; et cette rouille portera témoignage contre vous, et dévorera votre chair comme un feu : c'est là le trésor de colère que vous vous amassez pour les derniers jours. — Vous avez vécu sur la terre dans les délices et dans le luxe; vous vous êtes engraissés pour le jour du sacrifice. »

32. *Romains, XIII, 12-14* : « La nuit est déjà fort avancée, et le jour s'approche; quittons donc les œuvres de ténèbres, et revêtons-nous des armes de lumière. — Marchons avec bienséance et avec honnêteté, comme on doit marcher durant le jour. Ne vous laissez point aller aux débauches et à l'ivrognerie, aux impudicités et aux dissolutions, etc. — Mais revêtez-vous de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ne prenez pas soin de votre chair jusqu'à contenter ses désirs déréglés. »

33. EZÉCHIEL, XVI, 48-52 : « Je jure par moi-même, dit le

Seigneur Dieu, que ce qu'a fait Sodome, votre sœur, et ses filles, n'est pas si criminel que ce que vous avez fait, vous et vos filles. — Voici quelle a été l'iniquité de Sodome, votre sœur : ç'a été l'orgueil, l'excès des viandes, l'abondance de toutes choses, et l'oisiveté où elle était, elle et ses filles. Elles ne tendaient point la main au pauvre et à l'indigent. — Et elles se sont élevées, et elles ont commis des abominations devant moi. C'est pourquoi je les ai détruites comme vous l'avez vu. — Samarie aussi n'a pas fait la moitié des crimes que vous avez commis ; mais vous avez surpassé l'une et l'autre par vos excès, et vous avez justifié vos sœurs par toutes les abominations que vous avez faites. — Portez donc vous-même votre confusion, vous qui avez surpassé vos sœurs par vos péchés, vous rendant encore plus criminelle qu'elles ; *car* elles sont justes en comparaison de vous. Confondez-vous, dis-je, et portez votre ignominie, vous qui avez justifié vos *deux* sœurs *en faisant que leur perversité s'efface devant la vôtre.* »

34. *I Timothée, V*, 6, 22 : « Car, pour la veuve qui vit dans les délices, elle est morte, quoiqu'elle paraisse vivante. — Conservez-vous chaste vous-même. »

Question XVI.

Que nous est-il enseigné par le septième commandement?

Le septième commandement interdit toute exploitation illicite et toute usurpation du bien d'autrui, par vol, par rapine, par simonie, par usures, par profits injustes, par artifices criminels, ou par d'autres actes, quels qu'ils soient, qui blessent la charité fraternelle, et rendent le prochain victime de sa bonne foi.

Mais en même temps, ce commandement nous oblige à garder dans tous nos commerces et tous nos contrats une exacte équité, et à consulter en toute occasion l'intérêt de notre prochain, comme si c'était le nôtre propre (XVI).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Lévitique, XIX*, 11, 13, 15, 35, 36 : « Vous ne déroberez point : — le prix du mercenaire qui vous donne son travail ne

---

XVI

Quid docetur in septimo præcepto?

Prohibetur omnis rei alienæ illicita contrectatio et usurpatio per furtum, rapinam, simoniam, usuras, lucra injusta, dolum malum, et quosvis contractus alios, quibus fraterna læditur charitas ac proximus fraude circumvenitur.

Exigit è regione hoc præceptum, ut in omni negotio seu commercio inviolata servetur æquitas, et proximi utilitas, sicubi sese offerat occasio, quacunque ratione ac ope nostra promoveatur.

demeurera pas chez vous jusqu'au matin. — Vous ne ferez rien contre l'équité, et vous ne jugerez point injustement. — Ne faites rien contre l'équité, ni dans les jugements, ni dans ce qui sert de règle, ni dans les poids ni dans les mesures. — Que la balance soit juste, et les poids tels qu'ils doivent être : que le boisseau soit juste, et que le setier ait sa mesure. »

2. *Ephésiens, IV,* 28 : « Que celui qui dérobait ne dérobe plus; mais plutôt qu'il s'occupe lui-même, en travaillant de ses propres mains à quelque ouvrage bon et utile pour avoir de quoi donner à ceux qui sont dans l'indigence. »

3. *I Corinthiens, VI,* 7-10 : « C'est déjà certainement un péché parmi vous, que vous ayez des procès les uns contre les autres. Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous fasse tort? Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous trompe? — Mais c'est vous-mêmes qui faites le tort; c'est vous qui trompez, et cela à l'égard de vos propres frères. — Ne savez-vous pas que ceux qui commettent l'injustice ne seront point héritiers du royaume de Dieu? Ne vous y trompez pas : ni les fornicateurs, etc., — ni les voleurs, ni les avares, ni les ravisseurs du bien d'autrui ne seront héritiers du royaume de Dieu. »

4. Luc, VI, 34-35 : « Et si vous prêtez à ceux de qui vous espérez recevoir, quel gré vous en saura-t-on, puisque les pécheurs mêmes prêtent aux pécheurs, afin d'en recevoir un pareil avantage? — Mais aimez vos ennemis; faites du bien, et prêtez sans rien espérer; et alors votre récompense sera très-grande, et vous serez les enfants du Très-Haut, parce qu'il est bon lui-même pour les ingrats et les méchants. »

5. *Actes, VIII,* 18-24 : « Lorsque Simon eut vu que le Saint-Esprit était donné par l'imposition des mains des apôtres, il leur offrit de l'argent, — et leur dit : Donnez-moi aussi ce pouvoir, que ceux à qui j'imposerai les mains reçoivent le Saint-Esprit. Mais Pierre lui dit : — Que votre argent périsse avec vous, vous qui avez cru que le don de Dieu peut s'acquérir avec de l'argent. — Vous n'avez point de part, et vous ne pouvez rien prétendre à ce ministère; car votre cœur n'est pas droit devant Dieu. — Faites donc pénitence de cette méchanceté, et priez Dieu, afin que, s'il est possible, il vous pardonne cette pensée de votre cœur; — car je vois que vous êtes rempli d'un fiel très-amer, et engagé dans les liens de l'iniquité. — Simon répondit : Je vous supplie de prier vous-même le Seigneur pour moi, afin qu'il ne m'arrive rien de ce que vous avez dit. »

6. *IV Rois, V,* 20-22, 25-27 : « Lorsque Giézi qui servait l'homme de Dieu dit en lui-même : Mon maître a épargné ce Naaman de Syrie, et n'a rien voulu prendre. Vive le Seigneur! je courrai après lui, et j'en recevrai quelque chose. — Giézi s'en alla donc après Naaman, et Naaman le voyant courir vers lui descendit promptement de son chariot, vint au-devant de lui, et lui dit : Tout va-t-il bien? — Fort bien, répondit Giézi. Mon maître m'a envoyé vous dire que deux jeunes hommes des enfants des prophètes lui sont arrivés tout-à-l'heure de la montagne d'Ephraïm. Il vous prie de me donner pour eux un talent d'argent et deux habits, etc. — Et Elisée lui dit : D'où venez-vous, Giézi? Giézi lui répondit : Votre serviteur n'a été nulle part. — Mais Elisée lui répondit : Mon esprit n'était-il pas présent *à ce que vous faisiez* lorsque cet homme est descendu de son chariot pour aller au-devant de vous? Vous avez donc reçu maintenant de l'argent et des habits, pour acheter des plants d'oliviers, des vignes, des bœufs, des brebis, des serviteurs et des servantes. — Mais aussi la lèpre de Naaman s'attachera à vous et à toute votre race pour jamais. Et Giézi se retira d'avec son maître tout couvert d'une lèpre blanche comme la neige. »

7. *Deutéronome, XXV,* 13-16 : « Vous n'aurez point en réserve plusieurs poids, l'un plus fort et l'autre plus faible; — et il n'y aura point dans votre maison une mesure plus grande et une plus petite. — Vous n'aurez qu'un poids juste et véritable, et il n'y aura chez vous qu'une mesure qui sera la véritable, et toujours la même, afin que vous viviez longtemps sur la terre que le Seigneur votre Dieu vous aura donnée. — Car le Seigneur votre Dieu a en abomination celui qui fait ces choses, et il a horreur de toute injustice. »

8. *Proverbes, XI,* 1 : « La balance trompeuse est en abomination devant le Seigneur; le poids juste est selon sa volonté. »

9. *Ibidem, XX,* 10 : « Le double poids et la double mesure sont deux choses abominables devant Dieu. »

10. *Ecclésiastique, X,* 6-8 : « Ne faites rien par la voie de la violence. — L'orgueil est haï de Dieu et des hommes; et toute iniquité des nations est exécrable. — Un royaume est transféré d'un peuple à un autre à cause des injustices, des violences, des outrages et des tromperies dont on use. »

11. *I Thessaloniciens, IV,* 6 : « Que personne n'opprime son frère, et ne lui fasse tort en rien, parce que le Seigneur est le vengeur de tous ces péchés. »

12. *Psaume XIV*, 1-5 : « Seigneur, qui sera digne d'habiter dans votre tabernacle, de demeurer sur votre montagne sainte? — Ce sera celui qui marche dans la voie de l'innocence et de la justice, et dont la bouche est d'accord avec le cœur ; — celui dont la langue ne connait point l'artifice, qui ne nuit point à son frère, et qui repousse la calomnie dirigée contre son prochain ; — celui qui ne viole jamais sa foi, quand il l'a une fois engagée ; qui ne prête pas son argent à usure, et n'accepte point de présents pour opprimer l'innocent. L'homme qui vit ainsi n'aura point à redouter de vicissitudes. »

13. Luc, VI, 29-31 : « Si quelqu'un vous prend votre manteau, laissez-lui prendre aussi votre robe. — Donnez à tous ceux qui vous demandent, et ne redemandez pas votre bien à celui qui vous le ravit. — Et ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pareillement pour eux. »

14. Ezéchiel, XVIII, 5-10, 12-14, 16, 17 : « Si un homme est juste, s'il agit selon l'équité et la justice ; — s'il ne mange point de viandes *immolées* sur les montagnes, etc. ; s'il n'attriste personne, s'il rend à son débiteur le gage qu'il lui avait donné, s'il ne prend rien du bien d'autrui par violence, etc., — s'il ne prête point à usure, et ne reçoit pas plus qu'il n'a donné ; s'il détourne sa main de l'iniquité, et s'il rend un jugement équitable entre ceux qui plaident devant lui ; — s'il marche dans mes préceptes et garde mes ordonnances pour agir selon la vérité : celui-là est juste, et il vivra très-certainement, dit le Seigneur Dieu. —Que si cet homme a un fils qui soit voleur, qui répande le sang, etc. ; — qui attriste le faible et le pauvre, qui prenne par violence le bien d'autrui, qui ne rende point à son débiteur le gage *qu'il a reçu de lui*, etc. ; — qui prête à usure, et qui reçoive plus qu'il n'a prêté, vivra-t-il après cela? Non, certes, il ne vivra point ; il mourra très-certainement, puisqu'il aura fait toutes ces actions détestables, et son sang sera sur sa tête. — Que si cet homme a un fils qui, voyant tous les crimes que son père avait commis, en soit saisi d'effroi, et se garde bien de l'imiter ; qui n'attriste personne, qui ne retienne point de gages à son débiteur, qui ne prenne point par violence le bien d'autrui, etc. ; — qui détourne sa main de toute injustice à l'égard du pauvre, qui ne prête point à usure, et ne reçoive rien au-delà de ce qu'il aura prêté, qui observe mes ordonnances et marche dans mes préceptes : celui-là ne mourra point à cause de l'iniquité de son père, mais il vivra très-certainement, etc. »

15. *Romains, XIII, 7-8* : « Rendez à chacun ce qui lui est dû ; le tribut à qui vous devez le tribut, les impôts à qui vous devez les impôts, le respect à qui vous devez le respect, l'honneur à qui vous devez l'honneur. — Acquittez-vous envers tous de tout ce que vous leur devez, ne demeurant débiteurs à personne que de l'amour qu'on se doit réciproquement. »

16. MATTHIEU, V, 38-40, 42, 44, 45 : « Vous avez appris qu'il a été dit : Œil pour œil, dent pour dent. — Et moi, je vous dis de ne point résister à celui qui vous traite mal ; au contraire, si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, présentez-lui encore la joue gauche ; — et si quelqu'un veut plaider contre vous pour prendre votre robe, abandonnez-lui encore votre manteau. — Donnez à celui qui vous demande, et ne repoussez point celui qui veut emprunter de vous. — Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient ; — afin que vous soyez les enfants de votre père qui est dans le ciel. »

Question XVII.

Que renferme le huitième commandement?

Le huitième commandement nous défend de porter contre qui que ce soit un témoignage faux ou trompeur, de chercher par toutes sortes de moyens à faire perdre à notre prochain la cause qu'il soutient devant un tribunal, ou d'attaquer sa réputation ailleurs même qu'en justice, comme le font les semeurs de rapports, les détracteurs, les médisants, les calomniateurs et les flatteurs. En un mot, tout mensonge, tout mauvais emploi de notre langue contre le prochain nous est interdit par ce commandement.

Il nous prescrit au contraire de parler bien et avantageusement de lui, en prenant ses intérêts et en défendant sa cause, sans flatterie, sans déguisement, sans duplicité (XVII).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Lévitique, XIX, 11, 13-16* : « Vous ne mentirez point, et

---

XVII.

Quid in octavo præcepto comprehensum est?

Prohibetur eo falsum, dolosumve testimonium in quemquam proferre, et quoquo modo proximi causam in judicio subvertere, vel etiam extra judicium famam illius lædere : quod sanè fit à susurronibus, detractoribus, maledicis, criminatoribus et adulatoribus. Breviter, omne mendacium, et omnis linguæ contra proximum abusus hìc interdicitur.

Docemur interim de proximo benè, et commodè loqui, nempe ad illius defensionem et utilitatem, sine fuco, simulatione, insidiisve.

nul ne trompera son prochain. — Vous ne calomnierez pas votre prochain, et vous ne l'opprimerez point par violence. — Vous ne parlerez point mal du sourd *qui ne peut vous entendre*. — Vous ne ferez rien contre l'équité, et vous ne jugerez point injustement. Jugez votre prochain selon la justice. — Vous ne serez parmi votre peuple ni un calomniateur public, ni un médisant secret.

2. *Exode, XXIII*, 1-3, 6-8 : « Vous n'accueillerez point les paroles de mensonge, et vous ne prêterez point la main à l'impie pour porter un faux jugement en sa faveur. — Vous ne vous laisserez point égarer par la multitude pour faire le mal; et dans les jugements *à rendre*, vous ne céderez point à l'avis du plus grand nombre de manière à vous détourner de la vérité. — Vous ne ferez point triompher le pauvre dans ses procès *injustes*.—Vous ne vous écarterez point non plus de la justice pour le condamner. — Vous fuirez le mensonge. Vous ne ferez point mourir l'innocent ou le juste, et vous ne renverrez point absous celui qui aura fait le mal. — Vous ne recevrez point non plus de présents : car les présents aveuglent même les sages, et gâtent les décisions des hommes les plus vertueux... »

3. *Deutéronome, V*, 20 : « Vous ne porterez point de faux témoignages contre votre prochain. »

4. *Ibidem, XVI*, 18-20 : « Vous établirez des juges et des magistrats à toutes les portes des villes que le Seigneur votre Dieu vous aura données en chacune de vos tribus, afin qu'ils jugent le peuple selon la justice, — sans se détourner ni à droite ni à gauche. Vous n'aurez point égard à la qualité des personnes, et vous ne recevrez point de présents, parce que les présents aveuglent les yeux des sages mêmes, et gâtent les décisions des hommes les plus justes.—Vous vous attacherez à ce qui est juste en vue de la justice *même*, afin que vous viviez, et que vous possédiez en toute propriété la terre que le Seigneur votre Dieu vous donne dès aujourd'hui. »

5. *Ibid., XIX*, 15-21 : « Un seul témoin ne suffira point contre quelqu'un, quelle que soit la faute ou le crime dont on l'accuse; mais tout passera pour constant sur la déposition de deux ou de trois témoins. — Si un faux témoin entreprend d'accuser un homme d'avoir violé la loi, — dans ce démêlé qu'ils auront ensemble, ils se présenteront tous deux devant le Seigneur, en présence des prêtres et des juges qui seront en charge en ce temps-là : — Et lorsqu'après une très-exacte recherche ils auront reconnu que le faux témoin avance une calomnie contre son frère, ils le trai-

teront comme il avait dessein de traiter celui-ci; et vous ferez disparaître le mal du milieu de vous; — afin que les autres, qui viendront à l'apprendre, soient dans la crainte, et qu'ils n'osent tenter rien de semblable. — Vous n'aurez point pitié du coupable. »

6. *Deutéronome, XXVII,* 19 : « Maudit celui qui viole la justice dans la cause de l'étranger, de l'orphelin et de la veuve. Et tout le peuple répondra : Amen. »

7. *Proverbes, XII,* 17-20, 22 : « Celui qui assure ce qu'il sait être vrai rend un témoignage juste ; un témoin menteur au contraire est un fourbe. — Ses paroles blessent comme le glaive, au lieu que la langue des sages guérit les douleurs. — Les lèvres véridiques ne seront jamais confondues, au lieu que je ferai taire en un instant la langue de mensonge. — La fourberie est dans le cœur de ceux qui méditent le mal, et la joie au contraire dans le cœur de ceux qui n'ont que des conseils de paix. — Les lèvres menteuses sont en abomination au Seigneur ; ceux au contraire qui agissent sincèrement lui sont agréables. »

8. *Ibidem, IV,* 24 : « Eloignez le déguisement de votre bouche, et l'iniquité de vos lèvres. »

9. *Ibid., XXIV,* 21-26, 28-29 : Mon fils, craignez le Seigneur, et n'ayez point de commerce avec les médisants ; — car il se lèvera tout-à-coup pour renverser leurs desseins; et qui pourra comprendre la rigueur de leur punition? — Il n'est pas bon de faire acception des personnes dans les jugements. — Ceux qui disent au méchant : Vous êtes juste, seront maudits des peuples et détestés des nations. — Ceux qui le reprennent en seront loués, et la bénédiction descendra sur eux. — On baisera les lèvres d'où s'échappent des paroles de droiture. — Ne soyez point un faux témoin contre votre prochain, et que vos lèvres ne séduisent personne. — Ne dites point : Je traiterai cet homme comme il m'a traité, je rendrai à chacun selon ce que j'aurai reçu de lui. »

10 *Ibidem, XXV,* 18 : « Celui qui porte un faux témoignage est à l'égard de son prochain un dard, une épée, et une flèche perçante. »

11. Jacques, IV, 11 : « Mes frères, ne parlez point en mal les uns des autres; celui qui parle contre son frère, ou qui juge son frère, parle contre la loi et juge la loi. »

12. I Pierre, II, 1-2 : « Vous étant donc dépouillés de toute sorte de malice, de tromperie, de dissimulation, d'envie et de médisance, — comme des enfants nouvellement nés, désirez ardemment le lait spirituel. »

13. *Ephésiens, IV,* 25-29 : « C'est pourquoi éloignez-vous de tout mensonge, et que chacun parle à son prochain selon la vérité ; parce que nous sommes membres les uns des autres. — Que nul mauvais discours ne sorte de votre bouche ; mais qu'il n'en sorte au contraire que de bons et de propres à nourrir la foi, en sorte qu'ils inspirent la piété à ceux qui les écoutent. »

14. *Proverbes, XVII,* 4, 5, 7, 9-11, 15-20, 23, 26 : « Le méchant obéit à la langue injuste, et le trompeur écoute les lèvres menteuses. — L'homme qui méprise le pauvre fait injure à celui qui l'a créé, et celui qui se réjouit de la ruine des autres ne restera point impuni. — Les paroles graves ne conviennent pas à un insensé, et la langue menteuse sied mal à un prince. — Celui qui cache les fautes gagne l'amitié ; celui qui fait des rapports sépare ceux qui étaient unis. — Une réprimande sert plus à un homme prudent, que cent coups de verges à un insensé. — Le méchant cherche toujours des querelles ; le ministre de la vengeance sera envoyé contre lui. — Celui qui justifie l'injuste, et celui qui condamne le juste, sont tous deux abominables devant Dieu. — Celui qui parle avec duplicité tombera dans le malheur. — Le méchant reçoit des présents en secret pour pervertir les sentiers de la justice. — Il n'est pas bon de faire tort au juste, ni de frapper le prince qui juge selon la justice. »

15. *Ibidem, XVIII,* 6-8 : « Les lèvres de l'insensé s'embarrassent dans des disputes, et sa bouche lui attire des querelles. — La bouche de l'insensé le brise lui-même, et ses lèvres sont la ruine de son âme. — Les paroles de l'homme double paraissent innocentes, et elles font une blessure jusqu'au fond des entrailles. »

16. *Ibidem, XIX,* 5 : « Le faux témoin ne demeurera pas impuni, et celui qui dit des mensonges n'échappera pas au châtiment. »

17. *Romains, I,* 28-30, 32 : « Dieu les a livrés à un sens dépravé, en sorte qu'ils ont fait des actions indignes. — Remplis de toute sorte d'injustice, etc., ils ont été envieux, homicides, querelleurs, trompeurs ; ils ont été pleins de malignité, semeurs de faux rapports, — calomniateurs, ennemis de Dieu, outrageux, etc. — Et quelque instruits qu'ils fussent de la justice de Dieu, ils n'ont pas compris que ceux qui font ces choses sont dignes de mort ; et non-seulement ceux qui les font, mais aussi ceux qui approuvent ceux qui les font. »

18. *Psaume V*. 7, 8, 10-12 : « Vous haïssez tous ceux qui commettent l'iniquité ; vous perdrez toute personne qui profère le

mensonge. — Le Seigneur aura en abomination l'homme sanguinaire et trompeur. — Car la vérité n'est pas dans leur bouche; leur cœur est rempli de vanité. — Leur gosier est un sépulcre ouvert; ils se sont servis de leur langue pour tromper avec adresse. Jugez-les, ô mon Dieu; — que leurs desseins soient renversés: repoussez-les à cause de la multitude de leurs impiétés; car ils se sont révoltés contre vous. »

19. *Apocalypse, XXI*, 8 : « Pour ce qui est des apostats et des incrédules, etc., et de tous les menteurs, leur partage sera l'étang de feu et de souffre, et ce sera leur seconde mort. »

20. *Ibidem, XXII*, 14, 15 : « Heureux ceux qui lavent leurs vêtements dans le sang de l'Agneau, pour avoir droit à l'arbre de vie, et pour pouvoir entrer par les portes dans la cité. — Loin d'ici les chiens, les empoisonneurs, les impudiques, les homicides et les idolâtres, et quiconque aime et commet le mensonge. »

21. JACQUES, III, 2-12, 14-16 : « Si quelqu'un ne fait point de fautes en parlant, c'est un homme parfait, et il peut tenir en bride tous ses autres membres. — Ne voyez-vous pas que nous mettons des mors dans la bouche des chevaux, afin qu'il nous obéissent, et qu'ainsi nous faisons tourner tout leur corps *à notre gré?* — — Ne voyez-vous pas aussi que les vaisseaux, quelque grands qu'ils soient, et quelque fort que soit le vent qui les pousse, sont mus de tous côtés par un très-petit gouvernail, selon la volonté du pilote qui les conduit? Ainsi la langue n'est qu'une petite partie du corps, et cependant combien ne peut-elle pas se vanter de faire de grandes choses! Ne voyez-vous pas comment un petit feu est capable d'allumer une grande forêt? La langue aussi est un feu; c'est un monde d'iniquité; et quoiqu'elle ne soit qu'un de nos membres, elle suffit pour infecter tout notre corps; elle enflamme tout le cours de notre vie, enflammée elle-même du feu de l'enfer. — Bien que l'homme soit capable de dompter, et qu'il ait dompté en effet toutes sortes d'animaux, les quadrupèdes, les oiseaux, les reptiles, — nul homme cependant ne peut dompter la langue; c'est un mal qu'on ne peut arrêter, et qui est plein d'un venin mortel. — Par elle nous bénissons Dieu notre Père, et par elle nous maudissons les hommes qui sont créés à l'image de Dieu. — La bénédiction et la malédiction partent de la même bouche. Ce n'est pas ainsi, mes frères, qu'il faut agir. — Une fontaine répand-elle par une même ouverture de l'eau douce et de l'eau amère? Un figuier peut-il porter des raisins, ou une vigne des figues? Ainsi une fontaine d'eau salée ne peut pas donner de l'eau

douce. — Mais, si vous êtes possédés d'une jalousie amère et d'un esprit de contention, ne vous glorifiez point, et ne mentez point contre la vérité. — Ce n'est point là la sagesse qui vient d'en haut, mais c'est une sagesse terrestre, animale et diabolique : — car là où il y a de la jalousie et un esprit de contention, il y a aussi du trouble et toute sorte de mal. »

22. Matthieu, XII, 35-37 : « L'homme bon tire de bonnes choses de son bon trésor, et l'homme méchant en tire de mauvaises de son mauvais trésor. — Or, je vous déclare qu'au jour du jugement les hommes rendront compte de toute parole oiseuse qu'ils auront proférée : — car vous serez justifié par vos paroles, et vous serez condamné par vos paroles. »

23. *Colossiens, III,* 8, 9, 16, 17 : « Mais maintenant répudiez aussi vous-mêmes tous ces péchés : la colère, l'aigreur, la malice, la médisance ; que les paroles déshonnêtes soient bannies de votre langage. — N'usez point de tromperie les uns envers les autres. — Que la parole de Jésus-Christ se grave en vous dans toute sa plénitude, et qu'elle vous remplisse de sagesse. — Edifiez-vous et exhortez-vous les uns les autres par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, chantant de cœur avec édification les louanges du Seigneur. — Quoi que vous fassiez, ou de parole ou d'action, faites tout au nom du Seigneur Jésus-Christ, rendant grâces par lui à Dieu le Père. »

24. *Ephésiens, IV,* 29, 31, 32 : « Qu'aucune parole mauvaise ne sorte de votre bouche ; mais au contraire qu'il n'en sorte que de bonnes et de propres à nourrir la foi, et à encourager la piété de ceux qui vous entendent. — Que toute aigreur, tout emportement, toute colère, toute querelle, toute médisance, toute malice enfin soient bannies de vous. — Soyez au contraire pleins de bonté les uns pour les autres. »

25. *Proverbes, XV,* 1, 2, 4, 7 : « Une parole douce fait tomber la colère ; une parole dure excite la fureur. — La langue des sages répand la science ; la bouche des insensés se répand en folies. — La langue pacifique est un arbre de vie ; celle qui est immodérée est un vent qui brise. — Les lèvres des sages répandront la science comme une semence ; il n'en est pas de même du cœur des insensés. »

26. *Ecclésiastique, VI,* 1, 5 : « Ne devenez pas, d'ami *que vous seriez d'abord,* ennemi de votre prochain ; car le méchant aura pour partage la honte et l'ignominie, ainsi que le pécheur envieux et qui a une langue double. — Les paroles douces multi-

plient les amis et apaisent les ennemis, et la grâce abonde sur les lèvres de l'homme pacifique. »

Question XVIII.

Que contiennent les deux derniers commandements ?

Les deux derniers commandements défendent de désirer, soit la femme, soit le bien d'autrui : de sorte que nous devons non-seulement nous abstenir de tout adultère, de tout commerce illicite, de tout acte extérieur d'injustice, mais ne pas même nous arrêter à la volonté ou à la pensée de nuire à qui que ce soit.

Ainsi donc ces deux commandements exigent de notre part une bienveillance sincère et sans réserve à l'égard de tout le monde, en sorte que nous souhaitions du fond du cœur à notre prochain tout ce qui peut lui être avantageux et contribuer à son salut, et que nous ne consentions jamais à aucun désir qui tende à lui causer le plus léger détriment (XVIII).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Deutéronome, V,* 21 : « Vous ne désirerez point la femme de votre prochain, ni sa maison, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui lui appartienne. »

2. *Ecclésiastique, XXV,* 28 : « Ne considérez point la beauté d'une personne du sexe ; ne convoitez point une femme, *quelque* agréable *qu'elle vous paraisse.* »

3. MATTHIEU, V, 27-28 : « Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne commettrez point d'adultères. — Mais moi, je vous dis que quiconque regardera une femme avec un mauvais désir, a déjà commis l'adultère dans son cœur. »

4. *Romains, XIII,* 9 : « (Ces commandements) : Vous ne commettrez point d'adultères, etc., vous ne désirerez point le bien de votre prochain, et s'il y en a quelque autre semblable, tous ces commandements sont compris en abrégé dans cette parole : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. »

5. *Thessaloniciens, IV,* 3-6 : « La volonté de Dieu est que vous

---

XVIII.

Duo postrema præcepta quid continent?

Vetant concupiscentiam uxoris, ac rei alienæ : ut non solùm ab uxore aliena, illicitis commerciis, et externa apertaque injustitia nos abstineamus, sed etiam ne voluntate quidem noceamus cuiquam, aut nocere deliberemus.

Igitur hoc utrumque præceptum cordis sinceritatem et benevolentiam erga omnes integram esse vult, ut quæ in rem et salutem proximi cedunt, optemus ex animo, neque cupiditati unquam cum levi alterius injuria consentiamus.

soyez saints ; que vous vous absteniez de la fornication ; — que chacun de vous sache posséder le vase de son corps saintement et honnêtement, — et non point en suivant les mouvements de la concupiscence, comme font les païens qui ne connaissent pas Dieu. — Que personne aussi n'opprime son frère, ni ne lui fasse tort en quoi que ce soit, parce que le Seigneur est le vengeur de tous ces péchés. »

6. Jacques, I, 14-15 : « Chacun est tenté par sa propre concupiscence, qui l'emporte et qui l'attire. — Ensuite quand la concupiscence a conçu, elle enfante le péché, et le péché étant accompli engendre la mort. »

7. Isaïe, I, 23 : « Vos princes sont des infidèles, ils sont les compagnons des voleurs. Tous ils aiment les présents, et ne cherchent que le gain et l'intérêt. Ils ne font point justice au pupille, et la cause de la veuve n'a point d'accès auprès d'eux. »

8. *Ecclésiastique, V,* 1-2 : « Ne vous appuyez point sur des richesses injustes, et ne dites point : J'ai suffisamment de quoi vivre ; car toutes ces richesses ne vous serviront de rien au moment de la vengeance et au jour de la tempête. — Ne vous abandonnez pas dans les jours de votre force aux mauvais désirs de votre cœur. »

9. *Ibidem, XVIII,* 30-31 : « Ne prenez pas pour guide vos convoitises, et gardez-vous de vous abandonner à vos penchants. — Si vous contentez votre âme dans ses désirs, elle vous rendra la joie de vos ennemis. »

10. *Psaume IX,* 4, 9 : « Le pécheur a irrité le Seigneur, etc. — Il se tient en embuscade pour se saisir du pauvre, pour se saisir de lui dès qu'il l'aura pris dans ses filets. »

11. *Ibidem, LXI,* 11 : « Gardez-vous bien de mettre votre espérance dans l'iniquité, et de songer à gagner du bien par violence. »

12. *Actes, XX,* 33 : « Je n'ai désiré recevoir de personne ni argent, ni or, ni vêtement. »

13. Job, XXXI, 1, 2, 9, 11 : « J'ai fait un pacte avec mes yeux, pour ne pas même penser à une vierge. — Car quelle union Dieu aurait-il avec moi, et quelle part le Tout-Puissant me donnerait-il à son céleste héritage ? — Si l'égarement d'une femme a séduit mon cœur, et si j'ai dressé des embûches à la porte d'un ami, etc. : car l'adultère est un crime énorme, et une très-grande iniquité. »

14. *I Corinthiens, X,* 24 : « Que personne ne cherche son propre avantage, mais *plutôt* celui des autres. »

15. *Tobie, IX, 8-11* : « Gabélus pleura, et bénit Dieu en disant : — Que le Dieu d'Israël vous bénisse, parce que vous êtes le fils d'un homme très-vertueux, d'un homme juste qui craint Dieu, et qui fait beaucoup d'aumônes. — Que la bénédiction se répande aussi sur votre femme, et sur votre père et votre mère. — Puissiez-vous voir vos fils et les fils de vos fils jusqu'à la troisième et à la quatrième génération, et que votre race soit bénie du Dieu d'Israël, qui règne dans les siècles des siècles. »

16. *Tobie, X, 10-11* : « Ragüel laissa aller Tobie plein de santé et de joie, en lui disant : — Que le saint ange de Dieu vous accompagne dans le chemin, et qu'il vous conduise jusque chez vous sans aucun péril : et puissiez-vous trouver votre père et votre mère en une parfaite santé, et que mes yeux puissent voir vos enfants avant que je meure. »

17. *Genèse, XXIV, 59-60* : « Ils la laissèrent donc aller accompagnée de sa nourrice, avec le serviteur d'Abraham et tous ceux de sa suite. — Et ils lui dirent en lui souhaitant toutes sortes de prospérités : Vous êtes notre sœur ; croissez en mille et mille générations, et que votre race se mette en possession des villes de ses ennemis. »

18. *I Timothée, VI, 9-11* : « Ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation et dans les piéges du diable, et en divers désirs inutiles et pernicieux, qui précipitent les hommes dans l'abîme de la perdition et de la damnation. — Car l'amour des richesses est la racine de tous les maux ; et quelques-uns en étant possédés se sont égarés *hors des sentiers* de la foi, et se sont attiré à eux-mêmes une infinité de peines. — Mais pour vous, ô homme de Dieu, fuyez ces choses. »

Question XIX.

A quelle vertu doivent se rapporter en résumé tous les commandements du Décalogue ?

Tous les commandements du Décalogue se rapportent en dernière analyse à la charité, que nous recommandent si pleinement ces deux tables de pierre, sur lesquelles ils ont été gravés avec le doigt de Dieu. Car les commandements de la première table nous enseignent l'amour de Dieu ; et ceux de la seconde, ce qui est relatif à l'amour du prochain.

De ces dix commandements, les deux premiers ont donc pour objet de nous faire particulièrement éviter les deux vices les plus

opposés au culte et à l'honneur de Dieu, savoir l'idolâtrie et le parjure. Le troisième commandement nous représente l'obligation de rendre fidèlement à Dieu un culte vrai et pur, tant par des actes réels, que par nos paroles et nos sentiments. Et si ce commandement est bien observé, Dieu seul sera dès lors aimé et honoré en tout et par-dessus tout.

Maintenant, quant aux commandements qui se rapportent à l'amour du prochain, ils se réduisent à celui-ci : *Prenez garde de faire jamais à un autre ce que vous seriez fâché qu'on vous fît à vous-même* (*Tob.*, *IV.*, 16). Avis salutaire, auquel répond cette sentence de Notre-Seigneur : *Faites aux hommes tout ce que vous voulez qu'ils vous fassent; car en ce point sont renfermés, et la loi, et les prophètes* (MATTH., VII, 12) (XIX).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *Exode, XXXII*, 15-16 : « Moïse redescendit de la montagne, en tenant dans ses mains les deux tables du témoignage écrites des deux côtés. — Elles étaient l'ouvrage du Seigneur, comme l'écriture qui était gravée sur ces tables était aussi de la main de Dieu. »

2. *Ibidem, XXXIV*, 1-4 : « Faites deux tables de pierre semblables aux premières, et j'y écrirai les mêmes paroles qui étaient sur ces tables que vous avez brisées. — Moïse tailla donc deux tables de pierre, telles qu'avaient été les premières; et s'étant levé avant le jour, il monta sur la montagne de Sinaï, en portant entre ses mains ces deux tables, ainsi que le Seigneur le lui avait ordonné. »

3. *Tobie, IV*, 16 : « Prenez garde de faire jamais à un autre ce que vous seriez fâché qu'on vous fît à vous-même. »

XIX.

Quò demum referenda sunt mandata Decalogi omnia?

Ad charitatem, quam nobis geminam duæ illæ tabulæ, quibus Dei digito mandata hæc inscripta fuere, commendant. Docent enim primæ mandata, quæ ad charitatem Dei; mandata verò secundæ tabulæ, quæ ad charitatem proximi spectant.

Igitur ex his decem duo quidem priora id faciunt, ut quæ vitia cultui, honorique Dei maximè adversantur, idololatria scilicet ac perjurium, imprimis caveamus.

Tertium porrò mandatum admonet, verum purumque cultum, corde, ore ac opere fideliter exhibendum esse. Quod sanè ubi rectè observatur, solus utique Deus in omnibus et super omnia diligitur et honorificatur.

Jam summa præceptorum, quæ ad proximum diligendum pertinent, vel hoc uno constat: *Quod tibi non vis fieri, alteri ne feceris*. Cui respondet illa Christi sententia: *Omnia quæcunque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis : hæc est enim Lex et Prophetæ.*

4. MATTHIEU, VII, 12 : « Faites aux hommes tout ce que, etc. » (Comme dans le corps de la réponse.)

5. LUC, VI, 31 : « Ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pareillement pour eux. »

Question XX.

Quels sont les devoirs et les signes effectifs de la charité fraternelle ?

Saint Paul décrit en ces termes les caractères de la charité : *La charité est patiente; elle est douce et bienfaisante. La charité n'est point envieuse; elle n'est point téméraire et précipitée; elle ne s'enfle point d'orgueil; elle n'est point dédaigneuse; elle ne cherche point ses propres intérêts; elle ne se pique et ne s'aigrit de rien; elle n'a point de mauvais soupçons; elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité; elle tolère tout, elle croit tout, elle espère tout, elle souffre tout.*

Jésus-Christ, de son côté voulant nous présenter dans sa personne le modèle d'une véritable et parfaite charité, dit à ses apôtres dans cette dernière cène, où il leur en offrit en même temps des preuves si éclatantes : *Je vous donne un commandement nouveau : c'est que vous vous aimiez les uns les autres, comme je vous ai aimés.* Et encore : *Voici mon commandement : c'est que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés.* Commandement d'une si grande importance, qu'au témoignage de saint Paul, *celui qui aime son prochain a* dès-lors *accompli la loi.*

Donc, pour conclure par un oracle divin ce que nous disons ici de la charité, *choisissez la vie, afin que vous viviez, vous et votre postérité; aimez le Seigneur votre Dieu, obéissez à sa voix*, et *demeurez-lui attaché, comme à celui qui est votre vie, et qui doit vous donner une longue suite d'années.*

Ensuite, pour que personne ne doute que la doctrine évangélique de Notre-Seigneur ne s'accorde en ce point avec la loi ancienne, qu'on se rappelle ce mot de Jésus-Christ lui-même : *Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandements.* Et ailleurs, après avoir recommandé les règles et la pratique de la charité, il ajoute ces paroles : *Faites cela, et vous vivrez. Car,* devons-nous dire avec l'Apôtre *ce ne sont pas ceux qui écoutent les paroles de la loi qui sont justes devant Dieu; mais ceux qui l'observent, ce sont ceux-là qui seront justifiés.*

Du nombre de ces observateurs de la loi étaient Abel, Noé,

Abraham, Zacharie, et tant d'autres que l'Ecriture nous atteste avoir été justes devant Dieu, sans doute parce qu'ils aimaient Dieu et le prochain en action et en vérité.

C'est pourquoi David, que nous ne devons pas compter au dernier rang parmi ces justes, disait avec un saint orgueil : *J'ai couru dans la voie de vos commandements, lorsque vous avez dilaté mon cœur. J'ai aimé, j'ai observé, j'ai gardé vos commandements et vos préceptes. Je m'assure, en les gardant, une riche récompense. Maudits ceux qui s'écartent de vos commandements* (XX).

TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE.

1. *I Corinthiens, XIII ;* voir le texte rapporté dans le corps de la réponse.

2. Jean, XIII, 1 : « Avant la fête de Pâques, Jésus sachant que son heure était venue de passer de ce monde à son Père ; comme il avait aimé les siens qui étaient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin. »

3. Luc, XXII, 14, 15, 19 : « Et quand l'heure fut venue, il se mit à table, et les douze apôtres avec lui ; — et il leur dit : J'ai désiré avec ardeur de manger cette pâque avec vous avant d'endurer mes tourments. — Puis il prit le pain, et ayant rendu

---

XX.

Quæ sunt fraternæ charitatis officia et argumenta?

De his Paulus ita disserit : *Charitas patiens est, benigna est; charitas non æmulatur, non agit perperam, non inflatur, non est ambitiosa : non quærit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum : non gaudet super iniquitate, congaudet autem veritati : omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet.*

Christus verò, ut seipsum nobis veræ perfectæque charitatis exemplum præbeat, in postrema illa cœna, quam præclaris suæ charitatis indiciis mirè condivit, tam seriò dicit : *Mandatum novum do vobis, ut diligatis invicem, sicut dilexi vos, ut et vos diligatis invicem.* Ac iterum : *Hoc est præceptum meum, ut diligatis invicem, sicut dilexi vos.* Quod tanti est sanè momenti, ut Paulus affirmet : *Qui diligit proximum, Legem implevit.*

Igitur ut hunc de charitate locum oraculo divino absolvamus : *Elige vitam, ut et tu vivas et semen tuum : et diligas Dominum Deum tuum, atque obedias voci ejus, et illi adhæreas. Ipse enim est vita tua, et longitudo dierum tuorum.*

Tum, ne quisquam dubitet evangelicam Christi doctrinam hac in parte cum Lege quadrare, dictum illud à Christo meminerimus : *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata.* Et alibi post commendata charitatis præcepta et opera, idem hæc verba subjungit, *HOC FAC, et vives. Non enim auditores legis justi sunt apud Deum, sed factores legis justificabuntur.*

Ex hisce factoribus erant Abel, Noe, Abraham, Zacharias, et cæteri, quos Scriptura justos apud Deum fuisse testatur, ut qui opere et veritate Deum proximumque diligerent.

Quare David inter eos haud postremus et sanctè gloriabundus canit : *Viam mandatorum tuorum cucurri, cùm dilatasti cor meum. Dilexi, servavi, custodivi mandata tua, et testimonia tua. In custodiendis illis retributio multa. Maledicti qui declinant à mandatis tuis.*

grâces, il le rompit et le leur donna en disant : Ceci est mon corps qui est donné pour vous ; faites ceci en mémoire de moi, etc. »

4. Jean, XIII, 34-35 : « Je vous donne un commandement nouveau, etc.; » comme dans le corps de la réponse. — Tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres. »

5. *Ibidem, XV,* 9-14, 17 : « Je vous ai aimés, comme mon Père m'a aimé : demeurez dans mon amour. — Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour, comme j'ai gardé moi-même les commandements de mon Père, et que je demeure dans son amour. — Je vous ai dit ces choses, afin que ma joie demeure en vous, et que votre joie soit parfaite. — Le commandement que je vous donne est que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés. — Personne ne peut mieux prouver son amour, qu'en donnant sa vie pour ceux qu'il aime. — Vous êtes mes amis, si vous faites ce que je vous commande. — Ce que je vous commande, c'est de vous aimer les uns les autres. »

6. *Romains, XIII,* 8-10 : « Acquittez-vous envers tous vos semblables de tout ce que vous leur devez, ne demeurant débiteurs envers personne que de l'amour que vous vous devez les uns aux autres ; car celui qui aime son prochain a *par-là même* accompli la loi. — L'amour qu'on a pour son prochain ne souffre point qu'on lui fasse du mal ; et ainsi l'amour est l'accomplissement de la loi. »

7. *Deutéronome, XXX,* 19 : « Choisissez la vie, etc., » comme dans le corps de la réponse.

8. Matthieu, XIX ; Luc, X ; *Romains, II ;* comme dans le corps de la réponse.

9. *Genèse, VI,* 9 : « Noé fut un homme juste et parfait au milieu des hommes de son temps ; il marcha dans les voies de Dieu. »

10. *Genèse, VII,* 1 : « Entrez dans l'arche, vous et toute votre maison, parce qu'entre tous ceux qui vivent aujourd'hui sur la terre, j'ai reconnu que vous seul étiez juste devant moi. »

11. *Prière de Manassès :* « Seigneur, Dieu des justes, vous n'avez pas infligé de châtiment aux justes, à Abraham, à Isaac, à Jacob, non plus qu'à tous ceux qui n'ont pas péché contre vous. »

12. *Sagesse, X,* 4-6, 10, 13, 15, 17 : « Et lorsque le déluge inonda la terre à cause des crimes *de ses habitants,* la Sagesse sauva encore le monde, en mettant le juste à l'abri à l'aide d'un vil vaisseau de bois. — Lorsque les nations conspirèrent ensemble

pour s'abandonner au mal, ce fut elle qui discerna le juste, qui le conserva irrépréhensible devant Dieu, et qui lui donna la force de vaincre la tendresse qu'il ressentait pour son fils. — Ce fut elle *encore* qui délivra *cet autre* juste, lorsqu'il fuyait du milieu des méchants, qui périrent par le feu tombé sur cinq villes *coupables*. — C'est elle qui a conduit le juste par des voies droites, lorsqu'il fuyait la colère de son frère, etc. — C'est elle qui n'a pas abandonné le juste, lorsqu'il a été vendu, et qui l'a délivré des mains des pécheurs. — C'est la Sagesse qui a délivré le peuple juste, et la race sainte, de la nation qui l'opprimait, — et qui a rendu aux justes la récompense de leurs travaux, etc. »

13. Matthieu, XXIII, 35 : « Afin que tout le sang innocent qui a été répandu sur la terre retombe sur vous, depuis le sang d'Abel le juste, jusqu'au sang de Zacharie. »

14. *Ibidem, I,* 19 : « Or Joseph, son mari, étant juste, etc. »

15. Job, XIII, 18 : « Si ma cause était jugée, je sais que je serais reconnu innocent. »

16. Luc, I, 5-6 : « Au temps d'Hérode roi de Judée, il y avait un prêtre nommé Zacharie, de la famille d'Abia ; et sa femme était aussi de la race d'Aaron, et s'appelait Elisabeth. — Ils étaient tous deux justes devant Dieu, marchant sans reproche dans *la voie de* tous les commandements et *de toutes* les ordonnances du Seigneur. »

17. *Ibidem, II,* 25 : « Or il y avait à Jérusalem un homme juste et craignant Dieu, nommé Siméon. Il attendait la consolation *promise à* Israël, et le Saint-Esprit était en lui. »

18. Jacques, II, 21 : « Notre père Abraham ne fut-il pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel ? »

19. *Psaume CXVIII,* 32.... 168 : « Je courrai dans la voie de vos commandements, lorsque vous aurez dilaté mon cœur. — Je contemplerai avec délices vos préceptes, qui sont l'objet de mon amour. — Je lèverai mes mains pour m'attacher à ces commandements qui me sont si chers. — Les superbes m'ont insulté avec outrage ; mais je ne me suis point détourné de votre loi. — Je me suis rappelé votre nom pendant la nuit, Seigneur, et j'ai gardé votre loi. — Je n'ai pas abandonné vos commandements. — J'ai détourné mes pieds de toute voie mauvaise, afin de rester fidèle à vos paroles. — Je ne me suis point écarté de vos jugements, parce que c'est vous qui êtes mon guide. — Les pécheurs m'ont tendu des piéges ; mais je ne me suis point écarté de vos commandements. — J'ai haï les méchants, et j'ai aimé votre loi. —

J'aime vos commandements plus que l'or et que les diamants les plus précieux. — Aussi tous mes pas sont réglés par vos ordonnances ; je déteste toutes les voies de l'iniquité — Mes ennemis et mes oppresseurs sont nombreux ; en dépit de leurs efforts, je ne me suis point écarté de votre loi. Voyez, Seigneur, combien j'aime vos commandements. — Je hais l'iniquité, je la déteste ; je brûle d'amour pour votre loi. — Mon âme est fidèle à vos oracles ; elle les aime ardemment. — Je garde vos commandements et les témoignages de votre loi, parce que toutes mes voies sont présentes à vos yeux. »

20. *Psaume XVIII*, 10-12 : « Les jugements du Seigneur sont vrais, et tous fondés sur la justice. — Ils sont plus désirables que l'or et que des monceaux de pierreries, plus doux que les sucs recueillis par l'abeille et que le miel le plus pur. — Aussi votre serviteur est attentif à les observer ; en les gardant, *il s'assure* une riche récompense. »

21. *Psaume CXVIII*, 21 : « Vous faites éclater votre colère contre les superbes ; malheur à ceux qui se détournent de vos préceptes ! »

TÉMOIGNAGES DE LA TRADITION.

S. Grégoire-le-Grand, *Lib. X Moralium*, c. 8 : « Saint Paul fait une belle énumération des diverses prescriptions ou de la multiplicité de la loi par ces paroles : *La charité est patiente ; elle est douce et bienfaisante ; la charité n'est point envieuse ; elle n'est point téméraire ni précipitée ; elle ne s'enfle point d'orgueil ; elle n'est point dédaigneuse ; elle ne cherche point ses propres intérêts ; elle ne se pique et ne s'aigrit de rien ; elle n'a point de mauvais soupçons ; elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité.* La charité en effet est patiente, parce qu'elle tolère avec égalité d'âme les maux qui lui sont faits. Elle est douce et bienfaisante, parce qu'elle rend généreusement le bien pour le mal. Elle n'est point envieuse, parce que, comme elle ne désire rien des choses de ce monde, elle ne sait pas envier à d'autres leurs prospérités temporelles. Elle ne s'enfle point d'orgueil, parce que, mettant toute sa sollicitude à mériter l'éternelle récompense, qui consiste surtout dans les joies de l'âme, elle attache peu de prix aux avantages extérieurs. Elle n'est point téméraire ni précipitée, parce que, ne se portant à autre chose qu'à l'amour de Dieu et du prochain, elle ne fait rien de ce qui s'écarte de la droite voie. Elle n'est point ambitieuse, parce que, jalouse seulement de ses

progrès intérieurs, elle ne convoite pas des biens qui n'ajouteraient rien à ses mérites personnels. Elle ne cherche point ses propres intérêts, parce qu'elle n'a pas plus d'attache à tout ce qu'elle peut posséder ici-bas de biens passagers, que s'ils lui étaient absolument étrangers, ne considérant comme lui appartenant en propre, que ce qui doit lui demeurer éternellement. Elle ne se pique et ne s'aigrit de rien, parce que lors même qu'elle est assaillie d'injures, elle ne se laisse emporter à aucun désir de vengeance, assurée qu'elle est d'être amplement récompensée pour tout ce qu'elle aura souffert de fâcheux. Elle n'a point de mauvais soupçons, parce qu'étrangère à tout sentiment de haine, et ne songeant qu'à se conserver elle-même dans la pureté, elle écarte loin d'elle tout ce qui pourrait la souiller. Elle ne se réjouit point de l'injustice, parce que n'ayant que bienveillance pour tout le monde, elle ne peut pas triompher de la perte de ses adversaires. Elle se réjouit de la vérité, parce qu'aimant les autres comme elle s'aime elle-même, elle s'estime heureuse du bien qu'elle voit dans les autres, comme si elle y trouvait son compte particulier. Elle est donc multiple cette loi de Dieu, qui donne au besoin toutes les instructions nécessaires pour nous défendre contre les attaques multipliées de l'ennemi de notre salut, en opposant à ses stratagèmes divers une égale variété d'expédients et de ressources. »

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

Notice sur la vie de Canisius, et avertissement sur cette traduction, I.

PREMIÈRE PARTIE.

PRINCIPES DE LA SAGESSE CHRÉTIENNE.

Cette partie comprendra les deux premiers volumes et la moitié du troisième.

CHAPITRE I. De la foi et du symbole de la foi, 1-155.

Question I. A qui doit-on attribuer le nom de chrétiens, 1-4.

Les chrétiens tirent leur nom de Jésus-Christ, et les hérétiques tirent le leur des inventeurs de leurs hérésies — Les ariens ne sont pas des chrétiens proprement dits : S. ATHANASE, 2-3. — Celui qui n'est pas dans l'Eglise n'est pas chrétien — Celui qui veut avoir Dieu pour père doit reconnaître l'Eglise pour mère : S. CYPRIEN, 3. — En quel sens le nom de chrétien peut être appelé un nom nouveau : S. IGNACE d'Antioche, 3. — Nier qu'on soit chrétien, c'est renier Jésus-Christ — Pour être chrétien, il faut appartenir à l'Eglise de Jésus-Christ — Les hérétiques ne sont pas de vrais chrétiens : S. AUGUSTIN, 3-4. — Le chrétien qui se sépare de l'Eglise est une brebis qui s'égare : TERTULLIEN, *De Pudicitiâ*.

Nota. Le texte latin de Tertullien admet ici une variante. Celui qu'avait adopté Canisius porte : *Christianus non intelligendus, qui ab Ecclesiæ grege aberraverit ;* ce qui voudrait dire qu'on ne doit pas comprendre sous ce nom de chrétien celui qui se sépare de l'Eglise, le seul troupeau que Jésus-Christ reconnaisse pour le sien. Nous avons préféré le texte latin de l'édition de Prieur, comme de celle de Rigault, page 721, qui remplace la négative *non* par ces deux mots *in ove*.

Les hérétiques ne sauraient être de vrais chrétiens : TERTULLIEN, *De Præscriptionibus*.

Nota. Cette proposition de saint Athanase, de saint Cyprien, de saint Augustin et de Tertullien, qu'il faut appartenir à l'Eglise pour être chrétien, doit s'entendre en ce sens, que celui qui n'appartient pas à l'Eglise doit être considéré comme n'appartenant pas à Jésus-Christ, qui le reniera au dernier jour pour être de ses disciples.

Question II. A quoi peut se réduire la doctrine chrétienne, 4-5.

La sagesse du chrétien consiste dans l'ensemble des devoirs à remplir envers Dieu : S. AUGUSTIN, *Enchiridion*, 5. — La foi, l'espérance et la charité constitue le culte qui honore Dieu véritablement : S. AUGUSTIN, *ibidem*. — La justice chrétienne consiste à éviter le mal et à faire le bien : S. PROSPER, 5.

Question III. Quel est le premier objet de la doctrine chrétienne, 6-7.

La foi est le fondement de tous les biens et le principe de notre salut : ALCUIN, 6. — La foi est une par son essence : S. LÉON, 7.

Question IV. Qu'est-ce qu'on entend par ce nom de foi, 7-14.

La foi est un assentiment exempt d'hésitation à la parole de Dieu : S. Basile, 10. — La foi n'est pas une opinion ni une conjecture : S. Bernard, 18. — Certitude de la foi, 11. — Explication de la définition de la foi donnée par S. Paul, 11. — La foi s'étend au-delà des limites de la raison, 11.—S. Augustin déterminé à croire à l'Evangile par l'autorité de l'Eglise, 12.—La foi ne s'appuie point sur des démonstrations : S. Basile, 12. — Les mystères requièrent notre assentiment, sans examen qui le précède, 12. —La foi serait sans mérite si elle se fondait sur des raisons humaines : S. Grégoire-le-Grand, 13. — Eloge et nécessité de la foi catholique — C'est vouloir bâtir un édifice sans lui donner de fondements que de prétendre pénétrer dans le sanctuaire des mystères à l'aide de sa seule raison : Eusèbe d'Emèse, 13.

Question V. Existe-t-il un abrégé de la foi, 14-18.

L'Eglise romaine conserve invariablement le symbole dans son intégrité — Le Symbole est la clé de toute la doctrine de la foi : S. Ambroise, 15. — Pourquoi et comment les Apôtres ont composé le Symbole. — Pourquoi le Symbole est ainsi appelé — Les Apôtres ne le mirent point par écrit : Ruffin, 16-17. — C'est des Apôtres que l'Eglise a reçu le symbole de sa foi. — Le Symbole transmis par tradition, et non écrit sur le papier : S. Irénée, 17. — Le Symbole est d'origine apostolique — Les douze articles du Symbole répondent par leur nombre à celui des Apôtres — Perfection du Symbole — L'unité fait le caractère de la foi apostolique : S. Léon, 17-18. — Le Symbole, mot du guet pour les chrétiens : S. Maxime de Turin.

Question VI. Quels sont les articles du Symbole, 17-18.

Question VII. A quelle fin se rapportent les paroles contenues dans le Symbole des Apôtres, 19-24.

Majesté de Dieu — Distinction de personnes en Dieu : S. Augustin, 22-23. — Les personnes divines, quoique distinctes, ont une seule et même divinité Vigile de Tapse.

Question VIII. Que signifie le premier article du Symbole, *Je crois en Dieu le Père*, 24-28.

Question IX. Que contient le second article, *Je crois en Jésus-Christ*, 28-33.

Question X. Que nous propose à croire le troisième article, *A été conçu du Saint-Esprit*, 33-40.

Virginité perpétuelle de Marie : S. Ambroise, 39.

Question XI. Que contient le quatrième article, *A souffert sous Ponce-Pilate*, 40-45.

Question XII. Quelle utilité et quel fruit pouvons-nous retirer du signe de la croix, 45-58.

Les chrétiens des premiers siècles étaient dans l'usage de faire le signe de la croix à chacune de leurs actions : Tertullien, 47; S. Jérôme, 48. — Cet usage venait des Apôtres par une tradition non écrite : S. Basile, 47. — Le signe de croix nécessaire pour l'administration régulière des sacrements : S. Augustin, 48. — Trait de Julien l'apostat, qui fit fuir les démons en faisant le signe de la croix : S. Grégoire-le-Grand, 48; Cassiodore, 50. — Le signe de la croix figuré dans l'Ancien Testament. — La lettre Thau des anciens Hébreux avait la ressemblance de la croix :

S. Jérôme, 49. — Tout ce qui concerne notre salut reçoit sa perfection de la croix de Jésus-Christ. — Les chrétiens la représentaient en tous lieux. — En faisant son signe de croix, on doit mettre la confiance sur son front et la liberté dans son âme : S. Chrysostôme, 49. — Les démons craignent les signes de croix : *idem*. — On ne doit point rougir de la croix — Vertu du signe de la croix : *idem*, 50. — Julien l'apostat mit les démons en fuite en faisant le signe de la croix, 50 : Cassiodore.— La croix doit être imprimée sur toute la personne du chrétien — Il doit en faire son armure — Elle met les démons en fuite, 51 : S. Ephrem. — Les démons craignent le signe de la croix — La lette Thau représente la croix — Il en est de même des mains tendues vers le ciel, 52 : Origène. — Empressement des chrétiens à représenter partout la croix — La croix était une des lettres hiératiques dans l'écriture égyptienne, 52: Ruffin. — Les Turcs délivrés de la peste en s'imprimant une croix sur le front, 53 : Nicéphore. — Imprimons la croix sur nos fronts — Elle est un signe de salut pour les fidèles et un objet de terreur pour les démons, 53 : S. Cyrille de Jérusalem. — On fait aujourd'hui sa plus riche parure de ce qu'on n'envisageait autrefois qu'avec horreur — Empressement des chrétiens à se procurer des parcelles du bois de la vraie croix et à s'en faire gloire, 54 : S. Chrysostôme. — Le signe de la croix est un rempart inexpugnable, 55 : S. Athanase. — Hilarion chasse les démons en faisant le signe de la croix, 55 : S. Jérôme. — Il préserve la ville d'Epidaure d'une inondation en faisant trois signes de croix : *idem*, 56. — Le seul signe de la croix nous suffira pour obtenir toute sorte de grâces, 56 : S. Ambroise.—Vision de Constantin — Ordre qu'il reçut de Jésus-Christ — Munificence avec laquelle il l'exécute — La croix, devenue le boulevard de l'empire romain, 57 : Eusèbe. — La croix, devenue l'étendard des armées romaines, 58 : Eusèbe. — Constantin eut la même vision dans trois occasions différentes, 58 : Nicéphore.

Question XIII. Cinquième article du Symbole : *Est descendu aux enfers, et le troisième jour est ressuscité d'entre les morts*, 58-67.

Notre-Seigneur est resté durant trois jours dans le lieu où sont les âmes des morts, 63 : S. Irénée. — Il est suffisamment démontré que Notre-Seigneur est descendu aux enfers — Personne, si ce n'est un infidèle, ne peut le nier — En quel sens il est dit que Jésus-Christ arrêta les douleurs de la mort — L'Eglise à peu près tout entière s'accorde à penser que le premier homme a été délivré à la descente de Jésus-Christ aux enfers, 64 : S. Augustin. — Jésus-Christ était dans les enfers quant à son âme, et dans un sépulcre quant à son corps — Paradis où le bon larron a dû être transporté le même jour avec Jésus-Christ — Les saints de l'Ancien Testament tirés des enfers par la vertu du sang du Sauveur, 65 : S. Augustin. — Les âmes des élus y goûtaient un parfait repos, 66 : S. Augustin, ou plutôt S. Grégoire, Homélie 22 sur les Evangiles. — Jésus-Christ n'en a pas délivré les infidèles ni les autres réprouvés. — Il a enchaîné le prince de la mort.— Son âme est descendue aux enfers unie à sa divinité. — Terreurs des puissances infernales : le même, 66. — Par les lieux bas de la terre, il faut entendre les enfers où le Sauveur est descendu pour en retirer les âmes des saints : S. Jérôme, 67.

Question XIV. Que nous apprend le sixième article, *Est monté aux cieux*, 67-71.

Ce que c'est qu'être assis à la droite du Père : S. Augustin, 71.
Question XV. Septième article : *De là il viendra juger les vivants et les morts*, 71-79.
Question XVI. Résumé des articles du Symbole qui concernent la seconde personne divine, 79-82.
Question XVII. Huitième article : *Je crois au Saint-Esprit*, 83-86.
Question XVIII. Article neuvième : *Je crois l'Eglise catholique, la communion des saints*, 86-120.
1. *Visibilité de l'Eglise*. L'Eglise est cette montagne qui remplit toute la terre : S. Augustin, 94. Cette montagne est ignorée des schismatiques Les prophètes se sont exprimés moins clairement sur Jésus-Christ que sur l'Eglise : le même, 95. Le soleil s'éteindrait plus tôt, que l'Eglise ne vînt à s'obscurcir : S. Chrysostôme, 96.
2. *Unité de l'Eglise*. L'Eglise fondée sur la chaire de saint Pierre : S. Cyprien, 96. — Tous les membres de l'Eglise sont unis par une même foi. — Les Eglises de la Germanie et de la Gaule ont la même croyance que celles de l'Egypte et de la Lybie : S. Irénée, 97. Les hérétiques divisent l'Eglise en plusieurs différentes, qui sont plutôt des synagogues de Satan que des assemblées de chrétiens : S. Jérôme, 98. — L'Eglise, pour être l'Eglise de Dieu, doit être l'Eglise du monde entier : S. Chrysostôme, 98. — Moyen facile de reconnaître la vraie foi — Jésus-Christ a voulu que l'unité de l'Eglise eût son principe dans un seul : S. Cyprien, 99. — Le schisme vient de ce qu'on oublie qu'il n'y a dans l'Eglise qu'un pasteur — L'ennemi du Christ ne s'acharne contre le pilote que pour mieux consommer le naufrage de l'Eglise — L'Eglise qui croit en Jésus-Christ ne se détache jamais du Seigneur — Primauté et intégrité de la foi de l'Eglise romaine : S. Cyprien, 100. — Les schismes et les hérésies ont pour source le mépris qu'on fait de l'évêque chargé de gouverner l'Eglise — C'est sur Pierre que l'Eglise a été bâtie — N'être pas avec l'évêque, c'est être hors de l'Eglise — Les évêques sont le lien de l'unité de l'Eglise : S. Cyprien, 101. — Primauté de l'Eglise romaine : S. Irénée, 101. — Nécessité d'être unie à l'Eglise romaine : S. Jérôme, 101. — Hors d'elle, point de salut : le même, 100 et 101. — S. Pierre établi chef de tous les Apôtres et de toute l'Eglise, 102 : S. Léon. — Refuser à Pierre la primauté, c'est être aveuglé par l'esprit d'orgueil, 103 : le même.
3. *Sainteté de l'Eglise*. L'Eglise est le temple, la maison et la cité de Dieu. — En quel sens chaque fidèle doit se dire saint, 103 : S. Augustin. — L'Eglise est toujours assistée des conseils comme de l'esprit de son Epoux et de son Dieu, 103 : S. Bernard. — L'Eglise catholique est la seule des mains de laquelle le Seigneur accepte volontiers nos sacrifices — La seule dans laquelle les bonnes œuvres se fassent avec fruit — La seule des hauteurs de laquelle, comme d'un roc élevé, on puisse découvrir la vérité, 104 : S. Grégoire-le-Grand. — Là où est l'Eglise, là est l'esprit de Dieu, la source de toutes grâces et la vérité même, 105 : S. Irénée.
4. *Catholicité de l'Eglise*. L'Eglise est la cité bâtie sur une montagne, et elle est appelée catholique, parce qu'elle est répandue par tout l'univers ; il n'est permis à personne d'ignorer son existence — Les Ecritures nous ont fait connaître l'Eglise en même temps qu'elles nous ont fait connaître Jésus-Christ, 105 : S. Augustin. — L'Eglise est la tente de Dieu

placée dans le soleil (1). — Ce qui attachait S. Augustin à l'Eglise catholique, c'est le nom même qu'elle porte de catholique, 106 : le même. — Les hérétiques eux-mêmes sont forcés d'appeler catholique l'Eglise ainsi appelée par toute la terre, 107 : le même. — Le surnom de catholique est le plus propre à distinguer le peuple qui s'est maintenu héritier de la foi des Apôtres, 107 : S. PACIEN. — Catholique peut signifier ce qui est partout le même, 108 : le même. — Il n'y a de vrais catholiques que ceux qui ne veulent admettre et croire que ce qu'ils savent avoir toujours été admis par l'Eglise universelle — Il n'y a de vraiment catholique que ce qui a été cru dans tous les temps, dans tous les lieux et par tous les fidèles — Nous devons nous attacher tout à la fois à l'antiquité, à l'universalité et au consentement, 108 : VINCENT de Lérins. — Il faut s'attacher à l'Eglise, qui, fondée par les Apôtres, a continué d'exister jusqu'à nos jours — Les hérétiques ne sont pas l'Eglise de Jésus-Christ, mais plutôt une synagogue de Satan, 109 : S. JÉRÔME. — L'Eglise catholique renferme tous les élus, et embrasse tous les temps et tous les lieux, 109 : BÈDE.

Communion des Saints. Analogie entre la communion des saints et les mutuels secours que se prêtent les membres du corps humain, 110 : S. AUGUSTIN. — Le schisme est un crime énorme devant Dieu. — Ce qu'on doit faire au besoin pour conserver la paix de l'Eglise — La communion des Saints s'étend même à ceux qui sont morts, 111 : S. AUGUSTIN. — Les saints anges ne cessent de venir en aide à leurs frères d'ici-bas — Les âmes des fidèles morts ne sont pas séparées de l'Eglise qui se compose des fidèles actuellement vivants, 112 : S. AUGUSTIN. — Feu du purgatoire, 112 : S. GRÉGOIRE. — On ne saurait être juste si l'on est séparé du corps de Jésus-Christ, 112 : S. AUGUSTIN. — Hors de ce corps, personne ne peut être vivifié par l'Esprit-Saint — Celui qui est ennemi de l'unité ne saurait participer à la charité divine — Quiconque est séparé de l'Eglise catholique, la colère de Dieu demeure sur sa tête — Quiconque n'est pas en communion avec l'Eglise, est hors de l'Eglise, quand bien même il admettrait la divinité de Jésus-Christ, 113 : S. AUGUSTIN. — Personne ne parvient au salut et à la vie éternelle s'il n'appartient à l'Eglise, 114 : le même. — Nul de ceux qui sont baptisés hors de l'Eglise ne pourra être admis à posséder la vie éternelle si, avant de mourir, il n'est rendu et incorporé (au moins d'esprit) à l'Eglise catholique — Les hérétiques et les schismatiques qui meurent hors de l'Eglise catholique, iront tous sans exception au feu éternel, quand même ils auraient répandu leur sang pour le nom de Jésus-Christ, 114 : S. FULGENCE. — Pour être un véritable martyr, il faut appartenir à l'Eglise catholique, 115 : S. PACIEN. — Ceux qui cherchent à rompre l'unité de l'Eglise, Dieu leur infligera le même châtiment qu'à Jéroboam, 115 : S. IRÉNÉE. — On ne peut véritablement être sauvé que dans le sein de la sainte Eglise universelle, 115 : S. GRÉGOIRE. — Rien n'irrite Dieu comme les divisions introduites dans l'Eglise, 115 : S. CHRYSOSTÔME. — Le supplice même du martyre n'effacerait pas le crime du schisme, 116 : le même. — Hors de l'Eglise universelle, personne sans exception ne peut obtenir le salut, 116 : le grand concile de

(1) M. l'abbé Bondil a traduit d'après l'hébreu le 6e verset du psaume 18, auquel ces paroles font allusion, de la manière que voici : « *Sous la voûte des cieux, comme dans sa tente, a été placé le soleil.* » Ce sens est très-beau, mais n'est pas celui de la Vulgate, que nous avons dû conserver, comme étant aussi celui de saint Augustin.

Latran. — L'arche de Noé, figure de l'Eglise, 116 : S. Avit. — L'excommunication, glaive spirituel dont l'Eglise se sert pour expulser les rebelles de son sein — Il n'est pas possible que ceux-ci aient la vie, étant séparés de l'Eglise, 116 : S. Cyprien. — L'excommunication est une peine plus à craindre que le glaive; elle n'est point opposée au précepte de la charité, 117 : S. Augustin. — Un homme séparé de la société des chrétiens est assimilé aux infidèles, 117, Eusèbe. — Celui qui n'est pas dans l'Eglise de Jésus-Christ, par cela seul n'est pas chrétien. — Aimons l'Eglise comme notre mère, 117 : S. Augustin. — Il ne nous servira de rien d'avoir confessé Dieu, ni même de souffrir le martyre, si nous blasphémons contre son Eglise — Attachons-nous tout à la fois et à Dieu notre Père et à l'Eglise notre mère, 118 : le même. — On ne saurait être admis à la paix, quand on déchire l'unité de l'Eglise, 118 : S. Cyprien. — Si un seul homme a pu être sauvé hors de l'arche, le salut pourra aussi se trouver hors de l'Eglise; hors de l'Eglise, point de vrais martyrs, 119 : le même. — Tout ce qui s'éloigne du centre de la vie perd tout son droit au salut, 120 : le même. — Quiconque est séparé de l'Eglise, est par là même retranché du nombre des enfants de Dieu; l'Eglise est notre mère. — Une société hérétique n'est qu'une concubine, 120 : S. Augustin.

Question XIX. Article dixième : *La rémission des péchés*, 120-128.

Hors de l'Eglise et de son unité, les péchés ne peuvent être remis. — Une parole proférée contre le Saint-Esprit, c'est toute opposition faite à l'Eglise, 124 : S. Augustin. — Les prêtres exercent sur la terre un jugement anticipé, 124 : S. Jérôme. — Les clés ont été confiées à l'Eglise pour qu'elle remette les péchés. — C'est aux pasteurs de l'Eglise qu'a été confié le pouvoir des clés. — Nous devons accepter la pénitence que nous imposent les ministres des sacrements. — Cette pénitence nous fait éviter la mort éternelle, 125 : S. Augustin. — Les prêtres ont reçu une puissance que Dieu a refusée aux anges et aux archanges. — Le lien mis entre les mains des prêtres exerce sa contrainte jusque dans le ciel, 125 : S. Chrysostôme. — C'est aux prêtres qu'est confiée l'administration des dons célestes... Ils ont le pouvoir de guérir la lèpre de l'âme, 126 : le même. — Besoin pour ceux qui sont en danger de mort d'obtenir de l'Eglise la rémission de leurs péchés, 126 : S. Cyprien. — Pierre, fondement de l'Eglise. — Le jugement qu'il porte sur la terre détermine celui qui doit être porté dans le ciel, 126 : S. Hilaire. — Le pape, prince des évêques, héritier des apôtres, et de tous les titres les plus glorieux des patriarches; le pasteur des pasteurs, 126, S. Bernard. — Sa primauté prouvée par les Ecritures, 127 : le même; — définie par le concile de Florence, 128.

Question XX. Onzième article : *La résurrection de la chair*, 128-140.

Nous mourrons tous, mais nous ne serons pas tous changés dans un état glorieux, 134 : S. Jérôme. — Nous ressusciterons avec les mêmes membres et les mêmes organes, 135 : le même. — Dieu pourra ressusciter comme il a pu créer, 136 : le même. — Image de la résurrection dans les objets que nous avons sous les yeux, 136 : S. Grégoire-le-Grand. — La résurrection de Jésus-Christ, exemple de notre résurrection future. — Les corps ressuscités devront être papables, quoique incorruptibles, 136 : le même. — Un chrétien ne doit avoir aucun doute sur la future résurrection de tous les hommes — Les monstres ressusciteront affran-

chis de leur difformité native, 137 : S. Augustin. — Rien de toute la matière dont se compose le corps de l'homme ne périt devant Dieu... Tous ressusciteront dans un état qui n'aura rien que de convenable — Les saints ressusciteront sans aucune défectuosité ; ils n'auront plus de lutte à soutenir contre eux-mêmes, 138 : le même. Les corps ressusciteront dans l'âge où nous savons que Jésus-Christ est arrivé. — Les martyrs pourront conserver les cicatrices de leurs plaies, 139 : le même. — Puissance du Créateur, 140 : le même.

Question XXI, douzième article : *La vie éternelle*, 140-147.

Félicité des Saints, 144 : S. Augustin. — Le degré de gloire pour chacun sera proportionné à ses mérites, 145 : le même. — Tous les biens de la vie présente ne sont rien en comparaison de la béatitude dont on jouira dans l'autre vie — Combien nous devons travailler pour obtenir la vie éternelle — Il est plus facile de dire ce que la vie éternelle n'est pas, que de dire ce qu'elle est, 146 : le même. Ceux-là seuls, qui étant baptisés, mènent une bonne vie, pourront obtenir la vie éternelle, 147 : S. Fulgence. — Signification de ce mot *amen*, 147 : S. Jérôme.

Question XXII. S'il suffit à un chrétien de croire seulement les choses contenues dans le Symbole, 147-154.

Nous devons repasser tous les jours le Symbole de notre foi, et l'imprimer comme un sceau sur notre cœur, 149 : S. Ambroise. — Le Symbole et la croix sont nos armes contre le démon, 150 : S. Augustin. — On ne doit pas admettre d'autres Ecritures que celles que reçoit l'Eglise catholique, 150 : le premier concile de Tolède. — Il ne suffit pas de professer le Symbole de Nicée, mais il faut en outre anathématiser toutes les erreurs, 151 : S. Cyrille d'Alexandrie. — Ne point chercher la vérité autre part que dans l'Eglise — Autorité de la tradition — La vérité est là où se conserve la succession des Apôtres, 151 : S. Irénée. — Autorité du consentement de l'Eglise entière, 152 : S. Jérôme. — Loi de Dieu et tradition de l'Eglise, double moyen de discerner la vérité de l'erreur, 152 : Vincent de Lérins. — Expliquer les paroles des prophètes et des apôtres dans le sens que leur donne l'Eglise catholique, 153 : le même. — Unité, caractère de la foi, 153 : S. Léon.

Chapitre II. De l'Espérance, de l'Oraison Dominicale et de la Salutation Angélique, 154-238.

Article 1er. De l'espérance, 154-165.

Question I. Qu'est-ce que l'espérance, 154-157.

On ne peut avoir l'espérance, si l'on n'a déjà la foi — Différence de ces deux vertus — Ce qu'elles ont de commun, 157 : S. Augustin.

Question II. Quels sont les moyens d'obtenir la vertu d'espérance, 158-164.

On ne peut avoir la foi et la charité sans avoir en même temps l'espérance, 161 : S. Augustin. — Notre espérance doit être mêlée de crainte, 162 : S. Grégoire-le-Grand. — Nous ne saurions avoir dans cette vie une entière assurance que nos péchés nous soient pardonnés — La sécurité est la mère de la négligence, 163 : le même. — On doit éviter également une sécurité imprudente et un désespoir funeste, 163 : S. Bernard. — Il ne suffit pas d'avoir la foi pour être assuré de son salut, 164 : le même.

Question III. Quel est l'objet de l'espérance chrétienne, 164-165.

Tout ce qui fait l'objet de l'espérance chrétienne se trouve renfermé dans l'Oraison Dominicale, 165 : S. Augustin.

Article 2. De l'Oraison Dominicale, 165-193.

Question IV. Comment est conçue l'Oraison Dominicale, 165-166.

Question V. Que contient en abrégé l'Oraison Dominicale, 166-167.

Les sept demandes contenues dans l'Oraison Dominicale ont pour objet direct, les trois premières, les biens éternels, et les quatre autres, les biens temporels — Toute prière bien faite est d'avance contenue dans l'Oraison Dominicale — On est libre d'employer telles formules qu'on voudra, pourvu que ce soient au fond les mêmes demandes, 167 : S. Augustin.

Question VI. Que signifient ces paroles, *Notre Père qui êtes aux cieux*, 167-170.

C'est une faveur incompréhensible faite à l'homme, qu'il puisse appeler Dieu son Père, 169 : S. Léon. — N'avoir d'autre pensée en priant que celle de Dieu, 170 : S. Cyprien (1).

Question VII. Sens de la première demande, *Que votre nom soit sanctifié*, 170-171.

Question VIII. Seconde demande : *Que votre règne arrive*, 171-174.

Question IX. Troisième demande : *Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel*, 174-177.

La volonté propre est l'ennemie de Dieu. — Que la volonté propre cesse, et il n'y aura plus d'enfer — Avec quelle fureur la volonté propre s'attaque à la Majesté divine, 176 : S. Bernard. — La volonté propre est la lèpre la plus impure et la plus pernicieuse de l'âme, 177 : le même.

Question X. Quatrième demande : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour*, 177-180.

Pain supra-substantiel, 179 : S. Jérôme. — Jésus-Christ est le pain qui nous donne la vie, 179 : S. Cyprien (ou plutôt Ruffin). — Sens du mot grec ἐπιούσιον : S. Ambroise, 180.

Question XI. Cinquième demande : *Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés*, 181-184.

Tonnerre des paroles divines, 184 : S. Augustin.

Question XII. Sixième demande : *Ne nous laissez pas succomber à la tentation*, 184-188.

Question XIII. Septième demande : *Délivrez-nous du mal*, 188-192.

Explication du mot *Amen*, 191 : S. Ambroise.

Question IV. Résumé de l'Oraison Dominicale, 192-193.

Article 3. De la Salutation Angélique, 193-238.

Question XV. Qu'est-ce que la Salutation Angélique, 193-201.

Intercession de la Sainte Vierge et des autres Saints — Prières de la Mère de Dieu, 194-195 : liturgies de S. Chrysostôme et de S. Jacques. — Contraste entre notre première mère et la Sainte Vierge, 196 : S. Augustin. — Invocation à Marie — Après Jésus-Christ, elle est l'unique espérance des pécheurs, 197 : le même. — Nulle autre créature n'a jamais obtenu une grâce semblable à celle qu'a reçue Marie, 177 : S. Ambroise. — Ce mot *Marie* signifie maîtresse, 198 : S. Chrysologue.—Marie pleine de grâce, le Seigneur est avec elle, 199 : S. Ambroise. — Ce n'est pas parce qu'elle est bénie que le fruit de ses entrailles est béni ; mais

(1) Ce prétendu sermon de saint Cyprien n'est qu'une paraphrase de l'oraison dominicale, dont le véritable auteur est Ruffin d'Aquilée.

elle est bénie, parce qu'il l'a lui-même prévenue de bénédictions — Le Verbe de Dieu s'est fait son maître avant de devenir son fils, en lui apprenant que la virginité plaisait au Seigneur, 200 : le même. — Comparaison entre Eve et Marie — Marie a restauré son sexe, en même temps que Jésus-Christ a restauré particulièrement le nôtre, 201 : S. Fulgence.

Question XVI. Origine de la Salutation Angélique, 201-202.

Qu'on ne se lasse point de répéter à la Mère de Dieu les paroles de l'ange, 200 : S. Jean Damascène.

Question XVII. Utilité de cette pratique de dévotion, 202-225.

Question XVIII. Quel est le sens de la Salutation Angélique, 205-206.

Sens de ces paroles, *Le Seigneur est avec vous*. — Eloges adressés à Marie, 206 : S. André-le-Jérosolymitain. — Comment elle se trouve figurée dans l'Ancien Testament — Sens de ces autres paroles : *Vous êtes bénie entre toutes les femmes*, 207 : le même. — Les rois l'honorent, les princes la vénèrent, les riches la supplient, les vierges lui font cortége, 208 : le même. — Sens de ces paroles : *Le fruit de vos entrailles est béni*, 209 : le même. — Comme le premier Adam n'a pas eu un homme pour père, ainsi en est-il du second — La soumission de Marie à la volonté de Dieu est devenue le salut du genre humain, comme la désobéissance d'Eve avait causé notre perte, 209-210 : S. Irénée. — Marie est le rejeton prédit par Isaïe, la montagne de laquelle une pierre a été détachée sans main d'homme, 210 : S. Jérôme. — Comparaison entre Eve et Marie, 210-211 : Innocent III. — Besoin pour le pécheur d'invoquer Marie, 212 : le même. — Dans la personne de Marie, la fille a ôté l'opprobre qui couvrait sa mère, 212 : S. Bernard. — Eloge de la Sainte Vierge, prédite dès l'époque du péché d'Adam, 213 : le même. — Etoile de la mer — Elle brille par ses bienfaits — Invoquez-la dans les tentations et les dangers — N'oubliez pas les exemples que son nom rappelle, 214 : le même. — La Sainte Trinité tout entière s'est bâti une maison en Marie — Les sept colonnes qui soutiennent cette maison sont la foi dans les trois personnes de la Sainte Trinité et les quatre vertus cardinales, 215 : le même. — Qu'on dise comment Jésus est entré dans le Cénacle les portes étant fermées, et je dirai à mon tour comment sainte Marie est en même temps mère et vierge — Jésus-Christ vierge, et Marie vierge, ont pris l'initiative de la virginité chacun pour son sexe respectif, 216 : S. Jérôme. — Marie étrangère aux questions où il s'agit de péchés, 217 : S. Augustin. — Marie exempte de tout péché même véniel, 217 : le concile de Trente. — Marie, l'espérance des désespérés, 217 : S. Ephrem. — Par elle nous avons été réconciliés avec son Fils. — Elle est, après Dieu, le port de ceux qui font naufrage, la mère des orphelins, la rédemption des captifs, le soulagement des malades, la consolation des personnes désolées — Invocation à Marie, 218-220 : le même. — Une vierge remporte la victoire sur le démon de l'impureté en invoquant Marie, 221 : S. Grégoire de Nazianze. — Invocation à la Sainte Vierge — Jésus-Christ est tout disposé à tout accorder aux demandes de sa Mère — Elle est la mère de la miséricorde — Elle a prêté son secours à tous ceux qui se sont mis sous sa protection, 222 : S. Anselme. — Invocation à la Mère de miséricorde — A la reine du ciel — A la Mère de Dieu — Dimensions de sa miséricorde en longueur, largeur, hauteur et

profondeur, 223-224 : S. Bernard. — Marie, la gloire des prêtres, l'espérance des chrétiens — Marie, notre médiatrice auprès de son divin Fils — Puissance de son intercession — Elle est le salut du genre humain, 225 : S. Jean Damascène.

Question XIX. Témoignages des Pères à l'honneur de la Sainte Vierge Marie, 226-238.

Vertus de Marie, 228 : S. Ambroise. — Ses jeûnes, 229 : le même. — Sa vie toute seule peut suffire à l'instruction de toutes les vierges, 231 : le même. — Marie, assise maintenant dans le séjour des bienheureux — Notre avocate auprès de son Fils, 233 : S. Grégoire de Nazianze. — Voie royale, 233 : S. Bernard. — Notre médiatrice, 234 : le même. — Tous reçoivent de sa plénitude... Elle a été promise dès l'origine du monde pour briser la tête de l'antique serpent. — Elle a brisé l'effort de toutes les hérésies, 235 : le même. — Ne la laissons aller qu'après qu'elle nous aura bénis. — Elle est établie médiatrice entre Jésus-Christ et son Eglise. Explication des douze étoiles, 236 : le même. — Dieu a voulu que nous l'honorions, 237 : le même. — Elle est l'échelle des pécheurs, le canal des grâces, 238 : le même.

Chapitre III. De la charité et du décalogue, 239-449.

Article 1er. De la charité, 239-255.

Question I. Est-ce assez pour un chrétien de posséder la foi et l'espérance, 239.

Eloge de la charité — C'est par elle qu'on mérite — Sans elle personne n'a jamais plu à Dieu ; avec elle personne n'a pu ni ne pourra pécher, 241 : Julien Pomère. — Avantages spirituels de la charité — Qui sont ceux qui remuent ou dépassent les bornes des affections légitimes — En quel sens nous devons aimer notre corps, et en quel sens il ne nous est pas permis de l'aimer, 242 : le même. — Quand est-ce que nous aimons notre prochain comme nous-mêmes — Qui devons-nous regarder comme notre prochain — Qui sont ceux qui aiment Dieu plus qu'ils ne s'aiment eux-mêmes, 243 : le même. — Ordre à garder dans nos affections — Qui sont ceux qui aiment Dieu parfaitement, 244 : le même. — Rapport sous lequel il est vrai de dire que la charité est plus forte que la mort, 244 : S. Augustin. — La charité est la marque distinctive des enfants de Dieu d'avec les enfants du diable — Sans la charité, tout le reste ne sert de rien ; avec elle, quand même tout le reste manquerait, on a accompli la loi, 245 : le même. — Demander de quelqu'un s'il est vertueux, ce n'est pas demander ce qu'il croit ou ce qu'il espère, mais c'est demander ce qu'il aime — Eloge de la charité — Excellence et nécessité de la charité, 246 : le même. — Sans elle, la foi elle-même ne saurait nous faire mériter le royaume du ciel — Sans la charité, la foi peut subsister, mais elle ne peut pas servir, 247 : le même. — L'huile est un emblème très-significatif de la charité, 248 : le même.

Question II. Qu'est-ce que la charité, 248-254.

Ce que c'est que la charité selon saint Augustin, 250. — Pourquoi et comment on doit aimer Dieu, 250 : S. Bernard. — En quelle mesure, ou plutôt combien au-dessus de toute mesure Dieu mérite d'être aimé de nous — L'amour de Dieu a bien sa récompense, mais sa récompense, c'est l'objet même qu'il aime — Le véritable amour ne cherche pas la récompense, il se contente de la mériter — Pour que l'amour du pro-

chain soit la plénitude de la loi, il doit se fonder sur l'amour de Dieu. — Il faut aimer Dieu d'abord, pour pouvoir ensuite aimer le prochain en Dieu, 251 : le même.—Le premier degré dans l'ordre chronologique des affections est de s'aimer soi-même à cause de soi-même; le second, d'aimer Dieu à cause de soi-même; le troisième, d'aimer Dieu à cause de lui-même; le quatrième, de s'aimer soi-même à cause de Dieu, 252 : le même. — Il est essentiel à l'amour d'amitié d'être gratuit et désintéressé, 252 : S. Augustin. — Nous ne saurions avoir aucun motif de rompre notre amitié avec Dieu — Tout homme est le prochain d'un autre homme, 253 : le même. — Tout chrétien est prochain pour un autre — Vous devez aimer votre ennemi, non en tant qu'il est votre ennemi, mais en tant qu'il est homme — Tout homme est le prochain d'un autre, 254 : le même.

Question III. Combien la charité comprend de devoirs, 254-258.

Diversité d'actes vertueux qui proviennent de la même vertu de charité, 254 : S. Grégoire.

Question IV. A quelles marques se reconnaît la vraie charité, 254-255.

Article 2. Du décalogue, 255-449.

Question V. Quels sont les commandements de Dieu qui se rapportent principalement à la vertu de charité, 255-267.

Il n'y a pas que la foi qui soit de précepte — C'est une hérésie de dire que les commandements de Dieu ne regardent en rien les chrétiens, 266 : le concile de Trente.—Jésus-Christ nous a été donné non-seulement comme rédempteur, mais encore comme législateur, 267 : le même.

Question VI. Que signifie ce préambule : *Je suis le Seigneur votre Dieu*, 267-276.

Tous les autres commandements de Dieu sont la conséquence des dix commandements, 273 : S. Augustin. — Personne, même déjà justifié, ne doit se croire exempt de l'obligation d'observer les commandements de Dieu — Dieu ne nous commande point l'impossible — Les péchés véniels ne font pas perdre l'état de justice — Dieu n'abandonne jamais le premier ceux qu'il a une fois justifiés par sa grâce, 273 : le concile de Trente. — Il est faux que le juste pèche au moins véniellement dans tout ce qu'il fait — On peut, sans péché, envisager la récompense éternelle pour s'exciter à faire le bien — Les commandements de Dieu ne sont point impossibles à garder à un homme en état de grâce, 274 : le même. — Ce que Jésus-Christ nous ordonne est facile à exécuter, 274 : S. Chrysostôme. — Dieu, en nous faisant des commandements, nous donne la faculté de les accomplir, 275 : S. Basile. — Dieu, qui est juste et bon, n'a pas pu nous commander des choses impossibles — Tout devient facile à l'amour, 275 : S. Augustin. — Un Dieu juste ne peut rien commander d'impossible; un Dieu bon ne peut pas damner sa créature pour un mal qu'il aurait été impossible à celle-ci d'éviter — Il y a blasphème à prétendre que l'observation des commandements de Dieu est impossible, soit à tous les hommes en général, soit à quelqu'un en particulier, 276 : le même.

Question VII. Que contient le premier commandement, 277-286.

Le culte de latrie est dû à Dieu seul, 280 : S. Augustin. — On ne doit sacrifier à aucune créature, soit corporelle, soit même spirituelle, 281 : le même. — Le latin n'a pas de mot propre pour signifier le culte dû à

Dieu seul. — Sens de ces mots : *Cultus, servitium, religio, pietas*, 282-284 : le même. — Motif de l'institution de certaines fêtes, 283 : le même. — Le sacrifice est dû à Dieu seul. — Il est défendu de sacrifier aux martyrs, mais non de sacrifier à Dieu sur leurs tombeaux, 285-286 : le même.

Question VIII. Comment nous honorons et invoquons les Saints, 286-365.

L'entrée dans le ciel n'est plus différée pour ceux qui meurent en état de grâce, comme elle l'était autrefois pour les anciens patriarches, 300 : S. Grégoire-le-Grand. — Dès à présent, ils sont admis à offrir avec les anges leurs sacrifices à la sainte Trinité, 301 : S. Grégoire de Nysse. — Ils prient pour nous et sont exaucés, 301 : S. Ephrem. — Les âmes des bienheureux doivent avoir connaissance de ce qui se passe en cette vie, 301 : S. Grégoire-le-Grand. — Elles voient tout en Dieu, 302 : le même. — Multitude de moyens par lesquels les bienheureux peuvent être instruits de ce qui se passe ici-bas.—Dieu peut leur révéler l'avenir, 302 : S. Augustin. — Tous les morts, sans distinction, ne peuvent pas s'occuper également de ce qui se passe parmi les vivants — Usage de prier pour les morts, 303 : le même. — Les anges et les autres esprits bienheureux mêlent leurs supplications aux nôtres, 304 : Origène. — Les Saints nous attendent et s'inquiètent au sujet de notre éternelle destinée, 304 : S. Cyprien. — Les Saints prient pour nous avec d'autant plus de zèle, qu'ils sont plus rapprochés de Dieu, 304-305 : S. Grégoire de Nazianze. — Les Saints sont vivants devant Dieu — C'était l'hérésie de Vigilance, que de dire que les Saints ne peuvent assister leurs frères d'ici-bas — Les Saints accompagent partout l'Agneau — Il n'y a pas de raison pour qu'ils ne sachent pas ce qui se passe ici-bas aussi bien que les démons — Les morts peuvent prier pour les vivants — Les apôtres et les martyrs, maintenant vainqueurs et triomphants, doivent être en état de prier pour nous — Pourquoi la mort des Saints est appelée sommeil, 305-306 : S. Jérôme. — Trois choses à considérer aux fêtes des Saints : les secours qu'ils nous procurent, les exemples qu'ils nous donnent, et la confusion qui nous revient de ne pas leur ressembler — Les Saints doivent être d'autant plus miséricordieux, qu'ils sont plus près de la source de la miséricorde — Ils sont pour nous de puissants protecteurs — Nous devons les prier pour qu'ils nous rendent notre Juge favorable, 306-307 : S. Bernard. — Les Saints doivent être plus puissants dans le ciel qu'ils ne l'étaient sur la terre, 307 : le même. — Les Saints nos avocats — Nos médiateurs — Puissants pour nous sauver — Ils font des anges leur société — Ils ne se sont pas dépouillés des entrailles de la miséricorde — La terre qu'ils habitent n'est point une terre d'oubli. — Dans la lumière de Dieu, la mémoire ne s'affaiblit pas. — Les Saints, encore plus que les anges, doivent s'intéresser à notre salut, 307-310 : le même. — Nous devons honorer les Saints comme les amis et les enfants de Dieu — comme ses temples, 311-312 : S. Damascène. — Ils nous défendent de nos ennemis, 312-313 : S. Basile. — Miracles opérés par l'intercession des martyrs — Concours des peuples à leurs tombeaux — Leurs tombeaux sont comme autant de tours qui nous défendent, 313 : le même.— Les reliques des martyrs sont autant de trésors — Leur puissance, 314 : S. Grégoire de Nazianze. — L'éloge des Saints est le panégyrique de la

vertu, 314-315 : le même. — Il sert à l'avantage des vivants — Délivrance d'un prisonnier obtenue par l'invocation de S. Ephrem, 315-316 . S. Grégoire de Nysse. — Les chaînes de saint Pierre ont obtenu des guérisons, 316 : S. Chrysostôme. — Les apôtres et les martyrs prient pour nous — Une personne coupable de quelque crime doit employer des intercesseurs auprès du divin Médecin. — Les martyrs veillent sur nous, 317 : S. Ambroise. — Gloire des tombeaux des apôtres — Les rois sont devenus pour les apôtres ce que les portiers sont pour les rois — Les ossements des Saints sont le tourment des démons — Pèlerinages à leurs tombeaux, 318-320 : S. Chrysostôme. — Prière adressée aux martyrs, 320 : S. Ephrem. — Devant Dieu, tous les êtres sont vivants — Les tombeaux des martyrs sont un tourment pour les démons — Paule invoquée après sa mort — Jouissant de la présence de Jésus-Christ, il lui sera plus facile d'obtenir ce qu'elle demandera : 521 : S. Jérôme. — Les âmes des défunts recommandées aux saints martyrs : 521 : S. Augustin. — Invocation à saint Cyprien, 322 : le même. — La prière pour les morts et l'invocation des Saints, tournées en dérision par les hérétiques — Les Saints présents partout par la disposition de leur charité, 322-323 : S. Bernard. — Les martyrs sont les protecteurs de l'humanité — Miracles opérés et secours obtenus aux tombeaux des martyrs — Nous voyons en eux, non d'autres dieux, mais des hommes divins — Antiquité des *ex-voto*, 323-324 : Théodoret. — Invocation à plusieurs Saints, 324-325 : le même. — Pèlerinages aux tombeaux des martyrs, 325 : Prudence. — Invocation des Saints et culte de leurs reliques, 331 : le 7e Concile général, 2e de Nicée. — Ce n'est pas aux martyrs que nous offrons nos sacrifices, 331 : S. Augustin. — Coutume de l'Eglise d'invoquer les Saints, 332 : le concile de Trente. — Les mérites des Saints vivent toujours, 333 : S. Chrysostôme. — La cendre des martyrs chasse les démons — Les rois devenus les suppliants, et les martyrs les dispensateurs des grâces, 334 : S. Ambroise. — Saint Pierre fait encore aujourd'hui l'office de pasteur, 335 : S. Léon. — Invocation à saint Félix de Nole, 337 : S. Paulin. — Vertu des saintes reliques, 338 — Recours à l'intercession des Saints, 340 : le même. — Devoir de célébrer la naissance des saints martyrs pour le ciel — Les Saints favorisent tous les lieux de la terre de leur présence et de leur protection — A quelle condition les mérites des Saints nous sont appliqués, 341 : Maxime de Turin. — Les prières des martyrs engagent Dieu à pardonner les péchés de son peuple, 342 : S. Augustin. — Usage de visiter les tombeaux — Platon a parlé comme nous dans quelques-uns de ses écrits, 342 : Eusèbe. — Hérésie de Vigilance — Sa réfutation — Exemples d'honneurs rendus aux Saints. — Notre-Seigneur n'avait pas besoin du parfum qui fut répandu sur ses pieds, ni les martyrs non plus n'ont besoin de la lumière des cierges que nous brûlons devant leurs tombeaux — Accusation d'idolâtrie intentée aux catholiques par Vigilance — Usage universel des églises d'Orient d'allumer des cierges à la lecture de l'Évangile. — Usage de l'évêque de Rome d'offrir le saint sacrifice sur les reliques des apôtres saint Pierre et saint Paul — Les tombeaux des Saints sont les autels qui conviennent à Jésus-Christ — Hérésie d'Eunomius — Miracles opérés dans les basiliques des martyrs — C'était l'esprit impur qui poussait Vigilance à écrire ses impiétés — Nous n'adorons pas les reliques des

martyrs — Nous honorons les serviteurs, afin que cet honneur revienne au Maître — Les démons trouvent intolérables les douleurs que leur cause la présence des saintes reliques, 542-547 : S. Jérôme. — Devoir d'honorer l'image de la croix, les images et les reliques des Saints — C'est la doctrine des Pères et la tradition de l'Eglise catholique — Les reliques des Saints sont comme autant de fontaines salutaires, 548-549 : le 2e concile de Nicée. — Miracles opérés par la vertu des reliques, 550 : S. Augustin. — Les martyrs ne doivent pas être comptés au nombre des morts — Nous devons les honorer comme nos protecteurs et nos avocats auprès de Dieu — Il n'y a que les choses qui honorent Dieu, qui puissent convenir à ses serviteurs — Ordre à observer dans le culte des Saints, 551-552 : S. Damascène. — Les martyrs sont pour l'Eglise comme des tours et des colonnes — Visitons leurs tombeaux, et approchons de leurs reliques avec une vive foi — Ils peuvent obtenir du Roi des cieux tout ce qu'ils désirent, 553 : S. Chrysostôme. — Les reliques des Saints sont un moyen pour nous de nous sauver — Leurs tombeaux ont la vertu de porter à une vie sainte ceux qui viennent les visiter — Ils sont pour les démons un objet de terreur, 553-554 : le même. — Les chaînes de saint Pierre ont reçu de leur contact avec ses membres la vertu d'opérer des miracles — par cela seul, elles sont remplies de la grâce et de la puissance divines — elles sont l'effroi du prince des puissances rebelles — elles forment comme le collier précieux, comme la couronne de fleurs de l'Eglise — elles sont un spécifique efficace pour la guérison de nos âmes — L'épée dont il a armé son bras est traitée avec le même honneur que ses chaînes — elle a la vertu d'opérer des miracles — Il suffit de penser à ces objets pour obtenir les mêmes grâces que si l'on invoquait l'apôtre — Rome est le lieu où saint Pierre a reçu la sépulture, 554-557 : le même. — Miracles opérés par le simple contact des reliques des saints martyrs Gervais et Protais — Suaires et vêtements jetés sur leurs reliques, devenus des instruments de guérison — Ces Saints sont des défenseurs et des patrons pour l'Eglise de Milan — Leurs reliques placées sous l'autel, 557-558 : S. Ambroise. — Les ariens niaient les mérites des martyrs, dont les œuvres étaient confessées par les démons eux-mêmes — Aveugle guéri par la vertu des saintes reliques — Refuser de croire que les martyrs puissent opérer des guérisons, c'est refuser de croire à Jésus-Christ — La foi qu'avaient les martyrs avait son fondement dans l'antique tradition — Les tourments que souffraient les démons à la présence de leurs reliques ne pouvaient être des jeux ou des farces concertées, 558-559 : S. Ambroise. — Les reliques sont un trésor pour les villes qui les possèdent — Quant aux grâces qui en résultent, elles les communiquent à l'univers. — Les martyrs sont les avocats du monde entier, 559-560 : le même. — Il suffit de quelque faible reste de leurs vêtements, de leur nom, de leur souvenir, pour procurer le salut, 561 : S. Grégoire de Nazianze. — Ce que c'est que toucher la frange du vêtement de Jésus-Christ, 562 : S. Bernard. — Invocation aux anges et aux saints, 562-563 : Victor Africain. — Les fêtes des martyrs sont des exhortations aux martyrs, 564 : S. Augustin. Pourquoi les fêtes des martyrs ont été instituées — De quelle manière nous devons les honorer, 564 : S. Isidore.

Question IX. L'usage des images de Jésus-Christ et des Saints, tel

qu'il est reçu dans l'Eglise, est-il contraire au premier précepte du décalogue, 565-589. — Les images des Saints n'ont rien de commun avec les idoles, 570 : TERTULLIEN. — L'honneur décerné à l'image se rapporte à son modèle, 570 : S. BASILE. — L'existence des images remonte au commencement du monde — Utilité des images pour les simples — Récit au sujet d'Abgare roi d'Edesse, 570-575 : S. DAMASCÈNE. — Celui qui honore l'image d'un roi honore ce roi lui-même, 575 : S. ATHANASE. — Antiquité du culte des images dans l'Eglise de Rome — S. Sylvestre possédait les portraits de saint Pierre et de saint Paul — Reproches adressés par saint Grégoire à Sérénus de Marseille — Tableau du sacrifice d'Isaac — Témoignage d'Etienne de Bostra — Ce n'est pas le bois que nous honorons, mais celui qui est représenté sur ce bois — Témoignage de l'Eglise d'Orient — Le culte des images est de tradition apostolique, 575-578 : le 7e Concile général. — Savants et ignorants profitent également de l'instruction offerte par les images : 578-579 : le 8e Concile général. — Usage de représenter saint Pierre et saint Paul sur un même tableau avec Notre-Seigneur, 579 : S. AUGUSTIN. — Offrandes de Constantin consistant en images de sujets sacrés, 579-580 : S. DAMASE. — Image miraculeuse de Notre-Seigneur crucifié à Béryte par des juifs, 580-581 : S. ATHANASE. — Lettre de saint Grégoire à Sérénus, 581. — Nous nous servons des choses visibles pour nous élever à la contemplation des choses invisibles, 582 : S. GRÉGOIRE. — Statue miraculeuse de l'hémorrhoïsse, 583 : EUSÈBE. — Attentat de Julien et son châtiment, 583-584 : SOZOMÈNE.—Images peintes par saint Luc, 584 : NICÉPHORE. — L'image de la sainte Mère de Dieu sur le char de triomphe de Manuel Comnène — Effets de la prière de cet empereur devant la même image, 585 : S. NICÉTAS CHRONIATE. — Claude de Turin réfuté par Jonas d'Orléans, 586 — Léon l'Isaurien combattu par saint Jean Damascène, 586 — C'est la foi des apôtres et des Pères, qu'il faut vénérer les saintes images — Ce culte n'est point opposé à l'Ecriture, 586 : le 2e concile de Nicée — Xenaïas fut le premier qui vomit ce blasphème, qu'il ne fallait pas vénérer les images de Jésus-Christ et des amis de Dieu, 587 : NICÉPHORE. — Culte des images recommandé par le concile de Trente, 587-588. — Soulèvement de l'Italie contre Léon l'Isaurien, 588 : PAUL diacre. — Cruauté de cet empereur — Intrépidité de saint Jean Damascène, 589 : JEAN de Jérusalem.

Question X. Qu'est-ce qui nous est prescrit par le second commandement, 590-595.

On n'est pas tenu d'observer les serments illicites qu'on aurait faits, 593 : le 8e concile de Tolède après saint Ambroise. — Il n'est pas permis de faire servir à des railleries, etc., les paroles de l'Ecriture sainte, 595 : le concile de Trente.

Question XI. Que nous est-il prescrit par le troisième commandement, 595-405.

En quel sens le précepte de sanctifier le sabbat peut obliger les chrétiens, 399 : S. AUGUSTIN. — Le dimanche substitué au sabbat, 400 : le même. — Les fêtes annuelles et les autres pratiques généralement observées, ont été instituées, ou par les apôtres, ou par des conciles pléniers, 401 : le même. — Souvenirs que le dimanche nous rappelle, 401 : le même. — C'est à ce jour qu'il faut rapporter tout ce qu'il y a de plus

remarquable parmi les institutions divines, 401-402 : S. Léon. — L'usage de se vêtir plus proprement les jours de fête indique le soin qu'on doit prendre, à plus forte raison, de se purifier de tout ce qui peut ternir la pureté de l'âme. — C'est l'Esprit-Saint qui a appris au peuple chrétien à se préparer à la fête de Pâques par l'abstinence des quarante jours, 402 : le même. — Manière de sanctifier le dimanche, 402-403 : S. Grégoire. — Différence entre nos fêtes et celles des Juifs, 403 : S. Jérôme. — En quel esprit nous devons célébrer le dimanche et les fêtes — Pourquoi on s'abstient ces jours-là des œuvres serviles — Pourquoi les apôtres ont voulu que le dimanche fût religieusement observé — le sabbat abrogé — Prendre garde que le repos ne dégénère en oisiveté, 403-405 : S. Augustin.

Question XII. A quoi se réduisent sommairement les trois premiers commandements de Dieu, 405-408.

Combien on doit compter de commandements, soit de la première, soit de la seconde table — Trois de la première et sept de la seconde, et pourquoi — Il vaudrait mieux bêcher tout le temps du dimanche que de passer cette journée tout entière à danser, 405-408 : S. Augustin.

Question XIII. Que propose et prescrit le quatrième commandement, 409-416.

Les cicognes, types de la piété filiale, 415-416 : S. Ambroise.

Question XIV. Que renferme le cinquième commandement, 416-421

Question XV. Que contient le sixième commandement, 421-430.

Question XVI. Que nous est-il enseigné par le septième commandement, 430-434.

Question XVII. Qu'y a-t-il de compris dans le huitième commandement, 434-440.

Question XVIII. Que contiennent les deux derniers commandements, 440-442.

Question XIX. A quoi doivent se rapporter en résumé tous les commandements de Dieu, 442-444.

Question XX. Quels sont les devoirs et les signes effectifs de la charité fraternelle, 444-448.

En quel sens la charité est patiente, tolérante, 448 : S. Grégoire.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

BESANÇON, IMPRIMERIE DE J. BONVALOT.